Séance du conseil communautaire du 13 avril 2021

ORDRE DU JOUR

1. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Décisions administratives pour information (n°8 à 16/2021)
- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2021
- Ajout d'un membre à la commission « sports »
- Rapport d'activité 2020 France Services
- Convention pluriannuelle de financement de la Mission Locale Est Var 2021-2023

2. FINANCES

- Vote des taux d'imposition pour 2021
- Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- Subventions aux associations pour l'année 2021
- Budgets primitifs 2021 :
  - Budget principal
  - Budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés »
  - Budget annexe « Eau »
  - Budget annexe « Assainissement »
  - Budget annexe « Z.A. de Brovès »
- Tarifs de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)
- Mise en place des contrôles d'assainissement lors des ventes immobilières
- Tarifs et redevances d'eau potable et d'assainissement
- Tarifs de travaux d'eau et d'assainissement
- Conventions d'objectifs avec :
  - le Football Club
  - Cello Fan
- Avenant pour le marché d'acquisition des bennes (lots 2 et 4)

3. TOURISME

Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence :

- Présentation du compte Administratif 2020
- Présentation du rapport d'activité 2020
- Présentation du budget Primitif 2021

4. URBANISME

- Mise en cohérence des règles d'urbanisme pour tenir compte de l'étude besoins-ressources en eau potable
- Groupement de commande pour la participation à l'enquête mobilité sur le territoire élargi des Alpes Maritimes

5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Convention cadre pluriannuelle de financement et de remboursement des subventions publiques de la Délégation de Service Public (D.S.P.) Var Très Haut Débit de 2020 à 2043
- Convention 2021 de contribution de la Communauté de Communes du Pays de Fayence au financement de la D.S.P. Var Très Haut Débit

6. RESSOURCES HUMAINES

ORDRE DU JOUR

- Approbation du plan de formation triennal 2021 - 2023
- Mise en œuvre de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.)
- Approbation de l'organigramme des services
- Mise à jour des modalités du Compte Epargne-Temps (C.E.T.)
- Instauration des journées spéciales d'absence
- Approbation et mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.)

- Budget principal :
    - Création d'un emploi de chef de Projet
    - Création d'un emploi d'adjoint administratif
    - Création d'un poste de référent dématérialisation, R.G.P.D.
    - Création d'un poste de conseiller numérique pour France Services

- Budget annexe « Déchets Ménagers & Assimilés » :
    - Création de 5 emplois et mise à jour du tableau des effectifs

- Budget annexe « Eau »
    - Création de l'emploi de directeur de la régie des eaux du Pays de Fayence
    - Création d'emplois d'agent de réseau et d'électromécanicien

7. QUESTIONS DIVERSES

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

DECISION DU PRESIDENT N°2021-08
PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 5211-9 et 10
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Renouvellement adhésion pour l'organisation d'examens psychotechniques de la FPT organisés par le Centre de Gestion du Var

- Vu les articles L. 5211-9 et 10 du C.G.C.T. définissant les attributions et les obligations de l'exécutif,
- Vu la délibération n° 200723/01 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président et au Bureau communautaire,

Le Président DECIDE :

Article 1 : de signer avec le Centre de Gestion du Var la « *convention relative à la participation des collectivités et établissements aux séances d'examens psychotechniques groupées* » afin que 5 agents de la filière technique puissent bénéficier de ce dispositif au titre de l'année 2021.
Durée : la convention prend effet au 01/01/2021. Elle est conclue pour une durée d'un an reconductible.

Article 2 : en application de l'article L5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Article 3 : le directeur général des services et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Tourrettes, le 8 février 2021

Communauté de Communes du Pays de Fayence

René UGO
Président

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la présente notification d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif ; ce dernier pouvant être saisi via l'application informatique « Telerecours citoyen » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 10/02/2021
Reçu en préfecture le 10/02/2021
Affiché le 10/02/2021
ID : 083-200004802-20210209-2021_09-AR

Communauté de communes Pays de Fayence

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

DECISION DU BUREAU N°2021-09

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 5211-9 et 10
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : AVENANT n°2 AU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX AEP DU CHEMIN DE COMBELONGUES OU DE L'ANCIENNE ROUTE DE MONS, DES HLM DES VIGNASSES ET ADDUCTION DE LA SOURCE DU NEISSON.

- *Vu les articles L. 5211-9 et 10 du C.G.C.T. définissant les attributions et les obligations de l'exécutif,*
- *Vu la délibération n° 200723/01 du conseil communautaire du 23/07/2020 portant délégation d'attributions au Président et au Bureau communautaire*
- *Vu l'avenant n°1 relatif au transfert de ce marché à la Communauté de communes du Pays de Fayence au 1er Janvier 2020 eu égard au transfert des compétences eau et assainissement,*
- *Vu le Bureau du 26 janvier 2021,*

Le Bureau DÉCIDE :

Article 1 : De signer l'avenant n°2 du marché désigné en objet avec **l'entreprise SAS TAXIL - Quartier Saint ELOI – 83440 FAYENCE** – concernant les moins-values correspondant à des sujétions techniques et des adaptations de chantier, l'introduction de prix nouveaux permettant de prendre en compte l'intégralité des travaux supplémentaires et des faits de chantiers antérieurs avec renonciation de contestation de la part du titulaire, ainsi qu'une prolongation des délais de la période d'exécution.

Date de notification : 15/11/2019
Incidence financière

Montant HT initial avec options notifié	331 790.00€
Avenant N°2 HT	39 578.08 €
Nouveau Montant HT	**371 368.08 €**
Nouveau Montant TTC	**445 641.70 €**

L'avenant n°2 au marché présente une variation de + 11.93% par rapport au marché initial.
Délais : En raison du contexte sanitaire ayant eu lieu lors de la période des travaux, le délai a été prolongé jusqu'au 31/10/2020

Article 2 : En application de l'article L. 5211-10 du C.G.C.T., il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.
Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Communauté de Communes Pays de Fayence

A Tourrettes, le 09/02/2021

René UGO

Président

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le 25/02/2021
ID : 083-200004802-20210222-2021_10-AR

Communauté de communes Pays de Fayence

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

DECISION DU BUREAU N°2021-10

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 5211-9 et 10
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : AVENANT n°1 au marché de travaux relatif à la réhabilitation et l'extension de la base d'aviron du lac de Saint-Cassien – relance des lots suivants :
Lot 1 scindé en deux lots 1a et 1b, Lot 3, Lot 6 et Lot 7 déclarés sans suite
LOT 1A : DEMOLITION - GROS ŒUVRE - ETANCHEITE

- *Vu les articles L. 5211-9 et 10 du C.G.C.T. définissant les attributions et les obligations de l'exécutif,*
- *Vu la délibération n° 200723/01 du conseil communautaire du 23/07/2020 portant délégation d'attributions au Président et au Bureau communautaire*
- *Vu le marché 2020BASEAVIREL – LOT 1A – notifié le 16 septembre 2020,*
- *Vu le Bureau du 16 Février 2021,*

Le Bureau DÉCIDE :

Article 1 : De signer l'avenant n°1 du marché désigné en objet avec **l'entreprise SODOBAT – 103 allée Sébastien Vauban - Pôle BTP - 83600 FREJUS – afin** de prendre en compte l'intégralité des travaux modificatifs en plus et moins-value dus à des faits de chantier apparus en cours d'exécution et modifiant le montant global et forfaitaire du lot 1A **DEMOLITION - GROS ŒUVRE – ETANCHEITE.**

Date de notification : 16/09/2020

Incidence financière

Montant HT initial notifié avec tranches optionnelles	**466 590,31 €**
Avenant N°1 HT	**147 780,70 €**
Nouveau Montant HT	**614 371,01 €**
Nouveau Montant TTC	**737 245,21 €**

L'avenant n°1 au marché présente une variation de + 31,67 % par rapport au marché initial.

Article 2 : En application de l'article L. 5211-10 du C.G.C.T., il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

A Tourrettes, le 22/02/2021

René UGO

Président

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 11/03/2021
Reçu en préfecture le 11/03/2021
Affiché le 11/03/21
ID : 083-200004802-20210309-2021_11_1-AR

Communauté de communes Pays de Fayence

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

DECISION DU PRESIDENT N°2021-11

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 5211-9 et 10
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE TOURRETTES POUR REMBOURSEMENT DES FACTURES ACQUITEES ORANGE – TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

- Vu les articles L. 5211-9 et 10 du C.G.C.T. définissant les attributions et les obligations de l'exécutif,
- Vu la délibération n° 200723/01 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président et au Bureau communautaire,
- Vu l'arrêté préfectoral n°51/2019-BCLI du 29 octobre 2019 qui a ajouté, à compter du 1er janvier 2020, 3 compétences supplémentaires facultatives à la Communauté de Communes du Pays de Fayence que sont l'eau, l'assainissement collectif et l'eau brute d'irrigation,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Fayence dans leur rédaction en vigueur au 1er janvier 2020,
- Vu la délibération n° 2021-02-23/002 du 23/02/2021 de la commune de Tourrettes concernant la convention, remboursement coût des lignes téléphoniques, transfert de compétences eau et assainissement,

Le Président DÉCIDE :

Article 1 : L'entreprise ORANGE n'ayant pas procédé au transfert des lignes téléphoniques des sites eau et assainissement de la commune de Tourrettes au 1er janvier 2020, cette dernière a continué à payer les factures pour éviter des coupures.

Article 2 : Il est donc nécessaire de rembourser la commune de Tourrettes des sommes suivantes :

- Budget eau : 1 422,31 € HT soit 1 706,77 € TTC
- Budget assainissement : 2 040,36 € TTC

Article 3 : Une convention entre la commune de Tourrettes et la Communauté de Communes du pays de Fayence peut être signée (en annexe).

Article 4 : En application de l'article L. 5211-10 du C.G.C.T., il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Article 5 : Le Directeur Général des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Tourrettes, le 03/03/2021

Communauté de Communes du Pays de Fayence

René UGO
Président

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 11/03/2021
Reçu en préfecture le 11/03/2021
Affiché le 11/03/21
ID : 083-200004802-20210309-2021_11_1-AR

MAIRIE DE TOURRETTES (VAR)

CONVENTION.

REMBOURSEMENT DES FACTURES ACQUITEES-ORANGE.
TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT.

ENTRE :

La Commune de Tourrettes représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Camille BOUGE,** dûment habilité par délibération n° 20210223-002 du conseil municipal en date du 23 février 2021.

Ci-après dénommée **la Commune,**

D'UNE PART,

ET :

La communauté de communes du Pays de Fayence, représentée par son Président en exercice, **Monsieur René UGO,** dûment habilité par décision n°2021-11 en date du 3 mars 2021.

Ci-après dénommée **la communauté de communes du Pays de Fayence,**

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE I

Avant le 1er janvier 2020, date effective du transfert des compétences eau et assainissement, la commune de Tourrettes a informé l'entreprise Orange du transfert des deux compétences à la communauté de communes du Pays de Fayence, par le biais d'un avenant, permettant le changement de propriété des différents contrats.

Cependant, malgré de nombreux échanges et relances, de la part de la commune et de la communauté de communes, Orange a continué à facturer Tourrettes indument, pendant l'année 2020, cf tableaux joints à la présente.

Envoyé en préfecture le 11/03/2021
Reçu en préfecture le 11/03/2021
Affiché le 11/03/21
ID : 083-200004802-20210309-2021_11_1-AR

ARTICLE II

Le montant réglé à Orange par la commune de Tourrettes en 2020 s'élève à :

- Eau : 1.422,31 € HT soit 1.706,77 € TTC.
- Assainissement : 2.040,36 € TTC.

ARTICLE III

Il est demandé à la communauté de communes du Pays de Fayence de régler avant fin avril 2021 le montant suivant : 3.747,13 € TTC.

ARTICLE IV

La commune de Tourrettes et la communauté de communes souhaitent qu'en cas de désaccord une solution amiable soit proposée par les parties.

Fait en 2 exemplaires originaux à Tourrettes, le 09/03/2021

Pour la Commune

Le Maire

Camille BOUGE

Pour la Communauté de communes

Le Président.

René UGO

Envoyé en préfecture le 17/03/2021
Reçu en préfecture le 17/03/2021
Affiché le 17 MARS 2021
ID : 083-200004802-20210317-2021_12-AR

Communauté de communes Pays de Fayence

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2021-12

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 5211-9 et 10
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME POUR LE BÂTIMENT DESTINÉ À L'ACCUEIL DES SERVICES DE LA RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

***VU** le code général des collectivités territoriales,*
***VU** le code de l'urbanisme,*
***VU** la délibération n° 200723/01 en date du 23 juillet 2020 portant délégation du conseil communautaire au Président et au Bureau, complétée par la délibération n°210316/02 du 16 mars 2021 autorisant le Président par délégation du conseil communautaire à procéder aux dépôts des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux dès lors que ces dernières emportent une suppression, transformation ou édification d'une surface totale de plancher inférieure ou égale à 5000 m²,*
***VU** la délibération de la commune de Fayence n° 2020-03-020 en date du 2 mars 2020 autorisant le Maire par délégation du conseil municipal à déléguer la compétence de déposer les autorisations d'urbanisme au Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, pour la construction d'un bâtiment destiné à l'accueil des services de la régie de l'eau et de l'assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Fayence sur une partie de la propriété communale cadastrée section D n°197 p (environ 3 200 m²),*

***CONSIDÉRANT** la convention de mise à disposition, dûment autorisée par délibération du conseil communautaire n° 200310/18 du 10 mars 2020, et signée entre la commune de Fayence et la Communauté de Communes du Pays de Fayence, d'un terrain d'environ 3 200 m² à détacher sur la propriété communale cadastrée section D n°197 en vue de la construction d'un bâtiment ou plusieurs bâtiments destinés à l'accueil des services de la régie de l'eau et de l'assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Fayence.*

Le Président DÉCIDE :

Article 1er : de déposer la demande d'autorisation d'urbanisme relative au bâtiment destiné à l'accueil des services de la régie de l'eau et de l'assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Fayence implanté sur une partie de la propriété communale cadastrée section D n°197p (sur environ 3200 m²).

Article 2 : en application de l'article L. 5211-10 du C.G.C.T., il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine décision de l'organe délibérant.

Article 3 : le directeur général des services et la directrice de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

A Tourrettes, le 17 mars 2021

René UGO

Président

Communauté de Communes du Pays de Fayence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 19/03/2021
Reçu en préfecture le 19/03/2021
Affiché le 19 MARS 2021
ID : 083-200004802-20210317-2021_14-AR

Communauté de communes
Pays de Fayence

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

DECISION DU BUREAU N°2021-14

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 5211-9 et 10
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Marché de travaux en procédure adaptée relatif à la Réhabilitation et l'extension de la base d'Aviron du lac de St Cassien – RELANCE DU LOT 7 SERRURERIE- MENUISERIES METALLIQUES – DECLARATION SANS SUITE

- Vu les articles L. 5211-9 et 10 du C.G.C.T. définissant les attributions et les obligations de l'exécutif,
- Vu la délibération n° 200723/01 du conseil communautaire du 23/07/2020 portant délégation d'attributions au Président et au Bureau communautaire,
- Vu la consultation référencée 2021BASEAVIREL7 portant sur la relance du lot 7 du marché de Réhabilitation et extension de la base d'Aviron du lac de St Cassien
- Vu le bureau 16/03/2021

Le Bureau DÉCIDE :

Article 1 : Conformément à l'article R2185-1 du Code la Commande Publique, de déclarer sans suite la consultation relative à la relance du **lot 7 – Serrurerie - Menuiseries Métalliques** passée en vertu de l'article **142 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020,** pour motif d'intérêt général justifié par la réception d'offres excédant toutes le seuil des **100 000 € hors taxes.**

L'opération fera l'objet d'une nouvelle consultation en 2021 sur la base d'une estimation et d'un dossier de consultation réactualisés.

Article 2 : En application de l'article L. 5211-10 du C.G.C.T., il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Tourrettes, le 17/03/2021

René UGO

Président

Communauté de Communes du Pays de Fayence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 24/03/2021
Reçu en préfecture le 24/03/2021
Affiché le 24 MARS 2021
ID : 083-200004802-20210324-2021_15-AR

Communauté de communes Pays de Fayence

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

DECISION DU PRÉSIDENT N°2021-15

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 5211-9 et 10
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

FRANCE SERVICES DU PAYS DE FAYENCE :
DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 AU DÉPARTEMENT DU VAR

- Vu les articles L. 5211-9 et 10 du C.G.C.T. définissant les attributions et les obligations de l'exécutif,
- Vu la délibération n° 200723/01 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président et au Bureau communautaire,
- Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Fayence, et notamment parmi les compétences optionnelles la : « création et gestion de la Maison de Services au Public du Pays de Fayence »
- Considérant la labellisation par l'État de cette Maison de Services au Public (MSAP) du Pays de Fayence en « France Services » au 1er janvier 2020,
- Considérant que le budget prévisionnel de fonctionnement de « France Services » pour 2021 s'élève à 103 349 euros, budget alimenté en recettes de fonctionnement par des participations de l'État, via la Préfecture du Var, dans le cadre du FNADT (15 000 €) et de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (15 000 €), dans le cadre du Fonds National France Services,
- Considérant que pour permettre la continuité des actions menées par cette structure de service public pour l'ensemble des administrés du territoire intercommunal, et pour l'équilibre du budget précité, il convient de solliciter le Département du Var pour une subvention de fonctionnement 2021 de France Services d'un montant de 8 000 €,

Le Président DÉCIDE :

Article 1 : de solliciter le Département du Var pour une aide financière destinée au fonctionnement de France Services à hauteur de 8 000 € pour l'année 2021,

Article 2 : En application de l'article L. 5211-10 du C.G.C.T., il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Tourrettes, le 24 mars 2021

Communauté de Communes du Pays de Fayence

René UGO

Président

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 24/03/2021
Reçu en préfecture le 24/03/2021
Affiché le 24 MARS 2021
ID : 083-200004802-20210324-2021_16-AR

Communauté de communes Pays de Fayence

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

DECISION DU PRÉSIDENT N°2021-16

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 5211-9 et 10
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

FRANCE SERVICES DU PAYS DE FAYENCE : DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (F.N.A.D.T.) ET DU FONDS NATIONAL FRANCE SERVICES POUR 2021

- Vu les articles L. 5211-9 et 10 du C.G.C.T. définissant les attributions et les obligations de l'exécutif,
- Vu la délibération n° 200723/01 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président et au Bureau communautaire,
- Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Fayence, et notamment parmi les compétences optionnelles la : « création et gestion de la Maison de Services au Public du Pays de Fayence »
- Considérant la labellisation par l'État de cette Maison de Services au Public (MSAP) du Pays de Fayence en « France Services » au 1er janvier 2020,
- Considérant que le budget prévisionnel de fonctionnement de cette structure France Services pour 2021 s'élève à 103 349 euros, budget alimenté en recettes de fonctionnement par une subvention du Département à hauteur de 8 000 euros,
- Considérant que pour permettre la continuité des actions menées par cette structure de service public pour l'ensemble des administrés du territoire intercommunal, et pour l'équilibre du budget précité, il convient de solliciter la Préfecture du Var pour une subvention de fonctionnement de 15 000 euros au titre du F.N.A.D.T. et de 15 000 euros au titre du Fonds National France Services pour l'année 2021,

Le Président DÉCIDE :

Article 1 : de solliciter auprès de l'Etat une aide financière à hauteur de 15 000 € pour l'année 2021 au titre du Fonds National d'Aménagement Du Territoire (F.N.A.D.T.),

Article 2 : de solliciter auprès de l'Etat, par le biais de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, une aide financière à hauteur de 15 000 € pour l'année 2021 au titre du Fonds National France Services,

Article 3 : En application de l'article L. 5211-10 du C.G.C.T., il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant,

Article 4 : Le Directeur Général des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

À Tourrettes, le 24 mars 2021

Communauté de Communes Pays de Fayence

René UGO
Président

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Mardi 16 mars 2021 – 18h00

René UGO, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux présents. Il procède ensuite à l'appel des conseillers et déclare que le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous sa présidence.

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Laurence BERNARD, Christian COULON, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Coraline ALEXANDRE, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET
Absents excusés : Daniel MARIN, Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à Bernard HENRY), Philippe DURAND-TERRASSON (pouvoir à Laurence BERNARD), Myriam ROBBE (pouvoir à Nicolas MARTEL), Loïs FAUR (pouvoir à Jean-Yves HUET)

A noter :

- ***René BOUCHARD** n'a pas pris part aux votes des délibérations n°210316/24 à n°210316/27 incluse*
- ***François CAVALLIER** n'a pas pris part au vote de la délibération n°210316/36.*

Le quorum étant atteint LE PRÉSIDENT désigne **Michèle PERRET** comme secrétaire de séance.

****

INFORMATIONS DIVERSES

VACCINATION EN PAYS DE FAYENCE

LE PRÉSIDENT rappelle qu'un centre de vaccination est opérationnel sur le territoire depuis le 3 mars dernier. Son ouverture est le fruit d'une démarche collective entre la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) en charge de l'organisation de la vaccination, la C.C.P.F. qui porte la partie logistique, avec le concours du Groupement des Acteurs et Professionnels de Santé (G.A.P.S.) et l'ensemble des communes.
Il remercie l'ensemble de ces acteurs ainsi que les C.C.A.S., les bénévoles et les personnels communaux et intercommunaux.
B. HENRY se joint à ces remerciements et précise que le centre est désormais ouvert semaine comme week-end. Depuis le 3 mars, 1542 personnes ont pu être vaccinées.
JY. HUET tient à souligner l'organisation remarquable de ce centre. Le principal frein reste l'approvisionnement en doses qui limite le nombre journalier de personnes vaccinées qui tourne actuellement autour de 130 patients.

I - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

LE PRESIDENT communique, pour information, les décisions administratives n° 49 à 57/2020 et n°1 à 7/2021 dont copies ont été préalablement transmises aux membres du conseil communautaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBL DU 08 DÉCEMBRE 2020

Aucune modification n'est apportée au procès-verbal de la séance du 08 décembre 2020.

Vote à l'unanimité

EXTENSION DES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE COMME AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA MOBILITÉ DCC n°210316/01

Exposé :

Le Président expose à l'assemblée que la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (dite « LOM ») programme d'ici le 1er juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Dans son exposé des motifs, cette loi pose le cadre pour favoriser l'exercice effectif de la compétence mobilité « à la bonne échelle » territoriale, en favorisant notamment les relations entre les intercommunalités et les régions.
Ainsi, les communautés de communes actuellement non AOM doivent délibérer d'ici le 31 mars 2021 pour se saisir ou non de la compétence d'organisation de la mobilité.

À défaut de se saisir de cette compétence, la loi prévoit que la Région devienne AOM par substitution sur le territoire de la communauté de communes. En tout état de cause, il est important de noter qu'à compter du 1er juillet 2021, les communes ne seront plus autorités organisatrices de la mobilité.

Les autorités organisatrices de la mobilité ont une responsabilité générale pour assurer « la planification, le suivi et l'évaluation de leur politique de mobilité (…). Elles associent à l'organisation des mobilités l'ensemble des acteurs concernés ».

En matière d'obligation, la LOM introduit une « figure imposée » pour toutes les AOM : la création d'un comité des partenaires. « Les autorités organisatrices fixent la composition et les modalités de fonctionnement de ce comité des partenaires. Ce comité associe à minima des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants. Les autorités organisatrices consultent le comité des partenaires au moins une fois par an et avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place ».

Conformément à l'article L1231-1-1 du Code des transports, une AOM est compétente pour assurer des services de mobilité, ce qui lui permet d'organiser :

- ✓ des services réguliers de transport public de personnes ;
- ✓ des services à la demande de transport public de personnes ;
- ✓ des services de transport scolaire ;
- ✓ des services relatifs aux mobilités actives ou contribuer au développement de ces mobilités ;
- ✓ des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages ;
- ✓ des services de mobilité solidaire, de contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

Les AOM peuvent en outre proposer des services de conseil et d'accompagnement auprès des différents acteurs et usagers, consistant à :

- ✓ offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité destiné aux personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi qu'à celles en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite ;

- ✓ mettre en place un service de conseil en mobilité destiné aux employeurs et aux gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants ;
- ✓ organiser ou contribuer au développement des services de transport de marchandises et de logistique urbaine, en cas d'inexistence, d'insuffisance ou d'inadaptation de l'offre privée, afin de réduire la congestion urbaine ainsi que les pollutions et les nuisances affectant l'environnement.

L'ensemble de ces services de mobilité et d'accompagnement revêt un caractère facultatif pour l'AOM. En aucun cas l'AOM n'a obligation d'organiser l'ensemble de ces services de mobilité mentionnés à l'article L. 1231-1-1 du Code des transports.

La LOM dispose également qu'en cas de prise de compétence d'AOM par une communauté de communes, le transfert des services de transport organisés par la Région n'est pas automatique : il intervient uniquement à la demande de la communauté de communes (article L3111-5 du Code des transports).

Le Président propose par conséquent à l'assemblée que la Communauté de communes du Pays de Fayence devienne autorité organisatrice de la mobilité et propose d'approuver cette prise de compétence, mais sans demander à la Région le transfert du transport scolaire.

Débats :

LE PRESIDENT souligne que le projet de navettes permettant de desservir les pourtours du lac de Saint-Cassien pourra s'inscrire dans le cadre de cette compétence.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ENTENDU cet exposé,

- VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-17 relatif aux modalités de transfert de compétences dans les communautés de communes ;
- VU le Code des transports, et notamment ses articles L1231-1, L1231-1-1 et L3111-5 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- DÉCIDE d'initier la procédure d'extension des compétences de la Communauté de communes du Pays de Fayence (C.C.P.F.), dans les conditions prévues par l'article L5211-17 du Code général des Collectivités Territoriales, afin d'y ajouter la compétence d'organisation de la mobilité et que la C.C.P.F. soit « Autorité Organisatrice de la Mobilité »,
- DÉCIDE de ne pas demander à la Région le transfert du transport scolaire,
- FIXE au 1er juillet 2021 la date d'effet de cette prise de compétence, conformément à la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite « LOM »,
- CHARGE le Président :
    - De notifier dans les meilleurs délais cette délibération aux maires des communes membres afin de recueillir leur avis dans un délai de trois mois à compter de cette notification, conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du Code général des Collectivités Territoriales,
    - De notifier la présente délibération au Sous-Préfet de Draguignan,
    - De prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT
DCC n°210316/02

Exposé :

Par délibération en date du 23 juillet 2020, le conseil communautaire a décidé de donner délégations au Président et au Bureau dans un certain nombre de domaines prévus à l'article L. 2122-22 et L. 5211-2 du C.G.C.T.
Pour faciliter la mise en œuvre des projets prévus par la collectivité, le conseil communautaire peut décider de compléter sa délibération initiale afin de donner délégation au Président pour le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme au nom de la Communauté de communes.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
VU les articles L 2122-22 et L5211-2 du C.G.C.T.,
VU la délibération n°200723/01 du 23 juillet 2020,
ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- DÉCIDE de donner délégation au Président, pour la durée du mandat de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens intercommunaux dès lors que ces dernières emportent une suppression, transformation ou édification d'une surface totale de plancher inférieure à 5000m2.

Vote à l'unanimité

II - FINANCES

BUDGET PRINCIPAL 2020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR MADAME ALLEMAND-DENY, TRÉSORIÈRE DCC n°210316/03

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif du budget principal de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
APRÈS s'être fait assurer que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées sur le budget principal du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
STATUANT sur l'exécution du budget M57 de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour le budget principal, pour l'exercice 2020, par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; pour l'ensemble des écritures (réelles et d'ordre).

Vote à l'unanimité

BUDGET ANNEXE « DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS » 2020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR MADAME ALLEMAND-DENY, TRÉSORIÈRE DCC n°210316/04

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés » de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
APRÈS s'être fait assurer que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées sur le budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés », du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
STATUANT sur l'exécution du budget M57 de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour le budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés », pour l'exercice 2020, par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; pour l'ensemble des écritures (réelles et d'ordre).

Vote à l'unanimité

BUDGET ANNEXE « EAU » 2020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR MADAME ALLEMAND-DENY, TRÉSORIÈRE DCC n°210316/05

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe « Eau » de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRÈS s'être fait assurer que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées sur le budget annexe « Eau », du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
STATUANT sur l'exécution du budget M49 de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour le budget annexe « Eau », pour l'exercice 2020, par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; pour l'ensemble des écritures (réelles et d'ordre).

Vote à l'unanimité

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » 2020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR MADAME ALLEMAND-DENY, TRÉSORIÈRE DCC n°210316/06

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe « Assainissement » de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
APRÈS s'être fait assurer que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées sur le budget annexe « Assainissement », du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
STATUANT sur l'exécution du budget M49 de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour le budget annexe « Assainissement », pour l'exercice 2020, par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; pour l'ensemble des écritures (réelles et d'ordre).

Vote à l'unanimité

BUDGET ANNEXE « Z.A. de BROVÈS » 2020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR MADAME ALLEMAND-DENY, TRÉSORIÈRE DCC n°210316/07

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe « ZA de BROVES » de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRÈS s'être fait assurer que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées sur le budget annexe « ZA de BROVES », du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire, STATUANT sur l'exécution du budget M57 de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour le budget annexe « ZA de BROVES », pour l'exercice 2020, par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; pour l'ensemble des écritures (réelles et d'ordre).

Vote à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DCC n°210316/08

JY. HUET présente le compte administratif 2020 du budget principal.

Il souligne notamment :

- que les prévisions sont conformes aux réalisations, ce qui confirme la sincérité du budget et la justesse des estimations. Cela démontre la compétence du service intercommunal chargé des finances,
- en ce qui concerne les investissements : les travaux d'aménagements extérieurs de la Maison du Lac et de réhabilitation du gîte de Mons sont terminés et ceux des pôles intermodaux sont presque achevés. Le chantier de rénovation-extension de la base d'aviron est en cours.

Par ailleurs, JY. HUET rappelle que le choix du conseil communautaire pour l'instauration d'une taxe GEMAPI devra être débattu et le cas échéant voté avant le 1er octobre, taxe dont le montant devra ensuite être fixé avant le 15 avril de chaque année. Cette taxe est un impôt local destiné à financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement en lien avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Les dépenses pour l'année 2021 s'élèvent à 522 000 €, ce qui représenterait un montant moyen de 16€ par habitant réparti sur les redevables suivants :

- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 40€
- Taxe Foncière sur le Bâti : 17€
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 1€
- Contribution Foncière des Entreprises : 28€

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,

CONSIDÉRANT que M. René UGO, Président, s'est retiré pour laisser la Présidence à M. Jean-Yves HUET, Vice-Président délégué aux finances, pour le vote du compte administratif du budget principal de l'exercice 2020,
APRÈS s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion 2020,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ :

- LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés (18/02/2020)	50 453.04			1 499 369.94	50 453.04	1 499 369.94
Résultats affectés (18/02/2020)		2 092 906.72				2 092 906.72
Opérations de l'exercice	4 413 152.99	1 486 392.23	9 374 050.12	10 538 600.61	13 787 203.11	12 024 992.84
TOTAUX	4 463 606.03	3 579 298.95	9 374 050.12	12 037 970.55	13 837 656.15	15 617 269.50
Résultats de clôture	884 307.08			2 663 920.43		1 779 613.35
Restes à réaliser	2 890 323.65	3 526 191.92			2 890 323.65	3 526 191.92
TOTAUX CUMULES	7 353 929.68	7 105 490.87	9 374 050.12	12 037 970.55	16 727 979.80	19 143 461.42
RESULTATS DEFINITIFS	**248 438.81**			**2 663 920.43**		**2 415 481.62**

- C**ONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 16/03/2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement,
- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote à l'unanimité

BUDGET ANNEXE « DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS » : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DCC n°210316/09

JY. HUET présente le compte administratif 2020 du budget annexe « déchets ménagers et assimilés ».
Des investissements devront être engagés pour la mise en place de la redevance incitative qui devrait intervenir en 2023/2024.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,
CONSIDÉRANT que M. René UGO, Président, s'est retiré pour laisser la Présidence à M. Jean-Yves HUET, Vice-Président délégué aux finances, pour le vote du compte administratif du budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés » de l'exercice 2020,
APRÈS s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion 2020,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ :

- LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés (18/02/2020)		68 708.67		640 173.06		708 881.73
Résultats affectés (18/02/2020)		48 401.59				48 401.59
Opérations de l'exercice	675 278.21	896 654.56	7 069 180.91	7 309 239.94	7 744 459.12	8 205 894.50
TOTAUX	675 278.21	1 013 764.82	7 069 180.91	7 949 413.00	7 744 459.12	8 963 177.82
Résultats de clôture		338 486.61		880 232.09		1 218 718.70
Restes à réaliser	364 071.66	95 262.50			364 071.66	95 262.50
TOTAUX CUMULES	1 039 349.87	1 109 027.32	7 069 180.91	7 949 413.00	8 108 530.78	9 058 440.32
RESULTATS DEFINITIFS		**69 677.45**		**880 232.09**		**949 909.54**

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 16/03/2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement.
- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote à l'unanimité

BUDGET ANNEXE « EAU » : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DCC n°210316/10

JY. HUET présente le compte administratif 2020 du budget annexe « eau ».
Il souligne le travail fait par les services de la régie de l'eau, notamment en termes de régularisation de factures. Les réaménagements de dettes ont permis de réaliser 165 000€ d'économies sur le budget de l'eau et 172 000€ sur celui de l'assainissement.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,
CONSIDÉRANT que M. René UGO, Président, s'est retiré pour laisser la Présidence à M. Jean-Yves HUET, Vice-Président délégué aux finances, pour le vote du compte administratif du budget annexe « Eau » de l'exercice 2020,
APRÈS s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion 2020,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ :

- LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés						
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	3 297 742.59	5 441 163.51	6 412 795.47	7 979 689.64	9 710 538.06	13 420 853.15
……..						
TOTAUX	3 297 742.59	5 441 163.51	6 412 795.47	7 979 689.64	9 710 538.06	13 420 853.15
Résultats de clôture		2 143 420.92		1 566 894.17		3 710 315.09
……						
Restes à réaliser ……	1 196 545.05	236 699.72			1 196 545.05	236 699.72
TOTAUX CUMULES	4 494 287.64	5 677 863.23	6 412 795.47	7 979 689.64	10 907 083.11	13 657 552.87
RESULTATS DEFINITIFS		**1 183 575.59**		**1 566 894.17**		**2 750 469.76**

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 16/03/2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement,
- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote à l'unanimité

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DCC n°210316/11

JY. HUET présente le compte administratif 2020 du budget annexe « assainissement ».
Si ce budget apparaît comme excédentaire, il est en fait déficitaire en raison de crédits qui restent encore à inscrire au chapitre 011 pour des opérations de rattachements comptables : le manque de visibilité et d'affectation des personnels sur les budgets uniques ou séparés des communes a rendu le travail du service financier difficile. Seule Fayence se trouve être «dans une bonne situation financière» grâce au travail de ses deux maires M. TRUC et de M. FABRE, qui ont toujours tenu à ce que leur budget « eau et assainissement » soit traité à part entière, au même titre que leur budget principal.
Par ailleurs, et pour un bon nombre d'opérations, les amortissements n'ont pas été pratiqués.
Ce budget est donc déficitaire mais aussi surendetté. Pour 2021, un travail doit donc être mené sur la partie fonctionnement de l'assainissement. Des pistes de réflexions ont d'ores et déjà été présentées en conseil d'exploitation de la régie le 5 mars dernier. Elles seront à nouveau débattues lors d'une seconde réunion prévue le 23 mars.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,
CONSIDÉRANT que M. René UGO, Président, s'est retiré pour laisser la Présidence à M. Jean-Yves HUET, Vice-Président délégué aux finances, pour le vote du compte administratif du budget annexe « Assainissement » de l'exercice 2020,
APRÈS s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion 2020,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ :

- LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés (18/02/2020)		130 376.58		48 475.86		178 852.44
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice ……	4 526 020.96	7 022 878.39	2 500 560.13	2 491 029.53	7 026 581.09	9 513 907.92
TOTAUX	4 526 020.96	7 153 254.97	2 500 560.13	2 539 505.39	7 026 581.09	9 692 760.36
Résultats de clôture ……		2 627 234.01		38 945.26		2 666 179.27
Restes à réaliser ……	1 204 410.76	775 711.88			1 204 410.76	775 711.88
TOTAUX CUMULES	5 730 431.72	7 928 966.85	2 500 560.13	2 539 505.39	8 230 991.85	10 468 472.24
RESULTATS DEFINITIFS		**2 198 535.13**		**38 945.26**		**2 237 480.39**

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 16/03/2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement.
- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote à l'unanimité

BUDGET ANNEXE « Z.A. DE BROVÈS » : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DCC n°210316/12

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,

CONSIDÉRANT que M. René UGO, Président, s'est retiré pour laisser la Présidence à M. Jean-Yves HUET, Vice-Président délégué aux finances, pour le vote du compte administratif du budget annexe « Z.A. de Brovès » de l'exercice 2020,

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion 2020,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ :

- LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						

Résultats reportés (18/02/2020)			5 799.99		5 799.99	
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice ……	245 000.00	0.00	2 367.54	0.00	247 367.54	
TOTAUX	245 000.00	0.00	8 167.53	0.00	253 167.53	
Résultats de clôture ……	245 000.00		8 167.53		253 167.53	
Restes à réaliser ……						
TOTAUX CUMULES	245 000.00	0.00	8 167.53	0.00	253 167.53	
RESULTATS DEFINITIFS	**245 000.00**		**8 167.53**		**253 167.53**	

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 16/03/2021 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement,
- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 DCC n°210316/13

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 16/03/2021,
STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
CONSTATANT que le compte administratif du budget principal présente au 31.12.2020 :

- Un excédent de fonctionnement de : 2 663 920.43€
- Un déficit d'investissement de : 884 307.08€
- Un excédent des restes à réaliser de : 635 868.27€
- Un déficit d'investissement global de : 248 438.81€ (Restes à réaliser inclus)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- DÉCIDE d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :
  - Report en 002 (RF) : 2 415 481.62€
  - Report en 1068 (RI) : 248 438.81€
  - Report en 001 (DI) : 884 307.08€

Vote à l'unanimité

BUDGET ANNEXE « DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS » : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 DCC n°210316/14

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 16/03/2021,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

CONSTATANT que le compte administratif du budget annexe « Déchets Ménagers&Assimilés » présente au 31.12.2020 :

- Un excédent de fonctionnement de : 880 232.09€
- Un excédent d'investissement de : 338 486.61€
- Un déficit des restes à réaliser de : 268 809.16€
- Un excédent d'investissement global de : 69 677.45€ (Restes à réaliser inclus)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- DÉCIDE d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :
  - Report en 002 (RF) : 880 232.09€
  - Report en 001 (RI) : 338 486.61€

Vote à l'unanimité

BUDGET ANNEXE « EAU » : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 DCC n°210316/15

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 16/03/2021,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

CONSTATANT que le compte administratif du budget annexe « Eau » présente au 31.12.2020 :

- Un excédent de fonctionnement de : 1 566 894.17€
- Un excédent d'investissement de : 2 143 420.92€
- Un déficit des restes à réaliser de : 959 845.33€
- Un excédent global de : 1 183 575.59€ (Restes à réaliser inclus)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- DÉCIDE d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :
  - Report en 002 (RF) : 1 566 894.17€
  - Report en 001 (RI) : 2 143 420.92€

Vote à l'unanimité

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 DCC n°210316/16

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 16/03/2021,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

CONSTATANT que le compte administratif du budget annexe « Assainissement » présente au 31.12.2020 :

- Un excédent de fonctionnement de : 38 945.26€
- Un excédent d'investissement de : 2 627 234.01€
- Un déficit des restes à réaliser de : 428 698.88€

- Un excédent global de : 2 198 535.13€ (Restes à réaliser inclus)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- DÉCIDE d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :
  - Report en 002 (RF) : 38 945.26€
  - Report en 001 (RI) : 2 627 234.01€

Vote à l'unanimité

BUDGET ANNEXE « Z.A. DE BROVÈS » : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 DCC n°210316/17

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 16/03/2021,
STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
CONSTATANT que le compte administratif du budget annexe « ZA de BROVES » présente au 31.12.2020 :

- Un déficit de fonctionnement de : 8 167.53€
- Un déficit d'investissement de : 245 000.00€

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- DÉCIDE d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :
  - Report en 002 (DF) : 8 167.35€
  - Report en 001 (DI) : 245 000.00€

Vote à l'unanimité

OCTROI DE LA GARANTIE À CERTAINS CRÉANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE ANNÉE 2021 DCC n°210316/18

Exposé :

Le Groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses Membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (ci-après les *Membres*).
Institué par les dispositions de l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales (le *CGCT*), aux termes desquelles,

« Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent créer une société publique revêtant la forme de société anonyme régie par le livre II du code de commerce dont ils détiennent la totalité du capital et dont l'objet est de contribuer, par l'intermédiaire d'une filiale, à leur financement. Cette société et sa filiale exercent leur activité exclusivement pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre actionnaires. Cette activité de financement est effectuée par la filiale à partir de ressources provenant principalement d'émissions de titres financiers, à l'exclusion de ressources directes de l'Etat ou de ressources garanties par l'Etat.
Par dérogation aux dispositions des articles L. 2252-1 à L. 2252-5, L. 3231-4, L. 3231-5, L. 4253-1, L. 4253-2 et L. 5111-4, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont autorisés

à garantir l'intégralité des engagements de la filiale dans la limite de leur encours de dette auprès de cette filiale. Les modalités de mise en œuvre de cette garantie sont précisées dans les statuts des deux sociétés », le Groupe Agence France Locale est composé de deux sociétés :

- l'Agence France Locale, société anonyme à directoire et conseil de surveillance ;
- l'Agence France Locale – Société Territoriale (la *Société Territoriale*), société anonyme à conseil d'administration.

L'Agence France Locale a reçu son agrément en tant qu'établissement de crédit spécialisé le 22 décembre 2014 et est habilitée depuis le 12 janvier 2015 à consentir des prêts aux Membres du Groupe Agence France Locale.

Conformément aux statuts de la Société Territoriale, aux statuts de l'Agence France Locale et au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des Membres (le *Pacte*), la possibilité pour un Membre de bénéficier de prêts de l'Agence France Locale, est conditionnée à l'octroi, par ledit Membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale (la *Garantie*).

La Communauté de communes du Pays de Fayence a délibéré pour adhérer au Groupe Agence France Locale le 19 décembre 2017.
L'objet de la présente délibération est, conformément aux dispositions précitées, de garantir les engagements de l'Agence France Locale dans les conditions et limites décrites ci-après, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux Membres.

Présentation des modalités générales de fonctionnement de la Garantie, dont le modèle est en annexe à la présente délibération

Objet
La Garantie a pour objet de garantir certains engagements de l'Agence France Locale (des emprunts obligataires principalement) à la hauteur de l'encours de dette du Membre auprès de l'Agence France Locale.

Bénéficiaires
La Garantie est consentie au profit des titulaires (les *Bénéficiaires*) de documents ou titres émis par l'Agence France Locale déclarés éligibles à la Garantie (les *Titres Eligibles*).

Montant
Le montant de la Garantie correspond, à tout moment, et ce quel que soit le nombre et/ou le volume d'emprunts souscrits par le Membre auprès de l'Agence France Locale, au montant de son encours de dette (principal, intérêts courus et non payés et éventuels accessoires, le tout, dans la limite du montant principal emprunté au titre de l'ensemble des crédits consentis par l'Agence France Locale à la Communauté de communes du Pays de Fayence qui n'ont pas été totalement amortis).
Ainsi, si le Membre souscrit plusieurs emprunts auprès de l'Agence France Locale, chaque emprunt s'accompagne de l'émission d'un engagement de Garantie.

Durée
La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par le Membre auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.

Conditions de mise en œuvre de la Garantie
Le mécanisme de Garantie mis en œuvre crée un lien de solidarité entre l'Agence France Locale et chacun des Membres, dans la mesure où chaque Membre peut être appelé en paiement de la dette de l'Agence France Locale, en l'absence de tout défaut de la part dudit Membre au titre des emprunts qu'il a souscrits vis-à-vis de l'Agence France Locale.

La Garantie peut être appelée par trois catégories de personnes : (i) un Bénéficiaire, (ii) un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires et (iii) la Société Territoriale. Les circonstances d'appel de la présente Garantie sont détaillées dans le modèle figurant en annexe à la présente délibération.

Nature de la Garantie

La Garantie est une garantie autonome au sens de l'article 2321 du Code civil. En conséquence, son appel par un Bénéficiaire n'est pas subordonné à la démonstration d'un défaut de paiement réel par l'Agence France Locale.

Date de paiement des sommes appelées au titre de la Garantie

Si la Garantie est appelée, le Membre concerné doit s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé dans un délai de 5 jours ouvrés.

Telles sont les principales caractéristiques de la Garantie objet de la présente délibération et dont les stipulations complètes figurent en annexe.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l*e Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,*

VU *la délibération n° 140423/05 en date du 23 avril 2014 ayant confié au Président de la Communauté de Communes la compétence en matière d'emprunts ;*

VU *la délibération n° 171219/06, en date du 19 décembre 2017 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la Communauté de communes du Pays de Fayence,*

VU *les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la Communauté de communes du Pays de Fayence, afin que la Communauté de communes du Pays de Fayence puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale ;*

VU *le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- DÉCIDE que la Garantie de la Communauté de communes du Pays de Fayence est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :
- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2021 est égal au montant maximal des emprunts que *la Communauté de communes du Pays de Fayence* est autorisée(e) à souscrire pendant l'année 2021,
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par *la Communauté de communes du Pays de Fayence* pendant l'année 2021 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et,
- si la Garantie est appelée, *la Communauté de communes du Pays de fayence* s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,
- le nombre de Garanties octroyées par le Président de la Communauté de Communes au titre de l'année 2021 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif 2021, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement,
- AUTORISE le Président, pendant l'année 2021, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Communauté de Communes du Pays de Fayence, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes,
- AUTORISE le Président de la Communauté de Communes à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021
DCC n°210316/19

Exposé :

Le Président rappelle à l'assemblée qu'en vertu de l'article L. 5211-36 du C.G.C.T., qui renvoie aux dispositions de l'article L. 2312-1 de ce même code, un débat doit avoir lieu, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget par le Conseil Communautaire.

L'article L. 2312-1 du C.G.C.T. précise notamment qu'« *il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique* ».

Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat.

Débats :

LE PRÉSIDENT souligne la bonne santé financière des budgets intercommunaux qui affichent un excédent cumulé de 5 150 000€. Les ratios de désendettement sont bons pour les 3 premiers budgets (3 ans). Seul celui lié à l'assainissement reste élevé avec une durée de 20 ans.
Tous budgets confondus, les dépenses de fonctionnement et d'investissement cumulées s'élèvent à 38 565 000€. Les recettes atteignent un montant de 47 700 000€, soit un excédent total de 9 135 000€.
Sur un plan national, le contexte de pandémie aura un impact économique lourd qui touchera également les budgets des collectivités. L'objectif reste cependant de ne pas toucher à la fiscalité puisque cela pénaliserait ceux qui traversent une période économique difficile.
LE PRÉSIDENT rappelle que la C.C.P.F. est en pleine structuration ce qui nécessite la mise en œuvre de moyens humains (ex : deux ambassadeurs du tri, un agent chargé du broyage des déchets verts et un mécanicien poids-lourds pour le budget des déchets ménagers).
D'autres recrutements au fonctionnement du budget principal sont nécessaires. Ils ont été présentés en bureau des Maires : un technicien niveau ingénieur pour la conduite et le suivi des grands projets, le renforcement du service secrétariat général et communication, un agent chargé de la dématérialisation des procédures qui touchent une grande partie des services, un poste de conseiller numérique pour France Services pour lequel l'Etat met en place des aides financières sur une période de deux ans.
Au niveau des investissements, sont notamment prévus pour l'année 2021 :

- la poursuite du schéma de signalisation des zones d'aménagement économique,
- les contre-allées qui représentent 1,8 millions d'euros de travaux,
- le financement de la voie d'accès au chemin occidental en partenariat avec le Département,
- le soutien aux commerces de proximité,
- le fonds d'intervention foncière,
- le renouvellement du matériel informatique de France Services,
- l'achèvement des pôles intermodaux,
- le déploiement du très haut débit,
- le plan énergie territorial,
- la recherche d'un terrain pour l'accueil des gens du voyage,
- de gros investissements sur les budgets de l'eau et de l'assainissement,
- l'achèvement de la scénographie à la Maison du Lac,
- des aménagements pour le gymnase,
- un cheminement piéton sous le pont du lac de Saint-Cassien,
- la rénovation-extension de la base d'aviron,
- l'aménagement de la Maison de Pays,

- la construction d'un bâtiment pour le RAM,
- des travaux d'investissement au titre de la GEMAPI,
- les aménagements liés à l '« Euro Vélo 8 » (EV8).

Le budget des déchets ménagers se verra impacté par la mise en place de la redevance incitative ainsi que la nouvelle déchetterie – ressourcerie.

Enfin, les services d'eau et d'assainissement devront également être renforcés par le recrutement d'un électromécanicien afin de suivre davantage le fonctionnement des stations d'épuration, d'un agent de réseau et d'un directeur afin d'orchestrer et de structurer le fonctionnement de ces services. Le financement de ces postes pourra être réparti sur les budgets de l'eau et de l'assainissement afin d'être plus facilement absorbé.

JY. HUET souligne quelques points :

- les travaux du rond-point de Fondurane seront achevés pour cet été,
- devant le développement des services qui doivent être assurés par « France Services », la question de l'accès à cette structure devra être étudiée,
- l'installation récente de gens du voyage sur le territoire a provoqué des incidents graves entraînant deux blessés et deux individus placés en garde à vue. Il revient donc aux élus communautaires de trouver un terrain destiné à les accueillir, ce qui permettra à la C.C.P.F. d'être en conformité avec la législation et de pouvoir faire appel à la force publique en cas de difficultés.

Il souhaite par ailleurs :

- qu'un point soit fait sur l'avancement du dossier de la fibre optique,
- que la Maison du Lac ne devienne pas une concession dont les missions seraient d'animer le site et d'organiser des manifestations. Cela ferait une concurrence déloyale vis-à-vis des établissements déjà présents. Le projet d' « escape game » devrait donc être proposé par une société privée et non par la puissance publique,
- que chaque commune participe à la mise en place de tronçons cyclables afin de pouvoir, petit à petit, faire des jonctions dans le cadre de l'Euro Vélo 8,
- les bureaux d'études ne s'investissent pas suffisamment dans les dossiers importants de la C.C.P.F.. Le recours à la gestion publique directe, par le biais d'agents spécialisés et compétents est une voie plus adaptée pour mener à bien les projets intercommunaux.

F. CAVALLIER explique que le déploiement de la fibre sur le territoire est contrarié par la conjonction de 3 facteurs :
- la crise sanitaire,
- la défaillance de l'un des sous-traitants pour laquelle aucune solution n'a pu être apportée pour le moment,
- une difficulté technique inattendue sur les parties aériennes du projet, ce qui donne l'impression que les travaux ne se font pas progressivement d'axe en axe mais un peu partout à la fois.

Il y a actuellement près d'un an de retard sur le calendrier initial avec 6800 prises livrées et 6200 qui vont l'être prochainement. Un nouveau calendrier devrait être communiqué d'ici le 1er avril prochain.

M. REZK souhaite savoir si un budget a été alloué pour l'acquisition d'un terrain destiné aux gens du voyage. LE PRÉSIDENT répond que 80 000€ ont été inscrits au BP 2021. JY. HUET indique qu'il va prochainement voir un terrain. Il rappelle cependant que l'acquisition d'un terrain devra éventuellement faire l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique, ce qui prendra davantage de temps.

M. REZK propose qu'un terrain soit aménagé même s'il ne répond pas à toutes exigences des gens du voyage. Cela permettra à la C.C.P.F. d'être en conformité avec la loi et de pouvoir faire appel à la force publique.

P. DUMESNY confirme que tant qu'il n'y a pas d'aire de passage dédiée, la C.C.P.F. n'est pas en conformité avec la réglementation et ne peut bénéficier du soutien de la Préfecture, de la Sous-Préfecture et de la force publique. Si les gens du voyage ne s'installaient pas sur la parcelle qui leur serait aménagée, cela permettrait d'accélérer la procédure en référé et de les faire partir plus rapidement.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
VU les travaux du bureau communautaire des 9 et 16 février 2021 ainsi que ceux du Conseil d'exploitation du 23 février 2021 pour l'eau et l'assainissement,
VU le rapport annexé à la présente, présentant les orientations budgétaires générales de l'exercice 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport joint à la présente, qui sera suivi, dans les deux mois, de l'examen du budget 2021,
- VOTE le présent débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport ci-annexé.

Vote à l'unanimité

AVENANT N°1 À L'APPEL D'OFFRES OUVERT PORTANT SUR L'ACCORD-CADRE N°2019GAZOLE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CARBURANT GAZOLE EN VRAC POUR LE SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS
DCC n°210316/20

Exposé :

Date de la notification du marché public : 22/05/2019

Durée d'exécution du marché public : Conclu pour une durée initiale de 12 mois à compter du 01/06/2019. L'accord-cadre pourra être renouvelé par tacite reconduction deux fois par période de 12 mois sans que sa durée totale ne puisse excéder trois ans, soit un terme définitif au 31/05/2022

Quantité de l'Accord-Cadre :

- La quantité minimum de commandes annuelle est de 81 000 litres, soit 243 000 litres de quantité minimum sur la durée maximale de trois ans de l'accord-cadre.
- La quantité maximum de commandes annuelle est de 135 000 litres, soit 405 000 litres de quantité maximum sur la durée maximale de trois ans de l'accord-cadre.

Pour information, la quantité annuelle estimée de commande est de l'ordre de 108 000 litres avec une moyenne de livraison mensuelle de 9 000 litres, fluctuant selon la saison.

Objet de l'avenant :

L'avenant n°1 concerne le changement de titulaire de l'accord-cadre consécutif à la mise en location-gérance, par le titulaire, de son fonds de commerce :
A la date du 01/01/2021, la SARL LA PLAINE, filiale du GROUPE SA BERGON et titulaire de l'accord-cadre, a confié à la SAS BERGON, autre filiale du groupe SA BERGON immatriculée au RCS de Fréjus sous le numéro 381 489 780 et dirigée par BERGON Xavier, directeur général, son fonds de commerce et ce compris les prestations objet de cet accord-cadre. Cette mise en location gérance entraîne la transmission pure et simple à la SAS BERGON de l'intégralité des conditions, droits et obligations liés à l'accord-cadre et ce sans exception ni réserve, ainsi que l'intégralité des moyens affectés à son exécution sans modification (personnels, locaux, équipements, savoir-faire).

Conformément à l'article R2194-6 du Code de la Commande Publique, un marché peut être modifié lorsqu'un nouveau titulaire se substitue au titulaire initial du marché, dans le cas d'une cession du marché, **à la suite d'une opération de restructuration du titulaire initial**, à condition que cette cession n'entraîne pas d'autres modifications substantielles et ne soit pas effectuée dans le but de soustraire le marché aux obligations de publicité et de mise en concurrence.

Le nouveau titulaire devant remplir les conditions qui avaient été fixées par l'acheteur pour la participation à la procédure de passation du marché initial, il a été procédé à l'examen des renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière.
L'acception de ce changement de titulaire, **bien qu'elle ne s'accompagne d'aucune modification substantielle d'un élément essentiel du marché et ne comporte aucune incidence financière**, nécessite la conclusion d'un avenant.

Les modifications introduites par l'avenant sont :
1/ l'identité du nouveau titulaire :

SAS BERGON
1 ZA DU GRAND PONT
1 LE PERAT
83310 GRIMAUD (83068)

2/ les coordonnées bancaires de paiement.

Sur fondement de l'article L. 1414-4 du C.G.C.T. qui précise que « *tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres »,* l'avenant n'ayant aucune incidence financière, il n'a pas été soumis préalablement à la Commission d'Appel d'Offres.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- APPROUVE l'avenant n°1 à l'appel d'offres ouvert portant sur l'accord-cadre pour la fourniture et la livraison de carburant gazole en vrac pour le service de collecte des déchets ménagers tel qu'exposé ci-dessus,
- AUTORISE le Président à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Vote à l'unanimité

III – DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC « OCAD3E » POUR LA COLLECTE SÉPARÉE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES MÉNAGERS (D.E.E.E.) ET DES LAMPES USAGÉES
DCC n°210316/21

Exposé :

Dans le cadre de la mise en place de la collecte séparée des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D.E.E.E.) et des lampes usagées sur les déchetteries, la C.C.P.F. a signé deux conventions avec l'organisme coordonnateur « OCAD3E » pour la période 2015-2020.
Le 23 décembre 2020, « OCAD3E » a obtenu le renouvellement de son agrément pour 2021, par les Ministères de la transition écologique, de l'intérieur et de l'économie, des finances et de la relance.
« OCAD3E » propose deux nouvelles conventions, qui ont pour objet de régir les relations juridiques, techniques et financières entre l'organisme coordonnateur et la C.C.P.F.
Afin d'assurer la continuité du service d'enlèvement des D.E.E.E. et lampes usagées sur les déchetteries et de bénéficier des compensations financières dans les conditions du barème en vigueur au 1er janvier 2021, il convient de signer les

deux conventions proposées par « OCAD3E ».

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- AUTORISE le Président à signer avec « OCAD3E » la convention d'adhésion relative à la collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers (D.E.E.E.) et la convention relative à la collecte séparée des lampes usagées, ainsi que tous documents et actes relatifs à ces opérations.

Vote à l'unanimité

REDEVANCE INCITATIVE : MODALITÉS DE COLLECTE, ENQUÊTE DE CONTENEURISATION ET DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION ET DE L'A.D.E.M.E. DCC n°210316/22

Exposé :

Par délibération en date du 8 décembre 2020, le conseil communautaire a approuvé le principe du passage de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) vers la Redevance Incitative (R.I.).

Les modalités de collecte proposées par le bureau d'études et retenu par le bureau communautaire est le suivant :

- Pour les ordures ménagères :
  - Chaque famille ou professionnel sera doté d'un bac roulant dont le volume sera différent suivant la taille du foyer. Ce bac sera équipé d'une puce d'identification qui permettra au camion de collecte d'identifier l'usager et de comptabiliser le nombre de levées de son bac.
  - Pour les collectifs ou pour les habitations ne pouvant pas être desservis en porte-à-porte, des bacs de regroupement seront mis en place. Des badges individuels permettront l'ouverture de trappe d'accès à ces conteneurs collectifs et comptabiliseront le nombre de dépôts de sacs.

- Pour les emballages et les papiers :
  - Comme pour les ordures ménagères, chaque famille ou professionnel sera doté d'un bac roulant individuel dans lequel les emballages et les papiers pourront être mis en mélange.
  - Pour les collectifs ou pour les habitations ne pouvant pas être desservis en porte-à-porte, les emballages et les papiers devront être apportés dans les colonnes de tri qui sont répartis sur le territoire.

- Pour le verre : la collecte aura lieu pour l'ensemble du territoire en points d'apport volontaire (colonnes).

Il est prévu le calendrier de mise en place suivant :

- 2021 :
  - Dépôt des demandes de subvention et aides auprès de l'ADEME, de la Région et de CITEO. Dans le cadre du contrat d'objectifs déchets Région/EPCI, une aide de 250 000€ avec un taux d'aide maximum de 50% peut être demandée pour la tarification incitative. Elle peut potentiellement être déposés en plusieurs phases.
  - Préparation des consultations et opérations préalables nécessaires à la mise en œuvre de la redevance incitative.

- 2022 :
  - Réalisation d'une enquête en porte à porte (enquête de conteneurisation) auprès de chaque usager afin d'expliquer le dispositif et de les équiper en bacs avec puces
  - Redimensionnement des tournées d'ordures ménagères et de collecte sélective
  - Validation de la grille tarifaire

- 2023 : Facturation « à blanc », c'est-à-dire poursuite du paiement de la T.E.O.M. mais envoi d'une simulation de facturation en redevance incitative

- 2024 : Passage à la redevance incitative

Il a également été retenu que l'enquête de conteneurisation serait réalisée en réalisée en prestation de service pour la partie porte-à-porte et en régie pour la partie en point de regroupement.

Débats :

R. BOUCHARD rappelle le choix du conseil communautaire du 8 décembre 2020 qui est venu entériner la mise en place de la redevance incitative sur le territoire. Pour mémoire, la C.C.P.F. est le premier E.P.C.I. à engager une telle démarche au plan régional. Cela a pour avantage d'ouvrir les portes à certains moyens de financement et de subventions dont ne bénéficieront peut-être pas les collectivités qui engageront cette démarche ultérieurement. L'enquête de conteneurisation ou l'acquisition de bacs pucés vont donc pouvoir bénéficier de soutiens, notamment d'organismes tels que l'ADEME ou CITEO.
Il rappelle que le principe qui a été retenu est celui d'une facturation à la levée : chaque collecte du bac à ordures ménagères donnera donc lieu à facturation, cette dernière ne sera donc pas calculée par rapport à leur poids.

Les ambassadeurs de tri auront un grand rôle dans la communication qui devra être menée sur ce sujet. Elle devra être pédagogique et persuasive et l'accompagnement des usagers sera donc primordial. Les communes doivent d'ores et déjà lancer des actions de communication pour préparer ce passage prévu pour 2024. Il va falloir diversifier les canaux de communication : vidéos, réunions, flyers…

B. CAUVY : De nombreuses communes ayant déjà mis en place la redevance incitative recourent à la vidéo, notamment via « You Tube ». Ces vidéos permettent de répondre à bon nombre de questions et de rassurer les usagers. Un des enjeux pour notre territoire sera de réussir à responsabiliser également les touristes qui ne sont que de passage et qu'il faudra sensibiliser sur la problématique du volume de leurs déchets.

J. SAILLET rejoint les propos tenus par B. CAUVY, notamment pour la problématique liée aux résidences secondaires, nombreuses sur la commune de Bagnols.

C. ALEXANDRE: *« Il ne faut oublier le milieu associatif qui peut aider à la sensibilisation du public* »

R. BOUCHARD rappelle également le rôle de porte-paroles des enseignants auprès des enfants.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- DÉCIDE d'approuver les modalités de collecte : porte à porte pour les ordures ménagères et la collecte sélective (emballages et papiers) lorsque cela est possible et points de regroupement dans le cas contraire,
- DÉCIDE d'approuver les modalités de l'enquête de conteneurisation,
- SOLLICITE une aide de la Région P.A.C.A. d'un montant maximum de 250 000€ destinés à la mise en place de la tarification incitative,
- SOLLICITE une aide de l'A.D.E.M.E. d'un montant forfaitaire de 10€ par habitant DGF ainsi qu'une aide aux investissements dans des équipements permettant l'individualisation du suivi de l'utilisation du service.

Vote à l'unanimité

DEMANDE D'AIDE À LA RÉGION POUR L'ACCOMPAGNENT À L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (P.L.P.D.M.A.)
DCC n°210316/23

Exposé :

R. BOUCHARD expose :
Par délibération en date du 8 décembre 2020, le conseil communautaire a approuvé l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (P.L.P.D.M.A.)
La Communauté de communes a souhaité se faire accompagner par un bureau d'étude pour l'élaboration du P.L.P.D.M.A.
Il est prévu :

- une phase préparatoire avec la finalisation du diagnostic :
  - Identification des acteurs locaux et entretiens avec les principaux
  - Élaboration des documents "réglementaires" : délibération, lancement et constitution de la C.C.E.S.
  - Animation de la première réunion de la C.C.E.S.
- une phase rédactionnelle : définition des objectifs et aide à la rédaction du P.L.P.D.M.A.
- une phase de concertation, il est prévu la rédaction d'une note de synthèse de l'organisation de la concertation publique

Dans le cadre du contrat d'objectifs déchets Région/E.P.C.I., une aide de 150 000€ avec un taux d'aide maximum de 50% peut être demandée pour l'élaboration et/ou la mise en œuvre d'un programme local de prévention. Elle peut potentiellement être déposés en plusieurs phases.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

• SOLLICITE une aide de la Région P.A.C.A. pour un montant de 4 500€ destinés à l'accompagnement à l'élaboration du P.L.P.D.M.A.
• AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.

Vote à l'unanimité

GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'I.S.D.N.D. DU VALLON DES PINS - CRÉDIT AGRICOLE
DCC n°210316/24

Exposé :

Par délibération du 8 décembre 2020 le conseil communautaire a approuvé le principe de la garantie d'une partie des emprunts pour la réalisation des travaux de l'ISDND du Vallon des Pins
Grâce à une connaissance plus fine du coût de l'opération et à la transmission des contrats proposés par les organismes prêteurs, la Communauté de commune peut aujourd'hui délibérer sur les chiffres définitifs.
La SPL du Vallon des pins a en effet lancé un appel d'offres et a consulté plusieurs organismes bancaires pour obtenir un financement de 15 millions d'euros répartis comme suit :

- Le Crédit Agricole pour 5 millions d'euros avec une période d'amortissement de
- 20 ans et un taux fixe de 1,42%.
- La Caisse d'Epargne pour 5 millions d'euros avec une période d'amortissement sur 22 ans et un taux fixe de 1,52%.

- La Banque Postale pour 5 millions d'euros sur 23 ans d'amortissement avec un taux fixe de 1,27%.

Afin d'obtenir ces prêts et diminuer les intérêts et frais financiers, la SPL a sollicité les établissements publics, futurs utilisateurs de l'installation de stockage de déchets, afin de garantir ces emprunts au prorata des prévisions de tonnage d'ordures ménagères résiduelles respectifs à enfouir.

Le montant global à garantir par l'ensemble des parties prenantes est de 50% soit 7,5 millions d'euros répartis comme suit :

	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne	Banque Postale	Total
CCPF	282 250	282 250	282 250	846 750
DPVa	652 500	652 500	652 500	1 957 500
CAPL	485 000	485 000	485 000	455 000
CAPG	397 000	397 000	397 000	1 191 000
CAVEM	683 250	683 250	683 250	2 049 750
TOTAL	**2 500 000**	**2 500 000**	**2 500 000**	**7 500 000**

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article 2298 du Code Civil,
VU l'offre de Financement du Crédit Agricole annexée à la présente délibération,

CONSIDÉRANT l'Offre de financement d'un montant de 5 000 000,00 €, émise par le CREDIT AGRICOLE (ci-après « le Bénéficiaire ») et acceptée par SOCIETE PUBLIQUE LOCALE LE VALLON DES PINS (ci-après «l' Emprunteur ») pour les besoins de Financement de la création et de l'exploitation d'un centre d'enfouissement des déchets ménagers (ISDND) sur le site de Vallon des pins à Bagnols en Forêt, pour laquelle, la CCPF (ci-après « le Garant ») décide d'apporter son cautionnement (ci-après « la Garantie ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous,

CONSIDÉRANT que le part garantie par la CCPF est mentionnée, par organisme bancaire, dans le tableau ci-dessus,

ARTICLE 1er : Accord du gérant
Le Garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 282 250 EUROS (quotité garantie), augmentées de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires correspondants, au titre du contrat à venir entre l'emprunteur et le Bénéficiaire.
L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : Déclaration du Garant
Le Garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

ARTICLE 3 : Mise en garde
Le Garant reconnait être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.
Il reconnait par ailleurs être pleinement averti du risque de non-remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

ARTICLE 4 : Appel de la garantie
En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.
Le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.
En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

ARTICLE 5 : Durée
La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

ARTICLE 6 : Publication de la Garantie
Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.5211-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

HORS présence de M. René BOUCHARD,
ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- AUTORISE le Président à signer tout document permettant cet engagement.

Vote à l'unanimité

GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'I.S.D.N.D. DU VALLON DES PINS – BANQUE POSTALE
DCC n°210316/25

Exposé :

Par délibération du 8 décembre 2020 le conseil communautaire a approuvé le principe de la garantie d'une partie des emprunts pour la réalisation des travaux de l'ISDND du Vallon des Pins
Grâce à une connaissance plus fine du coût de l'opération et à la transmission des contrats proposés par les organismes prêteurs, la Communauté de commune peut aujourd'hui délibérer sur les chiffres définitifs.
La SPL du Vallon des pins a en effet lancé un appel d'offres et a consulté plusieurs organismes bancaires pour obtenir un financement de 15 millions d'euros répartis comme suit :

- Le Crédit Agricole pour 5 millions d'euros avec une période d'amortissement de
- 20 ans et un taux fixe de 1,42%.
- La Caisse d'Epargne pour 5 millions d'euros avec une période d'amortissement sur 22 ans et un taux fixe de 1,52%.
- La Banque Postale pour 5 millions d'euros sur 23 ans d'amortissement avec un taux fixe de 1,27%.

Afin d'obtenir ces prêts et diminuer les intérêts et frais financiers, la SPL a sollicité les établissements publics, futurs utilisateurs de l'installation de stockage de déchets, afin de garantir ces emprunts au prorata des prévisions de tonnage d'ordures ménagères résiduelles respectifs à enfouir.

Le montant global à garantir par l'ensemble des parties prenantes est de 50% soit 7,5 millions d'euros répartis comme suit :

	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne	Banque Postale	Total
CCPF	282 250	282 250	282 250	846 750
DPVa	652 500	652 500	652 500	1 957 500
CAPL	485 000	485 000	485 000	455 000
CAPG	397 000	397 000	397 000	1 191 000
CAVEM	683 250	683 250	683 250	2 049 750
TOTAL	**2 500 000**	**2 500 000**	**2 500 000**	**7 500 000**

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
VU l'article 2298 du Code Civil ;
VU l'offre de Financement de la banque postale (annexée à la présente délibération) ;

CONSIDÉRANT l'Offre de financement d'un montant de 5 000 000,00 €, émise par la Banque postale (ci-après « le Bénéficiaire ») et acceptée par SOCIETE PUBLIQUE LOCALE LE VALLON DES PINS (ci-après «l' Emprunteur ») pour les besoins de Financement de la création et de l'exploitation d'un centre d'enfouissement des déchets ménagers (ISDND) sur le site de Vallon des pins à Bagnols en Forêt, pour laquelle, la CCPF (ci-après « le Garant ») décide d'apporter son cautionnement (ci-après « la Garantie ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous,

CONSIDÉRANT que le part garantie par la CCPF est mentionnée, par organisme bancaire, dans le tableau ci-dessus,

ARTICLE 1er : Accord du gérant
Le Garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 282 250 EUROS (quotité garantie), augmentées de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires correspondants, au titre du contrat à venir entre l'emprunteur et le Bénéficiaire.
L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : Déclaration du Garant
Le Garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

ARTICLE 3 : Mise en garde
Le Garant reconnait être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.
Il reconnait par ailleurs être pleinement averti du risque de non-remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

ARTICLE 4 : Appel de la garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.
Le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.
En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

ARTICLE 5 : Durée
La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

ARTICLE 6 : Publication de la Garantie
Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.5211-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

HORS présence de M. René BOUCHARD,
ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- AUTORISE le Président à signer tout document permettant cet engagement.

Vote à l'unanimité

GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'I.S.D.N.D. DU VALLON DES PINS – CAISSE D'ÉPARGNE
DCC n°210316/26

Exposé :

Par délibération du 8 décembre 2020 le conseil communautaire a approuvé le principe de la garantie d'une partie des emprunts pour la réalisation des travaux de l'ISDND du Vallon des Pins
Grâce à une connaissance plus fine du coût de l'opération et à la transmission des contrats proposés par les organismes prêteurs, la Communauté de commune peut aujourd'hui délibérer sur les chiffres définitifs.
La SPL du Vallon des pins a en effet lancé un appel d'offres et a consulté plusieurs organismes bancaires pour obtenir un financement de 15 millions d'euros répartis comme suit :

- Le Crédit Agricole pour 5 millions d'euros avec une période d'amortissement de
- 20 ans et un taux fixe de 1,42%.
- La Caisse d'Epargne pour 5 millions d'euros avec une période d'amortissement sur 22 ans et un taux fixe de 1,52%.
- La Banque Postale pour 5 millions d'euros sur 23 ans d'amortissement avec un taux fixe de 1,27%.

Afin d'obtenir ces prêts et diminuer les intérêts et frais financiers, la SPL a sollicité les établissements publics, futurs utilisateurs de l'installation de stockage de déchets, afin de garantir ces emprunts au prorata des prévisions de tonnage d'ordures ménagères résiduelles respectifs à enfouir.

Le montant global à garantir par l'ensemble des parties prenantes est de 50% soit 7,5 millions d'euros répartis comme suit :

	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne	Banque Postale	Total
CCPF	282 250	282 250	282 250	846 750
DPVa	652 500	652 500	652 500	1 957 500

CAPL	485 000	485 000	485 000	455 000
CAPG	397 000	397 000	397 000	1 191 000
CAVEM	683 250	683 250	683 250	2 049 750
TOTAL	**2 500 000**	**2 500 000**	**2 500 000**	**7 500 000**

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
VU l'article 2298 du Code Civil ;
VU l'offre de Financement de la Caisse d'Epargne (annexée à la présente délibération) ;

CONSIDÉRANT l'Offre de financement d'un montant de 5 000 000,00 €, émise par la Caisse d'épargne (ci-après « le Bénéficiaire ») et acceptée par SOCIETE PUBLIQUE LOCALE LE VALLON DES PINS (ci-après «l' Emprunteur ») pour les besoins de Financement de la création et de l'exploitation d'un centre d'enfouissement des déchets ménagers (ISDND) sur le site de Vallon des pins à Bagnols en Forêt, pour laquelle, la CCPF (ci-après « le Garant ») décide d'apporter son cautionnement (ci-après « la Garantie ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous,

CONSIDÉRANT que le part garantie par la CCPF est mentionnée, par organisme bancaire, dans le tableau ci-dessus,

ARTICLE 1er : Accord du gérant
Le Garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 282 250 EUROS (quotité garantie), augmentées de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires correspondants, au titre du contrat à venir entre l'emprunteur et le Bénéficiaire.
L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : Déclaration du Garant
Le Garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

ARTICLE 3 : Mise en garde
Le Garant reconnait être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.
Il reconnait par ailleurs être pleinement averti du risque de non-remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

ARTICLE 4 : Appel de la garantie
En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.
Le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.
En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

ARTICLE 5 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

ARTICLE 6 : Publication de la Garantie
Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.5211-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

HORS présence de M. René BOUCHARD,
ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- AUTORISE le Président à signer tout document permettant cet engagement.

Vote à l'unanimité

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DU VALLON DES PINS CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DCC n°210316/27

Exposé :

Le Président expose :

La Communauté de communes du Pays de Fayence est compétente en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés conformément aux dispositions des article L 2224-13 et L5217-2 du CGCT.

Afin d'assurer le traitement de ses déchets ultimes issus des déchets ménagers et assimilés la CCPF a porté le projet d'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Vallon des Pins situé sur la commune de Bagnols en Forêt.

Avec ses partenaires du SMIDDEV, du SMED et de DPva elle a constitué une Société Publique Locale (SPL du Vallon des Pins), qui a pour rôle la conception, la réalisation et l'exploitation de cette ISDND sur la commune de Bagnols en Forêt.

Le Conseil communautaire du 27 octobre 2020, a validé la création d'un groupement d'autorité concédante et le principe du recours à une Délégation de Service Public (DSP) "in house" pour l'aménagement, la construction et l'exploitation de l'ISDND.

Le contrat de délégation stipule les éléments suivants :

- L'objet de la délégation : il s'agit de l'aménagement, la construction, l'exploitation (durant 25 ans) et de la post exploitation durant 25 ans du centre d'enfouissement du Vallon des Pins
- La nature des déchets admis : ordures ménagères ultimes (ordures ménagères triées soit en amont par des collectes sélectives, soit par une unité de tri). Ce sont les performances globales au regard des objectifs réglementaires qui seront appréciées ; les déchets d'activité économiques ou les refus de tri des encombrants ou des emballages.
- Les tonnages acceptés, de 100 000 tonnes les deux premières années et 70 000 tonnes les années suivantes, avec une répartition indicative entre les membres :

	2022	2023	2024	2025	2026 à 2044	2045	Total
CCPF	3 000T	10 000T	9 000T	8 000T	152 000T	1 000T	183 000T
DPVa	10 000T	37 000T	33 000T	17 000T	323 000T	3 000T	423 000T
Smed	8000 T	30 000 T	30 000T	25 000T	475 000T	4 000T	572 000T

SMIDDEV	0	20 000T	20 000T	20 000T	380 000T	3 000T	443 000T
Total	21 000T	97 000T	92 000T	70 000T	1 330 000T	11 000T	1 621 000T

- Les tarifs : 49 €HT/T et hors TGAP les deux premières années, et 65 €HT/T hors TGAP les années suivantes, différence s'expliquant par les tonnages acceptés supérieurs les deux premières années. Aussi, le contrat stipule les cas de conditions de révision de ces tarifs :
    - conditions techniques : modification des apports des tonnages supérieures à 5 %,modification des ouvrages, modification des conditions d'exploitation, non exécution d'une aire de stockage des terres de déblais et remblais,
    - conditions financières : solde cumulé supérieur de 50 % de la provision annuelle, solde positif ou négatif, modifications substantielles des charges qui incombent au délégataire

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
HORS présence de M. René BOUCHARD,
ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- AUTORISE le Président à signer le contrat de DSP avec la SPL du Vallon des Pins et tout acte y afférent,
- AUTORISE le Président à assurer l'exécution de la présente délibération

Vote à l'unanimité

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DE LA DÉCHETTERIE DE BAGNOLS-EN-FORÊT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE DCC n°210316/27

Exposé :

LE PRÉSIDENT expose :

Le transfert des compétences à la C.C.P.F. entraîne automatiquement la mise à disposition par des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.
Par le présent procès-verbal, la commune met à la disposition de la C.C.P.F. la déchetterie de Bagnols-en-Forêt (terrain et équipements) affectée à l'exercice de la compétence y afférente. Il est précisé que cette mise à disposition n'avait pas été faite en 2014 à cause d'un problème de découpage foncier.

L'inventaire des biens meubles et immeubles mis à disposition de la C.C.P.F. par la commune est le suivant :

- Deux parcelles sur lesquelles la déchetterie est implantée :
    - Parcelle D 800 d'une contenance de5389 m2,
    - Parcelle D 799 d'une contenance de 4611m2.
- Des équipements :
    - Une voie d'accès,
    - Un quai surélevé composé de 6 emplacements,
    - Un local gardien avec un bureau et des sanitaires,
    - Une aire de retournement en bout de quai.

Conformément à l'article L 1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente mise à disposition est effectuée à titre gratuit.
Elle est également consentie sans limitation de durée étant précisé qu'en cas de désaffectation totale ou partielle des biens, la commune recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ENTENDU cet exposé,
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- APPROUVE le procès-verbal joint à la présente délibération,
- AUTORISE le Président à le signer.

Vote à l'unanimité

ENQUÊTE PUBLIQUE POUR L'EXPLOITATION D'UNE UNITÉDE VALORISATION MUTIFILIÈRE – AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DCC n°210316/29

Exposé :

Le Syndicat Mixte du Développement Durable du Var Est (S.Mi.D.D.E.V.) porte un projet d'unité de valorisation multifilière des déchets ménagers et assimilés et a déposé, à ce titre, une demande d'autorisation environnementale unique.
Le projet se situe à proximité immédiate de l'I.S.D.N.D. du Vallon des Lauriers sur la commune de Bagnols-en-Forêt.

Conformément à la réglementation en vigueur, une enquête publique a été ouverte. Elle se déroule du 11 février au 12 mars en mairie de Bagnols-en- Forêt.
La Communauté de communes est appelée à émettre un avis pendant l'enquête publique ou dans les quinze jours suivant sa clôture.

Le projet prévoit comporte, de manière schématique, le process suivant :

- une zone de réception et de préparation,
- une chaîne de pré-traitement et affinage dédiée au tri de l'ensemble des déchets entrants : elle comporte classiquement l'ensemble des équipements de tri granulométrique (trommels, cribles), magnétique (overband pour les métaux ferreux, courant de Foucault pour les métaux non ferreux), aérauliques (séparation des éléments légers et des éléments lourds) et optiques (spectrométrie infra-rouge pour le tri des déchets de type corps plats et corps creux). Des broyeurs-granulateurs sont également prévus. Les éléments de la chaîne de tri sont connectés par des convoyeurs capotés. Cette ligne de tri permet une réduction massique de 30 % des déchets entrants par « détournement » des métaux ferreux et non ferreux, des déchets inertes et la production de Combustible Solide de Récupération (C.S.R.),
- une zone de bio-séchage : le bio-séchage est un procédé biologique de fermentation aérobie. Les déchets sont étalés puis régulièrement retournés. Outre ce brassage, le lit de déchets est séché par un flux d'air aspirant. L'air extrait est traité dans une tour de lavage acide puis un système de biofiltres. Cette opération permet une réduction massique de 20 % des déchets traités (évaporation d'eau),
- une zone de chargement et d'expédition.

La performance de tri attendu pour cette unité est de 50 % minimum (30 % de valorisation, 20 % de réduction massique, 50 % de refus de tri envoyés en I.S.D.N.D.).

Cet équipement serait dimensionné et conçu pour trier 66 500 tonnes de déchets par an.
Il est indiqué dans la demande d'autorisation que l'origine des déchets est la suivante :

- 54 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles du S.Mi.D.D.E.V.,
- 11 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles de la Communauté de Communes du pays de Fayence (C.C.P.F.),
- 1 500 tonnes de refus des filières de tri sélectif du S.Mi.D.D.E.V.

Le projet porté par le S.Mi.D.D.E.V. s'inscrit dans la volonté partagée de réduction des déchets enfouis, conformément aux objectifs nationaux et aux engagements pris dans le cadre de la création de l'I.S.D.N.D. du Vallon des Pins.
Ces engagements prévoient notamment d'atteindre l'objectif règlementaire de valorisation sous forme de matière de 65% des déchets non dangereux non inertes mesurés en masse opposable en 2025.
Il est toutefois rappelé que la Communauté de communes du Pays de Fayence ne prévoit pas que les ordures ménagères résiduelles dont elle a la charge soit accueillies sur le site objet de la présente enquête publique.

Depuis plusieurs années la Communauté de communes travaille, pour son territoire, sur une solution de renforcement fort du tri à la source plutôt que vers une solution de type pré-traitement industriel.
Cette orientation a été confirmée par la délibération du 8 décembre 2020 dans laquelle le conseil communautaire a unanimement validé le passage de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) à la Redevance Incitative (R.I.). Ce choix, qui correspond au caractère résidentiel de notre territoire, s'inscrit pleinement dans le cadre de la loi de transition énergétique et pour la croissance verte du 17 aout 2015 qui fixe comme objectif le renforcement d'une tarification incitative, objectif repris par la Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

Dans le cadre d'une coopération entre les intercommunalités actionnaires de la S.P.L. du Vallon des Pins, il est toutefois intéressant que les outils de chacun des membres puissent avoir la souplesse d'accueillir le cas échéant les déchets des partenaires. De la même manière la mise en place de la Redevance Incitative en Pays de Fayence donnera lieu à des retours d'expérience, partagés avec les intercommunalités actionnaires du Vallon des Pins.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- CONFIRME la volonté de la Communauté de communes de retenir la solution de la redevance incitative pour atteindre l'objectif de 65% de valorisation matière,
- ÉMET un AVIS FAVORABLE à l'enquête publique relative au projet d'unité de valorisation multifilière des déchets ménagers et assimilés porté par le S.Mi.D.D.E.V.

Vote à l'unanimité

IV – AGRICULTURE, PASTORALISME, FORÊTS

CONVENTION DE PARTENARIAT 2021-2023 AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU VAR
DCC n°210316/30

Exposé :

Le Président rappelle que par délibération n°150630/01 en date du 30 juin 2015, la compétence « maintien et développement de l'activité agricole » a été intégrée dans les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (C.C.P.F.). Cela s'est traduit notamment par l'adoption d'un Plan d'Orientation Pastorale Intercommunal (P.O.P.I.) et d'une Stratégie Locale de Développement Agricole (S.L.D.A.). Cette dernière a pour objectifs stratégiques de :

1. Mobiliser, valoriser et reconquérir le foncier agricole et à vocation agricole,
2. Développer l'hydraulique, les réseaux d'irrigation agricole et les pratiques pérennes de partage et de gestion de l'eau,
3. Pérenniser les filières et développer l'emploi agricole,

4. Développer l'autonomie alimentaire, la commercialisation et la promotion,
5. Produire en intégrant les enjeux climatiques, environnementaux et de biodiversité.

Les premiers résultats obtenus, notamment en matière de reconquête de friches agricoles, d'installation de nouveaux exploitants, ou de soutien à l'élevage, ont pu l'être grâce aux actions partenariales menées avec la Chambre d'agriculture du Var, le C.E.R.P.A.M. et la S.A.F.E.R., dans le cadre de conventions passées avec ces structures.

Afin de poursuivre ce travail engagé depuis 2015, les membres de la Commission Agriculture, réunis le 15 décembre 2020, proposent de renouveler le partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Var à travers une nouvelle convention 2021-2023, pour confier à cette dernière les missions suivantes :

ACTION 1 *:* Participer et animer un séminaire d'installation pour les nouveaux élus du Pays de Fayence

- deux réunions seront organisées en demi-journées de travail et regrouperont des élus de la C.C.P.F.,
- chaque réunion abordera une ou deux thématique(s) spécifique(s) déterminée(s) en amont à l'occasion de réunions techniques préparatoires et déclinant les actions en cours et enjeux agricoles du territoire.

ACTION 2 : Préserver les terres agricoles

Action 2.1 Étude d'opportunité et proposition de sites pour la mise en place de Zones Agricoles Protégées (ZAP) intercommunales

- ⇨ Préserver sur le long terme les espaces agricoles
- ⇨ Favoriser les installations et dynamiser l'agriculture
- ⇨ Envoyer un message fort de la part des élus aux propriétaires afin de faciliter la mise en place des actions d'animation foncière

Action 2.2 Mise en place de Zones Agricoles Protégées (ZAP) intercommunales

- ⇨ Mise en œuvre effective des ZAP sur le territoire

ACTION 3 : Participation au Plan de Reconquête Agricole

Action 3.1 Participation à la définition du Plan de Reconquête Agricole et définition d'un plan anti-friche sur le territoire

- ⇨ Définir un plan anti-friche sur le territoire
- ⇨ Connaitre les espaces de reconquête agricole

Action 3.2 Participation au volet départemental du Plan de Reconquête Agricole

- ⇨ Prendre en compte et utiliser les données du Plan de Reconquête à l'échelle communale et intercommunale

Action 3.3 Mise en œuvre effective du Plan de Reconquête Agricole sur la CCPF par des actions ciblées

- ➢ *La procédure collective de Mise en Valeur des Terres Incultes et manifestement sous-exploitées (MVTI)*
- ⇨ Reconquérir du foncier agricole inexploité
- ➢ *Sensibilisation des propriétaires forestiers à la mise en valeur agricole de leur bien boisé*
- ⇨ (Re)conquérir des terres agricoles sur le foncier boisé
- ⇨ Participer à la lutte contre les incendies de forêt

ACTION 4 : Participation au projet « Ambition Installation »

- ⇨ Promouvoir l'installation

ACTION 5 : Participer aux instances de suivi du programme

- ⇨ Information de la CCPF et ses partenaires sur les avancées des actions
- ⇨ Suivi de la convention dans ses aspects techniques et administratifs

Le budget prévisionnel total de la convention sur trois ans s'élève à 43 450 €, dont **39 600 € à la charge de la C.C.P.F**.

	Montant en euros		
	2021	2022	2023
Action 1: Participer et animer un séminaire d'installation pour les nouveaux élus du Pays de Fayence	2 200	/	/

Action 2.1 : Étude d'opportunité et proposition de sites pour la mise en place de Zones Agricoles Protégées (ZAP) intercommunales	7 000	6 000	/
Action 2.2 Mise en place de Zones Agricoles Protégées (ZAP) intercommunales	/	4 000	3 000
Action 3.1 Participation à la définition du Plan de Reconquête Agricole et définition d'un plan anti-friche sur le territoire *(pas d'autofinancement de la CA83)*	1 000	/	/
Action 3.2 Participation au volet départemental du Plan de Reconquête Agricole *(pas d'autofinancement de la CA83)*	1 000	1 000	1 000
Action 3.3 Mise en œuvre effective du Plan de Reconquête Agricole sur la CCPF par des actions ciblées	850	3 200	3 200
Action 4 : Participation au projet « Ambition Installation » *(pas d'autofinancement de la CA83)*	1 000	1 000	1 000
Action 5. Participer aux instances de suivi du programme	2 500	2 500	2 500
Reliquat pour sous-réalisation de l'action 2.C de la convention 2018/2020 (cause COVID19)	-500	/	/
TOTAL	15 050	17 700	10 700
Participation financière CA83 (10%) dont fonds CASDAR – Sauf pour les actions 3.1, 3.2 et 4	1 205	1 570	870
TOTAL à la charge de l'intercommunalité	13 845	16 130	9 830
TOTAL arrondi à la charge de l'intercommunalité	13 800	16 000	9 800

Débats :

P. De CLARENS souligne l'importance de cette convention avec la Chambre d'agriculture qui va pouvoir aider la C.C.P.F. dans la détermination des Z.A.P. (Zones Agricoles Protégées). Elle mène également depuis plusieurs années des opérations de reconquête agricole qui permettent d'identifier des parcelles en friche, d'en rechercher les propriétaires afin de les convaincre de les louer ou de les vendre. Ils interviennent également sur le dossier de l'eau agricole.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
VU la délibération du conseil communautaire n°150630/01 en date du 30 juin 2015 intégrant la compétence « maintien et développement de l'activité agricole » dans les statuts de la communauté de communes,
VU la délibération n°180918/09 en date du 18 septembre 2018, approuvant la convention de partenariat 2018-2020 avec la Chambre d'Agriculture du Var,
VU le projet de convention présenté en annexe,

ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- APPROUVE la convention 2021-2023 avec la Chambre d'agriculture du Var,
- AUTORISE le président à signer cette convention, à engager toute démarche et à signer tout document utile à la mise en œuvre de ce partenariat.

Vote à l'unanimité

CONVENTION DE PARTENARIAT 2021-2023 AVEC LE CENTRE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS PROVENCE ALPES MÉDITERRANÉE
DCC n°210316/31

Exposé :

Le Président rappelle que par délibération n°150630/01 en date du 30 juin 2015, la compétence « maintien et développement de l'activité agricole » a été intégrée dans les statuts de la Communauté de communes du Pays de Fayence (C.C.P.F.).

Cela s'est traduit notamment par l'adoption d'un Plan d'Orientation Pastorale Intercommunal (P.O.P.I.) et d'une Stratégie Locale de Développement Agricole (S.L.D.A.). La mise en œuvre de ce P.O.P.I. a été concrétisée grâce à un partenariat avec le Centre d'Études et de Réalisations Provence Alpes Méditerranée (C.E.R.P.A.M.), plusieurs fois renouvelé.
À la suite de ces précédentes conventions de partenariat, les membres de la Commission Agriculture du Pays de Fayence, réunis le 15 décembre 2020, proposent de renouveler à nouveau le partenariat avec le C.E.R.P.A.M. pour 3 nouvelles années (2021, 2022, 2023) afin de poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions du P.O.P.I.

Le projet de convention, présenté en annexe, définit les missions suivantes pour le C.E.R.P.A.M. :

- DFCI et Natura2000 : bilan, avec les éleveurs et le technicien Agriculture et Forêt de la C.C.P.F des MAEC contractualisées de 2015 à 2020 et préparation du renouvellement dans le cadre de la nouvelle PAC et de la révision du PIDAF du Pays de Fayence.

- Données POPI : mise à jour des données des Territoires pastoraux et transmissions aux services compétents de la C.C.P.F. et de l'administration.

- Transmission d'exploitations pastorales : un certain nombre d'éleveurs sont en fin de carrière et souhaitent transmettre leur exploitation. Consultation des éleveurs, appel à candidature et suivi de la transmission.

- Accompagnement à des demandes diverses d'éleveurs et émergence de projets :
  - Appui à la mise en place d'équipements divers (panneaux d'information du public, équipements multi-usages) pour faciliter la cohabitation entre randonneurs (pédestres, VTTistes, équestres) et pastoralisme,
  - Appui/Conseil à la mise en œuvre de travaux d'amélioration pastorale (ex : Ubac d'Agay, site pilote de Bliauge…) et soutien au montage de dossiers d'appels de fonds,
  - Médiation pour faciliter la cohabitation entre usagers de la forêt.
- Projet expérimental Canjuers et les problématiques liées à la prédation
  - Information des membres de la Commission Agriculture du Pays de Fayence de l'avancement des actions sur le camp de Canjuers et des résultats obtenus,
  - Communication du bilan annuel des attaques dû à la prédation aux membres de la Commission Agriculture du Pays de Fayence.

- Préparation et participation aux comités de suivi annuel du P.O.P.I. en 2021, 2022, 2023.

Ce projet de convention, d'une durée de trois ans, prévoit un coût journalier d'intervention du C.E.R.P.A.M. fixé à 675 € HT/jour.
L'intervention du C.E.R.P.A.M. sera de 10 journées par an soit un coût annuel de 6 750 € et un coût total sur trois ans de 20 250€.

Débats :

P. De CLARENS explique que le CERPAM est un organisme qui travaille dans le secteur de l'élevage. Il tient à rendre hommage à Pascal THAVAUD qui a œuvré sur le canton pendant de nombreuses années au sein de cet organisme et qui a mené un travail exceptionnel auprès des éleveurs locaux, notamment sur la problématique du loup.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
VU la délibération du conseil communautaire n°150630/01 en date du 30 juin 2015 intégrant la compétence « maintien et développement de l'activité agricole » dans les statuts de la communauté de communes,

VU le projet de convention présenté en annexe,

ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- APPROUVE la convention 2021-2023 avec le Centre d'Études et de Réalisations Provence Alpes Méditerranée (C.E.R.P.A.M.),
- AUTORISE le président à signer cette convention, à engager toute démarche et à signer tout document utile à la mise en œuvre de ce partenariat.

Vote à l'unanimité

CHARTE DES COMMUNES ET TERRITOIRES PASTORAUX DCC n°210316/32

Exposé :

Le Président rappelle que par délibération n°171107/18 en date du 07 novembre 2017, la Communauté de Communes du Pays de Fayence (C.C.P.F.) a adhéré à l'Association des Communes Pastorales de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur (A.C.P. SUD-P.A.C.A.). Ce faisant, elle fut l'un des premiers territoires à adhérer à cette association, qui est désormais intégrée à une fédération nationale, la « Fédération Nationale des Communes Pastorales ».
Cette dernière propose à la C.C.P.F. de signer la « Charte des Communes et Territoires Pastoraux », présentée en annexe.

Le chapitre 9 de cette charte précise les engagements du signataire. Ce chapitre stipule : *« La Charte des Communes et des Territoires Pastoraux invite chaque Commune et/ou Territoire signataire de s'engager sur tout ou partie des points suivants :*

- ✓ *Être un Partenaire Actif vis-à-vis des autres Acteurs du Pastoralisme*
- ✓ *Défendre le Pastoralisme pour le Conforter*
- ✓ *Défendre les mesures permettant de limiter au maximum la Prédation des Troupeaux*
- ✓ *Défendre et conforter le pastoralisme en se servant d'outils innovants mis à leur disposition comme le Plan d'Orientation Pastorale Intercommunal (POPI), le Plan Pastoral Territorial (PPT), etc.*
- ✓ *S'assurer que dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUI, SCOT) les activités pastorales sont bien prises en compte afin de favoriser le développement du Pastoralisme*
- ✓ *Intégrer le Pastoralisme dans les Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET)*
- ✓ *Soutenir les mesures agro-environnementales*
- ✓ *Soutenir la valorisation des produits du pastoralisme en particulier dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du territoire*
- ✓ *Favoriser la mise en place de Conventions Pluriannuelles de Pâturage (CPP)*
- ✓ *Communiquer sur l'élevage pastoral et son déploiement sur les milieux naturels*
- ✓ *Faciliter le multi-usage sur les espaces pastoraux*
- ✓ *Favoriser l'installation des ruches sur des terrains communaux*
- ✓ *Reconnaître et conserver le patrimoine culturel du pastoralisme*
- ✓ *Améliorer les infrastructures pastorales lorsque celles-ci dépendent de la collectivité »*

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver cette charte qui correspond à la volonté de la C.C.P.F. de s'engager pour le maintien et le développement du pastoralisme.

Débats :

P. De CLARENS présente cette association qui réunit de nombreux villages ruraux et qui agit pour la protection des troupeaux.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la délibération du conseil communautaire n°150630/01 en date du 30 juin 2015 intégrant la compétence « maintien et développement de l'activité agricole » dans les statuts de la communauté de communes,

VU la délibération du conseil communautaire n°171219/03 en date du 19 décembre 2017 portant modification des statuts communautaires et précisant parmi les compétences obligatoires, au sein des actions de développement économique : « dans le domaine agricole et forestier : maintien et développement de l'activité agro-sylvo-pastorale »,

VU la délibération du conseil communautaire n°171107/18 en date du 07 novembre 2017 portant adhésion de la C.C.P.F. à l'association des communes pastorales de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur,

CONSIDÉRANT la proposition de cette association de signer la « Charte des Communes et Territoires Pastoraux », présentée en annexe,

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- APPROUVE la « Charte des Communes et Territoires Pastoraux »,
- AUTORISE le Président à signer cette charte.

Vote à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE (C.I.F.) AVEC LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER D'ÉTABLISSEMENT RURAL (S.A.F.E.R.) DCC n°210316/33

Exposé :

Le Président rappelle que par la délibération n°141202/23 en date du 2 décembre 2014, la Communauté de Communes du Pays de Fayence (C.C.P.F.) avait passé une Convention d'Intervention Foncière (C.I.F.) avec la S.A.F.E.R. (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) pour une durée de 6 ans, de 2015 à 2020. Celle-ci est arrivée à échéance le 31/12/2020.

Le Président rappelle également que la C.C.P.F. s'est résolument engagée depuis 2015 pour le maintien et le développement de l'activité agricole sur le territoire, ce qui s'est traduit notamment par l'adoption d'un Plan d'Orientation Pastorale Intercommunal (P.O.P.I.) et d'une Stratégie Locale de Développement Agricole (S.L.D.A.), tous deux déclinés en plan d'actions, progressivement mis en œuvre depuis.

Afin de poursuivre ce travail engagé, en particulier grâce à la connaissance du marché foncier agricole, les membres de la commission « agriculture », réunis le 15 décembre 2020, proposent de renouveler cette C.I.F. avec la S.A.F.E.R. et de signer une nouvelle convention qui permettra à la C.C.P.F. et à ses communes membres de bénéficier :

- d'une connaissance du marché foncier et d'être destinataire des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.),
- d'étude, faisabilité et mise en place de procédure d'intervention à l'amiable ou par exercice du droit de préemption de la S.A.F.E.R.,
- de l'accès au portail cartographique : « Vigifoncier » de la S.A.F.E.R.,
- de la mise en place d'un observatoire foncier avec une analyse détaillée du marché foncier à partir des D.I.A.

Le budget prévisionnel du projet de convention (présenté en annexe) s'élève à 31 548 € pour une durée de 6 ans, soit 5 258 € par an.

Débats :

P. De CLARENS explique que la SAFER est un organisme important qui prévient systématiquement les communes et les E.P.C.I. lors de la vente de terres agricoles. Elle peut préempter des terrains et les rétrocéder aux communes ou E.P.C.I. pour l'installation d'un éleveur par exemple.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la délibération du conseil communautaire n°141202/23 en date du 2 décembre 2014 approuvant la convention 2015-2020 avec la SAFER,
VU la délibération du conseil communautaire n°150630/01 en date du 30 juin 2015 intégrant la compétence « maintien et développement de l'activité agricole » dans les statuts de la communauté de communes,
VU le projet de convention présenté en annexe,

ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- APPROUVE la convention d'intervention foncière 2021-2026 avec la SAFER,
- AUTORISE le président à signer cette convention, à engager toute démarche et à signer tout document utile à la mise en œuvre de ce partenariat.

Vote à l'unanimité

PROGRAMMATION 2021 – RÉALISATION 2022 DU PLAN INTERCOMMUNAL DE DÉBROUISAILLEMENT ET D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (P.I.D.A.F.) DU PAYS DE FAYENCE : DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET 2021 « D.F.C.I. MESURE 8.3.1.FEADER – P.A.C.A. » DCC n°210316/34

Exposé :

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Fayence (C.C.P.F.) est maître d'ouvrage du P.I.D.A.F. (Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier) sur huit des neuf communes du territoire (la commune de Bagnols-en-Forêt faisant partie du P.I.D.A.F. du S.I.P.M.E. - Syndicat Intercommunal de Protection du Massif de l'Estérel).

Dans ce cadre, et suite à la réunion du comité de massif-Est du 12 février 2021, il est proposé en programmation 2021 / réalisation 2022 les travaux d'aménagement forestier des ouvrages de D.F.C.I. (Défense de la Forêt Contre l'Incendie) suivants :

1. Intervention de la Régie travaux du Département

Le programme de travaux de la Régie du Département prévoit le reprofilage des bandes de roulement et la mise aux normes des ouvrages de D.F.C.I. H92/93, H97 et H95. Les travaux, la préparation du chantier et le suivi des travaux seraient ainsi pris en charge par le Département. Ces ouvrages nécessitent des interventions complémentaires en génie civil qui sont détaillées au point 3.

2. Intervention des A.P.F.M.

Le programme quinquennal des A.P.F.M. (Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne) prévoit le débroussaillement et la mise aux normes des bandes de sécurité des ouvrages de D.F.C.I. H92/93, H97. Les travaux, la préparation du chantier et le suivi des travaux seront ainsi à la charge du responsable et du gestionnaire des A.P.F.M. (D.D.T.M./O.N.F.).

3. Demande d'aides financières dans le cadre de la mesure 8.3.1 du FEADER PDR-PACA :

⇨ PISTE D.F.C.I. G32 "Bois de l'Ermite-Friaou" - commune de Callian/Montauroux :

Cet ouvrage de D.F.C.I. est situé au Sud des communes de CALLIAN et MONTAUROUX. C'est une piste de liaison. Cette piste permettra de bénéficier d'un axe de liaison dans le massif, favorisant la circulation des secours entre la G527 et la G30. La bande de roulement de la G32 est dégradée sur 3 860 ml. Cette opération s'inscrit dans la continuité de la réalisation du glacis de la G527 et de la remise aux normes de la G30. Ce sont 3 860 ml qui seront traités en reprofilage.

- **Génie Civil :** reprofilage et normalisation de la bande de roulement et des aires existantes. Création de fossés, pose de buse, débouchage des buses existantes. Montant : 55 010 €.
- **Équipement et signalétique :** pose des flèches directionnelles, des barrières, des panneaux de signalisation et du panneau financeurs ; rénovation de citernes. Montant : 10 000 € HT.
- **Génie forestier :** réalisation de la coupure d'emprise (avant intervention génie civil) ; réalisation du glacis après les travaux de génie civil ; réalisation des OLD des citernes. Montant : 15 260 € HT.

Montant total HT des travaux : 80 270 €
+ Montant HT des études : 0 €
+ Montant HT de la maîtrise d'œuvre : 4 414,85 €

⇨ PISTE D.F.C.I. H92/93 "plan Gournier" - commune de Tanneron :

Ces pistes sont situées au Sud-ouest de la commune Tanneron. Ce tronçon de piste permettra de bénéficier d'un axe de liaison dans le massif du même nom, favorisant la circulation des secours entre la H94 et le carrefour bitumé du chemin du Vallon du Charretier. La bande de roulement est dégradée sur 2 200 ml. Cette opération s'inscrit dans la continuité de la remise aux normes de la H94 en 2019. Ce sont 2 200 ml qui seront traités en reprofilage.

- **Génie Civil :** Création de fossés, pose de buses, débouchage des buses existantes. Montant : 7 210 € HT.
- **Équipement et signalétique :** pose des flèches directionnelles, des barrières, des panneaux de signalisation et du panneau financeurs ; déplacement et rénovation d'une citerne. Montant : 12 100 € HT.

Montant total HT des travaux : 19 310 €
+ Montant HT des études : 0 €
+ Montant HT de la maîtrise d'œuvre : 1 062,05 €

⇨ PISTE D.F.C.I. H95 "Marécare" - Commune de Tanneron :

Cette piste est située au Sud-ouest de la commune Tanneron. Ce tronçon de piste permettra de bénéficier d'un axe de liaison dans le massif du même nom, favorisant la circulation des secours entre la H97 et la D38. C'est une piste de liaison du massif.
La bande de roulement est dégradée sur 1 500 ml. Les 540 ml se raccordant à la D38 ne seront pas réalisés car entretenus par le propriétaire de la carrière. Cette opération s'inscrit dans la continuité de la remise à la norme de la H94 en 2019. Ce sont 1 500 ml qui seront traité en reprofilage.

- **Génie Civil :** reprofilage et normalisation de la bande de roulement et des aires existantes. Montant : 18 750 € HT.
- **Équipement et signalétique :** pose des flèches directionnelles, des barrières, des panneaux de signalisation et du panneau financeurs ; déplacement et rénovation de deux citernes. Montant : 7 000 € HT.
- **Génie forestier :** réalisation de la coupe d'emprise, du glacis et des OLD des citernes. Montant : 10 460 € HT.

Montant total HT des travaux : 36 210 €
+ Montant HT des études : 0 €
+ Montant HT de la maîtrise d'œuvre : 1 991,55 €

⇨ PISTE D.F.C.I. H97 "Marécare" - Commune de Tanneron :

Cette piste est située au Sud-ouest de la commune Tanneron. Ce tronçon de piste permettra de bénéficier d'un axe de liaison dans le massif du même nom, favorisant la circulation des secours entre la H94, la H93/H92 et la H95. C'est une piste de jalonnement du massif. La bande de roulement est dégradée sur 1 680 ml. Cette opération s'inscrit dans la continuité de la remise à la norme de la H94 en 2019. Ce sont 1 680 ml qui seront traité en reprofilage.

➢ Équipement et signalétique : pose des flèches directionnelles, des barrières, des panneaux de signalisation et du panneau financeurs ; déplacement et rénovation de deux citernes. Montant : 11 000 € HT.

Montant total HT des travaux : 11 000 €
+ Montant HT des études : 0 €
+ Montant HT de la maîtrise d'œuvre : 605 €

Le Président rappelle que la procédure d'obtention des aides financières au titre des travaux de D.F.C.I. se fait par appel à propositions sur le site de la Région. Cette procédure relève du programme de Développement Rural « FEADER 2014-2020 » de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce programme prévoit la mesure 8.3.1 Défense de la Forêt Contre l'Incendie qui précise les critères d'éligibilité retenus et le formalisme à appliquer pour les maîtres d'ouvrage P.I.D.A.F de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Il précise que si la Communauté de communes n'est pas retenue à l'appel à propositions 2021, elle pourra renouveler sa demande en 2022.
Pour cette programmation 2021 / réalisation 2022, le Président propose que la Régie travaux du Département du Var soit sollicitée pour la réalisation des travaux de génie civil tels que listés au point n°1, et que la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur soit sollicitée au taux de 80 % (taux plafond autorisé) du montant HT des travaux listés au point n°3, selon le plan de financement suivant :

Total de l'opération..... 154 863,45 € HT
dont études ..... 0 € HT
dont maîtrise d'œuvre ..... 8 073,45 € HT

Plan de financement :

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (80 %)	123 890, 76 €
Autofinancement C.C.P.F. (20 %)	30 972, 69 €
Total	154 863, 45 €

Débats :

N. MARTEL rappelle qu'un certain nombre de voies forestières ont été déclassées de la D.F.C.I. par les services de l'Etat en raison des coûts élevés que cela induit. Les élus doivent donc échanger avec les services de la DDTM et du SDIS afin de tenter de reconquérir certaines d'entre elles qui sont stratégiques dans la lutte contre les feux de forêts.
M. FELIX et M. REZK rejoignent les propos de N. MARTEL.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- APPROUVE la programmation 2021 présentée de travaux d'aménagement forestier des ouvrages de D.F.C.I. G32, H92/93, H95 et H97,
- SOLLICITE de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre de l'appel à projets 2021 « D.F.C.I. mesure 8.3.1 », une aide financière d'un montant de 123 890,76 €,
- AUTORISE le Président à engager toute démarche et à signer tout document relatif à ces demandes de soutien financier et à la bonne exécution de ce programme 2021 / réalisation 2022.

Vote à l'unanimité

V – ENVIRONNEMENT

PARTICIPATION FINANCIÈRE 2021 AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (G.I.P.) A.R.E.V.E. (AGENCE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE VAR EST) DCC n°210316/35

Exposé :

Par délibération en date 28/06/2016, la Communauté de Communes du Pays de Fayence a adhéré - en tant que membre fondateur au G.I.P. A.R.E.V.E., Plateforme de Rénovation Energétique qui conseille et accompagne les propriétaires de logement dans leurs projets de rénovation énergétique. Le G.I.P. réunit les E.P.C.I. de l'Est Var, C.A.V.E.M., D.P.V.A. et C.C.P.F. qui se sont joints à ce projet, dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt A.D.E.M.E./Région, qui assurait par ailleurs 90% des financements du G.I.P.
L'adhésion prévoyait une participation financière résiduelle fixée chaque année.

Depuis le 1er janvier 2021 et la fin de cet A.M.I., un nouveau système de financement et une redéfinition des missions de l'A.R.E.V.E. ont été mis en place, dans le cadre d'un nouveau programme national, baptisé S.A.R.E. (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique), financé par les Certificats d'Economie d'Energie (C.E.E.) et porté localement par le Département du Var.
Au-delà des E.P.C.I. fondateurs, ce programme est porté, administrativement et financièrement, par le Département du Var, la Région SUD, les fonds Européens et l'A.D.E.M.E.
Les financements apportés par ces partenaires et complétés par les C.E.E., sont évalués à 229.020 € en 2021. Il s'agit bien d'une évaluation car ces subventions sont liées à la réalisation d'objectifs chiffrés (nombre et niveaux d'accompagnement précisés en annexe). Le budget établi par l'A.R.E.V.E. pour répondre à ces missions s'élève à 348.804 €.
Afin d'équilibrer le budget, les E.P.C.I. membres de l'A.R.E.V.E. sont sollicités à hauteur de 119.784 €, soit 0,48 €/habitant.

Compte-tenu des résultats de la structure depuis sa création, avec près de 4.000 ménages accompagnés, et de son importance dans la politique d'amélioration de l'habitat sur le territoire, les E.P.C.I. membres se sont engagés auprès du Département du Var à apporter leur soutien pour les 3 ans du programme.
La Présidente de l'A.R.E.V.E. a ainsi transmis à la Communauté de Communes du Pays de Fayence une demande de participation de 13 511,72 € au titre de l'année 2021.

Pour rappel les principales missions de l'A.R.E.V.E. sont :

- L'accompagnement des particuliers (maison individuelle ou copropriété) :
  - Sensibilisation : communication autour des bénéfices de la rénovation des logements
  - Définition et conception du projet de rénovation
  - Consultation et aide à la sélection des entreprises
  - Aide à la définition du plan de financement, au montage de dossiers de financement, articulation avec les collectivités et les banques, intégration des aides existantes dans le plan de financement
  - Accompagnement pendant les travaux

- Auprès des Professionnels de la filière du bâtiment :
  - Animation d'un réseau des professionnels de l'ensemble de la filière et soutien à l'émergence d'une offre de travaux de qualité et coordonnée : animation des réseaux d'acteurs, soutien aux artisans et entreprises du bâtiment pour se constituer en groupement.
  - Incitation à la formation professionnelle et à la qualification pour accéder au marché de la rénovation énergétique.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
VU l'arrêté préfectoral 89/2016 du 28 décembre 2016, approuvant la convention constitutive de Groupement d'Intérêt Public A.R.E.V.E.,
VU la délibération de la Communauté de Communes n° 4 du 28/06/2016 approuvant le projet de convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence de Rénovation Energétique Var Est -A.R.E.V.E. »,
VU la demande de financement présentée pour l'année 2021,

ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :
- DÉCIDE de fixer la participation financière à l'A.R.E.V.E. à hauteur de 0.48€ par habitant soit 13 511,72€ au titre de l'année 2021.

Vote à l'unanimité

VI– EAUX ET ASSAINISSEMENT

RACHAT DES BIENS PROPRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE « E2S » DCC n°210316/36

Exposé :

Le contrat de concession conclu entre le département et la société E2s s'est terminé le 31 octobre 2020.

Depuis le 1er novembre 2020, la Communauté de communes est en charge du service public de la Siagnole. Une convention de mise à disposition des biens propre de la S.E.M. E2s a été signée le 1er novembre 2020. Cette convention prévoit le rachat de ces biens propres par la C.C.P.F. et en fixe les conditions de cessions.

Le conseil communautaire a approuvé une délibération de principe le 8 décembre 2020. Un travail conjoint a permis de préciser les montants de cession qui s'établissent comme suit :

- Stock : 51 368,08€
- Immobilisation :
  - Matériel : 10 747€
  - Matériel roulant : 27 550€
  - Matériel informatique : 860€
  - Mobilier : 1 900€

  TOTAL : 92 425,08€

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ENTENDU cet exposé,

HORS présence de M. François CAVALLIER,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- VALIDE le projet de rachat du matériel propre de la S.E.M. E2s pour un montant de 92 425,08€,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Vote à l'unanimité

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (S.P.L.) « EAUX DE LA SIAGNOLE » DCC n°210316/37

Exposé :

Par délibération du 8 décembre 2020, le conseil communautaire a approuvé la constitution de la S.P.L. des « Eaux de la Siagnole ». Par courrier en date 13 janvier 2021, la Préfecture a demandé de rapporter cette délibération en raison d'une inversion de hiérarchie entre les statuts et le pacte prévue au 1er article de ce dernier.
Il convient donc de rapporter cette délibération et de modifier le pacte en conséquence.

Le Président rappelle :
Par délibération n°191127/01 du 27 novembre 2019, la C.C.PF. a approuvé le protocole d'accord en vue de la mise à disposition du patrimoine départemental du canal de la Siagnole et de la création d'une S.P.L. pour la gestion du service public du canal de la Siagnole.
Un protocole a été signé par le Département, la Communauté de Communes du Pays de Fayence (C.C.P.F.) et le Syndicat de l'Eau du Var Est (S.E.V.E.), le 24 décembre 2019 qui prévoit :

- la mise à disposition du patrimoine départemental à la C.C.P.F. pour que celle-ci assure l'organisation du service public,
- la création d'une Société Publique Locale (S.P.L.) pour la gestion du service.

La S.P.L. est une forme de société anonyme instituée par la loi n°2010-559 du 28 mai 2010, codifiée sous l'article L.1531-1 du Code général de Collectivité Territoriales. Ces sociétés revêtent la forme de société anonyme régie par le livre II du Code du commerce. Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent créer, dans le cadre des compétences qui leur sont attribuées par la loi, des sociétés publiques locales dont ils détiennent la totalité du capital. Ces sociétés exercent leurs activités exclusivement pour le compte de leurs actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales qui en sont membres.

La dénomination sociale de la Société Publique Locale envisagée est : « Eaux de la Siagnole ». Elle aura pour objet d'assurer la gestion du Service public des eaux de la Siagnole, comprenant l'exploitation, la maintenance, le renouvellement des ouvrages - existants, à créer ou qui lui seraient confiés – ainsi que les investissements nécessaires dans le cadre des missions suivantes :

- la production par pompage ou captage d'eau brute destinée à la consommation humaine,
- la protection des points de prélèvements,
- l'approvisionnement en eau destinée à l'irrigation.

La mission complémentaire d'études et recherches pour l'amélioration et la sécurisation de la ressource en eau, relève prioritairement de la structure compétente en matière d'eau sur le territoire de laquelle auraient lieu les investigations liées à la mission précitée, mais pourra, sur décision de son assemblée délibérante, être confiée à la S.P.L.
Il s'agira de garantir et de respecter les autorisations de prélever et l'approvisionnement en eau brute, l'entretien, le renouvellement et les investissements relatifs au réseau d'eau ainsi que la garantie du prix économiquement le plus approprié.

Le capital social est fixé à la somme de 150 000 €.
Il est divisé en 150 000 actions d'un euro :

- 99 000 actions pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence,
- 51 000 actions pour le Syndicat de l'eau du Var Est.

La société sera administrée par un Conseil d'administration composé de dix administrateurs :

- Sept pour le compte de la C.C.P.F.,
- Trois pour le compte du S.E.V.E.

Le Conseil d'administration élira le Président parmi ses membres.

Les statuts constituent un acte juridique obligatoire comme pour n'importe quelle société. Ils servent à organiser le fonctionnement de la société, en définissant l'ensemble des règles qui régissent les rapports entre les associés et également les rapports à l'égard des tiers.

Le pacte d'actionnaires est un contrat qui est conclu entre l'ensemble des actionnaires d'une société anonyme. L'objet du pacte est de rappeler les objectifs communs des actionnaires en matière d'activité et de développement de la société et les moyens pour y parvenir, définir une vision partagée de la gouvernance de la société, établir, entre les Parties, des règles et conditions de sortie de la Société en cas de blocage. Le pacte d'actionnaires s'ajoute aux statuts de la société.

Les statuts constitutifs et le pacte d'actionnaires de la S.P.L. « Eaux de la Siagnole » joints en annexe doivent être approuvés par le Conseil communautaire de la C.C.P.F., actionnaire de la S.P.L. « Eaux de la Siagnole ».

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le livre II du Code du commerce,
VU du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1531-1,
VU la délibération n°191127/01 du 27 novembre 2019,
VU le protocole d'accord en vue de la mise à disposition du patrimoine départemental du Canal de la Siagnole et de la création d'une S.P.L. pour la gestion du service public du canal de la Siagnole signé par les parties le 24 décembre 2019,
VU la convention de mise à disposition pour une durée de 20 ans signée par la C.C.P.F. et le Département le 29 octobre 2020,
VU le recours gracieux de la Préfecture du Var en date du 13 janvier 2021 demandant de rapporter la délibération n°201208/26 du 8 décembre 2020,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- RAPPORTE la délibération n°201208/26 du 8 décembre 2020,
- APPROUVE la création de la Société Publique Locale, dénommée « eaux de la Siagnole », d'une durée de 99 ans dont les caractéristiques ont été exposées ci-dessus,
- DONNE son accord à la prise de participation de la C.C.P.F. au capital de la S.P.L.,
- APPROUVE les statuts et le Pacte d'actionnaires de la société Publique Locale des Eaux de la Siagnole joints en annexes,
- AUTORISE Le Président, pour ce qui le concerne, à engager toutes démarches et signer tous actes s'y rapportant.

Vote à l'unanimité

VII– CULTURE

RÉSEAU MÉDIATEM : APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2021 DCC n°210316/38

Exposé :

Le réseau MÉDIATEM, créé en 2011, regroupe à ce jour la Communauté de Communes du Pays de Fayence (C.C.P.F.), la commune de Saint-Raphaël et la commune des Adrets-de-l'Estérel.

Ce réseau comprend 15 médiathèques : la médiathèque de Saint-Raphaël, les 4 médiathèques de quartier (Aspé, Boulouris, Agay, Le Dramont), les 9 médiathèques de la C.C.P.F. (Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron, Tourrettes et Bagnols-en-Forêt à moyen terme) et la médiathèque de la commune des Adrets-de-l'Estérel.

Par délibérations concordantes, les membres dudit réseau se sont prononcés en faveur du maintien et de la poursuite des actions des médiathèques du territoire pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022, renouvelable par tacite reconduction, selon la clé de répartition suivante :

- la commune de Saint-Raphaël : 53,83 % (34 700 habitants),
- la Communauté de Communes du Pays de Fayence : 41,89 % (27 000 habitants),
- la commune des Adrets-de-l' Estérel : 4,28 % (2 757 habitants).

Il est rappelé que le budget du réseau MÉDIATEM est porté par la commune de Saint-Raphaël, qui en assure le suivi et le contrôle.
Le budget prévisionnel 2021 est estimé à 139 172 € en section de fonctionnement (contre 109 987 € en 2020) et à 9 775 € en section d'investissement (contre 9 998 € en 2020).

En fonctionnement :
Le montant du budget de fonctionnement est en augmentation par rapport à 2020 en raison du recrutement de deux médiateurs dans le cadre du Contrat Territoire Lecture, d'une durée de trois ans, subventionné à hauteur de 50 % par la Direction Régionale des Affaires Culturelles ; il est ventilé comme suit :

- le budget des actions à réaliser, estimé à 70 920 €,
- la valorisation des charges du personnel de la commune de Saint-Raphaël, mis à la disposition du fonctionnement du réseau MÉDIATEM, estimées à 68 252 €.

En investissement :
Le budget d'investissement, constant par rapport à celui de l'année dernière, est consacré à l'acquisition de matériels informatiques pour la médiation numérique, le réaménagement du mobilier du réseau, notamment pour les médiathèques de quartier avec un service nouveau de proximité, et l'acquisition d'ouvrages. À noter que cette opération est subventionnée pendant trois ans par la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de la Dotation Générale de Décentralisation, ainsi que par la Région Provence Alpes-Côte-d'Azur et le Département du Var.
Le montant du budget d'Investissement est estimé à 9 775 €.
Le plan de financement prévisionnel 2021 est présenté en annexe.
Le détail du budget prévisionnel du réseau MÉDIATEM, au titre de l'exercice 2021, en section de fonctionnement et d'investissement, ainsi que la répartition des participations financières des trois collectivités, sont présentés en annexe.

Il est demandé une participation de la C.C.P.F. estimée à 62 394 €, et à la commune des Adrets-de-l'Estérel estimée à 6 375 €, basée sur la clé de répartition définie, afin de cofinancer les dépenses du réseau MÉDIATEM prévues pour l'exercice 2021, tant en fonctionnement qu'en investissement.
Un titre de recettes sera adressé par la commune de Saint-Raphaël à la C.C.P.F. et à la commune des Adrets-de-l'Estérel, en fin d'année 2021, dont le montant définitif sera basé sur le récapitulatif des dépenses réalisées par le réseau MÉDIATEM, en section de fonctionnement et d'investissement. Le montant du titre de recettes s'élèvera au maximum à 62 394 € pour la C.C.P.F. et à 6 375 € pour la commune des Adrets-de-l'Estérel.

Débats :

JY. HUET souligne la forte augmentation des coûts de fonctionnement de MEDIATEM liée aux recrutements de deux agents supplémentaires. Il considère que la C.C.P.F. doit avoir « *son mot à dire* » sur cette évolution qui engendre une

augmentation de la participation financière intercommunale. Des éclaircissements devront être demandés auprès de MEDIATEM.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :
- APPROUVE le budget prévisionnel du réseau MÉDIATEM, en section de fonctionnement et d'investissement, pour l'exercice 2021, selon le détail annexé à la présente,
- DIT que les demandes de subvention seront formulées auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et du Département du Var, selon le plan de financement joint en annexe,
- DÉCIDE qu'une participation financière sera demandée par la commune de Saint-Raphaël à la C.C.P.F., d'un montant estimé à 62 394 € au maximum, afin de cofinancer les dépenses prévisionnelles prévues pour l'exercice 2021, en fonctionnement ainsi qu'en investissement,
- DÉCIDE qu'une participation financière sera demandée par la commune de Saint-Raphaël à la commune des Adrets de l'Estérel, d'un montant estimé à 6 375 € au maximum, afin de cofinancer les dépenses prévisionnelles prévues pour l'exercice 2021, en fonctionnement ainsi qu'en investissement,
- DIT qu'en conséquence, un titre de recettes sera adressé en fin d'exercice, par la commune de Saint-Raphaël à la C.C.P.F. et à la commune des Adrets-de-l'Estérel, sur la base de la clé de répartition détaillée ci-dessus,
- DIT qu'une délibération concordante sera prise par le conseil communautaire de la C.C.P.F. et par le conseil municipal de la commune des Adrets-de-l'Estérel,
- AUTORISE le Président à signer tout acte et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la complète réalisation de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

VIII – RESSOURCES HUMAINES

BUDGET PRINCIPAL : CRÉATION D'EMPLOI D'UN(E) CHARGÉ(E) DE MISSION ÉCONOMIE, AGRICULTURE ET FORÊT
DCC n°210316/39

Exposé :

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant et qu'il appartient à ce dernier de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
Il explique qu'au vu du départ d'un agent suite à une reconversion professionnelle, il convient de pouvoir ce poste vacant (de catégorie C) qui évolue vers des missions plus larges (de catégorie B).
Il est donc proposé au conseil communautaire de créer un emploi à temps complet de catégorie B au poste de chargé de mission Economie, Agriculture & Forêt, à compter du 1er avril 2021 et d'autoriser la création d'un poste dans l'un des deux cadres d'emploi ci-dessous en fonction de la filière d'appartenance du candidat qui sera retenu.

Débats :

P. De CLARENS précise qu'il s'agit de remplacer Jean-Christophe GAL qui, avec l'aide du CERPAM, s'installe dans le milieu de l'élevage.

JY. HUET rappelle que cette offre d'emploi doit être proposée aux communes du territoire.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- ADOPTE la modification du tableau des emplois proposée ci-dessous,
- PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget, chapitre 012

Filière	Cadre d'emploi	Création
Administrative	Rédacteur	1 TC (35 h)
Technique	Technicien	1 TC (35 h)

Vote à l'unanimité

BUDGET « EAU » : CRÉATION D'EMPLOI POUR MOBILITÉ INTERNE DCC n°210316/40

Exposé :

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant et qu'il appartient à ce dernier de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
Afin de permettre :

- ✓ à un agent du Département, initialement détaché par le Département depuis 1994 à E2S, puis à la C.C.P.F. depuis son transfert le 1er novembre 2020, de mener la double carrière prévue par le statut du fonctionnaire, il est proposé de créer l'emploi et le grade détenu afin de rendre effective sa mutation au sein de la C.C.P.F.,
- ✓ à un agent de droit privé de basculer du budget de l'assainissement à celui de l'eau suite à son changement d'affectation sur un poste compatible avec les préconisations médicales de l'AIST83.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- ADOPTE la modification du tableau des emplois proposée ci-dessous,
- PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget, chapitre 012

Filière	Grade	Création
Technique	Adjoint Technique Principal 2è classe	1 ETP (35 h)
Technique	Droit privé monteur en atelier	1 ETP (35h)

Vote à l'unanimité

BUDGET « ASSAINISSEMENT » : CRÉATION D'EMPLOI POUR MOBILITÉ INTERNE DCC n°210316/41

Exposé :

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant et qu'il appartient à ce dernier de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de satisfaire pour les besoins du service la mobilité interne de deux agents de réseau affectés sur le budget de l'eau et de pouvoir basculer leur emploi sur le budget de l'assainissement en qualité d'agent de station d'épuration pour l'un et de contrôleur assainissement pour l'autre, il est proposé de créer les emplois et les grades détenus par ces agents sur le budget de l'assainissement comme suit :

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- ADOPTE la modification du tableau des emplois proposée ci-dessous,
- PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget, chapitre 012

Filière	Grade	Création
Technique	Adjoint Technique Principal 2è classe	1 ETP (35 h)
Technique	Agent de maitrise Territorial	1 ETP (35 h)

Vote à l'unanimité

BUDGET ANNEXE « DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS » : RÉGULARISATION BUDGÉTAIRE APRÈS AVANCEMENT DE GRADE DCC n°210316/42

Exposé :

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant et qu'il appartient à ce dernier de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Après l'avancement au grade immédiatement supérieur d'un technicien territorial suite à la réussite de l'examen professionnel, cet emploi de catégorie B ne peut budgétairement être maintenu sans affectation, il est donc proposé de le supprimer.

Décision :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- ADOPTE la modification du tableau des emplois proposée ci-dessous,
- PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget, chapitre 012

Grade	Filière	Création	Suppression
Technicien territorial	Technique	---	1 TC

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice	30
Présents	26
Pouvoirs	3
Absents	1
Suffrages exprimés	29

DCC n° 210413/01

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR

Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

ÉLECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION « SPORTS »

Par délibération du 27 octobre 2020, le conseil communautaire a désigné les membres amenés à siéger au sein des différentes commissions intercommunales.
La commission « sports » compte à ce jour 10 membres issus de 8 communes du territoire. Seule la commune Fayence n'est pas représentée (cf. listing joint). Il convient donc de procéder à la désignation d'un membre chargée de représenter la commune de Fayence au sein de la commission sports.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ,
VU la délibération du conseil communautaire du 27 octobre 2020 créant dix commissions thématiques intercommunales,
VU la délibération du conseil communautaire du 27 octobre 2020 désignant les membres desdites commissions,
CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un membre supplémentaire au sein de la commission « sports » chargé de représenter la commune de Fayence,
CONSIDÉRANT que, conformément au règlement intérieur de la C.C.P.F., ces désignations ont lieu à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages sauf si le conseil communautaire décide, à l'unanimité d'y renoncer,
CONSIDÉRANT que M. Philippe FENOCCHIO a fait acte de candidature,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination, conformément à l'article L.2121-21 du C.G.C.T.,
- **DÉSIGNE** M. Philippe FENOCCHIO membre de la commission sports représentant la commune de Fayence.

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Commissions	Principaux thèmes	VP délégué /élu référent	Bagnols	Callian	Fayence	Mons	Montx	St-Paul	Seillans	Tanneron	Tourrttes	Conseillers communautaires	Conseillers municipaux
Sport	Equipements sportifs, associations…	Marie Josée Mankaï					•					MJ. MANKAÏ	
											•	E. MENUT	
				•								M. REZK	
											•		Jeannine RAYNAUD
										•			David CASTEU
						•							A. TURINI
								•					Peggy SOHIER
							•						COATHALEM
									•				M TREMOLANI
			•										Alain DRAU

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés 29

DCC n° 210413/02

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

FRANCE SERVICES : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Le Président rappelle à l'assemblée que la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) a créé les Maisons de services au public (M.S.A.P.) et a ajouté cette compétence à la liste des actions d'intérêt communautaire que peut porter une communauté de communes.
La Communauté de communes assume cette compétence depuis 2016 et a ainsi intégré la M.S.A.P. au sein de ses services.
Le Président rappelle également que le 1er janvier 2020, la M.S.A.P. du Pays de Fayence, répondant à tous les critères du cahier des charges national, a été labellisée « France Services » par le Préfet du Var.
Piloté par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (A.N.C.T.), le réseau France Services vise à faciliter l'accès des citoyens à un panier de services publics de qualité. Les usagers peuvent ainsi y effectuer diverses démarches administratives dans un lieu unique, et se renseigner auprès d'agents polyvalents, formés et compétents.
Le Président présente à l'assemblée le rapport d'activité France Services Pays de Fayence pour l'année 2020 et rappelle que la Communauté de communes du Pays de Fayence bénéficie d'un soutien financier de l'Etat et du Département du Var pour le fonctionnement annuel de France Services.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
VU les statuts de la Communauté de communes du Pays de Fayence, et notamment parmi les compétences optionnelles la : « création et gestion de la Maison de Services au Public du Pays de Fayence »,
VU la convention départementale France Services signée par le Préfet du Var le 30 janvier 2020 et portant labellisation par l'État de la Maison de Services au Public du Pays de Fayence en « France Services » au 1er janvier 2020,
VU le projet de rapport d'activité 2020 présenté en annexe,

ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2020 de la structure « France Services Pays de Fayence » portée par la Communauté de Communes du Pays de Fayence.

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

France services

Liberté
Égalité
Fraternité

du Pays de Fayence

Rapport d'activité 2020

Communauté de communes
Pays de Fayence

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

Communauté de communes Pays de Fayence

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

- **Présentation**
  - Le territoire du Pays de Fayence p. 3
  - Le contexte économique et social p. 4
- **France Services du Pays de Fayence**
  - Coordonnées / Horaires / Accès p. 5
  - Historique p. 6
  - Une ambition nationale p. 7
  - Les missions p. 9
  - Les usagers p.11
  - Les 9 partenaires nationaux / Administration+ p.12
  - Les permanences en 2020 p.13
  - A disposition du public p.14
  - France Services en images p.15
  - Communication p.16
- **Bilan d'activité 2020**
  - Labellisation France Services p.18
  - Nouvelles permanences / Ateliers p.19
  - Mise à disposition des locaux p.20
  - Réunions et formations des agents p.21
  - Gestion de la crise sanitaire COVID-19 p.22
  - Réorganisation du service p.23
- **Bilan statistique 2020** p.24
  - La fréquentation en 2020 p.25
  - La fréquentation mensuelle p.26
  - La provenance géographique p.27
  - Les services proposés p.28
  - Les permanences partenaires p.29
  - La thématique des renseignements p.30
  - L'accompagnement des usagers p.31
  - Les ateliers / formations / réunions… p.32
  - Les ordinateurs en accès libre p.33
  - Le bilan financier des services proposés p.35
- **Les perspectives 2021** p.36
- **Compte administratif 2020 - Budget 2021** p.39
- **Lexique** p.40

Le territoire du Pays de Fayence

- Le Pays de Fayence regroupe **9 communes** sur 402 Km²
- Le territoire compte environ **28 595 habitants** (*Insee au 01/01/2021*)
- Les principaux centres administratifs sont **à plus de 30 km** (45 min)

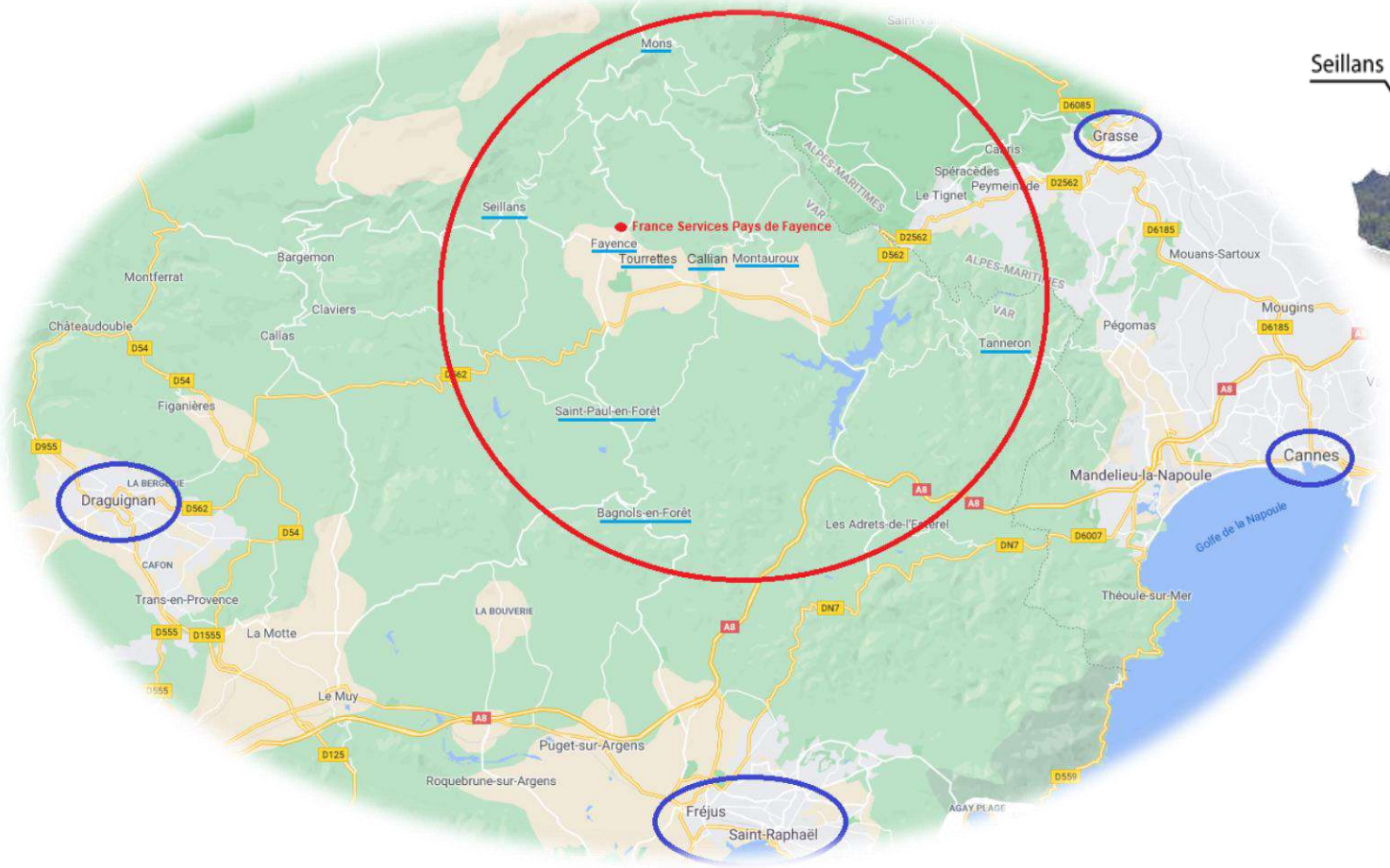

Le contexte économique et social

- Le Pays de Fayence a hérité d'un **passé agricole** : culture, élevage, fleurs à parfum…
- Les 9 villages perchés ont gardé leurs **traditions locales** et leur **authenticité**, tout en développant le **tourisme au cœur même des villages**
- **L'activité économique** est néanmoins concentrée dans la plaine, principalement orientée vers :
  - ***Le tourisme,*** *avec le lac de St Cassien, le Golf de Terre Blanche, le Centre de Vol à Voile…*
  - ***Le commerce****, le long de l'axe routier RD 562*
  - ***Le bâtiment****, en raison de l'évolution démographique du territoire*
  - ***Le tertiaire,*** *notamment le domaine de l'immobilier, les services aux entreprises et aux particuliers*
  - ***La production agricole,*** *élevage, vigne, maraîchage, culture du mimosa, plantes à parfum…*
- **La population** est toujours en augmentation, en raison :
  - *Des difficultés de se loger dans l'ouest des Alpes-Maritimes*
  - *De l'attractivité du territoire pour sa qualité de vie et les possibilités de construire*
- Près de **70 % des actifs** du Pays de Fayence travaillent en dehors de leur commune de résidence… et **35 % travaillent en dehors du Var,** occasionnant de nombreux et longs déplacements domicile/travail

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

du Pays de Fayence

- **Coordonnées :**

159 Rue de la Comtesse de Villeneuve

Quartier La Ferrage

83440 FAYENCE

Tel : 04 94 39 09 10

france-services@cc-paysdefayence.fr

- **Horaires :**

du LUNDI au VENDREDI

de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

- **Accès :**

Parkings à proximité

Arrêt de bus Zou « *Piscine* » à 200 m

(16h en 2021)*

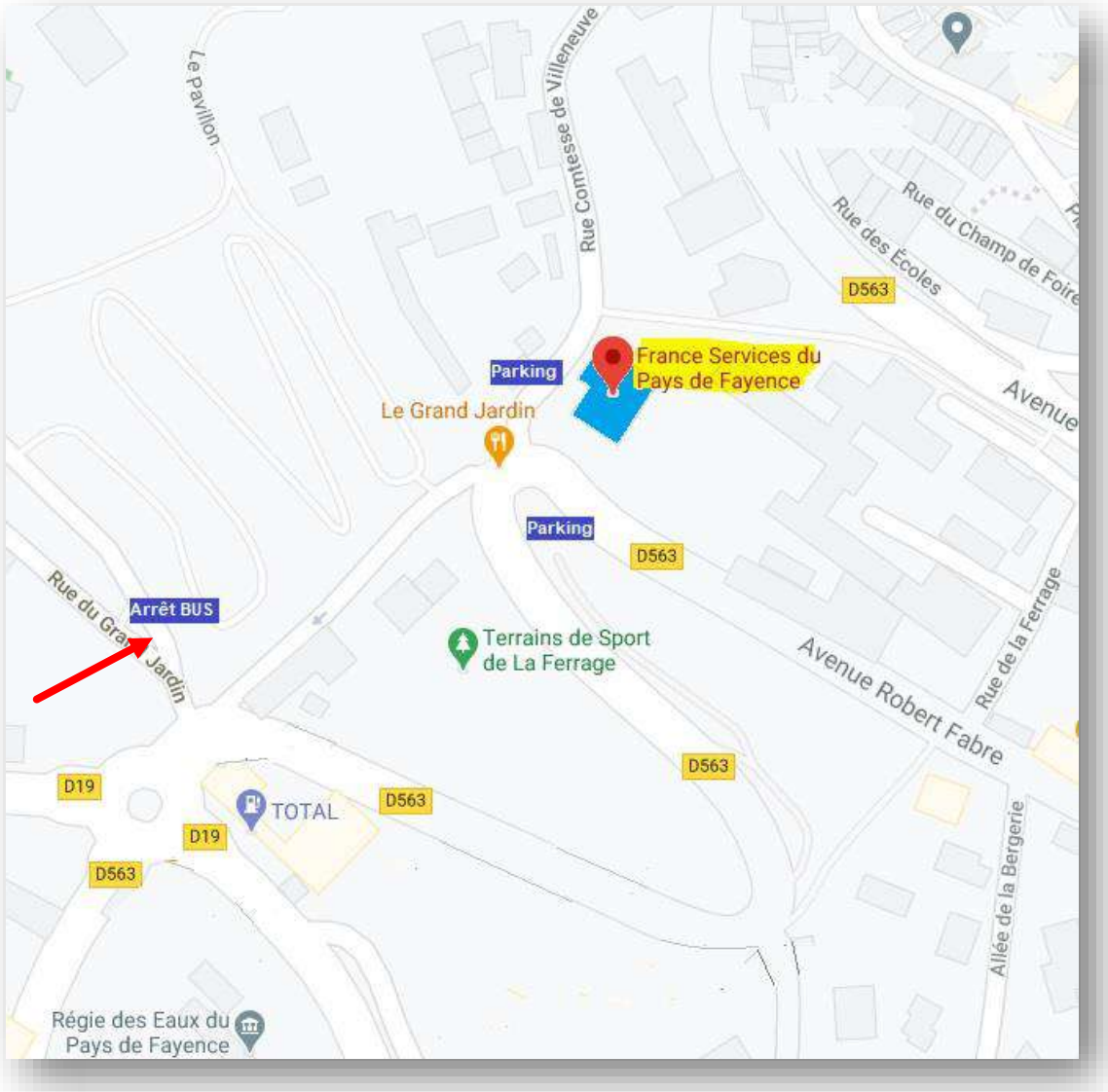

Historique

- **1997** Création **Espace Rural Emploi Formation** (EREF) – *Mairie de Fayence*
- **2000** Labellisation **Maison de Services Publics** (MSP) – *Mairie de Fayence*
- **2008** Labellisation **Relais Services Publics** (RSP) – *Mairie de Fayence*
- **2016** Labellisation **Maison de Services Au Public** (MSAP) – *CdC Pays de Fayence*
- **2020** Labellisation **France Services** – *CdC Pays de Fayence*

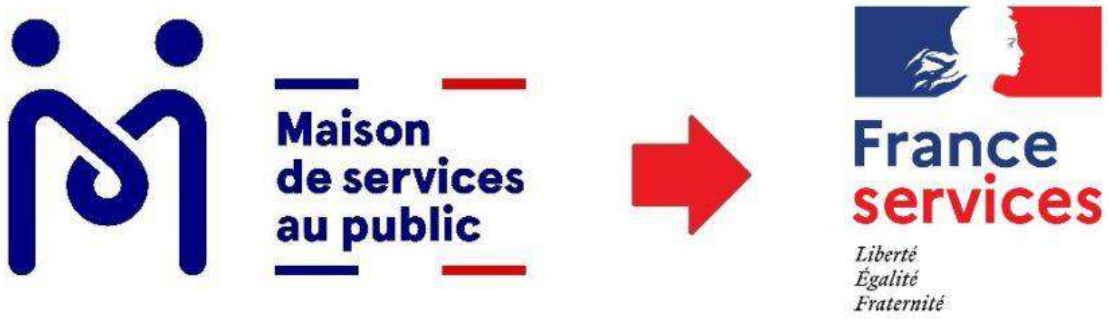

Une ambition nationale

Rappel chronologique :

- En avril 2019, lors du Grand Débat National, le Président de la République annonce la mise en place du Réseau France Services permettant dans chaque canton de France d'accompagner les citoyens dans l'ensemble des démarches administratives du quotidien
- Dans l'été 2019, une circulaire du 1er ministre adressée aux Préfets a défini les critères à remplir pour appartenir au réseau France Services
- A l'automne 2019, la Préfecture du Var a proposé la labellisation de notre structure
- En décembre 2019, les agents d'accueil ont participé au plan de formation en faveur de la polyvalence et de l'accompagnement des démarches en ligne
- En janvier 2020, lancement des 460 premières France Services en France, dont 6 dans le VAR

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

Une ambition nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

« France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français »

- **Retour du service public au cœur des territoires**
  - *Objectif : Une France Services à moins de 30 minutes*
- **Service public moderne et à visage humain**
  - *2 agents formés et à l'écoute pour accompagner les personnes éloignées d'Internet*
- **Niveau de qualité garanti**
  - *Quels que soient le lieu et le responsable local*
- **Lieu de vie agréable et convivial**
  - *Qui rompt avec l'image habituelle des guichets de services publics et offre une gamme élargie de services*

« Un guichet unique de mutualisation des services pour garantir les mêmes services publics partout en France »

France services

Liberté
Égalité
Fraternité

Les missions

- **Délivrer une information de premier niveau :**
  - ✓ Aide à la compréhension des informations, des documents et des formulaires
  - ✓ Présentation des dispositifs, des prestations et services utiles
  - ✓ Affichage et mise à disposition de documentation et actualités des partenaires
  - ✓ Accompagnement dans les démarches administratives du quotidien
  - ✓ Vérification et complétude des dossiers
  - ✓ Réponses aux questions
- **Mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques :**
  - ✓ Possibilité d'utiliser un ordinateur en accès libre pour les démarches dématérialisées
  - ✓ Possibilité d'imprimer, de numériser pour compléter les dossiers administratifs
  - ✓ Création d'adresse email
  - ✓ Création de comptes « France Connect » (AMELI, IMPOTS)
  - ✓ Création d'espaces personnels (CAF, AMELI, POLE EMPLOI, IMPOTS, RETRAITE, ANTS…)

France services

Liberté
Égalité
Fraternité

Les missions

- **Aider aux démarches en ligne :**
  - ✓ Aide à la navigation sur les sites internet des partenaires
  - ✓ Aide à la réalisation de télé-procédures
  - ✓ Simulations de prestations, demande de documents en ligne
  - ✓ Aide à la rédaction de courriers, de CV et lettres de motivation

- **Résoudre les cas les plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires :**
  - ✓ Orientation de l'usager vers le bon partenaire
  - ✓ Prise de rdv en visio-guichet, téléphonique ou présentiel
  - ✓ Prise de renseignements auprès du référent partenaire
  - ✓ Recours à Administration^{+} pour les dossiers complexes

Administration plus

LE SERVICE QUI PERMET DE RÉSOUDRE LES BLOCAGES ADMINISTRATIFS COMPLEXES OU URGENTS

France services

Liberté
Égalité
Fraternité

Les usagers

A chaque situation individuelle….

…des réponses adaptées :

En fonction du niveau d'autonomie numérique et administrative de l'usager, l'agent France Services l'accompagne pour naviguer sur les sites institutionnels, trouver les informations relatives à son dossier, réaliser des procédures en ligne, utiliser le service de visioconférence, etc…

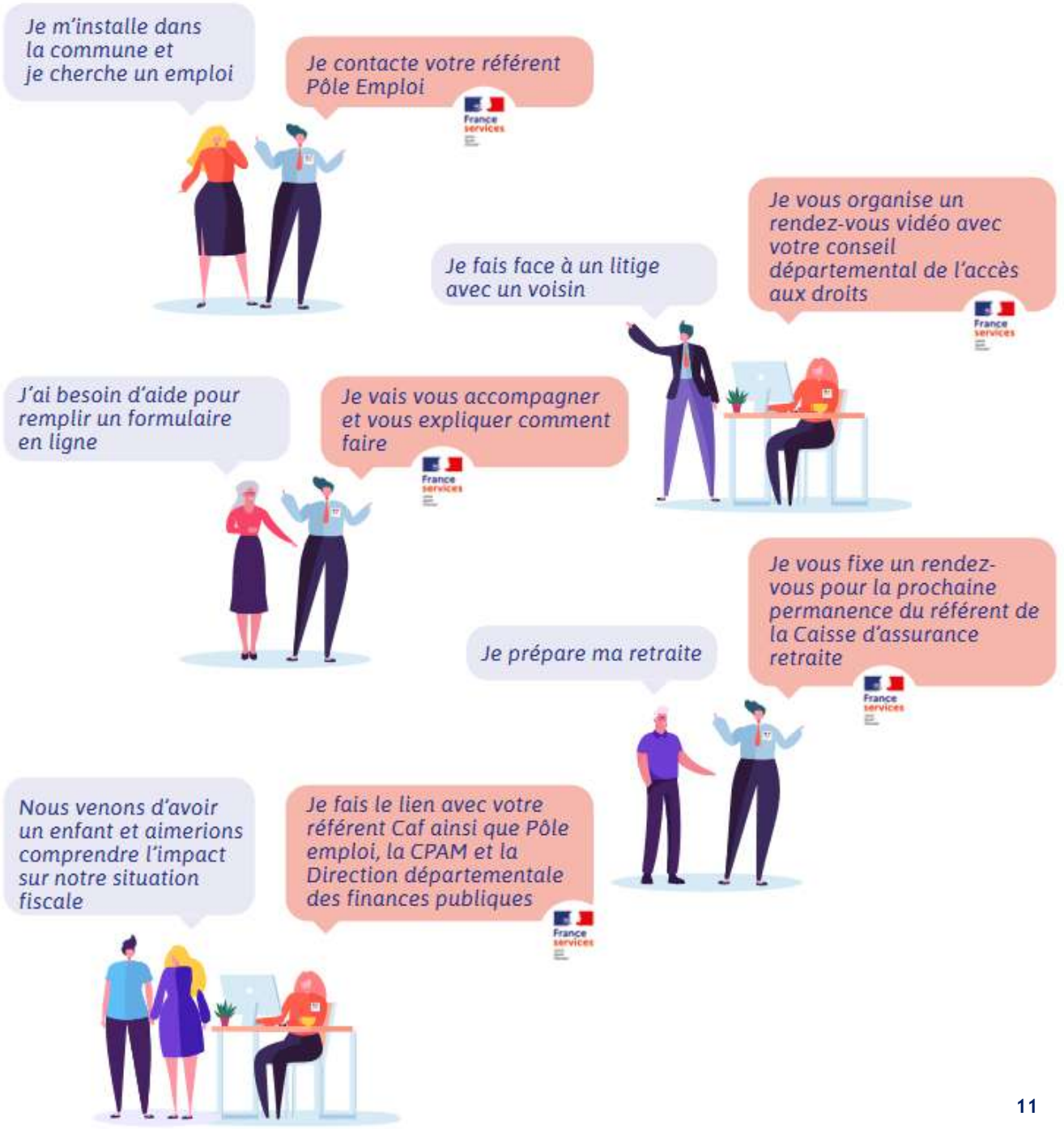

France services

Liberté
Égalité
Fraternité

Les 9 partenaires nationaux /Administration+

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

msa santé famille retraite services

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ALLOCATIONS FAMILIALES

LA POSTE

l'Assurance Retraite

pôle emploi

l'Assurance Maladie

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

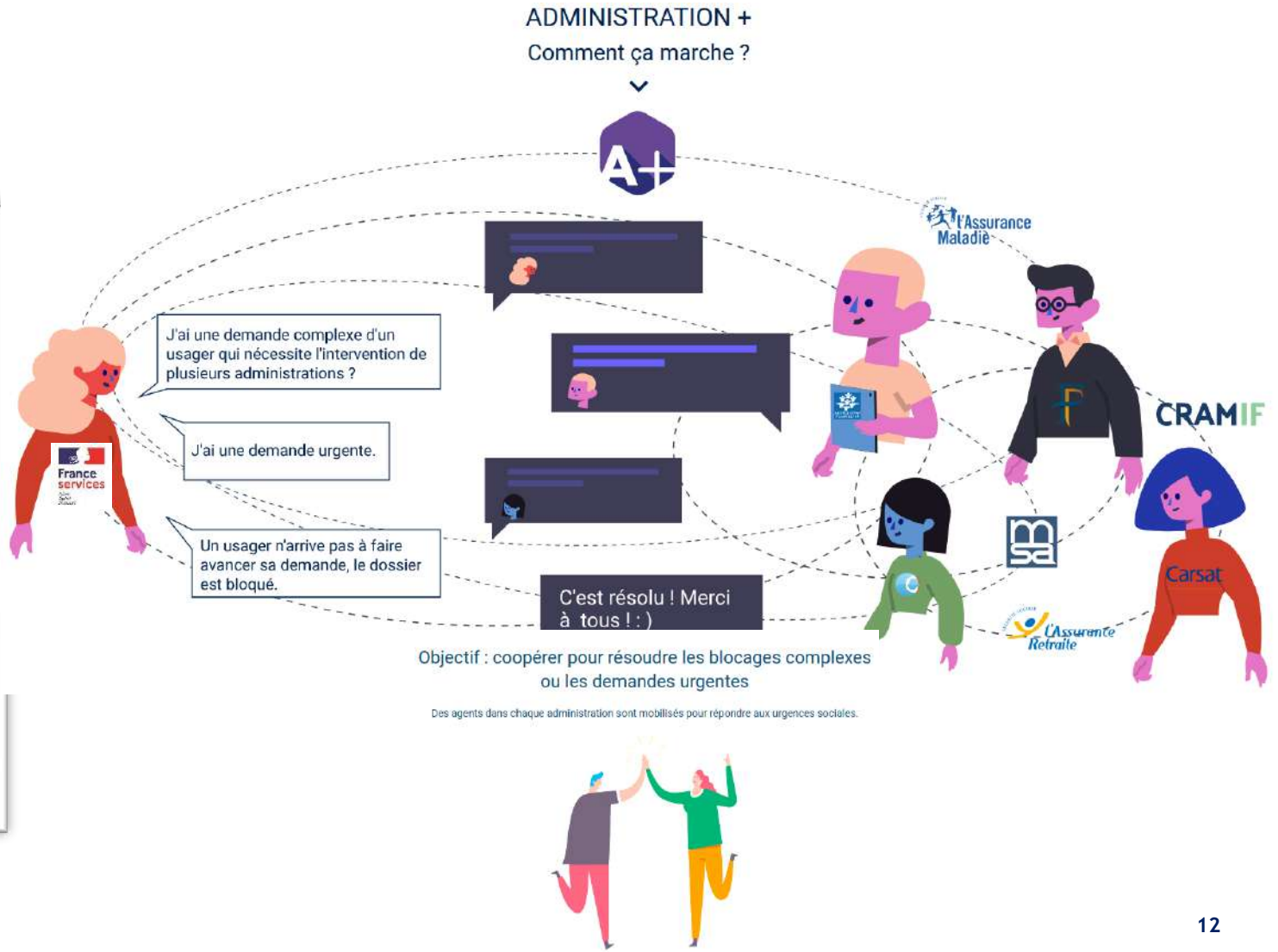

Les permanences en 2020

ACAP
ACCOMPAGNEMENT ET AIDE A LA PERSONNE

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR
Service de soutien à domicile

pôle emploi

Mission Locale EST-VAR

avie
MOBILISATION, EMPLOI & HANDICAP

CE.D.I.S
CEntre Départemental pour l'insertion Sociale

FACE VAR

adie
ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE

CCI VAR

Initiative var

CMA

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ADIL 83

areve
AGENCE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE VAR-EST

Ecrivain Public

CONCILIATEURS DE JUSTICE

C.D.A.D-83

AIS
Prévention
Formation
Soutien à la parentalité

L'Assurance Maladie
VAR

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Var

Assistante Sociale
Carsat
Retraite & Santé au travail
Sud-Est

CIDFF
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

SPIP
SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION

CCAS
Ville de Fayence
CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE

A disposition du public

- **Personnel:**
  - ✓ Une chargée d'accueil et d'accompagnement des usagers
  - ✓ Une animatrice / médiatrice numérique pour l'accompagnement des usagers

- **Locaux :**
  - ✓ Un bureau d'accueil et une salle d'attente avec panneaux d'affichage
  - ✓ Deux bureaux confidentiels pour les permanences
  - ✓ Un bureau équipé visio-guichet : Pôle Emploi – Cpam – Caf – Cmar-Paca
  - ✓ Un espace de télétravail et de coworking « Nom@dia » / Salle de réunion
  - ✓ Une salle multimédia / formation

- **Matériels :**
  - ✓ 7 ordinateurs en accès libre – Pack office – connexion VDSL2 (> 30 Mb)
  - ✓ Imprimante laser couleurs multifonctions (copieur-impression-scanner-fax)
  - ✓ Vidéoprojecteurs + écrans

France services

Liberté
Égalité
Fraternité

France Services en images

Accueil

Salle d’attente

Visio guichet

Bureau permanence

Salle multimédia

Espace de télétravail

Communication

- **Site internet de la Communauté de Communes du Pays de Fayence**
  - ✓ *www.cc-paysdefayence.fr* *rubrique services à la population*

- **Plaquette France Services à disposition dans les Mairies, Office de Tourisme, CCAS…**

- **Page Facebook :**
  - *https://www.facebook.com/MSAP.PaysdeFayence/*

563 Abonnés
498 mentions J'aime

- **Déplacements dans les Mairies pour présenter France Services aux agents d'accueil et CCAS**

France services

Liberté
Égalité
Fraternité

Bilan d'activité en 2020

France services

Liberté
Égalité
Fraternité

Labellisation France Services

- **Signature de la convention France Services**
  le 30 janvier 2020 en Préfecture de Toulon

VAR MATIN
VEND. 31/01/2020

France Services part à la reconquête des territoires ruraux

La disparition des services publics dans les territoires ruraux n'est pas une fatalité. Si, au nom des sacro-saintes économies budgétaires, nombre de petites communes françaises – et le Var n'a pas été épargné – ont vu fermer leur bureau de Poste ou encore leur trésorerie au cours des dernières décennies, les services de l'État réfléchissent à des alternatives pour inverser la tendance.

Parmi les solutions progressivement mises en place : les maisons France Services voulues par le Président de la République. Sur les 460 premières structures labellisées au niveau national, six sont implantées dans le Var. Plus précisément à Méounes-les-Montrieux, Collobrières, Aups, Fayence, Le Muy et… La Seyne.

Parmi les communes rurales, il faut bien admettre que la deuxième ville du département joue un peu les intruses. Mais les quartiers prioritaires de la politique de la ville peuvent également bénéficier de ces structures France Services destinées, rappelons-le, à faciliter l'accès des habitants aux services publics.

D'autres labellisations à venir

Dans les faits, ces six premières maisons fonctionnaient déjà. « *Mais leur labellisation, après un audit, est un gage de qualité des prestations proposées* », explique le préfet du Var Jean-Luc Videlaine, qui précise que « *chacune de ces six structures va toucher une dotation de l'État de 30 000 euros* ».

Sur le terrain, les premières impressions sont positives. « *Pour nos administrés, c'est un plus indéniable. On va mettre beaucoup d'ardeur à la faire vivre* », témoigne Rolland Balbis, président de la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon. « *Ces maisons France Services sont un outil tellement important pour les communes rurales. Elles répondent vraiment aux attentes des habitants. J'espère qu'il y en aura une dans tous les territoires du département* », renchérit Christine Amrane, la maire de Collobrières.

Qu'elle se rassure, c'est prévu. Le préfet du Var l'affirme : « *Une deuxième vague de labellisations est en cours. À terme, on a l'ambition de couvrir l'ensemble du territoire. On devrait compter une trentaine de maisons France Services dans le Var* ».

P.-L. P.
plpages@varmatin.com

Ouvertes depuis le 1er janvier dernier, les six premières maisons France Services implantées dans le Var ont fait l'objet, ce jeudi, d'une signature de convention (1) entre les gestionnaires de ces structures et les différents partenaires. (Photo Frank Muller)

1. Les signataires de ladite convention sont : le préfet du Var, la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon, la communauté de communes du Pays de Fayence, la direction régionale Alpes-Côte d'Azur du réseau La Poste et de la Banque Postale du Var, le groupement d'intérêt public Maison des services de La Seyne-sur-Mer, l'association Méditerranée Ordinateur Développement Emploi, le Tribunal judiciaire de Toulon, la direction départementale des finances publiques, la Mutualité sociale agricole Provence Azur, la caisse d'allocations familiales du Var, la Caisse primaire d'assurance maladie du Var, la Caisse régionale d'assurance retraite et de la santé au travail Sud-Est et la direction territoriale Var de Pôle Emploi.

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

Nouvelles permanences / Ateliers

- **Nouvelles permanences :**
  - **Chambre des Métiers et de l'Artisanat PACA**, en visio-guichet
  - **CIDFF** : accompagnement des bénéficiaires du RSA (délocalisée de l'UTS)
  - **AXIS** : accompagnement des bénéficiaires du RSA (délocalisée de l'UTS)
- **Ateliers et réunions d'informations :**
  - 2 ateliers « ***Manger, Bouger, Bien-être*** » proposés par le Département
  - 11 jours d'ateliers **MSA SERVICES** pour les assistantes maternelles
  - 2 ateliers **ADS** pour les aides à domicile
  - Ateliers d'initiation au français dispensés par une bénévole pour une jeune norvégienne
  - 1 Job dating « **Isa Intérim** »
  - 1 réunion d'info-collective : **Isa intérim**
  - 1 réunion d'info-collective : **Pôle Emploi**
  - 2 réunions d'info-collective : **Ecole de la Deuxième Chance**

e2c VAR CAVEM

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

Mise à disposition des locaux

- **Mise à disposition de la salle multimédia pour ateliers / formations :**
  - Ateliers numériques de **l'OTI pour les professionnels du tourisme**
  - Formation du personnel de **l'Urbanisme**
  - Formation du personnel de **la Régie des Eaux**
  - Formation du personnel de **l'Office de Tourisme Intercommunal**
  - 2 cessions « **Garantie jeunes** » par la Mission Locale Est Var en mars et août

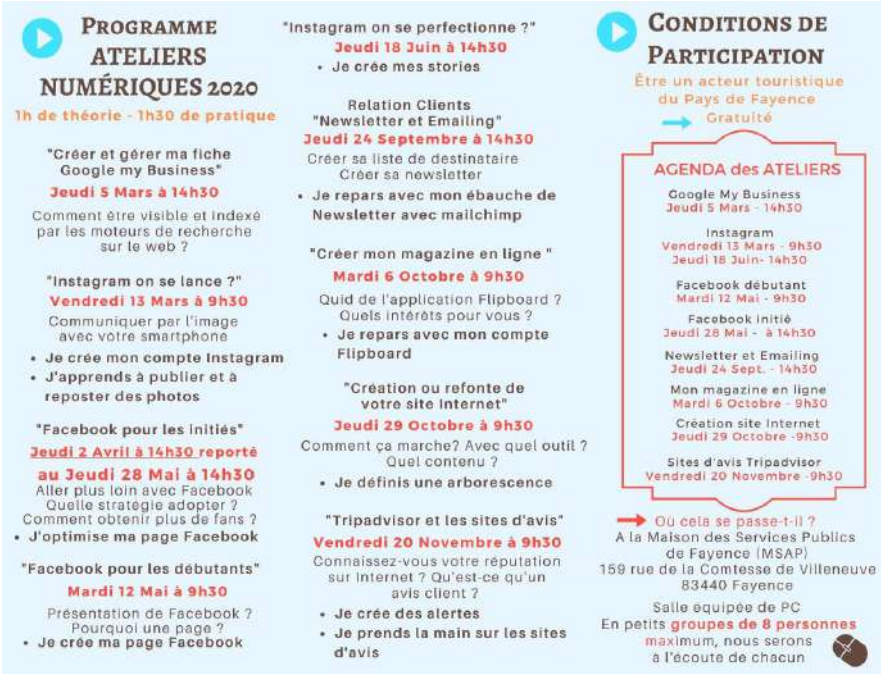

Vidéo

Réunions et formations des agents

- **Réunions :**
  - DGFIP – Toulon, en janvier
  - Rencontre CMAR-PACA pour la mise en place d'une permanence en visio-guichet, en janvier
  - Rencontre Département / UTS / Cedis / Pôle Emploi / France Services sur le FSE, en février
  - Comité de pilotage MSAP/France Services – Brignoles, en mars
  - Visio-conférence Sous-Préfecture de Brignoles, en mai
  - Rencontre MSA/CAF sur l'offre de services, en octobre
  - Visio-conférence CCI pour le développement chèque cadeau local, en novembre

- **Formations :**
  - **Dgfip** : campagne de la déclaration de revenus, en avril et septembre
  - **Administration+,** en mai
  - **Cpam** : formation numérique compte AMELI, en juin
  - **Caf** : « Parentalité », en décembre
  - Webinaires avec l'Association **ADRETS,** tout au long de l'année

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

Gestion de la crise sanitaire COVID-19

- **Conséquences du confinement pour COVID-19 :**
  - Annulation du **Job'Café** prévu le 26 mars 2020
  - Annulation des ateliers « **Manger, Bouger et Bien-être** »
  - Annulation des permanences du 17 mars au 1er juin 2020
  - Télétravail et permanence téléphonique du 17 mars au 25 mai 2020
  - Participation à la plateforme « **Solidarité Numérique** » :
    - ✓ *Permanence téléphonique et réalisation de contenus*

- **Constat :**
  - Diminution du nombre de permanences : intervenants en télétravail
  - Permanences réalisées par téléphone : avocat, Caf, Cpam
  - Forte baisse de la fréquentation
  - Usagers en situation particulièrement compliquée
  - Difficultés à joindre les organismes et les référents France Services

Réorganisation du service

- **Aménagement des locaux :**
  - Plexiglas sur la banque d'accueil et dans chaque bureau
  - Gel hydroalcoolique, visière, désinfectant dans chaque bureau
  - Matérialisation des distances de sécurité à l'extérieur, à l'intérieur
  - Affichage des nouvelles modalités d'accueil

- **Réception sur rendez-vous uniquement :**
  - Permanence téléphonique le matin pour les démarches simples
  - Rendez-vous l'après-midi pour les démarches longues et complexes

- **Fermeture de l'espace multimédia de mi-mars à décembre**
  - Réouverture prévue en janvier 2021 uniquement l'après-midi pour les démarches administratives

- **Réalisation des démarches dématérialisées « *à la place de…* » :**
  - L'accès aux ordinateurs étant suspendu, les agents France Services ont réalisé les démarches à la place des usagers depuis la fin du confinement
  - Installation d'un deuxième écran face à l'usager pour suivre et valider la démarche en cours

France services

Liberté
Égalité
Fraternité

Bilan statistiques 2020

- **L'instance nationale France Services impose un suivi statistique d'activité, sur une plateforme en ligne, qui ne permet plus d'extraire les données suivantes :**
  - le sexe, l'âge, la catégorie socio-professionnelle des usagers et la notion de première visite
- **Difficultés rencontrées durant plusieurs mois de saisie :**
  - Pas de possibilité de renseigner les communes, mais seulement le code postal commun à 8 communes
  - Pas de possibilité de renseigner les partenaires locaux, en dehors des 9 nationaux
- **Difficultés toujours d'actualité fin 2020 :**
  - Pas de possibilité de détailler les démarches effectuées sur les ordinateurs en libre accès
  - Le libellé des partenaires locaux est modifié par la plateforme
- **Conséquences :**
  - Pas de statistiques sur la typologie du public, sur les communes du Pays de Fayence, sur les démarches effectuées
  - Un gros travail de vérification et de modification du libellé des partenaires, par comparaison entre le planning d'occupation et la date de saisie de fréquentation

La fréquentation en 2020

- En 2020, France Services a accueilli **7 093 personnes**, dont :

MODE DE CONTACT	ANNÉE 2020		*Rappel 2019*	
	Nombre de demandes	En %	Nombre de demandes	En %
En présentiel	4 735	67%	8 912	79%
Par e-mail	85	1%	nc	
Par téléphone	2 204	31%	2 331	21%
Plateforme solidarité numérique	69	1%	nc	
TOTAL	**7 093**	**100%**	11 243	100%

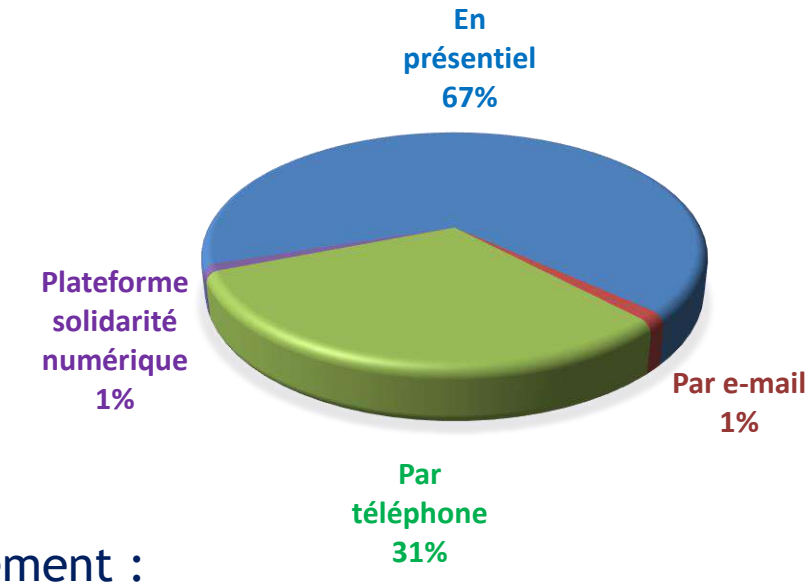

- Une **forte baisse de fréquentation**, - 37 %, en raison du confinement :
  - *Fermeture au public du 17 mars au 25 mai*
  - *Arrêt des permanences du 17 mars au 1er juin*
  - *Diminution du nombre de permanences depuis juin*

- En moyenne environ **33 demandes par jour** d'ouverture de France Services, y compris confinement

La fréquentation mensuelle

(demi-journées d'occupation des bureaux de permanence)*

MOIS	ANNÉE 2020		*Rappel 2019*	
	Nb. ½ journées*	Nb. usagers	Nb. ½ journées*	Nb. usagers
Janvier	88	913	87	1 016
Février	91	972	73	875
Mars	56	429	89	1 036
Avril	0	111	83	1 003
Mai	1	227	88	1 014
Juin	45	535	67	920
Juillet	59	681	78	1 017
Aout	35	515	50	821
Septembre	69	852	96	1 097
Octobre	68	795	91	1 029
Novembre	71	644	83	904
Décembre	38	419	68	511
TOTAL	**621**	**7 093**	953	11 243

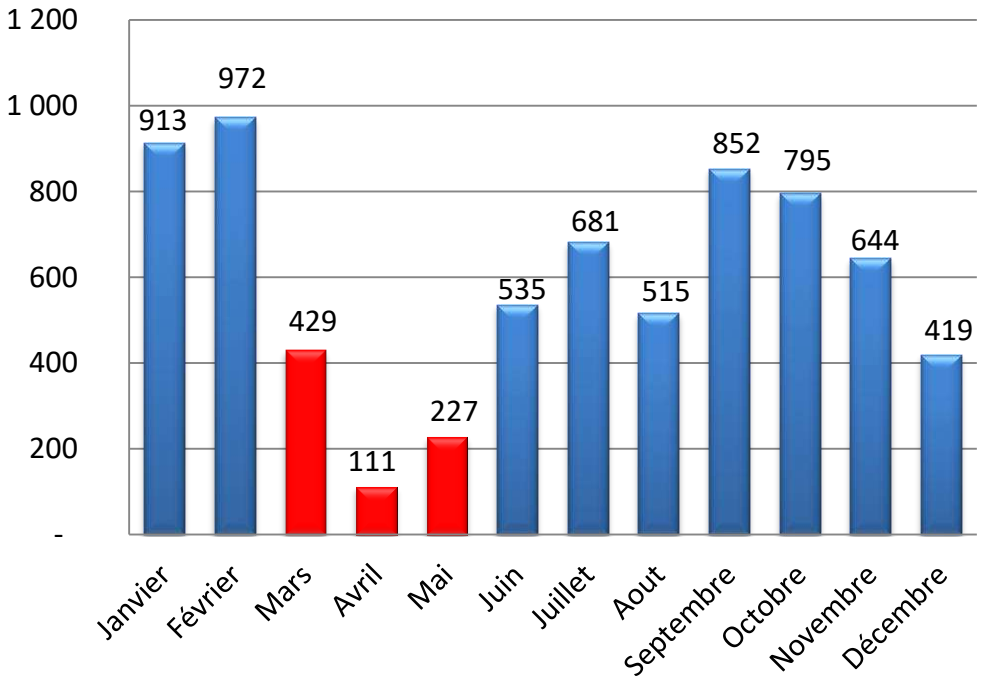

- Une **baisse de fréquentation** à partir de mi-mars :
  - *Seule la permanence téléphonique est assurée du 17 mars au 25 mai (période de confinement en rouge)*
  - *Moins de permanences depuis la reprise : intervenants en télétravail et/ou rendez-vous téléphoniques*
  - *A noter, la structure était fermée du 21/12/20 au 03/01/21*

France services

Liberté
Égalité
Fraternité

La provenance géographique

COMMUNES	ANNÉE 2020		*Rappel 2019*	
	Nombre de visites	En %	Nombre de visites	En %
Pays de Fayence	6789	96%	10759	96%
Draguignan	42	1%	484	4%
Fréjus	24	0%		
Claviers	14	0%		
Les Adrets de l'Estérel	11	0%		
Saint-Raphaël	9	0%		
Callas	5	0%		
Bargemon	3	0%		
Puget sur Argens	2	0%		
Le Muy	1	0%		
Var (autre)	26	0%		
Alpes Maritimes	31	0%		
Hors 83/06	136	2%		
TOTAL	**7 093**	**100%**	11 243	100%

- **304 personnes** ne proviennent pas du Pays de Fayence, notamment pour :
  - *La plateforme nationale « Solidarité Numérique », les démarches ANTS, la permanence Avocat, les télétravailleurs, les contacts téléphoniques et réunions avec les services publics partenaires….*

Les services proposés

SERVICES PROPOSÉS	ANNÉE 2020		*Rappel 2019*	
	Nombre de visites	En %	Nombre de visites	En %
Permanences	2 095	29,5%	3 118	27,7%
Demandes accompagnées par l'agent	4 338	61,2%	6 448	57,4%
Réunions / Ateliers	272	3,8%	160	1,4%
PC Libre accès	184	2,6%	898	8,0%
Espace multimédia	125	1,8%	338	3,0%
Espace Nom@dia	63	0,9%	190	1,7%
Ateliers numériques	16	0,2%	91	0,8%
TOTAL	**7 093**	**100%**	11 243	100%

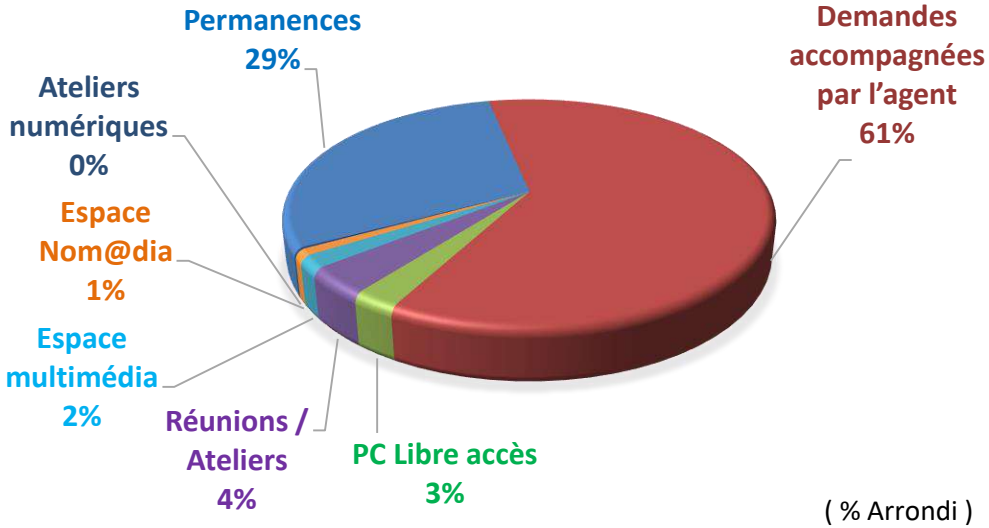

(% Arrondi)

- En proportion, une augmentation de la fréquentation des permanences et de l'accompagnement par les agents France Services
- A contrario, une diminution de la fréquentation des PC en libre accès, de l'espace multimédia et des ateliers numériques, pour cause de fermeture de la salle informatique de mi-mars à fin décembre
- Également, une diminution de la fréquentation de l'espace de télétravail Nom@dia

France services

Liberté
Égalité
Fraternité

Les permanences partenaires

- En proportion, par rapport à 2019, on note :
  - **Une augmentation de la fréquentation de :**
    - ✓ La Mission Locale
    - ✓ L'Entr'aide Sociale du Var
    - ✓ L'Adil 83
    - ✓ Avie Cap Emploi
    - ✓ L'écrivain public
    - ✓ L'Acap 83
  - **Une diminution de la fréquentation de :**
    - ✓ CCAS
    - ✓ Cedis *(moins de permanences)*
    - ✓ Avocat *(grève en janvier/février/mars)*
    - ✓ AS Carsat
    - ✓ Pôle emploi, CAF, CPAM *(arrêt visio-guichet)*
    - ✓ SPIP
    - ✓ UTS *(arrêt des réunions RSA)*
    - ✓ Areve
    - ✓ Face Var
      - En vert les nouvelles permanences

PERMANENCES PARTENAIRES	ANNÉE 2020			*Rappel 2019*		
	Nb ½ journées permanences	Nombre d'usagers	En %	Nb ½ journées permanences	Nombre d'usagers	En %
MISSION LOCALE	210	705	33,7%	331	674	21,7%
CCAS	Non connu	383	18,3%	Non connu	614	19,8%
CEDIS	107	331	15,8%	153	553	17,8%
AVOCAT / CONCILIATEUR	23	163	7,8%	37	274	8,8%
ENTRAIDE	34	146	7,0%	44	153	4,9%
AS CARSAT	24	68	3,2%	29	119	3,8%
POLE EMPLOI	33	64	3,1%	101	249	8,0%
ADIL 83	11	32	1,5%	11	37	1,2%
SPIP	10	37	1,8%	15	60	1,9%
UTS	3	27	1,3%	10	92	3,0%
CIDFF	13	24	1,1%			
CAF	13	21	1,0%	27	59	1,9%
AVIE CAP	12	20	1,0%	18	25	0,8%
CPAM	12	19	0,9%	22	43	1,4%
AREVE	12	13	0,6%	20	29	0,9%
FACE VAR	7	12	0,6%	30	82	2,6%
ECRIVAIN PUBLIC	8	8	0,4%	8	10	0,3%
ACAP 83	1	7	0,3%	4	2	0,1%
AXIS	2	4	0,2%			
ADIE	3	4	0,2%	9	5	0,2%
EMPLOYEURS	5	3	0,1%			
INITIATIVE VAR	6	2	0,1%	13	20	0,6%
CMAR	1	2	0,1%			
TOTAL	550	2 095	100%	882	3 100	100%

France services

Liberté
Égalité
Fraternité

La thématique des renseignements

THÉMATIQUE DES RENSEIGNEMENTS DELIVRÉS		ANNÉE 2020		ANNÉE 2019	
		Nombre de demandes	En %	Nombre de demandes	En %
Santé	*(Cpam 366 - AS Carsat 20 - Mdph 21)*	407	9%	712	11%
Emploi/Formation/insertion	*(Pôle emploi 299 - Mission Locale 58 - Urssaf 20)*	377	9%	817	13%
Transport/Mobilité		360	8%	1 305	20%
Droit et justice		249	6%	706	11%
Administrations et Finances	*(DGFIP 232 - La poste 7 - Ecoles 10)*	249	6%	336	5%
Papiers et citoyenneté	*(Ants 234 - Mairies 9)*	243	6%	212	3%
Retraite	*(Carsat 203 - Agirc Arrco 11 - Pro Btp 6)*	220	5%	245	4%
Social et solidarité	*(Caf 185 - Cedis 13 - Msa 14)*	212	5%	662	10%
Logement	*(Caf 118 - Adil 16 - Logement Social 26)*	160	4%	103	2%
Vie locale	*(Cdc 137 - divers 9)*	146	3%	291	5%
Services Sociaux locaux	*(Ccas 101 - Uts 44)*	145	3%	487	8%
Famille/Enfance/Jeunesse	*(Caf 46 - Pmi 3)*	49	1%	35	1%
France services		37	1%	nc	0%
Associations	*(Entr'aide 28)*	28	1%	nc	0%
Energie		5	0%	28	0%
Développement économique/Création d'entreprise	*(CCI 1 - CMA 2 - Ch Agric. 1)*	4	0%	29	0%
autres / perso		1 447	33%	480	7%
TOTAL		**4 338**	**100%**	**6 448**	**100%**

L'accompagnement des usagers

DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT	ANNÉE 2020	
	Nombre	En %
Moins de 5 min.	1 229	19%
Entre 5 et 10 min.	1 981	31%
Entre 10 et 20 min.	1 187	18%
Entre 20 et 40 min.	1 341	21%
Entre 40 et 60 min.	617	10%
Plus de 60 min.	78	1%
TOTAL	6 433	100%

- L'accompagnement d'un usager dure en moyenne 20 minutes, le temps d'analyser la demande et de réaliser les démarches
- Certains rendez-vous, pour la retraite notamment, exigent un temps beaucoup plus long
- Dans 88 % des cas la demande est finalisée lors du 1er contact

Demandes finalisées ?

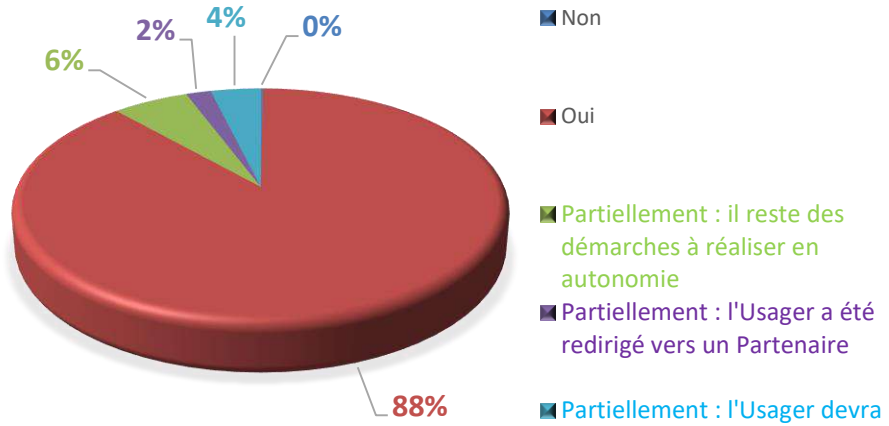

France services

Liberté
Égalité
Fraternité

Les ateliers / formations / réunions…

- Les ateliers et formations réalisés :
  - La Garantie Jeune de la Mission Locale
  - Les ateliers numériques de l'OTI

  - Formations des personnels mairies/Cdc
  - Formations d'aides à domicile et d'assistantes maternelles
- Les réunions d'information collective :
  - Pôle emploi
  - Ecole de la 2ème chance
- 63 télétravailleurs, notamment en période estivale.

ATELIERS / FORMATIONS REUNIONS / NOM@DIA	ANNÉE 2020 Nombre d'usagers
ATELIERS	
MISSION LOCALE : Atelier Garantie Jeunes	48
OTI Pays de Fayence : Atelier numérique	20
DEPARTEMENT : Atelier Bien être, Manger, Bouger	16
FRANCE SERVICES : Atelier numérique : initiation de base / Excel	16
FRANCE SERVICES : Cours de français	6
FORMATIONS	
MSA Services : Formation assistantes maternelles	42
COMCOM : Formation Régie des eaux	24
COMCOM : Formation Urbanisme	13
OTI Pays de Fayence : logiciel APIDAE	10
AZUR DEVELOPPEMENT SERVICES : Formation aide à domicile	8
REUNIONS	
POLE EMPLOI : Info collective - Fleurs d'exception	22
DEPARTEMENT : Info collective - FSE	14
ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE : Info collective	12
INTERIM : Info collective	5
MEDIATHEM	10
AZUR INFORMATIQUE	4
France Services / partenaires	3
DIVERS	
NOM@DIA : télétravail	63
JOB DATING	15
TOTAL	**351**

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

Les ordinateurs en accès libre

DÉMARCHES SUR ORDINATEURS EN LIBRE ACCES	ANNÉE 2020	
	Nombre d'usagers	En %
POLE EMPLOI	112	60,9%
CAF	33	17,9%
CPAM	14	7,6%
ANTS	4	2,2%
DGFIP	4	2,2%
DEPARTEMENT	4	2,2%
MSA	3	1,6%
Le Ministère de la Justice	3	1,6%
Divers	7	3,8%
Total	**184**	100%
pour mémoire accès perso en salle multimédia	**125**	

DURÉE D 'ACCES AUX ORDINATEURS	ANNÉE 2020	
	Nombre	En %
Moins de 5 min.	9	3%
Entre 5 et 10 min.	48	16%
Entre 10 et 20 min.	72	23%
Entre 20 et 40 min.	79	26%
Entre 40 et 60 min.	71	23%
Plus de 60 min.	30	10%
TOTAL	309	100%

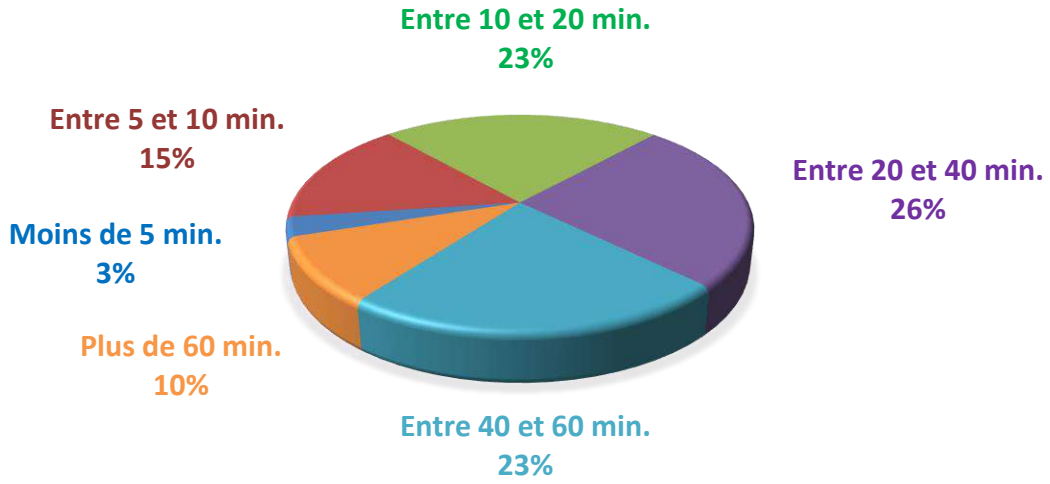

- L'accès libre aux ordinateurs a été supprimé de mi-mars à fin décembre, pour raison sanitaire
- Les démarches Pôle Emploi sont majoritaires : inscription, actualisation, CV en ligne…
- La durée moyenne d'utilisation est de 30 minutes

France services

Liberté
Égalité
Fraternité

Les ordinateurs en accès libre

- La page d'accueil des ordinateurs, avec l'accès direct aux services publics par thématique

Le bilan financier des services proposés

PRESTATIONS	ANNÉE 2020		*Rappel 2019*	
	Recette	En %	Recette	En %
Location bureaux / salles	1 818,00 €	72%	2 110,00 €	53%
Copies / Fax / Mail / Scan	265,80 €	11%	859,90 €	22%
Initiations informatiques	110,00 €	5%	320,00 €	8%
Nom@dia	224,00 €	9%	446,00 €	11%
Consultations Internet	96,50 €	3%	250,30 €	6%
Total	2 514,30 €	100%	3 986,20 €	100%

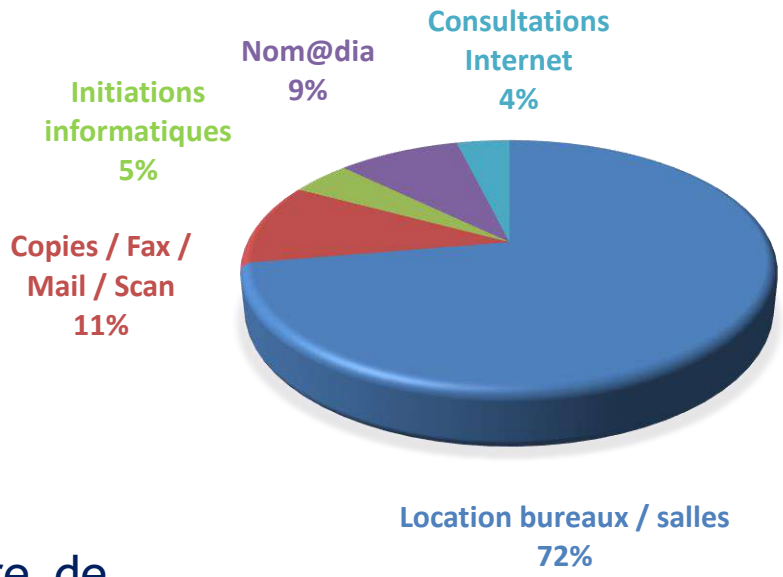

- Les recettes ont fortement diminué en raison de la fermeture de l'espace multimédia de mi-mars à fin décembre (consultations payantes et initiations informatiques), et de la baisse de fréquentation des télétravailleurs
- Par ailleurs, afin de limiter la manipulation de documents, les photocopies à titre personnel payantes ne sont plus réalisées
- Enfin, on note une baisse des recettes des locations, en raison de l'arrêt des permanences pendant le confinement

France services

Liberté
Égalité
Fraternité

Les perspectives 2021

- **Fonctionnement :**
  - *En 2021, la structure fermera au public à 16h, afin de permettre aux agents de finaliser les démarches par mail, de pouvoir échanger sur les situations rencontrées dans la journée, et s'auto-former sur les sites des partenaires*
- **Aménagements :**
  - *Un interphone couplé à une gâche électrique sur la porte d'entrée permettra de mieux gérer les arrivées des usagers*
  - *Une vidéosurveillance des locaux, ainsi qu'un dispositif d'alerte en liaison avec la police municipale permettra de dissuader les comportements parfois agressifs des usagers*
- **Gestion de la crise sanitaire :**
  - *Afin de limiter les interactions sociales, l'accueil des usagers uniquement sur rendez-vous sera maintenu en 2021*
  - *3 ordinateurs en accès libre gratuitement seront à nouveau mis à disposition, mais uniquement sur rendez-vous l'après-midi et seulement pour les démarches administratives*

France services

Liberté
Égalité
Fraternité

Les perspectives 2021

- **Tout au long de l'année 2021, seront organisés :**
  - *Des ateliers numériques proposés par l'**OTI**, en direction des professionnels du tourisme*
  - *Des formations des agents de la **Régie des Eaux***
  - *Plusieurs cessions « **Garantie Jeunes** » organisées par la **Mission Locale Est Var***
  - *Des réunions d'information collective ou de recrutement de **Pôle Emploi** : Plantes à parfum en avril*
  - *Des réunions collectives et entretiens individuels de la **CARSAT***
  - *Un renforcement des permanences de la **Mission Locale** avec l'arrivée d'un nouveau conseiller*
- **Recrutement :**
  - *France Services a postulé pour le recrutement d'un conseiller numérique, afin de renforcer l'équipe pour l'accompagnement des démarches dématérialisées et l'organisation d'ateliers numériques*
- **Partenariat :**
  - *Face aux difficultés rencontrées en 2020 pour contacter les partenaires, dont les agents étaient nombreux en télétravail et dont les accueils étaient souvent fermés au public, nous renouvelons notre souhait de pouvoir mettre en place des visio-guichets : Carsat / Impôts / Mdph….*
  - *Nous renouvelons également notre souhait d'obtenir les coordonnées d'un « référent technicien » de nos partenaires et non un responsable de services pour les demandes hors Administration+*

France services

Liberté
Égalité
Fraternité

Permanences en 2021

PERMANENCES DES PARTENAIRES

Permanences gratuites sur rdv ou en accès libre, en présence physique ou en visio-guichet.
Les horaires et permanences sont susceptibles d'être modifiés, consultez notre site web : www.cc-paysdefayence.fr

EMPLOI

PÔLE EMPLOI

en **visio-guichet sur convocation**
Suivi des demandeurs d'emploi
3949 / pole-emploi.fr

CEDIS

mardi et vendredi **sur convocation**
Insertion professionnelle des allocataires du RSA
04 94 51 03 25 / cedis.asso.fr

AVIE CAP EMPLOI

1 fois / mois **sur convocation**
Accompagnement des allocataires du RSA handicapés
04 94 22 36 16 / avie83.info

FACE VAR

1 fois / mois **sur convocation**
Accompagnement des allocataires du RSA
04 94 36 00 85 / face-var.org

CREATION D'ENTREPRISE

INITIATIVE VAR

1er et 3ème mardi du mois
de 14h à 17h - **sur rendez-vous** au 04 94 91 02 02
Aide et conseil à la création d'entreprise
04 94 91 02 02 / var-initiative.fr

ADIE

1er et 3ème vendredi du mois
de 9h à 12h - **sur rendez-vous** au 0 969 328 110
Aide et conseil à la création d'entreprise
Microcrédits personnels pour l'emploi salarié
0 969 328 110 / adie.org

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

sur rendez-vous au 04 98 11 41 41
Conseil à la création d'entreprise
04 98 11 41 41 / var.cci.fr

CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT PACA

en **visio-guichet sur rendez-vous** au 04 94 39 09 10
Conseil à la création d'entreprise
04 94 61 99 35 / cmar-paca.fr

SERVICES A LA PERSONNE

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

jeudi de 10h à 12h - **sans rendez-vous**
Aide à domicile
04 94 92 27 08 / entraideduvar.com

JEUNES

MISSION LOCALE

3 fois / semaine
sur rendez-vous au 04 94 17 63 63
Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans
04 94 17 63 63 / missionlocaleestvar.fr

ACCES AU DROIT

CONSULTATION AVOCAT *(conseil juridique)*

CONCILIATEUR DE JUSTICE *(règlement amiable litiges)*
2 fois / mois, gratuit
sur rendez-vous au 04 94 39 09 10

ECRIVAIN PUBLIC

2 fois / mois - **sur rendez-vous** au 04 94 39 09 10
Aide à la compréhension et/ou rédaction de courriers privés ou administratifs, formulaires

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE FAYENCE

permanence téléphonique de 9h à 12h
sur rendez-vous l'après-midi au 04 94 39 15 31
Réservé aux habitants de Fayence, sans enfant mineur à charge, isolés, âgés, à la retraite, bénéficiaires de l'AAH.
Dossiers d'aide sociale.

Pour contacter le CCAS de votre ville, appelez votre mairie.
Pour joindre les assistantes sociales départementales, appelez l'UTS au 04 83 95 55 10.

SOCIAL – SANTE

CPAM

vendredi après-midi (excepté en août)
en **visio-guichet sur rendez-vous** au 04 94 39 09 10
3646 / ameli.fr

ASSISTANTE SOCIALE CARSAT/CPAM

3 fois / mois
de 9h à 12h - **sur rendez-vous** au 3646
ou à servicesocialvar@carsat-sudest.fr
Gestion des dossiers d'accidents du travail, invalidité, maladie, dépendance maladie…
3646

CAF

jeudi après-midi
en **visio-guichet sur rendez-vous** au 04 94 39 09 10
3230 / caf.fr

AXIS

2 fois /mois **sur convocation**
Inclusion par la santé, des publics précaires (RSA)
04 94 92 86 86 / www.associationaxis.fr

SPIP

sur convocation
Suivi des personnes placées sous main de justice
04 98 10 57 60

HABITAT - ECONOMIES D'ENERGIE

ADIL - 83

2ème mercredi du mois
de 9h à 12h - **sur rendez-vous** au 04 94 22 65 80
Infos sur l'habitat (conseil juridique, financier, fiscal…)
04 94 22 65 80 / adil83.org

AREVE

2ème mercredi du mois
de 9h à 12h **sans rendez-vous**
de 13h30 à 17h **sur rendez-vous** au 08 08 8000 83
Conseiller Info Energie,
projets de rénovation énergétique
08 08 8000 83 / areve83.fr

Compte administratif 2020 et Budget prévisionnel 2021

- **Dépenses :**
  - On note une augmentation au chapitre du personnel, pour le recrutement d'un conseiller numérique.
- **Recettes :**
  - Les redevances correspondent aux recettes de la structure (copies, locations, salle de télétravail….)
  - Le Département accorde une subvention de 8 000 €.
  - Pour stabiliser les conditions de financement du réseau France Services, chaque structure labellisée bénéficie également d'une subvention de 30 000 € par an (FNADT et Fonds National France Services).
  - L'ANCT accorde également une aide de 12 500 € pour le recrutement d'un conseiller numérique.

Section de fonctionnement :		Compte administratif 2020	Budget prévisionnel 2021
Dépenses :		***85 287,05***	**103 349,00**
60611	Eau et assainissement	126,19	150,00
60622	Carburants	109,60	130,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	100,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	200,00
6064	Fournitures administratives	547,23	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	111,60	150,00
611	Contrats de prestations de services	108,00	150,00
61358	Locations mobilières	502,56	600,00
615221	Entretien et réparation bâtiment public	0,00	1 000,00
61558	Entretien et réparation autres bien	0,00	300,00
6156	Maintenance	631,15	660,00
6161	Prime d'assurance	320,85	335,00
6232	Fêtes et cérémonies	400,00	300,00
6238	Communication	180,00	500,00
6251	Frais de déplacement	709,46	800,00
6262	Frais de télécommunication	1 857,54	1 900,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 244,56	4 700,00
62875	Remboursement EDF Fayence	1 270,61	1 500,00
6288	Autres services extérieurs (Alarme)	680,40	700,00
637	Cotisation FIPH (Travailleurs handicapés)		
011	***Total chapitre charges générales***	***12 799,75***	***15 275,00***
64	Rémunération principale	49 776,66	62 300,00
63	Charges sociales	20 872,14	24 300,00
6455	Assurance du personnel	1 254,92	850,00
6458	CNAS	424,00	424,00
6475	Médecine du travail	159,58	200,00
012	***Total chapitre du personnel***	***72 487,30***	***88 074,00***
Recettes		***85 287,05***	**103 349,00**
7066	Redevances	2 514,30	2 514,00
7473	Subvention du Département	8 000,00	8 000,00
74718	Subvention FNADT + Fonds National France Services	30 000,00	30 000,00
6419	Prise en charge ANCT pour le Conseiller numérique		12 500,00
	Autofinancement de la Communauté de Communes	44 772,75	50 335,00

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

Lexique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

ACAP PROVENCE AZUR : service à domicile

ADIE : association pour le droit à l'initiative économique

ADIL : agence départementale d'information au logement

AREVE : agence de rénovation énergétique var est

AVIE CAP EMPLOI : association varoise pour l'intégration par l'emploi

AXIS : association « Prévention, inclusion, parentalité »

CAF : caisse d'allocations familiales

CARSAT : caisse d'assurance retraite et de santé au travail

CCAS : centre communal d'action sociale

CCI : chambre de commerce et d'industrie

CDAD : centre départemental de l'accès au droit

CMAR-PACA : chambre des métiers et de l'artisanat PACA

CEDIS : centre départemental pour l'insertion professionnelle

CDIFF : centre d'information sur les droits des femmes et des familles

CPAM : caisse primaire d'assurance maladie

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR : service de soutien à domicile

FACE VAR : fondation agir contre l'exclusion

MISSION LOCALE EST VAR

POLE EMPLOI

SPIP : service pénitentiaire d'insertion et de probation

INITIATIVE VAR

France services

Liberté
Égalité
Fraternité

Carte des MSAP et France Services du Var

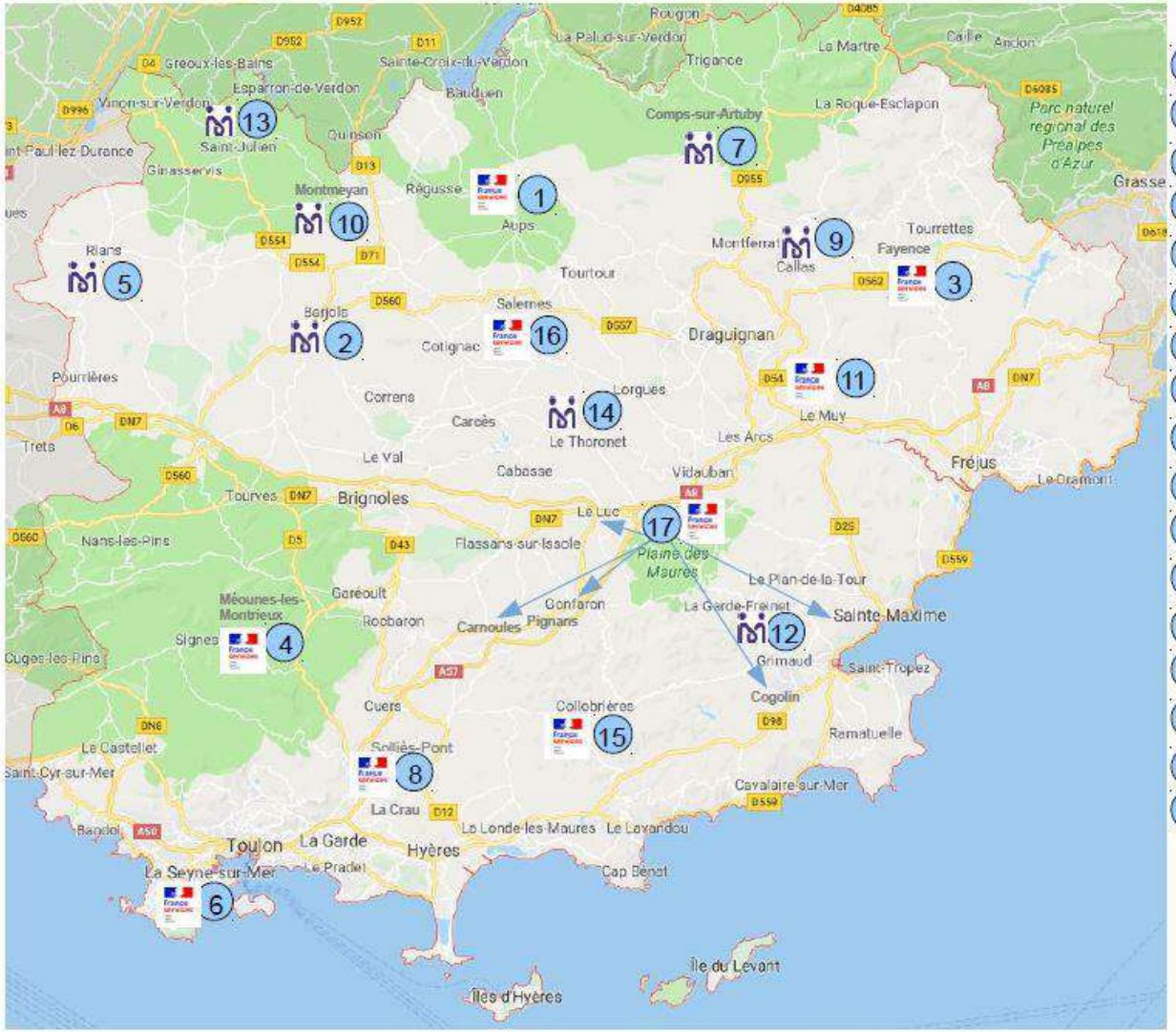

1. Aups (FS)
2. Barjols (MSAP)
3. Fayence (FS)
4. Méounes-les-Montrieux (FS)
5. Rians (MSAP)
6. La Seyne-sur-Mer (FS)
7. Comps-sur-Artuby (MSAP)
8. Solliès-Pont (FS)
9. Callas (MSAP)
10. Montmeyan (MSAP)
11. Le Muy (MSAP)
12. La Garde-Freinet (MSAP)
13. St-Julien le Montagnier (MSAP)
14. Le Thoronet (MSAP
15. Collobrières (FS)
16. Salernes (FS)
17. → Bus itinérant MSA "Massif des Maures" (FS)

01/01/2021

France services

Liberté
Égalité
Fraternité

du Pays de Fayence vous remercie de votre attention

Communauté de communes Pays de Fayence

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents 1
Suffrages exprimés 29

DCC n° 210413/03

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

CONVENTION PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT DE LA MISSION LOCALE EST VAR 2021-2023

En séance du 27 juin 2018, le conseil communautaire a approuvé, par délibération n°180627/02, le principe d'adhésion à la Mission Locale Est Var (M.L.E.V.), chargeant le Président et les services de rédiger la convention de financement permettant cette adhésion.

Cette convention a été approuvée pour l'année 2019 par la délibération n°181113/20 du 13 novembre 2018.

Pour l'année 2020, une nouvelle convention a été approuvée le 24 décembre 2019, par délibération n°191220/01. Cette convention prévoyait un financement annuel de la M.L.E.V. de 50 000 €.

Lors de la réunion de la Commission « Développement économique » du 8 février 2021, une synthèse de l'activité 2020 de la Mission Locale Est Var a été présentée et a permis de constater notamment que 339 jeunes du Pays de Fayence était suivis par la M.L.E.V., dont 177 qui sont entrés en situation positive (133 en emploi et les autres en formation ou alternance), grâce à ce suivi. En outre, la M.L.E.V. a versé 344 aides à des jeunes du Pays de Fayence, pour un montant total de 91 600 €.

Par conséquent, au regard de la qualité des résultats obtenus sur le territoire par cette Mission Locale, et sur proposition de la Commission « Développement économique », le Président soumet à l'assemblée l'approbation de la convention pluriannuelle de financement de la Mission Locale Est Var 2021-2023 présentée en annexe.

Il est précisé que cette convention prévoit un montant annuel de financement de la part de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (C.C.P.F.) au bénéfice de la M.L.E.V. de 55 000 € pour l'exercice 2021, puis de 60 000 € pour les exercices 2022 et 2023.

Le Président rappelle à ce sujet qu'en 2015, le financement de la C.C.P.F. à la Mission Locale Dracénie-Verdon-Bagnols-Pays de Fayence s'élevait à 57 948,67 €. Compte-tenu de la qualité des résultats obtenus par la M.L.E.V. à laquelle le Pays de Fayence est désormais rattaché, il convient de revenir progressivement à ce niveau de financement d'il y a 6 ans.

Enfin, le Président précise que la M.L.E.V. est présente 4 jours par semaine sur le territoire, en assurant des rendez-vous au sein de « France Services » les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, et en démarchant les acteurs économiques du

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004882-20210413-210413_03-DE

Pays de Fayence afin de tisser le réseau nécessaire à l'accompagnement des jeunes dont elle a la responsabilité. A ce titre, fin 2020, la M.L.E.V. comptait 119 entreprises partenaires en Pays de Fayence.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code du travail, et notamment les articles R5131-4 et suivants relatifs au Droit à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie,
VU la délibération n°180627/02 du conseil communautaire en date du 27 juin 2018 approuvant le principe d'adhésion à la Mission Locale Est Var,
VU la délibération n°181113/20 du conseil communautaire en date du 13 novembre 2018 approuvant la convention 2019 de financement de la Mission Locale Est-Var,
VU la délibération n°191220/01 du conseil communautaire en date du 24 décembre 2019 approuvant la convention 2020 de financement de la Mission Locale Est-Var,
VU le projet de convention pluriannuelle de financement de la Mission Locale Est Var 2021-2023 présenté en annexe,

ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- APPROUVE la convention pluriannuelle de financement de la Mission Locale Est Var 2021-2023 annexée à cette délibération,
- AUTORISE le président à signer cette convention, à engager toute démarche et à signer tout document utile à la mise en œuvre de ce partenariat.

Communauté de Communes Pays de Fayence

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_03-DE

Mission Locale Est-Var

Communauté de communes Pays de Fayence

CONVENTION PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT

2021-2023

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE, sise 50 route de l'aérodrome à Fayence (83440), représentée par son Président, Monsieur René UGO, dûment autorisé par la délibération n° _____ du 13 avril 2021,
Ci-après désignée « CCPF »

ET

L'ASSOCIATION MISSION LOCALE EST VAR dont le siège social est fixé : 1196 Boulevard de la Mer – 83600 FREJUS, représentée par son Président Délégué Monsieur Claude FOURNET,
Ci-après désignée « la Mission Locale Est Var »,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

PREAMBULE

« Les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes se sont développées à partir de 1982 par la volonté conjointe des communes et de l'Etat, puis de celle des régions en 1993, réaffirmée en 2004, pour organiser localement une intervention globale au service des jeunes, de 16 à 25 ans révolus, en quête d'un emploi durable et d'une autonomie sociale. Elles constituent aujourd'hui, en tant que pivot de l'accompagnement des jeunes, un réseau placé au cœur des politiques publiques d'insertion des jeunes.

Inscrites désormais dans le Code du travail aux articles L5314-1 et s. et partie intégrante du service public de l'emploi, les missions locales accompagnent tous les jeunes sortis du système scolaire, avec ou sans qualification, en particulier ceux ayant le moins d'opportunités. Elles leur proposent un accompagnement gratuit ainsi que des solutions, dans la perspective de leur insertion professionnelle et sociale.

A ce titre, elles sont aussi reconnues par le Code de l'Education en ses articles L313-7 et L313.8 comme un partenaire incontournable de la lutte contre le décrochage scolaire.

Pour ce faire, elles s'appuient sur les dispositifs mis en place par l'Etat, les régions, les départements, les communes et les intercommunalités, chacun dans leurs champs de compétences définis par la loi. »

Extrait du préambule du protocole 2010 des Missions Locales, signé par

Au-delà de leurs missions d'accompagnement social et professionnel des jeunes de 16 à 25 ans, elles remplissent également une fonction d'observatoire et de concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer et de compléter les actions qu'ils conduisent en fonction de leurs champs de compétence.

Ces missions sont formalisées de façon différenciées avec leurs principaux partenaires financiers :

• **Avec l'Etat** : depuis 2008, une Convention Pluriannuelle d'Objectifs fait référence aux Articles L.311-10-2 et L.322-4-17-1 à L.322-4-17-4 du code du travail qui garantissent l'accès au droit à l'accompagnement des jeunes, délégation de service public confiée aux Missions Locales pour l'insertion des Jeunes de 16 à 25 ans.

Cette convention porte sur quatre grandes orientations stratégiques concernant l'offre de service des missions locales :

- Renforcer le repérage et l'action hors les murs afin d'identifier et mobiliser dans un parcours les jeunes les plus vulnérables et ceux dits « invisibles » ;

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_03-DE

- Accompagner les jeunes dans des parcours intensifs vers et dans l'empl… développement des compétences et des qualifications des jeunes p… l'apprentissage ;
- Construire des parcours globaux sans rupture permettant de lever les freins périphériques à l'emploi, à partir des besoins et des projets du jeune, notamment grâce à la coordination et à la complémentarité entre les acteurs du service public de l'emploi par le biais d'une coopération renforcée avec Pôle emploi et les autres acteurs (conseils départementaux pour la prise en charge des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance, directions départementales de la cohésion sociale et OFII pour les jeunes primo-arrivants, acteurs de l'accès au logement et à l'offre de santé etc.). ;
- Renforcer les relations avec les entreprises afin d'impulser et de sécuriser l'insertion dans une solution d'emploi, de formation ou d'alternance mais également de développer les compétences au sein du parcours.

• **Avec le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur** : La coopération entre les missions locales et la région s'inscrit à travers un Programme d'Actions Régionales (PAR) annuel. Celui-ci s'appuie sur les missions et objectifs génériques et centraux des missions locales tels que définis dans les protocoles 2005 et 2010 validés par la Région et l'Association Régionale Des Missions Locales. Il s'appuie également sur les orientations régionales en matière de formation professionnelle, d'apprentissage, d'emploi et s'articule autour de 3 axes :

AXE 1 : Optimiser les diagnostics opérationnels sur chaque territoire en répondant prioritairement aux enjeux de développement économique de la région.
Il s'agit de contribuer aux diagnostics socio-économiques portés par la Région et mieux accompagner les projets économiques sur les territoires.

AXE 2 : Renforcer la coordination de la Région et du réseau des missions locales en faveur des politiques publiques d'orientation, de formation et d'accès à l'emploi des jeunes.
Il s'agit d'améliorer les résultats du Service Public Régional pour l'accès des jeunes à l'emploi par l'orientation, l'apprentissage et la formation professionnelle.

AXE 3 : Développer et dynamiser les réseaux d'entreprises pour répondre aux nouvelles priorités régionales de développement de l'économie et de l'emploi.
Il s'agit d'optimiser et d'accroître l'accès des jeunes aux entreprises, par le biais d'un contrat de travail ou d'apprentissage.

• **Avec les intercommunalités**, chacune d'elles contribue individuellement au fonctionnement général des Missions Locales et permettent dans une logique de proximité :

- l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle ;
- la prise en compte des problématiques périphériques freinant l'accès à l'emploi des jeunes ;
- la veille et l'observation de la situation des jeunes ;
- l'animation territoriale, le développement local, la conduite ou la participation à des projets locaux répondant aux spécificités des territoires.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir les engagements réciproques entre la CCPF et la Mission Locale Est Var.

La CCPF s'engage à cofinancer le FONCTIONNEMENT de la Mission Locale Est Var concernant les jeunes résidant sur les neuf communes de son territoire : Bagnols-en-Forêt, Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron et Tourrettes.

Elle s'engage également à mettre à disposition un bureau au sein de l'Espace France Services situé à Fayence pour les permanences assurées par la Mission Locale Est Var.

La Mission Locale Est Var s'engage à exercer ses missions – décrites ci-dessous – en faveur du territoire du Pays de Fayence et notamment à assurer pour cela une permanence au sein des locaux mis à disposition par la CCPF à cet effet, à raison de 4 jours par semaine (lundi, mercredi, jeudi et vendredi)

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_03-DE

ARTICLE 2 : MISSIONS ET OBJET DE LA MISSION LOCALE EST VAR

La Mission Locale Est Var a pour objet d'aider les jeunes de 16 à 25 ans sortis du sy[illegible] des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. La Mission Locale Est Var doit informer, accueillir et contacter, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes existants tous les jeunes relevant de son champ de compétence : elle réunit régulièrement l'ensemble des institutions et personnes qui contribuent à l'accueil, à l'information et à l'orientation des jeunes dans la zone géographique de son ressort.

La zone d'intervention géographique de la Mission Locale Est Var comprend également les communes de Fréjus, Saint-Raphaël, Roquebrune-sur-Argens, Puget-sur-Argens, Le Muy, Les Adrets de l'Estérel. Des permanences ont été mises en place sur ces communes depuis 1995.

La Mission Locale Est Var favorise la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou de compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières. Elle a vocation à aider ces jeunes à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle individualisé et personnalisé et à assurer le suivi de son application.

A cet effet, en fonction des missions de service public qui lui sont confiées, elle assure une fonction de prescription et d'accompagnement sur les dispositifs de formation ou d'emploi spécifiques au public jeune.

Elle contribue à assurer une intervention coordonnée des institutions et acteurs existants sur l'ensemble des problèmes de vie quotidienne qui feraient obstacle à leur insertion sociale et professionnelle, afin que, dans une approche globale, soit prise en charge la recherche de solutions adaptées en matière de logement, de santé, de loisirs, de mobilité...

Elle contribue, en relation notamment avec le Pôle Emploi, les organismes de formation et les employeurs, à impulser, en fonction des possibilités locales, des réponses appropriées aux problèmes d'insertion, de formation et d'emploi qui se posent localement aux jeunes.

De plus, elle développe une offre de services en direction des Entreprises du Territoire : aide au recrutement, promotion et conseil pour le recours aux mesures pour l'emploi et aux contrats aidés, accompagnement social des jeunes entrés en situation professionnelle, développement des contrats en Alternance.

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'ensemble des actions prévues :

1 - Renforcer les missions d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes de moins de 26 ans

Accueil des jeunes : la mission locale s'engage à accompagner tous les jeunes en demande d'insertion et de mobiliser ses partenaires pour les orienter vers nos services (Pôle Emploi, Education nationale, Protection Judiciaire de la jeunesse (PJJ), Unités territoriales Sociales (UTS), Club de Prévention, Centres sociaux, réseau Information Jeunesse... etc.).
• Accueil de proximité permettant aux jeunes des 9 communes de la Communauté de Communes Pays de Fayence d'accéder aisément aux offres de services de la Mission Locale.
• Repérage des jeunes qui ne viennent pas spontanément. Travail en réseau avec les structures compétentes.

Mise en œuvre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)
• Mobilisation des acteurs et organisation territoriale de ce service public.

Coopérations dans le cadre des Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (partenariat avec l'Education Nationale)
La MLEV s'engage à organiser les réunions et à mobiliser les partenaires pour contacter tous les décrocheurs du bassin.

2- Amplifier la contribution de la mission locale dans la construction et l'accompagnement des parcours d'insertion des jeunes et prendre en compte l'ensemble des difficultés et problématiques

Mobilité
• Soutien financier individuel ou collectif pour l'accompagnement de jeunes inscrits dans un parcours dynamique d'insertion sociale et professionnelle (montage et suivi des dossiers auprès de la Région et du département)
• Incitation et organisation de covoiturage.
• Faciliter le passage du permis AM (ancien BSR)
• Permettre aux jeunes de bénéficier du permis à un euro, avec caution de l'Etat
•Transport en commun : information sur les lignes et horaires.
• Mobilisation du dispositif Régional Carte solidarité et Carte Zou
• Promotion de la Mobilité Internationale
• Faciliter l'inscription et l'obtention du permis de conduire (partenariat avec les auto-écoles du territoire).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 202
ID : 083-200004802-20210413-210413_03-DE

Logement

• Volonté de créer du lien avec les structures compétentes dans ce domaine.

Santé

• Une conseillère référente santé est identifiée à la Mission Locale Est Var
• Permanence de soutien psychologique avec une psychologue clinicienne
• Bilan de santé
• Partenariat avec le Service Social de la CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail).
• Handicap : une conseillère référente pour un accompagnement adapté
• Diffusion des chéquiers PASS SANTE JEUNES du Conseil Régional.

Culture

• Diffusion des chéquiers E-PASS JEUNES du Conseil Régional.

Lutte contre les discriminations à l'embauche dans les relations avec les entreprises

• Permanence téléphonique d'un juriste
• Brochures juridiques disponibles dans notre salle de documentation et présence du chargé de documentation spécialisé dans les questions de droit.
• Accompagnement des entreprises pour objectiver leurs critères de recrutement.

Les actions pour intégrer les jeunes dans la vie collective

• Echanges au sein du réseau ARA (Agent Relais d'Accueil) permettant de relayer les informations sur les évènements organisés sur le territoire et facilitant ainsi la mobilisation des jeunes
• Mise en place d'ateliers collectifs
• Opération Vacances ouvertes : aide à l'élaboration et à la concrétisation de projets de vacances autonomes.
• Développement du Service Civique. Portage d'une plateforme par la mission locale

3- Agir pour l'accès à l'emploi

La Formation :

• Organisation de la mise en œuvre de parcours de formation.
• Sécurisation des parcours de formation

Développer l'alternance

• Contribuer à développer une offre de formation adaptée au contrat de professionnalisation
• Faire bénéficier les jeunes du territoire de notre collaboration avec le CFBTP (Centre de Formation du Bâtiment et Travaux publics), les CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole, la CRMA (Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat), le S.E.S.S.A.D (Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile) CFA.
Le SESSAD CFA accompagne les jeunes en situation de handicap sur des parcours d'insertion sociale et professionnelle. La finalité est de donner aux jeunes en situation de handicap accès à la formation professionnelle diplômante niveau V (CAP / CAPA) tout en le soutenant sur le plan professionnel, éducatif, social, familial, pédagogique, thérapeutique et administratif.
• Entreprendre une prospection d'entreprises pour la levée des offres indispensables à notre Bourse à l'alternance.
• Créer un fichier d'entreprises exploitable à l'échelle de notre bassin d'emploi.
• Effectuer des simulations d'entretien, assurer un suivi dans l'emploi
• Permettre aux jeunes de signer un contrat en alternance et limiter le taux de rupture à 10%.

L'emploi

• Organisation de la réception du public
• Partenariat avec les entreprises, partenariat avec les agences d'intérim
• Partenariat avec le Pôle Emploi
• Partenariat CCIV (Chambre de Commerce et d'Industrie du VAR) / UPV (Union Patronale du Var) / OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs agrées).
• Dispositif Régional «Parrainage »
• Partenariat avec les structures d'Insertion par l'Activité Economique du territoire
• Accompagner les jeunes à la signature d'un contrat de travail

Partenariat mis en œuvre dans la construction du parcours du jeune

• Mobilisation de l'offre de service dans le cadre de la construction :
  - du projet professionnel du jeune
  - du parcours de formation du jeune
  - de la levée des freins périphériques

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_03-DE

• Garantie Jeunes : promotions délocalisées sur le territoire de la CCPF
• Repérage et prescription vers l'Ecole de la 2ème Chance du Var (antenne de Fréjus
• Partenariat avec les entreprises, construction d'une offre de services en direction des jeunes (stages, visites, intervention d'employeurs...etc.)

- 4 : Observer le territoire et apporter une expertise

Fonction d'observation, de veille et d'expertise

• Contribution de la Mission Locale Est Var sur la connaissance des situations des jeunes.
• Production en direction des communes, d'une analyse qualitative des caractéristiques du public en contact.
• Repérage des situations d'illettrisme

- 5 : Contribuer à l'animation locale du territoire et ingénierie de projet

Le partenariat local

• Participation et contribution au Réseau Local Jeunes (Instance du Département)
• Animation du réseau ARA (Agent Relais d'Accueil) à développer sur le Pays de Fayence
• Organisation de la plateforme de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs (en lien avec l'Education Nationale)
• Participation et contribution au Réseau d'Actions pour la Prévention et la Protection de l'Enfance
• Définition des modalités et des procédures avec les organismes de formation : la Mission Locale assure une cohérence de mise en œuvre des programmes régionaux.
• Mise en place de conventions de partenariats avec certaines agences d'intérim sur notre territoire
• Participation et contribution à la Commission Locale d'Insertion animée par le Conseil Départemental
• Des Accords Grands-Comptes ont été signés aux niveaux National et Régional. La Mission Locale les décline sur l'ensemble de son territoire
• Développement de l'Alternance (contrats d'apprentissage ou de professionnalisation) pour répondre aux besoins des publics peu ou pas qualifiés et pour combler les besoins ciblés des entreprises.
• Volonté de créer du lien avec les différents acteurs locaux

L'accompagnement de projets locaux

• Forte mobilisation de notre Equipe dans le cadre de la mise en place des parcours de formation, dans le cadre des Parcours Emplois Compétences (PEC),
- Mise en œuvre du plan de relance #1jeune #1solution.
- Mise en œuvre du Conseil en Evolution Professionnel et du Compte Personnel de Formation.
- Mise en œuvre de la Garantie Jeunes.
- Implication dans le partenariat avec Pôle Emploi pour la mise en œuvre des Actions de Formations Conventionnées (AFC).
- Développer l'écoute et l'accompagnement des entreprises par l'information sur l'ensemble des mesures : contrats d'apprentissage, de professionnalisation et contrats aidés.
- Création d'un fichier « entreprises » exploitable à l'échelle de notre bassin.

ARTICLE 3 : EXECUTION DE LA CONVENTION

La présente convention fait l'objet d'un engagement financier annuel. Elle est renouvelée par tacite reconduction pour une durée maximale de trois ans sous réserve de l'inscription des crédits au budget de chaque exercice et d'une demande de la Mission Locale qui devra intervenir avant le 28 février de l'année concernée.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

La subvention de la CCPF à la Mission Locale Est Var est inscrite au budget de chaque exercice.

4.1 - Pour l'année 2021, le montant de la subvention s'élève à **55 000** euros.

4.2 - Pour l'année 2022, le montant de la subvention s'élève à **60 000** euros.

4.3 - Pour l'année 2023, le montant de la subvention s'élève à **60 000** euros.

Le versement de la subvention est subordonné à la production des pièces détaillées à l'article 6 dès validation des comptes annuels et du rapport d'activité par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Mission Locale Est Var et au plus tard le 30 juin de l'année suivante. La subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur, en 1 versement mandaté au plus tard le 31 juillet de l'année en cours.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_03-DE

Avant renouvellement tacite de la convention dans les conditions de l'article 3, u[illegible] demande de l'association dans le courant du premier trimestre de chaque année, [illegible] la subvention de l'exercice précédent.

La Communauté de Communes peut suspendre ou diminuer le montant des avances et versements, remettre en cause le montant de la convention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, en cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par l'association.

Le comptable assignataire est le Trésorier de Fayence.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

Cette subvention est versée au compte ouvert au nom de l'opérateur : Mission Locale Est Var

IBAN : FR76 1831 5100 0008 0006 6023 216

BIC : CEPAFRPP831

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS COMPTABLES

L'association s'engage :

- à fournir un compte rendu d'exécution dès validation par l'Assemblée Générale Ordinaire et au plus tard le 30 juin de l'année suivante ou suivant la réalisation de chaque action ;
- à fournir le compte de résultat annuel dès validation par l'Assemblée Générale Ordinaire et au plus tard le 30 juin de l'année suivante, ou le cas échéant, le compte de résultat propre à chaque action ;
- à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable révisé ;
- l'association disposant d'un commissaire aux comptes, transmettra à l'administration tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles.

ARTICLE 7 : EVALUATION DE REALISATION DES OBJECTIFS OU DES ACTIONS

La Commission Développement Economique et le Bureau communautaire sont les instances compétentes pour gérer les relations avec la Mission Locale Est Var, c'est-à-dire : la définition des objectifs, le suivi et l'évaluation des actions et de l'atteinte des objectifs.

La Mission Locale Est Var s'engage à leur présenter son bilan d'activités de l'année passée, les perspectives et les projets de l'année en cours.

L'association s'engage également à faciliter le contrôle par la CCPF de la réalisation des actions, notamment par l'accès à tous les documents administratifs et comptables utiles à cette fin. La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à l'établissement de ce bilan.

ARTICLE 8 : RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration du délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec l'accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Fayence, en deux exemplaires originaux, dont un remis à chaque signataire,

Le

Pour la Mission Locale Est Var, Le Président Délégué,	Pour la Communauté de communes Pays de Fayence Le Président,
Claude FOURNET	René UGO

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_04-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents 1
Suffrages exprimés 29

DCC n° 210413/04

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Lois FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2021

Il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité et de maintenir les taux des trois taxes à leur niveau de 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,
CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les taux de la fiscalité à percevoir au titre de l'année 2021,
CONFORMÉMENT au débat d'orientation budgétaire du 16 mars 2021,
VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 07 avril 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **FIXE** les taux de fiscalité, à percevoir au titre de l'année 2021, à :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	2,18 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	11,94 %
Cotisation Foncière des Entreprises	27 16 %

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Liberté
Égalité
Fraternité

EPCI : 055 PAYS DE FAYENCE

ARRONDISSEMENT : 83

TRÉSORERIE SPL OU SGC : TRESORERIE DE FAYENCE

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_04-DE

2021

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

I.A - CFE

CFE	Bases d'imposition effectives 2020 (1)	Taux de référence pour 2021 (2)	Taux d'imposition plafonné pour 2021 (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 (4)	Produit de référence (col.4 x col.2 ou 3) (5)
	8 109 251	27,16	>>>	8 056 000	2 188 054

Réserve de taux capitalisée (6)	Réserve de taux utilisée (7)	Taux voté (8)	Taux mis en réserve (9)	Produit de CFE unique (col 4 x col 8) (10)
		27,16		2 188 054

Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée.....

I.B – TAXES FONCIÈRES

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020 (1)	Taux de référence pour 2021 (2a)	Taux moyens pondérés des communes si fusion (2b)	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 (3)	Produit fiscal de référence (col 3 x col 2) (4)	Taux votés (5)	Produit correspondant (col 3 x col 5) (6)
Taxe foncière (bâti)	51 761 558	2,18		51 892 000	1 131 246	2,18	1 131 246
Taxe foncière (non bâti)	511 986	11,94		513 800	61 348	11,94	61 348
				Produit de référence des taxes foncières	1 192 594	Prod. fisc. attendu TF	1 192 594

Aide au calcul des taux addit. par variation proportionnelle

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence pour 2021 (11)	Coefficient de variation proportionnelle (12)	(13)	Taux proportionnels (Col.11*col.13)
		Produit attendu des TF		
Taxe foncière (bâti)	2,18	1 192 594		2,18
Taxe foncière (non bâti)	11,94	1 192 594	= 1,00 00 00 (8 décimales)	11,94
		Produit de référence des TF total col 4		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. FNB	Fraction de TVA nationale	Total
883 890	518 130	307 764	708 102	126 383	1 348 830	3 893 099

Alloc. compensatrices	264 043	DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR	250 472

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

1 192 594	+	2 544 269	+	264 043	+		-	250 472	+	1 348 830	=	5 099 264
Produit attendu des taxes à taux votés (col.6)		Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices + DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR		Fraction de TVA nationale		Montant total prévis. 2021 au titre de la fiscalité directe locale

A TOULON le 31 MARS 2021

DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
PASCAL ROTHE

Le préfet, le

Le président, le

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNÉS DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Liberté
Égalité
Fraternité

EPCI : 055 PAYS DE FAYENCE

ARRONDISSEMENT : 83

TRÉSORERIE SPL OU SGC : TRESORERIE DE FAYENCE

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_04-DE

1259 FPU (2)

2021

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

IV - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :	9 238
Dont Locaux Industriels (MU):	9 238
Taxe foncière (non bâti) :	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	254 261
a. Réduction des bases des créations d'établissements	63
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Locaux industriels	171 026
d. Autres allocations	83 172
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :	544
Dotation pour perte de THLV :	
Dotation TH (Mayotte) :	

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil communautaire	
Taxe foncière (bâti)	967
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	423 749
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	925 547
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	38 606

3. CVAE

a. CVAE : part nette versée par les entreprises	434 593
b. CVAE : part dégrevée	449 297
c. CVAE : exonérations non compensées	

4. TAXE D'HABITATION

a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	25 289 359
b. Bases des locaux vacants soumis à THLV	
c. Taux figé de taxe d'habitation	2,80

5. PRODUIT DES IFER

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	28 610
Centrales hydrauliques	26 442
Transformateurs	386 342
Stations radioélectriques	71 207
Gaz – Stockage, transport...	5 529

6. FRACTION DE TVA

1 348 830

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Taxe	Taux maximal de droit commun (15)	Taux maximum dérogatoire (16)	Taux maximum avec rattrapage (17)	Taux moyen 75 % (18)	Taux maximum avec capitalisation (19)	Taux maximum avec majoration spéciale (20)
1ère année de FPU						
FPU régime de croisière	27,12	27,16		18,77	27,12	

Majoration spéciale du taux de CFE

Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020	
national	de l'EPCI
/////	/////

Tx max de la majo. spéciale /////

EPCI en régime de croisière

Coefficients de variation du TMP		Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre (23)
de taxe foncière (bâti) (21)	des deux taxes foncières (22)	
0,998624	0,998679	

Plafonnement du taux de CFE

Taux moyen communal 2021 (niveau national) (24)	Taux plafond 2021 (25)
26,45	52,90

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004902-20210413-210413_05-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents 1
Suffrages exprimés 29

DCC n° 210413/05

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (T.E.O.M.)
TAUX 2021

Il est proposé de maintenir le taux de TEOM à 11,00% pour 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224-13,
VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B undecies, relatif au vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
CONSIDÉRANT que le produit 2021 attendu (correspondant aux bases d'imposition 2021 notifiées par la direction régionale des finances publiques et au taux 2020), d'un montant de 5 908 901€, est suffisant pour assurer l'équilibre du budget 2021, il est proposé de maintenir le taux à 11,00%,
CONFORMÉMENT au débat d'orientation budgétaire du 16 mars 2021,
VU l'avis de la Commission des Finances réunie le 07 avril 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **FIXE** le taux de T.E.O.M. pour 2021 à 11,00 %.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION 830

ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUEE PAR L'EPCI

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_05-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 055 PAYS DE FAYENCE

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 53 160 973

Bases prévisionnelles d'imposition : 53 717 284

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	53 717 284	11%	5 908 901€

A TOULON, le 31 mars 2021

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

PASCAL ROTHE

A , le

Le Préfet,

A , le

Le Président,

ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-DT413105-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 055 PAYS DE FAYENCE

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	008 BAGNOLS EN FORET	P	5 239 456
	029 CALLIAN	P	6 474 292
	055 FAYENCE	P	10 346 392
	080 MONS	P	1 977 416
	081 MONTAUROUX	P	11 100 687
	117 SAINT-PAUL-EN FORET	P	2 979 322
	124 SEILLANS	P	5 923 201
	133 TANNERON	P	2 449 906
	138 TOURRETTES	P	7 226 612

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004602-20210413-210413_06-DE

Communauté de Communes du Pays de Fayence
REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents.....
Pouvoirs.....
Absents.....
Suffrages exprimés..

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance :
Date de convocation : 07-04-2021

DCC n° 210413/06

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Laurence BERNARD, Christian COULON, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Coraline ALEXANDRE, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET
Absents excusés : Daniel MARIN, Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à Bernard HENRY), Philippe DURAND-TERRASSON (pouvoir à Laurence BERNARD), Myriam ROBBE (pouvoir à Nicolas MARTEL), Loïs FAUR (pouvoir à Jean-Yves HUET)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2021

Dans le cadre du budget primitif 2021 du budget principal, il est prévu l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2021 :

ASSOCIATIONS	2021
Alpha Bad	1 000,00
Aviron Saint Cassien	16 000,00
Basket Club	7 500,00
Athlétisme Entente Pays de Fayence	22 000,00
Etoile pongiste du Canton de Fayence	13 000,00
Football Club	35 000,00
Handball Club	10 000,00
Judo Club	2 500,00
Rugby Club Pays de Fayence	13 000,00
Ski Club du Canton de Fayence	1 000,00
Volleyball Pays de Fayence	6 000,00
UNSS Collège Puget s/ Argens	500,00
UNSS Collège Fayence	1 000,00
UNSS Collège Montauroux	2 500,00
Association Cantonale Sport Boule	4 000,00
Trampoline MTR	4 000,00
Escalade Quand on grimpe	4 000,00
Vélo Club VCPF	1 300,00
Les Archers du Pays de Fayence	2 500,00
Pickleball	800,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_06-DE

Relais solidarité	
Croix rouge Antenne Fayence	
Assoc. Des libéraux Canton Fayence CLIC	
ADIL	3 101,38
Conférence St Vincent de Paul	2 000,00
Mission locale	55 000,00
Ciné Festival	20 000,00
Ciné Festival Label	2 000,00
Fédération Bl départementale Foyers ruraux	3 000,00
Fédération Bl départementale Foyers ruraux Label	2 000,00
Cello Fan	20 000,00
Cello Fan Label	2 000,00
Cello Fan Festival de Quatuor à Cordes	40 000,00
Musique Cordiale	20 000,00
Musique Cordiale Label	2 000,00
Arts cœur village	800,00
Arts cœur village Label	1 000,00
Cap sur la vie	1 000,00
Maison pour Tous Montauroux	20 000,00
Association Aéronautique Old planeurs de collection	500,00
Collège Fayence séjours FSE	500,00
Foyer Rural de Fayence - Tourrettes	20 000,00
Bravades et traditions	1 000,00
Jazz à Tourrettes	4 000,00
Comité des fêtes de Montauroux - Festival de Guitares	4 000,00
Oléiculture du Pays de Fayence	3 500,00
Association des éleveurs de Canjuers	2 500,00
CIP HAUT / CENTRE VAR	1 500,00
UNION ECONOMIQUE DU PAYS DE FAYENCE	10 000,00
Var Initiative	10 594.02
Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Var	2 500,00
Groupement Associatif des Professionnels de Santé	8 000,00
Association pour le Droit à l'Initiative Economique	3 000,00
La Belle Mouchetée	1 000,00
CEN-PACA pour Fondurane (612)	2 000,00
Association Les Usagers de l'Eau	1 000,00
Com'Collecte	1 000,00
Enveloppe d'imprévus	31 524.60
Montant total des subventions aux associations	487 120,00
Office de Tourisme Intercommunal (subvention d'exploitation)	357 000,00
Office de Tourisme Intercommunal (subvention d'investissement)	50 000,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **VALIDE** les subventions ci-dessus détaillées pour l'année 2021,
- **PRÉCISE** que les subventions seront versées en une seule fois suite au vote du conseil communautaire, sauf cas

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_06-DE

exceptionnels ci-après :

- Pour le Football Club (convention entérinée par délibération du conseil communautaire n°210413-XX du 13 avril 2021) : acompte de 25 000€ à la signature de la convention et solde de 10 000€ sur présentation du compte de bilan annuel N-1,
- Pour les associations CINE FESTIVAL et Musique Cordiale, acompte immédiat de 30% des subventions et solde de 70%, au plus tard une semaine avant la réalisation de l'évènement,
- Pour CELLO FAN (convention entérinée par délibération du conseil communautaire n°210413-XX du 13 avril 2021) : un 1er acompte de 18 600€ (30%) après signature de la convention, un 2ème acompte de 15 400€ au plus tard le 1er août 2021 (solde des 20 000€ et 2 000€ de label) si les activités du 1er semestre ont bien été réalisées (état à fournir pour le 15 juillet) et si la programmation du 2nd semestre est inchangée et un solde de 28 000€ versé au plus tard pour le 09 septembre 2021 si le Festival du Quatuor à Cordes est maintenu,

PRÉCISE que les crédits correspondants sont prévus aux Budgets Primitifs 2021 du Budget Principal et du Budget Annexe D.M.A. à l'article 65748.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents..... 26
Pouvoirs..... 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés... 29

DCC n° 210413/07

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE FOOTBALL CLUB DU PAYS DE FAYENCE POUR 2021

Dans le cadre de sa politique de soutien aux initiatives locales en matière d'animation sociale, et plus particulièrement en faveur du développement des activités physiques et sportives des jeunes, le conseil communautaire, en approuvant le budget primitif pour 2021, a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € à l'association sportive « Football club du Pays de Fayence ».

La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations organise dans son article 10 l'attribution des subventions aux organismes de droit privé au-delà du seuil défini par le décret n°2001-945 du 6 juin 2001, soit 23 000 euros annuels. Les liens tissés doivent donc être contractualisés, les objectifs communs précisés et l'aide publique définie.
En application de cette loi, le projet de convention d'objectifs à intervenir avec l'association définit la nature de l'aide financière attribuée et ses conditions de versement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
VU la délibération du conseil communautaire en date du 13 avril 2021 attribuant à l'association « Football club du Pays de Fayence » une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € pour l'année 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :
- **APPROUVE** le projet de convention d'objectifs ci-annexé,
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec l'association.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_07-DE

Communauté de com
Pays de Fayence

CONVENTION D'OBJECTIFS 2021

Entre les soussignées :

La Communauté de communes du Pays de Fayence,

Représentée par son président,
Monsieur René UGO, en application de la délibération du Conseil Communautaire du 13 avril 2021, sise Mas de Tassy, 1849 RD19, 83440 TOURRETTES,

Dénommée ci-après « la Communauté »
D'une part,

et

L'association « FOOTBALL CLUB DU PAYS DE FAYENCE »,
Représentée par son président,
Monsieur Thierry TANZI, agissant ès qualité en vertu des statuts de l'association (SIRET 43529264400026) régie par la loi du 1er juillet 1901, sise au stade intercommunal du Pays de Fayence – 690 Chemin de Garelle, 83440 FAYENCE,

Dénommée ci-après « l'Association »
D'autre part,

Exposé préalable :

Dans le cadre de leurs compétences, les collectivités et établissements publics sont amenés à mettre en œuvre des politiques d'intérêt général.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes soutient des projets et des actions d'utilité sociale réalisés par des associations en faveur de la population du territoire du Pays de Fayence.

Dans un but de transparence, et en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, laquelle loi réglemente dans son article 10 l'attribution des subventions aux organismes de droit privé au-delà d'un seuil défini par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, soit 23 000 euros annuels, les liens tissés avec les administrations doivent être contractualisés, les objectifs communs précisés et l'aide publique définie.

C'est dans ces conditions qu'il a été convenu entre les parties ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir et préciser les moyens accordés à l'Association, au regard de son activité prise en compte :

- La mise à disposition du stade de football intercommunal, qui fait par ailleurs l'objet d'une convention précaire de droit public ;
- L'attribution d'une subvention pour l'année en cours, objet de la présente.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_07-DE

Article 2 : Activités de l'Association prises en compte

Avec la construction d'un stade intercommunal, la Communauté de Communes a souhaité encourager la pratique des sports de plein air et conduire le plus grand nombre possible de jeunes vers le goût de l'effort et du dépassement.
La création d'un équipement de qualité correspondant à l'attente des associations a répondu à cet objectif.

Les activités de l'Association prises en compte correspondent aussi à cet objectif ; elles sont bien sûr conformes à ses statuts et à son objet social, à savoir la pratique et l'enseignement de l'éducation physique et sportive et du football, en particulier.

2-1 Valeurs morales

Une attention toute particulière est demandée aux dirigeants de l'association, à ses membres dans le cadre des activités de l'Association, à ses préposés ou salariés dans l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'à tous les auxiliaires à titre quelconque (aides bénévoles) concernant leur responsabilité morale envers les adhérents.

La contrepartie de l'attribution des aides publiques ne se résume pas au rôle sportif des personnes précitées, mais porte au moins autant sur l'enseignement des valeurs morales, notamment, dans le respect d'autrui par tout adhérent, ainsi que des installations mises à disposition et règles élémentaires d'hygiène.

Le jugement de la Communauté portera aussi sur le comportement des membres de l'Association à cet égard.

Comme tous les autres clubs sportifs, lorsqu'elle y sera invitée, l'Association participera aux réunions et manifestations organisées par la Communauté de Communes.

2-2 L'Association s'engage à réaliser l'ensemble des activités qu'elle a déclarées pour l'année en cours dans les conditions suivantes :

2-2-1 Communication

L 'Association s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités qui la concernent le concours apporté par la Communauté.

2-2-2 Evaluation

Les projets ou actions auxquels la Communauté a apporté son concours sont évalués qualitativement et quantitativement dans les conditions définies d'un commun accord.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs, sur l'impact des actions au regard de leur utilité sociale et de leur intérêt général. Il sera pris en considération d'éventuels prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention ou d'un avenant.

Article 3 : Aides attribuées

3-1 Mise à disposition de personnel intercommunal

La Communauté de Communes met à disposition du Football Club un agent intercommunal, chargé de l'encadrement des jeunes, à raison de 3h30 par semaine (le mercredi après-midi) toute l'année, hormis les vacances de juillet et août, soit 44 semaines par an.
Cette mise à disposition de personnel, toutes charges comprises, s'élève 3 489.64€ par an.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_07-DE

3-2 **Aide en nature**

La Communauté met à disposition les locaux, matériels et équipeme
mise à disposition du Stade de Football Intercommunal.

3-3 **Subvention**

Pour l'année en cours, une subvention de fonctionnement de 35 000€ est attribuée à l'Association par délibération du conseil communautaire du 13/04/2021.

3-3-1 Affectation prévisionnelle

- Frais d'arbitrage..... 5 000€
- - Frais de déplacements ..... 30 000€
- Total..... 35 000€

3-3-2 Modalités de versement

Le versement de la subvention s'effectuera en deux acomptes : un 1er acompte de 25 000€ versé à la signature de la présente convention d'objectifs et le solde 10 000€ versé sur présentation du compte de bilan annuel N-1 (du 01.06.2020 au 31.05.2021), impérativement détaillé par article comptable et certifié.

3-4 **Obligations comptables**

L'Association s'engage :

3-3-1 à remettre à la Communauté au plus tard le 15 juin de l'année en cours, une copie certifiée de son budget, de ses comptes au titre de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

3-3-2 à remettre à la Communauté le compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document devra être remis dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

3-3-3 à soumettre à la Communauté au plus tard le 5 février de l'année suivante son budget prévisionnel global et à formuler sa demande annuelle de subvention.

Le budget prévisionnel détaillera les autres financements attendus et les ressources propres. Un rapport de présentation faisant apparaître tous les nouveaux projets envisagés par l'Association y sera également joint.

3-4 **Autres obligations**

L'Association s'engage :

3-4-1 à communiquer sans délai à la Communauté toute modification relative aux statuts et tout changement intervenu dans l'administration et la direction de l'Association.

3-4-2 à informer la Communauté en cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention.

Article 4 : Contrôle

4-1 **Contrôle général de la Communauté**

L'Association facilitera le contrôle aussi bien quantitatif que qualitatif de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_07-DE

Sur simple demande de la Communauté, l'Association devra lui communiquer tous documents de nature juridique, administrative, sociale, comptable ou autre.

4-2 Contrôle des actions

L'Association s'engage à remettre à la Communauté au plus tard le 15 juin de l'année en cours un rapport d'activité portant sur la réalisation des actions prévues au titre de l'année précédente.

Article 5 : Sanctions

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Communauté des conditions d'exécution de la présente convention par l'Association, et en cas d'irrespect notable des principes définies à l'article 2-2, la Communauté pourra suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées.

Article 6 : Assurances

L'Association exerce sous sa responsabilité exclusive les activités prises en compte à l'article 2. Elle s'engage à souscrire pour un montant suffisant toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que celle de la Communauté ne puisse être ni recherchée, ni engagée.

Article 7 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 8 : Prise d'effet – Durée

La présente convention conclue pour une durée ferme d'un an prendra effet à sa date de signature. Elle pourra éventuellement être renouvelée expressément par le conseil communautaire.

Article 9 : Résiliation

En cas de non-respect par l'association de ses engagements contractuels, ou en cas de faute grave considérée comme telle, la Communauté de Communes pourra résilier de plein droit la présente convention, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

9-1 La convention sera par ailleurs résiliée de plein droit dès réception par la Communauté de l'acte portant dissolution de l'Association.

9-2 En cas de résiliation, aucune indemnité ne sera due par la Communauté qui obtiendra, en revanche, la restitution des subventions déjà versées.

A Tourrettes, le

Pour l'Association

Le Président,

Pour la Communauté de Communes,

Le Président,
René UGO

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004602-20210413-210413_08-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 26
Pouvoirs..... 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés.. 29

DCC n° 210413/08

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION CELLO FAN POUR 2021

Dans le cadre de sa politique de soutien aux initiatives locales en matière d'animation culturelle, et plus particulièrement en faveur de la promotion de la musique classique et l'organisation du Festival du Quatuor à Cordes, le conseil communautaire, en approuvant le budget primitif pour 2021, a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 62 000 € à l'association « Cello Fan » : 20 000€ de subvention de fonctionnement pour le programme annuel des activités 2021, 2 000€ de labellisation 2021 et 40 000€ pour l'organisation de la 32ème édition du Festival du Quatuor à Cordes programmé du 10 au 13 septembre 2021.
La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations organise dans son article 10 l'attribution des subventions aux organismes de droit privé au-delà du seuil défini par le décret n°2001-945 du 6 juin 2001, soit 23 000 euros annuels. Les liens tissés doivent donc être contractualisés, les objectifs communs précisés et l'aide publique définie.
En application de cette loi, le projet de convention d'objectifs à intervenir avec l'association définit la nature de l'aide financière attribuée et ses conditions de versement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
VU la délibération du conseil communautaire en date du 13 avril 2021 d'attribuant à l'association « Cello Fan » une subvention d'un montant de 62 000 € pour l'année 2021 (20 000€ de subvention pour le programme annuel des activités 2021, 2 000€ de labellisation 2021 et 40 000€ pour l'organisation de la 32ème édition du Festival du Quatuor à Cordes qui aura lieu du 10 au 13 septembre 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :
- **APPROUVE** le projet de convention d'objectifs ci-annexé,
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec l'association.

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_08-DE

Communauté de communes
Pays de Fayence

CONVENTION D'OBJECTIFS 2021

Entre:

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE,

Représentée par son Président, Monsieur René UGO, habilité par décision du 13 avril 2021, dénommée ci-après « CCPF » d'une part,

Et :

L'ASSOCIATION CELLO FAN,

Dont le siège social est fixé :8, avenue Le Mesnil —06200 NICE, représentée par sa présidente, Madame Claudine IPPERTI,

Dénommée ci-après « CF », d'autre part, Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1: PREAMBULE

L'association Cello Fan a pour objectif la promotion de la musique classique, baroque et contemporaine par la voix du violoncelle et tous les instruments qui peuvent l'accompagner.

ARTICLE 2 : DESCRIPTIF DE L'OPERATION

L'association Cello Fan participe à l'émulation artistique régionale et départementale et à la diversification de l'offre musicale en produisant des concerts ou en les proposant aux différents acteurs culturels régionaux, nationaux et internationaux.

Les musiciens se déplacent en Région en zone géographique difficilement accessible et l'association ne cesse de développer ses activités dans le souci d'une grande proximité mais aussi d'une très grande qualité aussi bien dans ses actions pédagogiques de sensibilisation à la musique que lors des concerts ouverts à tous les publics.

En 2021, l'association organisera, en plus de ses activités habituelles, la 32ème édition du Festival du Quatuor à Cordes en lieu et place de la Communauté de Communes et qui aura lieu du 10 au 13 septembre.

Cet évènement constitue une plus-value indiscutable pour l'image de notre territoire.

ARTICLE 3 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat financier entre la CCPF et l'association CF pour les activités qu'elle mène tout au long de l'année ainsi que pour l'organisation du Festival du Quatuor à Cordes.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_08-DE

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les parties cosignataires s'engagent par la présente convention sur ces actio

- L'association CF s'engage à :
  - Mener à bien les nombreux concerts et actions qu'elle propose tout au long de l'année dans différents lieux ;
  - S'assurer du bon déroulement de la 32ème édition du Festival du Quatuor à Cordes qui aura lieu du 10 au 13 septembre 2021 ;
  - Justifier avant le 31 décembre 2021 de l'utilisation de cette participation par la présentation du bilan chiffré propre à ce Festival.

- La CCPF s'engage à verser à l'association Cello Fan une subvention totale de 62 000€:
  - 20 000€ de subvention de fonctionnement pour l'ensemble des concerts et actions qui vont être organisés tout au long de l'année 2021 ;
  - 2 000€ au titre de la labellisation 2021 ;
  - 40 000€ pour l'organisation de la 32ème édition du Festival du Quatuor à Cordes 2021 qui aura lieu du 10 au 13 septembre.

  Cette subvention sera versée en trois fois par mandat administratif : un 1er acompte de 18 600€ (30%) après signature, par les deux parties, de la présente convention, un 2ème acompte de 15 400€ au plus tard le 1er août 2021 (solde des 20 000€ et 2 000€ de label) si les activités du 1er semestre ont bien été réalisées et si la programmation du 2nd semestre est inchangée et un solde de 28 000€ versé au plus tard pour le 09 septembre 2021 si le Festival du Quatuor à Cordes est maintenu.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS COMPTABLES

L'association s'engage :

- A fournir un état de réalisation des activités du 1er semestre, avant le 15 juillet 2021 ;
- A fournir un compte rendu d'exécution et le compte de résultat annuel, avant le 31 juillet de l'année suivante ;
- A fournir un compte rendu détaillé du Festival du Quatuor à Cordes, dans les 3 mois suivant son organisation ;
- A adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable révisé ;
- Si l'association dispose d'un commissaire aux comptes, à transmettre à l'administration tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles.

ARTICLE 6 : EVALUATION DE REALISATION DE L'OBJECTIF OU DES ACTIONS

L'association s'engage à faciliter le contrôle par la Communauté de communes de la réalisation des actions, notamment par l'accès à tous les documents administratifs et comptables utiles à cette fin.

ARTICLE 7 : RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration du délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec l'accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Tourrettes, en deux exemplaires
Le

Pour l'association Cello Fan
La Présidente,
Claudine IPPERTI,

Pour la Communauté de Communes
Le Président,
René UGO,

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 26
Pouvoirs..... 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés.. 29

DCC n° 210413/09

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

BUDGET PRINCIPAL :
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'instruction budgétaire et comptable M57 permet à l'assemblée délibérante de voter des AP (Autorisation de Programme) et AE (Autorisation d'Engagement) de « dépenses imprévues » pour faire face à des événements imprévus, respectivement en section d'investissement (AP) et de fonctionnement (AE), dans la limite de 2% des dépenses réelles de la section concernée. Ces mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7.5% relatif à la fongibilité des crédits.
Toutefois, il est précisé que l'équilibre budgétaire des sections s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement ; par conséquent, les montants prévus au titre des dépenses imprévues ne viennent pas impacter l'équilibre budgétaire.
En cas de besoin, l'exécutif affecte l'AP ou l'AE sur le chapitre où la dépense est nécessaire et utilise les crédits de ce chapitre. Si ces crédits sont insuffisants, l'exécutif peut transférer des crédits depuis un autre chapitre de la section par le mécanisme de fongibilité des crédits dans les limites autorisées par l'assemblée. En effet, si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein des deux sections, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU le débat d'orientation budgétaire du 16 mars 2021 ;
VU l'avis de la commission des finances du 07 avril 2021 ;
VU le projet de budget principal primitif 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le Budget principal Primitif pour l'exercice 2021 comme suit :

- Recettes de fonctionnement	:	12 271 888.55€
- Dépenses de fonctionnement (Hors AE « dépenses imprévues »)	:	12 129 062.47€
- AE « dépenses imprévues »	:	142 826.08€
- Recettes d'investissement	:	11 153 541.81€
- Dépenses d'investissement (Hors AP « dépenses imprévues »)	:	11 103 596.35€
- AP « dépenses imprévues »	:	49 945.46€

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

- **VOTE** ce budget comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau des opérations pour la section d'investissement.

- **VOTE** une AP (Autorisation de Programme) « Dépenses imprévues » à hauteur de 49 945.46€ et une AE (Autorisation d'Engagement) « Dépenses imprévues » à hauteur de 142 826.08€,

- **AUTORISE** le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-20000480200019-20210413-210413_09-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à fiscalité additionnelle : Communauté de Communes du Pays de Fayence (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20000480200019

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE FAYENCE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Communauté de Communes du Pays de Fayence (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 54
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 56
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 59
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 63

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 65
A1.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 68
A2.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 70
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 74
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	75
B3.1 - Etat des provisions constituées	76
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	78
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	79
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B8.1 - Subventions versées	80
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	83
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	86
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	87
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	88
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	89
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	90
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	92
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux	93
D5.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	94

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	28 471

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	355,67

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	323,29
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	344,74
3	Dépenses d'équipement brut / population	320,25
4	Encours de dette / population (2)	118,72
5	DGF / population	13,71
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	19,23 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	98,94 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	92,90 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	34,44 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	0,06 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200041802-20210413-210413_09-DE

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des dépenses de personnel.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N° ... du ...
(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	13 787 203,11	14 117 899,56	1 448 916,80	A1	1 779 613,35
Investissement	4 413 152,99	3 579 298,95	(3) -50 453,04	A2	-884 307,08
Fonctionnement	9 374 050,12	10 538 600,61	(4) 1 499 369,94	A3	2 663 920,43

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	2 890 323,65	III + IV	3 526 191,92	B1 635 868,27
Investissement	I	2 890 323,65	III	3 526 191,92	B2 635 868,27
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	2 415 481,62
Investissement	A2 + B2	-248 438,81
Fonctionnement	A3 + B3	2 663 920,43

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004502-20210415-210413_09-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	2 890 323,65
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
101	Opération d'équipement n° 101		274 077,84
15	Opération d'équipement n° 15		60 361,00
17	Opération d'équipement n° 17		11 488,51
77	Opération d'équipement n° 77		7 103,11
84	Opération d'équipement n° 84		1 237,44
85	Opération d'équipement n° 85		15 831,50
87	Opération d'équipement n° 87		88 615,80
90	Opération d'équipement n° 90		26 805,00
91	Opération d'équipement n° 91		2 767,15
96	Opération d'équipement n° 96		27 987,28
97	Opération d'équipement n° 97		11 927,91
98	Opération d'équipement n° 98		1 779 334,46
99	Opération d'équipement n° 99		136 600,88
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		446 185,77
458105	STRUCTURATION DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT		446 185,77
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	3 526 191,92
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		326 880,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		2 271 352,82
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		927 959,10
458205	STRUCTURATION DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT		927 959,10
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 013 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004502-20210413-210413_09-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	7 328 965,62	7 627 349,89
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	2 890 323,65	3 526 191,92
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 884 307,08	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	11 103 596,35	11 153 541,81

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	12 129 062,47	9 856 406,93
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 415 481,62
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	12 129 062,47	12 271 888,55
	TOTAL DU BUDGET (4)	23 232 658,82	23 425 430,36

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-2104_09-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	49 945,46
TOTAL GENERAL			49 945,46

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_08-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	339 169,33	93 556,00	199 600,00	199 600,00	293 156,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	424 457,28	27 987,28	434 170,00	434 170,00	462 157,28
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 565 344,63	202 656,70	967 815,00	967 815,00	1 170 471,70
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	5 579 941,54	2 119 937,90	4 124 100,00	4 124 100,00	6 244 037,90
Total des dépenses d'équipement		**7 908 912,78**	**2 444 137,88**	**5 725 685,00**	**5 725 685,00**	**8 169 822,88**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	475 000,00	0,00	507 000,00	507 000,00	507 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**475 000,00**	**0,00**	**507 000,00**	**507 000,00**	**507 000,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	1 071 626,31	446 185,77	481 773,33	481 773,33	927 959,10
Total des dépenses réelles d'investissement		**9 455 541,09**	**2 890 323,65**	**6 714 458,33**	**6 714 458,33**	**9 604 781,98**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*36 036,10*		*41 284,00*	*41 284,00*	*41 284,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*236 462,60*		*573 223,29*	*573 223,29*	*573 223,29*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***272 518,70***		***614 507,29***	***614 507,29***	***614 507,29***
TOTAL		**9 728 059,79**	**2 890 323,65**	**7 328 965,62**	**7 328 965,62**	**10 219 289,27**
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						**884 307,08**
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						**11 103 596,35**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_08-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	142 826,08
TOTAL GENERAL			142 826,08

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	2 300 574,82	2 271 352,82	1 244 515,81	1 244 515,81	3 515 868,63
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	900 000,00	0,00	1 770 000,00	1 770 000,00	1 770 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**3 200 574,82**	**2 271 352,82**	**3 014 515,81**	**3 014 515,81**	**5 285 868,63**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	582 409,96	326 680,00	460 000,00	460 000,00	786 680,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	2 092 906,72	0,00	248 438,81	248 438,81	248 438,81
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	12 195,92	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	123 774,00	0,00	123 774,00	123 774,00	123 774,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**2 811 286,60**	**326 680,00**	**992 212,81**	**992 212,81**	**1 319 092,81**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	1 071 628,31	927 959,10	0,00	0,00	927 959,10
Total des recettes réelles d'investissement		**7 083 489,73**	**3 526 191,92**	**4 006 728,62**	**4 006 728,62**	**7 532 920,54**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*2 145 503,00*		*2 700 000,00*	*2 700 000,00*	*2 700 000,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*311 038,59*		*347 397,98*	*347 397,98*	*347 397,98*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*236 482,60*		*573 223,29*	*573 223,29*	*573 223,29*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***2 693 024,19***		***3 620 621,27***	***3 620 621,27***	***3 620 621,27***
TOTAL		**9 776 513,92**	**3 526 191,92**	**7 627 349,89**	**7 627 349,89**	**11 153 541,81**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 153 541,81

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	3 006 113,98

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	959 168,97	0,00	1 119 202,00	1 119 202,00	1 119 202,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 642 245,00	0,00	1 770 000,00	1 770 000,00	1 770 000,00
014	Atténuations de produits	3 609 283,37	0,00	3 660 000,00	3 660 000,00	3 660 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 420 185,51	0,00	2 491 671,72	2 491 671,72	2 491 671,72
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**8 630 882,85**	**0,00**	**9 040 873,72**	**9 040 873,72**	**9 040 873,72**
66	Charges financières	31 976,26	0,00	30 790,77	30 790,77	30 790,77
67	Charges spécifiques (3)	802 947,90	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**9 465 907,01**	**0,00**	**9 081 664,49**	**9 081 664,49**	**9 081 664,49**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*2 145 503,00*		*2 700 000,00*	*2 700 000,00*	*2 700 000,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*318 154,89*		*347 397,98*	*347 397,98*	*347 397,98*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***2 463 657,89***		***3 047 397,98***	***3 047 397,98***	***3 047 397,98***
TOTAL		**11 929 464,90**	**0,00**	**12 129 062,47**	**12 129 062,47**	**12 129 062,47**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**12 129 062,47**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	757 618,00	0,00	791 594,90	791 594,90	791 594,90
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	19 133,00	0,00	1 367 963,00	1 367 963,00	1 367 963,00
731	Fiscalité locale	7 567 031,00	0,00	6 433 971,00	6 433 971,00	6 433 971,00
74	Dotations et participations (3)	1 214 919,57	0,00	1 181 094,03	1 181 094,03	1 181 094,03
75	Autres produits de gestion courante (3)	810 239,90	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
Total des recettes de gestion courante		10 368 941,47	0,00	9 815 122,93	9 815 122,93	9 815 122,93
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 368 941,47	0,00	9 815 122,93	9 815 122,93	9 815 122,93
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*41 153,49*		*41 284,00*	*41 284,00*	*41 284,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		*41 153,49*		*41 284,00*	*41 284,00*	*41 284,00*
TOTAL		10 430 094,96	0,00	9 856 406,93	9 856 406,93	9 856 406,93

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 415 481,62
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 271 888,55

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 006 113,98

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004602-20210413-210413_09-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	21 264,00	21 264,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		507 000,00	0,00	507 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		8 169 822,88		8 169 822,88
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		0,00	225 500,00	225 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	367 723,29	367 723,29
018	RSA		0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	0,00	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			0,00	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			0,00	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			0,00	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			0,00	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		927 959,10	0,00	927 959,10
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			0,00	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			0,00	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**9 604 781,98**	**614 507,29**	**10 219 289,27**

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	884 307,08
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 103 596,35

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 119 202,00		1 119 202,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 770 000,00		1 770 000,00
014	Atténuations de produits	3 660 000,00		3 660 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	2 491 671,72	0,00	2 491 671,72
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	30 790,77	0,00	30 790,77
67	Charges spécifiques (9)	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	347 397,98	347 397,98
71	*Production stockée (ou déstockage)*		0,00	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		2 700 000,00	2 700 000,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**9 081 664,49**	**3 047 397,98**	**12 129 062,47**

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 129 062,47

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Hors chapitres opérations.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		786 880,00	0,00	786 880,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		3 515 868,63	0,00	3 515 868,63
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1686 non budgétaire)		1 770 000,00	0,00	1 770 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	225 500,00	225 500,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	347 723,29	347 723,29
018	RSA		0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		160 000,00	0,00	160 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)		123 774,00	0,00	123 774,00
28	*Amortissement des immobilisations*			347 397,98	347 397,98
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			0,00	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			0,00	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		927 959,10	0,00	927 959,10
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			0,00	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			0,00	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			2 700 000,00	2 700 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**7 284 481,73**	**3 620 621,27**	**10 905 103,00**

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	248 438,81
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 153 541,81

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	12 500,00		12 500,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	791 594,90		791 594,90
71	*Production stockée (ou déstockage)*		0,00	0,00
72	*Production immobilisée*		20 000,00	20 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 367 963,00		1 367 963,00
731	Fiscalité locale	6 433 971,00		6 433 971,00
74	Dotations et participations (8)	1 181 094,03		1 181 094,03
75	Autres produits de gestion courante (8)	28 000,00	0,00	28 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	21 284,00	21 284,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	*Transferts de charges*		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**9 815 122,93**	**41 284,00**	**9 856 406,93**

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 415 481,62

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200084402-20210413-210413_09-DE

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérat
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNE		

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 016.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200074862-20210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**9 728 059,79**	**2 890 323,65**	**49 945,46**	**7 328 965,62**	**7 328 965,62**	**0,00**	**7 328 965,62**	**10 219 289,27**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	7 908 912,78	2 444 137,88	0,00	5 725 685,00	5 725 685,00	0,00	5 725 685,00	8 169 822,88
Total des dépenses d'équipement		**7 908 912,78**	**2 444 137,88**	**0,00**	**5 725 685,00**	**5 725 685,00**	**0,00**	**5 725 685,00**	**8 169 822,88**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	475 000,00	0,00		507 000,00	507 000,00		507 000,00	507 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			49 945,46					
Total des dépenses financières		**475 000,00**	**0,00**	**49 945,46**	**507 000,00**	**507 000,00**	**0,00**	**507 000,00**	**507 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	1 071 628,31	446 185,77	0,00	481 773,33	481 773,33	0,00	481 773,33	927 959,10
Total des dépenses réelles		**9 455 541,09**	**2 890 323,65**	**49 945,46**	**6 714 458,33**	**6 714 458,33**	**0,00**	**6 714 458,33**	**9 604 781,98**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*36 036,10*			*41 284,00*	*41 284,00*		*41 284,00*	*41 284,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*236 482,60*			*573 223,29*	*573 223,29*		*573 223,29*	*573 223,29*
Total des dépenses d'ordre		**272 518,70**			**614 507,29**	**614 507,29**		**614 507,29**	**614 507,29**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**884 307,08**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**11 103 596,35**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		**7 683 607,20**	**3 526 191,92**	**7 378 911,08**	**7 378 911,08**	**10 905 103,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 300 574,82	2 271 352,82	1 244 515,81	1 244 515,81	3 515 868,63
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	900 000,00	0,00	1 770 000,00	1 770 000,00	1 770 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**3 200 574,82**	**2 271 352,82**	**3 014 515,81**	**3 014 515,81**	**5 285 868,63**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	582 409,98	326 880,00	460 000,00	460 000,00	786 880,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	12 195,92	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
27	Autres immobilisations financières	123 774,00	0,00	123 774,00	123 774,00	123 774,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**718 379,88**	**326 880,00**	**743 774,00**	**743 774,00**	**1 070 654,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	1 071 628,31	927 959,10	0,00	0,00	927 959,10
Total des recettes réelles		**4 990 583,01**	**3 526 191,92**	**3 758 289,81**	**3 758 289,81**	**7 284 481,73**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*2 145 503,00*		*2 700 000,00*	*2 700 000,00*	*2 700 000,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*311 038,59*		*347 397,98*	*347 397,98*	*347 397,98*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*236 482,60*		*573 223,29*	*573 223,29*	*573 223,29*
Total des recettes d'ordre		***2 693 024,19***		***3 620 621,27***	***3 620 621,27***	***3 620 621,27***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**0,00**
Affectation au compte 1068 (8)	**248 438,81**
Total des recettes d'investissement cumulées	**11 153 541,81**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 063-200004802-20210413-210413_09-DE

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR 2021
ID : 083-200004802-20210416-[illegible]13_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**9 728 059,79**	**2 890 323,65**	**49 945,46**	**7 328 965,62**	**7 328 965,62**	**0,00**	**7 328 965,62**	**10 219 289,27**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	7 908 912,78	2 444 137,88	0,00	5 725 685,00	5 725 685,00	0,00	5 725 685,00	8 169 822,88
Total des dépenses d'équipement		**7 908 912,78**	**2 444 137,88**	**0,00**	**5 725 685,00**	**5 725 685,00**	**0,00**	**5 725 685,00**	**8 169 822,88**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	475 000,00	0,00		507 000,00	507 000,00		507 000,00	507 000,00
1641	Emprunts en euros	475 000,00	0,00		507 000,00	507 000,00		507 000,00	507 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			49 945,46					
Total des dépenses financières		**475 000,00**	**0,00**	**49 945,46**	**507 000,00**	**507 000,00**	**0,00**	**507 000,00**	**507 000,00**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	1 071 628,31	446 185,77	0,00	481 773,33	481 773,33	0,00	481 773,33	927 959,10
458105	STRUCTURATION DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT	**1 071 628,31**	446 185,77		481 773,33	481 773,33	0,00	481 773,33	927 959,10
Total des dépenses réelles		**9 455 541,08**	**2 890 323,65**	**49 945,46**	**6 714 458,33**	**6 714 458,33**	**0,00**	**6 714 458,33**	**9 604 781,98**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*36 036,10*			*41 284,00*	*41 284,00*		*41 284,00*	*41 284,00*

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004602-20210413-210413_09-DE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	III = I + II
	Reprise sur autofinancement antérieur	*16 036,10*			*21 284,00*	*21 284,00*		*21 284,00*	*21 284,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*5 412,28*			*5 412,00*	*5 412,00*		*5 412,00*	*5 412,00*
13912	*Subv. transf. Régions*	*4 788,91*			*4 789,00*	*4 789,00*		*4 789,00*	*4 789,00*
13913	*Subv. transf. Départements*	*5 273,91*			*5 405,00*	*5 405,00*		*5 405,00*	*5 405,00*
139172	*Subv. transf. FEDER*	*0,00*			*5 117,00*	*5 117,00*		*5 117,00*	*5 117,00*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*561,00*			*561,00*	*561,00*		*561,00*	*561,00*
	Charges transférées (7)	*20 000,00*			*20 000,00*	*20 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*
2313	*Constructions*	*20 000,00*			*20 000,00*	*20 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*236 482,60*			*573 223,29*	*573 223,29*		*573 223,29*	*573 223,29*
2128	*Autres agencements et aménagements*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21318	*Autres bâtiments publics*	*100 000,00*			*225 500,00*	*225 500,00*		*225 500,00*	*225 500,00*
2138	*Autres constructions*	*1 600,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2141	*Construct° sol autrui - Bâtiments public*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21538	*Autres réseaux*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2313	*Constructions*	*69 882,60*			*347 723,29*	*347 723,29*		*347 723,29*	*347 723,29*
2315	*Install., matériel et outill. technique*	*65 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**272 518,70**			**614 507,29**	**614 507,29**		**614 507,29**	**614 507,29**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004809-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
101	Pôles intermodaux		953 363,36	274 077,84	360 200,00	360 200,00	0,00	360 200,00
102	Gens du voyage		0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
103	GEMAPI		293 803,60	0,00	356 170,00	356 170,00	0,00	356 170,00
15	Maison de Pays		630 765,10	60 361,00	1 643 400,00	1 643 400,00	0,00	1 643 400,00
17	Domaine de Tassy		2 600 941,11	11 488,51	149 235,00	149 235,00	0,00	149 235,00
74	Aménagement esthétique des réseaux		4 610 627,64	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
75	Agriculture		0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
76	PIDAF		1 001 860,14	0,00	235 280,00	235 280,00	0,00	235 280,00
77	Réseau radioélectrique		78 321,23	7 103,11	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
84	Gymnase Intercommunal		302 456,49	1 237,44	54 100,00	54 100,00	0,00	54 100,00
85	Stade athlétisme Tourrettes		827 364,34	15 831,50	379 200,00	379 200,00	0,00	379 200,00
86	Stade de Foot de Fayence		689 080,79	0,00	41 000,00	41 000,00	0,00	41 000,00
87	Maison du Lac		3 540 808,67	88 615,80	43 000,00	43 000,00	0,00	43 000,00
88	Office de Tourisme Intercommunal		22 632,80	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
89	Lac de Saint Cassien / Tourisme		768 627,91	0,00	102 800,00	102 800,00	0,00	102 800,00
90	S.C.O.T. - PCAET		202 997,57	28 805,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
91	Opérations diverses		317 945,13	2 767,15	48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00
92	Pistes cyclables		17 904,00	0,00	96 000,00	96 000,00	0,00	96 000,00
94	Maison France Services		23 750,22	0,00	15 500,00	15 500,00	0,00	15 500,00
95	Relais Assistantes Maternelles		21 743,35	0,00	1 006 880,00	1 006 880,00	0,00	1 006 880,00
96	SDTAN Très Haut Débit		37 600,00	27 987,28	28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00
97	Gite d'Etape de Mons		144 902,86	11 927,91	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
98	Base d'aviron		443 972,59	1 779 334,46	458 120,00	458 120,00	0,00	458 120,00
99	Développement économique		181 882,40	136 600,88	367 800,00	367 800,00	0,00	367 800,00
TOTAL			17 913 351,29	2 444 137,86	5 725 685,00	5 725 685,00	0,00	5 725 685,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413-09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQ

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 100
LIBELLE : Services Eau et Assainissement
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées effectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-2104F9_09-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 101
LIBELLE : Pôles intermodaux
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles		Vote de l'assemblée
DEPENSES		953 363,35	a	274 077,84	360 200,00	b	360 200,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	88 892,08		0,00	5 000,00		5 000,00
2031	Frais d'études	86 084,08		0,00	0,00		0,00
2033	Frais d'insertion	2 808,00		0,00	5 000,00		5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		40 818,00	0,00		0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00		40 818,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	864 471,27		233 259,84	355 200,00		355 200,00
2315	Install., matériel et outill. technique	833 753,81		233 259,84	355 200,00		355 200,00
238	Avances commandes immo corporelles	30 717,46		0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles		Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		13 454,15	c	784 408,89	290 000,00	d	290 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	13 454,15		784 408,89	0,00		0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	13 454,15		255 628,89	0,00		0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00		528 780,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	290 000,00		290 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00	290 000,00		290 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	440 131,05

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 102
LIBELLE : Gens du voyage
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	50 000,00	d 50 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-21041B_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 103
LIBELLE : GEMAPI
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		293 803,60	a 0,00	356 170,00	b 356 170,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	29 880,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	29 880,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	260 470,00	0,00	356 170,00	356 170,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	260 470,00	0,00	306 170,00	306 170,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	3 453,60	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	3 453,60	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-356 170,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 15
LIBELLE : Maison de Pays
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		539 765,10	a 60 361,00	1 643 400,00	b 1 643 400,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	293 450,51	60 269,00	5 000,00	5 000,00
2031	Frais d'études	262 093,90	59 425,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	3 317,76	864,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions, droits similaires	28 038,85	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	2 923,74	0,00	0,00	0,00
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	2 923,74	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	235 038,79	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	3 129,93	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	22 517,65	0,00	0,00	0,00
2145	Construct° sol autrui - installat° géné.	18 147,84	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	615,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres instl.,matériel,outil. techniques	442,52	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	44 924,43	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	87 262,44	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	31 777,81	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	26 201,17	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	99 352,06	72,00	1 638 400,00	1 638 400,00
2313	Constructions	99 352,06	72,00	1 638 400,00	1 638 400,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		454 455,00	c 0,00	738 800,00	d 738 800,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	4 455,00	0,00	738 800,00	738 800,00
1313	Subv. transf. Départements	2 075,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	2 380,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	186 300,00	186 300,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	166 200,00	166 200,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	386 300,00	386 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	450 000,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	450 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-964 961,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 17
LIBELLE : Domaine de Tassy
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles		Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 606 941,11	a	11 488,51	149 235,00	b	149 235,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	73 257,05		3 462,00	31 600,00		31 600,00
2031	Frais d'études	4 246,00		0,00	0,00		0,00
2033	Frais d'insertion	11 427,55		0,00	2 000,00		2 000,00
2051	Concessions, droits similaires	57 583,50		3 462,00	29 600,00		29 600,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,09		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	1 188 943,89		3 906,91	93 635,00		93 635,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		0,00	7 200,00		7 200,00
21318	Autres bâtiments publics	811 791,62		0,00	0,00		0,00
21351	Bâtiments publics	34 645,84		0,00	0,00		0,00
21538	Autres réseaux	1 764,10		0,00	0,00		0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	746,28		0,00	0,00		0,00
2158	Autres Inst.,matériel,outil. techniques	13 503,68		2 034,91	18 600,00		18 600,00
21828	Autres matériels de transport	111 758,85		0,00	24 735,00		24 735,00
21838	Autre matériel informatique	177 285,62		1 872,00	35 100,00		35 100,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	31 878,44		0,00	8 000,00		8 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 569,46		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	1 338 740,17		4 119,60	24 000,00		24 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	32 709,24		0,00	0,00		0,00
2313	Constructions	888 389,32		4 119,60	0,00		0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	327 137,40		0,00	24 000,00		24 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	90 504,21		0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles		Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		1 064 655,00	c	0,00	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	164 655,00		0,00	0,00		0,00
1313	Subv. transf. Départements	162 800,00		0,00	0,00		0,00
1322	Subv. non transf. Régions	1 855,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	900 000,00		0,00	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	900 000,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-160 723,51

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 74
LIBELLE : Aménagement esthétique des réseaux
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		4 610 627,64	a 0,00	20 000,00	b 20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 397,85	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	3 397,85	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 250,19	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	8 250,19	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	4 598 979,60	0,00	20 000,00	20 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	4 539 272,02	0,00	20 000,00	20 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	59 707,58	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		3 746 944,77	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 364 467,19	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	228 634,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 135 833,19	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	2 322 770,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 322 770,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	59 707,58	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	59 707,58	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-20 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 75
LIBELLE : Agriculture
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	200 000,00	b 200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	200 000,00	d 200 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 76
LIBELLE : PIDAF
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 001 960,14	a 0,00	235 280,00	b 235 280,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	67 475,32	0,00	45 000,00	45 000,00
2031	Frais d'études	61 863,96	0,00	45 000,00	45 000,00
2033	Frais d'insertion	5 611,36	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	934 384,82	0,00	190 280,00	190 280,00
2128	Autres agencements et aménagements	931 584,28	0,00	190 280,00	190 280,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	70,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 730,54	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		219 066,86	c 138 306,48	198 300,81	d 198 300,81
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	219 066,86	138 306,48	198 300,81	198 300,81
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	25 671,71	11 435,12	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	66 417,35	73 894,67	175 786,94	175 786,94
1313	Subv. transf. Départements	29 663,16	38 564,57	22 513,87	22 513,87
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00
13178	Autres fonds européens	70 629,64	14 412,12	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	8 430,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	18 265,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	101 327,29

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 77
LIBELLE : Réseau radioélectrique
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		78 321,23	a 7 103,11	10 000,00	b 10 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	10 000,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	10 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	68 321,23	7 103,11	10 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	68 321,23	7 103,11	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-17 103,11

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 84
LIBELLE : Gymnase intercommunal
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles		Vote de l'assemblée
DEPENSES		302 456,49	a	1 237,44	54 100,00	b	54 100,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 435,20		0,00	0,00		0,00
2031	Frais d'études	1 435,20		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	236 644,23		1 237,44	17 200,00		17 200,00
21351	Bâtiments publics	30 375,34		0,00	1 400,00		1 400,00
2141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	20 779,76		0,00	0,00		0,00
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	121 880,66		0,00	0,00		0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	2 530,44		0,00	0,00		0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	23 318,35		0,00	7 200,00		7 200,00
21838	Autre matériel informatique	1 117,37		0,00	0,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	36 842,31		1 237,44	8 600,00		8 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	64 177,06		0,00	36 900,00		36 900,00
2313	Constructions	64 177,06		0,00	36 900,00		36 900,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles		Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-55 337,44

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 85
LIBELLE : Stade athlétisme Tourrettes
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		827 364,34	a 15 831,50	379 200,00	b 379 200,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 664,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 664,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	49 461,60	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	49 461,60	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	416 552,09	15 831,50	9 200,00	9 200,00
2128	Autres agencements et aménagements	5 370,17	9 671,10	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	23 422,65	0,00	0,00	0,00
21352	Bâtiments privés	0,00	5 960,40	0,00	0,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	210 060,92	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	594,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	17 368,34	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	53 676,09	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	2 640,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	103 399,92	0,00	9 200,00	9 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	358 686,65	0,00	370 000,00	370 000,00
2313	Constructions	1 280,00	0,00	370 000,00	370 000,00
2315	Install., matériel et outil. technique	357 456,65	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		145 604,78	c 0,00	280 000,00	d 280 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	145 604,78	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	145 604,78	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	280 000,00	280 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-115 031,50

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210419_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 86
LIBELLE : Stade de Foot de Fayence
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		889 050,79	a 0,00	41 000,00	b 41 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 767,81	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 767,81	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	772 392,87	0,00	8 000,00	8 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	492 782,65	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	10 351,20	0,00	0,00	0,00
2141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	204 435,46	0,00	0,00	0,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	26 413,83	0,00	0,00	0,00
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	4 879,68	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	3 941,57	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	9 811,75	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	19 776,73	0,00	8 000,00	8 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	113 920,11	0,00	33 000,00	33 000,00
2313	Constructions	1 230,00	0,00	33 000,00	33 000,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	112 690,11	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		600 761,07	c 20 000,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	600 761,07	20 000,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	16 007,15	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	32 404,40	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	29 653,04	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	482 696,48	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	40 000,00	20 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	300 000,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	300 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-21 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 87
LIBELLE : Maison du Lac
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles		Vote de l'assemblée
DEPENSES		3 540 808,67	a	88 615,80	43 000,00	b	43 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 222,72		0,00	0,00		0,00
2031	Frais d'études	8 414,72		0,00	0,00		0,00
2033	Frais d'insertion	2 808,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	36 492,90		0,00	0,00		0,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	36 492,90		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	299 409,78		88 615,80	43 000,00		43 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		0,00	12 000,00		12 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	29 916,00		0,00	0,00		0,00
21318	Autres bâtiments publics	51 252,00		0,00	0,00		0,00
21351	Bâtiments publics	3 085,32		0,00	0,00		0,00
2141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	10 764,00		0,00	0,00		0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	7 680,00		0,00	0,00		0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	660,00		0,00	0,00		0,00
21838	Autre matériel informatique	32 032,02		0,00	0,00		0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	36 667,88		0,00	0,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	127 372,58		88 615,80	31 000,00		31 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	3 193 683,27		0,00	0,00		0,00
2313	Constructions	2 156 437,73		0,00	0,00		0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	28 650,18		0,00	0,00		0,00
2315	Install., matériel et outil. technique	969 430,22		0,00	0,00		0,00
238	Avances commandes immo corporelles	39 165,14		0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles		Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		1 825 346,50	c	267 562,50	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	645 346,50		267 562,50	0,00		0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	395 346,50		136 562,50	0,00		0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00		131 000,00	0,00		0,00
1323	Subv. non transf. Départements	250 000,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 180 000,00		0,00	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	1 180 000,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	135 946,70

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 88
LIBELLE : Office de Tourisme Intercommunal
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		22 632,80	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 414,24	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	18 414,24	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
20415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 218,56	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 626,56	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 592,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		2 500,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	2 500,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	2 500,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-50 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 89
LIBELLE : Lac de Saint Cassien / Tourisme
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		768 627,91	a 0,00	102 800,00	b 102 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 286,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	9 566,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	720,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	30 000,00	0,00	0,00	0,00
20415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	30 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	680 836,01	0,00	44 800,00	44 800,00
2128	Autres agencements et aménagements	20 152,34	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	7 404,67	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	17 274,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	15 749,90	0,00	36 000,00	36 000,00
21534	Réseaux d'électrification	494 359,22	0,00	8 800,00	8 800,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	2 021,40	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	25 994,04	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	54 191,95	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	43 690,49	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	47 501,90	0,00	58 000,00	58 000,00
2315	Install., matériel et outil. technique	47 501,90	0,00	58 000,00	58 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		163 341,87	c 170 605,00	8 800,00	d 8 800,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	163 341,87	170 605,00	8 800,00	8 800,00
1313	Subv. transf. Départements	1 766,87	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	161 575,00	170 605,00	8 800,00	8 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	76 605,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 90
LIBELLE : S.C.O.T. - PCAET
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		202 997,57	a 26 805,00	10 000,00	b 10 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	202 997,57	26 805,00	10 000,00	10 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	202 764,87	26 805,00	-16 805,00	-16 805,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	26 805,00	26 805,00
2033	Frais d'insertion	232,70	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		71 600,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	71 600,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	13 000,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	5 000,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	53 600,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-36 805,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 91
LIBELLE : Opérations diverses
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		317 945,13	a 2 767,15	48 000,00	b 48 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	21 264,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	12 637,20	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	8 626,80	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	273 432,20	2 767,15	48 000,00	48 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	6 523,20	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	13 502,25	0,00	5 000,00	5 000,00
2152	Installations de voirie	6 193,11	2 767,15	39 600,00	39 600,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	233 720,44	0,00	3 400,00	3 400,00
21838	Autre matériel informatique	6 660,60	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 000,60	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 832,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	23 248,93	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	23 248,93	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		54 600,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	54 600,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	54 600,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-50 767,15

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 92
LIBELLE : Pistes cyclables
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		17 904,00	a 0,00	96 000,00	b 96 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	48 000,00	48 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	48 000,00	48 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 904,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	17 904,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	48 000,00	48 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	48 000,00	48 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-96 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 083-200004802-20210413-21041B_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 94
LIBELLE : Maison France Services
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		23 750,22	a 0,00	15 500,00	b 15 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	23 750,22	0,00	15 500,00	15 500,00
21351	Bâtiments publics	144,00	0,00	8 000,00	8 000,00
21838	Autre matériel informatique	18 005,09	0,00	7 500,00	7 500,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 898,36	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 702,77	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		19 500,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	19 500,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	19 500,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-15 500,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16448.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 95
LIBELLE : Relais Assistantes Maternelles
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		21 743,35	a 0,00	1 906 880,00	b 1 906 880,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 154,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2031	Frais d'études	3 480,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions, droits similaires	1 674,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 778,95	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	264,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	4 554,48	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	8 960,47	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 810,40	0,00	1 001 880,00	1 001 880,00
2313	Constructions	2 810,40	0,00	1 001 880,00	1 001 880,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		3 215,00	c 305 577,00	450 000,00	d 450 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	3 215,00	305 577,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	3 215,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	149 577,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	156 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	450 000,00	450 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	450 000,00	450 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-251 303,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 96
LIBELLE : SDTAN Très Haut Débit
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		37 600,00	a 27 987,28	28 000,00	b 28 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	37 600,00	27 987,28	28 000,00	28 000,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct int nation	37 600,00	27 987,28	28 000,00	28 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-55 987,28

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 97
LIBELLE : Gite d'Etape de Mons
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles		Vote de l'assemblée
DEPENSES		144 902,86	a	11 927,91	1 000,00	b	1 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 944,00		0,00	0,00		0,00
2033	Frais d'insertion	1 944,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	9 781,18		11 891,91	1 000,00		1 000,00
21351	Bâtiments publics	0,00		860,00	0,00		0,00
21566	Autre matériel, outillage incendie	0,00		0,00	0,00		0,00
2181	Install. générales, agencements	6 347,38		0,00	0,00		0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 433,80		11 231,91	0,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	1 000,00		1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	133 177,68		36,00	0,00		0,00
2313	Constructions	133 177,68		36,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles		Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		80 000,00	c	30 000,00	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00		30 000,00	0,00		0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00		30 000,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	80 000,00		0,00	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	80 000,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	17 072,09

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 98
LIBELLE : Base d'aviron
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles		Vote de l'assemblée
DEPENSES		443 972,59	a	1 779 334,46	458 120,00	b	458 120,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 536,00		0,00	2 000,00		2 000,00
2033	Frais d'insertion	4 536,00		0,00	2 000,00		2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	39 967,80		5 994,00	153 200,00		153 200,00
21351	Bâtiments publics	1 014,00		0,00	0,00		0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	38 317,80		5 994,00	0,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	576,00		0,00	153 200,00		153 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	399 528,79		1 773 340,46	302 920,00		302 920,00
2313	Constructions	370 903,51		1 454 242,46	302 920,00		302 920,00
238	Avances commandes immo corporelles	28 625,28		319 098,01	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles		Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		711 047,00	c	554 892,95	750 000,00	d	750 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	11 047,00		554 892,95	250 000,00		250 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	11 047,00		209 892,95	250 000,00		250 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00		345 000,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	700 000,00		0,00	500 000,00		500 000,00
1641	Emprunts en euros	700 000,00		0,00	500 000,00		500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-932 561,51

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 19/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 99
LIBELLE : Développement économique
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		161 882,40	a 136 600,88	367 800,00	b 367 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	43 188,00	3 000,00	48 000,00	48 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00
2033	Frais d'insertion	3 888,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	39 300,00	3 000,00	12 000,00	12 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	56 000,00	0,00	0,00	0,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	56 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 828,00	24 490,88	84 000,00	84 000,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
21538	Autres réseaux	2 586,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	6 942,00	24 490,88	24 000,00	24 000,00
21838	Autre matériel informatique	300,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	72 866,40	109 110,00	235 800,00	235 800,00
2315	Install., matériel et outil. technique	72 866,40	109 110,00	235 800,00	235 800,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	48 615,00	d 48 615,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	48 615,00	48 615,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	48 615,00	48 615,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-455 785,88

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**7 683 607,20**	**3 526 191,92**	**7 378 911,08**	**7 378 911,08**	**10 905 103,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 300 574,82	2 271 352,82	1 244 515,81	1 244 515,81	3 515 868,63
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	26 632,12	11 435,12	0,00	0,00	11 435,12
1312	Subv. transf. Régions	73 894,87	73 894,87	175 786,94	175 786,94	249 681,81
1313	Subv. transf. Départements	38 564,57	38 564,57	22 513,87	22 513,87	61 078,44
13172	Subv. transf. FEDER	14 412,12	0,00	0,00	0,00	0,00
13178	Autres fonds européens	0,00	14 412,12	0,00	0,00	14 412,12
1318	Autres subventions d'équipement transf.	184 630,00	170 605,00	8 800,00	8 800,00	179 405,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	751 661,34	751 661,34	436 300,00	436 300,00	1 187 961,34
1322	Subv. non transf. Régions	1 190 780,00	1 190 780,00	166 200,00	166 200,00	1 356 980,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	434 915,00	434 915,00	434 915,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	900 000,00	0,00	1 770 000,00	1 770 000,00	1 770 000,00
1641	Emprunts en euros	900 000,00	0,00	1 770 000,00	1 770 000,00	1 770 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**3 200 574,82**	**2 271 352,82**	**3 014 515,81**	**3 014 515,81**	**5 285 868,63**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	582 409,96	326 880,00	460 000,00	460 000,00	786 880,00
10222	FCTVA	569 422,00	326 880,00	460 000,00	460 000,00	786 880,00
10251	Dons et legs en capital	12 987,96	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	12 195,92	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
266	Autres formes de participation	12 195,92	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
27	Autres immobilisations financières	123 774,00	0,00	123 774,00	123 774,00	123 774,00
27638	Créance Autres établissements publics	123 774,00	0,00	123 774,00	123 774,00	123 774,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**718 379,88**	**326 880,00**	**743 774,00**	**743 774,00**	**1 070 654,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	1 071 628,31	927 959,10	0,00	0,00	927 959,10
Total des recettes réelles		**4 990 583,01**	**3 526 191,92**	**3 758 289,81**	**3 758 289,81**	**7 284 481,73**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*2 145 503,00*		*2 700 000,00*	*2 700 000,00*	*2 700 000,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*311 036,59*		*347 397,98*	*347 397,98*	*347 397,98*

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-21413_09-DE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
			I		II	III = I + II
2802	Frais liés à la réalisation de document	15 912,60		17 705,30	17 705,30	17 705,30
28031	Frais d'études	11 170,32		22 007,90	22 007,90	22 007,90
28033	Frais d'insertion	2 918,67		5 130,11	5 130,11	5 130,11
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0,00		15 823,50	15 823,50	15 823,50
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	2 433,00		2 433,00	2 433,00	2 433,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	3 963,00		3 963,00	3 963,00	3 963,00
28041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	148,00		148,00	148,00	148,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00		1 880,00	1 880,00	1 880,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct int nation	1 880,00		0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	14 874,00		20 295,00	20 295,00	20 295,00
28128	Autres aménagements de terrains	78 103,86		77 591,00	77 591,00	77 591,00
281351	Bâtiments publics	0,00		6 846,04	6 846,04	6 846,04
28152	Installations de voirie	254,89		254,89	254,89	254,89
281568	Autre matériel, outillage incendie	432,00		1 358,58	1 358,58	1 358,58
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	48 758,62		48 387,04	48 387,04	48 387,04
28181	Installations générales, aménagt divers	114,00		748,74	748,74	748,74
281828	Autres matériels de transport	52 805,46		29 678,15	29 678,15	29 678,15
281838	Autre matériel informatique	36 386,97		42 925,34	42 925,34	42 925,34
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 181,00		9 789,51	9 789,51	9 789,51
28188	Autres immo. corporelles	32 702,00		34 432,88	34 432,88	34 432,88
041	Opérations patrimoniales (9)	236 482,60		573 223,29	573 223,29	573 223,29
2031	Frais d'études	86 600,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
2033	Frais d'insertion	80 000,00		25 500,00	25 500,00	25 500,00
238	Avances commandes immo corporelles	69 882,60		347 723,29	347 723,29	347 723,29
Total des recettes d'ordre		**2 693 024,19**		**3 820 621,27**	**3 820 621,27**	**3 820 621,27**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**11 929 464,90**	**0,00**	**142 826,08**	**12 129 062,47**	**12 129 062,47**	**0,00**	**12 129 062,47**	**12 129 062,47**
011	Charges à caractère général (3)	959 168,97	0,00	0,00	1 119 202,00	1 119 202,00	0,00	1 119 202,00	1 119 202,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 642 245,00	0,00		1 770 000,00	1 770 000,00		1 770 000,00	1 770 000,00
014	Atténuations de produits	3 609 283,37	0,00		3 660 000,00	3 660 000,00		3 660 000,00	3 660 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 420 185,51	0,00	0,00	2 491 671,72	2 491 671,72	0,00	2 491 671,72	2 491 671,72
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**8 630 882,85**	**0,00**	**0,00**	**9 040 873,72**	**9 040 873,72**	**0,00**	**9 040 873,72**	**9 040 873,72**
66	Charges financières	31 976,26	0,00		30 790,77	30 790,77		30 790,77	30 790,77
67	Charges spécifiques (3)	802 947,90	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			142 826,08					
Total des dépenses financières		**834 924,16**	**0,00**	**142 826,08**	**40 790,77**	**40 790,77**		**40 790,77**	**40 790,77**
Total des dépenses réelles		**9 465 807,01**	**0,00**	**142 826,08**	**9 081 664,49**	**9 081 664,49**	**0,00**	**9 081 664,49**	**9 081 664,49**
023	*Virement à la section d'investissement*	*2 145 503,00*			*2 700 000,00*	*2 700 000,00*		*2 700 000,00*	*2 700 000,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*318 154,89*			*347 397,98*	*347 397,98*		*347 397,98*	*347 397,98*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**2 463 657,89**			**3 047 397,98**	**3 047 397,98**		**3 047 397,98**	**3 047 397,98**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**12 129 062,47**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**10 430 094,96**	**0,00**	**9 856 406,93**	**9 856 406,93**	**9 856 406,93**
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	757 618,00	0,00	791 594,90	791 594,90	791 594,90
73	Impôts et taxes (sauf 731)	19 133,00	0,00	1 367 963,00	1 367 963,00	1 367 963,00
731	Fiscalité locale	7 587 031,00	0,00	6 433 971,00	6 433 971,00	6 433 971,00
74	Dotations et participations (2)	1 214 919,57	0,00	1 181 094,03	1 181 094,03	1 181 094,03
75	Autres produits de gestion courante (2)	810 239,90	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
Total des recettes de gestion des services		**10 388 941,47**	**0,00**	**9 815 122,93**	**9 815 122,93**	**9 815 122,93**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**10 388 941,47**	**0,00**	**9 815 122,93**	**9 815 122,93**	**9 815 122,93**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*41 153,49*		*41 284,00*	*41 284,00*	*41 284,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**41 153,49**		**41 284,00**	**41 284,00**	**41 284,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**2 415 481,62**
Total des recettes de fonctionnement cumulées	**12 271 888,55**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 776 et 778 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR 2021
ID : 083-200004802-20210413-2021_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 929 464,90	0,00	142 826,08	12 129 062,47	12 129 062,47	0,00	12 129 062,47	12 129 062,47
011	Charges à caractère général (4)	959 168,97	0,00	0,00	1 119 202,00	1 119 202,00	0,00	1 119 202,00	1 119 202,00
60611	Eau et assainissement	13 600,00	0,00		15 400,00	15 400,00	0,00	15 400,00	15 400,00
60612	Energie - Electricité	74 900,00	0,00		67 000,00	67 000,00	0,00	67 000,00	67 000,00
60621	Combustibles	11 300,00	0,00		11 300,00	11 300,00	0,00	11 300,00	11 300,00
60622	Carburants	15 100,00	0,00		15 100,00	15 100,00	0,00	15 100,00	15 100,00
60624	Produits de traitement	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	4 400,00	0,00		3 300,00	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00
60631	Fournitures d'entretien	6 900,00	0,00		6 900,00	6 900,00	0,00	6 900,00	6 900,00
60632	Fournitures de petit équipement	11 500,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	4 300,00	0,00		5 800,00	5 800,00	0,00	5 800,00	5 800,00
6064	Fournitures administratives	7 500,00	0,00		10 700,00	10 700,00	0,00	10 700,00	10 700,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	30 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6067	Fournitures scolaires	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6068	Autres matières et fournitures	14 600,00	0,00		14 600,00	14 600,00	0,00	14 600,00	14 600,00
611	Contrats de prestations de services	158 172,00	0,00		209 148,00	209 148,00	0,00	209 148,00	209 148,00
61351	Matériel roulant	3 900,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
61358	Autres	10 500,00	0,00		19 200,00	19 200,00	0,00	19 200,00	19 200,00
61521	Entretien terrains	27 000,00	0,00		37 000,00	37 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	38 000,00	0,00		34 000,00	34 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	37 000,00	0,00		61 000,00	61 000,00	0,00	61 000,00	61 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 600,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
61551	Entretien matériel roulant	6 500,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	20 300,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
6156	Maintenance	21 030,00	0,00		26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00
6161	Multirisques	12 720,00	0,00		13 349,00	13 349,00	0,00	13 349,00	13 349,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	15 871,72	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	22 560,00	0,00		38 780,00	38 780,00	0,00	38 780,00	38 780,00
6182	Documentation générale et technique	1 800,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
6184	Versements à des organismes de formation	11 845,00	0,00		21 435,00	21 435,00	0,00	21 435,00	21 435,00
62268	Autres honoraires, conseils	73 905,25	0,00		90 780,00	90 780,00	0,00	90 780,00	90 780,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083200004502-20210413-210413_09-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information (RAR N-1 + Vote) Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6228	Divers	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	17 500,00	0,00		20 500,00	20 500,00	0,00	20 500,00	20 500,00
6234	Réceptions	500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6238	Divers	52 300,00	0,00		68 400,00	68 400,00	0,00	68 400,00	68 400,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		38 810,00	38 810,00	0,00	38 810,00	38 810,00
6247	Transports collectifs	2 810,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	17 500,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6261	Frais d'affranchissement	11 200,00	0,00		11 200,00	11 200,00	0,00	11 200,00	11 200,00
6262	Frais de télécommunications	30 720,00	0,00		37 600,00	37 600,00	0,00	37 600,00	37 600,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	45 735,00	0,00		46 000,00	46 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	51 100,00	0,00		57 600,00	57 600,00	0,00	57 600,00	57 600,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	33 500,00	0,00		28 900,00	28 900,00	0,00	28 900,00	28 900,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	9 900,00	0,00		9 900,00	9 900,00	0,00	9 900,00	9 900,00
63512	Taxes foncières	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6358	Autres droits	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 642 245,00	0,00		1 770 000,00	1 770 000,00		1 770 000,00	1 770 000,00
6218	Autre personnel extérieur	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 120,00	0,00		4 500,00	4 500,00		4 500,00	4 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	18 948,00	0,00		21 000,00	21 000,00		21 000,00	21 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	794 584,00	0,00		808 720,00	808 720,00		808 720,00	808 720,00
64112	SFT, indemnité de résidence	23 720,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
64113	NBI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	286 783,00	0,00		335 000,00	335 000,00		335 000,00	335 000,00
64131	Rémunérations	54 833,00	0,00		90 000,00	90 000,00		90 000,00	90 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	135 377,00	0,00		152 000,00	152 000,00		152 000,00	152 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	269 414,00	0,00		272 000,00	272 000,00		272 000,00	272 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 221,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 083-200041662-20210413-210413_09-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	(RAR N-1 + Vote) III = I + II
6455	Cotisations pour assurance du personnel	24 635,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	23 810,00	0,00		21 980,00	21 980,00		21 980,00	21 980,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 600,00	0,00		3 600,00	3 600,00		3 600,00	3 600,00
014	Atténuations de produits	3 609 283,37	0,00		3 660 000,00	3 660 000,00		3 660 000,00	3 660 000,00
739211	Attribution de compensation	2 553 612,00	0,00		2 553 612,00	2 553 612,00		2 553 612,00	2 553 612,00
739221	FNGIR	250 472,00	0,00		250 472,00	250 472,00		250 472,00	250 472,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	328 462,00	0,00		329 462,00	329 462,00		329 462,00	329 462,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	475 737,37	0,00		526 454,00	526 454,00		526 454,00	526 454,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	2 420 185,51	0,00	0,00	2 491 671,72	2 491 671,72	0,00	2 491 671,72	2 491 671,72
65311	Indemnités de fonction	110 500,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 700,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65313	Cotisations de retraite	7 900,00	0,00		7 700,00	7 700,00	0,00	7 700,00	7 700,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	34 100,00	0,00		31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6553	Service d'incendie	1 139 316,00	0,00		1 138 793,00	1 138 793,00	0,00	1 138 793,00	1 138 793,00
65568	Autres contributions	182 936,60	0,00		248 164,72	248 164,72	0,00	248 164,72	248 164,72
657348	Subv. fonct. autres communes	50 262,00	0,00		62 394,00	62 394,00	0,00	62 394,00	62 394,00
6573644	Subv. fonct. syndicat exploitant un SPIC	422 600,00	0,00		357 000,00	357 000,00	0,00	357 000,00	357 000,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct autres personnes droit privé	417 120,00	0,00		487 120,00	487 120,00	0,00	487 120,00	487 120,00
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	0,00		43 000,00	43 000,00	0,00	43 000,00	43 000,00
65881	Hébergement et restauration scolaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	3 750,91	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**8 630 882,85**	**0,00**	**0,00**	**9 040 873,72**	**9 040 873,72**	**0,00**	**9 040 873,72**	**9 040 873,72**
66	Charges financières	31 976,26	0,00		30 790,77	30 790,77		30 790,77	30 790,77

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200040602-20210413-210413_09-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
66111	Intérêts réglés à l'échéance	30 301,79	0,00		28 930,21	28 930,21		28 930,21	28 930,21
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-825,53	0,00		-1 139,44	-1 139,44		-1 139,44	-1 139,44
6688	Autres	2 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
67	Charges spécifiques (4)	802 947,90	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	802 947,90	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			142 826,08					
Total des charges financières et spécifiques		**834 924,16**	**0,00**	**142 826,08**	**40 790,77**	**40 790,77**		**40 790,77**	**40 790,77**
Total des dépenses réelles		**9 465 807,01**	**0,00**	**142 826,08**	**9 081 664,49**	**9 081 664,49**	**0,00**	**9 081 664,49**	**9 081 664,49**
023	*Virement à la section d'investissement*	*2 145 503,00*			*2 700 000,00*	*2 700 000,00*		*2 700 000,00*	*2 700 000,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*318 154,89*			*347 397,98*	*347 397,98*		*347 397,98*	*347 397,98*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*318 154,89*			*347 397,98*	*347 397,98*		*347 397,98*	*347 397,98*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**2 463 657,89**			**3 047 397,98**	**3 047 397,98**		**3 047 397,98**	**3 047 397,98**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	3 716,50
Montant des ICNE de l'exercice N-1	4 855,94
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 139,44

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004502-20210413-210413_09-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		10 430 094,96	0,00	9 856 406,93	9 856 406,93	9 856 406,93
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	757 618,00	0,00	791 594,90	791 594,90	791 594,90
70323	Red. occupation dom. public	40 774,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
70328	Autres droits stationnement et location	1 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	40 088,00	0,00	37 831,00	37 831,00	37 831,00
70841	Mise à disp personnel BA,régie,CCAS,CDE	271 928,00	0,00	285 000,00	285 000,00	285 000,00
70845	Mise à disp personnel communes du GFP	3 429,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à disp personnel autres organismes	20 000,00	0,00	13 575,62	13 575,62	13 575,62
70872	Remb frais par budgets annexes et régies	371 149,00	0,00	381 258,28	381 258,28	381 258,28
7088	Produits activités annexes (abonnements)	8 930,00	0,00	8 930,00	8 930,00	8 930,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	19 133,00	0,00	1 367 963,00	1 367 963,00	1 367 963,00
73211	Attribution de compensation	19 133,00	0,00	19 133,00	19 133,00	19 133,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	0,00	0,00	1 348 830,00	1 348 830,00	1 348 830,00
731	Fiscalité locale	7 587 031,00	0,00	6 433 971,00	6 433 971,00	6 433 971,00
73111	Impôts directs locaux	5 537 238,00	0,00	4 215 133,00	4 215 133,00	4 215 133,00
73112	Cotisation sur la VAE	803 032,00	0,00	883 890,00	883 890,00	883 890,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	312 120,00	0,00	300 648,00	300 648,00	300 648,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	512 435,00	0,00	518 130,00	518 130,00	518 130,00
731721	Taxe de séjour	416 171,00	0,00	516 170,00	516 170,00	516 170,00
7318	Autres	6 035,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 214 919,57	0,00	1 181 094,03	1 181 094,03	1 181 094,03
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	390 324,00	0,00	390 324,00	390 324,00	390 324,00
744	FCTVA	1 641,00	0,00	1 641,00	1 641,00	1 641,00
74718	Autres participations Etat	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	22 928,27	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
74788	Autres	439 344,30	0,00	290 976,03	290 976,03	290 976,03
748311	Compens. pertes bases imposition CET	206 432,00	0,00	196 110,00	196 110,00	196 110,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	74 367,00	0,00	254 805,00	254 805,00	254 805,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00	9 238,00	9 238,00	9 238,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	49 883,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	810 239,90	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
757	Subventions	5 196,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
ID : 083-200004802-20210413-09-DE
14 AVR 2021

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Votant l'assemblée II	Total III = I + II
75886	Gains de change créances det. non fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	805 043,90	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes de gestion des services		**10 388 941,47**	**0,00**	**9 815 122,93**	**9 815 122,93**	**9 815 122,93**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**10 388 941,47**	**0,00**	**9 815 122,93**	**9 815 122,93**	**9 815 122,93**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*41 153,49*		*41 284,00*	*41 284,00*	*41 284,00*
722	*Immobilisations corporelles*	*20 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*	*20 000,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*21 153,49*		*21 284,00*	*21 284,00*	*21 284,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**41 153,49**		**41 284,00**	**41 284,00**	**41 284,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043)*.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**556 945,46**	**1 802 635,00**	**0,00**	**240 280,00**	**0,00**	**932 420,00**	**1 010 280,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	507 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	46 600,00	0,00	45 000,00	0,00	2 000,00	5 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	93 635,00	0,00	195 280,00	0,00	187 600,00	3 400,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 662 400,00	0,00	0,00	0,00	742 820,00	1 001 880,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**992 212,81**	**738 800,00**	**0,00**	**198 300,81**	**0,00**	**1 030 000,00**	**450 000,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	708 438,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	738 800,00	0,00	198 300,81	0,00	250 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	780 000,00	450 000,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	123 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	**468 200,00**	**915 700,00**	**937 943,33**	**0,00**		**6 764 403,79**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		607 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	96 000,00	0,00	0,00		199 600,00
204	Subventions d'équipement versées	28 000,00	60 000,00	356 170,00	0,00		434 170,00
21	Immobilisations corporelles	60 000,00	427 900,00	0,00	0,00		967 815,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	375 200,00	341 800,00	0,00	0,00		4 124 100,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	481 773,33	0,00		481 773,33
	RECETTES	**340 000,00**	**257 415,00**	**0,00**	**0,00**		**4 006 728,62**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		708 438,81
13	Subventions d'investissement	0,00	57 415,00	0,00	0,00		1 244 515,81
16	Emprunts et dettes assimilées	340 000,00	200 000,00	0,00	0,00		1 770 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		160 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		123 774,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004602-20210413-210413_09-DE

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enssign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**3 327 762,85**	**2 316 278,00**	**0,00**	**1 206 771,00**	**2 500,00**	**345 975,00**	**222 492,08**	**0,00**
011	Charges à caractère général	100,00	307 328,00	0,00	28 978,00	2 500,00	221 431,00	85 412,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 432 990,00	0,00	0,00	0,00	22 150,00	85 700,00	0,00
014	Atténuations de produits	3 133 546,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 500,00	575 960,00	0,00	1 177 793,00	0,00	102 394,00	51 380,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	30 790,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**8 142 882,00**	**689 258,28**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**79 802,03**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	666 258,28	0,00	0,00	0,00	0,00	35 317,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 367 963,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 917 801,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	852 118,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 485,03	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200034802-20210413-210413_09-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**27 200,00**	**1 564 647,00**	**205 864,72**	**5 000,00**		**9 224 490,57**
011	Charges à caractère général	0,00	7 200,00	441 653,00	19 800,00	5 000,00		1 119 202,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	229 160,00	0,00	0,00		1 770 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	526 454,00	0,00	0,00		3 660 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	20 000,00	367 380,00	186 264,72	0,00		2 491 671,72
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		30 790,77
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**17 991,00**	**885 189,62**	**0,00**	**0,00**		**9 815 122,93**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00		12 500,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	90 019,62	0,00	0,00		781 594,90
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 367 963,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	516 170,00	0,00	0,00		6 433 971,00
74	Dotations et participations	0,00	17 991,00	266 500,00	0,00	0,00		1 181 094,03
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		28 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-21413-09-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 811 290,18									
1641 Emprunts en euros (total)					5 811 290,18									
00600231638	Etablissement CREDIT AGRICOLE	11/03/2008		21/06/2008	260 200,00	R		4,340	3,131		T	X Echéance constante	O	A-1
00601009965	Etablissement CREDIT AGRICOLE	24/02/2015		13/06/2015	1 346 690,18	V	EURIBOR	2,095	1,810		T	X Echéance constante	O	A-1
43517061256	Etablissement CREDIT AGRICOLE	09/06/2004		15/09/2004	564 400,00	R		3,510	2,756		T	X Echéance constante	O	A-1
5140537	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	31/03/2016		01/08/2017	1 000 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
AFL N° 1089	SA AGENCE FRANCE LOCALE	27/07/2019		20/12/2019	80 000,00	F		0,480	0,489		T	C		A-1
AFL N° 1090	SA AGENCE FRANCE LOCALE	22/07/2019		20/12/2019	160 000,00	F		0,480	0,489		T	C		A-1
AFL N° 1092	SA AGENCE FRANCE LOCALE	22/07/2019		20/03/2020	450 000,00	F		0,500	0,511		T	C		A-1
AFL N° 1420	SA AGENCE FRANCE LOCALE	20/05/2020		22/03/2021	700 000,00	F		1,670	1,670		T	C		A-1
AFL N° 958	SA AGENCE FRANCE LOCALE	11/04/2019		20/09/2019	300 000,00	F		0,660	0,676		T	C		A-1
MON281303EUR	SA SFIL	20/11/2013		01/04/2014	700 000,00	F		3,410	3,403		T	X Echéance constante	O	A-1
MON517478EUR001	SA SFIL	12/05/2017		01/09/2017	200 000,00	F		1,390	1,390		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Mode de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**5 811 290,18**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200001802-20210413-210413_09-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**3 379 974,58**					**505 552,16**	**28 930,21**	**0,00**	**3 716,50**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 379 974,58					505 552,16	28 930,21	0,00	3 716,50
00600231638		0,00	A-1	19 051,12	2,17	R		3,131	19 051,12	14,00	0,00	0,00
00601009865		0,00	A-1	252 723,54	1,17	V	EURIBOR	1,800	201 901,01	2 650,39	0,00	38,06
43517061256		0,00	A-1	117 688,89	3,42	R		2,756	33 598,94	52,54	0,00	1,87
5140537		0,00	A-1	800 000,00	15,58	F		0,000	50 000,00	0,00	0,00	0,00
AFL N° 1089		0,00	A-1	71 666,65	10,67	F		0,469	6 666,68	336,59	0,00	9,53
AFL N° 1090		0,00	A-1	161 250,00	10,67	F		0,469	15 000,00	756,30	0,00	21,45
AFL N° 1092		0,00	A-1	412 500,00	10,92	F		0,511	37 500,00	2 014,33	0,00	57,29
AFL N° 1420		0,00	A-1	700 000,00	11,92	F		0,633	58 333,32	4 805,64	0,00	100,56
AFL N° 956		0,00	A-1	263 265,30	10,67	F		0,878	24 489,80	2 209,36	0,00	62,74
MON261303EUR		0,00	A-1	426 514,70	8,00	F		3,403	45 777,97	14 031,11	0,00	3 262,85
MON517478EUR001		0,00	A-1	153 333,36	11,42	F		1,390	13 333,32	2 061,83	0,00	152,17
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N								Annuités de l'exercice			
						Taux d'intérêt						
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 379 974,58					505 552,16	28 930,21	0,00	3 716,50

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il feut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décalasses) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR 2021
ID : 083-2[illegible]-0413-09-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004862-20210413-210413_09-DE-1-1

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		17-12-2019
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	10	01/01/2000
L	20415341 - Subvention	5	17/12/2019
L	2181 - Aménagements	10	17/12/2019
L	2188 - Autres	10	17/12/2019
L	Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriqu	15	17/12/2019
L	Appareils de laboratoire, outillages, bureau sauf informatique	5	17/12/2019
L	Appareils de levage-ascenseurs	20	17/12/2019
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	17/12/2019
L	Bâtiments légers, abris	15	17/12/2019
L	Camions et véhicules industriels	7	17/12/2019
L	Coffre-fort	20	17/12/2019
L	Equipements de cuisine	10	17/12/2019
L	Equipements de garage et atelier	10	17/12/2019
L	Equipements sportifs	10	17/12/2019
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5	17/12/2019
L	Installations de voirie	20	17/12/2019
L	Installations et appareils, chauffage	10	17/12/2019
L	Logiciels	2	17/12/2019
L	Matériel classique	10	17/12/2019
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	17/12/2019
L	Matériel informatique	4	17/12/2019
L	Mobilier	10	17/12/2019
L	Plantations	15	17/12/2019
L	Subvention d'équipement pour infrastructures d'intérêt national	20	17/12/2019
L	Subvention d'équipement versées pour biens immobiliers	15	17/12/2019
L	Subvention d'équipement versées pour biens mobiliers, matériels	5	17/12/2019
L	Voitures	5	17/12/2019

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR 2021
ID : 083-200004802-20210412-04413_09-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45805 **Intitulé de l'opération : STRUCTURATION DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT** **Date de la délibération :**

	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**558 155,70**	**446 185,77**	**481 773,33**	**927 959,10**
458105 Dépenses nouvelles (5)	549 545,70	446 185,77	481 773,33	927 959,10
458105 (5)	8 610,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**558 155,70**	**446 185,77**	**481 773,33**	**927 959,10**
RECETTES (b)	**1 018 884,09**	**927 959,10**	**0,00**	**927 959,10**
458205 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	1 018 884,09	927 959,10	0,00	927 959,10
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**1 018 884,09**	**927 959,10**	**0,00**	**927 959,10**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200041882-20210413-210413-00-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – EMPRUNTS GARANTIS

B7.1

B7.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décalesés).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		INVESTISSEMENT (total)			0,00
		FONCTIONNEMENT (total)			2 260 847,12
6553	2021	Contributions au SDIS	La Paierie Départementale du Var	Département	1 138 793,00
65568	2021	Contribution	SYNDICAT MIXTE POUR INONDATIONS AMENAGEMENT ET GESTION EAU	Etablissement de droit public	71 753,00
65568	2021	Cotisation	Etablissement SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL DU VERDON	Etablissement de droit public	1 000,00
65568	2021	Cotisation	SYNDICAT MIXTE DE L ARGENS	Etablissement de droit public	100 000,00
65568	2021	Contribution	GIP AGENCE DE RENOVATION ENERGETIQUE VAR-EST	Etablissement de droit public	13 511,72
65568	2021	Contribution	SIPME	Etablissement de droit public	39 000,00
65568	2021	Participations pour Saint-Paul-en-Forêt et Bagnols-en-Forêt	SYMIELECVAR	Etablissement de droit public	20 000,00
65568	2021	Participation	Etablissement SYNDICAT MIXTE DU VOL A VOILE	Etablissement de droit public	2 900,00
657348	2021	Participation MEDIATEM	MAIRIE DE SAINT RAPHAEL	Commune	62 394,00
657381	2021	Subvention de fonctionnement	EPIC OFFICE INTERCO DU PAYS DE FAYENCE	Etat	357 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association DES ELEVEURS DE CANJUERS	Association	2 500,00
65748	2021	Organisation du Festival du Quatuor à Cordes	Association CELLO FAN	Association	40 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	CEN PACA	Association	2 000,00
65748	2021	Mission Locale	Association MISSION LOCALE EST VAR	Association	55 000,00
65748	2021	Subvention DE FONCTIONNEMENT	Association LA BELLE MOUCHETE	Association	1 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement + Atelier Moulin à Paroles	Association FOYER RURAL DE FAYENCE-TOURRETTES	Association	20 000,00
65748	2021	Subvention exceptionnelle	Association GROUPEMENT ASSOCIATIF DE PROFESSIONNELS DE SANTE	Association	8 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association ASS DE BADMINTON DU CANTON DE FAYENCE	Association	1 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association AVIRON SAINT CASSIEN	Association	16 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association BASKET CLUB DU PAYS DE FAYENCE	Association	7 500,00
65748	2021	Subvention pour le Festival de Guitare	Association COMITE DES FETES DE MONTAUROUX	Association	4 000,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004602-20210413-210413_09-DE

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	2021	Subvention Festival de Jazz	Association JAZZ A TOURRETTES	Association	4 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association ENTENTE DU PAYS DE FAYENCE	Association	22 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association CONFERENCE SAINT VINCENT DE PAUL DU PAYS DE FAYENCE	Association	2 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association ETOILE PONGISTE DU CANTON DE FAY	Association	13 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association PFAUE / PAYS DE FAYENCE ASSOCIATION DES USAGERS DE L'EAU	Association	1 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association FOOTBALL CLUB DU PAYS DE FAYENCE	Association	35 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association ADIE	Association	3 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association HANDBALL CLUB DU CANTON DE FAYEN CARRIERE SERGE	Association	10 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association JUDO CLUB DU PAYS DE FAYENCE	Association	2 500,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association RUGBY CLUB PAYS DE FAYENCE	Association	13 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association SKI CLUB CANTON FAYENCE BLANCHOT JEAN PASCAL	Association	1 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association VOLLEY BALL PAYS DE FAYENCE	Association	6 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association SPORTIVE COLLEGE M MAURON	Etat	1 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association UNSS COLL MONTAUROUX	Etat	2 500,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association LA CANTONALE 83 SPORT	Association	4 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association MTR TRAMPOLINE	Association	4 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association QUAND ON GRIMPE EPF ESCALADE	Association	4 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association VELO CLUB DU PAYS DE FAYENCE	Association	1 300,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	LES ARCHERS DU PAYS DE FAYENCE	Association	2 500,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association PICKLEBALL FRANCE PAYS DE FAYENCE	Association	800,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association RELAIS SOLIDARITE	Association	15 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association CROIX ROUGE FRANCAISE DL CANTON DE FAYENCE	Association	7 500,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association ALS	Association	15 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	ADIL	Association	3 101,38
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association CINE FESTIVAL ASS	Association	20 000,00
65748	2021	Label	Association CINE FESTIVAL ASS	Association	2 000,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association FEDERATION BI DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX 83/06	Association	3 000,00
65748	2021	Label	Association FEDERATION BI DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX 83/06	Association	2 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association CELLO FAN	Association	20 000,00
65748	2021	Label	Association CELLO FAN	Association	2 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association MUSIQUE CORDIALE	Association	20 000,00
65748	2021	Label	Association MUSIQUE CORDIALE	Association	2 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association LES ARTS AU COEUR DU VILLAGE	Association	800,00
65748	2021	Label	Association LES ARTS AU COEUR DU VILLAGE	Association	1 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association ASSOC Cap sur la Vie	Association	1 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement + Cinéma itinérant	MAISON POUR TOUS	Association	20 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association AERONAUTIQUE FAYENCE OLDTIMERS	Association	500,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement Foyer Socio Educatif	Etablissement COLLEGE MARIE MAURON	Département	500,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association BRAVADES ET TRADITIONS	Association	1 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association OLEICULTEURS DU PAYS DE FAYENCE	Association	3 500,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association CIP TERRITORIAL	Association	1 500,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	UNION ECONOMIQUE DU PAYS DE FAYENCE	Association	10 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association VAR INITIATIVE ASS	Association	10 594,02
65748	2021	Subvention de fonctionnement	GIP CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DU VAR	Etat	2 500,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association COLLEGE PUGET SUR ARGENS	Association	500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200064902-20210413-B9-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**43,00**	**2,00**	**45,00**	**27,00**	**0,00**	**27,00**
Adjoint Administratif	C	12,00	0,00	12,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint Administratif principal de 1ère classe	C	8,00	1,00	9,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	C	15,00	1,00	16,00	6,00	0,00	6,00
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
DGS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**14,00**	**1,00**	**15,00**	**10,00**	**1,00**	**11,00**
Adjoint Technique	C	8,00	1,00	7,00	8,00	0,00	6,00
Adjoint Technique principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique principal de 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur informatique	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**2,00**	**0,00**	**2,00**
Auxiliaire de puériculture Principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de Jeunes Enfants	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
Opérateur Principal Activités Physiques et Sportives	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		**1,00**	**1,00**	**2,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
Adjoint Patrimoine	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Patrimoine Principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
14 AVR. 2021
ID : 083-200040092-20210413-210413_09-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		61,00	4,00	65,00	41,00	1,00	42,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004602-20210413-210413_09-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**51 277,00**		
Ingénieur Informatique	A	TECH		51 277,00	A 3-3-2°	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**56 534,94**		
Agent administratif	C	ADM		13 196,52	A 3-1	CDD
Chargé de mission Economie	B	ADM		32 400,00	A 3-1	CDD
Conseiller Numérique	C	ADM		10 938,42	A 3-a°	CDD
TOTAL GENERAL				**107 811,94**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200044022-20210413_09-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Communauté de Communes - Mas de Tassy - 1849 RD19 - 83440 TOURRETTES (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
23/03/1993 - 800 actions	SOCIETE D'EXPLOITATION DES SOURCES DE LA SIAGNOLE	SA SOCIETE D'EXPLOITATION DES SOURCES DE LA SIAGNOLE	Société Française	12 195,92
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Esterel	01/01/2014	SFP	39 000,00
Syndicat Mixte d'Electricité du Var SYMIELEC	01/01/2014	SFP	20 000,00
Syndicat Mixte de l'Argens	20/10/2014	SFP	150 000,00
Syndicat Mixte Vol à Voile du Pays de Fayence	01/01/2015	SFP	2 900,00
GIP Agence de Rénovation Energétique du Var	12/12/2016	SFP	13 511,72
SMIAGE	01/01/2018	SFP	377 923,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200041802-20210413-210413_09-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
EPA	Déchets Ménagers et Assimilés	01/01/2016		20000480200027	SPA	non
EPA	ZA de BROVES	01/01/2017		20000480200043	SPA	oui
EPIC	Assainissement	01/01/2020		20000480200050	SPIC	non
EPIC	Eau	01/01/2020		20000480200068	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**528 284,00**	I	**528 284,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**507 000,00**		**507 000,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	507 000,00		507 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**21 284,00**		**21 284,00**
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*21 284,00*		*21 284,00*

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**528 284,00**	**2 890 323,65**	**884 307,08**	**4 302 914,73**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004902-20210413-210413_09-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**3 791 171,98**	**III**	**3 791 171,98**
Ressources propres externes de l'année (a)		**743 774,00**		**743 774,00**
10221	TLE	0,00		0,00
10222	FCTVA	460 000,00		460 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00		0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
266	Autres formes de participation	160 000,00		160 000,00
27...	Autres immobilisations financières			
27638	Créance Autres établissements publics	123 774,00		123 774,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**3 047 397,98**		**3 047 397,98**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*17 705,30*		*17 705,30*
28031	*Frais d'études*	*22 007,90*		*22 007,90*
28033	*Frais d'insertion*	*5 130,11*		*5 130,11*
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	*15 823,50*		*15 823,50*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*2 433,00*		*2 433,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*3 963,00*		*3 963,00*
28041413	*Subv.Cne GFP : Projet infrastructure*	*148,00*		*148,00*
28041511	*Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel*	*1 880,00*		*1 880,00*
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	*6 000,00*		*6 000,00*
28041583	*Autres grpts-Proj infrastruct Int nation*	*0,00*		*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*20 295,00*		*20 295,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*77 591,00*		*77 591,00*
281351	*Bâtiments publics*	*6 846,04*		*6 846,04*
28152	*Installations de voirie*	*254,89*		*254,89*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*1 358,58*		*1 358,58*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*48 387,04*		*48 387,04*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*748,74*		*748,74*
281828	*Autres matériels de transport*	*29 678,15*		*29 678,15*
281838	*Autre matériel informatique*	*42 925,34*		*42 925,34*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*9 789,51*		*9 789,51*
28188	*Autres immo. corporelles*	*34 432,88*		*34 432,88*
29...	*Dépréciations des immobilisations*			
31...	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33...	*En-cours de production de biens (5)*			
35...	*Stocks de produits (5)*			
39...	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49...	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59...	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*2 700 000,00*		*2 700 000,00*

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	[illegible] (6)	TOTAL
Total ressources propres disponibles	3 791 171,98	3 526 191,92	0,00	248 438,81	7 565 802,71

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	4 302 914,73
Ressources propres disponibles	IV	7 565 802,71
Solde	V = IV – II (8)	3 262 887,98

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
(8) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004602-20210413-210413_09-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
TAXE DE SEJOUR	0,00	516 170,00	516 170,00	0,00
Total	**0,00**	**516 170,00**	**516 170,00**	**0,00**

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE DE SEJOUR

Reste à employer au 01/01/N	**0,00**

Recettes

Article	Libellé article	Montant
731721	Taxe de séjour	516 170,00
	Total	**516 170,00**

Dépenses

Article	Libellé article	Montant
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	516 170,00
	Total	**516 170,00**
	Reste à employer au 31/12/N (3)	**0,00**

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-20212_09-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
Taxe d'habitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB		51 892 000,00	0,43	2,18	0,00	1 131 246,00	0,43
TFPNB		513 800,00	-0,16	11,94	0,00	61 348,00	-0,15
CFE		8 056 000,00	-0,65	27,16	0,00	2 188 054,00	-0,65
TOTAL		**60 461 800,00**	**-54,35**			**3 380 648,00**	**-37,52**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_69-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2021

Présenté par Le Président (1),
A Fayence, le 13/04/2021

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Fayence, le 13/04/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2).

ALEXANDRE Coraline	
BERNARD Laurence	
BLANC Maryvonne	
BOUCHARD René	
BOUGE Camille	
CAUVY Brigitte	
CAVALLIER François	
COULON Christian	
COURANT Aurélie	
DE CLARENS Patrick	
DUMESNY Patrice	
DURAND-TERRASSON Philippe	
FAUR Lois	
FELIX Michel	
HENRY Bernard	
HUET Jean-Yves	
LEFEBVRE Ophélie	
MANKAÏ Marie-Josée	
MARIET Claudette	
MARIN Daniel	

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 202
ID : 083-200004802-20210413-210413_09-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

MARTEL Nicolas	
MENUT Elisabeth	
ORFEO Marco	
PERRET Michèle	
RAYNAUD Michel	
REZK Michel	
ROBBE Myriam	
SAILLET Jérôme	
THEODOSE Christian	
UGO René	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Fayence, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 26
Pouvoirs..... 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés... 29

DCC n° 210413/10

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Lois FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'instruction budgétaire et comptable M57 permet à l'assemblée délibérante de voter des AP (Autorisation de Programme) et AE (Autorisation d'Engagement) de « dépenses imprévues » pour faire face à des événements imprévus, respectivement en section d'investissement (AP) et de fonctionnement (AE), dans la limite de 2% des dépenses réelles de la section concernée. Ces mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7.5% relatif à la fongibilité des crédits.
Toutefois, il est précisé que l'équilibre budgétaire des sections s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement ; par conséquent, les montants prévus au titre des dépenses imprévues ne viennent pas impacter l'équilibre budgétaire.
En cas de besoin, l'exécutif affecte l'AP ou l'AE sur le chapitre où la dépense est nécessaire et utilise les crédits de ce chapitre. Si ces crédits sont insuffisants, l'exécutif peut transférer des crédits depuis un autre chapitre de la section par le mécanisme de fongibilité des crédits dans les limites autorisées par l'assemblée. En effet, si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein des deux sections, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU le débat d'orientation budgétaire du 16 mars 2021,
VU l'avis de la commission des finances du 07 avril 2021,
VU le projet de budget primitif 2021 du budget annexe DMA,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe DMA pour l'exercice 2021 comme suit :
  - Recettes de fonctionnement : 7 647 229.63€
  - Dépenses de fonctionnement (Hors AE « dépenses imprévues ») : 7 563 244.44€
  - AE « dépenses imprévues » : 83 985.19€

  - Recettes d'investissement : 2 915 706.80€
  - Dépenses d'investissement : 2 915 706.80€

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

- **VOTE** ce budget comme suit :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

- **VOTE** une AE (Autorisation d'Engagement) « Dépenses imprévues » à hauteur de 83 985.19€,

- **AUTORISE** le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Communauté de Communes des Pays de Fayence

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à fiscalité additionnelle : Communauté de Communes du Pays de Fayence (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Communauté de Communes du Pays de Fayence (2)

Numéro SIRET : 20000480200027

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE FAYENCE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Déchets Ménagers et Assimilés (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 42
A1.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 45
A2.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 47
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 51
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 52
B3.1 - Etat des provisions constituées 53
B3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis 55
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B8.1 - Subventions versées 56
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B9 - Etat du personnel 57
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet

C - Annexes budgétaires
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses 60
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes 61

D - Autres éléments d'information
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux Sans Objet
D5.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet

V - Arrêté et signatures
A - Arrêté et signatures 63

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-21043_10-DE

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	28 471

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	355,87

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	227,61
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	236,75
3	Dépenses d'équipement brut / population	90,72
4	Encours de dette / population (2)	75,02
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	29,78 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	100,74 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	38,32 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	31,69 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	0,04 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des dépenses de personnel.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	7 744 459,12	8 254 296,09	708 881,73	A1	1 218 718,70
Investissement	675 278,21	946 066,15	(3) 68 708,67	A2	338 486,61
Fonctionnement	7 069 180,91	7 309 239,94	(4) 640 173,06	A3	880 232,09

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	364 071,66	III + IV	95 262,50	B1 -268 809,16
Investissement	I	364 071,66	III	95 262,50	B2 -268 809,16
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	949 909,54
Investissement	A2 + B2	69 677,45
Fonctionnement	A3 + B3	880 232,09

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	364 071,66
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		362 392,86
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		1 678,80
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 016.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004602-20210413-210413_10-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR [illegible]

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	95 262,50
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		55 310,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		39 952,50
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-2021413_10-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 551 635,14	2 481 957,69
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	364 071,66	95 262,50
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 338 486,61
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	2 915 706,80	2 915 706,80

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	7 563 244,44	6 766 997,54
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 880 232,09
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	7 563 244,44	7 647 229,63
	TOTAL DU BUDGET (4)	10 478 951,24	10 562 936,43

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 202
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200041902-20210413-210413_10-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	83 985,19
TOTAL GENERAL			83 985,19

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-2104132-10-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
016	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	52 100,00	0,00	246 000,00	246 000,00	246 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	908 852,22	362 392,86	1 436 300,00	1 436 300,00	1 798 692,86
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	494 441,46	1 678,80	526 507,80	526 507,60	528 186,40
Total des dépenses d'équipement		**1 455 393,68**	**364 071,66**	**2 208 807,80**	**2 208 807,60**	**2 572 879,26**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	288 333,28	0,00	310 443,54	310 443,54	310 443,54
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	45 720,04	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**334 053,32**	**0,00**	**310 443,54**	**310 443,54**	**310 443,54**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**1 789 447,00**	**364 071,66**	**2 519 251,14**	**2 519 251,14**	**2 883 322,80**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*16 384,00*		*26 384,00*	*26 384,00*	*26 384,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*6 000,00*	*6 000,00*	*6 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***16 384,00***		***32 384,00***	***32 384,00***	***32 384,00***
TOTAL		**1 805 831,00**	**364 071,66**	**2 551 635,14**	**2 551 635,14**	**2 915 706,80**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 915 706,80**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	74 952,50	39 952,50	307 000,00	307 000,00	346 952,50
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	548 000,00	0,00	1 012 000,00	1 012 000,00	1 012 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**622 952,50**	**39 952,50**	**1 319 000,00**	**1 319 000,00**	**1 358 952,50**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	197 757,00	55 310,00	0,00	0,00	55 310,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	48 401,59	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**246 158,59**	**55 310,00**	**0,00**	**0,00**	**55 310,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**869 111,09**	**95 262,50**	**1 319 000,00**	**1 319 000,00**	**1 414 262,50**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*307 732,13*		*550 000,00*	*550 000,00*	*550 000,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*560 279,11*		*606 957,69*	*606 957,69*	*606 957,69*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*6 000,00*	*6 000,00*	*6 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***868 011,24***		***1 162 957,69***	***1 162 957,69***	***1 162 957,69***
TOTAL		**1 737 122,33**	**95 262,50**	**2 481 957,69**	**2 481 957,69**	**2 577 220,19**
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	338 486,61
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 915 706,80

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 130 573,69

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 016.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 276 845,00	0,00	4 416 968,28	4 416 968,28	4 416 968,28
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 844 926,00	0,00	1 930 000,00	1 930 000,00	1 930 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	802 957,90	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**6 924 728,90**	**0,00**	**6 374 968,28**	**6 374 968,28**	**6 374 968,28**
66	Charges financières	31 243,62	0,00	26 318,47	26 318,47	26 318,47
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**6 955 972,52**	**0,00**	**6 406 286,75**	**6 406 286,75**	**6 406 286,75**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*307 732,13*		*550 000,00*	*550 000,00*	*550 000,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*560 279,11*		*606 957,69*	*606 957,69*	*606 957,69*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***868 011,24***		***1 156 957,69***	***1 156 957,69***	***1 156 957,69***
TOTAL		**7 823 983,76**	**0,00**	**7 563 244,44**	**7 563 244,44**	**7 563 244,44**
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**7 563 244,44**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 018 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413-10-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	8 635,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	316 199,00	0,00	380 512,00	380 512,00	380 512,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 768 606,00	0,00	5 908 901,00	5 908 901,00	5 908 901,00
74	Dotations et participations (3)	268 035,80	0,00	324 900,54	324 900,54	324 900,54
75	Autres produits de gestion courante (3)	5 001,00	0,00	16 300,00	16 300,00	16 300,00
Total des recettes de gestion courante		6 366 478,80	0,00	6 630 613,54	6 630 613,54	6 630 613,54
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	800 947,90		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 167 426,70	0,00	6 740 613,54	6 740 613,54	6 740 613,54
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*16 384,00*		*26 384,00*	*26 384,00*	*26 384,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		*16 384,00*		*26 384,00*	*26 384,00*	*26 384,00*
TOTAL		7 183 810,70	0,00	6 766 997,54	6 766 997,54	6 766 997,54
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	880 232,09
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 647 229,63

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**1 130 573,09**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*16 384,00*	16 384,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	**0,00**
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		310 443,54	*0,00*	310 443,54
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	**0,00**		**0,00**
	Total des opérations d'équipement		**0,00**		**0,00**
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		246 000,00	*0,00*	246 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		1 798 692,86	*6 000,00*	1 804 692,86
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		528 186,40	*10 000,00*	*538 186,40*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		**0,00**	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		**0,00**	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**2 893 322,80**	***22 384,00***	**2 915 706,80**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 915 706,80**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	4 416 968,28		4 416 968,28
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 930 000,00		1 930 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	28 000,00	*0,00*	28 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	26 318,47	*0,00*	26 318,47
67	Charges spécifiques (9)	5 000,00	*0,00*	5 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*606 957,69*	606 957,69
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*550 000,00*	550 000,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**6 406 286,75**	***1 156 957,69***	**7 563 244,44**

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**7 563 244,44**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Hors chapitres opérations.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		55 310,00	0,00	55 310,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		346 952,50	0,00	346 952,50
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		1 012 000,00	0,00	1 012 000,00
18	Opte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	6 000,00	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	0,00	0,00
018	RSA		0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	0,00	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			606 957,69	606 957,69
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			0,00	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			0,00	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	0,00	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			0,00	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			0,00	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			550 000,00	550 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**1 414 262,50**	**1 162 957,69**	**2 577 220,19**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**338 486,61**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 915 706,80**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	380 512,00		380 512,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		0,00	0,00
72	*Production immobilisée*		10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	5 908 901,00		5 908 901,00
74	Dotations et participations (8)	324 900,54		324 900,54
75	Autres produits de gestion courante (8)	16 300,00	0,00	16 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	110 000,00	16 384,00	126 384,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	*Transferts de charges*		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**6 740 613,54**	**26 384,00**	**6 766 997,54**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**880 232,09**

=

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413710-GE

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR 2021
ID : 083-200004802-20210418-21[illegible]-10-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	**1 805 831,00**	**364 071,66**	**0,00**	**2 551 635,14**	**2 551 635,14**	**0,00**	**2 551 635,14**	**2 915 706,80**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	52 100,00	0,00	0,00	246 000,00	246 000,00	0,00	246 000,00	246 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	908 852,22	362 392,86	0,00	1 436 300,00	1 436 300,00	0,00	1 436 300,00	1 798 692,86
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	494 441,46	1 678,80	0,00	526 507,60	526 507,60	0,00	526 507,60	528 186,40
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**1 455 393,68**	**364 071,66**	**0,00**	**2 208 807,60**	**2 208 807,60**	**0,00**	**2 208 807,60**	**2 572 879,26**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	288 333,28	0,00		310 443,54	310 443,54		310 443,54	310 443,54
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	45 720,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
	Total des dépenses financières	**334 053,32**	**0,00**	**0,00**	**310 443,54**	**310 443,54**	**0,00**	**310 443,54**	**310 443,54**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	**1 789 447,00**	**364 071,66**	**0,00**	**2 519 251,14**	**2 519 251,14**	**0,00**	**2 519 251,14**	**2 883 322,80**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*16 384,00*			*26 384,00*	*26 384,00*		*26 384,00*	*26 384,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*			*6 000,00*	*6 000,00*		*6 000,00*	*6 000,00*
	Total des dépenses d'ordre	**16 384,00**			**32 384,00**	**32 384,00**		**32 384,00**	**32 384,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**2 915 706,80**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*Df 040 = Rf 042*).
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*Df 041 = Rf 041*).
(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 083-200044932-20210413-2021413_10-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 688 720,74**	**95 262,50**	**2 481 957,69**	**2 481 957,69**	**2 577 220,19**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	74 952,50	39 952,50	307 000,00	307 000,00	346 952,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	548 000,00	0,00	1 012 000,00	1 012 000,00	1 012 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**622 952,50**	**39 952,50**	**1 319 000,00**	**1 319 000,00**	**1 358 952,50**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	197 757,00	55 310,00	0,00	0,00	55 310,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**197 757,00**	**55 310,00**	**0,00**	**0,00**	**55 310,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**820 709,50**	**95 262,50**	**1 319 000,00**	**1 319 000,00**	**1 414 262,50**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*307 732,13*		*550 000,00*	*550 000,00*	*550 000,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*560 279,11*		*606 957,69*	*606 957,69*	*606 957,69*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*		*6 000,00*	*6 000,00*	*6 000,00*
Total des recettes d'ordre		***868 011,24***		***1 162 957,69***	***1 162 957,69***	***1 162 957,69***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**338 486,61**
Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**
Total des recettes d'investissement cumulées	**2 915 706,80**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 083-200039857-20210413-BM13_10-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 805 831,00**	**364 071,66**	**0,00**	**2 551 635,14**	**2 551 635,14**	**0,00**	**2 551 635,14**	**2 915 706,80**
016	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	52 100,00	0,00	0,00	246 000,00	246 000,00	0,00	246 000,00	246 000,00
2031	Frais d'études	42 000,00	0,00		222 000,00	222 000,00	0,00	222 000,00	222 000,00
2033	Frais d'insertion	4 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions, droits similaires	6 100,00	0,00		19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	908 852,22	362 392,86	0,00	1 436 300,00	1 436 300,00	0,00	1 436 300,00	1 798 692,86
2113	Terrains aménagés autres que voirie	447,00	0,00		600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	1 508,76		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	6 508,76
2158	Autres Inst.,matériel,outil. techniques	487 426,82	152 024,39		452 400,00	452 400,00	0,00	452 400,00	604 424,39
21828	Autres matériels de transport	389 000,00	203 112,00		329 000,00	329 000,00	0,00	329 000,00	532 112,00
21838	Autre matériel informatique	500,00	5 747,71		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	11 747,71
2188	Autres immobilisations corporelles	31 478,40	0,00		43 900,00	43 900,00	0,00	43 900,00	43 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	494 441,46	1 678,80	0,00	526 507,60	526 507,60	0,00	526 507,80	528 186,40
2315	Install., matériel et outil. technique	494 441,46	1 678,80		526 507,60	526 507,60	0,00	526 507,80	528 186,40
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**1 455 393,68**	**364 071,66**	**0,00**	**2 208 807,60**	**2 208 807,60**	**0,00**	**2 208 807,60**	**2 572 879,26**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	288 333,28	0,00		310 443,54	310 443,54		310 443,54	310 443,54
1641	Emprunts en euros	288 333,28	0,00		310 443,54	310 443,54		310 443,54	310 443,54
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé on préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Publié le
ID : 083-200004502-20210413-210413_10-DE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	(RAR N-1 + Vote) III = I + II
26	Participations et créances rattachées	45 720,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	45 720,04	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**334 053,32**	**0,00**	**0,00**	**310 443,54**	**310 443,54**	**0,00**	**310 443,54**	**310 443,54**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**1 789 447,00**	**364 071,66**	**0,00**	**2 519 251,14**	**2 519 251,14**	**0,00**	**2 519 251,14**	**2 883 322,80**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*16 384,00*			*26 384,00*	*26 384,00*		*26 384,00*	*26 384,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*16 384,00*			*16 384,00*	*16 384,00*		*16 384,00*	*16 384,00*
13912	*Subv. transf. Régions*	*763,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13913	*Subv. transf. Départements*	*1 320,00*			*1 320,00*	*1 320,00*		*1 320,00*	*1 320,00*
139172	*Subv. transf. FEDER*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
139173	*Subv. transf. FEADER*	*14 311,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
139178	*Autres fonds européens*	*0,00*			*15 064,00*	*15 064,00*		*15 064,00*	*15 064,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*10 000,00*	*10 000,00*		*10 000,00*	*10 000,00*
2313	*Constructions*	*0,00*			*10 000,00*	*10 000,00*		*10 000,00*	*10 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*6 000,00*	*6 000,00*		*6 000,00*	*6 000,00*
21318	*Autres bâtiments publics*	*0,00*			*6 000,00*	*6 000,00*		*6 000,00*	*6 000,00*
2158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**16 384,00**			**32 384,00**	**32 384,00**		**32 384,00**	**32 384,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004809-20210413-210413_10-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
80	ORDURES MENAGERES		6 922 251,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			**6 922 251,49**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_A0-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 80
LIBELLE : ORDURES MENAGERES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		6 922 251,48	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	36 603,22	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	16 004,74	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	20 598,48	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 131 953,04	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	167 098,71	0,00	0,00	0,00
21352	Bâtiments privés	4 650,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	4 070,70	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 109 964,79	0,00	0,00	0,00
21826	Autres matériels de transport	1 699 086,06	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	32 610,51	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 830,10	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	108 682,17	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	3 753 695,23	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	10 234,20	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outil. technique	3 617 781,02	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	125 680,01	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		1 027 474,78	c 39 952,50	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	600 975,19	39 952,50	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	7 455,50	0,00	0,00	0,00
13178	Autres fonds européens	103 152,50	39 952,50	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	54 080,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	72 950,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	140 000,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	123 337,19	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	420 000,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	420 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	106 499,59	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	106 499,59	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	39 952,50

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 688 720,74**	**95 262,50**	**2 481 957,69**	**2 481 957,69**	**2 577 220,19**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	74 952,50	39 952,50	307 000,00	307 000,00	346 952,50
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	238 000,00	238 000,00	238 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	69 000,00	69 000,00	69 000,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13178	Autres fonds européens	74 952,50	39 952,50	0,00	0,00	39 952,50
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	548 000,00	0,00	1 012 000,00	1 012 000,00	1 012 000,00
1641	Emprunts en euros	548 000,00	0,00	1 012 000,00	1 012 000,00	1 012 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**622 952,50**	**39 952,50**	**1 319 000,00**	**1 319 000,00**	**1 358 952,50**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	197 757,00	55 310,00	0,00	0,00	55 310,00
10222	FCTVA	197 757,00	55 310,00	0,00	0,00	55 310,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**197 757,00**	**55 310,00**	**0,00**	**0,00**	**55 310,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**820 709,50**	**95 262,50**	**1 319 000,00**	**1 319 000,00**	**1 414 262,50**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*307 732,13*		*550 000,00*	*550 000,00*	*550 000,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*560 279,11*		*606 957,69*	*606 957,69*	*606 957,69*
28031	*Frais d'études*	*0,00*		*137,68*	*137,68*	*137,68*
28033	*Frais d'insertion*	*1 290,79*		*1 290,78*	*1 290,78*	*1 290,78*
2804411	*Sub nat org pub - Biens mob, mat, études*	*1 685,00*		*1 683,99*	*1 683,99*	*1 683,99*
28051	*Concessions et droits similaires*	*7 107,20*		*2 297,64*	*2 297,64*	*2 297,64*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*487,00*		*487,00*	*487,00*	*487,00*

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10DE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (RAR N-1 + Vote)	
			I		II	III = I + II
281351	Bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	310,00		310,00	310,00	310,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		212,56	212,56	212,56
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	187 590,00		223 082,38	223 082,38	223 082,38
281828	Autres matériels de transport	341 814,00		356 078,44	356 078,44	356 078,44
281838	Autre matériel informatique	8 175,20		9 115,46	9 115,46	9 115,46
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	819,92		819,92	819,92	819,92
28188	Autres immo. corporelles	11 000,00		11 441,84	11 441,84	11 441,84
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
2031	Frais d'études	0,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des recettes d'ordre		**868 011,24**		**1 162 957,69**	**1 162 957,69**	**1 162 957,69**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-21a16_10-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**7 823 983,76**	**0,00**	**83 985,19**	**7 563 244,44**	**7 563 244,44**	**0,00**	**7 563 244,44**	**7 563 244,44**
011	Charges à caractère général (3)	4 276 845,00	0,00	0,00	4 416 968,28	4 416 968,28	0,00	4 416 968,28	4 416 968,28
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 844 926,00	0,00		1 930 000,00	1 930 000,00		1 930 000,00	1 930 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	802 857,90	0,00	0,00	28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**6 924 728,90**	**0,00**	**0,00**	**6 374 968,28**	**6 374 968,28**	**0,00**	**6 374 968,28**	**6 374 968,28**
66	Charges financières	31 243,62	0,00		26 318,47	26 318,47		26 318,47	26 318,47
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			83 985,19					
Total des dépenses financières		**31 243,62**	**0,00**	**83 985,19**	**31 318,47**	**31 318,47**		**31 318,47**	**31 318,47**
Total des dépenses réelles		**6 955 972,52**	**0,00**	**83 985,19**	**6 406 286,75**	**6 406 286,75**	**0,00**	**6 406 286,75**	**6 406 286,75**
023	*Virement à la section d'investissement*	*307 732,13*			*550 000,00*	*550 000,00*		*550 000,00*	*550 000,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*560 279,11*			*606 957,69*	*606 957,69*		*606 957,69*	*606 957,69*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**868 011,24**			**1 156 957,69**	**1 156 957,69**		**1 156 957,69**	**1 156 957,69**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**7 563 244,44**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	**7 183 810,70**	**0,00**	**6 766 997,54**	**6 766 997,54**	**6 766 997,54**
013	Atténuations de charges (2)	8 835,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	316 199,00	0,00	380 512,00	380 512,00	380 512,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 768 608,00	0,00	5 908 901,00	5 908 901,00	5 908 901,00
74	Dotations et participations (2)	268 035,80	0,00	324 900,54	324 900,54	324 900,54
75	Autres produits de gestion courante (2)	5 001,00	0,00	16 300,00	16 300,00	16 300,00
Total des recettes de gestion des services		**6 366 478,80**	**0,00**	**6 630 613,54**	**6 630 613,54**	**6 630 613,54**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	800 947,90		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**800 947,90**	**0,00**	**110 000,00**	**110 000,00**	**110 000,00**
Total des recettes réelles		**7 167 426,70**	**0,00**	**6 740 613,54**	**6 740 613,54**	**6 740 613,54**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*16 384,00*		*26 384,00*	*26 384,00*	*26 384,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**16 384,00**		**26 384,00**	**26 384,00**	**26 384,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**880 232,09**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**7 647 229,63**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**7 823 983,76**	**0,00**	**83 985,19**	**7 563 244,44**	**7 563 244,44**	**0,00**	**7 563 244,44**	**7 563 244,44**
011	Charges à caractère général (4)	4 276 845,00	0,00	0,00	4 416 968,28	4 416 968,28	0,00	4 416 968,28	4 416 968,28
60611	Eau et assainissement	8 100,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60612	Energie - Electricité	16 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
60622	Carburants	170 000,00	0,00		170 000,00	170 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	2 100,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	29 500,00	0,00		43 200,00	43 200,00	0,00	43 200,00	43 200,00
60636	Habillement et vêtements de travail	10 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	800,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00		2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00
611	Contrats de prestations de services	3 109 000,00	0,00		3 309 000,00	3 309 000,00	0,00	3 309 000,00	3 309 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	10 200,00	0,00		15 700,00	15 700,00	0,00	15 700,00	15 700,00
61521	Entretien terrains	15 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 000,00	0,00		6 100,00	6 100,00	0,00	6 100,00	6 100,00
61551	Entretien matériel roulant	155 000,00	0,00		161 800,00	161 800,00	0,00	161 800,00	161 800,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	137 000,00	0,00		71 200,00	71 200,00	0,00	71 200,00	71 200,00
6156	Maintenance	24 100,00	0,00		19 100,00	19 100,00	0,00	19 100,00	19 100,00
6161	Multirisques	10 900,00	0,00		12 400,00	12 400,00	0,00	12 400,00	12 400,00
617	Etudes et recherches	81 352,00	0,00		47 160,00	47 160,00	0,00	47 160,00	47 160,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6184	Versements à des organismes de formation	16 200,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6228	Divers	400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6231	Annonces et insertions	8 100,00	0,00		8 100,00	8 100,00	0,00	8 100,00	8 100,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6234	Réceptions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	17 100,00	0,00		41 100,00	41 100,00	0,00	41 100,00	41 100,00
6247	Transports collectifs	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6251	Voyages, déplacements et missions	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 083-200044882-20210413-210413_10-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6262	Frais de télécommunications	5 400,00	0,00		5 400,00	5 400,00	0,00	5 400,00	5 400,00
627	Services bancaires et assimilés	2 250,00	0,00		2 250,00	2 250,00	0,00	2 250,00	2 250,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 100,00	0,00		2 100,00	2 100,00	0,00	2 100,00	2 100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	9 500,00	0,00		11 100,00	11 100,00	0,00	11 100,00	11 100,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	370 989,00	0,00		369 058,28	369 058,28	0,00	369 058,28	369 058,28
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	9 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	24 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6288	Autres services extérieurs	3 300,00	0,00		3 300,00	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00
63512	Taxes foncières	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	3 254,00	0,00		3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 844 926,00	0,00		1 930 000,00	1 930 000,00		1 930 000,00	1 930 000,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	136 826,00	0,00		136 000,00	136 000,00		136 000,00	136 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 754,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	21 865,00	0,00		24 000,00	24 000,00		24 000,00	24 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	891 281,00	0,00		853 960,00	853 960,00		853 960,00	853 960,00
64112	SFT, indemnité de résidence	18 569,00	0,00		20 500,00	20 500,00		20 500,00	20 500,00
64118	Autres indemnités	147 473,00	0,00		213 000,00	213 000,00		213 000,00	213 000,00
64131	Rémunérations	125 223,00	0,00		152 000,00	152 000,00		152 000,00	152 000,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		14 500,00	14 500,00		14 500,00	14 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	165 680,00	0,00		180 000,00	180 000,00		180 000,00	180 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	266 450,00	0,00		281 000,00	281 000,00		281 000,00	281 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 072,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	25 508,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	27 590,00	0,00		24 040,00	24 040,00		24 040,00	24 040,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 633,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	802 957,90	0,00	0,00	28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65811	Droits d'utilisat° Informatique nuage	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
65888	Autres	801 957,90	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le Pour
ID : 083-2[illegible]-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**6 924 728,90**	**0,00**	**0,00**	**6 374 968,28**	**6 374 968,28**	**0,00**	**6 374 968,28**	**6 374 968,28**
66	Charges financières	31 243,62	0,00		26 318,47	26 318,47		26 318,47	26 318,47
66111	Intérêts réglés à l'échéance	30 501,84	0,00		24 914,45	24 914,45		24 914,45	24 914,45
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-258,22	0,00		-595,98	-595,98		-595,98	-595,98
6688	Autres	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			83 985,19					
Total des charges financières et spécifiques		**31 243,62**	**0,00**	**83 985,19**	**31 318,47**	**31 318,47**		**31 318,47**	**31 318,47**
Total des dépenses réelles		**6 955 972,52**	**0,00**	**83 985,19**	**6 406 286,75**	**6 406 286,75**	**0,00**	**6 406 286,75**	**6 406 286,75**
023	*Virement à la section d'investissement*	*307 732,13*			*550 000,00*	*550 000,00*		*550 000,00*	*550 000,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*560 279,11*			*606 957,69*	*606 957,69*		*606 957,69*	*606 957,69*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*560 279,11*			*606 957,69*	*606 957,69*		*606 957,69*	*606 957,69*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**868 011,24**			**1 156 957,69**	**1 156 957,69**		**1 156 957,69**	**1 156 957,69**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	3 980,99
Montant des ICNE de l'exercice N-1	4 576,97
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-595,98

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RI 043*).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 202
ID : 083-200004802-20210413-240413_10-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**7 183 810,70**	**0,00**	**6 766 997,54**	**6 766 997,54**	**6 766 997,54**
013	Atténuations de charges (3)	8 635,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	8 635,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	316 199,00	0,00	380 512,00	380 512,00	380 512,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	118 123,00	0,00	131 755,00	131 755,00	131 755,00
70688	Autres prestations de services	82 814,00	0,00	96 840,00	96 840,00	96 840,00
7078	Autres marchandises	115 262,00	0,00	112 908,00	112 908,00	112 908,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie,CCAS,CDE	0,00	0,00	15 771,00	15 771,00	15 771,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	23 238,00	23 238,00	23 238,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 768 608,00	0,00	5 908 901,00	5 908 901,00	5 908 901,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	5 768 608,00	0,00	5 908 901,00	5 908 901,00	5 908 901,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	268 035,80	0,00	324 900,54	324 900,54	324 900,54
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	268 035,80	0,00	324 900,54	324 900,54	324 900,54
75	Autres produits de gestion courante (3)	5 001,00	0,00	16 300,00	16 300,00	16 300,00
75888	Autres	5 001,00	0,00	16 300,00	16 300,00	16 300,00
Total des recettes de gestion des services		**6 366 478,80**	**0,00**	**6 630 613,54**	**6 630 613,54**	**6 630 613,54**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	800 947,90		0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00		0,00	0,00	0,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	800 947,90		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**7 167 426,70**	**0,00**	**6 740 613,54**	**6 740 613,54**	**6 740 613,54**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*16 384,00*		*26 384,00*	*26 384,00*	*26 384,00*
722	*Immobilisations corporelles*	*0,00*		*10 000,00*	*10 000,00*	*10 000,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*16 384,00*		*16 384,00*	*16 384,00*	*16 384,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**16 384,00**		**26 384,00**	**26 384,00**	**26 384,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre *(RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043)*.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**310 443,54**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	310 443,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**1 012 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 012 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**2 206 697,60**	**0,00**		**2 519 251,14**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		310 443,54
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	246 000,00	0,00		246 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 436 300,00	0,00		1 436 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	526 507,60	0,00		526 507,60
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**307 000,00**	**0,00**		**1 319 000,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	307 000,00	0,00		307 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 012 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200064402-20210413-210413_10-DE

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**-595,98**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	-595,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_16-DE

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 490 867,92**	**0,00**		**6 490 271,94**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	4 416 968,26	0,00		4 416 968,26
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	1 930 000,00	0,00		1 930 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00		28 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	26 914,45	0,00		26 318,47
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00		5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 740 613,54**	**0,00**		**6 740 613,54**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	380 512,00	0,00		380 512,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	5 908 901,00	0,00		5 908 901,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	324 900,54	0,00		324 900,54
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	16 300,00	0,00		16 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00		110 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**3 383 000,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					3 383 000,00									
00601818717	Etablissement CREDIT AGRICOLE	18/09/2018		15/12/2018	120 000,00	F		0,600	0,603		T	C		A-1
20571	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	24/02/2015		01/07/2015	1 000 000,00	V		1,750	1,763		T	C	O	A-1
506Z2	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	31/03/2016		01/11/2016	275 000,00	V		1,750	1,723		T	C	O	A-1
AFL N° 1091	SA AGENCE FRANCE LOCALE	22/07/2019		20/12/2019	100 000,00	F		0,480	0,489		T	C		A-1
AFL n°1520	SA AGENCE FRANCE LOCALE	04/11/2020	20/11/2020	22/02/2021	243 000,00	F		0,100	0,101		T	X Echéance constante		A-1
MON506405EUR	SA SFIL	20/07/2015		01/01/2016	500 000,00	F		1,470	1,470		T	C	O	A-1
MON510675EUR001	SA SFIL	31/03/2016		01/08/2016	425 000,00	F		1,890	1,890		M	C	O	A-1
MON510676EUR001	SA SFIL	31/03/2016		01/08/2016	500 000,00	F		0,960	0,960		M	C	O	A-1
MON514142EUR001	SA SFIL	30/09/2016		01/02/2017	200 000,00	F		0,790	0,790		M	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts auprès des comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**3 363 000,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**2 135 768,04**					**307 943,54**	**24 914,45**	**0,00**	**3 960,99**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 135 768,04					307 943,54	24 914,45	0,00	3 960,99
00501818717		0,00	A-1	81 428,61	4,67	F		0,603	17 142,84	450,00	0,00	17,14
20571		0,00	A-1	725 000,00	14,25	V		1,627	50 000,00	10 534,68	0,00	2 517,14
50922		0,00	A-1	216 562,50	15,58	V		1,559	13 750,00	3 153,40	0,00	504,21
AFL N° 1091		0,00	A-1	89 583,35	10,67	F		0,489	8 333,32	419,61	0,00	11,92
AFL n°1520		0,00	A-1	243 000,00	6,83	F		0,101	34 610,26	230,02	0,00	22,58
MON506405EUR		0,00	A-1	142 857,20	1,75	F		1,470	71 426,56	1 706,26	0,00	262,50
MON510675EUR001		0,00	A-1	331 146,01	15,50	F		1,890	21 249,96	6 074,58	0,00	485,09
MON510678EUR001		0,00	A-1	184 523,88	2,50	F		0,960	71 426,56	1 457,15	0,00	90,48
MON514142EUR001		0,00	A-1	121 666,51	6,00	F		0,790	20 000,04	868,75	0,00	66,93
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 083-200004302-20210413-210413_10-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N								Annuité de l'exercice			
						Taux d'intérêt						
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**2 135 768,04**					**387 943,54**	**24 914,45**	**0,00**	**3 980,99**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décalisés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 083-200040092-20210413-210413_10-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

14 AVR. 2021

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200041802-20210413-210413_10-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		17-12-2019
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	10	01/01/2000
L	21828	4	17/12/2019
L	21838	4	17/12/2019
L	2188	10	17/12/2019
L	Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriqu	15	17/12/2019
L	Appareils de laboratoire	5	17/12/2019
L	Appareils de levage-ascenseurs	20	17/12/2019
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	17/12/2019
L	Bâtiments légers, abris	15	17/12/2019
L	Camions et véhicules industriels	7	17/12/2019
L	Coffre-fort	20	17/12/2019
L	Equipements de cuisine	10	17/12/2019
L	Equipements de garage et atelier	10	17/12/2019
L	Equipements sportifs	10	17/12/2019
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5	17/12/2019
L	Installations de voirie	20	17/12/2019
L	Installations et appareils, chauffage	10	17/12/2019
L	Logiciels	2	17/12/2019
L	Matériel classique	10	17/12/2019
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	17/12/2019
L	Matériel informatique	4	17/12/2019
L	Mobilier	10	17/12/2019
L	Plantations	15	17/12/2019
L	Subvention d'équipement pour infrastructure d'interêt national	20	17/12/2019
L	Subvention d'équipement versées pour biens immobiliers	15	17/12/2019
L	Subvention d'équipement versées pour biens mobiliers	5	17/12/2019
L	Voitures	5	17/12/2019

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 202
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200064862-20210413-210413-10-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – EMPRUNTS GARANTIS

B7.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					846 750,00	0,00											3 850,74	0,00
SPL LE VALLON DES PINS	2021	X Echéance constante	Travaux de l'ISDND du Vallon des Pins	Etablissement CREDIT AGRICOLE	282 250,00	0,00	21,00	A	F		1,450	F		0,000	A-1		0,00	0,00
SPL LE VALLON DES PINS	2022	X Echéance constante	Travaux de l'ISDND du Vallon des Pins	SA CAISSE D'EPARGNE	282 250,00	0,00	22,75	A	F		1,520	F		0,000	A-1		0,00	0,00
SPL LE VALLON DES PINS	2021	X Echéance constante	Travaux de l'ISDND du Vallon des Pins	SA LA BANQUE POSTALE	282 250,00	0,00	24,00	M	F		1,270	F		0,000	A-1		3 050,74	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					846 750,00	0,00											3 050,74	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décalesés).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					1 000,00
65748	2021	Subvention de fonctionnement	Association COM'COLLECT	Association	1 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**	**2,00**	**3,00**
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ambassadeurs de tri	C	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**49,00**	**0,00**	**49,00**	**42,00**	**6,00**	**48,00**
Adjoint Technique principal de 1ère classe	C	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Technique principal de 2ème classe	C	7,00	0,00	7,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint technique	C	30,00	0,00	30,00	28,00	0,00	28,00
Agent de maîtrise	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agents de collecte des OM saisonniers	C	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	6,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**50,00**	**0,00**	**50,00**	**43,00**	**8,00**	**51,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**52 298,78**		
Agents de collecte des OM saisonniers	C	TECH		27 073,44	A 3-b	CDD
Ambassadeurs de tri	C	ADM		25 225,34	A A Emplois aidés	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**89 623,92**		
Agent administratif	C	ADM		20 454,96	A 3-1	CDD
Agent de Déchetterie	C	TECH		29 189,96	A 3-1	CDD
Agent de collecte des OM	C	TECH		30 974,52	A 3-1	CDD
Agents de déchetterie saisonnier	C	TECH		9 024,48	A 3-b	CDD
TOTAL GENERAL				**141 922,70**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
CTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004602-20210413-210413_10-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**326 827,54**	I	**326 827,54**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**310 443,54**		**310 443,54**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	310 443,54		310 443,54
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**16 384,00**		**16 384,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*16 384,00*		*16 384,00*

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**326 827,54**	**364 071,66**	**0,00**	**690 899,20**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**1 156 957,69**	III	**1 156 957,69**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10221	TLE	0,00		0,00
10222	FCTVA	0,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00		0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**1 156 957,69**		**1 156 957,69**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*137,68*		*137,68*
28033	*Frais d'insertion*	*1 290,78*		*1 290,78*
2804411	*Sub nat org pub - Biens mob, mat, études*	*1 683,99*		*1 683,99*
28051	*Concessions et droits similaires*	*2 297,64*		*2 297,64*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*487,00*		*487,00*
281351	*Bâtiments publics*	*0,00*		*0,00*
281352	*Bâtiments privés*	*310,00*		*310,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*212,56*		*212,56*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*223 082,38*		*223 082,38*
281828	*Autres matériels de transport*	*356 078,44*		*356 078,44*
281838	*Autre matériel informatique*	*9 115,46*		*9 115,46*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*819,92*		*819,92*
28188	*Autres immo. corporelles*	*11 441,84*		*11 441,84*
29...	*Dépréciations des immobilisations*			
31...	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33...	*En-cours de production de biens (5)*			
35...	*Stocks de produits (5)*			
39...	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49...	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59...	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*550 000,00*		*550 000,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**1 156 957,69**	**95 262,50**	**338 486,61**	**0,00**	**1 590 706,80**

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le Mon 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210[illegible]

Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	[illegible]
Ressources propres disponibles	IV	1 590 706,80
Solde	V = IV – II (8)	899 807,60

(1) Les comptes 16, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_10-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2021

Présenté par Le le Président (1),
A Fayence, le 13/04/2021

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Fayence, le 13/04/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2).

ALEXANDRE Coraline	
BERNARD Laurence	
BLANC Maryvonne	
BOUCHARD René	
BOUGE Camille	
CAUVY Brigitte	
CAVALLIER François	
COULON Christian	
COURANT Aurélie	
DE CLARENS Patrick	
DUMESNY Patrice	
DURAND-TERRASSON Philippe	
FAUR Loïs	
FELIX Michel	
HENRY Bernard	
HUET Jean-Yves	
LEFEBVRE Ophélie	
MANKAÏ Marie-Josée	
MARIET Claudette	
MARIN Daniel	

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-21413_10-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

MARTEL Nicolas	
MENUT Elisabeth	
ORFEO Marco	
PERRET Michèle	
RAYNAUD Michel	
REZK Michel	
ROBBE Myriam	
SAILLET Jérôme	
THEODOSE Christian	
UGO René	

Certifié exécutoire par Le le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Fayence, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_11-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 26
Pouvoirs..... 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés... 29

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

DCC n° 210413/11

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurance BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

BUDGET ANNEXE DE L'EAU :
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2021 du budget annexe de l'Eau, arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 8 292 204.86€
- Dépenses et recettes d'investissement : 7 846 903.91€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
VU le débat d'orientation budgétaire du 16 mars 2021,
VU l'avis du Conseil d'Exploitation des 05 et 23 mars 2021,
VU l'avis de la commission des finances du 07 avril 2021,
VU le projet de budget primitif 2021 du budget annexe de l'eau,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe de l'Eau pour l'exercice 2021 comme suit :
  - Section de fonctionnement : 8 292 204.86€
  - Section d'investissement : 7 846 903.91€

- **VOTE** ce budget comme suit :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau des opérations pour la section d'investissement.

Tourrettes, le 14 avril 2021

Communauté de Communes Pays de Fayence

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_11-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20000480200068	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté de commune à fiscalité additionnelle Communauté de Communes du Pays de Fayence

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE FAYENCE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : EAU (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_11-DE

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 25
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 26
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 27
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 28
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 29
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 30
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 31
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 32
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 35
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 36

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-8 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_11-DE

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_11-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 292 204,86	6 725 310,69
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 566 894,17
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	8 292 204,86	8 292 204,86

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	6 650 358,86	5 466 783,27
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 196 545,05	236 699,72
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 143 420,92
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	7 846 903,91	7 846 903,91

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	16 139 108,77	16 139 108,77

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_11-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 394 269,86	0,00	2 800 595,53	2 800 595,53	2 800 595,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 207 512,00	0,00	1 620 000,00	1 620 000,00	1 620 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	168 500,00	0,00	100 001,00	100 001,00	100 001,00
Total des dépenses de gestion des services		**4 770 281,86**	**0,00**	**4 520 596,53**	**4 520 596,53**	**4 520 596,53**
66	Charges financières	182 077,49	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	343 389,41	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	117 668,69		196 292,91	196 292,91	196 292,91
Total des dépenses réelles d'exploitation		**5 413 417,45**	**0,00**	**4 886 889,44**	**4 886 889,44**	**4 886 889,44**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*1 090 000,00*		*2 100 000,00*	*2 100 000,00*	*2 100 000,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*1 310 000,00*		*1 305 315,42*	*1 305 315,42*	*1 305 315,42*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***2 390 000,00***		***3 405 315,42***	***3 405 315,42***	***3 405 315,42***
TOTAL		**7 803 417,45**	**0,00**	**8 292 204,86**	**8 292 204,86**	**8 292 204,86**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**8 292 204,86**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	3 624,60	3 624,60	3 624,60
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 613 324,00	0,00	6 158 297,00	6 158 297,00	6 158 297,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**5 613 324,00**	**0,00**	**6 161 921,60**	**6 161 921,60**	**6 161 921,60**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 696 938,03	0,00	61 574,54	61 574,54	61 574,54
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**7 310 262,03**	**0,00**	**6 223 496,14**	**6 223 496,14**	**6 223 496,14**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*493 155,42*		*501 814,55*	*501 814,55*	*501 814,55*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***493 155,42***		***501 814,55***	***501 814,55***	***501 814,55***
TOTAL		**7 803 417,45**	**0,00**	**6 725 310,69**	**6 725 310,69**	**6 725 310,69**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**1 566 894,17**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**8 292 204,86**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	**2 903 500,87**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004803-20210413-210413_11-DE

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210412_11-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	289 955,28	38 740,32	340 690,00	340 690,00	379 430,32
21	Immobilisations corporelles	1 544 279,33	337 086,85	1 806 291,93	1 806 291,93	2 143 368,78
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 408 203,71	820 737,88	3 544 397,53	3 544 397,53	4 365 135,41
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**5 242 438,32**	**1 196 545,05**	**5 691 379,46**	**5 691 379,46**	**6 887 924,51**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	359 817,63	0,00	386 000,00	386 000,00	386 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	6 900,00	6 900,00	6 900,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**359 817,63**	**0,00**	**392 900,00**	**392 900,00**	**392 900,00**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**5 602 255,95**	**1 196 545,05**	**6 084 279,46**	**6 084 279,46**	**7 280 824,51**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*493 155,42*		*501 814,55*	*501 814,55*	*501 814,55*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*64 264,85*	*64 264,85*	*64 264,85*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***493 155,42***		***566 079,40***	***566 079,40***	***566 079,40***
	TOTAL	**6 095 411,37**	**1 196 545,05**	**6 650 358,86**	**6 650 358,86**	**7 846 903,91**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**7 846 903,91**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	850 578,70	236 699,72	497 203,00	497 203,00	733 902,72
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**850 578,70**	**236 699,72**	**1 997 203,00**	**1 997 203,00**	**2 233 902,72**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	2 854 832,67	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**2 854 832,67**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**3 705 411,37**	**236 699,72**	**1 997 203,00**	**1 997 203,00**	**2 233 902,72**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*1 060 000,00*		*2 100 000,00*	*2 100 000,00*	*2 100 000,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*1 310 000,00*		*1 305 315,42*	*1 305 315,42*	*1 305 315,42*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*64 264,85*	*64 264,85*	*64 264,85*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***2 390 000,00***		***3 469 580,27***	***3 469 580,27***	***3 469 580,27***
	TOTAL	**6 095 411,37**	**236 699,72**	**5 466 783,27**	**5 466 783,27**	**5 703 482,99**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**2 143 420,92**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**7 846 903,91**

Pour information :

Reçu en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 083-200004808-20210414-DE
14 AVR. 2021

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la règle.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	[illegible]

(1) cf. Modalités de vote 1.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 136 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_11-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 800 595,53		2 800 595,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 620 000,00		1 620 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100 001,00		100 001,00
66	Charges financières	100 000,00	*0,00*	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	70 000,00	*0,00*	70 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*1 305 315,42*	1 305 315,42
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	196 292,91		196 292,91
023	*Virement à la section d'investissement*		*2 100 000,00*	2 100 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**4 886 889,44**	***3 405 315,42***	**8 292 204,86**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 292 204,86

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*251 814,55*	251 814,55
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	386 000,00	*0,00*	386 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	379 430,32	*0,00*	379 430,32
21	Immobilisations corporelles (6)	2 143 358,78	*250 000,00*	2 393 358,78
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 365 135,41	*64 264,85*	4 429 400,26
26	Participations et créances rattachées	6 900,00	*0,00*	6 900,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**7 280 824,51**	***566 079,40***	**7 846 903,91**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 846 903,91

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	3 624,60		3 624,60
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 158 297,00		6 158 297,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*250 000,00*	250 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	61 574,54	*251 814,55*	313 389,09
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**6 223 496,14**	***501 814,55***	**6 725 310,69**

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**1 566 894,17**
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**8 292 204,86**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	733 902,72	*0,00*	733 902,72
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 500 000,00	*0,00*	1 500 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*64 264,85*	64 264,85
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*1 300 285,62*	1 300 285,62
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*5 029,80*	5 029,80
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*2 100 000,00*	2 100 000,00
	Recettes d'investissement – Total	**2 233 902,72**	***3 469 580,27***	**5 703 482,99**

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**2 143 420,92**
AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**7 846 903,91**

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_11-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_11-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	3 394 289,86	2 800 595,53	2 800 595,53
60222	Produits d'entretien	3 000,00	0,00	0,00
60226	Vêtements de travail	7 000,00	0,00	0,00
605	Achats d'eau	1 525 000,00	814 458,95	814 458,95
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	140 000,00	149 750,00	149 750,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	120 000,00	62 600,00	62 600,00
6064	Fournitures administratives	8 000,00	4 000,00	4 000,00
6066	Carburants	22 000,00	24 700,00	24 700,00
6068	Autres matières et fournitures	130 000,00	178 146,08	178 146,08
611	Sous-traitance générale	70 000,00	34 100,00	34 100,00
6135	Locations mobilières	33 000,00	32 520,00	32 520,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	50 000,00	73 010,00	73 010,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	21 400,00	21 400,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	5 800,00	5 800,00
6156	Maintenance	84 000,00	12 723,00	12 723,00
6166	Autres	4 500,00	9 200,00	9 200,00
618	Divers	35 000,00	30 230,00	30 230,00
6226	Honoraires	50 000,00	63 500,00	63 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	25 000,00	5 200,00	5 200,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	1 000,00	1 000,00
6236	Divers	25 000,00	8 100,00	8 100,00
6241	Transports sur achats	0,00	740,00	740,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	2 500,00	2 500,00
6257	Réceptions	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	25 000,00	30 000,00	30 000,00
6262	Frais de télécommunications	23 100,00	31 422,00	31 422,00
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	3 300,00	3 300,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 000,00	1 600,00	1 600,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 080,00	11 310,00	11 310,00
6287	Remboursements de frais	5 000,00	36 300,00	36 300,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 500,00	3 500,00	3 500,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	939 089,86	1 141 985,50	1 141 985,50
6378	Autres taxes et redevances	0,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 287 512,00	1 620 000,00	1 620 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	197 300,00	208 000,00	208 000,00
6312	Taxe d'apprentissage	0,00	2 800,00	2 800,00
6313	Participat° employeurs format° continue	0,00	3 000,00	3 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	2 800,00	2 800,00
6338	Cotisations CNFPT et CDGFPT	9 351,00	11 000,00	11 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	545 884,00	811 700,00	811 700,00
6413	Primes et gratifications	187 691,00	208 000,00	208 000,00
6415	Supplément familial	3 706,00	4 200,00	4 200,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	84 604,00	159 000,00	159 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	2 479,00	4 000,00	4 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	138 820,00	152 000,00	152 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 952,00	21 000,00	21 000,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	0,00	13 500,00	13 500,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	13 570,00	6 000,00	6 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	5 000,00	5 000,00
648	Autres charges de personnel	13 265,00	8 000,00	8 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	168 500,00	100 001,00	100 001,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	24 000,00	24 000,00
6531	Indemnités élus	12 500,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission élus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite élus	1 000,00	0,00	0,00
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pat.	4 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	50 000,00	10 000,00	10 000,00
6542	Créances éteintes	50 000,00	10 000,00	10 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	50 000,00	56 001,00	55 001,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	4 770 281,86	4 520 596,53	4 520 596,53
66	Charges financières (b) (8)	182 077,49	100 000,00	100 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	136 919,90	100 163,96	100 163,96
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	45 157,59	-2 985,22	-2 985,22

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_11-DE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)		
6888	Autre	0,00	2 821,26	2 821,26
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**343 389,41**	**70 000,00**	**70 000,00**
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	80 000,00	20 000,00	20 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	50 000,00	50 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	263 389,41	0,00	0,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**117 668,69**	**196 292,91**	**196 292,91**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	**5 413 417,45**	**4 886 889,44**	**4 886 889,44**
023	***Virement à la section d'investissement***	***1 080 000,00***	***2 100 000,00***	***2 100 000,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***1 310 000,00***	***1 305 315,42***	***1 305 315,42***
6811	*Dot. amort. immos incorp. et corporelles*	*1 310 000,00*	*1 300 285,62*	*1 300 285,62*
6862	*Dot. amort. charges financ. à répartir*	*0,00*	*5 029,80*	*5 029,80*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	***2 390 000,00***	***3 405 315,42***	***3 405 315,42***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***2 390 000,00***	***3 405 315,42***	***3 405 315,42***
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**7 803 417,45**	**8 292 204,86**	**8 292 204,86**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**8 292 204,86**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 985,22

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_41-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	3 624,60	3 624,60
64198	Autres remboursements	0,00	3 624,60	3 624,60
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 613 324,00	6 158 297,00	6 158 297,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	3 817 158,00	4 893 462,00	4 893 462,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	838 810,00	888 878,00	888 878,00
70128	Autres taxes et redevances	350 640,00	218 715,00	218 715,00
704	Travaux	246 277,00	0,00	0,00
7064	Locations de compteurs	360 439,00	129 272,00	129 272,00
7068	Autres prestations de services	0,00	5 912,00	5 912,00
7087	Remboursement de frais	0,00	22 058,00	22 058,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	5 613 324,00	6 161 921,60	6 161 921,60
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 696 938,03	61 574,54	61 574,54
7718	Autres produits except. opérat° gestion	515 566,65	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	1 181 371,38	61 574,54	61 574,54
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	7 310 262,03	6 223 496,14	6 223 496,14
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)*	*493 155,42*	*501 814,55*	*501 814,55*
722	*Immobilisations corporelles*	*250 000,00*	*250 000,00*	*250 000,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*243 155,42*	*251 814,55*	*251 814,55*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*493 155,42*	*501 814,55*	*501 814,55*
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	7 803 417,45	6 725 310,69	6 725 310,69

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 566 894,17
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 292 204,86

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*
(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 083-200039436-20210413-41-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**289 955,28**	**340 690,00**	**340 690,00**
2031	Frais d'études	249 955,28	314 500,00	314 500,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	35 000,00	16 190,00	16 190,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**1 544 279,33**	**1 806 291,93**	**1 806 291,93**
21561	Service de distribution d'eau	1 328 953,75	1 647 724,93	1 647 724,93
2182	Matériel de transport	83 000,00	125 967,00	125 967,00
2183	Matériel de bureau et informatique	55 000,00	12 500,00	12 500,00
2184	Mobilier	27 000,00	10 100,00	10 100,00
2188	Autres immobilisations corporelles	50 325,58	10 000,00	10 000,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**3 406 203,71**	**3 544 397,53**	**3 544 397,53**
2313	Constructions	0,00	1 705 590,00	1 705 590,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 406 203,71	1 838 807,53	1 838 807,53
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**5 242 438,32**	**5 691 379,46**	**5 691 379,46**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**359 817,63**	**386 000,00**	**386 000,00**
1641	Emprunts en euros	359 817,63	386 000,00	386 000,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**6 900,00**	**6 900,00**
261	Titres de participation	0,00	6 900,00	6 900,00
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**359 817,63**	**392 900,00**	**392 900,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**5 602 255,95**	**6 084 279,46**	**6 084 279,46**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***493 155,42***	***501 814,55***	***501 814,55***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***243 155,42***	***251 814,55***	***251 814,55***
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	***142 346,80***	*79 496,85*	*79 496,85*
139118	***Sub. équipt cpte résult. Autres***	***0,00***	*116 543,82*	*116 543,82*
13912	***Sub. équipt cpte résult. Régions***	***249,27***	*389,00*	*389,00*
13913	***Sub. équipt cpte résult. Départements***	***36 560,53***	*16 526,68*	*16 526,68*
13914	*Sub. équipt cpte résult. Communes*	***1 665,98***	*1 666,00*	*1 666,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	***62 332,84***	*14 208,00*	*14 208,00*
13933	*Sub. transf cpte résult. P.A.E.*	*0,00*	*22 980,00*	*22 980,00*
	Charges transférées	***250 000,00***	***250 000,00***	***250 000,00***
21561	*Service de distribution d'eau*	*250 000,00*	*250 000,00*	*250 000,00*
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***0,00***	***64 264,85***	***64 264,85***
2315	*Installat°, matériel et outillage techni*	*0,00*	*64 264,85*	*64 264,85*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***493 155,42***	***566 079,40***	***566 079,40***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**6 095 411,37**	**6 650 358,86**	**6 650 358,86**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**1 196 545,05**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**7 846 903,91**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(8) La compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_11-DE

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des ré

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200044932-20210413-21-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	**Subventions d'investissement**	**850 578,70**	**497 203,00**	**497 203,00**
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	307 226,70	40 924,00	40 924,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	543 352,00	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	0,00	130 000,00	130 000,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	326 279,00	326 279,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**0,00**	**1 500 000,00**	**1 500 000,00**
1641	Emprunts en euros	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**850 578,70**	**1 997 203,00**	**1 997 203,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**2 854 832,67**	**0,00**	**0,00**
1068	Autres réserves	2 854 832,67	0,00	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**2 854 832,67**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**3 705 411,37**	**1 997 203,00**	**1 997 203,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***1 080 000,00***	***2 100 000,00***	***2 100 000,00***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)***	***1 310 000,00***	***1 305 315,42***	***1 305 315,42***
28033	*Frais d'insertion*	*0,00*	*480,00*	*480,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*0,00*	*13 117,00*	*13 117,00*
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*1 310 000,00*	*0,00*	*0,00*
281561	*Service de distribution d'eau*	*0,00*	*60 316,79*	*60 316,79*
281728	*Autres terrains (mise à disposition)*	*0,00*	*629,00*	*629,00*
281738	*Autres constructions (mise à dispo)*	*0,00*	*109 291,20*	*109 291,20*
281748	*Aménagt Autres constructions (mad)*	*0,00*	*17 271,00*	*17 271,00*
2817531	*Réseaux d'adduction d'eau (mad)*	*0,00*	*229 491,25*	*229 491,25*
2817561	*Service de distribution d'eau (mad)*	*0,00*	*13 031,00*	*13 031,00*
281757	*Aménagement matériel industriel (mad)*	*0,00*	*793 418,13*	*793 418,13*
281782	*Matériel de transport (mad)*	*0,00*	*2 916,00*	*2 916,00*
281788	*Autres immos corpo (mise à disposition)*	*0,00*	*31 967,00*	*31 967,00*
28182	*Matériel de transport*	*0,00*	*11 152,26*	*11 152,26*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*0,00*	*14 434,25*	*14 434,25*
28184	*Mobilier*	*0,00*	*2 443,16*	*2 443,16*
28188	*Autres*	*0,00*	*325,58*	*325,58*
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*0,00*	*5 029,80*	*5 029,80*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		***2 390 000,00***	***3 405 315,42***	***3 405 315,42***
041	***Opérations patrimoniales (6)***	***0,00***	***64 264,85***	***64 264,85***
238	*Avances commandes immo. incorp.*	*0,00*	*64 264,85*	*64 264,85*
TOTAL RECETTES D'ORDRE		***2 390 000,00***	***3 469 580,27***	***3 469 580,27***
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		**6 095 411,37**	**5 466 783,27**	**5 466 783,27**

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	**236 669,72**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	**2 143 420,92**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**7 846 903,91**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_11-DE

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle appliquée le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_41-DE

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_11-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**6 936 766,64**									
1641 Emprunts en euros (total)					6 936 766,64									
00601767054	Etablissement CREDIT AGRICOLE	28/08/2018	30/08/2018	30/11/2018	100 000,00	F		1,330	1,439		T	X Echéance constante		A-1
00519825326	Etablissement CREDIT AGRICOLE	01/03/2006	03/03/2006	28/06/2006	500 000,00	F		3,510	2,253		T	X Echéance constante		A-1
00600116564	Etablissement CREDIT AGRICOLE	19/09/2006	05/12/2006	05/03/2007	230 000,00	F		3,380	3,428		T	X Echéance constante		A-1
00600485120	Etablissement CREDIT AGRICOLE	13/10/2010	05/11/2010	05/08/2011	339 000,00	F		2,850	2,856		A	C		A-1
00601357275	Etablissement CREDIT AGRICOLE	19/06/2017	19/06/2017	19/06/2018	200 000,00	F		1,680	1,681		A	X Echéance constante		A-1
00601909539	Etablissement CREDIT AGRICOLE	04/10/2018	16/02/2019	06/05/2019	67 000,00	F		0,870	0,877		A	X Echéance constante		A-1
00602024507	Etablissement CREDIT AGRICOLE	15/05/2019	15/05/2019	15/08/2019	78 000,00	F		1,950	1,965		T	X Echéance constante		A-1
00602237591	Etablissement CREDIT AGRICOLE	05/11/2019	05/11/2019	05/05/2020	320 000,00	F		0,890	0,893		S	X Echéance constante		A-1
00602676340	Etablissement CREDIT AGRICOLE	15/09/2020	30/09/2020	30/09/2021	1 186 739,32	F		1,020	1,021		A	X Echéance constante		A-1
1356335/5127595	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	23/06/2016	01/07/2016	01/07/2017	240 000,00	F		1,600	1,600		A	C		A-1
1356337/1241332	Etablissement CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	24/01/2013	31/03/2013	01/02/2014	160 000,00	F		3,920	3,918		A	X Echéance constante		A-1
2003.082	SA CAISSE D'EPARGNE	15/07/2003	01/01/2004	25/01/2004	225 000,00	F		4,520	4,909		A	X Echéance constante		A-1
2004.179	SA CAISSE D'EPARGNE	09/12/2004	25/04/2005	25/04/2005	500 000,00	F		4,640	4,763		A	X Echéance constante		A-1
2006.085	SA CAISSE D'EPARGNE	03/05/2006	25/05/2006	25/11/2006	100 000,00	F		4,100	4,100		S	C		A-1
2007.083	SA CAISSE D'EPARGNE	18/05/2007	25/10/2007	25/07/2008	100 000,00	F		4,450	4,594		A	C		A-1
2011.123	SA CAISSE D'EPARGNE	06/12/2011	15/01/2012	25/04/2012	380 000,00	F		4,740	4,805		T	C		A-1

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_11-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Mode de calcul des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
A1008400	SA CAISSE D'EPARGNE	25/08/2008	26/08/2008	25/12/2008	500 000,00	F		5,080	5,115		T	X Echéance constante		A-1
A1009093	SA CAISSE D'EPARGNE	23/06/2006	23/06/2006	25/06/2009	300 000,00	F		4,930	3,951		T	X Echéance constante		A-1
A1018989	SA CAISSE D'EPARGNE	15/11/2016	25/02/2017	25/06/2017	250 000,00	F		1,670	1,683		T	X Echéance constante		A-1
MON532652EUR/02	SA SFIL	03/06/2008	01/08/2008	01/09/2008	369 548,96	F		4,850	4,828		T	X Echéance constante		A-1
MON532653EUR	SA SFIL	05/10/2010	15/11/2010	01/03/2011	61 000,00	F		2,270	2,293		T	X Echéance constante		A-1
MON532740EUR	SA SFIL	15/05/2014	15/05/2014	01/10/2014	600 000,00	F		3,310	3,315		T	X Echéance constante		A-1
MON533320EUR	SA SFIL	18/12/2003	20/01/2004	01/04/2004	212 478,38	F		5,300	5,410		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**6 938 766,84**									

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_11-DE

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_11-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		4 355 570,94					384 844,78	100 163,86	0,00	29 906,67
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 355 570,94					384 844,78	100 163,86	0,00	29 906,67
00600767054		0,00	A-1	86 239,69	12,83	F		1,439	6 248,89	1 115,91	0,00	97,52
00519825326		0,00	A-1	277 636,90	14,17	F		2,094	19 483,44	0,00	0,00	0,00
00600116564		0,00	A-1	19 203,22	0,92	F		3,428	19 203,22	407,50	0,00	0,00
00600485120		0,00	A-1	113 000,00	4,58	F		2,856	22 600,00	3 220,50	0,00	1 044,67
00601357275		0,00	A-1	180 160,49	21,42	F		1,681	6 836,60	3 026,70	0,00	1 552,98
00601909539		0,00	A-1	47 933,62	4,33	F		0,677	9 458,43	321,16	0,00	168,27
00602024607		0,00	A-1	74 265,55	23,33	F		1,865	2 547,70	1 356,90	0,00	169,54
00602237591		0,00	A-1	310 649,70	28,83	F		0,693	9 433,70	2 743,84	0,00	417,02
00602676340		0,00	A-1	1 186 739,32	14,67	F		1,021	73 619,89	12 104,74	0,00	2 869,99
1356336/6127595		0,00	A-1	208 000,00	25,50	F		1,500	8 000,00	3 120,00	0,00	1 500,00
1356337/1241332		0,00	A-1	96 665,96	7,08	F		3,918	10 520,98	3 789,31	0,00	3 095,48
2003.062		0,00	A-1	132 319,10	12,00	F		4,909	7 604,21	6 245,46	0,00	5 494,10
2004.179		0,00	A-1	238 619,91	9,25	F		4,763	21 981,82	11 061,24	0,00	6 676,21
2006.085		0,00	A-1	51 666,67	15,33	F		4,100	3 333,34	2 084,16	0,00	198,17
2007.083		0,00	A-1	34 616,04	8,50	F		4,594	4 945,14	1 588,88	0,00	590,15
2011.123		0,00	A-1	158 333,45	6,00	F		4,805	25 333,32	7 054,70	0,00	1 155,77
A1008400		0,00	A-1	122 043,12	2,67	F		5,115	42 432,25	5 399,95	0,00	67,40
A1009093		0,00	A-1	202 859,38	13,17	F		3,951	11 145,10	9 797,02	0,00	157,53
A1016989		0,00	A-1	209 243,41	16,08	F		1,693	11 305,52	3 423,80	0,00	330,56
MON532652EUR/02		0,00	A-1	138 729,31	5,42	F		4,628	22 397,89	5 842,63	0,00	433,51
MON532653EUR		0,00	A-1	45 064,38	9,92	F		2,293	4 061,41	988,55	0,00	77,56
MON532740EUR		0,00	A-1	321 154,12	8,50	F		3,315	32 191,89	10 233,35	0,00	2 391,16
MON533320EUR		0,00	A-1	102 225,75	8,00	F		5,410	10 159,14	5 218,26	0,00	1 219,88
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_11-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N								Annuité de l'exercice			
						Taux d'intérêt						
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**4 355 570,94**					**384 844,78**	**100 163,96**	**0,00**	**29 966,67**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004882-20210413-210413_11-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004502-20210413-210412_11-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	23	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 355 570,94	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_11-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	17-12-2019

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2033 Frais d'insertion	5	01/01/2000
L	217 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	5	01/01/2000
L	21561 Ouvrage génie civil réseau eau	60	17/12/2019
L	Autre agencement et aménagement de terrain	15	17/12/2019
L	Camion et véhicule industriel	7	17/12/2019
L	Coffre-fort	20	17/12/2019
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5	17/12/2019
L	Installations de traitement de l'eau sauf génie civil	10	17/12/2019
L	Logiciel	2	17/12/2019
L	Matériel classique	10	17/12/2019
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	17/12/2019
L	Matériel informatique	4	17/12/2019
L	Mobilier	10	17/12/2019
L	Organes de régulation (électronique, capteurs ...)	10	17/12/2019
L	Ouvrages de génie civil pour l'eau potable	60	17/12/2019
L	Pompes, surpresseurs, appareils électromécaniques	15	17/12/2019
L	Voiture	5	17/12/2019

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004892-20210413-210413_11-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200084802-20210413-210413_11-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**637 814,55**	I	**637 814,55**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**386 000,00**		**386 000,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	386 000,00		386 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**251 814,55**		**251 814,55**
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*251 814,55*		*251 814,55*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**637 814,55**	**1 196 545,05**	**0,00**	**1 834 359,60**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-216418_11-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**3 405 315,42**	**III**	**3 405 315,42**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	**0,00**		**0,00**
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**3 405 315,42**		**3 405 315,42**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
28033	*Frais d'insertion*	*480,00*		*480,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*13 117,00*		*13 117,00*
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*0,00*		*0,00*
281561	*Service de distribution d'eau*	*60 318,79*		*60 318,79*
281728	*Autres terrains (mise à disposition)*	*629,00*		*629,00*
281738	*Autres constructions (mise à dispo)*	*109 291,20*		*109 291,20*
281748	*Aménagt Autres constructions (mad)*	*17 271,00*		*17 271,00*
2817531	*Réseaux d'adduction d'eau (mad)*	*229 491,25*		*229 491,25*
2817561	*Service de distribution d'eau (mad)*	*13 031,00*		*13 031,00*
281757	*Aménagement matériel industriel (mad)*	*793 418,13*		*793 418,13*
281782	*Matériel de transport (mad)*	*2 916,00*		*2 916,00*
281788	*Autres immos corpo (mise à disposition)*	*31 967,00*		*31 967,00*
28182	*Matériel de transport*	*11 152,26*		*11 152,26*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*14 434,25*		*14 434,25*
28184	*Mobilier*	*2 443,16*		*2 443,16*
28188	*Autres*	*325,58*		*325,58*
29...	*Dépréciation des immobilisations*			
39...	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*5 029,80*		*5 029,80*
021	*Virement de la section d'exploitation*	*2 100 000,00*		*2 100 000,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**3 405 315,42**	**236 699,72**	**2 143 420,92**	**0,00**	**5 785 436,06**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**1 834 359,60**
Ressources propres disponibles	IV	**5 785 436,06**
Solde	V = IV – II (6)	**3 951 076,46**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200094802-20210413-210413_11-DE

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	485 008,74
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**485 008,74**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**6 223 496,14**
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**7,79**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200064602-20210413-210410_11-BE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**7,00**	**0,00**	**7,00**	**6,00**	**3,00**	**9,00**
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Agent administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	2,00
Agent d'accueil	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Responsable administratif	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**14,00**	**0,00**	**14,00**	**13,00**	**7,00**	**20,00**
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique territorial	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de propreté	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Agent de réseau	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Agents de distribution de l'eau	C	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
Electromécanicien	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Métrologue	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**21,00**	**0,00**	**21,00**	**19,00**	**10,00**	**29,00**

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_11-DE

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210414_11-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N — C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**310 248,36**		
Agent administratif	C	ADM		21 668,88	A 3-4	A
Agent d'accueil	C	ADM		16 720,68	A 3-4	A
Agent de propreté	C	TECH		3 143,88	A 3-4	A
Agent de réseau	C	TECH		26 974,68	A 3-4	A
Agents de distribution de l'eau	C	TECH		98 798,64	A 3-4	A
Electromécanicien	B	TECH		24 318,24	A 3-4	A
Métrologue	B	TECH		39 474,00	A 3-4	A
Responsable administratif	A	ADM		79 149,36	A 3-4	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**310 248,36**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_11-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Ingénieur	A	1	37 700,00
Attaché	A	1	20 600,00
Attaché principal	A	1	40 000,00
Adjoint administratif	C	1	19 600,00
Adjoint administratif	C	1	36 000,00
Adjoint administratif	C	1	40 900,00
Adjoint administratif	C	1	11 200,00
TOTAL GENERAL	AC	7	206 000,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 06/07/2021

Présenté par (1) Le Le Président,
A Fayence le 13/04/2021
(1) Le Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Fayence, le 13/04/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALEXANDRE Coraline	
BERNARD Laurence	
BLANC Maryvonne	
BOUCHARD René	
BOUGE Camille	
CAUVY Brigitte	
CAVALLIER François	
COULON Christian	
COURANT Aurélie	
DE CLARENS Patrick	
DUMESNY Patrice	
DURAND-TERRASSON Philippe	
FAUR Lois	
FELIX Michel	
HENRY Bernard	
HUET Jean-Yves	
LEFEBVRE Ophélie	
MANKAÏ Marie-Josée	
MARIET Claudette	
MARIN Daniel	
MARTEL Nicolas	

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_11-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

MENUT Elisabeth	
ORFEO Marco	
PERRET Michèle	
RAYNAUD Michel	
REZK Michel	
ROBBE Myriam	
SAILLET Jérôme	
THEODOSE Christian	
UGO René	

Certifié exécutoire par (1) Le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Fayence,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 26
Pouvoirs..... 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés... 29

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
DCC n° 210413/12
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2021 du budget annexe de l'Assainissement, arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 684 168.73€
- Dépenses et recettes d'investissement : 5 382 078.24€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
VU le débat d'orientation budgétaire du 16 mars 2021,
VU l'avis du Conseil d'Exploitation des 05 et 23 mars 2021,
VU l'avis de la commission des finances du 07 avril 2021,
VU le projet de budget primitif 2021 du budget annexe de l'assainissement,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2021 comme suit :
  - Section de fonctionnement : 2 684 168.73€
  - Section d'investissement : 5 382 078.24€
- **VOTE** ce budget comme suit :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau des opérations pour la section d'investissement.

Tourrettes, le 14 avril 2021

Communauté de Communes du Pays de Fayence

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20000480200050	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté de commune à fiscalité additionnelle Communauté de Communes du Pays de Fayence

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE FAYENCE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 24
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 26
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 27
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 28
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 29
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 31
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 36
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 40
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 41
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 44
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 45

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 684 168,73	2 645 223,47
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 38 945,26
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	2 684 168,73	2 684 168,73

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	4 177 667,48	1 979 132,35
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 204 410,76	775 711,88
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 627 234,01
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	5 382 078,24	5 382 078,24

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	8 066 246,97	8 066 246,97

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	965 377,24	0,00	1 080 880,00	1 080 880,00	1 080 880,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	515 197,00	0,00	684 600,00	684 600,00	684 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	35 025,00	0,00	7 600,00	7 600,00	7 600,00
Total des dépenses de gestion des services		**1 515 599,24**	**0,00**	**1 773 080,00**	**1 773 080,00**	**1 773 080,00**
66	Charges financières	128 020,65	0,00	71 800,00	71 800,00	71 800,00
67	Charges exceptionnelles	24 000,00	0,00	21 500,00	21 500,00	21 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	51 086,15		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 718 706,04**	**0,00**	**1 866 380,00**	**1 866 380,00**	**1 866 380,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*10 575,91*	*10 575,91*	*10 575,91*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*538 090,75*		*807 212,82*	*807 212,82*	*807 212,82*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***538 090,75***		***817 788,73***	***817 788,73***	***817 788,73***
TOTAL		**2 256 796,79**	**0,00**	**2 684 168,73**	**2 684 168,73**	**2 684 168,73**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**2 684 168,73**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	1 006,00	0,00	6 906,00	6 906,00	6 906,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 522 309,00	0,00	2 261 899,27	2 261 899,27	2 261 899,27
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	43 444,00	0,00	45 101,00	45 101,00	45 101,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**1 566 759,00**	**0,00**	**2 313 906,27**	**2 313 906,27**	**2 313 906,27**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	376 994,92	0,00	9 634,20	9 634,20	9 634,20
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**1 943 753,92**	**0,00**	**2 323 540,47**	**2 323 540,47**	**2 323 540,47**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*272 172,66*		*321 683,00*	*321 683,00*	*321 683,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***272 172,66***		***321 683,00***	***321 683,00***	***321 683,00***
TOTAL		**2 215 926,58**	**0,00**	**2 645 223,47**	**2 645 223,47**	**2 645 223,47**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**38 945,26**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**2 684 168,73**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	**496 105,73**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	181 378,54	15 199,03	305 428,00	305 428,00	320 627,03
21	Immobilisations corporelles	723 475,92	64 494,60	475 163,04	475 163,04	539 657,64
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 242 625,27	1 124 717,13	2 723 002,82	2 723 002,82	3 847 719,95
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**4 147 479,73**	**1 204 410,76**	**3 503 593,86**	**3 503 593,86**	**4 708 004,62**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	242 610,49	0,00	271 000,00	271 000,00	271 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	9 200,00	9 200,00	9 200,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**242 610,49**	**0,00**	**280 200,00**	**280 200,00**	**280 200,00**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**4 390 090,22**	**1 204 410,76**	**3 783 793,86**	**3 783 793,86**	**4 988 204,62**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*272 172,66*		*321 683,00*	*321 683,00*	*321 683,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*18 971,40*		*72 190,62*	*72 190,62*	*72 190,62*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***291 144,06***		***393 873,62***	***393 873,62***	***393 873,62***
TOTAL		**4 681 234,28**	**1 204 410,76**	**4 177 667,48**	**4 177 667,48**	**5 382 078,24**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**5 382 078,24**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	1 425 049,19	526 298,88	589 153,00	589 153,00	1 115 451,88
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 425 049,19**	**526 298,88**	**589 153,00**	**589 153,00**	**1 115 451,88**
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	249 413,00	500 000,00	500 000,00	749 413,00
106	Réserves (7)	2 565 401,83	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**2 665 401,83**	**249 413,00**	**500 000,00**	**500 000,00**	**749 413,00**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**4 090 451,02**	**775 711,88**	**1 089 153,00**	**1 089 153,00**	**1 864 864,88**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*10 575,91*	*10 575,91*	*10 575,91*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*538 090,75*		*807 212,82*	*807 212,82*	*807 212,82*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*18 971,40*		*72 190,62*	*72 190,62*	*72 190,62*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***557 062,15***		***889 979,35***	***889 979,35***	***889 979,35***
TOTAL		**4 647 513,17**	**775 711,88**	**1 979 132,35**	**1 979 132,35**	**2 754 844,23**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**2 627 234,01**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**5 382 078,24**

Pour information :

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	485 166,75

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 080 880,00		1 080 880,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	684 600,00		684 600,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 600,00		7 600,00
66	Charges financières	71 800,00	*0,00*	71 800,00
67	Charges exceptionnelles	21 500,00	*0,00*	21 500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*807 212,82*	807 212,82
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*10 575,91*	10 575,91
	Dépenses d'exploitation – Total	**1 866 380,00**	***817 788,73***	**2 684 168,73**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**2 684 168,73**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*271 683,00*	271 683,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	271 000,00	*0,00*	271 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	320 627,03	*0,00*	320 627,03
21	Immobilisations corporelles (6)	539 657,64	*50 000,00*	589 657,64
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 847 719,95	*72 190,62*	3 919 910,57
26	Participations et créances rattachées	9 200,00	*0,00*	9 200,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**4 988 204,62**	***393 873,62***	**5 382 078,24**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**5 382 078,24**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	6 906,00		6 906,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 261 899,27		2 261 899,27
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*50 000,00*	50 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	45 101,00		45 101,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	9 634,20	*271 683,00*	281 317,20
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**2 323 540,47**	***321 683,00***	**2 645 223,47**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**38 945,26**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**2 684 168,73**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	749 413,00	*0,00*	749 413,00
13	Subventions d'investissement	1 115 451,88	*0,00*	1 115 451,88
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*72 190,62*	72 190,62
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*804 742,24*	804 742,24
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*2 470,58*	2 470,58
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*10 575,91*	10 575,91
	Recettes d'investissement – Total	**1 864 864,88**	***889 979,35***	**2 754 844,23**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**2 627 234,01**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**5 382 078,24**

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**965 377,24**	**1 080 880,00**	**1 080 880,00**
60226	Vêtements de travail	7 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	222 000,00	260 000,00	260 000,00
6062	Produits de traitement	42 700,00	49 500,00	49 500,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	7 000,00	28 880,00	28 880,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6066	Carburants	6 700,00	15 320,00	15 320,00
6068	Autres matières et fournitures	70 100,00	15 600,00	15 600,00
611	Sous-traitance générale	209 000,00	182 850,00	182 850,00
6135	Locations mobilières	6 700,00	33 260,00	33 260,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	9 000,00	3 700,00	3 700,00
61523	Entretien, réparations réseaux	15 000,00	7 000,00	7 000,00
61551	Entretien matériel roulant	9 000,00	5 000,00	5 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	8 000,00	25 630,00	25 630,00
6156	Maintenance	56 700,00	25 600,00	25 600,00
6168	Autres	3 700,00	6 030,00	6 030,00
618	Divers	16 000,00	39 000,00	39 000,00
6226	Honoraires	3 000,00	500,00	500,00
6228	Divers	30 000,00	47 360,00	47 360,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	600,00	600,00
6238	Divers	3 500,00	4 500,00	4 500,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	6 800,00	16 700,00	16 700,00
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	12 000,00	12 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	4 500,00	4 500,00
6287	Remboursements de frais	2 000,00	7 500,00	7 500,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	206 377,24	283 750,00	283 750,00
6378	Autres taxes et redevances	100,00	600,00	600,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**515 197,00**	**684 600,00**	**684 600,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	25 000,00	25 000,00
6312	Taxe d'apprentissage	0,00	1 400,00	1 400,00
6313	Particpat° employeurs format° continue	0,00	1 250,00	1 250,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 325,00	1 325,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 878,00	5 200,00	5 200,00
6411	Salaires, appointements, commissions	279 834,00	381 545,00	381 545,00
6413	Primes et gratifications	90 248,00	89 900,00	89 900,00
6415	Supplément familial	1 799,00	3 400,00	3 400,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	52 821,00	65 000,00	65 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	2 367,00	2 450,00	2 450,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	62 293,00	84 330,00	84 330,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 773,00	8 600,00	8 600,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	0,00	7 600,00	7 600,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	9 593,00	3 100,00	3 100,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 400,00	1 500,00	1 500,00
648	Autres charges de personnel	5 191,00	3 000,00	3 000,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**35 025,00**	**7 600,00**	**7 600,00**
6541	Créances admises en non-valeur	25 000,00	3 000,00	3 000,00
6542	Créances éteintes	10 000,00	3 000,00	3 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	25,00	1 600,00	1 600,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**1 515 599,24**	**1 773 080,00**	**1 773 080,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**128 020,65**	**71 800,00**	**71 800,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	95 840,94	71 593,67	71 593,67
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	32 179,71	-1 888,04	-1 888,04
6688	Autre	0,00	2 094,37	2 094,37
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**24 000,00**	**21 500,00**	**21 500,00**
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	24 000,00	1 500,00	1 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	20 000,00	20 000,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**51 086,15**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**1 718 706,04**	**1 866 380,00**	**1 866 380,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***10 575,91***	***10 575,91***

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)		
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***538 090,75***	***807 212,82***	***807 212,82***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*538 090,75*	*804 742,24*	*804 742,24*
6862	*Dot. amort. charges financ. à répartir*	*0,00*	*2 470,58*	*2 470,58*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***538 090,75***	***817 788,73***	***817 788,73***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***538 090,75***	***817 788,73***	***817 788,73***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**2 256 796,79**	**2 684 168,73**	**2 684 168,73**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**2 684 168,73**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 888,04

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**1 006,00**	**6 906,00**	**6 906,00**
64198	Autres remboursements	1 006,00	6 906,00	6 906,00
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**1 522 309,00**	**2 261 899,27**	**2 261 899,27**
704	Travaux	39 000,00	214 000,00	214 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 027 754,00	1 544 771,72	1 544 771,72
706121	Redevance modernisation des réseaux	211 131,00	190 908,00	190 908,00
7064	Locations de compteurs	69 479,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	174 945,00	312 219,55	312 219,55
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**43 444,00**	**45 101,00**	**45 101,00**
741	Primes d'épuration	34 752,00	45 101,00	45 101,00
748	Autres subventions d'exploitation	8 692,00	0,00	0,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**1 566 759,00**	**2 313 906,27**	**2 313 906,27**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**376 994,92**	**9 634,20**	**9 634,20**
7718	Autres produits except. opérat° gestion	112 582,21	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	264 412,71	9 634,20	9 634,20
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**1 943 753,92**	**2 323 540,47**	**2 323 540,47**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***272 172,66***	***321 683,00***	***321 683,00***
722	*Immobilisations corporelles*	*100 000,00*	*50 000,00*	*50 000,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*172 172,66*	*271 683,00*	*271 683,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***272 172,66***	***321 683,00***	***321 683,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**2 215 926,58**	**2 645 223,47**	**2 645 223,47**

\+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**38 945,26**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**2 684 168,73**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**181 378,54**	**305 428,00**	**305 428,00**
2031	Frais d'études	176 378,54	268 428,00	268 428,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	32 000,00	32 000,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**723 475,92**	**475 163,04**	**475 163,04**
21562	Service d'assainissement	633 808,52	400 963,04	400 963,04
2182	Matériel de transport	67 798,56	52 000,00	52 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	814,92	22 200,00	22 200,00
2184	Mobilier	975,74	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	20 078,18	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**3 242 625,27**	**2 723 002,82**	**2 723 002,82**
2313	Constructions	222 129,80	1 383 529,79	1 383 529,79
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 020 495,47	1 299 137,59	1 299 137,59
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	40 335,44	40 335,44
	Total des dépenses d'équipement	**4 147 479,73**	**3 503 593,86**	**3 503 593,86**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**242 610,49**	**271 000,00**	**271 000,00**
1641	Emprunts en euros	242 610,49	271 000,00	271 000,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**9 200,00**	**9 200,00**
261	Titres de participation	0,00	9 200,00	9 200,00
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**242 610,49**	**280 200,00**	**280 200,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**4 390 090,22**	**3 783 793,86**	**3 783 793,86**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***272 172,66***	***321 683,00***	***321 683,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***172 172,66***	***271 683,00***	***271 683,00***
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*172 172,66*	*127 596,00*	*127 596,00*
139118	*Sub. équipt cpte résult. Autres*	*0,00*	*81 370,00*	*81 370,00*
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*0,00*	*5 013,00*	*5 013,00*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*0,00*	*36 769,00*	*36 769,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*0,00*	*8 112,00*	*8 112,00*
13933	*Sub. transf cpte résult. P.A.E.*	*0,00*	*12 823,00*	*12 823,00*
	Charges transférées	***100 000,00***	***50 000,00***	***50 000,00***
21562	*Service d'assainissement*	*100 000,00*	*50 000,00*	*50 000,00*
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***18 971,40***	***72 190,62***	***72 190,62***
2313	*Constructions*	*18 971,40*	*0,00*	*0,00*
2315	*Installat°, matériel et outillage techni*	*0,00*	*72 190,62*	*72 190,62*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***291 144,06***	***393 873,62***	***393 873,62***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**4 681 234,28**	**4 177 667,48**	**4 177 667,48**
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	**1 204 410,76**
				+
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**5 382 078,24**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*

(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des ré

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	**Subventions d'investissement**	**1 425 049,19**	**589 153,00**	**589 153,00**
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	975 085,03	89 153,00	89 153,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	329 964,16	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	120 000,00	400 000,00	400 000,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	100 000,00	100 000,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**1 425 049,19**	**589 153,00**	**589 153,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**2 665 401,83**	**500 000,00**	**500 000,00**
10222	FCTVA	100 000,00	500 000,00	500 000,00
1068	Autres réserves	2 565 401,83	0,00	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**2 665 401,83**	**500 000,00**	**500 000,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**4 090 451,02**	**1 089 153,00**	**1 089 153,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***0,00***	***10 575,91***	***10 575,91***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)***	***538 090,75***	***807 212,82***	***807 212,82***
28031	*Frais d'études*	*0,00*	*7 099,97*	*7 099,97*
28033	*Frais d'insertion*	*0,00*	*288,00*	*288,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*0,00*	*720,00*	*720,00*
281351	*Aménagement Bâtiments d'exploitation*	*0,00*	*12 145,00*	*12 145,00*
28151	*Installations complexes spécialisées*	*0,00*	*2 169,00*	*2 169,00*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*0,00*	*113 937,00*	*113 937,00*
281562	*Service d'assainissement*	*538 090,75*	*26 949,34*	*26 949,34*
28157	*Aménagement matériel industriel*	*0,00*	*52 294,00*	*52 294,00*
281728	*Autres terrains (mise à disposition)*	*0,00*	*1 178,00*	*1 178,00*
2817311	*Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)*	*0,00*	*40 420,04*	*40 420,04*
281738	*Autres constructions (mise à dispo)*	*0,00*	*93 298,00*	*93 298,00*
2817532	*Réseaux d'assainissement (mad)*	*0,00*	*91 783,39*	*91 783,39*
2817562	*Service d'assainissement (mad)*	*0,00*	*28 909,55*	*28 909,55*
281757	*Aménagement matériel industriel (mad)*	*0,00*	*301 186,00*	*301 186,00*
281783	*Matériel bureau et info (mise à dispo)*	*0,00*	*2 483,00*	*2 483,00*
281788	*Autres immos corpo (mise à disposition)*	*0,00*	*9 729,00*	*9 729,00*
28182	*Matériel de transport*	*0,00*	*13 409,89*	*13 409,89*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*0,00*	*3 191,97*	*3 191,97*
28184	*Mobilier*	*0,00*	*371,57*	*371,57*
28188	*Autres*	*0,00*	*3 179,52*	*3 179,52*
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*0,00*	*2 470,58*	*2 470,58*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***538 090,75***	***817 788,73***	***817 788,73***
041	***Opérations patrimoniales (8)***	***18 971,40***	***72 190,62***	***72 190,62***
238	*Avances commandes immo. incorp.*	*18 971,40*	*72 190,62*	*72 190,62*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	***557 062,15***	***889 979,35***	***889 979,35***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**4 647 513,17**	**1 979 132,35**	**1 979 132,35**

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	**775 711,88**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	**2 627 234,01**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**5 382 078,24**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**6 179 234,37**									
1641 Emprunts en euros (total)					6 179 234,37									
00601357301	Etablissement CREDIT AGRICOLE	16/06/2017	19/06/2017	19/06/2018	300 000,00	F		1,680	1,681		A	X Echéance constante		A-1
00601629533	Etablissement CREDIT AGRICOLE	15/04/2018	15/05/2018	15/06/2018	250 000,00	F		1,590	1,619		A	X Echéance constante		A-1
00601757049	Etablissement CREDIT AGRICOLE	18/07/2018	01/10/2018	18/10/2018	350 000,00	F		1,330	1,377		T	X Echéance constante		A-1
00602024512	Etablissement CREDIT AGRICOLE	15/05/2019	15/05/2019	15/08/2019	60 000,00	F		1,850	1,865		T	X Echéance constante		A-1
00602237590	Etablissement CREDIT AGRICOLE	17/09/2019	05/11/2019	05/05/2020	1 100 000,00	F		0,890	0,893		S	X Echéance constante		A-1
00602267377	Etablissement CREDIT AGRICOLE	02/10/2019	08/10/2019	08/01/2020	750 000,00	F		0,890	0,894		T	X Echéance constante		A-1
00602306520	Etablissement CREDIT AGRICOLE	30/11/2019	30/11/2019	29/02/2020	200 000,00	F		0,800	0,805		T	X Echéance constante		A-1
00602676343	Etablissement CREDIT AGRICOLE	15/09/2020	06/10/2020	06/10/2021	316 412,82	F		0,840	30,939		A	X Echéance constante		A-1
00602676345	Etablissement CREDIT AGRICOLE	15/09/2020	06/10/2020	06/10/2021	2 132 821,55	F		1,140	1,145		A	X Echéance constante		A-1
2006.086	SA CAISSE D'EPARGNE	03/05/2006	25/05/2006	25/11/2006	70 000,00	F		4,100	4,100		S	C		A-1
2008.029	SA CAISSE D'EPARGNE	13/03/2008	25/03/2008	25/05/2008	200 000,00	F		4,930	4,932		A	X Echéance constante		A-1
MON532741EUR	SA SFIL	22/08/2016	22/09/2016	01/01/2017	200 000,00	F		1,500	1,500		T	C		A-1
MON532742EUR	SA SFIL	30/05/2017	24/07/2017	01/09/2017	250 000,00	F		1,400	1,419		M	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Catégo-rie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**6 179 234,37**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**5 811 060,52**					**269 543,80**	**71 593,67**	**0,00**	**17 951,53**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 811 060,52					269 543,80	71 593,67	0,00	17 951,53
00601357301		0,00	A-1	270 240,75	21,42	F		1,681	10 254,91	4 540,04	0,00	2 329,47
00601629533		0,00	A-1	214 773,06	16,42	F		1,619	11 103,61	3 414,89	0,00	1 763,10
00601757049		0,00	A-1	301 838,95	12,50	F		1,377	21 871,14	3 905,66	0,00	755,06
00602024512		0,00	A-1	57 127,33	23,33	F		1,865	1 959,78	1 043,30	0,00	130,41
00602237590		0,00	A-1	1 067 858,36	28,83	F		0,893	32 428,33	9 431,95	0,00	1 433,49
00602267377		0,00	A-1	728 088,53	28,75	F		0,894	22 107,13	6 406,35	0,00	1 448,64
00602306520		0,00	A-1	190 740,99	18,83	F		0,805	9 333,30	1 497,98	0,00	133,03
00602676343		0,00	A-1	316 412,82	9,75	F		0,847	30 463,58	2 759,81	0,00	473,72
00602676345		0,00	A-1	2 132 821,55	19,75	F		1,145	95 549,66	25 246,76	0,00	4 580,47
2006.086		0,00	A-1	36 166,57	15,33	F		4,100	2 333,34	1 458,91	0,00	138,72
2008.029		0,00	A-1	140 547,21	17,33	F		4,932	5 472,34	6 928,98	0,00	3 995,51
MON532741EUR		0,00	A-1	160 000,00	15,75	F		1,500	10 000,00	2 343,76	0,00	562,50
MON532742EUR		0,00	A-1	194 444,40	11,75	F		1,419	16 666,68	2 615,28	0,00	207,41
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N								Annuité de l'année			
						Taux d'intérêt						
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**5 811 060,52**					**269 543,80**	**71 593,67**	**0,00**	**17 951,53**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	13	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	5 811 060,52	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	17-12-2019

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2033 Frais d'insertion	5	01/01/2000
L	217 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	5	01/01/2000
L	21562, 2158 Organes de régulation (électronique, capteurs)	10	17/12/2019
L	2183 Matériel informatique	5	17/12/2019
L	2184 Mobilier	10	17/12/2019
L	Autre agencement et aménagement de terrain	15	17/12/2019
L	Camion et véhicule industriel	7	17/12/2019
L	Coffre-fort	20	17/12/2019
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5	17/12/2019
L	Logiciel	2	17/12/2019
L	Matériel classique	10	17/12/2019
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	17/12/2019
L	Pompes, surpresseurs, appareils électromécaniques	15	17/12/2019
L	Poste de relevage des eaux usées	30	17/12/2019
L	Réseaux d'assainissement	60	17/12/2019
L	Station d'épuration (Bassin de décantation, d'oxygénation)	30	17/12/2019
L	Station d'épuration (Ouvrages lourds)	40	17/12/2019
L	Voiture	5	17/12/2019

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**542 683,00**	I	**542 683,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**271 000,00**		**271 000,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	271 000,00		271 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**271 683,00**		**271 683,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*271 683,00*		*271 683,00*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**542 683,00**	**1 204 410,76**	**0,00**	**1 747 093,76**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**1 317 788,73**	**III**	**1 317 788,73**
Ressources propres externes de l'année (a)		**500 000,00**		**500 000,00**
10222	FCTVA	500 000,00		500 000,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**817 788,73**		**817 788,73**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*7 099,97*		*7 099,97*
28033	*Frais d'insertion*	*288,00*		*288,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*720,00*		*720,00*
281351	*Aménagement Bâtiments d'exploitation*	*12 145,00*		*12 145,00*
28151	*Installations complexes spécialisées*	*2 169,00*		*2 169,00*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*113 937,00*		*113 937,00*
281562	*Service d'assainissement*	*26 949,34*		*26 949,34*
28157	*Aménagement matériel industriel*	*52 294,00*		*52 294,00*
281728	*Autres terrains (mise à disposition)*	*1 178,00*		*1 178,00*
2817311	*Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)*	*40 420,04*		*40 420,04*
281738	*Autres constructions (mise à dispo)*	*93 298,00*		*93 298,00*
2817532	*Réseaux d'assainissement (mad)*	*91 783,39*		*91 783,39*
2817562	*Service d'assainissement (mad)*	*28 909,55*		*28 909,55*
281757	*Aménagement matériel industriel (mad)*	*301 186,00*		*301 186,00*
281783	*Matériel bureau et info (mise à dispo)*	*2 483,00*		*2 483,00*
281788	*Autres immos corpo (mise à disposition)*	*9 729,00*		*9 729,00*
28182	*Matériel de transport*	*13 409,89*		*13 409,89*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*3 191,97*		*3 191,97*
28184	*Mobilier*	*371,57*		*371,57*
28188	*Autres*	*3 179,52*		*3 179,52*
29...	*Dépréciation des immobilisations*			
39...	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*2 470,58*		*2 470,58*
021	*Virement de la section d'exploitation*	*10 575,91*		*10 575,91*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**1 317 788,73**	**775 711,88**	**2 627 234,01**	**0,00**	**4 720 734,62**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**1 747 093,76**
Ressources propres disponibles	IV	**4 720 734,62**
Solde	V = IV – II (6)	**2 973 640,86**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgéta

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION

A5.2.1

Assainissement collectif (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
011	**Charges à caractère général**	**1 051 180,00**
618	Divers	31 400,00
627	Services bancaires et assimilés	4 500,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèv d'eau	283 750,00
6135	Locations mobilières	29 760,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	26 000,00
6251	Voyages et déplacements	500,00
611	Sous-traitance générale	180 260,00
6287	Remboursements de frais	7 500,00
6228	Divers	47 360,00
6226	Honoraires	500,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	260 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 500,00
6168	Autres	4 500,00
6066	Carburants	14 000,00
6231	Annonces et insertions	200,00
61551	Matériel roulant	4 300,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00
61523	Entretien et réparations réseaux	7 000,00
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	3 700,00
6068	Autres matières et fournitures	15 600,00
6262	Frais de télécommunications	10 270,00
61558	Autres biens mobiliers	24 880,00
6238	Divers	4 000,00
6378	Autres taxes et redevances	500,00
6062	Produits de traitement	49 500,00
6156	Maintenance	22 700,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**524 040,00**
6452	Cotisations aux mutuelles	1 150,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 155,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	6 900,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	75 270,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	5 000,00
6312	Taxe d'apprentissage	800,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	52 800,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	2 040,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	254 455,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00
6313	Participations des employeurs à la format° prof. Continue	770,00
6413	Primes et gratifications	88 100,00
6415	Supplément familial	2 800,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	4 800,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	25 000,00
648	Autres charges de personnel	2 000,00
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**5 077,00**
6541	Créances admises en non-valeur	2 500,00
6542	Créances éteintes	2 500,00
658	Charges diverses de la gestion courante	77,00
66	**Charges financières**	**71 800,00**
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 888,04
66111	Intérêts réglés à l'échéance	71 593,67
6688	Autres	2 094,37
67	**Charges exceptionnelles**	**21 500,00**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 500,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (4)**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		1 673 597,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	804 043,33
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	801 572,75
6862	Dotations aux amort. des charges financières à répartir	2 470,58
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		804 043,33
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		2 477 640,33

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**2 054 387,72**
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 544 771,72
706121	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	190 908,00
704	Travaux	214 000,00
7068	Autres prestations de services	104 708,00
74	**Subventions d'exploitation**	**45 101,00**
741	Primes d'épuration	45 101,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels**	**9 634,20**
778	Autres produits exceptionnels	9 634,20
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (4)**	**0,00**
Total des recettes réelles		**2 109 122,92**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***321 683,00***
777	*Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice*	*271 683,00*
722	*Immobilisations corporelles*	*50 000,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		*321 683,00*
R 002 (5)		***46 834,41***
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**2 477 640,33**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION

A5.2.1

Assainissement non collectif (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	**Charges à caractère général**	**29 700,00**
618	Divers	7 600,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 880,00
6168	Autres	1 530,00
61558	Autres biens mobiliers	750,00
6378	Autres taxes et redevances	100,00
6066	Carburants	1 320,00
6261	Frais d'affranchissement	1 700,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00
6135	Locations mobilières	3 500,00
611	Sous-traitance générale	2 590,00
6156	Maintenance	2 900,00
6238	Divers	500,00
6262	Frais de télécommunications	1 730,00
61551	Matériel roulant	700,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00
6231	Annonces et insertions	400,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**160 560,00**
6411	Salaires, appointements, commissions de base	127 090,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	3 600,00
6415	Supplément familial	600,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	170,00
6313	Participations des employeurs à la format° prof. Continue	480,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	700,00
6452	Cotisations aux mutuelles	1 300,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	1 060,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	400,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00
648	Autres charges de personnel	1 000,00
6413	Primes et gratifications	1 800,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	9 060,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	12 200,00
6312	Taxe d'apprentissage	600,00
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**2 523,00**
658	Charges diverses de la gestion courante	1 523,00
6542	Créances éteintes	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00
66	**Charges financières**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (4)**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues**	**0,00**
	Total des dépenses réelles	192 783,00
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***3 169,49***
6811	*Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles*	*3 169,49*
043	**Opérat° ordre intérieur de la section**	***0,00***
023	**Virement à la section d'investissement**	***10 575,91***
	Total des dépenses d'ordre	*13 745,40*
	D 002 (5)	***0,00***
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	206 528,40

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
013	**Atténuations de charges**	**6 906,00**
64198	Autres remboursements	6 906,00
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**207 511,55**
7068	Autres prestations de services	207 511,55
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (4)**	**0,00**
Total des recettes réelles		**214 417,55**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		*0,00*
R 002 (5)		***-7 889,15***
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**206 528,40**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.2.2

Assainissement collectif (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	318 127,03
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	527 514,84
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 810 857,45
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	271 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	9 200,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		4 936 699,32
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*321 683,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*72 190,62*
Total des dépenses d'ordre		*393 873,62*
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		5 330 572,94

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	1 115 451,88
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	749 413,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		1 864 864,88
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*804 043,33*
041	*Opérations patrimoniales*	*72 190,62*
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*876 233,95*
R 001 (4)		2 589 474,11
TOTAL GENERAL DES RECETTES		5 330 572,94

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.2.2

Assainissement non collectif (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	2 500,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	12 142,80
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	36 862,50
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		51 505,30
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		51 505,30

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*3 169,49*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
021	*Virement de la section d'exploitation*	*10 575,91*
Total des recettes d'ordre		*13 745,40*
R 001 (4)		37 759,90
TOTAL GENERAL DES RECETTES		51 505,30

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	341 137,47
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**341 137,47**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**2 323 540,47**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**14,68**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-20210413_12-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**2,00**
Accueil, facturation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**7,00**	**0,00**	**7,00**	**7,00**	**4,00**	**11,00**
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique territorial	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Contrôleur ANC	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Electromécanicien	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Géomètre, topographe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien STEP	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**8,00**	**0,00**	**8,00**	**8,00**	**5,00**	**13,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N — C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**151 897,32**		
Accueil, facturation	C	ADM		17 196,60	A 3-4	A
Contrôleur ANC	C	TECH		30 539,88	A 3-4	A
Electromécanicien	A	TECH		48 847,32	A 3-4	A
Géomètre, topographe	C	TECH		31 529,64	A 3-4	A
Technicien STEP	C	TECH		23 783,88	A 3-4	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**151 897,32**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Informaticien	A	1	25 000,00
TOTAL GENERAL	A	1	25 000,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2021

Présenté par (1) Le Le Président,
A Fayence le 13/04/2021
(1) Le Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Fayence, le 13/04/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALEXANDRE Coraline	
BERNARD Laurence	
BLANC Maryvonne	
BOUCHARD René	
BOUGE Camille	
CAUVY Brigitte	
CAVALLIER François	
COULON Christian	
COURANT Aurélie	
DE CLARENS Patrick	
DUMESNY Patrice	
DURAND-TERRASSON Philippe	
FAUR Loïs	
FELIX Michel	
HENRY Bernard	
HUET Jean-Yves	
LEFEBVRE Ophélie	
MANKAÏ Marie-Josée	
MARIET Claudette	
MARIN Daniel	
MARTEL Nicolas	

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_12-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

MENUT Elisabeth	
ORFEO Marco	
PERRET Michèle	
RAYNAUD Michel	
REZK Michel	
ROBBE Myriam	
SAILLET Jérôme	
THEODOSE Christian	
UGO René	

Certifié exécutoire par (1) Le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Fayence,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 26
Pouvoirs..... 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés... 29

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
DCC n° 210413/13
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

BUDGET ANNEXE Z.A. DE BROVÈS : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le budget annexe ZA DE BROVES primitif 2021, arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 381 219.70€
- Dépenses et recettes d'investissement : 368 774.00€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
VU le débat d'orientation budgétaire du 16 mars 2021,
VU l'avis de la commission des finances du 07 avril 2021,
VU le projet de budget annexe ZA DE BROVES primitif 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le Budget annexe ZA DE BROVES Primitif pour l'exercice 2021 comme suit :
  - Section de fonctionnement : 381 219.70€
  - Section d'investissement : 368 774.00€

- **VOTE** ce budget comme suit :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à fiscalité additionnelle : Communauté de Communes du Pays de Fayence (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Communauté de Communes du Pays de Fayence (2)

Numéro SIRET : 20000480200043

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE FAYENCE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Zone d'Activités de BROVES (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 36

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 38
A1.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 41
A2.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 43
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B8.1 - Subventions versées	Sans Objet
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	47
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	48
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D4 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D5.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	50

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	28 471

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,15
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	13,39
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	0,00 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	33,59 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,00 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	0,99 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : .

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	247 367,54	0,00	-5 799,99		A1	-253 167,53
Investissement	245 000,00	0,00	0,00	(3)	A2	-245 000,00
Fonctionnement	2 367,54	0,00	-5 799,99	(4)	A3	-8 167,53

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	-253 167,53
Investissement	A2 + B2	-245 000,00
Fonctionnement	A3 + B3	-8 167,53

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	123 774,00	368 774,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 245 000,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	368 774,00	368 774,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	373 052,17	381 219,70
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 8 167,53	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	381 219,70	381 219,70
	TOTAL DU BUDGET (4)	749 993,70	749 993,70

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			**0,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	368 774,00	0,00	123 774,00	123 774,00	123 774,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**368 774,00**	**0,00**	**123 774,00**	**123 774,00**	**123 774,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**368 774,00**	**0,00**	**123 774,00**	**123 774,00**	**123 774,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**368 774,00**	**0,00**	**123 774,00**	**123 774,00**	**123 774,00**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**245 000,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**368 774,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-20210413_13-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*368 774,00*		*368 774,00*	*368 774,00*	*368 774,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***368 774,00***		***368 774,00***	***368 774,00***	***368 774,00***
TOTAL		**368 774,00**	**0,00**	**368 774,00**	**368 774,00**	**368 774,00**
					+	
				R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		**0,00**
					=	
				TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		**368 774,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**368 774,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	5 734,17	0,00	4 278,17	4 278,17	4 278,17
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**5 734,17**	**0,00**	**4 278,17**	**4 278,17**	**4 278,17**
66	Charges financières	911,54	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**6 645,71**	**0,00**	**4 278,17**	**4 278,17**	**4 278,17**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*368 774,00*		*368 774,00*	*368 774,00*	*368 774,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***368 774,00***		***368 774,00***	***368 774,00***	***368 774,00***
TOTAL		**375 419,71**	**0,00**	**373 052,17**	**373 052,17**	**373 052,17**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**8 167,53**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**381 219,70**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	381 219,70	0,00	381 219,70	381 219,70	381 219,70
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**381 219,70**	**0,00**	**381 219,70**	**381 219,70**	**381 219,70**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**381 219,70**	**0,00**	**381 219,70**	**381 219,70**	**381 219,70**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**381 219,70**	**0,00**	**381 219,70**	**381 219,70**	**381 219,70**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**381 219,70**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**368 774,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		123 774,00	*0,00*	123 774,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**123 774,00**	***0,00***	**123 774,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**245 000,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**368 774,00**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	4 278,17		4 278,17
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	*0,00*	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*368 774,00*	368 774,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**4 278,17**	***368 774,00***	**373 052,17**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**8 167,53**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**381 219,70**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*368 774,00*	368 774,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**0,00**	***368 774,00***	**368 774,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**368 774,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	381 219,70		381 219,70
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	*0,00*	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**381 219,70**	***0,00***	**381 219,70**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE0

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérati
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNE		

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**368 774,00**	**0,00**	**0,00**	**123 774,00**	**123 774,00**	**0,00**	**123 774,00**	**123 774,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	368 774,00	0,00		123 774,00	123 774,00		123 774,00	123 774,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**368 774,00**	**0,00**	**0,00**	**123 774,00**	**123 774,00**	**0,00**	**123 774,00**	**123 774,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**368 774,00**	**0,00**	**0,00**	**123 774,00**	**123 774,00**	**0,00**	**123 774,00**	**123 774,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**245 000,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**368 774,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**368 774,00**	**0,00**	**368 774,00**	**368 774,00**	**368 774,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*368 774,00*		*368 774,00*	*368 774,00*	*368 774,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***368 774,00***		***368 774,00***	***368 774,00***	***368 774,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**0,00**
Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**
Total des recettes d'investissement cumulées	**368 774,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200034802-20210413-210413_13-DE

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004882-20210413-2104...13_13-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**368 774,00**	**0,00**	**0,00**	**123 774,00**	**123 774,00**	**0,00**	**123 774,00**	**123 774,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	368 774,00	0,00		123 774,00	123 774,00		123 774,00	123 774,00
1641	Emprunts en euros	245 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
168748	Dettes - Autres communes	123 774,00	0,00		123 774,00	123 774,00		123 774,00	123 774,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**368 774,00**	**0,00**	**0,00**	**123 774,00**	**123 774,00**	**0,00**	**123 774,00**	**123 774,00**
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**368 774,00**	**0,00**	**0,00**	**123 774,00**	**123 774,00**	**0,00**	**123 774,00**	**123 774,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE
15 AVR. 2021

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information : Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	III = I + II
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**368 774,00**	**0,00**	**368 774,00**	**368 774,00**	**368 774,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*368 774,00*		*368 774,00*	*368 774,00*	*368 774,00*
3555	*Terrains aménagés*	*368 774,00*		*368 774,00*	*368 774,00*	*368 774,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***368 774,00***		***368 774,00***	***368 774,00***	***368 774,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**375 419,71**	**0,00**	**0,00**	**373 052,17**	**373 052,17**	**0,00**	**373 052,17**	**373 052,17**
011	Charges à caractère général (3)	5 734,17	0,00	0,00	4 278,17	4 278,17	0,00	4 278,17	4 278,17
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**5 734,17**	**0,00**	**0,00**	**4 278,17**	**4 278,17**	**0,00**	**4 278,17**	**4 278,17**
66	Charges financières	911,54	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**911,54**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**6 645,71**	**0,00**	**0,00**	**4 278,17**	**4 278,17**	**0,00**	**4 278,17**	**4 278,17**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*368 774,00*			*368 774,00*	*368 774,00*		*368 774,00*	*368 774,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**368 774,00**			**368 774,00**	**368 774,00**		**368 774,00**	**368 774,00**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**8 167,53**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**381 219,70**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**381 219,70**	**0,00**	**381 219,70**	**381 219,70**	**381 219,70**
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	381 219,70	0,00	381 219,70	381 219,70	381 219,70
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**381 219,70**	**0,00**	**381 219,70**	**381 219,70**	**381 219,70**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**381 219,70**	**0,00**	**381 219,70**	**381 219,70**	**381 219,70**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**0,00**
Total des recettes de fonctionnement cumulées	**381 219,70**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**375 419,71**	**0,00**	**0,00**	**373 052,17**	**373 052,17**	**0,00**	**373 052,17**	**373 052,17**
011	Charges à caractère général (4)	5 734,17	0,00	0,00	4 278,17	4 278,17	0,00	4 278,17	4 278,17
63512	Taxes foncières	5 734,17	0,00		4 278,17	4 278,17	0,00	4 278,17	4 278,17
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**5 734,17**	**0,00**	**0,00**	**4 278,17**	**4 278,17**	**0,00**	**4 278,17**	**4 278,17**
66	Charges financières	911,54	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	911,54	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**911,54**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**6 645,71**	**0,00**	**0,00**	**4 278,17**	**4 278,17**	**0,00**	**4 278,17**	**4 278,17**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*368 774,00*			*368 774,00*	*368 774,00*		*368 774,00*	*368 774,00*
71355	*Variat° stocks terrains aménagés*	*368 774,00*			*368 774,00*	*368 774,00*		*368 774,00*	*368 774,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**368 774,00**			**368 774,00**	**368 774,00**		**368 774,00**	**368 774,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre *(DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043)*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**381 219,70**	**0,00**	**381 219,70**	**381 219,70**	**381 219,70**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	381 219,70	0,00	381 219,70	381 219,70	381 219,70
7015	Ventes de terrains aménagés	381 219,70	0,00	381 219,70	381 219,70	381 219,70
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**381 219,70**	**0,00**	**381 219,70**	**381 219,70**	**381 219,70**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**381 219,70**	**0,00**	**381 219,70**	**381 219,70**	**381 219,70**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**123 774,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	123 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**123 774,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		123 774,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**4 278,17**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	4 278,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**381 219,70**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	381 219,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**4 278,17**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 278,17
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**381 219,70**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		381 219,70
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimés en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**123 774,00**	I	**123 774,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**123 774,00**		**123 774,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	123 774,00		123 774,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**		**0,00**
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*		*0,00*

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**123 774,00**	**0,00**	**245 000,00**	**368 774,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**0,00**	**III**	**0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10221	TLE	0,00		0,00
10222	FCTVA	0,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00		0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**0,00**		**0,00**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
29...	*Dépréciations des immobilisations*			
31...	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33...	*En-cours de production de biens (5)*			
35...	*Stocks de produits (5)*			
39...	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49...	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59...	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**368 774,00**
Ressources propres disponibles	IV	**0,00**
Solde	V = IV – II (8)	**-368 774,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

(8) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_13-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2021

Présenté par Le Président (1),
A Fayence, le 13/04/2021

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Fayence, le 13/04/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2).

ALEXANDRE Coraline	
BERNARD Laurence	
BLANC Maryvonne	
BOUCHARD René	
BOUGE Camille	
CAUVY Brigitte	
CAVALLIER François	
COULON Christian	
COURANT Aurélie	
DE CLARENS Patrick	
DUMESNY Patrice	
DURAND-TERRASSON Philippe	
FAUR Loïs	
FELIX Michel	
HENRY Bernard	
HUET Jean-Yves	
LEFEBVRE Ophélie	
MANKAÏ Marie-Josée	
MARIET Claudette	
MARIN Daniel	

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210414-210413_13-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

MARTEL Nicolas	
MENUT Elisabeth	
ORFEO Marco	
PERRET Michèle	
RAYNAUD Michel	
REZK Michel	
ROBBE Myriam	
SAILLET Jérôme	
THEODOSE Christian	
UGO René	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Fayence, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_14-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés..... 29

DCC n° 210413/14

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

TARIFS DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P.F.A.C.)

L'article L.1331-7 du Code de la santé publique instaure la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.) qu'il appartient aux collectivités compétentes d'organiser à l'échelle de leur territoire afin de faire contribuer au financement des réseaux publics de collecte des eaux usées les propriétaires des immeubles d'habitation qui s'y raccordent.

Ce texte fixe les règles d'application (fondement, principe général, fait générateur...) ; les collectivités en définissent uniquement le montant.

Ainsi, le fondement de cette participation est « l'économie de fosse » que réalisent ces propriétaires qui, en raison de l'existence d'un réseau public, n'ont pas besoin de s'équiper d'un système d'assainissement non collectif (cas des habitations construites postérieurement au réseau) ou d'assurer la réhabilitation de celui-ci (cas des habitations nouvellement desservies suite à une extension du réseau).

Une fois qu'elle est instituée sur un territoire, cette participation s'applique à compter de la date du raccordement au réseau de l'immeuble (cas le plus fréquent), mais aussi de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Le montant de la P.F.A.C. est plafonné à 80 % du coût de fourniture et de pose d'un système d'assainissement non collectif, diminué du montant des travaux d'exécution du branchement au réseau public réalisé par la collectivité pour le compte du propriétaire. C'est dans cette limite que les collectivités établissent la règle de calcul du montant dû par chaque propriétaire.

Parallèlement, l'art. L.1331-7-1 prévoit qu'une participation similaire, reposant sur le même fondement de « l'économie de fosse », peut être appliquée aux propriétaires d'immeubles dont les eaux usées résultent d'utilisations de l'eau assimilables à un usage domestique. Pour celle-ci, le Code laisse les collectivités déterminer l'ensemble des modalités d'application.

Sur le territoire de la Communauté de communes, la P.F.A.C. « domestique » existe dans toutes les communes sauf à Saint-Paul-en-Forêt et Tanneron. Jusqu'à ce jour, elle est appliquée selon les modalités qui existaient à la date du transfert de compétence, ce qui aboutit à des montants et des pratiques hétérogènes. Par ailleurs, la participation « assimilable domestique » n'est qu'exceptionnellement appliquée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_14-DE

Dans le même temps, les recettes du service d'assainissement provenant de la facturation aux abonnés se sont révélées significativement insuffisantes en 2020, et il apparaît donc opportun de répartir l'effort entre les usagers du service et les propriétaires et d'harmoniser le tarif sur l'ensemble du territoire.

Dans ces conditions, il appartient au conseil communautaire de définir les modalités d'application harmonisées pour les participations prévues aux articles L.1331-7 et L.1331-7-1.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code de la santé publique, notamment son articles L.1331-7 et L.1331-7-1,
VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement du 5 mars 2021,
ENTENDU cet exposé,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'adopter le dispositif d'application des participations pour le financement de l'assainissement collectif tel qu'il est détaillé en annexe à la présente délibération,
- **DÉCIDE** d'intégrer le montant et la méthode de calcul de la P.F.A.C. à la grille tarifaire des tarifs de l'eau et de l'assainissement,
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente délibération autant que besoin.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_14-DE

TARIFS DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P.F.A.C.)

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N°210413-14

A. Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) applicable aux propriétaires des immeubles d'habitation

Fait générateur

Date du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires

Redevable

Propriétaire de l'immeuble lorsque survient le fait générateur

Montant

TYPE D'IMMEUBLE	MONTANT DÛ AU TITRE DE LA PFAC
Maison individuelle	• Surface de plancher* ≤ 90 m2 : 3 000 € (forfait) • Surface de plancher* > 90 m² : 3 000 € (forfait) + 25 € / m² au-delà de 90 • Valeur de référence d'un assainissement non collectif neuf : 10 000 € • Montant moyen des travaux de branchement réalisés par le service : 1 500 €HT • Montant plafond de la PFAC = 80% x (10 000 – 1 500) = 6 800 € *Exemples* *Surface de plancher* = 80 m² => PFAC = 3 000 €* *Surface de plancher* = 90 m² => PFAC = 3 000 €* *Surface de plancher* = 120 m² => PFAC = 3 000 € + 30 x 25 € = 3 750 €* *Surface de plancher* = 200 m² => PFAC = 3 000 € + 110 x 25 € = 5 750 €* *Surface de plancher* = 242 m² => PFAC = 3 000 € + 152 x 25 € = 6 800 €* *Surface de plancher* > 242 m² : PFAC = 6 800 € (application du plafond)*
Immeuble collectif**	2 000 € / logement
Cas particuliers	• Reconstruction après sinistre, opérations de démolition / reconstruction : application des règles ci-dessus selon la typologie de logement concerné pour la totalité de la surface reconstruite • Production d'eaux usées supplémentaires suite à une extension d'un immeuble déjà raccordé : 25 € / m² supplémentaire de surface de plancher* au-delà de 90 m² *Ex : immeuble existant de 70 m² ; extension de 15 m². Surface finale = 85 m² => pas de PFAC complémentaire* *Ex : immeuble existant de 70 m² ; extension de 30 m². Surface finale = 100 m2 => PFAC complémentaire pour les 10 m² au-delà de 90. Montant dû = 10 x 25 €* *Ex : immeuble existant de 120 m² ; extension de 30 m². Surface finale = 150 m2 => PFAC complémentaire pour les 30 m². Montant dû = 30 x 25 €* • Production d'eaux usées supplémentaires suite à des travaux d'aménagement d'un immeuble déjà raccordé : o si elle découle d'un changement de destination d'une partie de l'immeuble d'habitation existant (ex : conversion d'un garage en pièce principale) : 25 € / m² supplémentaire de surface de plancher* au-delà de 90 m²

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_14-DE

	○ si elle découle d'un changement de destination de la totalité de l'immeuble existant (ex : conversion de bureaux en logements) : application des règles ci-dessus selon la typologie de logement concerné pour la totalité de la surface (maison individuelle ou immeuble collectif) ○ si elle découle de travaux de division dans un immeuble d'habitation : application du barème des immeubles collectifs selon le nombre de nouveaux logements créés *Ex : division d'une maison individuelle en 4 appartements => création nette de 3 nouveaux logements => PFAC complémentaire = 3 x 2 000 €* *Ex : division d'un immeuble collectif de 6 appartements en 8 appartements => création nette de 2 nouveaux logements => PFAC complémentaire = 2 x 2 000 €* • ZAC : le montant calculé au titre de la PFAC par application des règles générales est diminué à proportion du coût de construction du réseau public de collecte des eaux usées compris dans le programme des équipements publics de la zone mis à la charge de l'aménageur. • Constructions mixtes combinant des locaux d'habitation et des locaux produisant des eaux usées résultant d'utilisations de l'eau assimilables à un usage domestique : application des règles propres à chaque catégorie d'immeuble au prorata de la surface concernée

* Lorsque la surface de plancher n'est pas disponible (ex : immeubles construits avant la création de cette notion, absence de données de calcul transmises par le propriétaire), le calcul est établi sur la base de la surface fiscale de l'habitation.
** Conformément à la définition de l'INSEE : « *Un immeuble collectif est un bâtiment qui comprend au moins deux logements.* »

B. Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) applicable aux propriétaires des immeubles dont les eaux usées résultent d'utilisations de l'eau assimilables à un usage domestique

Activités concernées

La liste complète des activités impliquant des utilisations de l'eau assimilables aux utilisations à des fins domestiques est fixée à l'annexe I de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte.

Fait générateur

Date du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires

Redevable

Propriétaire de l'immeuble lorsque survient le fait générateur

Montant

Pour les activités sans hébergement : application de la formule suivante
Montant de base x Coefficient d'activité
Avec

- Montant de base : si surface ≤ 90 m² : forfait de 3 000 €
  si surface > 90 m² : forfait de 3 000 € + 25 €/ m² au-delà de 90
- Coefficient d'activité : cf. tableau ci-dessous

ACTIVITE	COEFFICIENT
Commerces de bouche, établissements de restauration sur place ou à emporter	2
Activités contribuant aux soins d'hygiène et de bien-être des personnes (salons de coiffure, de manucure, esthétique...), laveries automatiques, nettoyage à sec de vêtements	2
Etablissements d'enseignement ou similaire	0,5
Secteur tertiaire non-marchand (bureaux, administrations...) y compris avec accueil de public (agences immobilières, professions libérales...), commerces de détail, cabinets médicaux, salles de sport	0,5

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210415-210413_14-DE

Bâtiment sportif ou culturel accueillant du public (gymnase, médiathèque...)	0,2

Pour les activités avec hébergement : application de la formule suivante

Nombre d'unités de consommation x Montant unitaire

Avec

- Unités de consommations : nombre de lits, de chambres, etc. de l'immeuble à raccorder
- Montant unitaire correspondant à l'activité : cf. tableau ci-dessous

ACTIVITE	MONTANT UNITAIRE
Internat, caserne ou similaire	200 € / place d'hébergement
Maison de repos, Petite unité de vie	300 € / lit ou logement
Centre de soins médicaux, EHPAD	400 € / lit
Hébergement de tourisme avec restauration	600 € / chambre
Hébergement de tourisme sans restauration	300 € / chambre
Camping, parc résidentiel de loisirs	400 € / emplacement
Autres	300 € / unité

Cas particuliers

En complément des principes généraux visés ci-dessus, les règles particulières suivantes s'appliquent en fonction des circonstances.

Extension	Application de la règle générale applicable à l'activité concernée pour la totalité de l'extension *(surface de plancher supplémentaire x coefficient ou nombre d'unités de consommation supplémentaires x montant unitaire)*
Reconstruction après sinistre, opérations de démolition / reconstruction	Application de la règle générale applicable à l'activité concernée pour la totalité de la surface reconstruite
Construction mixte combinant des locaux d'habitation et des locaux produisant des eaux usées résultant d'utilisations de l'eau assimilables à un usage domestique	Application de la règle propre à chaque catégorie d'immeuble au prorata de la surface concernée
Construction comprenant des locaux produisant des eaux usées résultant d'utilisations de l'eau assimilables à un usage domestique relevant de plusieurs catégories d'activités	Application de la règle propre à chaque catégorie d'activité au prorata de la surface concernée

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_15-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents 1
Suffrages exprimés 29

DCC n° 210413/15

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 16h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

CONTRÔLE DES RACCORDEMENTS AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF LORS DES VENTES

Dans le cadre de la compétence « assainissement », l'article L.2224-8 II du Code général des collectivités territoriales confie aux collectivités le pouvoir de contrôler les raccordements au réseau public de collecte des eaux usées.

Par ailleurs, l'article L.1331-4 du Code de la santé publique dispose qu'elles contrôlent également la qualité d'exécution et le maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées depuis les immeubles d'habitation jusqu'à la partie publique du branchement.

Enfin, l'art. L.1331-1 du même code leur permet de fixer des prescriptions techniques pour la réalisation des raccordements des immeubles au réseau public de collecte des eaux usées et des eaux pluviales (caractéristiques, spécifications pour les branchements en séparatif, etc.).

La qualité de l'exécution des branchements au réseau d'assainissement collectif constituant un enjeu important, tant sur la collecte que sur le transport et le traitement des eaux usées, il est indispensable d'exercer pleinement cette mission de contrôle.

Le service d'assainissement communautaire procède d'ores et déjà à des contrôles sectorisés par campagnes ; en complément il s'avère utile d'effectuer la même intervention lors des mutations immobilières afin de disposer d'une meilleure vision de l'état des raccordements sur le territoire et le cas échéant de prescrire des travaux aux propriétaires.

Pour autant, pour assurer la pleine efficacité de cet objectif, il importe d'en faire une obligation, sur le fondement de laquelle les notaires pourront systématiser la saisine du service d'assainissement afin qu'il procède à cette intervention, idéalement avant l'établissement des compromis de vente, pour permettre la prise en compte de l'état du branchement lors de la fixation du prix.

Dans le cadre de ce contrôle, le service doit exécuter diverses tâches (prise de RDV, déplacement, contrôle au colorant ou à la fumée, production et transmission du rapport), pour un prix fixé à 175 € TTC

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil communautaire d'instituer une obligation de contrôle des branchements au réseau public de collecte des usées à l'occasion de toute vente d'un immeuble ne relevant pas de l'assainissement non collectif.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_15-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2224-8 II,
VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L.1331-1 et L.1331-4,
VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement du 5 mars 2021,

ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de rendre obligatoire le contrôle des branchements au réseau public de collecte des eaux usées à l'occasion de toute vente d'un immeuble ne relevant pas de l'assainissement non collectif,
- **FIXE** le tarif du contrôle à 175€ TTC, et l'intègre à la grille tarifaire des tarifs et redevances d'eau et d'assainissement,
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente délibération autant que besoin.

Communauté de Communes des Pays de Pyrénées

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_16-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés..... 29

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

DCC n° 210413/16

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

TARIFS ET REDEVANCES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Le Président, rappelle qu'en 2020, les communes ont transféré leur compétence « eau potable » et "Assainissement" à la Communauté de communes du Pays de Fayence (CCPF). Depuis lors, la CCPF s'est substituée aux communes pour faire fonctionner le service : exploitation quotidienne des ouvrages, entretien et curage des réseaux, astreinte, réparations, facturation, accueil et information des usagers, etc. La CCPF a également repris le personnel des services et les engagements en cours (contrats, remboursement des emprunts, etc.).
Le premier exercice vient de s'achever sur un bilan financier positif pour l'eau mais l'assainissement négatif pour l'assainissement. Cette situation impose de prendre des décisions afin de rétablir l'équilibre de ce budget dès 2021, comme l'impose la loi.
Le Président, informe l'assemblée que le conseil d'exploitation consulté, a longuement étudié, avec le concours de la régie, différents scénarii pour rééquilibrer le déficit du budget d'assainissement.
Conformément aux engagement pris par la Communauté de communes au travers du pacte de transfert les montants relevant de l'eau potable soumis à l'approbation de cette assemblée n'ont pas été révisés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2224-12-2 et L.2224-12-4 relatifs à la tarification de l'eau potable,
VU le code de la santé publique, notamment les articles L. 1331-1 à L. 1331-10,
VU les travaux du conseil d'exploitation de la Régie des Eaux du Pays de Fayence du 05/03/2021, et 23/03/2021,
VU le débat d'orientation budgétaire 2020 du 16/03/2021,

ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ABROGE** la délibération n° 200310/20 du 10 avril 2020 relative aux tarifs 2020,
- **APPROUVE** la nouvelle tarification,
- **FIXE** au 1er mai 2021 la date d'entrée en vigueur de la tarification de travaux d'eau potable et d'assainissement ci-annexée.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_16-DE

Régie des eaux
Pays de Fayence

GRILLE TARIFAIRE 2021
REDEVANCES

Maison de Pays
50 route de l'aérodrome - 83 440 FAYENCE
04 94 85 30 50
eaux@cc-paysdefayence.fr
www.cc-paysdefayence.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_16-DE

TITRE III - REDEVANCES

CHAPITRE I – EAU POTABLE

N° DES	DESIGNATION DES TRAVAUX	PRIX € HT	UNITE
	Section 1 - Abonnement		
I.1.1	Redevance d'abonnement compteur <40 mm (partie fixe) par logement		
I.1.1.1	Commune de Bagnols en Forêt	25,16	AN
I.1.1.2	Commune de Callian	26,40	AN
I.1.1.3	Commune de Fayence	51,108	AN
I.1.1.4	Commune de Mons		
I.1.1.4.1	Diam. 15 à 20	46,00	AN
I.1.1.4.2	Diam. 25 à 30	60,00	AN
I.1.1.4.3	Diam. 40	90,00	AN
I.1.1.5	Commune de Montauroux	-	AN
I.1.1.6	Quartier les Estérêt du lac	22,88	AN
I.1.1.7	Commune de Saint Paul en Forêt	22,00	AN
I.1.1.8	Commune de Seillans	86,76	AN
I.1.1.9	Commune de Tanneron (1)	66,00	AN
I.1.1.10	Commune de Tourrettes	-	AN
I.1.2	Redevance d'abonnement compteur >= 40 mm (partie fixe) par logement		
I.1.2.1	Commune de Bagnols en Forêt	25,16	AN
I.1.2.2	Commune de Callian	26,40	AN
I.1.2.3	Commune de Fayence	51,11	AN
I.1.2.4	Commune de Mons	60,00	AN
I.1.2.5	Commune de Montauroux	-	AN
I.1.2.6	Quartier les Estérêt du lac	-	AN
I.1.2.7	Commune de Saint Paul en Forêt	22,00	AN
I.1.2.8	Commune de Seillans	86,76	AN
I.1.2.9	Commune de Tanneron (1)	-	AN
I.1.2.10	Commune de Tourrettes	-	AN
I.1.3	Location de compteur diam. 15		
I.1.3.1	Commune de Mons	15,25	AN
I.1.3.2	Commune de Montauroux	24,00	AN
I.1.3.3	Quartier les Estérêt du lac	-	AN
I.1.3.4	Commune de Saint Paul en Forêt	6,00	AN
I.1.3.5	Commune de Tanneron	6,34	AN
I.1.4	Location de compteur diam. 20		
I.1.4.1	Commune de Mons	15,25	AN
I.1.4.2	Commune de Montauroux	24,00	AN
I.1.4.3	Quartier les Estérêt du lac	-	AN
I.1.4.4	Commune de Saint Paul en Forêt	6,00	AN
I.1.4.5	Commune de Tanneron	10,28	AN
I.1.5	Location de compteur diam. 25 à 30		
I.1.5.1	Commune de Mons	25,00	AN
I.1.5.2	Commune de Montauroux	36,00	AN
I.1.5.3	Quartier les Estérêt du lac	-	AN
I.1.5.4	Commune de Saint Paul en Forêt	6,00	AN
I.1.5.5	Commune de Tanneron	16,07	AN
I.1.6	Location de compteur diam. 40		
I.1.6.1	Commune de Mons	30,00	AN
I.1.6.2	Commune de Montauroux	60,00	AN
I.1.6.3	Quartier les Estérêt du lac	-	AN
I.1.6.4	Commune de Saint Paul en Forêt	6,00	AN
I.1.6.5	Commune de Tanneron	24,10	AN
I.1.7	Location de compteur diam. 60		
I.1.7.1	Commune de Montauroux	180,00	AN
I.1.7.2	Quartier les Estérêt du lac	-	AN
I.1.8	Location de compteur diam. 100		
I.1.8.1	Commune de Montauroux	300,00	AN
I.1.8.2	Quartier les Estérêt du lac	-	AN
I.1.8.3	Commune de Tanneron	304,50	AN
I.1.9	Entretien du branchement		
I.1.9.1	Commune de Tanneron	4,57	AN

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_16-DE

	Section 2 - Distribution d'eau potable		
I.2.1	Fourniture d'eau potable		
I.2.1.1	Commune de Bagnols en Forêt	1,397	M3
I.2.1.2	Commune de Callian hiver	0,800	M3
I.2.1.3	Commune de Callian été	1,450	M3
I.2.1.4	Commune de Callian forfait exploitant agricole (140 m3/an)	1,100	M3
I.2.1.4	Commune de Fayence domestique hiver		
I.2.1.4.1	Tranche 0 à 60 m3	0,744	M3
I.2.1.4.2	Tranche 61 à 250	0,767	M3
I.2.1.4.3	Tranche > 250	0,894	M3
I.2.1.5	Commune de Fayence multi habitation hiver (compteur >= 30 m)		
I.2.1.5.1	Tranche 0 à 250 m3	0,744	M3
I.2.1.5.2	Tranche 251 à 500	0,767	M3
I.2.1.5.3	Tranche > 500	0,894	M3
I.2.1.6	Commune de Fayence usages spéciaux hiver		
I.2.1.6.1	Tranche 0 à 500 m3	0,767	M3
I.2.1.6.2	Tranche > 500	0,894	M3
I.2.1.7	Commune de Fayence domestique été		
I.2.1.7.1	Tranche 0 à 60 m3	1,300	M3
I.2.1.7.2	Tranche 61 à 250	1,340	M3
I.2.1.7.3	Tranche > 250	1,563	M3
I.2.1.8	Commune de Fayence multi habitation été (compteur >= 30 m)		
I.2.1.8.1	Tranche 0 à 250 m3	1,300	M3
I.2.1.8.2	Tranche 251 à 500	1,340	M3
I.2.1.8.3	Tranche > 500	1,563	M3
I.2.1.9	Commune de Fayence usages spéciaux été		
I.2.1.9.1	Tranche 0 à 500 m3	1,340	M3
I.2.1.9.2	Tranche > 500	1,563	M3
I.2.1.10	Commune de Mons		
I.2.1.10.1	Tranche 0 à 300	1,000	M3
I.2.1.10.2	Tranche 301 a 600	2,000	M3
I.2.1.10.3	Tranche 601 a 900	3,000	M3
I.2.1.10.4	Tranche >900	4,000	M3
I.2.1.11	Commune de Montauroux hiver	0,750	M3
I.2.1.12	Commune de Montauroux été	1,650	M3
I.2.1.13	Quartier les Estérêt du lac	1,115	M3
I.2.1.14	Commune de Saint Paul en Forêt		
I.2.1.14.1	Tranche 0 à 50	0,760	M3
I.2.1.14.2	Tranche 51 à 150	0,810	M3
I.2.1.14.3	Tranche 151 à 300	0,900	M3
I.2.1.14.4	Tranche >300	1,060	M3
I.2.1.15	Commune de Seillans hiver	0,840	M3
I.2.1.16	Commune de Seillans été	1,710	M3
I.2.1.17	Commune de Tanneron		
I.2.1.17.1	Tranche	0,800	M3
I.2.1.17.2	Hors tranche	1,600	M3
I.2.1.18	Commune de Tourrettes	1,100	M3
	Section 3 - Organisme tiers		
I.3.1	Lutte contre la pollution domestique	0,280	M3
I.3.2	Redevance prélèvement		
I.3.2.1	Commune de Bagnols en Forêt	0,059	M3
I.3.2.2	Commune de Callian	-	M3
I.3.2.3	Commune de Fayence	0,053	M3
I.3.2.4	Commune de Mons	0,067	M3
I.3.2.5	Commune de Montauroux	-	M3
I.3.2.6	Quartier les Estérêt du lac	-	M3
I.3.2.7	Commune de Saint Paul en Forêt	0,085	M3
I.3.2.8	Commune de Seillans	0,164	M3
I.3.2.9	Commune de Tanneron	-	M3
I.3.2.10	Commune de Tourrettes	-	M3

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_16-DE

CHAPITRE II – ASSAINISSEMENT COLLECTI

Section 1 - Abonnement			
II.1.1	Redevance d'abonnement (partie fixe) par logement		
II.1.1.1	pour collecte des eaux usées domestiques	45,00	AN
II.1.1.2	pour collecte des eaux usées assimilées domestiques	90,00	AN
II.1.1.4	pour collecte des eaux usées non domestiques ou assimilées domestiques	45 X CP	AN
Section 2 - Assainissement collectif domestique / assimilé domestique			
II.2.1	Collecte des eaux usées		
II.2.1.1	Commune de Bagnols en Forêt	1,390	M3
II.2.1.2	Commune de Callian	1,310	M3
II.2.1.3	Commune de Fayence	0,950	M3
II.2.1.4	Commune de Mons	1,390	M3
II.2.1.5	Commune de Montauroux	0,980	M3
II.2.1.6	Commune de Saint Paul en Forêt	1,160	M3
II.2.1.7	Commune de Seillans	1,430	M3
II.2.1.8	Commune de Tanneron	1,210	M3
II.2.1.9	Commune de Tourrettes	0,640	M3
Section 3 - Assainissement collectif non domestique			
II.3.1	Collecte des eaux usées [2]		
II.3.1.1	Commune de Bagnols en Forêt	1,39 x CP	M3
II.3.1.2	Commune de Callian	1,31 x CP	M3
II.3.1.3	Commune de Fayence	0,95 x CP	M3
II.3.1.4	Commune de Mons	1,39 x CP	M3
II.3.1.5	Commune de Montauroux	0,98 x CP	M3
II.3.1.6	Commune de Saint Paul en Forêt	1,16 x CP	M3
II.3.1.7	Commune de Seillans	1,43 x CP	M3
II.3.1.8	Commune de Tanneron	1,21 x CP	M3
II.3.1.9	Commune de Tourrettes	0,64 x CP	M3
Section 4 - Organisme tiers			
II.4.1	Modernisation des réseaux	0,150	M3
Section 5 - Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)			
V.1	Forfait PFAC		
V.1.1	Maison individuelle d'une surface de plancher <= 90 m2	3000,00	F
V.1.2	Immeuble collective (par logement)	2000,00	F
V.1.3	Local professionnel [3]	3000 x CA	F
V.2	Plue value pour surface supplémentaire de planchr au-delà de 90 m2 [4]	25,000	M2

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_16-DE

CHAPITRE IV – EAU BRUTE SIAGNOLE

Section 1 - Fourniture de l'eau à la jauge			
IV.1.1	PAEC à la jauge: Prime Fixe	91,64	AN
IV.1.2	PAEC à la jauge: Redevance de consommation	0,0445	M3
IV.1.3	PNAEC à la jauge: Redevance de consommation	0,3899	M3
IV.1.4	PAEP à la jauge: Prime Fixe	16,77	AN
IV.1.5	PAEP à la jauge: Redevance de consommation	0,0213	M3
Section 2 - Fourniture de l'eau au compteur			
IV.2.1	PNAEC au compteur: Prime Fixe	84,39	SEMESTRE
IV.2.2	PNAEC au compteur: Redevance de consommation	0,560	M3
IV.2.3	Tarif GOLF: Redevance de consommation	0,6991	M3
Section 3 - Fourniture de l'eau au collectivité			
IV.3.1	VEG gravitaire: Redevance de débit	1568,76	L/S/AN
IV.3.2	VEG gravitaire: Redevance de consommation [5]	0,1397	M3
IV.3.3	VEG gravitaire: Prime d'utilisation régulière [6]	247,55	L/S/AN
IV.3.4	VEG forage: Redevance de consommation	0,3408	M3

[5]: La redevance de débit est proportionnelle au "Débit de Pointe annuel" définit comme suit:
Le « Débit de Pointe annuel », Dp, est égal par définition à la moyenne des cinq (5) « Débits de pointe Journalier », Dj, les plus élevés entre le 1er juillet et le 31 aout.

$$Dj = V2 \times 1000 / (120 \times 60)$$

Où V2 est égal au volume prélevé pendant les 120 minutes consécutives de plus fortes consommation exprimé en m3. Dj est exprimé en l/s.
Ce débit, exprimé en l/s, constitue l'assiette de la redevance annuelle de débit.

[6]: La prime d'utilisation régulière est proprotionnelle au "Débit estival Moyen" constaté pour la période estivale définit comme suit:
Le « Débit estival moyen », Dm, est égal au débit moyen prélevé sur l'ensemble des points de livraison de la Commune entre le 1er juillet et le 31 aout.

$$Dm = Ve \times 1000 / (62 \times 86400)$$

Où Ve est égal au volume prélevé entre le 1er juillet et le 31 aout inclus exprimé en m3
Ce débit exprimé en litre/seconde constitue l'assiette de la prime d'utilisation régulière qui vient en soustraction de la redevance annuelle de débit.
Compte tenu que la variation du débit total livré au SEVE au niveau des quartiers de Font Freye, Fustière et du Gargalon ne dépend pas de la demande de celui-ci mais du débit disponible après livraison aux communes de la CCPF; Dp sera considéré comme égal à Dm.
Remarque: La période des arrosages dit "périodiques" commence le 15 mars et finit le 15 octobre de chaque année.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_16-DE

CHAPITRE III – EAU AGRICOLE			
Section 1 - Abonnement			
III.1.1	Redevance d'abonnement (partie fixe) par exploitation		
III.1.1.1	Commune de Bagnols en Forêt	25,16	AN
III.1.1.2	Commune de Callian	26,40	AN
III.1.1.3	Commune de Fayence	51,108	AN
III.1.1.4	Commune de Mons	-	AN
III.1.1.5	Commune de Montauroux	-	AN
III.1.1.6	Commune de Saint Paul en Forêt	-	AN
III.1.1.7	Commune de Seillans	-	AN
III.1.1.8	Commune de Tanneron [1]	16,30	AN
III.1.1.9	Commune de Tourrettes	-	AN
III.1.2	Location de compteur diam. 15		
III.1.2.1	Commune de Tanneron	6,34	AN
III.1.3	Location de compteur diam. 20		
III.1.3.1	Commune de Tanneron	10,28	AN
III.1.4	Location de compteur diam. 30		
III.1.4.1	Commune de Tanneron	16,07	AN
III.1.5	Location de compteur diam. 40		
III.1.5.1	Commune de Tanneron	24,10	AN
III.1.6	Location de compteur diam. 100		
III.1.6.1	Commune de Tanneron	304,50	AN
III.1.7	Entretien du branchement		
III.1.7.1	Commune de Tanneron	4,57	AN
Section 2 - Approvisionnement agricole			
III.2.1	Fourniture d'eau agricole		
III.2.1.1	Commune de Bagnols en Forêt	0,612	M3
III.2.1.2	Commune de Callian (catégorie A)	0,170	M3
III.2.1.3	Commune de Callian (catégorie B)	0,110	M3
III.2.1.4	Commune de Fayence	0,261	M3
III.2.1.5	Commune de Mons	1,000	M3
III.2.1.6	Commune de Montauroux	0,300	M3
III.2.1.7	Commune de Saint Paul en Forêt	0,071	M3
III.2.1.8	Commune de Seillans hiver	0,420	M3
III.2.1.9	Commune de Seillans été	0,860	M3
III.2.1.10	Commune de Tanneron Tranche	0,380	M3
III.2.1.11	Commune de Tanneron hors Tranche	0,750	M3
III.2.1.12	Commune de Tourrettes	0,600	M3

Remarque: Les redevances "eau potable" fixees par les communes de Callian, Fayence, Mons, Montauroux (hors Estéret du lac), Saint Paul en Forêt, Seillans, Tanneron, Tourrettes ont été reprise dans le présent bordereau. Les tarifs communaux ont été maintenus pour l'années 2021.

[1]: La partie fixe "eau potable" et "agricole" de la commune de Tanneron s'applique en fonction du contrat souscrit. Par exemple pour une souscrition de 2m3/i

[4] CA: Le Coéfficiant d'activité permet de tenir compte de la nature de l'activité impliquant des utilisations de l'eau assimilables aux utilisations à des fins dommestiques

[3]: Montant plafond de la PFAC = 80% x (10 000 – 1 500) = 6 800 €

[4] CP: Le Coéfficiant de Pollution permet de tenir compte des dépenses supplémentaires engendrées pour l'assainissement de l'effluent de l'établissement, comparativement à l'effluent moyen domestique. Il est calculé en fonction des caractéristiques de l'effluent de l'établissement et réévalué chaque année dans le cadre de l'application de la convention de déversement.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_17-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés 29

DCC n° 210413/17

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

TARIFS DES TRAVAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Le Président, informe l'assemblée que le conseil d'exploitation, a étudié l'ensemble des coûts réalisés en régie concernant les branchements, les divers travaux et les fournitures eau et assainissement et nécessitant un remboursement par le bénéficiaire.
Ainsi, un bordereau de prix détaillé permet de répercuter sur le demandeur des travaux le montant de la prestation exécutée (parties de branchement situées sous la voie publique, pose, déplacement, remplacement de compteurs...). La nouvelle tarification, qui est proposée à effet du 01 mai 2021, prend en compte la variation des coûts de fourniture constatée auprès des divers fournisseurs.
Ces tarifs ayant été validés par le conseil d'exploitation de la Régie des Eaux, le Président propose d'adopter la grille tarifaire 2021 d'eau potable et d'assainissement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2224-12-2 et L.2224-12-4 relatifs à la tarification de l'eau potable,
VU le code de la santé publique, notamment les articles L. 1331-1 à L. 1331-10,
VU les travaux du conseil d'exploitation de la Régie des Eaux du Pays de Fayence du 05/03/2021, et 23/03/2021,
VU le débat d'orientation budgétaire 2021 du 16/03/2021,

ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ABROGE** la délibération n°200310/19 du 10 mars 2020 relative aux tarifs 2020,
- **APPROUVE** la nouvelle tarification,
- **FIXE** au 1er mai 2021 la date d'entrée en vigueur de la tarification de travaux d'eau potable et d'assainissement ci-annexée.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_17-DE

Régie des eaux
Pays de Fayence

GRILLE TARIFAIRE 2021

TRAVAUX ET PRESTATIONS

Maison de Pays
50 route de l'aérodrome - 83 440 FAYENCE
04 94 85 30 50
eaux@cc-paysdefayence.fr
www.cc-paysdefayence.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_17-DE

TITRE I - TRAVAUX

CHAPITRE I – TRAVAUX PRELIMINAIRES ET PREPARATOIRES

N° DES	DESIGNATION DES TRAVAUX	PRIX € HT	UNITE
I.1	Installation de chantier	149,00	F

CHAPITRE II – EXECUTION DE FOUILLES

Section 1 - Terrassement

II.1.1	Tranchée de branchement d'eau potable < = 5 ml	778,00	F
II.1.2	Tranchée de branchement d'assainissement < = 5 ml	778,00	F
II.1.3	Tranchée de branchement longue distance ou > 40	206,00	ML

Section 2 – Plus-values en terrassement

II.2.1	Plus-value pour tranchée manuelle	20,00	ML
II.2.2	Plus-value pour terrain dur	62,00	ML
II.2.3	Plus-value pour sur profondeur	3,00	DMxML
II.2.4	Plus-value pour sur largeur	5,00	DMxML
II.2.5	Plus-value pour tranchée de branchement > 5 ml	143,00	ML
II.2.6	Plus-value pour route départementale	211,00	ML

Section 3 – Lit de pose, enrobage, remblais, revêtement sur tranchée

II.3.1	Fourniture et mise en place de granulats pour enrobage de canalisation		
II.3.1.1	Pour du sable 0/2	15,00	ML
II.3.2	Fourniture et mise en place de granulats pour remblaiement de tranchée		
II.3.2.1	Pour de la GNT 0/31.5	16,00	ML
II.3.2.2	Pour une grave auto-compactante	48,00	ML
II.3.2.3	Fourniture et mise en place de BB 0/10	88,00	ML
II.3.2.4	Exécution d'un bicouche à 65 %	5,00	ML
II.3.2.5	Fourniture et mise en place d'enrobé à froid	27,00	ML

CHAPITRE III – BRANCHEMENT D'EAU POTABLE

Section 1 – Dispositifs de branchement

III.1.1	Fourniture et pose des pièces de branchement		
III.1.1.1	Pour un branchement en PEHD 25 mm avec percement en 15 mm, pose d'un collier et d'un robinet de prise en charge petit bossage	122,00	U
III.1.1.2	Branchement en PEHD 32 mm avec percement en 15 , pose d'un collier et d'un robinet de prise en charge petit bossage	159,00	U
III.1.1.3	Branchement en PEHD 40 mm avec percement en 30 , pose d'un collier et d'un robinet de prise en charge gros bossage	203,00	U
III.1.2	Fourniture et pose de canalisation de branchement en PEHD		
III.1.2,1	Pour un tuyau en PEHD 25 mm et gaine TCP 40 mm	1,00	ML
III.1.2.2	Pour un tuyau en PEHD 32 mm et gaine TCP 50 mm	1,00	ML
III.1.2.3	Pour un tuyau en PEHD 40 mm et gaine TCP 90 mm	2,00	ML
III.1.3	Plus-value pour pièces spéciales de canalisation de branchement		
III.1.3.1	Pour un tuyau en PEHD 25 mm	25,00	U
III.1.3.2	Pour un tuyau en PEHD 32 mm	30,00	U
III.1.3.3	Pour un tuyau en PEHD 40 mm	40,00	U

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_17-DE

Section 2 – Accessoires de branchement			
III.2.1	Fourniture et pose d'un robinet d'arrêt	29,00	U
III.2.2	Fourniture et pose d'un clapet anti-retour	18,00	U
III.2.3	Fourniture et pose d'un régulateur de pression		
III.2.3.1	Pour raccordement sur compteur 15 mm d'un régulateur 20X27 mm	86,00	U
III.2.3.2	Pour raccordement sur compteur 20 ou 25 mm d'un régulateur 26X34 mm	134,00	U
III.2.3.3	Pour raccordement sur compteur 30 mm d'un régulateur 33X42 mm	134,00	U
III.2.4	Fourniture et pose de porte coffret 1 compteur	150,00	U
III.2.5	Fourniture et pose d'un coffret 1 compteur	166,00	U
III.2.6	Fourniture et pose d'un coffret 2 compteurs	224,00	U
III.2.7	Fourniture et pose d'un coffret 3ou 4 compteurs	255,00	U
III.2.8	Fourniture et pose d'un coffret 6 compteurs	893,00	U
III.2.9	Fourniture et pose d'un regard 1 compteur	133,00	U
III.2.10	Fourniture et pose d'un regard 2 compteurs	353,00	U
III.2.3	Fourniture et pose d'un regard 3 compteurs	466,00	U
Section 3 – Compteur			
III.3.1	Fourniture et pose de compteur de première prise		
III.3.1.1	D'un diamètre nominal de 15 mm	89,00	U
III.3.1.2	D'un diamètre nominal de 20 mm	96,00	U
III.3.1.3	D'un diamètre nominal de 25 mm	175,00	U
III.3.1.4	D'un diamètre nominal de 30 mm	194,00	U
CHAPITRE IV – BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT			
Section 1 – Dispositifs de branchement			
IV.1.1	Fourniture et pose des canalisations de branchement		
IV.1.1.1	pour un diamètre 160 PVC CR 8	18,00	ML
IV.1.1.2	pour un diamètre 200 PVC CR 8	58,00	ML
IV.1.2	Raccordement sur réseau existant	64,00	U
IV.1.4	Fourniture et pose de tabouret siphoïde	249,00	U
IV.1.5	Fourniture et pose d'un regard préfabriqué diamètre 800 en polyéthylène (PEHD)	632,00	U
CHAPITRE V – TRAVAUX DIVERS OU SPECIAUX			
Section 1 – Travaux spéciaux			
V.1.1	Percement et rebouchage soigné de niche de compteur	74,00	U
V.1.2	Réfection de chaussée pavée	107,00	M2
V.1.3	Obturation de canalisation	453,00	U
V.1.4	Fourniture et pose d'un poteau incendie <= 10 ml	2168,00	U
Section 2 – Travaux divers			
V.2.1	Dépose ou repose d'appareils	48,00	F
V.2.2	Fermeture de bouche à clé	40,00	F

Remarque: Les travaux de branchement > 40, hors forfait ou autres travaux refacturables non prévus au bordereau sont facturés soit sur la base:

- des prix unitaires hors taxe révisés des marchés de travaux
- des coût horaire de main d'œuvre, y compris refacturation des pièces au prix hors taxe révisés des marchés de fournitures
- devis passés par la Régie des Eaux du Pays de Fayence (REPF)

Tout devis émis par la REPF est majoré de frais de gestion de 10%

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_17-DE

TITRE II - GESTION DES DEMANDES ABONNES / TIERS

CHAPITRE I – FRAIS GENERAUX

N° DES	DESIGNATION DES TRAVAUX	PRIX € HT	UNITE
I.1	Frais d'accès au service [1]	30,00	U
I.2	Déplacement pour relevé de compteur	20,00	U
I.3	Déplacement non imputable au service	40,00	U
I.4	Traitement des attestations de contrôle et de conformité ou autre demande administrative	20,00	U
I.5	Rendez-vous non honoré par l'abonné/le demandeur	50,00	U
I.6	Frais de gestion [1]	10,00	%
I.7	Main d'œuvre horaire agent	20,00	H
I.8	Main d'œuvre horaire technicien	25,00	H

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_17-DE

CHAPITRE II – CONTRÔLE			
Section 1 - Assainissement non collectif			
II.1.1	Contrôle périodique		
II.1.1.1	Installation <20EH	125,00	U
II.1.1.2	Installation >20EH	300,00	U
II.1.1.3	Autres installations	125,00	U
II.1.2	Contôle de vente		
II.1.2.1	Contôle d'installation <20EH	175,00	U
II.1.2.2	Contrôle d'installation >20EH	300,00	U
II.1.2.3	Contôle d'autres installations	175,00	U
II.1.3	Contôle ponctuel		
II.1.3.1	Contôle d'installation <20EH	175,00	U
II.1.3.2	Contrôle d'installation >20EH	300,00	U
II.1.3.3	Contôle d'autres installations	175,00	U
II.1.4	Contôle de conception		
II.1.4.1	Contôle d'installation <20EH	145,00	U
II.1.4.2	Contrôle d'installation >20EH	295,00	U
II.1.4.3	Contôle d'autres installations	145,00	U
II.1.5	Contôle de réalisation		
II.1.5.1	Contôle d'installation <20EH	155,00	U
II.1.5.2	Contrôle d'installation >20EH	305,00	U
II.1.5.3	Contôle d'autres installations	155,00	U
II.1.6	Refus de visite		
II.1.6.1	Contôle périodique d'installation <20EH	250,00	U
II.1.6.2	Contrôle périodique d'installation >20EH	600,00	U
II.1.6.3	Contôle périodique d'autres installations	250,00	U
II.1.6.4	Contôle ponctuel d'installation <20EH	350,00	U
II.1.6.5	Contôle ponctuel d'autres installations	350,00	U
II.1.7	Pénalité financière en cas d'absence d'installation, mauvaise état de fonctionnement, non réalisation des prescrition du SPANC		
II.1.7.1	Contôle d'installation <20EH	600,00	U
II.1.7.2	Contrôle d'installation >20EH	1200,00	U
II.1.7.3	Contôle d'autres installations	600,00	U
Section 2 - Assainissement collectif			
II.2.1	Contrôle de vente		
II.2.1.1	Effluent domestique	175,00	U
II.2.1.2	Effluent assimilé domestique	175,00	U
II.2.1.3	Effluent non domestique	300,00	U
II.2.2	Contrôle de raccordement / ponctuel		
II.2.2.1	Effluent domestique	155,00	U
II.2.2.2	Effluent assimilé domestique	155,00	U
II.2.2.3	Effluent non domestique	300,00	U
II.2.3	Contôle de conception effluent non domestique	300,00	U
CHAPITRE III – PRESTATIONS DIVERSES			
III.1.1	Réception et traitement des matières de vidanges en station d'épuration		
III.1.1,1	Entreprise conventionnée Groupement varois de l'Assainissement	24,00	M3
III.1.1,2	Entreprise non conventionnée Groupement varois de l'Assainissement	30,00	M3
III.1.2	Etude de faisabilité travaux d'eau potable	95,00	F
III.1.3	Etude de faisabilité travaux d'assainissement	95,00	F
III.1.4	Contrôle de désinfection d'eau potable	20,00	U
III.1.5	Analyse d'eau potable par un laboratoire COFRAC	96,40	U
III.1.6	Analyse rejet d'assainissement par un laboratoire COFRAC	876,15	U
III.1.7	Contrôle ponctuel d'hydrants	120,00	U

Remarque: Les prestations pour le compte de tiers refacturables non prévus au bordereau sont facturés sur la base des coût horaire de main d'œuvre, augmentés des frais de gestion de 10 %.

(1) Redevance répartie à 50% sur le service d'eau et 50% sur le service d'assainissement

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_18-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice	30
Présents	26
Pouvoirs	3
Absents	1
Suffrages exprimés	29

DCC n° 210413/18

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

AUTORISATION DE SIGNER LES AVENANTS N°1 AUX LOTS 2 ET 4 DE L'ACCORD-CADRE N°2020BOM POUR LA FOURNITURE DE CHÂSSIS-CABINE NEUFS ET DE BENNES NEUVES POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Date de la notification des lots 2 et 4: 09/10/2020
Durée d'exécution : L'accord-cadre commence à compter de la date indiquée dans le premier bon de commande pour une durée de 36 mois.

Titulaire des lots 2 et 4 : **FAUN ENVIRONNEMENT**
625 Rue du Languedoc
07500 GUILHERAND-GRANGES
Tél : 04 75 81 66 00
SIRET : 775 573 009 00047

Montant initial du marché public :
Pour le lot 2 :
Le montant minimum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 72 000.00 euros HT
Le prix unitaire d'une benne renseigné à l'article 1 – du Bordereau des Prix Unitaires est de 73 655.00 € HT.
Pour le lot 4 :
Le montant minimum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 81 000.00 euros HT
Le prix unitaire d'une benne renseigné à l'article 1 – du Bordereau des Prix Unitaires est de 86 910.00 € HT.

Objet des avenants :
La loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit que les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d'une Tarification Incitative (T.I.) en matière de déchets, avec pour objectif que quinze millions d'habitants soient couverts par cette dernière en 2020 et vingt-cinq millions en 2025.
Cette obligation réglementaire de mise en œuvre partielle de la T.I. est traduite dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, avec l'objectif de couvrir 1,7 M d'habitants en 2025.
Par délibération en date du 8 décembre 2018, le conseil communautaire a voté le passage de la TEOM vers la redevance incitative, afin de financer le service public de prévention et gestion des déchets.

Les objectifs de la redevance incitative sont :
- De responsabiliser l'usager sur sa production de déchets et son utilisation du service,
- De réduire les quantités d'ordures ménagères collectées et enfouies,
- D'augmenter la quantité de déchets valorisés,
- D'anticiper la forte hausse de la T.G.A.P.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_18-DE

Elle est complétée par la délibération en date du 16 mars 2021 qui précise les [illegible] professionnel sera doté d'un bac roulant pour la collecte des ordures ménagè[illegible] possible.
Le marché pour la fourniture de châssis-cabine neufs et de bennes neuves pour la collecte des déchets ménagers prévoyait, pour les lots n°2 et n°4, des bennes équipées de basculeur de conteneur simple chaise (article 2-2 et 2-4).
Afin de réaliser la collecte des bacs en porte à porte dans de bonnes conditions pour les agents de collecte, il est nécessaire d'équiper les bennes de basculeurs double chaise et non plus de simple chaise.

Conformément à l'Article L2194-1 - Conditions de modification du marché, un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires.
La plus-value pour mettre un basculeur double chaise automatique Levator avec la prédisposition identification de bacs est de **15 680 € HT pour une benne.**
La commission d'appel d'offres s'est réunie le 06 avril 2021 à 11h30 afin d'analyser les avenants et propose la signature de ces derniers comme suit :

TITULAIRE DU MARCHE : **FAUN ENVIRONNEMENT**
Incidence financière :
POUR LE LOT 2 :
Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 15 680.00 € HT
- Montant TTC 18 816.00 € HT
- % d'écart introduit par l'avenant : **21.25% de plus-value sur l'achat d'une benne.**

Nouveau montant du marché public :
Le montant minimum de l'accord-cadre n'est pas modifié par le présent avenant.

Le montant d'une benne équipée du basculeur double chaise s'élèvera à :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 89 335.00 €
- Montant TTC : 107 202.00 €

POUR LE LOT 4 :
Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 15 680.00 €
- Montant TTC 18 816.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : **18.04% de plus-value sur l'achat d'une benne.**

Nouveau montant du marché public :
Le montant minimum de l'accord-cadre n'est pas modifié par le présent avenant.

Le montant d'une benne équipée des basculeurs double chaise s'élèvera à :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 102 590.00 €
- Montant TTC : 123 08.00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- APPROUVE les avenants n°1 aux lots 2 et 4 de l'accord-cadre pour la fourniture de châssis-cabine neufs et de bennes neuves pour la collecte des déchets ménagers tels qu'exposés ci-dessus,
- AUTORISE le Président à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_19-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés..... 29

DCC n° 210413/19

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de **René UGO** :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE FAYENCE : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Président communique, pour information, le compte administratif de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence (O.T.I.P.F) pour l'année 2020 qui est conforme au compte de gestion.
Les comptes de gestion et administratif 2020 de l'OTIPF ont été approuvé par les membres du Comité de Direction le 12 avril 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
VU l'article L.133-8 du Code du Tourisme,
VU la délibération de la Communauté de communes n°2015-0630/01 en date du 30 juin 2015 intégrant la compétence « promotion du tourisme » dans les statuts de la Communauté de communes en application de loi NOTRe,
VU la délibération n°160628/3 portant création de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence par la Communauté de communes du Pays de Fayence,
VU le compte administratif 2020 de l'O.T.I.P.F. approuvé par le Comité de Direction le 12/04/2021 annexé,

ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :
- **PREND ACTE** de la présentation du compte administratif 2020 de l'O.T.I.P.F

Tourrettes, le 14 avril 2021

Communauté de Communes du Pays de Fayence

René UGO
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 82377863400019	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT OTI DU PAYS DE FAYENCE

POSTE COMPTABLE DE : TRESOR PUBLIC DE FAYENCE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : OTI DU PAYS DE FAYENCE (2)

ANNEE 2020

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 17
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 18
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 19
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet
A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 20
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 23

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 898 698,74	G 839 967,62	G-A -58 731,12
	Section d'investissement	B 49 390,93	H 49 509,36	H-B 118,43
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 173 180,82 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 1 794,82 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 948 089,67	Q= G+H+I+J 1 064 452,62	=Q-P 116 362,95

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 898 698,74	= G+I+K 1 013 148,44	114 449,70
	Section d'investissement	= B+D+F 49 390,93	= H+J+L 51 304,18	1 913,25
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 948 089,67	= G+H+I+J+K+L 1 064 452,62	116 362,95

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	249 746,28	223 152,41	8 591,69	0,00	18 002,18
012	Charges de personnel, frais assimilés	697 398,18	594 386,38	0,00	0,00	103 011,80
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 100,00	109,25	0,00	0,00	990,75
Total des dépenses de gestion courante		**948 244,46**	**817 648,04**	**8 591,69**	**0,00**	**122 004,73**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	668,48	0,00	0,00	331,52
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	10 000,00	9 926,17			73,83
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	47 355,00	47 355,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 006 599,46**	**875 597,69**	**8 591,69**	**0,00**	**122 410,08**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*14 509,36*	*14 509,36*			*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***14 509,36***	***14 509,36***			***0,00***
TOTAL		**1 021 108,82**	**890 107,05**	**8 591,69**	**0,00**	**122 410,08**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	5 500,00	41 714,54	0,00	0,00	-36 214,54
70	Ventes produits fabriqués, prestations	42 500,00	21 640,29	7 068,87	0,00	13 790,84
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	322 600,00	322 600,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	464 000,00	395 665,61	35 080,00	0,00	33 254,39
Total des recettes de gestion courante		**834 600,00**	**781 620,44**	**42 148,87**	**0,00**	**10 830,69**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	13 328,00	16 198,31	0,00	0,00	-2 870,31
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**847 928,00**	**797 818,75**	**42 148,87**	**0,00**	**7 960,38**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*	0,00			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		**847 928,00**	**797 818,75**	**42 148,87**	**0,00**	**7 960,38**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**173 180,82**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	17 227,36	15 999,70	0,00	1 227,66
21	Immobilisations corporelles	33 076,82	32 391,23	0,00	685,59
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**50 304,18**	**48 390,93**	**0,00**	**1 913,25**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**1 000,00**	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**51 304,18**	**49 390,93**	**0,00**	**1 913,25**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***		***0,00***
TOTAL		**51 304,18**	**49 390,93**	**0,00**	**1 913,25**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**30 000,00**	**30 000,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**5 000,00**	**5 000,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**35 000,00**	**35 000,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*14 509,36*	*14 509,36*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***14 509,36***	***14 509,36***		***0,00***
TOTAL		**49 509,36**	**49 509,36**	**0,00**	**0,00**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**1 794,82**			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2)*DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	231 744,10		231 744,10
012	Charges de personnel, frais assimilés	594 386,38		594 386,38
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	109,25		109,25
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	668,48	*0,00*	668,48
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	9 926,17	*14 509,36*	24 435,53
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	47 355,00		47 355,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**884 189,38**	***14 509,36***	**898 698,74**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**898 698,74**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	15 999,70	*0,00*	15 999,70
21	Immobilisations corporelles (6)	32 391,23	*0,00*	32 391,23
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	*0,00*	1 000,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**49 390,93**	***0,00***	**49 390,93**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	**49 390,93**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	41 714,54		41 714,54
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	28 709,16		28 709,16
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	322 600,00		322 600,00
75	Autres produits de gestion courante	430 745,61		430 745,61
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	16 198,31	*0,00*	16 198,31
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes d'exploitation – Total	**839 967,62**	***0,00***	**839 967,62**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**173 180,82**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 013 148,44**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00	30 000,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*14 509,36*	*14 509,36*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**30 000,00**	***14 509,36***	**44 509,36**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**1 794,82**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**5 000,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**51 304,18**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**249 746,28**	**223 152,41**	**8 591,69**	**0,00**	**18 002,18**
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	0,00	5 626,99	0,00	0,00	-5 626,99
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	5 000,00	6 153,42	0,00	0,00	-1 153,42
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1 000,00	6 146,14	1 193,65	0,00	-6 339,79
6064	Fournitures administratives	1 500,00	5 522,66	1 026,64	0,00	-5 049,30
6066	Carburants	2 000,00	951,29	154,03	0,00	894,68
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	1 301,96	0,00	0,00	2 698,04
607	Achats de marchandises	18 000,00	20 970,80	356,40	0,00	-3 327,20
611	Sous-traitance générale	18 000,00	9 891,72	1 176,00	0,00	6 932,28
6132	Locations immobilières	0,00	12 600,00	0,00	0,00	-12 600,00
6135	Locations mobilières	12 000,00	8 830,02	0,00	0,00	3 169,98
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	500,00	14 856,00	0,00	0,00	-14 356,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	242,23	0,00	0,00	1 757,77
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	10 621,98	0,00	0,00	-7 621,98
6156	Maintenance	10 000,00	9 896,92	228,00	0,00	-124,92
6161	Multirisques	4 200,00	3 881,74	0,00	0,00	318,26
617	Etudes et recherches	7 670,00	0,00	0,00	0,00	7 670,00
618	Divers	3 000,00	7 862,00	0,00	0,00	-4 862,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6226	Honoraires	15 000,00	18 195,38	324,00	0,00	-3 519,38
6227	Frais d'actes et de contentieux	576,28	272,95	0,00	0,00	303,33
6228	Divers	15 000,00	3 630,00	0,00	0,00	11 370,00
6231	Annonces et insertions	8 000,00	9 802,48	0,00	0,00	-1 802,48
6232	Echantillons	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6233	Foires et expositions	6 000,00	1 300,00	0,00	0,00	4 700,00
6236	Catalogues et imprimés	24 360,00	9 505,18	1 075,20	0,00	13 779,62
6237	Publications	5 640,00	0,00	0,00	0,00	5 640,00
6238	Divers	3 300,00	769,36	0,00	0,00	2 530,64
6241	Transports sur achats	1 000,00	289,29	0,00	0,00	710,71
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	1 211,49	0,00	0,00	3 788,51
6256	Missions	5 000,00	1 098,18	0,00	0,00	3 901,82
6257	Réceptions	15 000,00	10 388,41	0,00	0,00	4 611,59
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	2 011,25	0,00	0,00	988,75
6262	Frais de télécommunications	12 000,00	13 948,08	0,00	0,00	-1 948,08
627	Services bancaires et assimilés	500,00	257,49	0,00	0,00	242,51
6281	Concours divers (cotisations)	23 000,00	22 590,75	0,00	0,00	409,25
6287	Remboursements de frais	12 000,00	2 526,25	3 057,77	0,00	6 415,98
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**697 398,18**	**594 386,38**	**0,00**	**0,00**	**103 011,80**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	275 000,00	179 146,61	0,00	0,00	95 853,39
6311	Taxe sur les salaires	27 975,00	49 821,00	0,00	0,00	-21 846,00
6312	Taxe d'apprentissage	1 800,00	223,00	0,00	0,00	1 577,00
6313	Participat° employeurs format° continue	4 200,00	7 186,69	0,00	0,00	-2 986,69
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6411	Salaires, appointements, commissions	262 423,18	255 515,92	0,00	0,00	6 907,26
6412	Congés payés	25,00	555,27	0,00	0,00	-530,27
6413	Primes et gratifications	19 500,00	7 753,27	0,00	0,00	11 746,73
6414	Indemnités et avantages divers	14 500,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	53 600,00	40 215,33	0,00	0,00	13 384,67
6452	Cotisations aux mutuelles	11 250,00	9 612,35	0,00	0,00	1 637,65
6453	Cotisations aux caisses de retraites	9 240,00	29 752,08	0,00	0,00	-20 512,08
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	12 385,00	10 035,26	0,00	0,00	2 349,74
6472	Versements aux comités d'entreprise	3 200,00	3 392,00	0,00	0,00	-192,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	1 177,60	0,00	0,00	822,40
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**1 100,00**	**109,25**	**0,00**	**0,00**	**990,75**
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	500,00	106,75	0,00	0,00	393,25
6532	Frais de mission élus	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	2,50	0,00	0,00	97,50
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**948 244,46**	**817 648,04**	**8 591,69**	**0,00**	**122 004,73**
66	**Charges financières (b) (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**1 000,00**	**668,48**	**0,00**	**0,00**	**331,52**
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	661,48	0,00	0,00	-661,48
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	7,00	0,00	0,00	993,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**10 000,00**	**9 926,17**			**73,83**
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	10 000,00	9 926,17			73,83

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**47 355,00**	**47 355,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
695	Impôts sur les bénéfices	47 355,00	47 355,00	0,00	0,00	0,00
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**1 006 599,46**	**875 597,69**	**8 591,69**	**0,00**	**122 410,08**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***14 509,36***	***14 509,36***			***0,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*14 509,36*	*14 509,36*			*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***14 509,36***	***14 509,36***			***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***14 509,36***	***14 509,36***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 021 108,82**	**890 107,05**	**8 591,69**	**0,00**	**122 410,08**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**5 500,00**	**41 714,54**	**0,00**	**0,00**	**-36 214,54**
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	0,00	8 999,33	0,00	0,00	-8 999,33
64198	Autres remboursements	5 500,00	4 850,33	0,00	0,00	649,67
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	27 864,88	0,00	0,00	-27 864,88
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***42 500,00***	***21 640,29***	***7 068,87***	***0,00***	***13 790,84***
706	Prestations de services	*7 000,00*	*895,82*	*297,47*	*0,00*	*5 806,71*
707	Ventes de marchandises	*35 000,00*	*20 492,01*	*6 771,40*	*0,00*	*7 736,59*
7082	Commissions et courtages	*500,00*	*252,46*	*0,00*	*0,00*	*247,54*
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**322 600,00**	**322 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	Subventions d'exploitation	322 600,00	322 600,00	0,00	0,00	0,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**464 000,00**	**395 665,61**	**35 080,00**	**0,00**	**33 254,39**
753	Reversement taxe de séjour	464 000,00	395 663,78	35 080,00	0,00	33 256,22
7588	Autres	0,00	1,83	0,00	0,00	-1,83
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**834 600,00**	**781 620,44**	**42 148,87**	**0,00**	**10 830,69**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**13 328,00**	**16 198,31**	**0,00**	**0,00**	**-2 870,31**
7718	Autres produits except. opérat° gestion	5 500,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
778	Autres produits exceptionnels	7 828,00	16 198,31	0,00	0,00	-8 370,31
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**847 928,00**	**797 818,75**	**42 148,87**	**0,00**	**7 960,38**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**847 928,00**	**797 818,75**	**42 148,87**	**0,00**	**7 960,38**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**173 180,82**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**17 227,36**	**15 999,70**	**0,00**	**1 227,66**
2051	Concessions et droits assimilés	17 227,36	15 999,70	0,00	1 227,66
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**33 076,82**	**32 391,23**	**0,00**	**685,59**
2182	Matériel de transport	3 000,00	2 500,00	0,00	500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	10 576,82	10 653,06	0,00	-76,24
2184	Mobilier	6 500,00	6 514,93	0,00	-14,93
2188	Autres immobilisations corporelles	13 000,00	12 723,24	0,00	276,76
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'équipement	**50 304,18**	**48 390,93**	**0,00**	**1 913,25**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**1 000,00**	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**			
	Total des dépenses financières	**1 000,00**	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**51 304,18**	**49 390,93**	**0,00**	**1 913,25**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (5)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**51 304,18**	**49 390,93**	**0,00**	**1 913,25**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**0,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	**Subventions d'investissement**	**30 000,00**	**30 000,00**	**0,00**	**0,00**
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées(hors 165)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**30 000,00**	**30 000,00**	**0,00**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**5 000,00**	**5 000,00**	**0,00**	**0,00**
1068	Autres réserves	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**5 000,00**	**5 000,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**35 000,00**	**35 000,00**	**0,00**	**0,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***0,00***			
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)***	***14 509,36***	***14 509,36***		***0,00***
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*5 716,54*	*5 716,54*		*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*2 093,00*	*2 093,00*		*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*4 879,82*	*4 879,82*		*0,00*
28184	*Mobilier*	*547,00*	*547,00*		*0,00*
28188	*Autres*	*1 273,00*	*1 273,00*		*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***14 509,36***	***14 509,36***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (6)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***14 509,36***	***14 509,36***		***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**49 509,36**	**49 509,36**	**0,00**	**0,00**
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**1 794,82**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	03/03/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	AGENCEMENT AMENAGEMENT BATIMENT TERRAIN	15	
L	BATIMENT LEGER ABRI	10	
L	VOITURE	5	
L	COFFRE FORT	20	
L	FRAIS D ETUDE NON SUIVI DE REALISATION	5	
L	INSTALLATION ET APPAREIL DE CHAUFFAGE	10	
L	LOGICIEL	2	
L	MATERIEL CLASSIQUE	10	
L	MATERIEL BUREAU ELECTRIQUE ELECTRONIQUE	5	
L	MATERIEL INFORMATIQUE	4	
L	MOBILIER	10	
L	PLANTATION	15	
L	SUBVENTION BIEN IMMO	15	
L	SUBVENTION BIEN MOBILIER	5	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	**I** **0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**14 509,36**	**III** **14 509,36**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**14 509,36**	**14 509,36**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*5 716,54*	*5 716,54*
28182	*Matériel de transport*	*2 093,00*	*2 093,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*4 879,82*	*4 879,82*
28184	*Mobilier*	*547,00*	*547,00*
28188	*Autres*	*1 273,00*	*1 273,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**14 509,36**	**0,00**	**1 794,82**	**5 000,00**	**21 304,18**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**0,00**
Ressources propres disponibles	IV	**21 304,18**
Solde	V = IV – II (3)	**21 304,18**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**4,00**	**0,00**	**4,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
AGENT ADMINISTRATIF	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANTE DE DIRECTION	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CHARGE DE MISSION	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
DIRECTEUR	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESPONSABLE ACCUEIL	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
RESPONSABLE WEB	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SECRETAIRE COMPTABLE	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
AGENT ENTRETIEN	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**4,00**	**0,00**	**4,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**142 973,00**		
AGENT ENTRETIEN	C	TECH		943,00	A	CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	ADM		23 417,00	A	CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	ADM		15 361,00	A	CDI
DIRECTEUR	A	ADM		51 583,00	A	CDD
RESPONSABLE WEB	B	ADM		31 313,00	A	CDI
SECRETAIRE COMPTABLE	B	ADM		20 356,00	A	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**194 560,00**		
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	ADM		179 146,00	A	CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	ADM		15 414,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				**337 533,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 1
Nombre de membres présents : 1
Nombre de suffrages exprimés : 1
VOTES :
Pour : 1
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 19/03/2021

Présenté par (1) RENE UGO PRESIDENT,
A MONTAUROUX le 12/04/2021
(1) RENE UGO PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE
A MONTAUROUX, le 12/04/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

.

Certifié exécutoire par (1) RENE UGO PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/04/2021, et de la publication le 12/04/2021
A MONTAUROUX,le 12/04/2021

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…
(2) L'assemblée délibérante étant : LES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_20-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice	30
Présents	26
Pouvoirs	3
Absents	1
Suffrages exprimés	29

DCC n° 210413/20

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE FAYENCE : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Conformément à l'article L. 133-8 du Code du Tourisme, le Président présente au conseil communautaire le rapport d'activité de l'Office de Tourisme Intercommunal (O.T.I.) pour l'année 2020.
Ce rapport a été approuvé par les membres du Comité de Direction le 12 avril 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'article L.133-8 du Code du Tourisme,
CONSIDÉRANT que l'Office de Tourisme Intercommunal (O.T.I.) a transmis à la C.C.P.F. son rapport d'activité relatif à l'exercice 2020 (document annexé à la présente délibération).

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :
- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2020 de l'O.T.I.

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Office de Tourisme Intercommunal

PAYS DE FAYENCE

villages & lacs

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Bagnols-en-Forêt - Callian - Fayence - Mons - Montauroux
Saint-Paul-en-Forêt - Seillans - Tanneron - Tourrettes - Lac de Saint-Cassien - VAR

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien

Office de Tourisme Intercommunal

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 1 06/04/2021 15:13

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 2 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

marque PAGES

édito du PRÉSIDENT - **4**
éditos des VICE-PRÉSIDENTS - **5**
édito du DIRECTEUR - **6** (titre provisoire)
esprit d'ÉQUIPE - **7**
territoire ACCESSIBLE - **8**
atouts TOURISTICITÉ - **9**
premier COMITÉ - **10**
nouvelle GOUVERNANCE - **11**
comité SOCIAL ÉCONOMIQUE - **12**
moyens MATÉRIELS - **13**
mission ACCUEIL - **14**
côté SALONS - **15**
catalogue des ÉDITIONS - **16**
insertions PUB - **18**
relations PRESSE - **19**
site INTERNET - **20**
ruche APIDAE - **21**
réseaux SOCIAUX - **22**
news LETTER - **23**
coopération COLLECTIVITÉS - **24**
rôles d'ACTEURS - **25**
projets ACCOMPAGNEMENT - **26**
étape ITINÉRANCE - **27**
découverte ANIMATIONS - **28**
chiffre d'AFFAIRES - **30**
données OBSERVATOIRE - **31**
bilan taxe de SÉJOUR - **32**
compte de RÉSULTAT - **33**
déjà RÉALISÉS EN 2021 - **34**
dans l'AGENDA - **35**
bons CONTACTS - **36**
bonnes ADRESSES - **38**

Directeur de la publication : Xavier BOUNIOL – Rédaction : Cécile, Sylvie et toute l'équipe de l'OTIPF – Conception : Crea Mania Communication – Photo page de couv. © : Estérel Côte d'Azur – Photos©: N. GOMEZ, JP VILLEGAS, C. TRILLEAU, X. BOUNIOL, T. PEIRONE, Estérel Côte d'Azur, C. BASSOUR – Parution : Avril 2021 - Malgré l'attention portée à la réalisation de ce document, des erreurs peuvent apparaitre indépendamment de notre volonté. La reproduction même partielle des articles et des illustrations est interdite. Ce document est principalement à destination du Comité de Direction, des Elus du Pays de Fayence, des acteurs du Tourisme du Pays de Fayenceet de l'ensemble des partenaires de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence.
Ce document ne peut être vendu.

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 3 06/04/2021 15:13

édito du PRÉSIDENT

Depuis un an, la pandémie a modifié notre façon de vivre et de voyager. Fort heureusement, la saison estivale a pu battre son plein.

Nouveauté 2020, les espaces extérieurs de la Maison du Lac sont terminés. Le restaurant Le Ponton a ouvert. La plage publique surveillée, l'Ecole de voile et bientôt les jeux pour enfants sont autant d'activités complémentaires à celles déjà déployées par les concessions installées autour du lac.

Investir autour du lac, c'est améliorer l'image de tout notre territoire et le rendre plus attractif. Le lac est évidemment un joyau pour nos visiteurs, mais aussi pour la population locale et les sportifs.

Dans cette dynamique, les chantiers se succèdent. Les importants travaux de la base d'aviron vont aussi accroître la notoriété du Lac et du Pays de Fayence, en accueillant des équipes qui viendront s'entraîner, notamment pour les prochains Jeux Olympiques.

L'année 2020 a été celle du renouvellement des conseils municipaux du territoire. Le nouveau Comité de direction de l'Office de Tourisme composé d'élus communautaires, d'élus municipaux et de professionnels du tourisme exprime une forte volonté communautaire et une véritable représentation du territoire et des métiers du tourisme.

Pour faire face aux incertitudes qui ont jalonné l'année passée, l'Office de Tourisme a été réactif, tant dans son fonctionnement que dans la réalisation de ses missions.

Des actions de communications efficaces ont été mises en place en partenariat avec Estérel Cote d'Azur et Var Tourisme. Toutes les actions menées sur le Web et dans les médias cultivent notre attractivité.

Surtout, continuons à bien accueillir nos visiteurs voisins ou internationaux et, ensemble, préparons le déconfinement où nous retrouverons tous, la liberté et la joie de bien vivre dans notre beau pays.

René UGO

Président de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence

Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence

Maire de Seillans, un des Plus beaux Villages de France

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 4 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

édito des VICE-PRÉSIDENTS

Pour cette mandature 2020-2026, nous avons décidé de fusionner culture et tourisme. C'est un choix pertinent qui démontre que l'attractivité du territoire se bâtit sur les atouts propres de nos 9 communes : villages perchés, patrimoine (églises, monuments, architecture, musées…), sport et détente (vol à voile, golf, sports nautiques, V.T.T., EuroVélo (EV8)…), agriculture (œnotourisme, pastoralisme, plantes à parfum…)

Cette attractivité se bâtit tout autant sur l'évènement culturel : festivals (quatuors à cordes, guitare, jazz, ciné-festival…), salons (antiquaires, modélisme…). L'objectif partagé étant de créer une véritable destination touristique et culturelle Pays de Fayence

Camille BOUGE

Vice-Président de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence, collège des élus.

Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, commission Culture & Tourisme

Maire de Tourrettes, un des Villages de caractère du Var.

Le choix de nos élus d'installer une équité entre les sociaux pros et les élus est pour moi un gage d'une gestion pragmatique de notre territoire.

Nous devons définir clairement une vision à court, moyen et long terme. La quête de destinations qui incarnent le bon vivre : La pratique de loisirs en famille en milieu naturel, l'histoire et la culture de nos villages perchés. le Pays de Fayence est un territoire naturel doté d'une histoire et d'une culture qui lui est propre et à proximité du littoral, en fait une destination unique, ces atouts répondent aux attentes des vacanciers internationaux et Français.

Pour assumer ce statut nous devons installer une véritable culture du service et de l'accueil, en développant des synergies entre la culture et le loisir. Le développement économique et touristique ne doit pas être tabou, ce n'est qu'avec une stratégie claire et maitrisée que nous protégerons notre choix de vivre au Pays de Fayence.

Cyril BAÏZE

Vice-Président de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence, collège des professionnels.

Directeur de Okwide, éco-beach au Lac de Saint-Cassien.

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 5 06/04/2021 15:13

notre petite entreprise TRAVERSE LA CRISE

Xavier Bouniol

Directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence

Il était une fois des présentations de Rapport d'activités qui étaient l'occasion de prendre le temps de se rassembler, d'expliquer son travail, de projeter les évolutions de son métier… et de partager un verre de l'amitié.

Comme tous les professionnels du tourisme, notre activité est confrontée aux aléas sanitaires d'un virus mondial.

Bien sûr, nous ne sommes pas les plus exposés, ni les plus touchés. Je pense au personnel soignant, aux restaurateurs, aux artistes, aux commerçants de proximité, aux stations de sport d'hiver… Je pense aux malades, aux familles blessées…

Bien sûr, ne pas s'apitoyer sur son sort, mais pour autant ne pas oublier. De 2020, je retiendrai :

• la mise en place subite du télétravail nécessitant équipements, apprentissages, innovations, flexibilité… ;

• 15 semaines entre les deux tours des élections municipales et plus de six mois sans Comité de Direction démontrant l'autonomie et la solidité de l'EPIC ;

• les incessantes incertitudes : organisations et annulations, frontières ouvertes ou fermées, re-confinement ou ouvertures, les interrogations sur la recette de taxe de séjour, l'absence de trésorerie… obligeant à une gestion au jour le jour ;

• l'augmentation des interactions avec les pros du territoire en développant plus d'échanges d'informations, actualisant régulièrement les données, créant de nouveaux services… ;

• la mise en place d'un protocole sanitaire permettant d'accueillir le public, derrière plexiglass-visière-masque mais toujours avec joie et professionnalisme ;

• des saisonniers sans job d'été et sans ce pécule aidant à financer études et projets ;

• le flux de touristes de proximité, attirés par le ''calme et la nature'', découvrant la qualité de vie dans nos villages, la diversité de nos campagnes, l'ambiance vacances de nos lacs…. à parfois moins d'une heure de chez eux !

• l'équipe confrontée à la fatigue, la lassitude, la maladie… mais exprimant toujours une forte motivation et la volonté de réaliser une belle année 2021 !

Enfin et surtout, cette année 2020 me rappelle - nous rappelle - une évidence : nos destinations - même de rêves ! - ne sont jamais à l'abri d'une diminution de leur fréquentation touristique, avec de graves conséquences pour l'économie et l'emploi des territoires.

Plus que jamais, notre attractivité touristique se doit d'être remise sur le métier : parfaire et adapter notre offre, créer de nouveaux produits, veiller à être irréprochable, défendre nos paysages, cultiver notre art de vivre, promouvoir une image et une promesse justes…, utiliser le Tourisme pour durablement améliorer notre qualité de vie.

Prenez soin de vous, de vos proches et de votre Nature,

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 6 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

esprit d'ÉQUIPE

Ordres de missions permanents

Le staff permanent
12,55 équivalents temps plein

Xavier BOUNIOL, directeur ;
Cassandra OUAZZAR-SERAFIM, assistante de direction ; Céline BASSOUR, secrétaire administrative auprès de la direction, en remplacement de Cassandra depuis le 1er décembre ; Sylvie MARTINI, responsable accueil et régisseuse taxe de séjour ;
Cécile ROIRON, comptable-secrétaire depuis le 17 février 2020 ; Anne-Laure HARDOUIN, chargée de projets e-tourisme et conseillère en séjour ;
Stéphanie LABORDE, chargée de projets et conseillère en séjour ;
Nathalie CHARPENET, référente apidae (temps partiel) ; Laetitia ROLS, conseillère en séjour jusqu'au 21 octobre ; Edith BAUDET, conseillère en séjour ; Alba BELTRAMOLLI, conseillère en séjour ; Chantal CLAUD, conseillère en séjour (temps partiel) ; départ retraite au 31 décembre 2020 ; Catherine GAMBLIN, conseillère en séjour ; Carol TOULET, régisseuse et conseillère en séjour ; Emmanuelle LANZONI, documentaliste et conseillère en séjour (temps partiel) ;
Audrey THUBERT, conseillère en séjour (en congé parental puis départ le 30 novembre)
Cécile POUSSET, agent d'entretien (6h/mois)

Les saisonniers

Mélanie BOCQUET - saison du mimosa ;
Océane LAMELYN - Noël 2020 ;
Calinda OUAZZAR-SERAFIM - remplacement ;
Magalie SOTOCA - remplacement ;
Coralie TRILLEAU - vacances d'automne.

Les stagiaires

Cloé BAYLAC - Emma BRUNET
Inès GAUME - Marie-Hélène MAUDUIT
Ninon PIRLET

Les formations suivies

Apprentissage de 3 logiciels (Progema comptabilité, Gestion du temps et Ephoto)
Développement de compétences (accueil, apidae, print et web, photos et vidéos, offre vélo et vtt, ressources humaines)
Cursus diplômant de directeur d'office de tourisme

Les webinaires suivis

Thèmes : ressources humaines, accueil, taxe de séjour, crise sanitaire, apidae, chèques vacances

Ressources humaines

Mise à jour des contrats de travail, des annexes de détachement, conventions de mise à disposition et ordres de mission permanent

INFOS COVID 19

Mise en place d'un protocole sanitaire
Télétravail durant le 1er confinement et privilégié à l'automne
Réunions d'équipe mensuelles en visioconférence Zoom
Aucune activité partielle mise en place
88,5 semaines d'absence sur l'ensemble de l'équipe soit 1.7 ETP en moins

Dossiers principalement suivis par Cécile et Sylvie

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 7 06/04/2021 15:13

territoire ACCESSIBLE

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

Toutes les voies de communication pour arriver en Pays de Fayence

Accessible par route par les 4 points cardinaux
Traversé par la D562 et à 1/2 heure de la N7
et la Route Napoléon
4 sorties d'autoroute A8 : 36, 38, 39 ou 40
Des aires de covoiturage
3 Gares TGV et TER à moins d'une heure
2 aérodromes Tourrettes-Fayence et Mandelieu
2 aéroports dont un à 45 minutes
Plusieurs ports de plaisances à 45 minutes
2 ports de croisières à moins de 90 minutes
12 compagnies de taxis
4 lignes bus
• 3 lignes régulières (Cannes et St Raphaël)
• 1 ligne Transport à la demande
À pied : GR 49 et GR 51
À vélo : La Méditerranée à Vélo EV8
Aire de parapente ou deltaplane au Lachens
Un territoire à proximité du monde
750 km de Paris
1h30 de vol de Londres ou d'Amsterdam
9h30 de vol de New York
5h00 de vol de Moscou

Un territoire entre mer et montagne à moins d'une heure de la Mer Méditerranée

• les Îles de Lérins
• le Mont Vinaigre et la Corniche d'Or (Estérel)
• la première station de ski
• le Verdon
• les Pré-Alpes d'Azur

Dossier principalement suivi par Emmanuelle C

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 8 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

atouts TOURISTICITÉ

Un art de vivre du Sud

9 villages perchés
Le soleil, le ciel bleu, une campagne verte
La Provence, le Mistral, la transhumance
Des platanes, des fontaines, des campaniles
Des ruelles, des ateliers d'artistes
Des fêtes de villages, les traditions, la pétanque
Des produits du terroir
La gastronomie

Un patrimoine de qualité

Des Monuments historiques
Un village «Plus beaux villages de France»
Trois «Villages de Caractère du Var»
Un village labellisé « Ville des Métiers d'Art»
Un label «Station verte et village de vacances et neige «
Un label «Patrimoine immatériel de l'Unesco»

Un environnement exceptionnel

Entre 30 et 1.715 m. d'altitude
De l'Estérel aux Alpes d'Azur
4 lacs dont le Lac de Saint-Cassien
Un fleuve, des rivières
Le mimosa, le chêne liège, les oliveraies, les plantes à parfum, les forêts
Des terres agricoles, de la vigne, de l'élevage

Dossier principalement suivi par Stéphanie

6 tables d'orientation
Un panorama du Mercantour à la Sainte Victoire, des Îles de Lérins à la Corse.

Des événements culturels et sportifs

9 festivals labellisés : Quatuors, Jazz, Cinéma, Guitare, Bagiliba, Cello fan, Musique Cordiale, Choralliance…
Une programmation très variée

Des professionnels à votre service

8 Hôtels, 6 Résidences de tourisme, 15 Campings, 50 Chambres d'hôtes, 63 meublés classés, 3 hébergements insolites, 571 meublés non classés
96 restaurants dont un étoilé et 10 labellisés (Assiettes Michelin, Toques Gault & Millau, Maîtres restaurateur)
41 prestataires de loisirs
Une dizaine de boutiques souvenirs
25 producteurs en vente directe, dont 6 domaines viticoles
62 ateliers d'artistes, 10 salles d'exposition
6 marchés hebdomadaires
Des marchés thématiques : potiers, Arts au cœur du Village, brocante…

Des équipements de loisirs et culturels

Un centre international de vol à voile
Deux golfs 18 trous
Le Lac de Saint-Cassien
Une base d'aviron
Le site d'escalade des gorges du Blavet
26 km de la Méditerranée à vélo (EV8) entre Seillans et Montauroux
Un GR de Pays en 3 ou 5 étapes, 50 km
GR 49 et GR 51
191 km de sentiers balisés pour 14 PR labellisés
Canyoning sur le Fil, La Siagnole et la Siagne à partir de Mons
5 salles de spectacles, 1 théâtre de plein air
8 musées dont un musée à ciel ouvert, un écomusée et 2 fours à pain visitables

Des équipements sportifs

Terrain de vol à voile
Golfs de Terre Blanche
Base d'aviron St-Cassien
Gymnase de Fayence
Gymnase de Montauroux
2 piscines municipales
Stade de Tourrettes
Stade de Fayence
Les terrains de tennis

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 9 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

premier COMITÉ

L'historique

• En 2016, pour être en conformité avec la loi NOTRe, la Communauté de Communes du Pays de Fayence délibère la création d'un Office de Tourisme Intercommunal
• Il est décidé d'opter pour le statut EPIC, Établissement Public à caractère Industriel et Commercial
• Les statuts sont votés le 6 octobre 2016
• Une convention d'objectifs et de moyens est établie le 27 mars 2017

Les Membres du Comité de direction jusqu'au 27 septembre 2020

• Président : René UGO
• Vice-présidents : Camille BOUGE et Nicolas TORREMOCHA
• Membres titulaires : Michel AUFFRET, Valérie BACCOFIN, Marie-José BAUDUIN, Augusta CHEYRES, Mylène CHRISTINE, Jean-Yves DAVRIL, Isabelle de COULON, Isabelle DERBES, Olivier DESCAMPS, Joëlle FABRE, Olivier FARON, Rachel DAVID, Bernard JUIGNET, Nadège KLEROUS, Serge LEIBOVITZ, Myriam ROBBE, Marie-Hélène SIMON
• Membres suppléants : Danielle ADER, Brigitte BADET, Charlotte BENNEGENT, Janine BOUNIAS, Eric BRUNEL, François CAVALLIER, Robert CECCHINATO, Patrick DAMOULAKIS, David HENAFF, Jacques LEFORESTIER, Anne-Marie MANDREA, Claudette MARIET, Nicolas MARTEL, Dominique MASSE, Elisabeth MENUT, Cédric PAUL, Ange SELLERON, Sara SUSINI, Bernard VIAL
• Membre associé : Bruno CHERBLANC au nom d'Estérel Côte d'Azur

Le Bureau des Présidents

• Une réunion mensuelle : partage de l'actualité de l'office, réflexions sur les projets et préparation des Comités de direction

Le Comité de Direction

Le Comité de direction est l'outil de gouvernance aux côtés du directeur. Il délibère sur le plan d'action, le budget, le rapport d'activité... Il veille à ce que les missions de l'Office soient bel et bien réalisées et que les actions mises en place permettent le développement de l'économie touristique. Chacun est « force de proposition ».
Chaque Comité de Direction nécessite : convocation, ordre du jour, émargement, rédaction des délibérations, envois à la Préfecture...
• Du 1er janvier 2020 au 27 septembre 2020 4 réunions et 48 délibérations votées
• Elles portent sur les budgets, les contrats, les conventions, les choix stratégiques, ...

Rapport d'activité 2019

Toute l'équipe a présenté le rapport d'activité 2019, non seulement aux membres du Comité de Direction, mais aussi aux professionnels du tourisme, le 2 mars 2020 à Seillans

Dossiers principalement suivi par Cassandra

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 10 06/04/2021 15:13

nouvelle GOUVERNANCE

Le 28 septembre 2020

Nouvelle élection avec séminaire d'accueil

Livret d'accueil explicatif présentant l'OTI et ses missions

Organisation d'ateliers par groupe

Composition

60% de nouveaux membres

Rajeunissement, parité respectée, représentation de toutes les communes

René UGO, président réélu

Camille BOUGE, vice-président, représentant le collège des élus

Cyril BAÏZE, vice-président, représentant le collège des professionnels

Collège des élus titulaires : Jacques BERENGER (Callian) ; Michel FLEURY (Bagnols-en-forêt) ; Sergè LEIBOVITZ (Seillans) ; Marie-Josée GIUDICELLI (Montauroux) ; Claudette MARIET (Mons) ; Bernard MONTAGNE (Tourrettes) ; Michèle PERRET (Fayence) ; Myriam ROBBE (St-Paul-en-forêt) et Bernard VIAL (Tanneron)

Collège des professionnels titulaires : Rose ALLONGUE (événementiel) ; Eric BRUNEL (restauration) ; Mylène CHRISTINE (producteur) ; Patrick DAMOULAKIS (association) ; Rachel DAVID (hébergement) ; Olivier FARON (chambre d'hôte) ; Sylvie FIORUCCI (hôtellerie) ; Galina NAVODNITCHAIA (artisanat d'art) et Jean-François GOMBAULT (loisir)

Collège des élus suppléants : Coraline ALEXANDRE (Tanneron) ; Brigitte BADET (St-Paul-en-forêt) ; Alain BOURDERAU (Fayence) ; Brigitte CAUVY (Bagnols-en-forêt) ; Patrick DECLARENS (Mons) ; Joëlle FABRE (Montauroux) ; Sébastien LAMBERT (Mons) ; Jacques LEFORESTIER (Seillans); Nicolas MARTEL (St-Paul-en-forêt) ; Elisabeth MENUT (Tourrettes) et Christiane TANZI (Callian)

Collège des professionnels suppléants : Cynthia AIME (loisirs) ; Sandrine ALLEXANDRE (producteur) ; Valérie BACCOFIN (hôtellerie plein air) ; Elise BERTRAND (artisanat d'art) ; Manuela CERVANTES (artisanat d'art) ; Lionel FASOLA (loi) ; Régine GRONDIN (restauration) ; David HENAFF (Hébergement RT) ; Jean-Michel MOUTARD (association) et Didier PILLE (chambre d'hôte)

Membre associé : Bruno CHERBLANC puis Aurore LAROCHE (direction ECA)

Pays de Fayence 15

TANNERON

Une nouvelle direction pour l'office de tourisme

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 11 06/04/2021 15:13

comité SOCIAL ÉCONOMIQUE

Historique

Mise en place en décembre 2019
une titulaire, Anne-Laure HARDOUIN et une suppléante, Stéphanie LABORDE

Rôle

C'est l'instance de représentation du personnel dans l'entreprise.
Les membres du CSE sont élus par les salariés de l'entreprise pour une durée maximale de 4 ans.
La délégation du personnel au CSE a pour mission de présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives sur les points suivants :
salaires, application du code du travail et des autres dispositions légales concernant notamment la protection sociale, conventions et accords applicables dans l'entreprise.
Il contribue à promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise. Il réalise des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel.
Le CSE bénéficie d'un droit d'alerte lui permettant de demander à l'employeur des précisions dans les situations suivantes :
atteinte aux droits des personnes (harcèlement moral par exemple), à leur santé physique et mentale ou aux libertés individuelles (liberté d'expression, d'opinion par exemple) dans l'entreprise
danger grave et imminent
danger grave et imminent en matière de santé publique et d'environnement
Source : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34474

En chiffres

Nombre de réunions : 1 par mois soit 12 en présentiel ou distanciel
Qui participe : le directeur, la titulaire et une invitée : la suppléante
Nombre de questions posées par les agents : 12
Nombre de réponses apportées par la direction : 9
Thématiques abordées : choix de la journée de solidarité (jeudi de l'Ascension), prime d'ancienneté, assurance automobile, mutuelle, statuts, télétravail, télésurveillance, mesures de déconfinement.
Les dossiers abordés pour lesquels le CSE a été consulté : règlement intérieur de l'OTI, protocole sanitaire, organisation du télétravail, organisation de la réouverture des bit après le confinement 1 (aménagement, hygiène et protection individuelle), déroulement de la saison estivale, document unique d'évaluation des risques, organisation de l'équipe en 2021, CNAS (mise en place de 2 référentes sur la base du volontariat)
Heures de délégation cumulées : 98.5h

Actions menées

Visite de 4 bureaux suite à la mise en place du protocole sanitaire
Obtention d'une armoire et un panneau spécifique pour l'affichage obligatoire du CSE
Demandes régulières auprès des agents par mail : consultation des registres, agenda, mode de contact
Informations partagées sur la vidéo surveillance sur le lieu de travail
Rappel des gestes barrières
Transmission des réponses de la direction aux questions à l'équipe

INFOS COVID 19

Jeudi de l'Ascension 2020, décrété jour de solidarité dans l'entreprise et donc travaillé :

le matin, réunion équipe et préparation du déconfinement ; l'après-midi, réunion CSE et ateliers sous forme de jeux de rôle sur les gestes barrière à intégrer dans le travail.

Dossiers principalement suivis par Anne-Laure et Stéphanie

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 12 06/04/2021 15:13

matériel et LOCAUX

Matériel

En 2020, l'OTIPF a été subventionné par la Communauté de communes du Pays de Fayence à hauteur de 30.000 euros et a pu acheter les équipements suivants :

- Véhicule 4L pour les Accueils hors les murs
- Création d'une ligne graphique
- Photos
- Tournage vidéo
- Développement du site internet (phase n°2 et 3)
- Plan du Pays de Fayence
- 2 écrans dynamique pour la Maison du Lac et Fayence
- Armoire de rangement pour le back-office de Camiole
- 4 grands PRI avec supports et Plexiglass et 2 PRI multicases
- Transat Géant pour la Maison du Lac
- Drapeaux et pied de voiture
- Support pédagogique pour l'aquarium de la Maison du Lac
- Matériel audiovisuel pour la Maison du Lac

Dossiers principalement suivis par :

- Logiciel comptable
- Vidéoprojecteur
- Ordinateurs (comptabilité, direction et 4 Ordinateurs pour l'équipe)
- 4 écrans + 2 docs station + Accessoires
- Fauteuils de bureau
- Coffres-forts
- Table de réunion et fauteuils de couleurs
- Installation alarme au back-office de Camiole
- Electroménager pour le back-office de Camiole
- Part sociales APIDAE
- Boucle magnétique pour malentendant (tourisme et handicap)
- Audiophones portatifs pour visites commentées (3)
- Armoire et tableau pour le CSE
- 2 petits transats,
- Support document pliant pour accueil hors les murs
- 2 écrans dynamiques

Locaux

Back-office, deux déménagements
- en janvier 2020 - Des bureaux de Tassy de l'aile Est à l'aile Ouest
- en janvier 2021- Des bureaux de Tassy à Camiole
- aménagement et déménagement de la salle de réunion de Tassy en open space de 7 bureaux d'octobre 2019 à août 2020

Nos bureaux d'information touristique

• Maison du Lac : installation d'écrans dynamiques, transats, oriflammes, parasols, Flag.

• Tourrettes : BIT ouvert dans le Musée « Art & d'Essais »,équipement complet, changement du bureau et achat de nouveaux fauteuils,

• Seillans : BIT ouvert dans le Musée Max Ernst, changement de l'enseigne Information

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 13 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

mission ACCUEIL

«Assurer l'accueil et l'information des visiteurs» article 2 « Missions » des statuts

Nos bureaux d'information

Maison du lac, ouverte 7j/7 toute l'année.
Fayence, ouvert 6j/7 du lundi au samedi, toute l'année.
Tanneron, ouvert du 13 janvier au 8 mars, 7j/7 pour la saison mimosa. Ouvert 1j/7 de juin à septembre. Fermé en hors saison.
Les bureaux de Seillans et Tourrettes, situés dans des musées, ouverts 1j/7 jusqu'au confinement puis 5j/7 jusqu'au 2ème confinement. Fermés en décembre.
Montauroux, ouvert 5j/7 du 1er janvier au 15 février, puis 1j/7 (samedi) jusqu'au confinement. Réouverture 1j/7 (mardi) de juin à mi-juillet puis 2j/7 de mi-juillet au 30 août pour cause d'exposition. Fermé de septembre à décembre (locaux récupérés pour le CCAS)
Les bureaux de Bagnols-en forêt, Callian, Mons, fermés en hors saison jusqu'à la fin du confinement. Ouverts 1,5j/7 de juin à septembre. Fermé en hors saison.

Le standard

Installation toute fin 2019, avec un numéro de téléphone unique, une messagerie « tchat » et une adresse mail dédiée, « Chez Léon » a pris son envol et surtout rempli pleinement ses fonctions en 2020.
A l'écoute de tous 7j/7, cette « conciergerie » a permis de maintenir du lien durant le confinement, d'alléger le travail des conseillers en séjour dans les bureaux durant la période estivale en séparant accueil indirect et accueil direct, et de répondre rapidement aux attentes de la clientèle qui passe par les moyens de communication numérique. Durant le confinement, cet outil s'est avéré un maintien primordial du lien avec les locaux, les professionnels… pour continuer à relayer toute information.
Notre personnel se relaie à ce poste, très exigeant en matière de connaissances sur le territoire, d'informations actualisées, de recherches diverses…
Le but recherché de maintenir un accueil de qualité a été atteint alors même que :
- la venue dans un office allait être fortement perturbée par les consignes de distanciation ou interdite lors du confinement
- l'office était contraint en nombre de saisonniers en raison d'un budget potentiellement impacté par la crise d'où la réduction d'ouverture pour certains bureaux
- Les brochures ne seraient plus mises à disposition pour respecter le protocole sanitaire, en privilégiant une distribution numérique
- il ne fallait pas faire prendre de risque aux touristes ni à son personnel
- il fallait respecter le confinement tout en restant solidaire des acteurs touristiques locaux

Ouvert 7j/7 de 9h à 18h30, voire 20h30 les jours d'animations (rondes secrètes par exemple)
Appels téléphoniques : 1730 appels standard + 108 appels Mdl
Pic des appels entre 10h 12h et 14h 16h

INFOS +

En raison de la crise sanitaire et du confinement, tous les bureaux d'accueil ont été fermés au public du 16 mars au 30 mai et du 2 au 27 novembre soit 86j

En raison des travaux d'aménagement des extérieurs, la maison du lac a été fermée du 1er janvier au 16 février et du 8 au 15 mars soit 54j

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 14 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

côté SALONS

Les chiffres clés

• Nombre de jours d'ouverture

Maison du lac ouverte 179j/225

Fayence ouvert 245j/279

Tourrettes et Seillans : 225j/279

Bagnols, Callian, Mons, Montauroux et Tanneron : 177j/279

[Bagnols : 18j, Callian : 21j, Mons : 22j, Montauroux : 44j et Tanneron : 72j]

Soit un total général de 826 journées d'ouverture dans l'année.

Standard ouvert 337j/365 pour un accueil indirect (téléphone, mail, tchat)

• Nombre de visiteurs

8242 visiteurs à la Maison du lac

7435 visiteurs à Fayence

10082 visiteurs sur l'ensemble des autres bureaux

Soit un total de 25 759 visiteurs accueillis

• Langues parlées au sein de l'oti

français, anglais, allemand, italien, espagnol, notion de japonais, provençal

• Accueil hors les murs

Afin de respecter les protocoles sanitaires, aucun accueil hors les murs n'a été maintenu cette année

Dossier principalement suivi par : Sylvie et l'équipe de conseillères en séjour

Salons

L'OTI s'est inscrit pour participer à 4 salons

• **5 au 9 février** = 62ème édition du Salon des vacances à Bruxelles - Salon grand public - clientèle nord européenne - 4j de participation (mais retour 1 jour plus tôt car tempête).

• **20 au 22 mars** = 14ème édition du Salon du randonneur à Lyon - salon thématique sur l'itinérance à pied, à cheval, à vélo

• **7 au 11 octobre** = 36ème édition du 1er salon mondial sur le VTT

• **9 au 11 octobre** = Salon ID week-end NICE –1ère édition de ce Salon de proximité

INFOS +

3 salons ont été annulés pour cause de crise sanitaire mais reconduits en 2021.

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 15 06/04/2021 15:13

catalogue des ÉDITIONS

«Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence» article 2 « Missions » des statuts

Flyer Musée d'Art et d'Essais
Création nouvelle en français
500 exemplaires en février 2020
500 exemplaires en septembre 2020

Guide touristique
1ère édition - 7000 exemplaires en juillet 2020
48 pages en A4 - en français
Véritable bible du vacancier, sont référencés tous les thèmes, tous les prestataires, toutes les activités et infos utiles du territoire. Nombreuses photos.
Un document utile pour préparer son séjour et pratique sur place.
Disponible dans tous nos bureaux d'information, distribué chez les pros tourisme du Pays de Fayence et offices de tourisme voisins (Dracénie, Grasse,...)
Téléchargeable sur le site internet

Ré-éditions Au fil des ruelles ancienne version
• Janvier 2020 : Tanneron, 1000 exemplaires
• Juin 2020 : Callian, 1000 exemplaires

Dossiers principalement suivis par Edith et Cassandra

Voir visuel p16

Carte de voeux
300 exemplaires
Envoyée aux pros du territoire, membres du comité de direction, institutions, fournisseurs avec lesquels nous travaillons

Topo Guide "le pays de Fayence à pied…."
Travail en collaboration avec la CCPF, rédaction des textes, sélection des visuels...

Plans des villages dessinés par les artistes
Nous avons passé commande aux artistes du territoires de plans d'illustration
Circuit des centres villages pour Fayence, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt et Seillans ; dessins réalisés par Ludivine BLANDIN-MICHEL de St Paul-en-forêt et de Julia WOODTHORPE de Montauroux.
Les rives du Lac de Saint-Cassien, dessin réalisé par l'artiste MIRA de Seillans
L'ensemble du territoire, dessin réalisé par Julia WOODTHORPE de Montauroux.

Autres visuels ?
• Au fil des ruelles, nouvelle présentation
Premier exemplaire de la collection : TANNERON
Décembre 2020 : 1.000 exemplaires

• Plan des villages, nouvelle présentation
Premier exemplaire de la collection : TANNERON
Mettre la page de couv et un échantillon
Composé du plan de la commune et ses quartiers, de la nomenclature des quartiers et rues, d'infos pratiques, descriptif de la commune, photos….
Décembre 2020 : 1.000 exemplaires

Nouveautés pour toutes les éditions…

• Lignes des villages
Composées des éléments emblématiques de chaque village, elles valorisent le patrimoine

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 16 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

• Ligne de crêtes

5 lignes représentant le relief alentour, facilement identifiable (Blavet, Lachens, Pente de Seillans, pré-Alpes d'Azur et Estérel - Mont Vinaigre)

Photothèque

Nous avons réalisé plusieurs shooting

• Jean-Paul Villègas : loisirs, villages, paysages, oeuvres d'art…
• XXX : Les extérieurs de la Maison du Lac
• Coralie TRILEAU : les produits vendus à la Maison du Lac
• Nico GOMEZ : table d'orientation de Mons
• Tristan PEIRONE : « villages, paysages… »

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 17 06/04/2021 15:13

insertions PUB

"Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence", article 2 "Missions" des statuts

Local

Le Mensuel

Hors-série juin - 210 000 exemplaires
Distribution Var et Alpes-Maritimes

6 campagnes sponsorisées sur Facebook ont été réalisées en 2020

Hors série juillet et août - 210 000 exemplaires
Distribution Var et Alpes-Maritimes

Régional

Grand Sud Magazine

Édition juillet et août - 100 000 exemplaires
Distribution aéroport de Nice, certaines compagnies aériennes et certains groupes hôteliers.

National

Magazine 'Randos Balades'

Édition septembre- octobre - 700 000 exemplaires
Distribution en kiosque dans toute la france

Campagne TV sur France 3 'Reprenez des couleurs' avec ECA

• **Diffusion :** 425 spots diffusés à partir du 18 juin, en marge des JT de 13h et 20h, sur les antennes Auvergne, Côte d'Azur, Alpes, Grand Rhône et Provence-Alpes.
Plus de 31 millions de contacts touchés.

• **Cible :** Quart sud-est de la France, pour atteindre les clientèles de séjours et courts-séjours et la clientèle de proximité (Bouches-du-Rhône et Alpes Maritimes notamment).

• **Message :** Cette vidéo a été réalisée autour du message « Reprenez des couleurs« . En harmonie avec la richesse des paysages de la destination, marqués par une colorimétrie exceptionnelle, cette mention permet également de faire le trait d'union avec la clientèle en sortie de confinement. Le public a aujourd'hui envie d'extérieur, de grands espaces, de prendre le soleil, bref : de reprendre des couleurs.

• **Participation financière :** Cette campagne de communication a été rendue possible grâce à la mutualisation des moyens par la CAVEM et les offices de tourisme de la destination (Saint-Raphaël, Fréjus, Roquebrune-sur-Argens, Puget sur Argens – Les Adrets de l'Estérel, Pays de Fayence

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 18 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

relations PRESSE

"Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence", article 2 "Missions" des statuts

Estérel Côte d'Azur Mag'

Collaboration sur le premier magazine d'Estérel Côte d'Azur
75 pages – 20 000 exemplaires
Distribution chez nos professionnels et dans tous nos bureaux

Magazine 'Randos Balades'

Édition septembre- octobre - 700 000 exemplaires
distribution en kiosque dans toute la France

Dossiers principalement suivis par Cassandra

Sollicitation presse

15 sollicitations presse durant l'année 2020. Une sollicitation = demande de texte, de photos ou de propositions de sujets.

Revue de presse

• 33 articles de presse

• Article sur le Nouveau journal
• 14 articles sur le web

• 5 interventions à la radio

• 9 reportages tv

• M6 = Les Deux Rocs + Lac + Bambouseraie
Reportage FR3 (1 semaine) sur le thème 'En bord de Siagne"
Tournage à St Cassien des bois (pêche, zone Natura 2000, chapelle et pèlerinage, moine St Cassien, les moulins…) - diffusion décalée le 4 janvier

Espace presse – site internet

Un espace presse est disponible sur le site internet www.paysdefayence.com
Les internautes y trouvent :
- les dossiers de presse
- les communiqués de presse
- la revue de presse
- un formulaire en ligne pour tous types de sollicitation presse

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 19 06/04/2021 15:13

site INTERNET

Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence, article 2 "Missions" des statuts

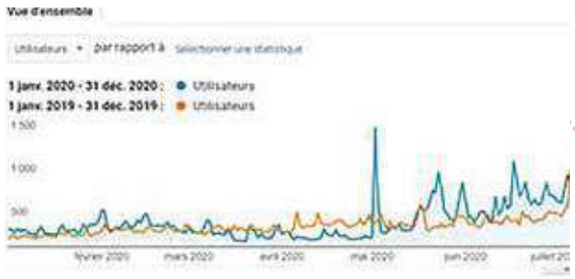

Statistiques de www.paysdefayence.com
• En orange la courbe de l'année 2019
• En bleu la courbe de l'année 2020

Constat

Constante évolution au cours de l'année avec un écart de plus en plus fort à partir de mi-mai à fin septembre
Point culminant le 2 mai = Reportage sur le Pays de Fayence au JT de TF1 sur Le Lac de St Cassien, l' Hotel des Deux Rocs à Seillans et Les Bambous du Mandarin à Montauroux).
Un nombre d'utilisateurs de + 31.66 % sur l'année et un nombre de pages vues à + 18.28 %.

Analyse générale

• Nombre de visiteurs uniques : 114 203 (+ 31,66 %) soit 27464 utilisateurs en plus.
• Taux de rebond général : 69.01 % (65.21 % en 2019) (+ 5.83 %)
• Provenance utilisateurs : France (+40%) et Belgique (+16%) en augmentation, USA, Allemagne et Royaume Uni en baisse
• Provenance France : Lyon, Paris, Marseille, Fréjus, Nice et Cannes

• Navigateur : Chrome, Safari, Samsung internet, Firefox et Android
• Appareil : Ordinateur, tablette et mobile
• Mots clés les plus importants : Lac de St Cassien, Fayence, Pont de Tuves, Tourrettes
• Pages les plus visitées en augmentation : Lac de St Cassien, villages perchés, Rivières et cascades, randos, Le pays de Fayence
• Page en diminution : agenda,
• Termes les plus recherchés : Randonnée, Marché, Maison du lac, Restaurant, Seillans, Fayence.

Nouveautés 2020

• Nouvelle Tool-Bar et réorganisation du header et du footer
• Webcam posée sur le lac de St Cassien : https://www.paysdefayence.com/le-pays-de-fayence-en-live/ avec 4 378 vues
• Page https://www.paysdefayence.com/le-pays-de-fayence/actualites/ : 64 actualités = 2 244 vues. Page divisée en 5 points

Bons plans : mise en avant d'un établissement qui propose une promotion, une gratuité, ou idée de sortie.

Coups de coeur : mise en avant des partenariats avec l'OTI, des événements labellisés, et des animations créées et gérées par l'OTI

Flash infos : mise en avant d'informations utiles localement (route barrée, accès au massif interdit, annulations de dernière minutes...)

Nouveautés : mise en avant d'un nouvel établissement à vocation touristique

Fêtes à thème : mise en avant de différentes animations spécifiques - 5 fêtes = 323 vues
• Page https://www.paysdefayence.com/profiter-sur-place/a-pieds-en-vtt-a-cheval/le-gr-de-pays-villages-perches-de-haute-siagne/ avec 339 vues
• Espace INTRANET
• Blog Page https://www.paysdefayence.com/le-pays-de-fayence/le-blog/ : 34 articles = 5 905 vues
• Page Flow-flow avec tous nos réseaux sociaux en live https://www.paysdefayence.com/nos-reseaux-sociaux/
• Espace GROUPES et Espace PRESSE
• Page dédiée à l'abonnement de la NewsLetter

Et toujours,

Des mises à jour régulières, de nouveaux contenus, de nouvelles photos, des pop-up actualisés...

Dossiers principalement suivis par Anne-Laure et Nathalie

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 20 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

ruche APIDAE

Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence, article 2 "Missions" des statuts

Nombre de fiches Apidae selon les thématiques

Activités sportives et culturelles :
91 dont 34 créées en 2020
Commerces et services : 226 dont 43 nouvelles
Équipements (sites touristiques, infrastructures pour activités, parcs, établissement culturel) : 114 dont 14 nouvelles
Entités juridiques : 735 dont 90 nouvelles
Fêtes et manifestations (ponctuelles ou récurrentes) : 156 dont 44 nouvelles
Hébergements d'accueil collectif (résidence de tourisme, gîtes..) : 6
Hébergements locatifs (meublés, chambres d'hôte, hall, hébergement insolite) : 148 dont 15 nouvelles
Hôtellerie : 7
Hôtellerie de plein air (camping, aire naturelle, aire de service camping car) : 18 dont 6 nouvelles
Patrimoine culturel : 59 dont 2 nouvelles
Patrimoine naturel : 17 dont 9 nouvelles
Producteurs : 36 dont 16 nouvelles
Restaurants : 95 dont 17 nouvelles
Fiches artistes et artisans d'art : 72
Au total : 3341 fiches dont 290 nouvelles en 2020

Extranet Apidae

4 structures ont été formées à la saisie sur APIDAE de leurs informations à travers leurs compte extranet (Terre Blanche, la Maison pour tous, l'espace culturel de Fayence ; la Mairie de Saint Paul en Forêt)

Apidae event

Marché de Noël Var

Sollicitation départementale pour un marché virtuel et inciter à acheter local
122 prestataires sollicités en Pays de Fayence : 3 participants
34 produits mis en ligne : 6 par la Maison du Lac, 21 par Francesca Megnet et 9 par Jean Ruben (épicerie, boisson, déco maison, bien-être, artisanat, jouet)
Ces 34 produits ont généré 13 059 vues.
Sur notre site, l'actu "Marché de Noël" a été vue par 348 visiteurs
• Partenariat start up Coq trotteur
"le marché de mes vacances" : 13 059 vues globales

INFOS COVID 19

La base de données APIDAE nous a permis d'être très réactifs face à l'annonce du confinement pour soutenir les restaurateurs qui se sont lancés dans la vente à emporter ou la livraison. Un critère « vente à emporter » a été créé dès le début du confinement, critérisant 42 fiches.

• **Page "vente à emporter"**
apidae créée le 18 mars - 42 offres – 3 841 vues.

• **Page actu "vente à emporter" en pop-up**
en ligne du 21 mars au 16 mai
237 vues

Dossiers principalement suivis par Nathalie et les Conseillères en séjour

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 21 06/04/2021 15:13

réseaux SOCIAUX

"Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence", article 2 "Missions" des statuts

Page Facebook « Pays de Fayence Tourisme »

• Promotion de la destination 344 publications dans l'année.
• 4 749 fans au 31 déc, 582 en plus
• 746 490 vues dans l'année
Top one : Vidéo du 5 Mai : Reportage JT de TF1 sur le Lac de Saint-Cassien, les Bambous du Mandarin et l'Hôtel des 2 Rocs. 43 143 vues - 2 210 interactions

Page Facebook « Sortir en Pays de Fayence – Office de Tourisme Intercommunal »

• Annonces événements
• 398 publications dans l'année
• 1 324 fans au 31 déc, 312 en plus
• 157 372 vues dans l'année
• Top one : 9 septembre 2020 : Post avec photo : Loisirs - Centre Équestre Les Poun's en Herbe. 3 365 vues / 291 interactions

Page Facebook « Lac de St Cassien – Pays de Fayence Tourisme »

• Promotion du site
• 292 publications dans l'année
• 9 456 fans au 31 déc, 730 en plus
• 486 641 vues dans l'année
• Top one : 30 Mai 2020 : / Post avec 4 photos : Lac de nouveau accessible.
24 895 vues / 4 503 interactions

Instagram @paysdefayence

• Photos de la destination
• 354 publications dans l'année
• 3 507 abonnés au 31 décembre, 1 131 en plus
• Top one : photo du Pont des Tuves par @ pixclem : 380 likes et 3 082 impressions.

Jeu concours sur instagram sur le thème de l'artisanat d'art en Pays de Fayence

#artisanatpaysdefayence2020 = 55 photos postées

Afterwork

Montauroux et lac - 18 juillet
7 participants – 81 photos – 27 stories.

Journée Club Ambassadeurs

Tourrettes et golf - 12 Septembre
9 participants – 149 photos – 60 stories.

Dossiers principalement suivis par Laetitia et Anne-Laure

INFOS COVID 19

Opération **#Fenêtresurlevar**

Participation à cet événement national, décliné au niveau départemental, également transposé à la destination #Fenêtresurlepaysdefayence pour créer du contenu (vidéos, recettes,photos, coups de coeur, anecdote, idées de lecture,…)
17 photos

Opération**#Cheznouspourvous** en #PaysdeFayence

Vidéo autoportraits one shot faites par les professionnels du territoire pour maintenir le lien et préparer l'après-confinement : 14 participants soit 14 vidéos

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 22 06/04/2021 15:13

news LETTER

"Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence", article 2 "Missions" des statuts

En chiffre

Nombre de newsletters grand public envoyées : 12
Destinataires : 7838
Nombre d'abonnés : 792 soit + 220
Les + ouvertes : avril et mai

Au sommaire

Un Édito
Des infos liées à l'OTI (ouverture des bureaux, visites, jeu concours)
Dossiers coup de coeur (thème selon la saison : recette, tradition, personnes, nouveauté)
Zoom sur un producteur (présentation et photo)
Zoom sur un artiste ou artisan d'art (présentation et photo)
Zoom sur une ou des manifestations (détails et affiche)
La vidéo du mois
L'édition du mois (photo et explicatif)
L'Agenda complet du mois (en détail)
Comment nous suivre sur les réseaux sociaux
Nos contacts

Exemples de zoom sur...

Vidéo : Maison du lac, Quatuor à cordes ; drône sur Montauroux ; Pays de fayence vu par Pauline de World Me Now ; Seillans avec Mag Azur TV ; Reprenez des couleurs ECA

Edition : Estérel mag' ; Topo guide des sites d'escalade du Var ; Guide touristique de l'OTI ; Topo guide la Méditerranée à vélo ; la BD du Var ; Topo guide "le pays de Fayence à pied"4

Artistes et artisans d'art : Brigitte Cauvy - Bagnols en forêt ; Atelier de Mira - Seillans ; Verrerie d'art - Montauroux ; Ludivine Blandin-Michel - St Paul en forêt ; Maître Savonitto- Seillans

Producteurs : Val d'Iris - viticulteur ; Le clos de Callian - fleurs à parfum ; Marc Deschamps - apiculteur ; Gilles Stalenq - oléiculteur ; Ferme Allexandre - produits de la ferme

Manifestations mises en lumière : Fiero Largado (Mons) ; Les voix départementales (Tanneron) ; Les arts au coeur du village (Tourrettes) ; Le marché potier (Seillans) ; Terr'animalia (Fayence) ; Marché Art et Terroir (Seillans) ; On pose pour la rose (Tanneron) ; Mimosa'bike (Tanneron) ; Course du Blavet (Bagnols -en-forêt) ; Tournois de golf (Tourrettes) ; Festival de quatuor à cordes (Pays de Fayence), Rallye des villages perchés (Pays de Fayence) ; Les 15ème fenêtres de Noël (Callian) ; Fête des lumières (Tourrettes) ; Salons des antiquaires (Fayence)

Divers : recettes ; jeu concours instagram ; marché local ; idée cadeau ; les olivades

Les newsletters envoyées durant le 1er confinement, sont les plus ouvertes

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 23 06/04/2021 15:13

coopération COLLECTIVITÉS

Avec la Communauté de communes

Une intelligence collective

Partage de compétences
Gestion de la crise sanitaire COVID-19
Présence à certains Bureaux des Maires ou Conseils communautaires
Suivi de l'Agenda du Président par Karine
Gestion des carrières des agents mis à disposition par Nathalie, Marjorie et Candice
Coordination de la régie de la Taxe de séjour par Sophie
Multiples interventions de l'équipe technique de Mathieu
Maintenance des réseaux informatiques par Julien
Fin des travaux et équipements du Gîte de Mons avec Mathieu et Samuel
Accueil de nos rendez-vous par Emmanuelle
Participation aux réunions de chefs de services

Dossiers communs

Mise à jour des nouveaux statuts avec Samuel et Vivien
Rédaction de la nouvelle Convention d'objectifs et de moyens avec Samuel
Préparation de la nouvelle composition du Comité de Direction avec Samuel et Vivien
Actions de promotion mutualisées
La Méditerranée à vélo
Le GR de Pays et le topo RandoGuideS de la FFRP, «Le Pays de Fayence à pieds»
Happy Kdo pour les restaurateurs
Contenu des bornes interactives des Pôles multimodaux
Article « Tourisme » dans la Revue et le Rapport d'activité de la CCPF
Livre « Le Pays de Fayence en Automne » cadeau de fin d'année

Locaux, matériel, travaux

Mise à disposition de la Maison du Lac
Location de bureaux à Tassy et Camiole et paiement prorata fluide, ménage et copies
Mise à disposition de la MSAP pour les ateliers numériques
Cuisine et salle de restauration partagées
Pendant le premier semestre location de la salle de réunion de Tassy pour notre Back-Office
Prêt de véhicules
Récupération du papier recyclé
Aide à la recherche d'un local pour le Back-Office
Moments de convivialité

Financement

La CCPF attribue une subvention d'investissement et une subvention de fonctionnement à l'OTIPF
Conformément à la réglementation des EPIC, la CCPF reverse 10 onzième de la Taxe de Séjour à l'OTIPF (l'autre un onzième correspond à la Taxe Additionnelle Départementale)

Dossiers principalement suivis par Cassandra, Céline et Sylvie

Avec les Mairies

Bagnols-en-Forêt
Premières réflexions sur la mutualisation du BIT avec le musée de l'Archéologie

Callian
Prêt du BIT à l'UEPF

Fayence
Projet rénovation des panneaux d'information en bas de village à l'étude : renouvellement de la signalétique de la visite historique du village

Mons
Premières réflexions sur la mutualisation du BIT avec le musée Mer & Monstagne

Montauroux
Prêt du BIT pour les permanences du CCAS

Saint-Paul-en Forêt
Avancement du projet d'installation du Pont Relai Information à la médiathèque

Seillans
Prêt de la salle polyvalente pour la présentation du Rapport d'activité 2019

Tanneron
Partenariat lors de la fête du Mimosa 2020
Valorisation de la Route du Mimosa

Tourrettes
Installation du B.I.T. dans le Musée d'Arts et d'Essais

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 24 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

rôles d'ACTEURS

''Contribuer à coordonner les interventions des ACTEURS locaux et divers partenaires'', article 2 "Missions" des statuts

Avec Estérel Côte d'Azur

Participation à la campagne TV sur France3 / plan de relance
Participation aux réunions préparatoires à la plateforme de marque
Mise en place de la Webcam du Lac de Saint-Cassien
Séances de photos et de vidéos
Nombreuses publications sur les réseaux sociaux d'ECA
Offres groupes – catalogues pour les visites
RégionDo – plateforme de vente de loisirs
Revue Estérel Mag'
Accueils de journalistes
Stand commun sur l'Eco-trail du Pays de Fayence à Montauroux
Présence de la Direction d'ECA aux Comités de Direction
Participation aux Conseils d'administration et à l'AG d'ECA

Avec Var Tourisme

Campagne d'affichage dans le métro parisien
Salon des Vacances à Bruxelles
Accueils de journalistes
Opération #fenêtresurleVar

Avec La Route du Mimosa

Présence sur le site web
Nos informations dans la brochure
Diffusion de la brochure

Avec Villages de Caractère du Var

Présence du logo dans nos supports
Diffusion de brochures

Avec les CRT

Participation aux plans de relance

Avec la FROTSI

Participation à des formations
Participation à des webinaires

Avec ADN Tourisme

Adhésion
Service juridique et social en ligne

INFOS COVID 19

Participation avec Vartourisme à l'opération 100% varoise : "le repos du héros varois ", en remerciement à tous les acteurs de santé de notre département.

une panière garnie a été offerte à MMe Priscilla MOURAUD, infirmière libérale

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 25 06/04/2021 15:13

projets ACCOMPAGNEMENT

«ACCOMPAGNER des porteurs de projet et apporter son concours à la réalisation d'événements», article 2 "Missions" des statuts

Événements culturels et sportifs

• **Fête du mimosa - février** accompagnement, panière garnie offerte

• **Quatuor à cordes et Cellofan** - Porté par la même équipe, rencontre pour une présentation avec Claudine Ipperti
Jeu concours organisé pour gagner des places, Parution site internet, Publication Réseaux sociaux, Stand prévu pour les soirées inauguration, panière garnie offerte pour le quatuor le plus éloigné
Programmations diverses pour informer de l'annulation de ces 2 manifestations

• **Fête des terrasses -juillet**
Participation à cette opération PACA - sets et serviettes de table, affichage, relais sur les réseaux sociaux

• **1er Ecotrail du pays de Fayence - septembre**
Réunion rencontre avec les organisateurs, partage stand ECA le 27 09, panière garnie offerte

• **Bagiliba** - réunion d'équipe avec les organisateurs pour une présentation complète de la manifestation et de son programme, panier garni au Foyer rural - manifestation annulée pour cause de #confinement2

• **cinéfestival - octobre**
Promotion de l'événement, communication site internet, publications Réseaux sociaux, envoi communiqué de presse, tenue de stand soirée du 17/10, panière garnie offerte

• **1er rallye des villages perchés - octobre**
Départ de la Maison du lac, organisation de réunions préparatoires, convention de partenariat, pot d'accueil offert, aide logistique et matérielle, promotion de l'événement, communication Site web, publications Réseaux Sociaux, envoi d'un communiqué de presse, participation remise des prix, panière produits du terroir offerte.

Rencontres avec... des professionnels du territoire

• **RDV, réunions, découverte sur site**
Hôtel des pins (Tourrettes), La ferme de Constantin (Fayence), Le vol à voile (Fayence), Forcerie Vial (Tanneron), ND de la merci (Tourrettes), Musée d'Art et d'Essais (Tourrettes),
Guillaume GARCIA-MOREAU (Dior Parfum) ; Michel (club Estérel auto légende), réunion avec tous les prestataires du lac de Saint-Cassien,
Union économique, Foyer rural Fayence-Tourrettes : panière garnie offerte

• **Ateliers numériques gratuits**
9 ateliers proposés dont 3 annulés cause crise sanitaire - 39 socio-pros accueillis

• **Labellisation accueil vélo**
1 labellisé = Hôtel restaurant la camandoule (Fayence)

• **Qualification Chambre d'hôte référence**
Visite et montage du dossier par 2 agents le l'OTI qui ont été formées, gestion de la qualification par la frotsi Paca et référencement national.
2 labellisés = Le mas des romarins (Fayence) et le vallon des oliviers (Montauroux)

INFOS COVID 19

Durant le confinement, les référentes de chaque filière ont envoyé par mail à tous les socios-pros des informations régulières sur les activités, les actions menées.

Dossiers suivis par Stéphanie, Sylvie et toute l'équipe des conseillères en séjour

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 26 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

étapes ITINÉRANCE

«ACCOMPAGNER des porteurs de projet et apporter son concours à la réalisation d'événements», article 2 "Missions" des statuts

La Méditerranée à vélo

La Méditerranée à vélo est la partie française de l'EV8 (EuroVélo8), un itinéraire cyclable européen. Cet itinéraire relie l'Espagne à la Grèce puis Chypre sur 5.888km. Il traverse l'Occitanie et la Région Sud.
26 km dans le Pays de Fayence, du Viaduc du Rayol à Seillans en longeant l'ancienne voie ferrée, jusqu'à La Siagne à Montauroux.

• **Les actions**

Participation à des webinaires et formations 8 réunions cyclotourisme.
Table ronde avec la CCPF et ECA et OTIPF pour la filière vélo -partenaires du territoire Organisation animations pendant la fête du Vélo (annulée)
Participation aux réunions techniques en visio pour la mise en place du site internet La Méditerranée à vélo, en marque blanche. (Référente de la Région Sud)
Valorisation et promotion de l'itinéraire : balade découverte itinérante traversant 3 territoires (Dracénie, Pays de Fayence et Pays de Grasse, mise en place en 2020 et effective en mai 2021 ;
achat d'un vélo à la Maison du Lac et création d'idées séjours de 4 jours -3 nuits dans le Pays de Fayence

• **label accueil vélo**

2 labellisés en 2020 : Hôtel Restaurant "la camandoule" et Chambre d'hôte "le mas des romarins"

La randonnée pédestre

• **La SVRP** ou Semaine Varoise de la Randonnée Pédestre du 26 sept au 3 octobre.
2 objectifs : animer et faire découvrir le territoire et son patrimoine naturel sur les ailes de saison, déclencher des courts séjours sur le département.
Rôle de l'OTI en collaboration avec les clubs de randonnées du territoire : proposition de plusieurs randonnées thématiques et après validation par Vartourisme, saisie sur la plateforme "Activiteez.com" et inscription des participants n'ayant pas d'accès internet. Collation de début de randonnée offerte par l'OTI aux groupes.
En pays de Fayence : 4 randonnées (Mons, Seillans et Callian), inscrits, 2 clubs locaux participants (lei caminaïres de Seillans et Rando Pays de Fayence de Montauroux)
Niveau départemental : 61 randonnées proposées dont 50 réalisées, 823 participants, 24 clubs de randonnées et 14 offices de tourisme acteurs

• **Le GR de Pays**

ou Grande Randonnée de Pays baptisée "Villages perchés de Haute-Siagne"
permet de découvrir, sur plus de 50 km et de 3 à 5j de marche, 7 des villages perchés du territoire.
étape 1 : Seillans à Montauroux - 18 km
étape 2 : Montauroux à Mons - 19 km
étape 3 : Mons à Seillans - 12 km
Sur chaque étape, diverses possibilités d'hébergement, de restauration et accès à de nombreux services.
Descriptif présent sur le nouveau Topo guide "le Pays de Fayence...à pied" Présentation dans nos éditions et nos supports web

• **Le Topo guide "le pays de Fayence à pied"**

Véritable outil de promotion touristique mettant l'accent sur l'offre sportive et de pleine nature du territoire avec 14 promenades et randonnées locales de tout niveau permettant de découvrir patrimoine bâti et naturel, il contribue au développement du tourisme vert.
Participation à la rédaction des textes (descriptif et thématique) en collaboration avec la CDC, le Comité départemental de la randonnée pédestre et des bénévoles des associations locales de randonnée
Localisation et listing des hébergements sur le tracé du GR de Pays
Mise à disposition de photos
Vendu dans tous les bureaux d'inf
du territoire : 9.90€

TEXTE EN SURPLUS

Le Gîte de Randonnée de Mons
Réhabilitation d'une maison de village par la CCPF en gîte réservé aux randonneurs, à pied ou à vélo.
Idéalement situé sur une étape du GR de Pays, au coeur du village de Mons.
120 m2, 4 chambres pour 12 visiteurs, cuisine et salle commune, local à vélo.
Gestion et réservation dévolues à l'OTIPF
Préparation de la liste de matériel : couchage, cuisine, rangement, sécurité, jeux Organisation des réservations

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 27 06/04/2021 15:13

découverte ANIMATIONS

Happy days à la maison du lac

• Happy jeudis

9 Animations avec un producteur, un intervenant, sur un produit, une thématique dont 3
annulées, à reporter en 2021
Sur inscription
Payant pour les adultes uniquement
Le 09/07/20 : Atelier roses des sables au chocolat bio, avec "les doucesœurs"
Le 16/07/20 : Animation autour de la pêche, découverte de la richesse piscicole du lac et ses légendes, avec la fédération de pêche du Var et les aappma locales
Le 13/08/20 : Animation autour de la pêche, les poissons record du lac de St Cassien, simulateur de pêche, connaître tous les outils du pêcheur, quizz et goodies
Le 20/08/20 : Atelier Muffins avec "les doucesœurs", décoration pâte d'amande avec des
produits 100% naturels, fiche de recette
Le 01/10/20 : Conférence de Mathilde Cocoual sur les plantes du pays de Grasse
Le 08/10/20 : Présentation de la faune et flore locale, les graines avec Laurent Millard, écogarde en Pays de Fayence, dans le cadre dela fête de la nature
Le 15/10/20 : Conférence de Mathilde Cocoual sur les plantes à parfum à travers le prisme du cinéma
Le 22/10/20 : Atelier Muffins d'Halloween avec "les Doucesœurs" (Araignée Chapeau) Le 29/10/20 : Atelier Muffins d'Halloween avec "les Doucesœurs" (Fantôme Potiron)

• Happy mardis à la Maison du lac

Ouverture exceptionnelle en nocturne de la maison du lac intervenante interne à l'OTI, Catherine
22/12 : les traditions de Noël en Provence (table du gros souper, contes pour la veillée, 29/12 : Grand Quiz des fêtes de fin d'année (origines de multiples traditions)
Nombre total de participants de toutes les animations à la Maison du lac
51 en respectant les obligations liées à la crise sanitaire
Eau'tour du lac
2 Balades commentées sur l'éveil de la nature
Avec guide de l'ONF, sur les rives du lac de Saint-Cassien en fin de journée
durée : 1h30
thèmes abordés : La vie de la forêt au printemps, l'influence d'un lac sur le milieu forestier,
l'adaptation des végétaux à la sècheresse, reconnaissance des principales essences 11/06 et 25/06
22 participants en respectant les obligations liées à la crise sanitaire
Sortie sur réservation, payante pour les adultes uniquement
Rondes secrètes
visite commentée de Fayence en nocturne avec des saynètes tout le long du parcours

• avant

Répétitions et coordination avec les intervenants, bénévoles et 2 associations Les Amis du Four du Mitan et le Corps de Bravade du Pays de Fayence.
Recherche de nouveaux figurants.
Créations de dialogues et d'animations autour de ces visites.
Contrats avec 2 intervenants du spectacle qui interviennent sur les 3 soirées.
Repérage et nettoyage des sites en collaboration avec la mairie de Fayence et les services techniques de la ville
Prêts etinstallationdematériel,décors,éclairage...
Communication (réalisation de l'affiche, distribution localement et dans les territoires
alentours, invitation de la presse locale, programmation sur les Réseaux sociaux, site internet

Inscription

Organisation d'un buffet froid pour tous les participants à l 'occasion de la répétition et de la dernière représentation.
Former les 3 accompagnateurs

• pendant

3 dates (22 juillet, 5 août et 2 septembre) 2 visites par soir
durée de chaque visite : 1h30
encaissement des inscrits, 40aine de personnes par soirée
30 bénévoles dont 20 figurants par soirée pour animer les petites scènes théâtrales
8 animations tout au long du circuit
Tanneron terre de mimosa
Balades nature guidées par Marjorie Ughetto
Découverte et histoire du mimosa au coeur des forêts de mimosa, sur le massif du Tanneron avec guide naturaliste

Dossiers principalement suivis par Emmanuelle, Carol et Edith

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 28 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

7 balades
157 participants

• Ateliers autour du mimosa

2 ateliers soie avec Marjorie Ughetto
comment utiliser les couleurs tinctoriales, issues de la nature pour faire une décoration Durée : 2h
17 participants
1 atelier macaron avec Nicolas Denis, chef pâtissier de l'Institut Gastronomie Riviera
confection et décoration Durée : 2h
9 participants

• Communication

Bit ouvert 8 semaines
4244 visiteurs renseignés
Route du mimosa : 4 meublés et 2 chambres d'hôtes de Tanneron mis en avant
1 dossier de presse, 4 communiqués de presse, 6 articles de presse, 4 articles magazine, 1 reportage TV

Animations nationales

• La nuit des musées

14/11, rien n'arrête la culture, pas même un report ni un confinement
visiter nos musées autrement, depuis son canapé avec 3 vidéos réalisées en interne (en direct ou en différé) dans 3 musées avec le RDV #nuitdesmuséeschezvous
Thème choisi : Raconte-moi une histoire sur les 4 éléments
"l'eauetlaterre" -Espacescénographiquedelamaisondulac-Tanneron
"le feu et la dinanderie" - Musée d'art et d'essais - Tourrettes
"l'air avec loplop, le roi des oiseaux selon Max Ernst - Maison Waldberg - Seillans
Côté communication, un post sponsorisé #nuitdesmuséeschezvous sur 2 jours
Couverture de 5 067
548 interactions. 19 partages.
1 commentaire.

• la nuit romantique

Animation collective avec l'association "les plus beaux villages de France" Visite d'un lieu en soirée, aux chandelles, réservée aux couples
Gratuit

• les JEP

Participation en collaboration avec les associations locales du patrimoine - visites commentées de village ou de site

INFOS COVID 19

De nombreuses animations, auxquelles l'oti contribue et participe ont été annulées pour cause de crise sanitaire : les JEMA, la Fête de la nature, la Fête du vélo, Fête des voisins…

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 29 06/04/2021 15:13

chiffre d'AFFAIRES

«ACCOMPAGNER des porteurs de projet et apporter son concours à la réalisation d'événements», article 2 "Missions" des statuts

Les boutiques

• Une régie et neuf sous-régies
• A la maison du lac et dans tous les bureaux
• 22 producteurs
• 11 artistes et artisans d'art - 1 049.50€ de vente
• Buvette - 1 027.15€
• un espace librairie en plein essor - 7 678.05€ de vente
• 266 articles référencés dont 8 nouveautés
• Chiffre d'affaire total : 28 456€
• Panier moyen : 17.53€
• Inventaire du stock au 31 décembre
• Mise en place de deux nouveaux TPE

Les visites pour individuels

• Le thème : un jour, un village ou un site a été retenu !
• Gratuité instaurée de juin à septembre pour les individuels regroupés
• 250 participants tout en respectant les protocoles sanitaires imposant un nombre limité de personnes et une distanciation physique.

Fayence = 48 pers / Montauroux = 47 pers / Seillans = 46 pers / Callian = 37 pers / Mons = 24 pers

Dossiers principalement suivis par Stéphanie et Carol

Les visites de groupe

• 15 groupes soit 337 personnes accueillies
• 21 groupes annulés
• 8 demandes non suivies
• 2 visites de Montauroux en provençal pour scolaires annulées
• 6 visites de la Maison du lac pour scolaires annulées

Les visites thématiques

• Les rondes secrètes : 4 dont une annulée ont ravi 102 personnes
• La nuit romantique : visite aux chandelles de la chapelle ND de l'ormeau (9 personnes)

INFOS COVID 19

limitation des groupes à 9 personnes + le guide

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 30 06/04/2021 15:13

taxe de SÉJOUR

«Réaliser des études statistiques» article 2 « Missions » des statuts

https://paysdefayence.taxesejour.fr
Un portail unique sur le territoire donnant à tout hébergeur l'information et les modalités d'application de la taxe de séjour

• Permet la connexion à un compte personnel pour déclarer et reverser
• Offre la possibilité de télécharger les documents règlementaires
• Aide à la pratique via des tutoriels, vidéos
• Fait lien avec la régisseuse : paysdefayence@taxesejour.fr ou 06.08.56.61.04

Les tarifs applicables

Les tarifs sont fixés en €uro, par nuitée, par personne assujettie ; Ils n'ont pas été modifiés depuis la délibération de 2018.
• Pour les hébergements marchands, la taxe est calculée en fonction de sa catégorie, de son classement et du nombre de personnes y séjournant
• Pour les hébergements non classés, le tarif de taxe proportionnelle correspond à 4% par personne de la nuitée, majoré de 10% de taxe additionnelle reversée au département.

Dossiers principalement suivis par Sylvie

• La taxe de séjour est reversée à la Communauté de communes (10/11ème) et au département (1/11ème)
• Les personnes assujetties ont plus de 18 ans.
• Les personnes exonérées sont : les mineurs, les contrats saisonniers travaillant sur le territoire, les relogés d'urgence.

Quelques chiffres de la plateforme en 2020

• 985 hébergements déclarés dont 744 actifs répartis comme suit :
11 hôtels pour 441 lits
15 terrains de camping et caravanage pour 2954 lits
8 résidences de tourisme pour 2114 lits
73 chambres d'hôtes pour 414 lits
878 meublés pour 5408 lits
• Nombre total de lits touristiques représentés : 11.331
• Nombre nuitées déclarées : 224 377 dont 26 745 nuitées exonérées et 197 632 payantes
• Taux d'occupation des lits par catégorie d'hébergement :
32.97% pour les hôtels soit 22 426 nuitées
13.94% pour les terrains de camping soit 81 719 nuitées
12.33% pour les résidences de tourisme soit 78 108 nuitées
17.39% pour les chambres d'hôtes soit 7 039 nuitées
34.99% pour les meublés de tourisme soit 34 845 nuitées
• Montant total de la taxe de séjour perçue : 466 186.82€
423 806.20€ reversés à l'Office de Tourisme (EPIC) et 42 380.62€ reversés au département.
• 266 912.44€ en direct
• 199 274.38€ via les opérateurs numériques

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 32 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

compte de RÉSULTAT 2020

Au total 820 mandats et 135 titres

La répartition de nos dépenses en 2020 :

Dans le Pays de Fayence : 54%
Dans le Var : 25%
En PACA : 6%
En France : 14%
A l'étranger : 1%

Section de Fonctionnement

Budget + DM 2020 = 1.021.108 €

Recettes de fonctionnement 839.968 €

• Subvention de la CCPF	352.600 €
• Taxe de séjour	430.743 €
• Boutique et prestations	28.456 €
• URSSAF Covid	27.864 €
• Divers	305 €

Dépenses de fonctionnement	**898.699 €**
• Charges fixes	212.806 €
• Achats pour vente	21.327 €
• Actions de promotion	55.671 €
• Masse salariale	594.386 €
• Amortissement	14.509 €
RÉSULTAT de Fonctionnement	- 58.731 €
RÉSULTAT de Fonctionnement cumulé =	+ 114.449 €

A modérer par :

- Régularisation Taxe sur salaire de 2017, 2018 et 2019
- Régularisation Impôts sur les sociétés de 2018 et 2019
- Régularisation TVA

Le COVID-19 a eu une incidence sur nos recettes et nous a donc obligé à réduire nos dépenses.

Section d'investissement

Budget + DM 2020 = 51.304 €

Dépenses investissement	49.391 €
Recettes investissement	49.510 €
RESULTAT d'investissement	+119 €

RESULTAT d'investissement cumulé = +1.913 €

Quelques ratios pour illustrer le budget (total des dépenses de Fonctionnement et d'Investissement)

Par villages (9) = 105.343 euros
Par habitants en Pays de Fayence (28.471) = 33 euros
Par lits touristiques en Pays de Fayence (19.388) = 48 euros
Par jour dans l'année (365) = 2.597 euros
Par jour d'ouverture de l'OTIPF (826 jours) = 1.147 euros
Par nombre de visiteurs accueillis en Pays de Fayence (25.579) = 37 €
Par Equivalent Temps Plein (12,55) = 75.545 euros

Budget : OTI DU PAYS DE FAYENCE Exercice : 0120
Du 01/01/2020
Au 31/12/2020

GRAPHIQUE FONCTION RECETTES

Page : 1

N° Fonction	Intitulé	Montant
ACC	ACCUEIL	13 813,72
ACT	ACTEURS	625 565,89
ADM	ADMINISTRATION	335 024,74
ANI	ANIMATIONS	3 403,53
APG	ACCOMPAGNEMENT	2 059,39
CML	COMMERCIALISATION	40 611,01
GTQ	GESTION EQUIPEMENTS	36 900,39
PRM	PROMOTION	6 697,05
		1 064 075,72

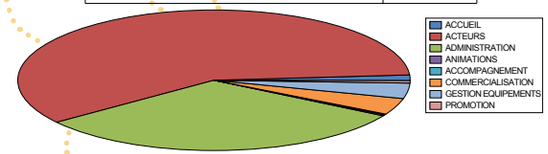

Budget : OTI DU PAYS DE FAYENCE Exercice : 0120
Du 01/01/2020
Au 31/12/2020

GRAPHIQUE FONCTION DEPENSES

Page : 1

N° Fonction	Intitulé	Montant
ACC	ACCUEIL	189 604,98
ACT	ACTEURS	68 327,32
ADM	ADMINISTRATION	312 207,88
ANI	ANIMATIONS	12 302,34
APG	ACCOMPAGNEMENT	23 319,75
CML	COMMERCIALISATION	107 086,28
GTQ	GESTION EQUIPEMENTS	77 708,49
PRM	PROMOTION	153 869,04
		944 426,08

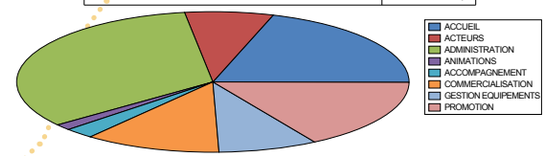

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 33 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

déjà RÉALISÉ en 2021

ADMINISTRATION

2 Comités de direction
Clôture des comptes 2020
Débat d'Orientation Budgétaire 2021
Préparation Budget Prévisionnel 2021
Rapport d'Activité 2021
Suivi de la Taxe de séjour
Mise à jour des fiches de poste
Congés année 2021

EQUIPE

au 1er janvier :
Chantal CLAUD, départ en retraite,
Céline BASSOUR, agent administratif auprès de la Direction, (passage à temps complet)
Du 20 janvier 2021 au 28 février 2021 Maxime VISUS, saisonnier à Tanneron
Le 1er mars, Emmanuelle CETRE, conseillère en séjour, référente du B.I.T. Seillans
Stagiaires : Mylène, Virginie
Recrutement en cours

ACCUEIL

Ouverture de Tanneron pendant la saison du Mimosa, du 11 janvier au 7 mars.
7/7 pendant les vacances d'hiver zones ABC
6/7 pendant la saison du Mimosa

Ouverture de la Maison du Lac

7j/7 pendant les vacances d'hiver, zones ABC.
5/7 les autres semaines

Standard 04 94 76 01 02

7/7 réponses aux demandes par téléphone, courrier, messagerie, e-mails…

BOUTIQUE

19 nouveaux produits référencés

PROMOTION / éditions

Fil des ruelles Tanneron
Fil des ruelles Fayence
Plan de Village Tanneron

PROMOTION / Site Web

Intranet mis en place

PROMOTION / Réseaux sociaux

51 publications sur les 3 pages Facebook
Anne-Laure idem instagram
Interviews (Atelier soie, Balade mimosa, Azur TV)

PROMOTION / Relations Presse

Frankreich Magazine article sur le thème du Mimosa
Petit Futé article dans le magasin Printemps - Eté 2021
Article dans la Revue Intercommunale pou présentation du nouveau comité de direction
Interview AZUR TV thème mimosa
Diffusion reportage "En bord de Siagne" sur France 3 (janvier 2021)

PROMOTION / insertions pub

Page pub Tour des Alpes-Maritimes et du Var Nice Matin
publications sponsorisées cf anne-laure

ACTEURS

Travail sur la plateforme de marque avec Estérel Côte d'Azur

ACCOMPAGNEMENT

2 Ateliers numériques

ANIMATIONS

6 balades Mimosa
4 ateliers Soie couleur mimosa
2 ateliers cosmétiques mimosa
happy jeudis

MATÉRIEL & LOCAUX

Déménagement Départ de Tassy - Communauté de communes
Aménagement du back-office Camiole, à l'étage de E2S suite amélioration du parc informatique
Aménagements intérieur de la 4L
Révision de la Clio T17
Début des travaux au B.I.T. Seillans
Repérage pour installation au musée Mer & Monstagne à Mons
Projet de réaménagement du B.I.T. Montauroux

INFOS COVID 19

Bureaux d'information dans les Musées fermés
Espace découverte de la Maison du Lac fermé
Exposition Mimos'Art annulée

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 34 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

AGENDA

AVRIL

1 - Atelier numérique - France Services - Google Analytics
3 au 13 - Journées Européennes des Métiers d'Arts
10 - Vacances de Printemps
15 - 2ème Commission Culture et Tourisme - Tassy
15 - Happy Jeudi "Autour de Max Ernst et Dorothea Tanning"
24 - Stand au Village du bonheur - Estérel Côte d'Azur - Fréjus
25 - Rallye des Villages Perchés - accueil MdL
29 - Workshop Club Presse - Paris
29 - Happy Jeudi - le Rucher de Florent - Apiculteur

MAI

6 - Balade ONF - Maison du Lac
8 au 16 - Jardin des antiquaires
13 - Journée de Solidarité et CSE
13 au 16 - Festival Choralliance, 23ème éd. nationale Tourrettes
15 - Club ambassadeurs - Seillans
15 - Nuit des Musées, 16ème éd. nationale
19 au 23 - Fête de la Nature - 15ème éd. nationale
21 au 24 - Salon Printemps Déco
22, 23 et 24 - Lancement de saison Lac de Saint-Cassien
25 - Atelier numérique - France Services - Photos Web
26 et 27 - CM on the Beach - Mandelieu
28 - Fête des voisins
29 - Fête du vélo

JUIN

2 - Journée Mondiale pour un Tourisme Responsable et Respectueux
3 - Journée Mondiale pour le Vélo et de la Course à pieds
4, 5, 6 - Rendez-vous aux jardins, 18ème éd. nationale
5 - Instameet au Lac de Saint-Cassien
10 - Atelier numérique - France Services - Instagram 1
24 - Balade ONF - Maison du Lac

JUILLET

24 - Afterwork
25 - Arts au coeur du village - Tourrettes
25 - Arts au coeur du village - Tourrettes
27 - Rondes Secrètes - Fayence

AOÛT

17 - Rondes Secrètes - Fayence

SEPTEMBRE

3 - Atelier numérique - France Services - Instagram 2
7 - Rondes Secrètes - Fayence
10 au 13 - Quatuors à Cordes en Pays de Fayence
11 - Afterwork - le lac au crépuscule
11 au 12 - Salon Terra' Animalia
18 - Word Cleanup Day
21 - Atelier numérique - France Services - Newsletter
22 - 4L Trophée St Cassien
26 - Natural Trail Pays de Fayence

OCTOBRE

1er au 3 - Salon ID week-end - Nice
7 au 11 - Stand Estérel Côte d'Azur - Roc d'Azur - Base Nature Fréjus
11, 12, 13 - Rencontres Etourisme - PAU
23 au 1er novembre - Jardin des antiquaires

INFOS COVID 19

En raison de la crise sanitaire, certains évènements et manifestations sont susceptibles d'être annulés avant la publication de ce rapport.

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 35 06/04/2021 15:13

bons CONTACTS

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

Xavier BOUNIOL
Directeur
CDD 3 ans - Forfait cadre
Liens avec les Présidents, Elus, Comité Direction Stratégie et marque
Charte graphique
Management d'équipe Conseil Social Economique Coordination générale Projets
Plan d'action - Budgets
Ordonnateur - Groupes de travail
Partenariat avec les institutions
xavier.bouniol@paysdefayence.com
07 87 53 81 92

Cassandra OUAZZAR-SERAFIM
Assistante de Direction
Temps plein- Détachée Actuellement en congé parental
Préparation Bureau des Présidents + Comité Direction + réunion de Coordination + Rapport d'activité annuel et relations CCPF
Relations presse, insertions publicitaires
Suppléments éditions et rando
Reportages photos et vidéo Observatoire Tourisme Contrats généraux , Clio
Réseau et serveur
cassandra.ouazzar@paysdefayence.com
07 87 53 81 92

Cécile ROIRON
Comptable, secrétaire
Temps plein- CDI
Saisie comptable,
Préparation, suivi, clôture et analyse du budget Agenda
Gestion agenda et préparation des rendez-vous
Préparation et organisation des Comités de direction et des CSE (en l'absence de Cassandra)
Rédaction de courriers
Suivi de dossiers
cecile.roiron@paysdefayence.com

Céline BASSOUR
Adjoint administratif auprès de la direction
Temps plein
Mise à disposition
Remplacement de Cassandra
Gestion agenda et préparation des rendez-vous
Préparation des réunions de coordination
Rédaction de courriers et comptes-rendus
Rédaction rapport d'activité
Relations presse et insertions publicitaires
Suivi de dossiers
Observatoire, suivi des données Archivage
celine.bassour@paysdefayence.com

Sylvie MARTINI
Responsable des accueils, suivi RH, planning, Qualité Régie intercommunale de la Taxe Séjour
Temps plein– Détachée
Coordination des conseillères en séjour et des bureaux d'information touristique
Gestion générale des accueils : informations, boutiques, ordi, déco, vidéos. Marque Qualité tourisme, référente
Contrats liés aux accueils Plannings
Plan de formation Salons - Référente RH
Gestion de stock des documentations
Régie Intercommunale de la Taxe de Séjour
sylvie.martini@paysdefayence.com
06 08 56 61 04

Nathalie CHARPENET
Référente APIDAE
24 heures – Détachée
Temps partiel – Détachée
Responsable du Back-Office de Camiole Suivi, formation et contrôle Apidae
Référente pages actus du site internet
Référente des meublés et gîtes classés
Référente bien-être
Animation filière, saisie et MAJ d'Apidae Pages Apidae du site - Extranet et My Events
Mise à jour du site internet - Photothèque Est
nathalie.charpenet@paysdefayence.com

Anne-Laure HARDOUIN
Chargée de projets e.tourisme
Conseillère en séjour
Temps plein – CDI
Référente Bureau Information de Bagnols
Référente des animations de Bagnols
Saisie et MAJ d'Apidae
Lignes éditoriales web, comité éditorial web
Développement site web
Animation blog + réseaux sociaux + newsletter Mise en place et suivi nouveaux outils web Formation et ateliers
E-veille + e-réputation
Webcam, Si2R, Borne, Tablettes accueil
Gestion Club ambassadeurs
Elue titulaire CSE
alaure.hardouin@paysdefayence.com
06 83 52 35 36

Recrutement en cours

Conseillère en séjour Temps plein– CDI
Référente bureau information de Montauroux
Référente animations de Montauroux
Cogestionnaire de la Maison du Lac
Référente restaurants et prestataires du lac
Référente de la filière des prestataires de loisirs Référente producteurs, produits du terroir Animation filière, saisie et MAJ d'Apidae
Conventions achat-vente
Suivi boutique de la Maison du lac
Stock de la Maison du lac
Pour toute l 'équipe:
Renseignements, informations de
Vente boutique
Réunion de coordination
Rédaction contenu
Chez Léon
Accompagnement d'évènements
Sortie terrain

TEXTE EN SURPLUS

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 36 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

bons CONTACTS

Stéphanie LABORDE
Chargée de projets
et conseillère en séjour – Temps plein - Détachée
Référente bureau information de Tanneron
Référente animations de Tanneron
Référente hébergements pro + EV8 + PRI
Animation filière Mimosa, saisie et MAJ d'Apidae Gestion Relation Client d'AVIZI
Accueil Vélo
Points relais informations
Visites groupes ECA et direct,
RDGP
Offres de services
Qualification chambre d'hôtes référence Elue suppléante CSE
stéphanie.laborde@paysdefayence.com
06 83 52 71 95

Edith BAUDET
Chargée des éditions
et conseillère en séjour
Temps plein – Mise à disposition
Référente bureau information de Fayence
Référente animations de Fayence Référente artistes et artisans d'art Animation filière, saisie et MAJ d'Apidae Editions, brochures, cartes, topo
OTI éco-Responsable
Convention artistes en expo
Itinérance, randonnée
Visites commentées des villages et sites touristiques Régisseuse suppléante du BIT de Fayence
edith.baudet@paysdefayence.com

Catherine GAMBLIN
Conseillère en séjour
Temps plein – Mise à disposition
Référente du standard « Chez Léon »
Référente meublés non classés, sites patrimoine Animation filière, saisie et MAJ d'Apidae Responsable du Gîte de randonnée de Mons Photothèque Ouest
Diaporamas
E-veille
Autres Labels
Newsletter
Impressions accueil (Ed'it Yourself)
Contenu historique des visites
Visites commentées des villages et sites touristiques
catherine.gamblin@paysdefayence.com

Emmanuelle CETRE
Conseillère en séjour
Temps plein – Détachée
Référente bureau information de Seillans
Référente animations de Seillans
Référente des transports
Référente des boutiques de souvenirs
Référente des résidences secondaires
Animation filière résidence secondaire, saisie et MAJ d'Apidae
Référente de l'accueil des nouveaux arrivants
Animation de la donation Waldberg
Visite commentée du musée Max Ernst
Référente des labels : Plus beaux villages de France et villes et métiers d'art
emmanuelle.cetre@paysdefayence.com

Carol TOULET
Régisseuse
et conseillère en séjour
Temps plein – Mise à disposition
Référente bureau information de la Maison du lac Référente animations de la Maison du lac Référente producteurs, produits du terroir
Animation filière, saisie et MAJ d'Apidae
Vie de la Maison du lac Suivi boutiques
Relations producteurs Stocks
Régies Maison du lac et boutiques
carol.toulet@paysdefayence.com

Alba BELTRAMOLLI
Conseillère en séjour
Temps plein - CDI
Référente Bureau Information de Tourrettes
Référente Bureau Information de Callian
Référente animations de Tourrettes Référente animations de Callian
Référente restaurateurs
Animation filière, saisie et MAJ d'Apidae Offres Familles, Ados, Enfants
Accueil Hors les Murs (4L)
Villes jumelles - Projet « Visit'able »
alba.beltramolli@paysdefayence.com

Emmanuelle LANZONI
Documentaliste
et conseillère en séjour
Mi-temps – Mise à disposition
Référente bureau information de Mons
Référente animations de Mons
Référente médiathèques, musées, lieux culturels, sites naturels Animation filière, saisie et MAJ d'Apidae
Espace découverte de la Maison du Lac
Visites et éco-animations de la Maison du Lac
Journées à thème - Bibli'OT - Visites commentées des villages et sites touristiques
emmanuelle.lanzoni@paysdefayence.com

Cécile POUSSET
Agent d'entretien
6 heures par mois - CDI
Ménage du BIT de Bagnols en Forêt

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 37 06/04/2021 15:13

bons CONTACTS

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

Votre activité et vos clients ont tant à gagner à être informés des actions, services et animations mise en place par votre Office de tourisme.

Demande d'informations touristiques
• + 33 (0)4 94 76 01 02
• contact@paysdefayence.com

Siège social
Office de Tourisme Intercommunal
Place Léon Roux - Centre Village
83440 FAYENCE
contact@paysdefayence.com

Siège administratif
Mas de Tassy
1849, RD 19
Communauté de Communes
83440 TOURRETTES
contact@paysdefayence.com
Bureaux administratifs en 2021
236, chemin de Camiole
83440 CALLIAN

Joindre l'équipe
Cf pages 36 + 37 «bons CONTACTS»

Maison du Lac de Saint-Cassien et des 9 villages perchés
RD 37
Sur les rives du Lac
A 5 min. de la sortie 39 de l'Autoroute A8
83440 TANNERON
contact@paysdefayence.com

Site web
• www.paysdefayence.com
• À mettre dans vos favoris

Messagerie en ligne
• Messenger acces permanent via www.paysdefayence.com

Webcam
• www.paysdefayence.com/le-pays-de-fayence-en-live
• À mettre dans vos favoris

Newsletter
• www.paysdefayence.com/newsletter
• À envoyer à vos amis

Pages Facebook
Pays de Fayence Tourisme
• www.facebook.com/pays.fayence
Sortir en Pays de Fayence
• www.facebook.com/sortirenpaysdefayence
Lac de St Cassien
• www.facebook.com/LSCPaysdeFayence
Sur ces trois pages
• Aimez la page
• Invitez vos amis à aimer la page
• Likez et partagez les publications
• Commentez
• Donnez votre avis
• Utilisez #paysdefayence

Instagram
Pays de Fayence Tourisme
• www.instragram@paysdefayence
• Publiez vos photos
• Utilisez #paysdefayence

Maison du Lac
• Ouvert 7/7 : vacances scolaires zones A, B, C et grande saison estivale
• Ouvert 5/7 : hors vacances

Bureau d'Information de Fayence
• Ouvert 6/7 : toute l'année

Bureau d'Information de Tanneron
• Ouvert 7/7 : vacances d'hiver (pendant le mimosa)
• Ouvert 6/7 : saison du mimosa
• Ouvert 5/7 : juillet-août

Bureaux d'Information dans un musée :
Tourrettes, Seillans…
• Ouvert 5/7 : vacances et saison estivale
• Ouvert 1/7 : hors vacances

Autres bureaux d'information
• Ouvert 5/7 : juillet-août
• Lors d'événements

…AYEZ LES BONS REFLEXES
• Transmettez-nous vos informations, actus et nouveautés avec photos, vidéos et affiches
• Ayez toujours des brochures dans votre voiture ou votre valise et les distribuer ;
• Achetez vos souvenirs dans nos boutiques
• Faites visiter nos villages à vos invité.e.s ;
• Venez à nos animations, visitez nos musées
• Parlez du Pays de Fayence sur votre site ;
• Sortez juste à côté de chez vous : événements, fêtes, concerts, randos, loisirs… et restaurants
• Consommez «Made in Pays de Fayence» ;
• Déclarez vos locations dans votre Mairie et au service Taxe de séjour
• Lisez ce rapport d'activité et faites-nous part de vos idées !

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 38 06/04/2021 15:13

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_21-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés..... 29

DCC n° 210413/21

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de **René UGO :**

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE FAYENCE : BUDGET PRIMITIF 2021

Le Président communique, pour information, le budget primitif de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence (O.T.I.P.F) pour l'année 2021 qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 067 665,48 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 77 363,40 €

Ce budget a été approuvé par les membres du Comité de Direction le 12 avril 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'article L.133-8 du Code du Tourisme,
VU la délibération de la Communauté de communes n°2015-0630/01 en date du 30 juin 2015 intégrant la compétence « promotion du tourisme » dans les statuts de la Communauté de communes en application de loi NOTRe ;
VU la délibération n°160628/3 portant création de l'Office de tourisme Intercommunal du Pays de Fayence par la Communauté de communes du Pays de Fayence ;
VU le budget primitif 2021 de l'O.T.I.P.F. approuvé par le Comité de Direction le 12/04/2021 annexé,

ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **PREND ACTE** de la présentation du budget primitif 2021 de l'O.T.I.P.F.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 82377863400019	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT OTI DU PAYS DE FAYENCE

POSTE COMPTABLE DE : TRESOR PUBLIC DE FAYENCE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : OTI DU PAYS DE FAYENCE (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 20
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 21
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 23
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 24

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 067 665,48	953 215,78
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 114 449,70
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 067 665,48	1 067 665,48

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	77 363,40	75 450,15
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 913,25
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	77 363,40	77 363,40

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 145 028,88	1 145 028,88

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	249 746,28	0,00	299 999,33	299 999,33	299 999,33
012	Charges de personnel, frais assimilés	697 398,18	0,00	726 516,00	726 516,00	726 516,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 100,00	0,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00
Total des dépenses de gestion des services		**948 244,46**	**0,00**	**1 030 715,33**	**1 030 715,33**	**1 030 715,33**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	10 000,00		9 000,00	9 000,00	9 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	47 355,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 006 599,46**	**0,00**	**1 042 215,33**	**1 042 215,33**	**1 042 215,33**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*1 000,00*	*1 000,00*	*1 000,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*14 509,36*		*24 450,15*	*24 450,15*	*24 450,15*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***14 509,36***		***25 450,15***	***25 450,15***	***25 450,15***
TOTAL		**1 021 108,82**	**0,00**	**1 067 665,48**	**1 067 665,48**	**1 067 665,48**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 067 665,48

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	5 500,00	0,00	17 209,12	17 209,12	17 209,12
70	Ventes produits fabriqués, prestations	42 500,00	0,00	73 500,00	73 500,00	73 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	322 600,00	0,00	357 000,00	357 000,00	357 000,00
75	Autres produits de gestion courante	464 000,00	0,00	490 002,00	490 002,00	490 002,00
Total des recettes de gestion des services		**834 600,00**	**0,00**	**937 711,12**	**937 711,12**	**937 711,12**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	13 328,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**847 928,00**	**0,00**	**941 211,12**	**941 211,12**	**941 211,12**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*12 004,66*	*12 004,66*	*12 004,66*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***12 004,66***	***12 004,66***	***12 004,66***
TOTAL		**847 928,00**	**0,00**	**953 215,78**	**953 215,78**	**953 215,78**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	114 449,70

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 067 665,48

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	13 445,49

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	15 847,36	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	33 076,82	0,00	45 108,74	45 108,74	45 108,74
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**48 924,18**	**0,00**	**65 108,74**	**65 108,74**	**65 108,74**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	250,00	250,00	250,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**1 000,00**	**0,00**	**250,00**	**250,00**	**250,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**49 924,18**	**0,00**	**65 358,74**	**65 358,74**	**65 358,74**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*12 004,66*	*12 004,66*	*12 004,66*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***12 004,66***	***12 004,66***	***12 004,66***
TOTAL		**49 924,18**	**0,00**	**77 363,40**	**77 363,40**	**77 363,40**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**77 363,40**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**30 000,00**	**0,00**	**50 000,00**	**50 000,00**	**50 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**5 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**35 000,00**	**0,00**	**50 000,00**	**50 000,00**	**50 000,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*1 000,00*	*1 000,00*	*1 000,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*14 509,36*		*24 450,15*	*24 450,15*	*24 450,15*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***14 509,36***		***25 450,15***	***25 450,15***	***25 450,15***
TOTAL		**49 509,36**	**0,00**	**75 450,15**	**75 450,15**	**75 450,15**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**1 913,25**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**77 363,40**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**13 445,49**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	299 999,33		299 999,33
012	Charges de personnel, frais assimilés	726 516,00		726 516,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 200,00		4 200,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	*0,00*	1 500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	9 000,00	*24 450,15*	33 450,15
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	1 000,00		1 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*1 000,00*	1 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**1 042 215,33**	***25 450,15***	**1 067 665,48**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 067 665,48**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*12 004,66*	12 004,66
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	20 000,00	*0,00*	20 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	45 108,74	*0,00*	45 108,74
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	250,00	*0,00*	250,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**65 358,74**	***12 004,66***	**77 363,40**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**77 363,40**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	17 209,12		17 209,12
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	73 500,00		73 500,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	357 000,00		357 000,00
75	Autres produits de gestion courante	490 002,00		490 002,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	3 500,00	*12 004,66*	15 504,66
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**941 211,12**	***12 004,66***	**953 215,78**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**114 449,70**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 067 665,48**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	*0,00*	50 000,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*24 450,15*	24 450,15
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*1 000,00*	1 000,00
	Recettes d'investissement – Total	**50 000,00**	***25 450,15***	**75 450,15**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**1 913,25**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**77 363,40**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**249 746,28**	**299 999,33**	**299 999,33**
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	0,00	8 999,33	8 999,33
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	5 000,00	6 100,00	6 100,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1 000,00	7 300,00	7 300,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	6 000,00	6 000,00
6066	Carburants	2 000,00	1 600,00	1 600,00
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	2 000,00	2 000,00
607	Achats de marchandises	18 000,00	18 000,00	18 000,00
611	Sous-traitance générale	18 000,00	16 500,00	16 500,00
6132	Locations immobilières	0,00	12 000,00	12 000,00
6135	Locations mobilières	12 000,00	8 500,00	8 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	2 500,00	2 500,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	500,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	300,00	300,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	11 000,00	11 000,00
6156	Maintenance	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6161	Multirisques	4 200,00	3 500,00	3 500,00
617	Etudes et recherches	7 670,00	5 000,00	5 000,00
618	Divers	3 000,00	8 000,00	8 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	500,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	15 000,00	16 000,00	16 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	576,28	200,00	200,00
6228	Divers	15 000,00	10 024,59	10 024,59
6231	Annonces et insertions	8 000,00	12 500,00	12 500,00
6232	Echantillons	3 000,00	4 000,00	4 000,00
6233	Foires et expositions	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	24 360,00	24 000,00	24 000,00
6237	Publications	5 640,00	5 000,00	5 000,00
6238	Divers	3 300,00	3 000,00	3 000,00
6241	Transports sur achats	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6256	Missions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6257	Réceptions	15 000,00	15 725,41	15 725,41
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	12 000,00	12 000,00	12 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	250,00	250,00
6281	Concours divers (cotisations)	23 000,00	24 500,00	24 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	23 000,00	23 000,00
6287	Remboursements de frais	12 000,00	2 500,00	2 500,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**697 398,18**	**726 516,00**	**726 516,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	275 000,00	184 630,00	184 630,00
6311	Taxe sur les salaires	27 975,00	24 583,00	24 583,00
6312	Taxe d'apprentissage	1 800,00	225,00	225,00
6313	Participat° employeurs format° continue	4 200,00	4 200,00	4 200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	262 423,18	360 074,00	360 074,00
6412	Congés payés	25,00	1 500,00	1 500,00
6413	Primes et gratifications	19 500,00	26 178,00	26 178,00
6414	Indemnités et avantages divers	14 500,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	53 600,00	52 155,00	52 155,00
6452	Cotisations aux mutuelles	11 250,00	11 749,00	11 749,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	9 240,00	36 365,00	36 365,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	12 385,00	13 266,00	13 266,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	3 200,00	3 816,00	3 816,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	1 775,00	1 775,00
648	Autres charges de personnel	0,00	6 000,00	6 000,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**1 100,00**	**4 200,00**	**4 200,00**
6518	Autres	500,00	150,00	150,00
6532	Frais de mission élus	500,00	4 000,00	4 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	50,00	50,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**948 244,46**	**1 030 715,33**	**1 030 715,33**
66	**Charges financières (b) (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**1 000,00**	**1 500,00**	**1 500,00**
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	1 500,00	1 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**10 000,00**	**9 000,00**	**9 000,00**
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	10 000,00	9 000,00	9 000,00
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**47 355,00**	**1 000,00**	**1 000,00**
6951	Impôts sur les bénéfices	47 355,00	1 000,00	1 000,00
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**1 006 599,46**	**1 042 215,33**	**1 042 215,33**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***1 000,00***	***1 000,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***14 509,36***	***24 450,15***	***24 450,15***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*14 509,36*	*24 450,15*	*24 450,15*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***14 509,36***	***25 450,15***	***25 450,15***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***14 509,36***	***25 450,15***	***25 450,15***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 021 108,82**	**1 067 665,48**	**1 067 665,48**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 067 665,48**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**5 500,00**	**17 209,12**	**17 209,12**
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	0,00	8 500,00	8 500,00
64198	Autres remboursements	5 500,00	6 978,79	6 978,79
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	1 730,33	1 730,33
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**42 500,00**	**73 500,00**	**73 500,00**
706	Prestations de services	7 000,00	33 000,00	33 000,00
707	Ventes de marchandises	35 000,00	40 000,00	40 000,00
7082	Commissions et courtages	500,00	500,00	500,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**322 600,00**	**357 000,00**	**357 000,00**
74	Subventions d'exploitation	322 600,00	357 000,00	357 000,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**464 000,00**	**490 002,00**	**490 002,00**
753	Reversement taxe de séjour	464 000,00	490 000,00	490 000,00
7588	Autres	0,00	2,00	2,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**834 600,00**	**937 711,12**	**937 711,12**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**13 328,00**	**3 500,00**	**3 500,00**
7718	Autres produits except. opérat° gestion	5 500,00	3 500,00	3 500,00
778	Autres produits exceptionnels	7 828,00	0,00	0,00
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**847 928,00**	**941 211,12**	**941 211,12**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***0,00***	***12 004,66***	***12 004,66***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*0,00*	*12 004,66*	*12 004,66*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***0,00***	***12 004,66***	***12 004,66***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**847 928,00**	**953 215,78**	**953 215,78**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**114 449,70**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 067 665,48**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**15 847,36**	**20 000,00**	**20 000,00**
2051	Concessions et droits assimilés	15 847,36	20 000,00	20 000,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**33 076,82**	**45 108,74**	**45 108,74**
2182	Matériel de transport	3 000,00	1 500,00	1 500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	10 576,82	23 000,00	23 000,00
2184	Mobilier	6 500,00	19 000,00	19 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	13 000,00	1 608,74	1 608,74
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'équipement	**48 924,18**	**65 108,74**	**65 108,74**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**1 000,00**	**250,00**	**250,00**
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	1 000,00	250,00	250,00
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**1 000,00**	**250,00**	**250,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**49 924,18**	**65 358,74**	**65 358,74**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***0,00***	***12 004,66***	***12 004,66***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***0,00***	***12 004,66***	***12 004,66***
13915	*Sub. équipt cpte résult.Groupements*	*0,00*	*12 004,66*	*12 004,66*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***0,00***	***12 004,66***	***12 004,66***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**49 924,18**	**77 363,40**	**77 363,40**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**77 363,40**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*

(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	**Subventions d'investissement**	**30 000,00**	**50 000,00**	**50 000,00**
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	30 000,00	50 000,00	50 000,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**30 000,00**	**50 000,00**	**50 000,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**5 000,00**	**0,00**	**0,00**
1068	Autres réserves	5 000,00	0,00	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**5 000,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**35 000,00**	**50 000,00**	**50 000,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***0,00***	***1 000,00***	***1 000,00***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)***	***14 509,36***	***24 450,15***	***24 450,15***
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*5 716,54*	*7 999,85*	*7 999,85*
28182	*Matériel de transport*	*2 093,00*	*2 592,92*	*2 592,92*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*4 879,82*	*7 544,93*	*7 544,93*
28184	*Mobilier*	*547,00*	*1 099,05*	*1 099,05*
28188	*Autres*	*1 273,00*	*5 213,40*	*5 213,40*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***14 509,36***	***25 450,15***	***25 450,15***
041	***Opérations patrimoniales (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	***14 509,36***	***25 450,15***	***25 450,15***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**49 509,36**	**75 450,15**	**75 450,15**
				+
			RESTES A REALISER N-1 (9)	**0,00**
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	**1 913,25**
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**77 363,40**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	03/03/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	AGENCEMENT AMENAGEMENT BATIMENT TERRAIN	15	
L	BATIMENT LEGER ABRI	10	
L	VOITURE	5	
L	COFFRE FORT	20	
L	FRAIS D ETUDE NON SUIVI DE REALISATION	5	
L	INSTALLATION ET APPAREIL DE CHAUFFAGE	10	
L	LOGICIEL	2	
L	MATERIEL CLASSIQUE	10	
L	MATERIEL BUREAU ELECTRIQUE ELECTRONIQUE	5	
L	MATERIEL INFORMATIQUE	4	
L	MOBILIER	10	
L	PLANTATION	15	
L	SUBVENTION BIEN IMMO	15	
L	SUBVENTION BIEN MOBILIER	5	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**12 004,66**	**I** **12 004,66**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**12 004,66**	**12 004,66**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*12 004,66*	*12 004,66*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**12 004,66**	**0,00**	**0,00**	**12 004,66**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**25 450,15**	**III**	**25 450,15**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**25 450,15**		**25 450,15**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*7 999,85*		*7 999,85*
28182	*Matériel de transport*	*2 592,92*		*2 592,92*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*7 544,93*		*7 544,93*
28184	*Mobilier*	*1 099,05*		*1 099,05*
28188	*Autres*	*5 213,40*		*5 213,40*
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*1 000,00*		*1 000,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**25 450,15**	**0,00**	**1 913,25**	**0,00**	**27 363,40**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**12 004,66**
Ressources propres disponibles	IV	**27 363,40**
Solde	V = IV – II (6)	**15 358,74**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
AGENT ENTRETIEN	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DIRECTEUR	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESPONSABLE WEB	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SECRETAIRE COMPTABLE	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**237 901,50**		
AGENT ENTRETIEN	C	ADM		1 201,50	A	CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	ADM		34 400,00	A	CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	ADM		21 080,00	A	CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	ADM		18 800,00	A	CDI
DIRECTEUR	A	ADM		80 355,00	A	CDD
RESPONSABLE WEB	B	ADM		45 660,00	A	CDI
SECRETAIRE COMPTABLE	B	ADM		36 405,00	A	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	ADM		0,00	A	CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	ADM		0,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				**237 901,50**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	0	184 630,00
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	0	71 395,00
TOTAL GENERAL	C	0	256 025,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 19/03/2021

Présenté par (1) RENE UGO PRESIDENT,
A MONTAUROUX le 12/04/2021
(1) RENE UGO PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE
A MONTAUROUX, le 12/04/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

.

MME ALLONGUE ROSE	
MME CHRISTINE MYLENE	
MME DAVID RACHEL	
MME FIORUCCI SYLVIE	
MME MANKAI MARIE-JOSE	
MME MARIET CLAUDETTE	
MME NAVODNITCHAIA GALINA	
MME PERRET MICHELE	
MME ROBBE MYRIAM	
MR BAIZE CYRIL	
MR BERENGER JACQUES	
MR BOUGE CAMILLE	
MR BRUNEL ERIC	
MR DAMOULAKIS PATRICK	
MR FARON OLIVIER	
MR FLEURY MICHEL	
MR GOMBAULT JEAN-FRANCOIS	
MR LEIBOVITZ SERGE	
MR MONTAGNE BERNARD	
MR UGO RENE	
MR VIAL BERNARD	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Certifié exécutoire par (1) RENE UGO PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/04/2021, et de la publication le 12/04/2021

A MONTAUROUX,le 12/04/2021

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…

(2) L'assemblée délibérante étant : LES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_22-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés..... 29

DCC n° 210413/22

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

MISE EN COHÉRENCE DES RÈGLES D'URBANISME

Le Président rappelle que par délibération en date du 9 avril 2019, le conseil communautaire a approuvé le SCOT du Pays de Fayence.

En outre, le Président :

- **RAPPELLE** que, le SCOT du Pays de Fayence a fixé, dans le prolongement des obligations législatives telles qu'issues par exemple des lois SRU ou ALUR, une croissance démographique de 1,3 % par an sur le territoire et a généré ainsi des droits à bâtir afférents qui ont été repris dans les plans locaux d'urbanisme des communes lorsqu'ils existent,

- **EXPOSE** que postérieurement à l'approbation du document d'urbanisme, et à la suite du transfert de la compétence « Eau et Assainissement » depuis le 1er janvier 2020, la CCPF a lancé une étude besoins-ressources en eau dans le cadre du schéma directeur AEP. Une synthèse de cette étude est annexée à la présente délibération,

- **EXPLIQUE** que cette étude met en évidence une forte hausse des besoins en lien avec la croissance démographique constatée et une fragilité des ressources disponibles. La méthodologie de l'étude est basée sur la comparaison entre les pics de consommation et l'étiage des ressources. Il apparaît que si l'augmentation des besoins se poursuit, des déficits peuvent apparaître dès l'année 2023 (à l'exception de la commune de Tanneron). A cela s'ajoutent les besoins croissants en eau agricole et la volonté de maintenir et développer cette activité,

- **AJOUTE** que le constat des effets d'une forte pression immobilière, qui se concrétise par le dépôt important de permis de construire ou de demandes de lotissement, a pour effet de porter atteinte aux paysages et au caractère rural du Pays de Fayence,

- **PRÉCISE** que le respect des exigences des lois SRU et ALUR conduit, dans les PLU, à densifier par des formes urbaines et non rurales ce qui produit un effet néfaste sur les paysages du territoire et conduit à augmenter trop fortement la croissance démographique du territoire,

- **INFORME** que pour répondre collectivement à cette situation, le conseil d'exploitation de la régie des eaux du Pays de Fayence, étendu à tous les maires du territoire, s'est réuni à deux reprises,

- **EXPOSE** que des leviers d'action à court terme ou à long terme ont été étudiés à la fois sur la consommation et la production de l'eau. Toutefois, ces actions nécessitent, notamment pour renforcer les capacités de production d'eau potable, des études techniques longues. Dans ces conditions, à très court terme, pour préserver la ressource en eau

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_22-DE

et le caractère rural du territoire, il apparaît nécessaire de travailler collectivement à la mise en cohérence des perspectives d'urbanisation par le freinage de la croissance démographique en cohérence avec les objectifs du SRADDET.

Dans ce contexte, il est proposé de mettre en place une réponse coordonnée reposant sur les objectifs suivants :

- Limiter la croissance démographique par la modification et/ou la révision des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux,
- Valoriser le caractère rural du paysage du Pays de Fayence,
- Lancer des études et réaliser des travaux pour rechercher des solutions techniques au renforcement de la capacité en eau potable.

Au niveau intercommunal, il sera donc proposé de lancer la révision du SCOT pour tendre vers la croissance démographique fixée dans le SRADDET (0,7%) qui prend en compte la valorisation du paysage rural du territoire et l'insuffisance de la ressource en eau constatée.

Au niveau communal, certaines communes ont d'ores et déjà lancé la modification ou la révision de leurs documents d'urbanisme de certains PLU comme ceux de Bagnols, Montauroux et Tourrettes a été lancée. Les communes en RNU, sont encouragées à poursuivre l'élaboration de leurs PLU.

Pour cela, il est proposé de fixer, dans les secteurs UB, UC et UD des plans locaux d'urbanisme, des règles minimales que chaque commune non soumise à la loi Montagne ou à un PPRIF devra inscrire dans son document d'urbanisme tout en relevant que les communes membres pourront adopter des règles plus protectrices.

	UB	UC	UD
Emprise au sol	20%	15%	8%
Coefficient d'espaces verts	70%	80%	90%
Distance limites séparatives	5 mètres	8 mètres	10 mètres
Distance emprises publiques ou voie privée ouverte à la circulation publique	10 mètres	15 mètres	15 mètres
Hauteur	R+2, partiel sur 30%	R+1	R+1

En outre, il sera écarté, dans le règlement de chaque document d'urbanisme, les dispositions de l'article R. 151-21 du code de l'urbanisme.

Enfin, chaque commune membre de la CCPF délibérera pour entériner ces principes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (2 ABSTENTIONS : L. FAUR – C. THÉODOSE) :

- **APPROUVE** le principe de mise en révision du SCOT,
- **APPROUVE** le principe du lancement des études pour rechercher des solutions techniques au renforcement de la capacité en eau potable,
- **APPROUVE** les principes d'urbanisme fixés à savoir :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_22-DE

	UB	UC	UD
Emprise au sol	20%	15%	8%
Coefficient d'espaces verts	70%	80%	90%
Distance limites séparatives	5 mètres	8 mètres	10 mètres
Distance emprises publiques ou voie privée ouverte à la circulation publique	10 mètres	15 mètres	15 mètres
Hauteur	R+2, partiel sur 30%	R+1	R+1

Il sera écarté, dans le règlement de chaque document d'urbanisme, les dispositions de l'article R. 151-21 du code de l'urbanisme.

- **DIT** qu'il appartiendra à chaque commune membre de la CCPF de délibérer en vue d'entériner les principes définis tout en précisant qu'elles pourront adopter des règles plus protectrices.

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

Communauté de Communes du Pays de Fayence

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE

REUNION DE RESTITUTION

BILAN DES BESOINS/ RESSOURCES

02 Avril 2021

BILAN BESOIN / RESSOURCE

Etape clé du schéma directeur, le bilan besoin / ressource c'est:

- Analyser le besoin d'aujourd'hui pour anticiper les besoins de demain
- Comprendre le fonctionnement de la ressource pour connaitre ses limites

Objectif: **Connaitre le moment où les besoins dépassent les ressources**

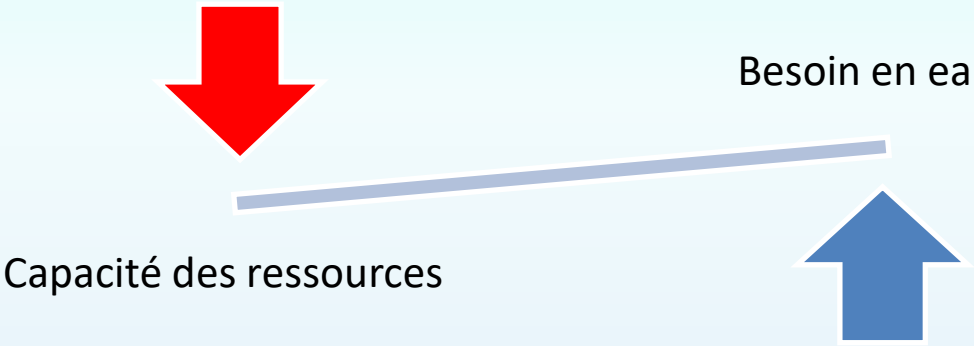

Régie des eaux Pays de Fayence

BM Etudes.eau Economisez l'eau

Agatha Environnement

CARACTERISTIQUES

Caractéristiques des besoins:

- *Prédominance des besoins domestiques (90%) sur l'usage agricole (10%), à l'exception de Tanneron ou l'usage agricole est très présent*
- *Tendance à la hausse en raison de la démographie (1,3% par an)*

Caractéristiques des ressources:

- *Dépendance à 75% des sources de la Siagnole*
- *Ressource Karstique très réactive à la pluie et à la sècheresse*
- *Tendance à la baisse (réchauffement climatique, débit réservés, etc…)*

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agatha Environnement

METHODE DE DETERMINATION

Consommation en pointe
(par jour et par habitant)

✖

Population à venir
(Nbre personne par foyer)

➡

Besoin en eau

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agatha Environnement

METHODE DE DETERMINATION

- ✓ Hypothèses de calcul
  - ✓ Données communales
  - ✓ Choix du jour de pointe
  - ✓ Densification de l'habitat
- ✓ Projets d'urbanisation
- ✓ Bilan des besoins à 2035
  - ✓ Actuels
  - ✓ Le jour de pointe
  - ✓ Besoins 2025 2030 2035
- ✓ Ressources et dotations

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

HYPOTHESES DE CALCUL

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

DONNEES COMMUNALES

Commune	Nbre Pers./Foyer * **	Consommation (l/j/hab) **	Rendement actuel (%) **	Population permanente actuelle *	Nbre de résidences principales *
Bagnols en Forêt	2,36	322,58	80,63	2788	1181
Callian	2,39	364,67	77,06	3206	1341
Fayence	2,20	329,21	88,87	5792	2633
Mons	2,08	375,14	62,79	817	393
Montauroux	2,57	289,14	67,35	6411	2495
Saint-Paul en Forêt	2,56	304,18	61,56	1730	676
Seillans	2,20	406,84	56,39	2669	1213
Tanneron	2,41	546,40	62,29	1666	691
Tourrettes	2,30	435,38	65,82	2884	1254

** : valeurs INSEE*
*** : calculs issus de la phase 1*

Phase 3 - Bilan Besoins

CHOIX DU JOUR DE POINTE

Les calculs sont basés sur des besoins en pointe journalière en période estivale, en année sèche.

Les valeurs du mois de juillet 2017 sont apparues comme les plus représentatives.

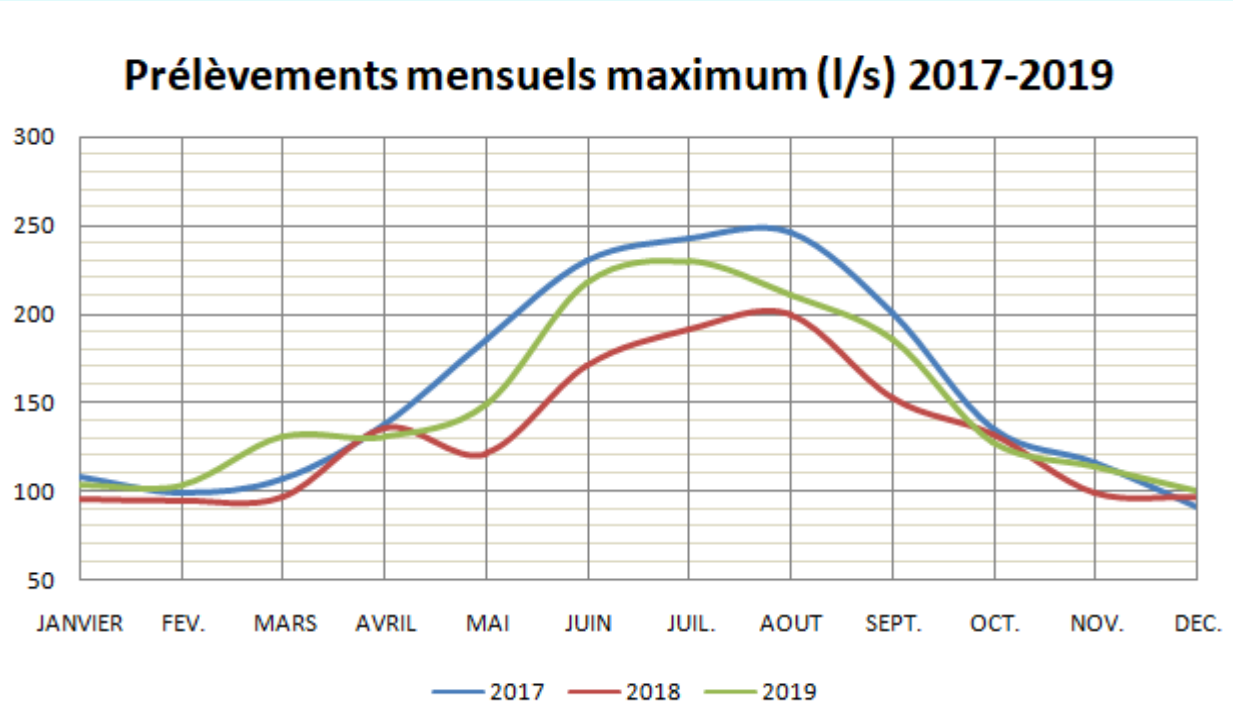

BM Etudes.eau
Economisez l'eau
Agatha Environnement

DENSIFICATION DE L'HABITAT

- ✓ Le SCOT prévalant sur les PLU, nous avons veillé dans la mesure du possible à ce que nos calculs ne dépassent pas les valeurs du SCOT.

- ✓ Nous avons intégré les divers projets d'urbanisation qui nous ont été communiqués par la CCPF, à échéance de 2025, 2030 et 2035.

- ✓ Ainsi, lorsque nos calculs de population donnaient une valeur inférieure à la population 2035 estimée dans le SCOT, nous avons considéré que la différence donnait le potentiel de densification.

- ✓ Les communes dont les projets d'urbanisation à eux seuls amènent à une population théorique en 2035 supérieure à la valeur du SCOT n'ont aucune densification.

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

DENSIFICATION DE L'HABITAT

Commune	Nbre Pers./Foyer * **	Résidences Principales (%)	Population permanente 2017 *	Population 2035 (base de 1,3% /an)	Population 2035 SCOT (page 14 du DOO)	Ecart SCOT vs 1,3% par an	Population totale avec les projets urbains	Δ Logements - Densification
Bagnols en Forêt	2,36	67,00	2788	3478	3388	-90	2849	228
Callian	2,39	67,00	3206	3999	4383	+ 384	3416	417
Fayence	2,20	67,00	5792	7225	7543	+ 318	6501	480
Mons	2,08	67,00	817	1019	1124	+ 105	817	147
Montauroux	2,57	67,00	6411	7998	8514	+ 516	8737	0
Saint-Paul en Forêt	2,56	67,00	1730	2158	2449	+ 291	1730	280
Seillans	2,20	67,00	2669	3330	3058	- 272	2669	177
Tanneron	2,41	67,00	1666	2078	1880	- 198	1666	89
Tourrettes	2,30	67,00	2884	3598	3793	+ 195	3294	255
TOTAL	/	/	27963	34883	36132	+1249	31679	2073

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

PROJETS URBANISATION

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

SYNTHESE DES PROJETS - CCPF

Commune	Population Suppl. 2025	Nb de logement suppl. 2025	Population suppl. 2030	Nb de logement suppl. 2030	Population suppl. 2035	Nb de logement suppl. 2035
Bagnols en Forêt	262	111	433	183	599	254
Callian	373	156	895	375	1207	505
Fayence	708	322	1436	653	1764	802
Mons	114	55	210	101	306	147
Montauroux	594	231	2079	809	2336	909
Saint-Paul en Forêt	269	105	494	193	718	280
Seillans	145	66	267	121	389	177
Tanneron	80	33	147	61	213	89
Tourrettes	306	133	806	351	996	433
TOTAL CCPF	2 851	1 212	6 768	2 846	8 528	3 596

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

SYNTHESE DES PROJETS - CCPF

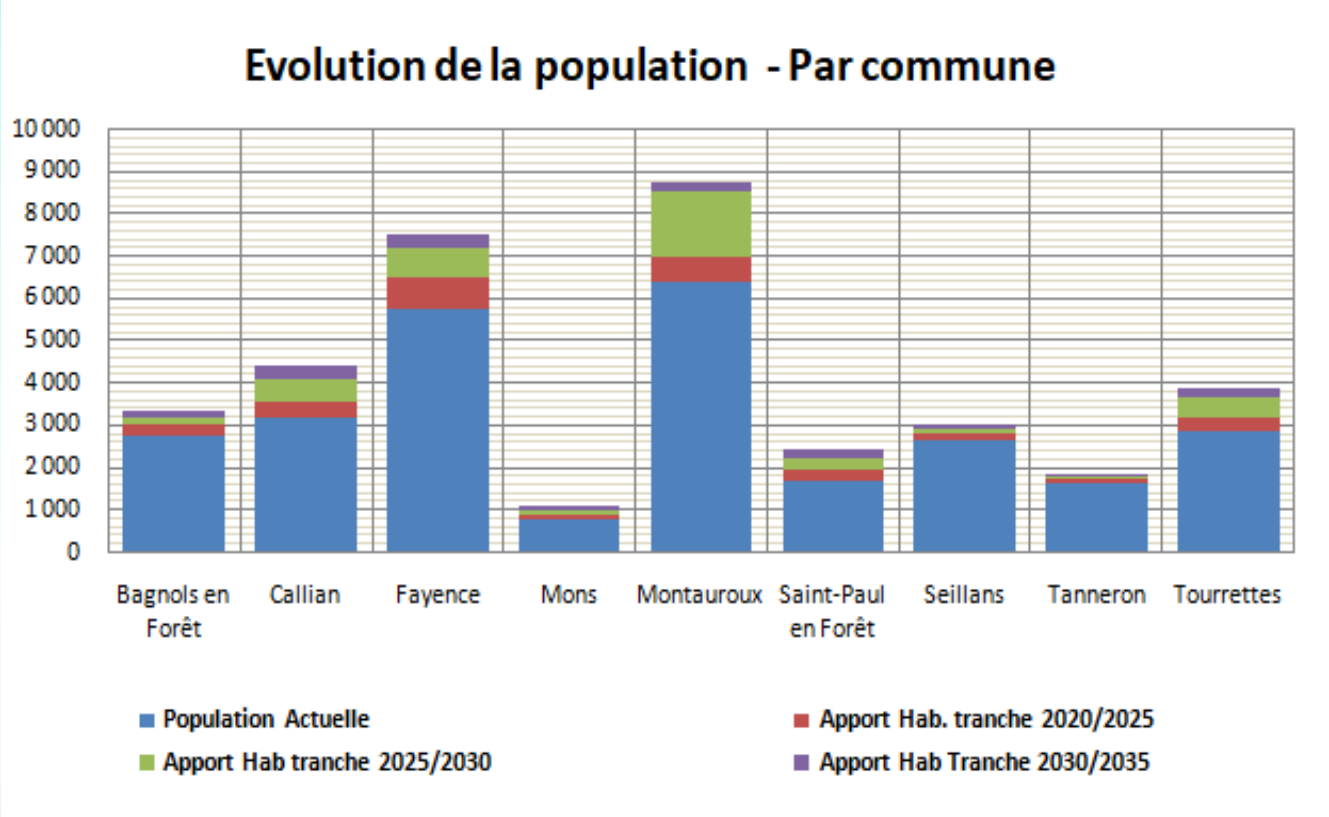

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

SYNTHESE DES PROJETS - CCPF

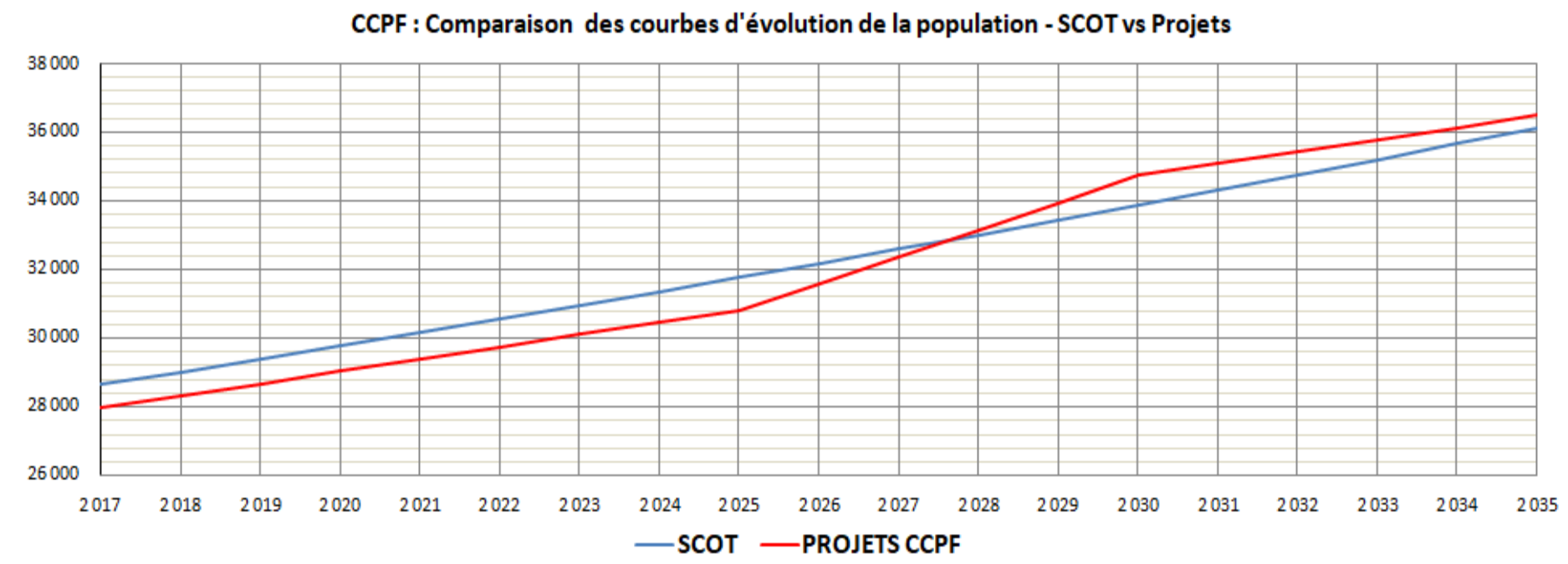

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

SYNTHESE DES PROJETS - CCPF

CCPF	ECHEANCE 2025	ECHEANCE 2030	ECHEANCE 2035
Population permanente supplémentaire	2851	6768	8528
Population permanente totale	27963 + 2851 = 31458	27963 + 6768 = 34731	27963 + 8528 = 36491
Nombre de logements supplémentaires (RP)	1212	2846	3596

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

BILAN

BESOINS A 2035

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

RAPPELS DES BESOINS ACTUELS

CCPF			
Communes	Vol. acheté +	Vol. comptabilisé	Vol. perdu
Bagnols en Forêt	393 856	315 084	77 601
Callian	546 718	418 283	125 444
Fayence	770 198	655 969	85 761
Mons	182 082	96 043	67 748
Montauroux	977 675	604 696	319 235
Saint-Paul en Forêt	309 843	178 819	119 102
Seillans	678 412	373 760	295 865
Tanneron	518 317	316 430	195 433
Tourrettes	716 597	454 662	244 944
Total général	**5 093 698**	**3 413 746**	**1 531 133**

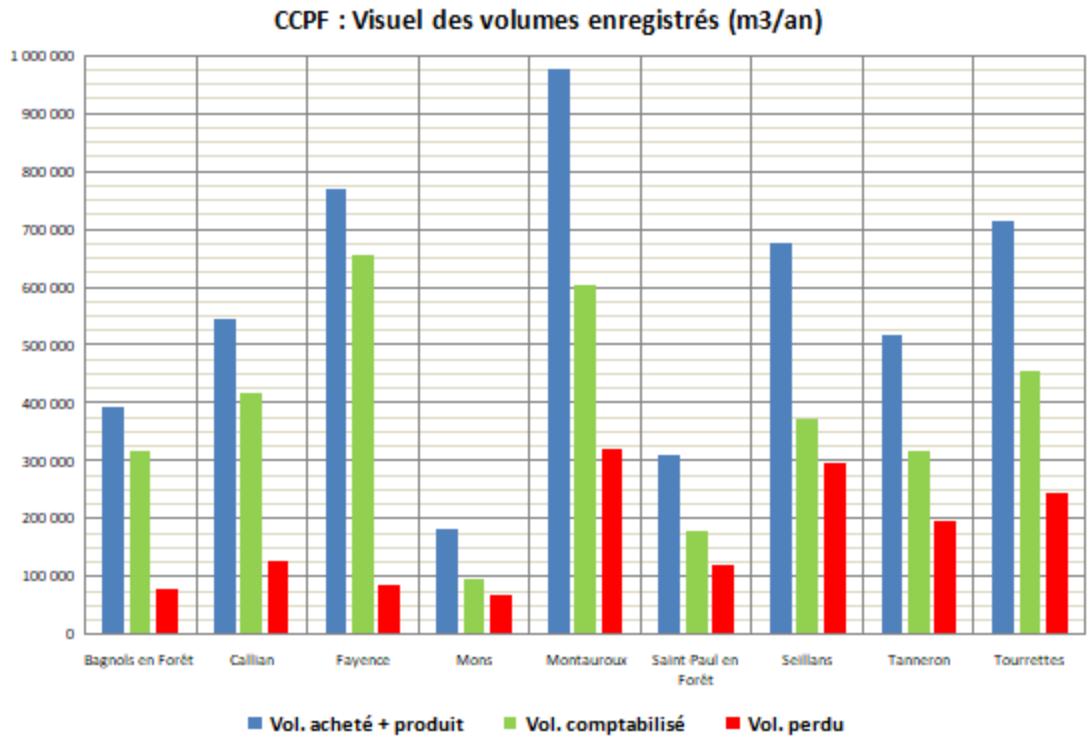

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

BESOINS ACTUELS - JOUR DE POINTE

Communes	Besoins vs Pertes actuels Besoin actuel en pointe (l/s)	Vol. perdu (l/s)
Bagnols en Forêt	29,9	2,5
Callian	34,1	4,0
Fayence	46,9	2,7
Mons	10,4	2,1
Montauroux	63,3	10,1
Saint-Paul en Forêt	22,4	3,8
Seillans	37,1	9,4
Tanneron	37,5	6,2
Tourrettes	41,0	7,8
Total général	**322,6**	**48,6**

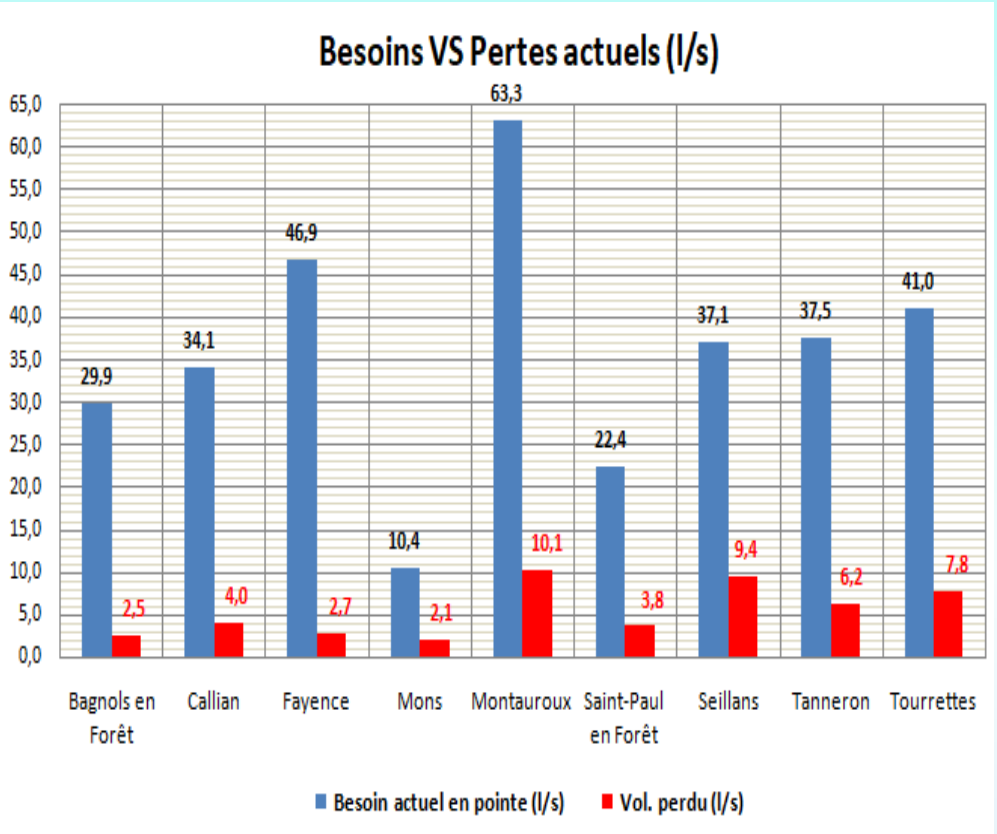

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

BESOINS ACTUELS - JOUR DE POINTE

CCPF : Besoins actuels VS Pertes actuelles (l/s)	
Besoins Actuels	322,6
Pertes actuelles	48,6

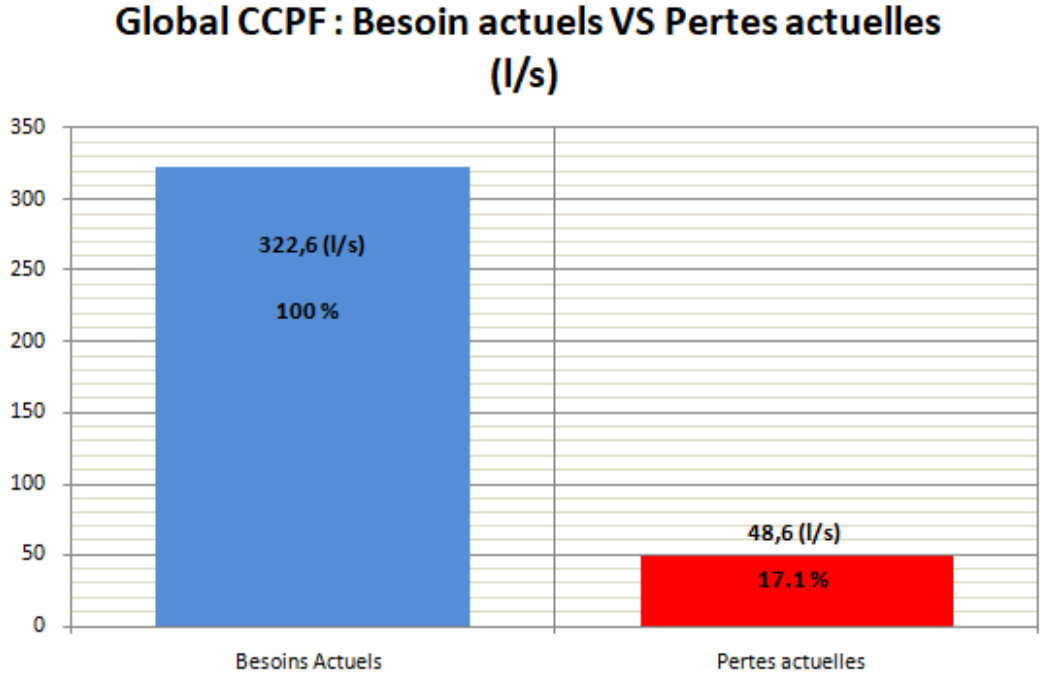

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

BESOINS A 2025 – 2030 - 2035

Communes	Cumul des besoins en pointe (l/s) Besoin actuel (l/s)	Impact 2025/2020 en pointe (l/s)	Impact 2030/2025 en pointe (l/s)	Impact 2035/2030 en pointe (l/s)
Bagnols en Forêt	29,9	2,4	1,7	1,6
Callian	34,1	4,5	6,3	3,2
Fayence	46,9	9,5	3,2	3,2
Mons	10,4	1,5	1,3	1,3
Montauroux	63,3	5,7	8,1	6,0
Saint-Paul en Forêt	22,4	2,8	2,3	2,3
Seillans	37,1	2,1	1,8	1,8
Tanneron	37,5	1,1	1,1	0,9
Tourrettes	41,0	5,1	7,0	2,6
Total général	**322,6**	**34,6**	**32,7**	**22,9**

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

BESOINS A 2025 – 2030 - 2035

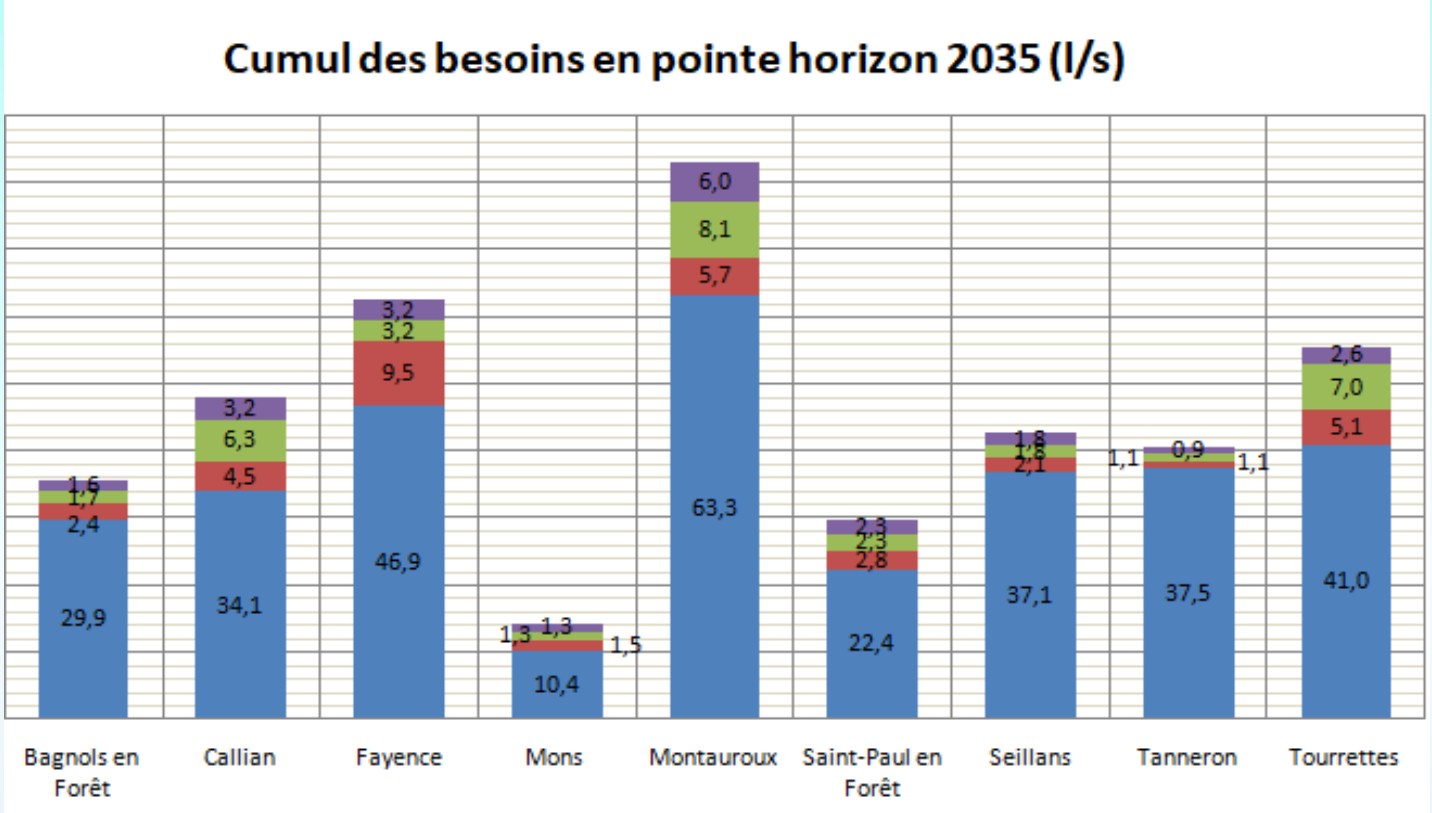

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

RESSOURCES

&

DOTATION

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

RESSOURCES & DOTATION

	Siagnole	Barrière 2	Barriere 1	Tassy 2	Neisson	Camandre	Baou Roux	Ste Brigitte	Mons	Moulinet	Tanneron	Total
	l/s	l/s	l/s	l/s	l/s	l/s	l/s	l/s	l/s	l/s	l/s	l/s
Dotation maxi	213,64	80,00	20,00	52,00	7,00	1,10	1,10	10,50	7,70	1,00	65,00	459,04
% sollicitation	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Seillans	19,71				7,0	1,1	1,1	10,5				39,41
Fayence	41,25			17,3								58,58
Tourrettes	37,01											37,01
Callian	31,49											31,49
Montauroux	40,53	8,0	20,0									68,53
St Paul	8,59			17,3								25,92
Bagnols	14,61			17,3								31,94
Mons	4,47								7,7	1,0		13,17
Tanneron											65,0	65,00
Total CCPF	197,6	8,0	20,0	52,0	7,0	1,1	1,1	10,5	7,7	1,0	65,0	371,0
Les Adrets	16,00											16,00
Gargalon	0,00	72,0										72,00
Total SEVE	16,00	72,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88,00

N.B : le débit annoncé sur Sainte Brigitte est à prendre avec prudence. En effet, comme indiqué dans le schéma directeur eau potable de Seillans réalisé en 2016 par OTEIS, le forage n°2 de Ste Brigitte créé en 1990 connait des épisodes de turbidité excessive en période estivale (consécutive d'une forte présence d'argile) et ne peut pas être utilisé toute l'année. De plus, le forage n°1 n'est plus en exploitation depuis 1996 pour cause de présence de paramètres organoleptiques.

Agartha Environnement

RAPPEL DES CONCLUSIONS DU SCOT & DU SAGE 2017

L'évaluation environnementale du SCOT rappelle que la ressource principale est la Siagnole, résurgence karstique de bonne qualité, très réactive aux épisodes de pluie et de sécheresse, qui nécessite un approvisionnement régulier en eau de pluie de 3 mois environ, en particulier au printemps pour garantir la recharge des réserves.

Les contrôles sanitaires ont mis en évidence des ressources présentant des caractéristiques récurrentes de turbidité en cas d'orages sur la source de la Siagnole et le puits de Pérus (Tanneron), ce qui peut être problématique en cas de coupure d'eau, lorsque la ressource n'est pas diversifiée.

Il appelle à investir dans la recherche de nouveaux captages ou autres ressources au regard de cette problématique.

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

RAPPEL DES CONCLUSIONS DU SCOT & DU SAGE 2017

Le SCOT rejoint nos conclusions de phase 1 sur :

- ✓ Des consommations nettement supérieures au ratio habituel de 150 l/j/hab.
- ✓ Des rendements globalement médiocres

i Synthèse : une forte tension sur la ressource

Le territoire est confronté à un triple défi :

- un rendement insuffisant pour plusieurs communes
- une consommation moyenne supérieure à la moyenne départementale
- une marge de production insuffisante à l'horizon 2016 (SDAEP) et une alimentation en eau potable qui est un facteur limitant du développement

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

RAPPEL DES CONCLUSIONS DU SCOT & DU SAGE 2017

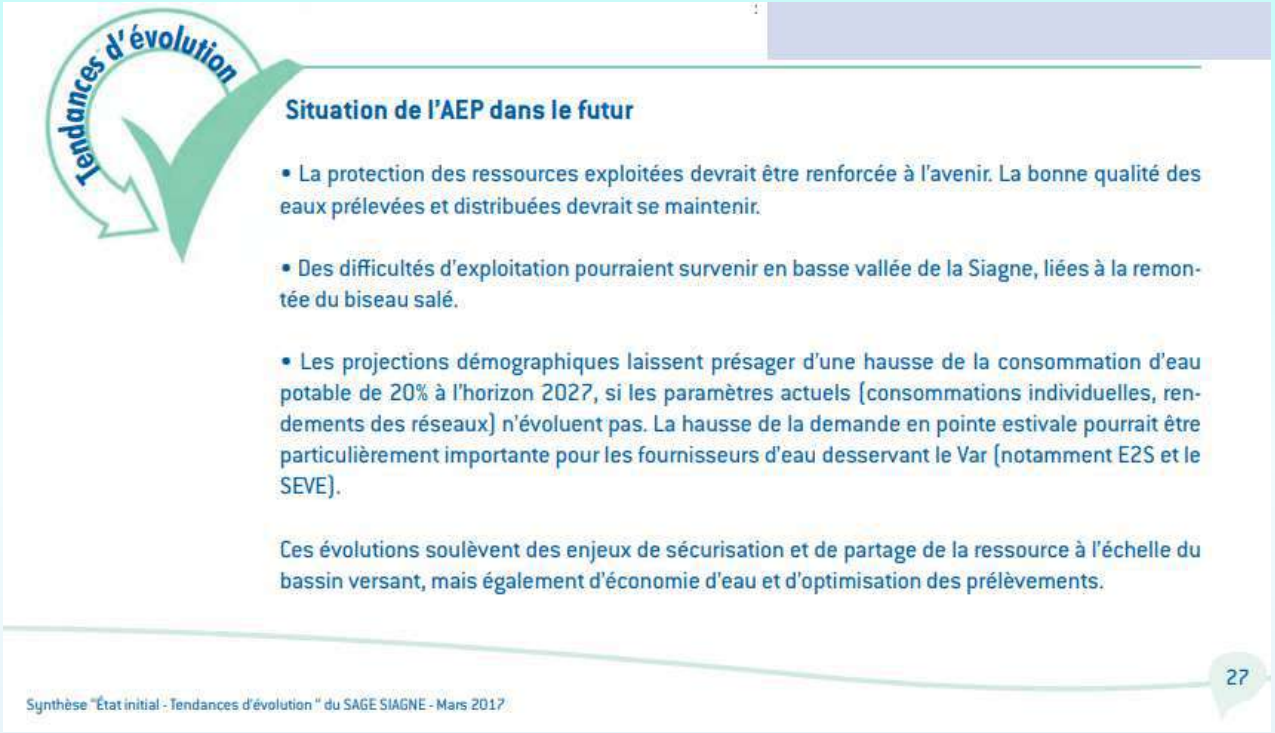

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

RESULTATS BESOINS / RESSOURCES

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

SIAGNOLE - TASSY 2- BARRIERE 1&2

Valeurs	Besoin actuel en pointe (l/s)	Besoin 2025 en pointe (l/s)	Besoin 2030 en pointe (l/s)	Besoin 2035 en pointe (l/s)
Bagnols en Forêt	29,94	32,32	34,00	35,62
Callian	34,08	38,55	44,80	48,02
Fayence	46,91	56,36	59,53	62,76
Montauroux	63,29	69,01	77,13	83,14
Saint-Paul en Forêt	22,42	25,23	27,57	29,89
Tourrettes	41,03	46,12	53,14	55,70
Total général	**237,67**	**267,60**	**296,18**	**315,12**

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

SIAGNOLE - TASSY 2- BARRIERE 1&2

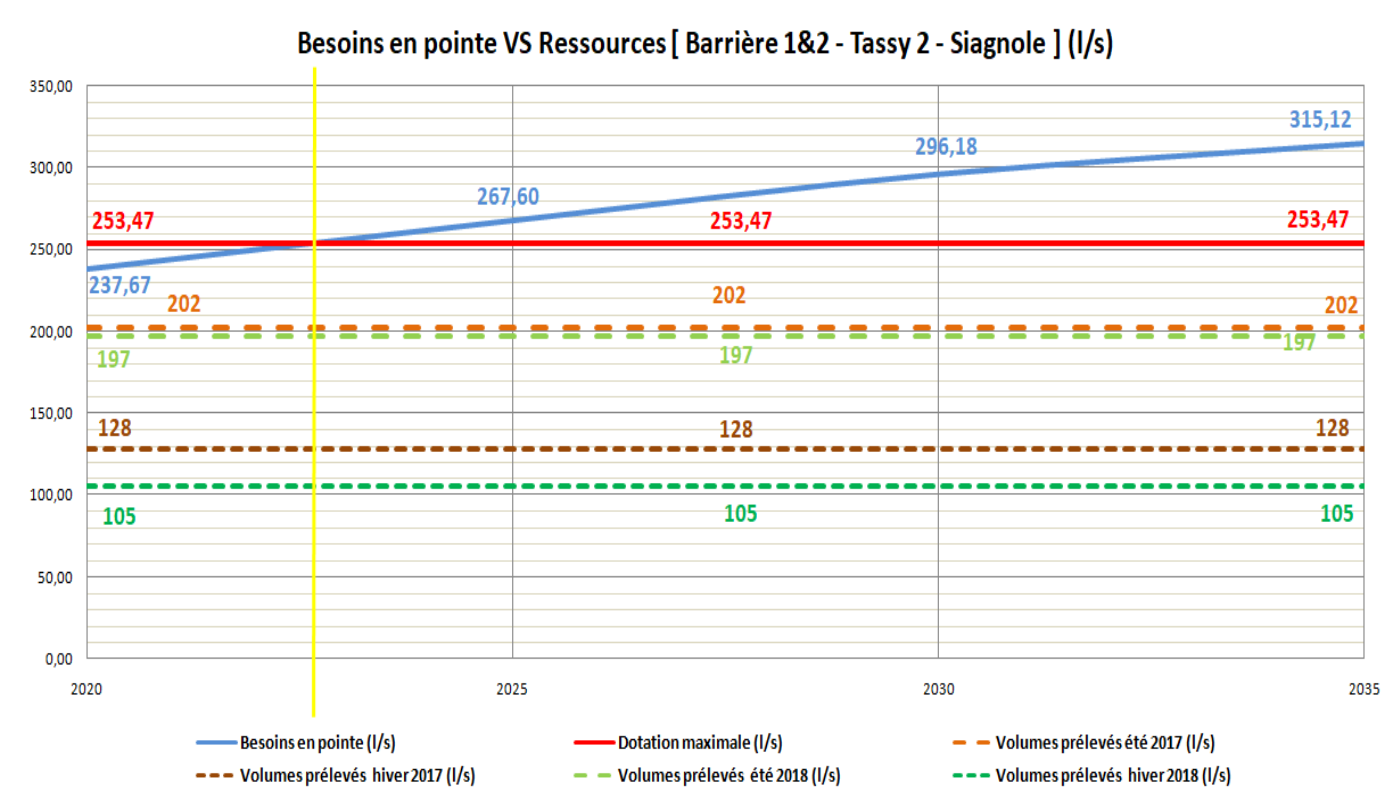

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

SIAGNOLE - TASSY 2- BARRIERE 1&2

Conclusion :

La capacité maximale de la ressource est atteinte vers 2023, en jour de pointe estivale et année sèche.

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

TANNERON

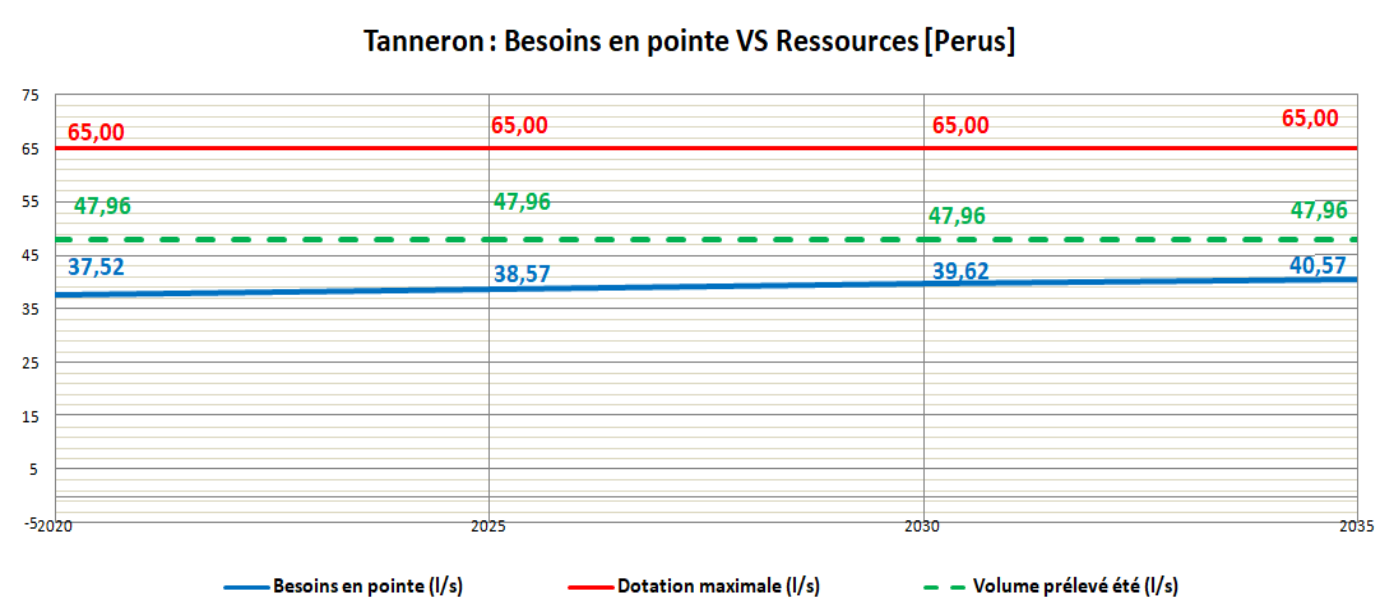

¶

Conclusion°:·¶

¶

La· capacité· maximale· de· la· ressource· permet· de· faire· face· à· tous· les· projets· d'urbanisation· sur· Tanneron·(densification).·Ces·résultats·ne·prennent·pas·en·compte·la·hausse·des·besoins·d'irrigation.¶

¶

¶

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

MONS

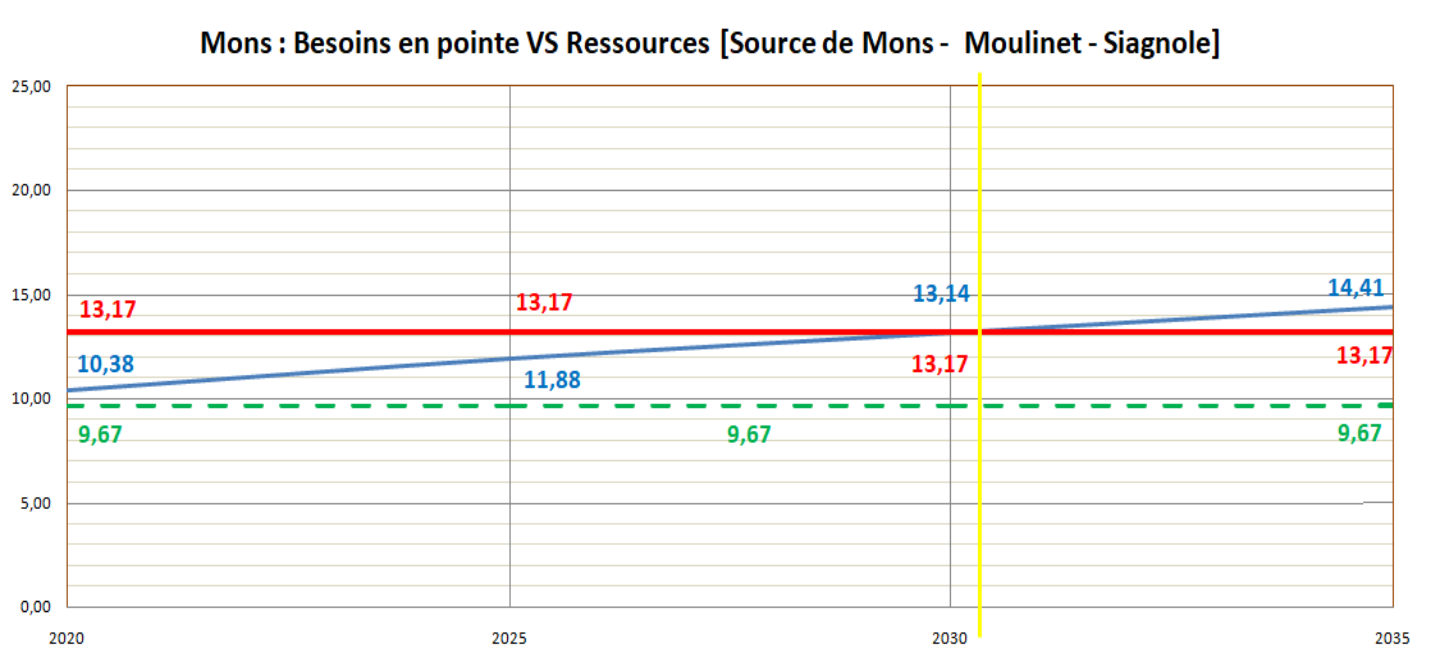

Conclusion :

La capacité maximale de la ressource est atteinte vers 2030, en jour de pointe estivale et année sèche.

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

SEILLANS

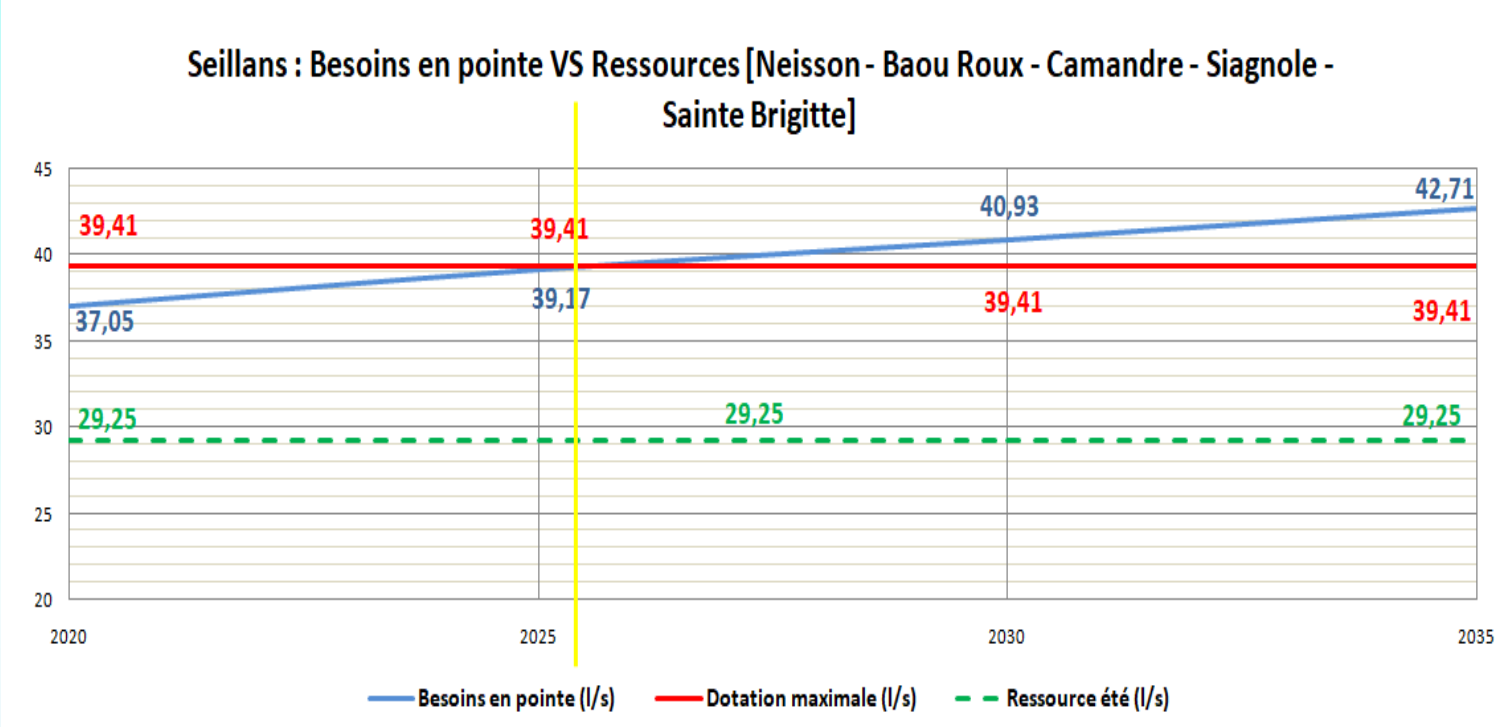

Conclusion :

La capacité maximale de la ressource est atteinte vers 2025, en jour de pointe estivale et année sèche.

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

AGRICULTURE / IRRIGATION

Les calculs précédemment exposés pour la ressource E2S ne prennent pas en compte les **volumes dédiés à l'agriculture (15 l/s: Forage de Tassy 1 et 30 l/s: canaux Siagnole)** qui **ont été préservés.**

En l'absence d'information sur le type de compteur / contrat sur les autres communes (Tanneron, Mons, Seillans), il n'a pas été possible d'isoler le volume dédié à l'irrigation et / ou l'agriculture.

Pour le futur, une **réflexion sur la réutilisation des eaux usées traitées** sera menée pour palier aux éventuelles insuffisances.

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

CAPACITE MAXIMALE DE PRELEVEMENT

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

VARIATIONS JOURNALIERES – ÉTÉ 2017

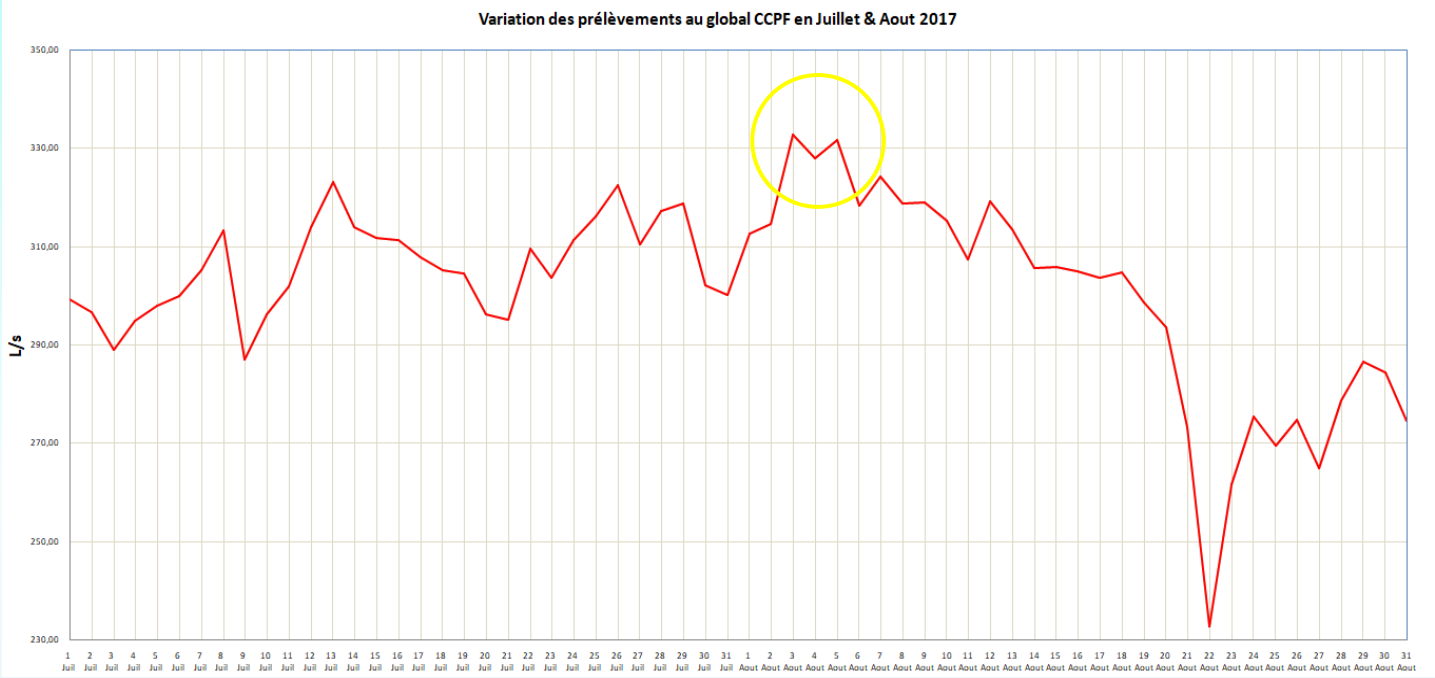

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

VARIATIONS JOURNALIERES – ÉTÉ 2017

Une moyenne journalière sur les 7 jours du 02 au 08 août 2017 a été calculée sur la base des données transmises.

Chaque point de livraison ne connait pas sa pointe de prélèvement simultanément à tous les autres. Ce décalage dans le temps permet de faire face à la demande, malgré la sur-sollicitation de certains points de livraison.

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

IMPACT SUR L'URBANISATION

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

BESOINS ACTUELS
CAPACITES RESIDUELLES ACTUELLES

Valeurs de pointe - Août 2017	TOURRETTES	CALLIAN		SAINT PAUL	MONTAUROUX				FAYENCE		BAGNOLS	MONS		TANNERON	SEILLANS						TOTAL CCPF
	Acates	Fontenouille	Le Pinée	La Chapelle	Le Puits	Barrière 1&2	Villaron	Les Estérêts	Malueby	Maracabre	Queyron Haut	Moulinet	Siagnole + Mons	Pérus	Neisson	Camandre	Baou Roux	Ste Brigitte 2	Ste Brigitte 3	Jonquier	
Capacité du point de livraison (m3/j) - (source logiciel NAEGA)	3197,0	819,0	1902,4	2238,0	1923,0	1728,0	2178,0	691,0	3877,0	1177,0	2756,0	86,4	1051,0	5616,0	604,8	95,0	95,0	360,0	560,0	1702,1	
Prélèvement à la ressource semaine de pointe (1ère sem Aout 2017) au point de livraison (m3/j) - Données réelles (source CCPF)	3383	756	1920	1693	1782	1175	2239	508	3294	1123	2322	88	747	4144	668	108	108	158	318	1458	
Capacité résiduelle du point de livraison (m3/j)	-185,56	63	-17,39	544,56	140,57	552,96	-61,49	182,97	583,43	53,80	433,57	-1,73	303,64	1472,26	-63,20	-12,96	-12,96	202,00	242,00	243,65	
Taux de sollicitation du point de livraison	106%	92%	101%	76%	93%	68%	103%	74%	85%	95%	84%	102%	71%	74%	110%	114%	114%	44%	57%	86%	

LEGENDE

- Taux de sollicitation du point de livraison > 100% (= capacité résiduelle < 0)
- Taux de sollicitation du point de livraison au point de livraison < 20%
- Taux de sollicitation du point de livraison au point de livraison > 20%

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

BESOINS SUPPLEMENTAIRES A 2025

Rappel sur les besoins supplémentaires induits par les projets d'urbanisation																								
	TOURRETTES	CALLIAN		SAINT PAUL	MONTAUROUX				FAYENCE		BAGNOLS	MONS		TANNERON	SEILLANS						TOTAL CCPF
	Acates	Fontenouille	Le Pinée	La Chapelle	Le Puits	Barrière 1&2	Villaron	Les Estérêts	Malueby	Maracabre	Queyron Haut	Moulinet	Siagnole + Mons	Pérus	Neisson	Camandre	Baou Roux	Ste Brigitte 2	Ste Brigitte 3	Jonquier	
Besoins supplémentaires sur 2020/2025 suivant projets urba recensés (m3/j)	440	143	251	243	60	406	29	0	714	103	206	2	128	91	52	10	2	19	32	68	2996
	440	394		243	494				816		206	130		91	183						2996

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

CAPACITE DE LOGEMENTS SUPPLEMENTAIRES

Capacité de logements supplémentaires																						
Valeurs de pointe - Août 2017	TOURRETTES	CALLIAN		SAINT PAUL	MONTAUROUX				FAYENCE		BAGNOLS	MONS		TANNERON	SEILLANS						TOTAL CCPF
	Acates	Fontenouille	Le Pinée	La Chapelle	Le Puits	Barrière 1&2	Villaron	Les Estérêts	Malueby	Maracabre	Queyron Haut	Moulinet	Siagnole + Mons	Pérus	Neisson	Camandre	Baou Roux	Ste Brigitte 2	Ste Brigitte 3	Jonquier	
Capacité résiduelle du point de livraison (m3/j)	*-185,56*	*63,00*	*-17,39*	*544,56*	*140,57*	*552,96*	*-61,49*	*182,97*	*583,43*	*53,80*	*433,57*	*-1,73*	*303,64*	*1472,26*	*-63,20*	*-12,96*	*-12,96*	*202,00*	*242,00*	*243,65*	
Besoins supplémentaires 2020/2025 suivant projets urba recensés (m3/j)	*439,78*	*142,56*	*251,42*	*242,78*	*59,62*	*406,08*	*28,51*	*0,00*	*713,66*	*102,82*	*205,63*	*1,73*	*51,84*	*90,72*	*51,84*	*10,37*	*1,73*	*19,01*	*31,97*	*68,26*	*2996,35*
Volume disponible par point de prélèvement avec les projets recensés à 2025 (m3/j)	*-625,34*	*-79,56*	*-268,82*	*301,78*	*80,95*	*146,88*	*-90,00*	*182,97*	*-130,23*	*-49,02*	*227,94*	*-3,46*	*175,77*	*1381,54*	*-115,04*	*-23,33*	*-14,69*	*182,99*	*210,03*	*175,39*	
Nbre de logements supplémentaires possible au-delà de 2020 (RP+RS)	-122	56	-15	431	127	501	-56	166	716	66	459	-1	244	698	-40	-8	-8	127	152	154	3897
Nbre de logements suppl. (RP+RS) induits par les projets entre 2020/2025	289	126	222	192	54	368	26	0	876	126	218	1	103	43	33	7	1	12	20	43	2760
Nbre de logements (RP+RS) en trop à 2025	411	70	238	0	0	0	82	0	160	60	0	3	0	0	72	15	9	0	0	0	1120
Nbre de logements supplémentaires (RP+RS) possibles à 2025 par rapport aux projet recensés/ Point de livraison	0	56	0	192	54	368	0	0	716	66	218	0	103	43	0	0	0	12	20	43	
Nbre de logements supplémentaires (RP+RS) possibles à 2025 par rapport aux projet recensés / Commune	0	56		192	422				782		218	103		43	72					43	1931
Nbre de logements supplémentaires (RP+RS) possibles au-delà de 2025 par rapport aux projets connus entre 2020 et 2025 / point de livraison	0	0	0	239	73	133	0	166	0	0	241	0	141	655	0	0	0	115	152	111	
Nbre de logements supplémentaires (RP+RS) possibles au-delà de 2025 par rapport aux projets connus entre 2020 et 2025 / commune	0	0		239	372				0		241	141		655	151					111	1910

Fontenouille / Pinée :500m3 basculé

Ste Brigitte secourt les autres points de livraison

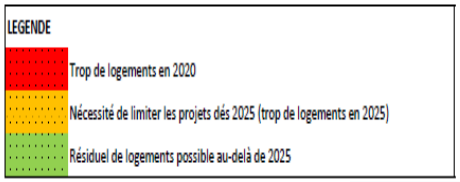

COMPARATIF LOGEMENTS

Comparatif Nombre de logements supplémentaires induits par tous les projets d'urbanisation à l'horizon 2035 / nombre de logements possibles au-delà de 2020										
	TOURRETTES	CALLIAN	SAINT PAUL	MONTAUROUX	FAYENCE	BAGNOLS	MONS	TANNERON	SEILLANS	TOTAL CCPF
Nbre de logements supplémentaires (RP+RS) induits par les projets à 2035 / commune	686	714	419	912	1260	367	220	319	264	5161
Nbre de logements supplémentaires (RP+RS) possibles au-delà de 2020	-122	40	431	739	782	459	243	698	377	3269
Totalité des projets d'urbanisation réalisable (OUI/NON)	NON	NON	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

CONCLUSION - URBANISATION

La totalité des projets d'urbanisation à l'horizon 2035 entraine 5 161 logements supplémentaires (RP+RS) contre 3 269 logements possibles.

Il y a donc 1 892 logements excédentaires à l'échelle de la CCPF par rapport aux ressources en eau disponibles avec certaines communes plus impactées que d'autres.

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

SECTEURS A LIMITER

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

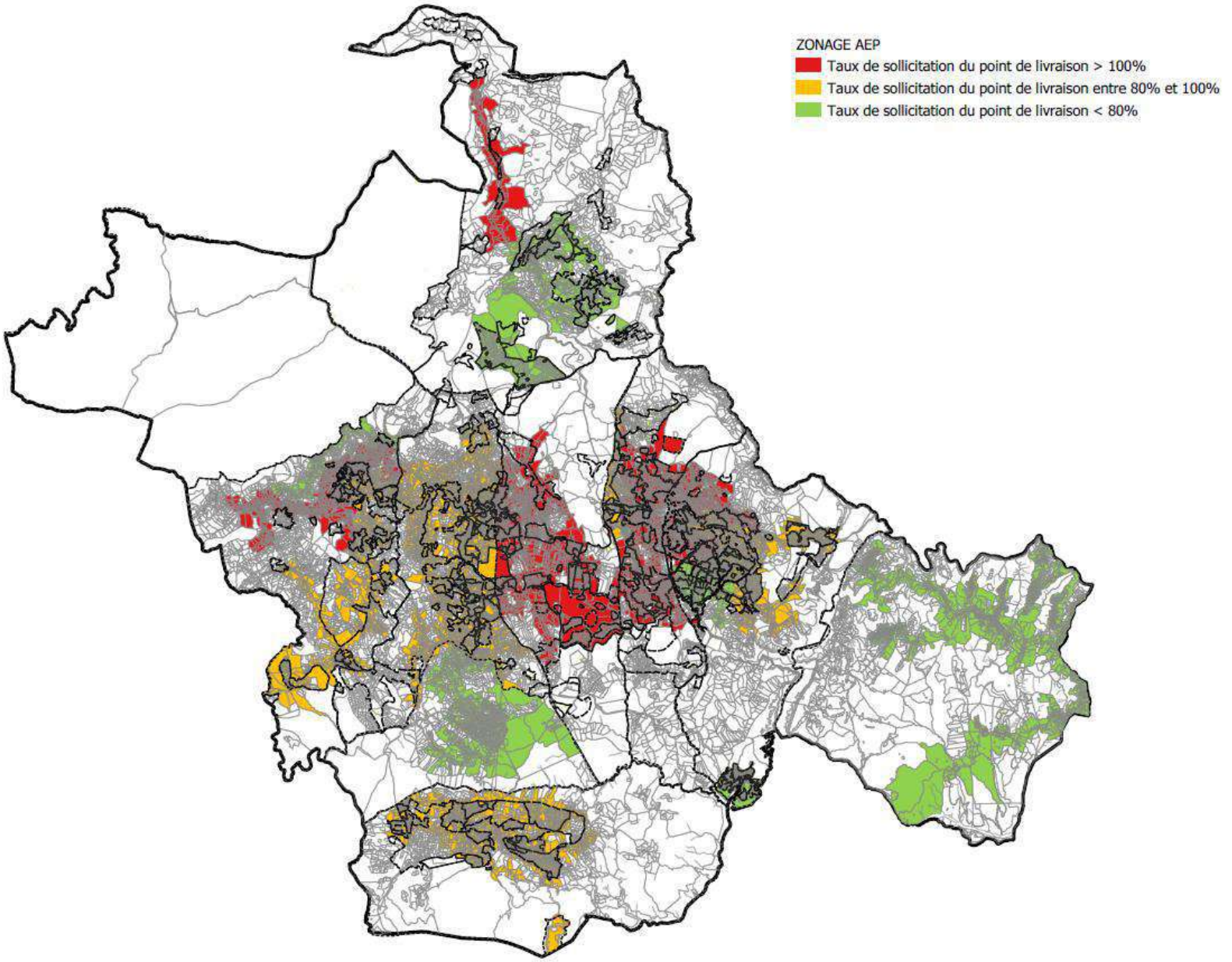
ZONAGE AEP
Taux de sollicitation du point de livraison > 100%
Taux de sollicitation du point de livraison entre 80% et 100%
Taux de sollicitation du point de livraison < 80%

CONCLUSION

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

CONCLUSION GENERALE

Les calculs aboutissent à la conclusion que la **ressource en eau potable sera insuffisante avant l'échéance de 2025 si les infrastructures et les habitudes de consommations restent les mêmes.**

Cette conclusion est d'autant plus alarmante que **les calculs n'ont pas tenu compte de la restitution complémentaire de 10l/s attendue dans le cadre du PRGE de la Siagne, à échéance de 2025**, au titre de l'effort collectif pour atteindre le débit réservé été comme hiver.

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

LEVIERS D'ACTIONS

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

REVISION A LA BAISSE DES PROJETS D'URBANISATION

✓**Révision du PLU et du SCOT**

✓**Augmentation de la proportion d'espaces verts** et diminution de la proportion d'emprise au sol

✓**Réduire le nombre et / ou l'ampleur de certains projets**

✓**Révision des perspectives de densification** (répartition sur les 15 ans, importance des « dents creuses »)

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

REDUCTION DES PERTES

✓**Remplacement des compteurs**

✓**Réhabilitation des réseaux**

✓**Diminution des tronçons à forte pression**

✓**PROPOSITIONS :**

- **Objectif à court terme :** atteinte du rendement minimum imposé par le Grenelle II à l'échelle de la CCPF

- **Objectif à moyen terme :** atteinte du rendement minimum imposé par le Grenelle II à l'échelle de chaque commune

- **Objectif à long terme :** à déterminer en fonction de l'impact financier du programme de réhabilitation des réseaux (N.B : l'objectif OB-F4 du SCOT d'augmenter le rendement de 1 point par an chaque année afin d'atteindre le seuil règlementaire de 85% à échéance de 2025 est irréaliste à ce jour)

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Agartha Environnement

REDUCTION DE LA CONSOMMATION JOURNALIERE

✓**Sensibilisation de la population** (flyers, réunion publique, …)

✓**Mise en place d'une tarification incitative**

✓**Mise en place de disperseur au robinet pour réduire le débit**

✓**PROPOSITION:**

- Objectif à long terme : **réduction de 40l/j/pers**

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

DIFFERENTIATION DES RESSOURCES

- ✓**Recherche de nouveaux captages**
- ✓**Interconnexion des points de livraison réseaux**
- ✓**Installation de traitement sur des ressources aujourd'hui inexploitées**
- ✓**Pompage dans le lac de Saint-Cassien, lac de Meaulx**
- ✓**REUSE** (réutilisation des eaux usées traitées) pour l'irrigation agricole
- ✓…

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

ORIENTATIONS PROPOSEES

✓**Lancement de la révision du SCOT** (réunion le 13/04/2021)

✓**Les zones excédentaires** doivent être **solidaires** des **zones en difficultés**

✓ **Augmentation de la zone d'influence de certains points de livraison** (forages, …)

✓**Privilégier la sécurisation de la ressource au développement urbain**

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

QUESTIONS

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

UTILISATION PLATEFORME NAEGA PAR LA CCPF

- Prospectives et bilans besoins ressource, module Gestion Patrimoniale (développé dans le cadre de l'étude), module export prospectives vers Epanet
- Première phase d'implémentation dans le cadre de l'étude
- Puis améliorations et enrichissement des données dans le cadre du contrat pluriannuel d'utilisation/maintenance

UTILISATION PLATEFORME NAEGA PAR LA CCPF

- Utilisation des résultats de modélisation, des données de suivi de ressource, des projets urbains
- Hypothèses paramétrable dans le gestionnaire de scénarios
- Bilan prospectif possible sur n'importe quelle période de l'année et n'importe quelle statistique (jour de pointe, semaine de pointe, mois de pointe, choix du jour…)

UTILISATION PLATEFORME NAEGA PAR LA CCPF

- Suivi et exploration des ressources

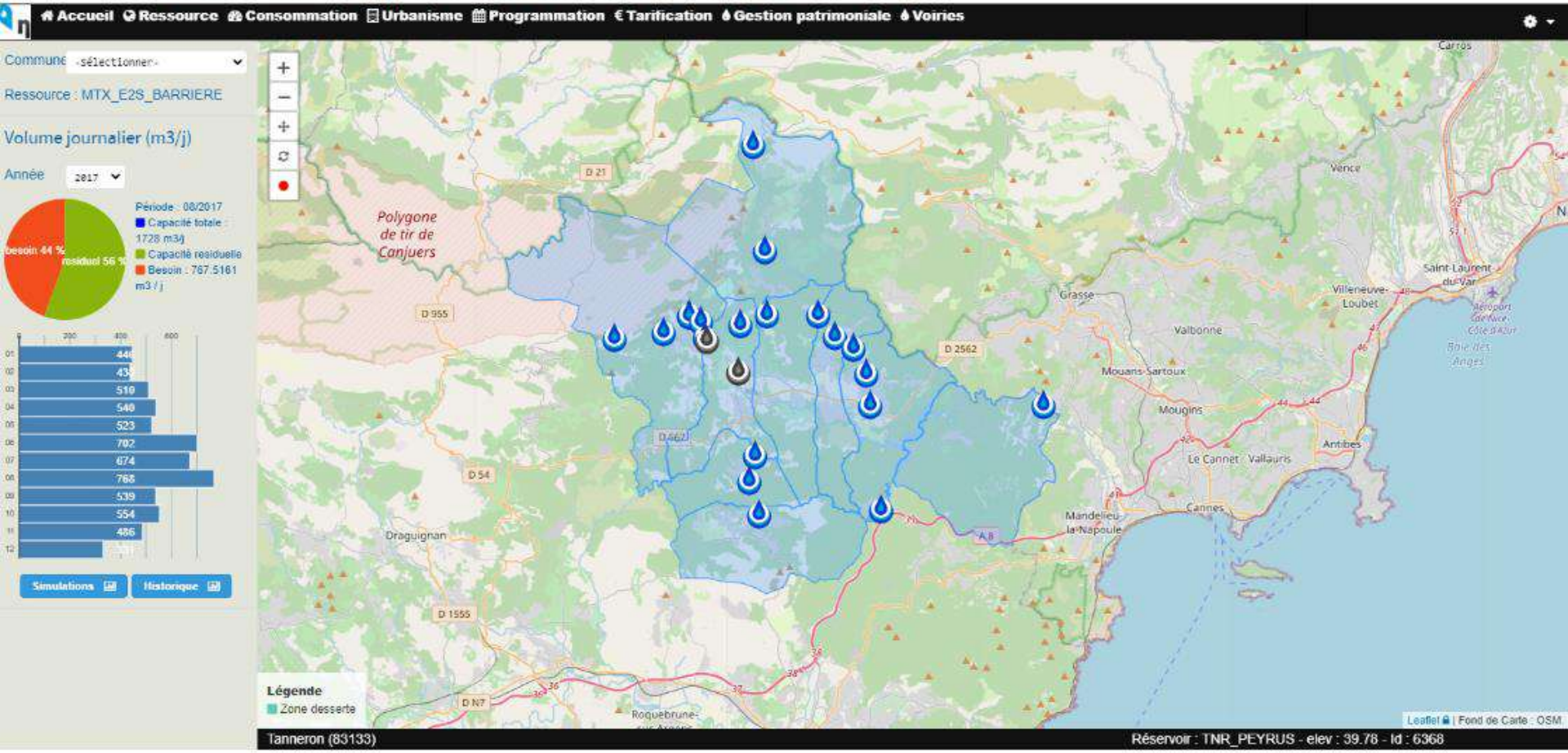

naega

conscilo

Entrepreneurs de Crealead

UTILISATION PLATEFORME NAEGA PAR LA CCPF

- Suivi des projets urbains:
  - Classification par type permanent / secondaire
  - Choix différenciés de ratios par projet et par type
  - Choix de l'évolution annuelle de la consommation possible
  - Prise en compte de la densification

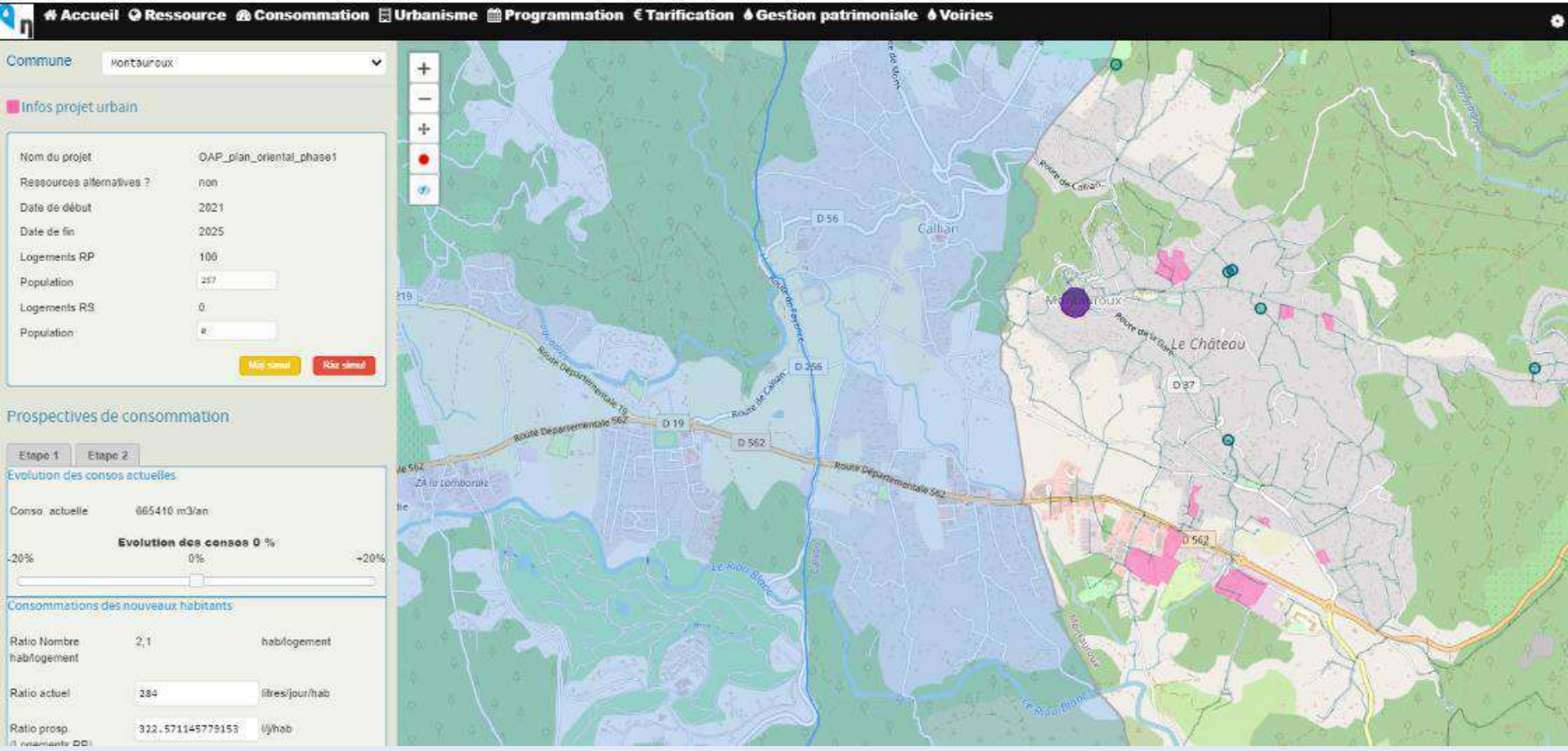

UTILISATION PLATEFORME NAEGA PAR LA CCPF

•Reporting de Synthèse par ressource

Scénario Impact Projets Urbains

Données de base année : 2018
Ratio hab/logt : hab/logement
Hypothèse rendement actuelle : 0.69
Hypothèse rendement saisie : 0

Projets choisis

ZAC_la_Rouquaire_Bagnols
- Population : 14.1600
- Ratio actuel : 299 litres/jour/hab
- Ratio futur : 322.571145779153 litres/jour/hab
- % Evolution des consos : 0 %
- Ressources
  - BGF_E2S_QUEYRON_HAUT : 100.00 %

Zone_UDa_Vaulouhe
- Population : 47.2000
- Ratio actuel : 299 litres/jour/hab
- Ratio futur : 322.571145779153 litres/jour/hab
- % Evolution des consos : 0 %
- Ressources
  - BGF_E2S_QUEYRON_HAUT : 100.00 %

denoif_Bagnols-en-Forêt
- Population : 539.1892
- Ratio actuel : 299 litres/jour/hab
- Ratio futur : 322.571145779153 litres/jour/hab
- % Evolution des consos : 0 %
- Ressources
  - BGF_E2S_QUEYRON_HAUT : 100.00 %

Scénario Impact Projets Urbains

Récapitulatif par ressource

Situation actuelle	Simulation (jour de pointe)		
Situation actuelle observée (données brutes)	Situation actuelle calculée (simulation hydraulique)	Situation future simulée (données du scénario)	Écart actuel calculé - futur simulé

BGF_E2S_QUEYRON_HAUT

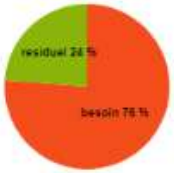

Période : 2018
Capacité résiduelle : 654 m³/j
Besoin : 2102m³/j

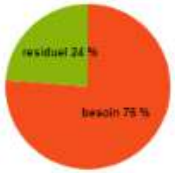

Période : 2018
Capacité résiduelle : 654 m³/j
Besoin : 2102m³/j

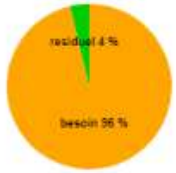

Période : 2018
Capacité résiduelle : 101 m³/j
Besoin : 2654m³/j

553 m³/j → (26.31 %)

coeff_pte: 1.894956700775104 6
besoin: 2654.4739131265496, capacite: 2756.16

impact :101177.83454293356

FYE_E2S_MALUEBY

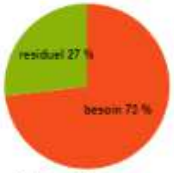

Période : 2018

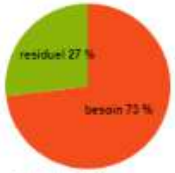

Période : 2018

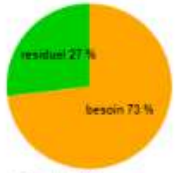

Période : 2018

0 m³/j → (0.00 %)

coeff_pte: 1.9491332329882582
besoin: 2834.7839999999987, capacite: 3877.1982

impact :0

QUESTIONS

BM Etudes.eau
Economisez l'eau

Régie des eaux
Pays de Fayence

Agartha Environnement

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés..... 29

DCC n° 210413/23

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR

Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

GROUPEMENT DE COMMANDE MOBILITÉ

Les travaux du SCOT et des différents PLU ont montré l'importance de la question des déplacements au sein de notre territoire et en direction des territoires extérieurs, notamment maralpins.

Le conseil communautaire a d'ailleurs d'ores et déjà lancé le projet des pôles de mobilité et opté pour la prise de compétence mobilité, tant cette question est appelée à jouer un rôle important dans les années à venir.

La Communauté de communes a été approchée par le Département des Alpes-Maritimes pour être partie prenante dans une enquête sur la mobilité du territoire élargi des Alpes Maritimes qui correspond à l'espace azuréen du SRADDET. Cette enquête mobilité est certifiée CEREMA.
Le périmètre de l'enquête comporte toutes les intercommunalités des Alpes-Maritimes, Monaco et les intercommunalités varoises de DPVa, et du Pays de Fayence.

La participation de C.C.P.F. à cette enquête permettra de :
- disposer de données à jour sur la mobilité du quotidien sur le territoire et en direction des territoires voisins,
- mettre ces données en lien avec les territoires voisins avec lesquels il existe d'importants flux,
- réaliser des économies en mutualisant les moyens mis à disposition pour l'enquête.

L'enquête portera sur la mobilité du quotidien en semaine et en week-end. Les données obtenues seront exploitées par le CEREMA qui les mettra à disposition des intercommunalités partenaires.
Un plan de communication fait également partie de l'accompagnement du CEREMA. Celui-ci prévoit une campagne d'information auprès des élus et de la population ainsi que la publication des résultats. Une option dite « Fréquence + » permettant l'actualisation des données 3 à 5 ans après est également prévue mais n'a pas été intégrée au coût de l'enquête car cette actualisation fera l'objet d'une seconde convention.

Afin de suivre l'enquête, un comité technique est créé. Il est composé des intercommunalités, de l'Etat et du CEREMA. Il permettra de lancer et suivre la prestation d'enquête. En complément, un comité de pilotage composé des représentants de ces intercommunalités validera les propositions du comité technique.

Au total, la réalisation de cette enquête est estimée à 1 518 200€ HT.
La répartition financière entre les partenaires est proportionnelle au pourcentage que représente leur population au sein de la population totale du périmètre d'enquête. Ainsi, la C.C.P.F. participe à hauteur 1,27% du coût soit 19 104,40€ HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

Si l'estimation du coût total variait de plus de 10%, l'ensemble des partenaires seraient de nouveau sollicités pour un nouvel accord financier.
La prestation d'enquête commencera en novembre 2021 avec une mise à disposition des résultats prévue pour mai 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (1 voix « CONTRE » : L. FAUR) :

- **APPROUVE** le groupement de commande pour la réalisation de l'Etude Mobilité certifiée CEREMA selon les termes de la convention de partenariat jointe,
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention,
- **AUTORISE** le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS

CANNES PAYS DE LÉRINS

Pays de Grasse communauté d'agglomération

COMMUNAUTÉ DE LA RIVIERA FRANÇAISE

Pays des Paillons

Alpes d'azur communauté de communes

communauté de communes Pays de Fayence

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

CONVENTION

Relative au groupement de commande pour la réalisation d'une enquête mobilité sur le territoire élargi des Alpes-Maritimes

Entre

Le Département des Alpes-Maritimes,

représenté par le Président du Département, Monsieur Charles Ange GINESY domicilié en cette qualité au centre administratif départemental, 147 boulevard du Mercantour, B.P. 3007, 06201 Nice cedex 3, et agissant conformément à la délibération de la commission permanente en date du

désigné ci-après *« le Département »* ;

Et

La Métropole Nice Côte d'Azur,

Représentée par le Président, Monsieur Christian ESTROSI, domicilié en cette qualité au 5 rue de l'Hôtel de Ville – 06364 NICE Cedex 4, dûment habilité par délibération du Bureau Métropolitain en date du

Ci-après dénommée *« la Métropole »,*

La Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis,

représentée par son président, Monsieur Jean LEONETTI, domicilié en cette qualité au 449, route des Crêtes 06901 SOPHIA ANTIPOLIS Cedex, dûment habilité par délibération en date du

La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins,

Représentée par son président, Monsieur David LISNARD, lui-même représenté par son 1er vice-président délégué aux Transports, au Déploiement et aux Travaux du PALM EXPRESS, Monsieur Richard GALY, domicilié en cette qualité au à Cannes - Hôtel de Ville - CS 50044 - 06414 CANNES Cedex, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 19 février 2021,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse,

Représentée par son président, Monsieur Jérôme VIAUD, domicilié en cette qualité en son siège social, 57 avenue Pierre Sémard, BP 91015, 06131 GRASSE Cedex, dûment habilité par délibération en date du 11 février 2021,

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

représentée par son président, Monsieur Jean-Claude GUIBAL, domicilié en cette qualité au 16, rue Villarey 06500 MENTON dûment habilité par délibération en date du

La Communauté de Communes du Pays des Paillons,

représentée par son président, Monsieur Maurice LAVAGNA, domicilié en cette qualité au 55 bis, RD 2204 06440 BLAUSASC dûment habilité par délibération en date du

La Communauté de Communes Alpes d'Azur,

représentée par son 1er vice- président, Monsieur Pierre CORPORANDY, domicilié en cette qualité à l'Hôtel de Ville Place Adolphe Conil 06206 PUGET THENIERS dûment habilité par délibération en date du

La Communauté de Communes du Pays de Fayence,

représentée par son président, Monsieur René UGO, domicilié en cette qualité au Mas de Tassy 1849, route départementale 19 CS 80 106 83440 TOURRETTES dûment habilité par délibération en date du

Dracénie Provence Verdon agglomération,

représentée par son président, Monsieur Richard STRAMBIO, domicilié en cette qualité au square Mozart - CS 90129 - 83004 DRAGUIGNAN Cedex dûment habilité par délibération en date du

PREAMBULE

Face à la croissance constante du nombre de déplacements sur le territoire des Alpes-Maritimes, la question de la mobilité et des transports représente un enjeu majeur des politiques publiques locales. Afin de pouvoir cartographier et appréhender les déplacements des maralpins, une enquête mobilité a été réalisée en 2008-2009, copilotée par le Département et l'État. Les données et les résultats de ces enquêtes sont actuellement toujours utilisés par les maîtres d'ouvrage et les bureaux d'études, mais après dix années, leur mise à jour s'avère nécessaire. Pour cette raison, les services du Département travaillent actuellement au lancement d'une nouvelle Enquête Mobilité certifiée Cerema (EMC²). Pour être pertinente et prendre en compte les échanges aux frontières du département, le périmètre pressenti pour l'enquête comporte l'ensemble du département, mais aussi la principauté de Monaco, le Pays de Fayence et Dracénie Provence Verdon agglomération.

Le Département des Alpes-Maritimes, au regard de son échelle pertinente et de son expérience, est pilote pour réaliser cette enquête. Les partenaires financeurs envisagés sont l'ensemble des EPCI du département (MNCA, CASA, CAPCL, CAPG, CARF, CCPP, CCAA), le Pays de Fayence, Dracénie Provence Verdon agglomération, la Principauté de Monaco et l'État.

La nouvelle enquête mobilité sera à ce titre un outil stratégique d'aide à la décision pour :

- la planification des infrastructures de transport et les schémas de mobilité associés (Plans de Mobilité) ;
- l'accompagnement des politiques de développement urbains (PLU, SCOT) ;
- la connaissance et la prévision des reports potentiels vers les modes alternatifs à la voiture individuelle, dans une stratégie de développement durable ;
- l'orientation et le soutien du développement local, notamment en matière de tourisme et d'activités économiques pour la prospérité de notre département ;
- l'adaptation de l'investissement aux besoins réels de la population et à l'évolution du comportement des usagers, dans un souci de rationalisation des dépenses publiques et dans une logique de développement durable ;
- la mise à jour du modèle multimodal de prévisions des flux de déplacements des Alpes-Maritimes, indispensable pour apprécier l'impact des projets routiers et de transports collectifs dans les études de déplacements. Cette mise à jour fera l'objet d'une convention ultérieure entre les partenaires.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

La présente convention précise le contenu de l'enquête mobilité et les modalités de participation financière des collectivités partenaires à la réalisation, au suivi et au financement de cette enquête.

L'État, par la Direction Générale des Infrastructures de Transports et de la Mer, apportera sa propre contribution financière à la réalisation de l'enquête EMC² par le versement d'une subvention. Cette subvention fait l'objet d'une convention bipartite entre le maître d'ouvrage CD06 et l'État. Le Cerema assurera le rôle de référent technique et méthodologique dans le cadre de la réalisation de cette enquête mobilité certifiée par le Cerema. L'ensemble des modalités de coopération, les moyens humains et financiers à y consacrer, seront définis dans la convention de coopération pour l'EMC² entre le Département des Alpes-Maritimes et le Cerema.

ARTICLE 1 - **OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les éléments suivants dans le cadre de la réalisation de l'enquête ménages-déplacements :

- le contenu et le périmètre des études à réaliser ;
- les modalités de pilotage de cette opération et de suivi des dites études ;
- les modalités de leur financement ;
- le délai de réalisation ;
- les obligations des partenaires.

ARTICLE 2 - **PERIMETRE DE L'ENQUÊTE MOBILITE**

Compte tenu des flux de personnes entre le Département des Alpes-Maritimes et ses territoires limitrophes, la nouvelle enquête mobilité s'étendra sur le périmètre géographique suivant :

- le Département des Alpes-Maritimes ;
- le territoire du Pays de Fayence ;
- le territoire de Dracénie Provence Verdon agglomération ;
- la Principauté de Monaco.

Ce périmètre comprend le territoire étudié lors de la précédente enquête datant de 2008, autorisant ainsi toutes les comparaisons entre les résultats des deux enquêtes.

Ce périmètre est susceptible d'être légèrement modifié sur demande des collectivités partenaires.

ARTICLE 3 - **CONTENU DE L'ENQUÊTE MOBILITE**

L'enquête globale de déplacements s'effectuera conformément au standard d'enquête certifié par le Cerema, appelé « Enquête Mobilité Certifiée Cerema » (EMC²) et comprend :

- une enquête mobilité selon la méthodologie Cerema identique sur l'intégralité du territoire d'enquête ;
- l'exploitation des données ;
- l'analyse commune des principaux résultats ;
- la publication des résultats généraux ;
- la mise à disposition des données aux signataires ;
- le plan de communication mis en œuvre tout au long de la démarche.

L'enquête mobilité comprend :

- une enquête mobilité, appelé « cœur d'enquête », sur le périmètre décrit à l'article 2, en maintenant un découpage qui permette de mesurer et d'analyser les évolutions des déplacements ;
- des options standardisées proposées par le Cerema et choisies par les partenaires.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

L'exploitation standard de l'enquête mobilité du territoire permet une compara[illegible] avec les enquêtes précédentes et avec les autres territoires français enquêtés. C[illegible] Un rapport de présentation des résultats généraux sera établi et proposé au com[illegible] de pilotage. La publication des résultats fera l'objet d'un document commun et de documents spécifiques pour chaque partenaire.

Le plan de communication comportera trois grandes étapes :

- en amont : campagne d'information auprès des élus locaux et de la population sur le travail de repérage des enquêteurs sur le terrain ;
- pendant l'enquête : informer et motiver la population de l'intérêt de la démarche et de l'importance de la participation à l'enquête, informer par courrier les ménages de la collecte des données ;
- en aval : publication des principaux résultats.

Tous les documents (dossiers, plaquettes, dépliants…) devront être validés par le comité technique avant publication.

ARTICLE 4 - **PRESTATIONS ULTERIEURES A L'ENQUÊTE MOBILITE**

Une des finalités de l'enquête mobilité est la mise à jour du modèle multimodal des Alpes-Maritimes. Afin de réaliser cette mise à jour, il peut être nécessaire de réaliser des relevés de données complémentaires à l'enquête mobilité certifiée Cerema, comme des enquêtes cordons, afin de cartographier les flux de mobilité en limite de périmètre. Les détails techniques de ces enquêtes complémentaires (incluant de manière non exhaustive les enquêtes cordons ainsi que l'option fréquence +), ainsi que les modalités financières, feront l'objet d'une convention ultérieure entre les partenaires. Pour information, le Cerema a fait une première estimation financière pour une enquête cordon « véhicules légers » chiffrée à 184 000 € HT, incluant une prestation d'AMO de 24 000 € HT.

En outre, la prestation technique de mise à jour du modèle multimodal est à ce jour estimée à 300 000 € HT. Les modalités techniques de la prestation doivent cependant être encore affinées par les partenaires. Les modalités techniques et financières de cette mise à jour feront donc l'objet d'une convention ultérieure.

ARTICLE 5 - **COMPOSITION DU GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le groupement de commandes (article L2113-6 à L2113-8 code de la commande publique) est constitué des personnes morales publiques suivantes, signataires de la présente convention et désignées ci-après « les partenaires » :

- Le Département des Alpes-Maritimes (coordonnateur).
- La Métropole Nice Côte d'Azur.
- La Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis.
- La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.
- La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.
- La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.
- La Communauté de Communes du Pays des Paillons.
- La Communauté de Communes Alpes d'Azur.
- La Communauté de Communes du Pays de Fayence.
- Dracénie Provence Verdon agglomération.

ARTICLE 6 - **COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le Département des Alpes-Maritimes, représenté par le Président du Conseil Départemental, est désigné coordonnateur du groupement de commandes. Il assure en outre la conduite de l'enquête.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

La mission de coordonnateur ne donne pas lieu à indemnisation. Le coordonnateur prend en charge [illegible] des frais liés au fonctionnement du groupement ainsi qu'à l'exécution de ses missions [illegible] mentionnées à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 7 - **ADHÉSION ET RETRAIT DES MEMBRES DU GROUPEMENT**

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par délibération de son assemblée délibérante. Une copie de la délibération est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes désigné ci-dessus. Les membres du groupement ne peuvent se retirer qu'à l'issue du règlement des décomptes généraux et définitifs des marchés de l'ensemble de l'opération.

ARTICLE 8 - **MISSIONS DU COORDONNATEUR**

Le coordonnateur se chargera notamment de :

- choisir le cadre juridique de la procédure d'achat conformément aux règles en vigueur ;
- rédiger le dossier de consultation des entreprises (RC, AE, CCAP, bordereau des prix,...) établi en fonction des besoins qui ont été définis par les membres. Le DCE établi par le Département sera soumis à la validation des membres du groupement, et réputé validé sans réponse dans un délai de quinze jours après réception des pièces du dossier ;
- rédiger l'avis d'appel public à la concurrence ;
- gérer les opérations de consultation normalement dévolues au pouvoir adjudicateur (envoi aux publications, envoi des dossiers aux candidats, réception des plis de candidatures et d'offres, ...) ;
- convoquer la commission d'appel d'offres et en assurer le secrétariat ;
- informer les candidats du sort de leurs candidatures et offres ;
- rédiger et transmettre le rapport de présentation en application des dispositions prévues à l'article R 2184-1 du code de la commande publique ;
- notifier le marché au candidat retenu ;
- exécuter le marché au nom des membres du groupement, selon les modalités définies dans la présente convention et le dossier de consultation des entreprises, d'organiser les contrôles et les réunions nécessaires au bon déroulement de l'enquête ;
- transmettre, à chaque membre, les documents nécessaires à présenter comme pièces justificatives à l'appui des mandats concernés par le marché, en application des dispositions du décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 modifiant le code général des collectivités territoriales ;
- proposer la conclusion d'éventuels avenants aux marchés, de les faire valider par les partenaires, les signer et les notifier ;
- représenter le groupement de commandes, en cas de contentieux relatifs à la passation et l'exécution des marchés ;
- organiser les réunions de travail et comités techniques utiles avec les partenaires.

Le coordonnateur tient à la disposition des membres les informations relatives à l'activité du groupement.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

ARTICLE 9 - **MODALITE DE SUIVI DE L'ENQUÊTE MOBILITE**

Le comité de pilotage (COPIL) est composé des représentants des collectivités partenaires impliquées dans le périmètre de l'enquête mobilité et de l'État. Le comité de pilotage valide les propositions du comité technique.

Le comité technique (COTECH) est composé des représentants des services techniques de :

- chaque collectivité partenaire ;
- l'État ;
- le Cerema.

Le comité technique est chargé d'assurer le pilotage technique de l'opération avec l'appui du Cerema notamment pour ce qui concerne :

- la rédaction du cahier des charges ;
- la préparation des enquêtes (découpage, plan de sondage, questionnaires) ;
- la préparation et la réalisation des différentes phases de communication ;
- le suivi de leur réalisation et de leur exploitation ;
- la préparation de la publication des résultats ;
- la préparation des réunions du comité de pilotage et la présentation des dossiers ;
- la validation de l'ensemble des documents produits dans le cadre de la présente opération.

Chaque COTECH et chaque COPIL feront l'objet d'un compte-rendu établi par le Département des Alpes-Maritimes qui sera diffusé aux signataires de la présente convention après recueil des observations éventuelles.

ARTICLE 10 - **RESPONSABILITE DU COORDONNATEUR**

Le coordonnateur est responsable des missions qui lui sont confiées par la présente convention. Il fera son affaire de tous les risques pouvant provenir de son activité. Il est le seul responsable, vis-à-vis des tiers, de tout dommage de quelque nature que ce soit découlant de ses missions.

ARTICLE 11 - **OBLIGATIONS DES MEMBRES**

Chaque membre du groupement de commandes se charge du paiement selon la clé de répartition qui lui incombe (article 15 de la présente convention) et conformément aux pièces contractuelles du marché, notamment pour le déroulement de la prestation de service fait, à l'issue de la production des constats contradictoires.

En outre, les membres tiennent informés le coordonnateur de la bonne mise en paiement de la somme qui leur incombe.

ARTICLE 12 - **LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

La commission d'appel d'offres qui délibérera sera celle du coordonnateur. La commission d'appel d'offres déclare, le cas échéant, le caractère infructueux de la consultation et définit la procédure à relancer.

ARTICLE 13 - **DELAIS DE REALISATION**

La durée prévisionnelle de la démarche est évaluée à 30 mois, décomposé de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

PHASE	DUREE	DEBUT PREVISIONNEL
Procédure de préparation et d'attribution du marché d'étude	8 mois	Septembre 2020
Préparation de l'enquête en lien avec la maîtrise d'œuvre	6 mois	Mai 2021
Réalisation de l'EMC² auprès des habitants	6 mois	Novembre 2021
Traitement des résultats	10 mois	Mai 2022
Durée totale	30 mois	

ARTICLE 14 - **OBLIGATIONS DES PARTENAIRES**

Les signataires de la convention s'engagent à :

- participer aux réflexions et réunions nécessaires à la conduite des études ;
- respecter un délai de réponse de 15 jours à compter de la réception de toute demande de transmission de données ou de validation d'un document qui leur serait transmise par le prestataire en charge de l'enquête ou par le coordonnateur ;
- transmettre, dans les meilleurs délais, tout élément pertinent, en leur possession, qui pourrait contribuer à la réalisation de l'enquête ;
- pour les financeurs : participer au financement de l'étude selon les modalités définies à l'article 15 du présent document.

ARTICLE 15 - **COÛT ET FINANCEMENT DE L'ENQUÊTE MOBILITE**

Enquête cœur :

Le coût prévisionnel de l'enquête cœur est de **1 326 000 € HT** soit **1 591 200 € TTC**. Cet estimatif tient compte d'une éventuelle surcote liée au contexte sanitaire et à la maîtrise d'œuvre d'adopter des mesures supplémentaires de protection de ses équipes face à la COVID 19.

L'État apportera une subvention d'un montant égal à 20% du total HT de l'enquête cœur, dans la limite de 250 000€. Cette subvention fera l'objet d'une convention bipartite entre le département des Alpes-Maritimes et l'État.

Le choix des options et leurs coûts prévisionnels est détaillé en annexe.

Plan de financement :

A ce stade, l'engagement financier de l'option fréquence + estimée à 188 000 € HT n'est pas planifiée, celle-ci se déclenchant trois ans après la réalisation de l'enquête principale. Le plan de financement comporte donc le financement de l'enquête cœur et de l'option week-end, l'option mobilités actives étant financée séparément par la principauté de Monaco. Il comporte également la prise en charge d'une prestation de communication estimée à 60 000 € HT et d'analyse et de valorisation de 30 000 € HT. La prestation d'assistance technique du Cerema pour l'enquête cœur est-elle intégralement prise en charge par l'État, et ne figure donc pas au plan de financement.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

Le coût total des études (hors option population-cible prise en charge indé[illegible] Monaco) est estimé à **1 508 000 € HT**, répartis comme suit :

Désignation	**Montant HT**
Enquête cœur	1 326 000 €
Option week-end	92 000 €
Budget communication	60 000 €
Analyse et valorisation des données	30 000 €
TOTAL	1 508 000 € HT

Le montant total du projet défini ci-dessus sera ajusté par une détermination précise des besoins et en fonction du coût définitif des prestations résultant de l'appel d'offres qui sera lancé. La clé de répartition financière est établie, selon l'intérêt constitué par l'enquête à l'intérêt des collectivités concernées.

Sur ce montant global, l'État prend à sa charge 20% du total HT de l'enquête cœur dans la limite de 250 000 €, et le Département des Alpes-Maritimes prend à sa charge 400 000 € HT, révisables en fonction du coût définitif de l'opération. Les 858 000 € HT restants sont répartis entre les EPCI au prorata de leur population sur le total du périmètre de l'enquête (1 212 600 habitants, Monaco non compté), selon le tableau suivant :

Organisme	**Population (hab.)**	**Participation (%)**	**Estimation (€HT)**
Département des Alpes-Maritimes dont participation Etat		**43,10%**	650 000,00 €
Métropole Nice Côte d'Azur	539 000	**25,29%**	381 380,50 €
Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis	176 000	**8,26%**	124 532,41 €
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	158 000	**7,41%**	111 796,14 €
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse	102 000	**4,79%**	72 172,19 €
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française	71 000	**3,33%**	50 237,51 €
Communauté de Communes du Pays des Paillons	26 000	**1,22%**	18 396,83 €
Communauté de Communes Alpes d'Azur	9 600	**0,45%**	6 792,68 €
Communauté de Communes du Pays de Fayence	27 000	**1,27%**	19 104,40 €
Dracénie Provence Verdon agglomération	104 000	**4,88%**	73 587,33 €
TOTAL	1 212 600	100,00%	1 508 000,00 €

Dans le cas d'une évolution à la hausse du montant de l'opération et dans les limites fixées par la jurisprudence en la matière, il convient de distinguer trois cas de figure :

- évolution du coût de l'opération sans modification du programme ou du périmètre de l'enquête dans la limite de 10% du montant total figurant dans le tableau ci-dessus: dans ce cas les parties s'engagent à

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

prendre en compte, et selon la clé de répartition décrite plus haut, cette évolution qui entrera dans le calcul du montant réel de l'opération ;

- évolution du coût de l'opération avec modification du programme ou du périmètre de l'opération, validée par les parties (la modification apportant un avantage certain pour les parties) : dans ce cas les parties s'engagent à prendre en compte, et selon la répartition décrite plus haut, le surcoût dû à cette évolution dans la limite de 10% du montant total figurant dans le tableau ci-dessus; cette évolution entrera dans le calcul du montant réel de l'opération ;
- évolution du coût de l'opération avec modification du programme ou du périmètre de l'opération, non validée par l'ensemble des parties (la modification apportant un avantage certain pour une (des) partie(s)) : dans ce cas, la (les) partie(s) concernée(s) s'engage(nt) à prendre en charge intégralement le surcoût correspondant. Aussi, les éventuelles prestations supplémentaires devront faire l'objet d'une traçabilité afin qu'ils soient imputés, de manière répartie ou totale (en fonction des trois cas de figure) aux parties qui les demandent. Cette traçabilité sera assurée par le coordonnateur et portée à la connaissance des parties de manière régulière.

Le montant total du projet défini ci-dessus est révisable. Il sera ajusté en fonction du coût définitif des prestations, dans la limite d'une augmentation de +10% du montant global. En cas de dépassement de plus de 10% du montant global estimé dans la présente convention, un avenant relatif au financement de l'enquête sera négocié entre les partenaires. Chaque membre se charge du paiement direct au(x) titulaire(s) de(s) marché(s) selon la clé de répartition définie à l'article 15. Les membres du groupement régleront leur participation au fur et à mesure des états d'acompte, dans le respect de la clé de répartition (participation dans le tableau précédent) définie pour chaque montant.

Prise en charge des dépenses :

Les contractants s'engagent à participer au financement de cette opération selon la répartition définie au paragraphe ci-dessus. A cet effet, ils s'engagent à inscrire à leurs budgets respectifs, les crédits nécessaires au règlement de toutes les dépenses telles que définies à l'article « Coût prévisionnel » de la présente convention.

A titre indicatif, les dépenses estimées, en pourcentage du montant total de l'opération, devraient se repartir de manière suivante entre les trois phases :

Préparation de l'enquête en lien avec la maîtrise d'œuvre	10%
Réalisation de l'EMC² auprès des habitants	70 %
Traitement des résultats	20 %

ARTICLE 16 - **MODALITES DE PAIEMENT**

Les modalités d'émission des pièces des demandes de paiements par le(s) titulaire(s) de marché(s), selon la clé de répartition, seront définies dans les pièces contractuelles du marché. A l'issue des contrôles cités ci-dessus, les rapports produits par le coordonnateur seront remis aux membres, leur permettant de certifier le service fait, nécessaire au paiement direct de la part financière leur incombant. Chaque membre s'engage à payer directement le ou les titulaires.

Régime des paiements :

Les prestations font l'objet de paiements d'acomptes, paiements partiels non définitifs, après constatation du service fait dans les conditions prévues par les articles R2191-20 à R2191-22 du Code de la commande publique. Le caractère définitif des paiements interviendra au moment du solde du marché.

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique, selon la réglementation en vigueur.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

Chaque membre se charge du paiement direct au titulaire du marché.

Les modalités administratives seront détaillées dans le CCAP du marché relati[illegible] l'ensemble des partenaires conformément à l'article 9 de la présente convention.

ARTICLE 17 - **PROPRIETE, DIFFUSION ET COMMUNICATION DES ETUDES**

Propriété des études :

Les études réalisées dans le cadre de la présente convention et les données résultant de l'enquête restent la propriété de l'ensemble des maîtres d'ouvrage. Tout organisme ou collectivité non associé au programme, qui souhaiterait utiliser les données issues des enquêtes, devra demander l'accord préalable des partenaires concernés par le territoire.

Diffusion des données :

Les rapports d'enquête et tous documents ou supports spécifiques réalisés dans le cadre de cette enquête seront communiqués aux partenaires sous format numérique.

Communication des études :

Le coordonnateur soumet à l'approbation des partenaires les dispositions qu'il envisage pour la communication sur le projet tout au long de l'opération. Le coordonnateur s'engage à diffuser des documents et supports de communication qui satisfassent l'ensemble des partenaires.

Les dossiers d'études, documents et supports d'information mentionneront de façon spécifique les logos des maîtres d'ouvrage.

Le Comité de pilotage pourra au cas par cas proposer les dispositifs de communication qu'il jugera utiles. Le coordonnateur s'engage à fournir aux financeurs les éléments utiles à leur programme de communication.

ARTICLE 18 - **VALIDITE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à la date de sa signature par le dernier des signataires et correspond à la durée nécessaire à la réalisation des enquêtes, leur exploitation, les analyses générales et leur publication et durera jusqu'à la fin de l'opération. Elle prend fin après le versement du solde de la participation de chaque co-financeur.

ARTICLE 19 - **MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la consistance du programme d'étude fera l'objet d'une information préalable, d'un accord écrit de l'ensemble des signataires et donnera lieu à l'établissement d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 20 - **CESSION / TRANSFERT / FUSION**

Les parties ne pourront céder ou transférer tout ou partie de la convention de financement sans l'information de chacune des parties et la transmission préalable de tout élément permettant aux autres parties d'assurer la continuité dans l'exécution de la convention.

Cette disposition ne s'applique pas si une des parties est remplacée par son successeur légal, auquel cas la poursuite des engagements réciproques est de plein droit.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

ARTICLE 21 - **LITIGES**

En cas de désaccord dans l'exécution ou l'interprétation de la présente convention et avant toute action contentieuse proprement dite devant le tribunal administratif de Nice, les signataires s'engagent à épuiser toutes les possibilités de conciliation.

ARTICLE 22 - **DOMICILIATION**

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de leur domicile en leur siège respectif.

Fait à Nice, le

La présente convention de partenariat a été établie en dix exemplaires originaux, un exemplaire pour chaque signataire.

Pour le Département des Alpes-Maritimes,

(nom + cachet)

Pour la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

(nom + cachet)

Pour la Métropole Nice Côte d'Azur,

(nom + cachet)

Pour la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse

(nom + cachet)

Pour la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis,

(nom + cachet)

Pour la Communauté de Communes du Pays des Paillons,

(nom + cachet)

Pour la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

(nom + cachet)

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

Pour la Communauté de Communes Alpes d'Azur,

(nom + cachet)

Pour Dracénie Provence Verdon agglomération,

(nom + cachet)

Pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence,

(nom + cachet)

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210418-210413_23-DE

ANNEXE – DETAIL DES OPTIONS

Option week-end :

L'option week-end fait partie intégrante du recueil cœur. Cette option doit être déclenchée en même temps que le recueil du cœur d'enquête. Le coût d'une enquête week-end est de 18€ HT par personne enquêtée, et le Cerema recommande d'enquêter 20% des 16 ans et plus du cœur. Étant donné qu'environ 80% des enquêtés ont plus de 16ans, cela représente approximativement 4 000 personnes à interroger. Le coût estimé du recueil est ainsi de 72 000 € HT. La prestation de référent technique et méthodologique du CE dans le cadre de cette option est de 20 000€ HT (non-pris en charge par l'état). Au total le coût de l'option est estimé à **92 000€ HT**.

Option fréquence + :

L'option « fréquence + » qui se déclenche trois ans après la réalisation de l'enquête cœur est menée sur un échantillon d'individus uniquement par téléphone (base d'enquête disjointe du cœur). Elle implique d'enquêter les individus à partir d'un questionnaire allégé sur un zonage moins fin que le cœur. Afin de pouvoir avoir une idée plus précise du nombre de macro-secteurs issus du cœur, il faudra revoir le découpage prévu pour ce dernier afin d'affiner l'estimatif. Néanmoins compte tenu de la configuration du territoire (nombre de communes, densités, étalement urbain etc.) il est à ce jour estimé à environ 60 le nombre de macro-secteurs nécessaires, comprenant 80 personnes par secteur seraient interrogées. Avec un coût d'enquête estimé à 35€ HT, le coût estimé de l'option est de 168 000 € HT. La prestation de référent technique et méthodologique du Cerema dans le cadre de cette option est de 20 000€ HT (non-pris en charge par l'État). Au total le coût de l'option est estimé à **188 000€ HT**, pouvant être enclenchée ultérieurement et de façon disjointe du cœur d'enquête.

Option population-cible pour les modes actifs :

L'estimation de cette option reste la plus complexe car elle dépend surtout du mode de passation de l'enquête qui peut être variable (GPS, application mobile, web etc.). A ce stade le Cerema propose une enquête web sur un échantillon de volontaires du cœur. Le Cerema estime qu'il serait nécessaire de procéder à 2 000 enquêtes web, unitairement estimées à 15 € HT, soit 30 000 € HT. La prestation d'AMO pour cette option est actuellement estimée à 5 000 € HT. Au total le coût de l'option s'élèverait à environ **35 000€ HT**. Ce montant sera financé séparément par la principauté de Monaco et payé en direct au prestataire.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_15-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents 1
Suffrages exprimés 29

DCC n° 210413/15

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 16h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

CONTRÔLE DES RACCORDEMENTS AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF LORS DES VENTES

Dans le cadre de la compétence « assainissement », l'article L.2224-8 II du Code général des collectivités territoriales confie aux collectivités le pouvoir de contrôler les raccordements au réseau public de collecte des eaux usées.

Par ailleurs, l'article L.1331-4 du Code de la santé publique dispose qu'elles contrôlent également la qualité d'exécution et le maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées depuis les immeubles d'habitation jusqu'à la partie publique du branchement.

Enfin, l'art. L.1331-1 du même code leur permet de fixer des prescriptions techniques pour la réalisation des raccordements des immeubles au réseau public de collecte des eaux usées et des eaux pluviales (caractéristiques, spécifications pour les branchements en séparatif, etc.).

La qualité de l'exécution des branchements au réseau d'assainissement collectif constituant un enjeu important, tant sur la collecte que sur le transport et le traitement des eaux usées, il est indispensable d'exercer pleinement cette mission de contrôle.

Le service d'assainissement communautaire procède d'ores et déjà à des contrôles sectorisés par campagnes ; en complément il s'avère utile d'effectuer la même intervention lors des mutations immobilières afin de disposer d'une meilleure vision de l'état des raccordements sur le territoire et le cas échéant de prescrire des travaux aux propriétaires.

Pour autant, pour assurer la pleine efficacité de cet objectif, il importe d'en faire une obligation, sur le fondement de laquelle les notaires pourront systématiser la saisine du service d'assainissement afin qu'il procède à cette intervention, idéalement avant l'établissement des compromis de vente, pour permettre la prise en compte de l'état du branchement lors de la fixation du prix.

Dans le cadre de ce contrôle, le service doit exécuter diverses tâches (prise de RDV, déplacement, contrôle au colorant ou à la fumée, production et transmission du rapport), pour un prix fixé à 175 € TTC

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil communautaire d'instituer une obligation de contrôle des branchements au réseau public de collecte des usées à l'occasion de toute vente d'un immeuble ne relevant pas de l'assainissement non collectif.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_15-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2224-8 II,
VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L.1331-1 et L.1331-4,
VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement du 5 mars 2021,

ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de rendre obligatoire le contrôle des branchements au réseau public de collecte des eaux usées à l'occasion de toute vente d'un immeuble ne relevant pas de l'assainissement non collectif,
- **FIXE** le tarif du contrôle à 175€ TTC, et l'intègre à la grille tarifaire des tarifs et redevances d'eau et d'assainissement,
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente délibération autant que besoin.

Communauté de Communes des Pays de Pyrénées

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_16-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés..... 29

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

DCC n° 210413/16

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

TARIFS ET REDEVANCES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Le Président, rappelle qu'en 2020, les communes ont transféré leur compétence « eau potable » et "Assainissement" à la Communauté de communes du Pays de Fayence (CCPF). Depuis lors, la CCPF s'est substituée aux communes pour faire fonctionner le service : exploitation quotidienne des ouvrages, entretien et curage des réseaux, astreinte, réparations, facturation, accueil et information des usagers, etc. La CCPF a également repris le personnel des services et les engagements en cours (contrats, remboursement des emprunts, etc.).
Le premier exercice vient de s'achever sur un bilan financier positif pour l'eau mais l'assainissement négatif pour l'assainissement. Cette situation impose de prendre des décisions afin de rétablir l'équilibre de ce budget dès 2021, comme l'impose la loi.
Le Président, informe l'assemblée que le conseil d'exploitation consulté, a longuement étudié, avec le concours de la régie, différents scénarii pour rééquilibrer le déficit du budget d'assainissement.
Conformément aux engagement pris par la Communauté de communes au travers du pacte de transfert les montants relevant de l'eau potable soumis à l'approbation de cette assemblée n'ont pas été révisés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2224-12-2 et L.2224-12-4 relatifs à la tarification de l'eau potable,
VU le code de la santé publique, notamment les articles L. 1331-1 à L. 1331-10,
VU les travaux du conseil d'exploitation de la Régie des Eaux du Pays de Fayence du 05/03/2021, et 23/03/2021,
VU le débat d'orientation budgétaire 2020 du 16/03/2021,

ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ABROGE** la délibération n° 200310/20 du 10 avril 2020 relative aux tarifs 2020,
- **APPROUVE** la nouvelle tarification,
- **FIXE** au 1er mai 2021 la date d'entrée en vigueur de la tarification de travaux d'eau potable et d'assainissement ci-annexée.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_16-DE

Régie des eaux
Pays de Fayence

GRILLE TARIFAIRE 2021
REDEVANCES

Maison de Pays
50 route de l'aérodrome - 83 440 FAYENCE
04 94 85 30 50
eaux@cc-paysdefayence.fr
www.cc-paysdefayence.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_16-DE

TITRE III - REDEVANCES

CHAPITRE I – EAU POTABLE

N° DES	DESIGNATION DES TRAVAUX	PRIX € HT	UNITE
	Section 1 - Abonnement		
I.1.1	Redevance d'abonnement compteur <40 mm (partie fixe) par logement		
I.1.1.1	Commune de Bagnols en Forêt	25,16	AN
I.1.1.2	Commune de Callian	26,40	AN
I.1.1.3	Commune de Fayence	51,108	AN
I.1.1.4	Commune de Mons		
I.1.1.4.1	Diam. 15 à 20	46,00	AN
I.1.1.4.2	Diam. 25 à 30	60,00	AN
I.1.1.4.3	Diam. 40	90,00	AN
I.1.1.5	Commune de Montauroux	-	AN
I.1.1.6	Quartier les Estérêt du lac	22,88	AN
I.1.1.7	Commune de Saint Paul en Forêt	22,00	AN
I.1.1.8	Commune de Seillans	86,76	AN
I.1.1.9	Commune de Tanneron (1)	66,00	AN
I.1.1.10	Commune de Tourrettes	-	AN
I.1.2	Redevance d'abonnement compteur >= 40 mm (partie fixe) par logement		
I.1.2.1	Commune de Bagnols en Forêt	25,16	AN
I.1.2.2	Commune de Callian	26,40	AN
I.1.2.3	Commune de Fayence	51,11	AN
I.1.2.4	Commune de Mons	60,00	AN
I.1.2.5	Commune de Montauroux	-	AN
I.1.2.6	Quartier les Estérêt du lac	-	AN
I.1.2.7	Commune de Saint Paul en Forêt	22,00	AN
I.1.2.8	Commune de Seillans	86,76	AN
I.1.2.9	Commune de Tanneron (1)	-	AN
I.1.2.10	Commune de Tourrettes	-	AN
I.1.3	Location de compteur diam. 15		
I.1.3.1	Commune de Mons	15,25	AN
I.1.3.2	Commune de Montauroux	24,00	AN
I.1.3.3	Quartier les Estérêt du lac	-	AN
I.1.3.4	Commune de Saint Paul en Forêt	6,00	AN
I.1.3.5	Commune de Tanneron	6,34	AN
I.1.4	Location de compteur diam. 20		
I.1.4.1	Commune de Mons	15,25	AN
I.1.4.2	Commune de Montauroux	24,00	AN
I.1.4.3	Quartier les Estérêt du lac	-	AN
I.1.4.4	Commune de Saint Paul en Forêt	6,00	AN
I.1.4.5	Commune de Tanneron	10,28	AN
I.1.5	Location de compteur diam. 25 à 30		
I.1.5.1	Commune de Mons	25,00	AN
I.1.5.2	Commune de Montauroux	36,00	AN
I.1.5.3	Quartier les Estérêt du lac	-	AN
I.1.5.4	Commune de Saint Paul en Forêt	6,00	AN
I.1.5.5	Commune de Tanneron	16,07	AN
I.1.6	Location de compteur diam. 40		
I.1.6.1	Commune de Mons	30,00	AN
I.1.6.2	Commune de Montauroux	60,00	AN
I.1.6.3	Quartier les Estérêt du lac	-	AN
I.1.6.4	Commune de Saint Paul en Forêt	6,00	AN
I.1.6.5	Commune de Tanneron	24,10	AN
I.1.7	Location de compteur diam. 60		
I.1.7.1	Commune de Montauroux	180,00	AN
I.1.7.2	Quartier les Estérêt du lac	-	AN
I.1.8	Location de compteur diam. 100		
I.1.8.1	Commune de Montauroux	300,00	AN
I.1.8.2	Quartier les Estérêt du lac	-	AN
I.1.8.3	Commune de Tanneron	304,50	AN
I.1.9	Entretien du branchement		
I.1.9.1	Commune de Tanneron	4,57	AN

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_16-DE

	Section 2 - Distribution d'eau potable		
I.2.1	Fourniture d'eau potable		
I.2.1.1	Commune de Bagnols en Forêt	1,397	M3
I.2.1.2	Commune de Callian hiver	0,800	M3
I.2.1.3	Commune de Callian été	1,450	M3
I.2.1.4	Commune de Callian forfait exploitant agricole (140 m3/an)	1,100	M3
I.2.1.4	Commune de Fayence domestique hiver		
I.2.1.4.1	Tranche 0 à 60 m3	0,744	M3
I.2.1.4.2	Tranche 61 à 250	0,767	M3
I.2.1.4.3	Tranche > 250	0,894	M3
I.2.1.5	Commune de Fayence multi habitation hiver (compteur >= 30 m)		
I.2.1.5.1	Tranche 0 à 250 m3	0,744	M3
I.2.1.5.2	Tranche 251 à 500	0,767	M3
I.2.1.5.3	Tranche > 500	0,894	M3
I.2.1.6	Commune de Fayence usages spéciaux hiver		
I.2.1.6.1	Tranche 0 à 500 m3	0,767	M3
I.2.1.6.2	Tranche > 500	0,894	M3
I.2.1.7	Commune de Fayence domestique été		
I.2.1.7.1	Tranche 0 à 60 m3	1,300	M3
I.2.1.7.2	Tranche 61 à 250	1,340	M3
I.2.1.7.3	Tranche > 250	1,563	M3
I.2.1.8	Commune de Fayence multi habitation été (compteur >= 30 m)		
I.2.1.8.1	Tranche 0 à 250 m3	1,300	M3
I.2.1.8.2	Tranche 251 à 500	1,340	M3
I.2.1.8.3	Tranche > 500	1,563	M3
I.2.1.9	Commune de Fayence usages spéciaux été		
I.2.1.9.1	Tranche 0 à 500 m3	1,340	M3
I.2.1.9.2	Tranche > 500	1,563	M3
I.2.1.10	Commune de Mons		
I.2.1.10.1	Tranche 0 à 300	1,000	M3
I.2.1.10.2	Tranche 301 a 600	2,000	M3
I.2.1.10.3	Tranche 601 a 900	3,000	M3
I.2.1.10.4	Tranche >900	4,000	M3
I.2.1.11	Commune de Montauroux hiver	0,750	M3
I.2.1.12	Commune de Montauroux été	1,650	M3
I.2.1.13	Quartier les Estérêt du lac	1,115	M3
I.2.1.14	Commune de Saint Paul en Forêt		
I.2.1.14.1	Tranche 0 à 50	0,760	M3
I.2.1.14.2	Tranche 51 à 150	0,810	M3
I.2.1.14.3	Tranche 151 à 300	0,900	M3
I.2.1.14.4	Tranche >300	1,060	M3
I.2.1.15	Commune de Seillans hiver	0,840	M3
I.2.1.16	Commune de Seillans été	1,710	M3
I.2.1.17	Commune de Tanneron		
I.2.1.17.1	Tranche	0,800	M3
I.2.1.17.2	Hors tranche	1,600	M3
I.2.1.18	Commune de Tourrettes	1,100	M3
	Section 3 - Organisme tiers		
I.3.1	Lutte contre la pollution domestique	0,280	M3
I.3.2	Redevance prélèvement		
I.3.2.1	Commune de Bagnols en Forêt	0,059	M3
I.3.2.2	Commune de Callian	-	M3
I.3.2.3	Commune de Fayence	0,053	M3
I.3.2.4	Commune de Mons	0,067	M3
I.3.2.5	Commune de Montauroux	-	M3
I.3.2.6	Quartier les Estérêt du lac	-	M3
I.3.2.7	Commune de Saint Paul en Forêt	0,085	M3
I.3.2.8	Commune de Seillans	0,164	M3
I.3.2.9	Commune de Tanneron	-	M3
I.3.2.10	Commune de Tourrettes	-	M3

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_16-DE

CHAPITRE II – ASSAINISSEMENT COLLECTI

Section 1 - Abonnement			
II.1.1	Redevance d'abonnement (partie fixe) par logement		
II.1.1.1	pour collecte des eaux usées domestiques	45,00	AN
II.1.1.2	pour collecte des eaux usées assimilées domestiques	90,00	AN
II.1.1.4	pour collecte des eaux usées non domestiques ou assimilées domestiques	45 X CP	AN
Section 2 - Assainissement collectif domestique / assimilé domestique			
II.2.1	Collecte des eaux usées		
II.2.1.1	Commune de Bagnols en Forêt	1,390	M3
II.2.1.2	Commune de Callian	1,310	M3
II.2.1.3	Commune de Fayence	0,950	M3
II.2.1.4	Commune de Mons	1,390	M3
II.2.1.5	Commune de Montauroux	0,980	M3
II.2.1.6	Commune de Saint Paul en Forêt	1,160	M3
II.2.1.7	Commune de Seillans	1,430	M3
II.2.1.8	Commune de Tanneron	1,210	M3
II.2.1.9	Commune de Tourrettes	0,640	M3
Section 3 - Assainissement collectif non domestique			
II.3.1	Collecte des eaux usées [2]		
II.3.1.1	Commune de Bagnols en Forêt	1,39 x CP	M3
II.3.1.2	Commune de Callian	1,31 x CP	M3
II.3.1.3	Commune de Fayence	0,95 x CP	M3
II.3.1.4	Commune de Mons	1,39 x CP	M3
II.3.1.5	Commune de Montauroux	0,98 x CP	M3
II.3.1.6	Commune de Saint Paul en Forêt	1,16 x CP	M3
II.3.1.7	Commune de Seillans	1,43 x CP	M3
II.3.1.8	Commune de Tanneron	1,21 x CP	M3
II.3.1.9	Commune de Tourrettes	0,64 x CP	M3
Section 4 - Organisme tiers			
II.4.1	Modernisation des réseaux	0,150	M3
Section 5 - Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)			
V.1	Forfait PFAC		
V.1.1	Maison individuelle d'une surface de plancher <= 90 m2	3000,00	F
V.1.2	Immeuble collective (par logement)	2000,00	F
V.1.3	Local professionnel [3]	3000 x CA	F
V.2	Plue value pour surface supplémentaire de planchr au-delà de 90 m2 [4]	25,000	M2

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_16-DE

CHAPITRE IV – EAU BRUTE SIAGNOLE

Section 1 - Fourniture de l'eau à la jauge			
IV.1.1	PAEC à la jauge: Prime Fixe	91,64	AN
IV.1.2	PAEC à la jauge: Redevance de consommation	0,0445	M3
IV.1.3	PNAEC à la jauge: Redevance de consommation	0,3899	M3
IV.1.4	PAEP à la jauge: Prime Fixe	16,77	AN
IV.1.5	PAEP à la jauge: Redevance de consommation	0,0213	M3
Section 2 - Fourniture de l'eau au compteur			
IV.2.1	PNAEC au compteur: Prime Fixe	84,39	SEMESTRE
IV.2.2	PNAEC au compteur: Redevance de consommation	0,560	M3
IV.2.3	Tarif GOLF: Redevance de consommation	0,6991	M3
Section 3 - Fourniture de l'eau au collectivité			
IV.3.1	VEG gravitaire: Redevance de débit	1568,76	L/S/AN
IV.3.2	VEG gravitaire: Redevance de consommation [5]	0,1397	M3
IV.3.3	VEG gravitaire: Prime d'utilisation régulière [6]	247,55	L/S/AN
IV.3.4	VEG forage: Redevance de consommation	0,3408	M3

[5]: La redevance de débit est proportionnelle au "Débit de Pointe annuel" définit comme suit:
Le « Débit de Pointe annuel », Dp, est égal par définition à la moyenne des cinq (5) « Débits de pointe Journalier », Dj, les plus élevés entre le 1er juillet et le 31 aout.

$$Dj = V2 \times 1000 / (120 \times 60)$$

Où V2 est égal au volume prélevé pendant les 120 minutes consécutives de plus fortes consommation exprimé en m3. Dj est exprimé en l/s.
Ce débit, exprimé en l/s, constitue l'assiette de la redevance annuelle de débit.

[6]: La prime d'utilisation régulière est proprotionnelle au "Débit estival Moyen" constaté pour la période estivale définit comme suit:
Le « Débit estival moyen », Dm, est égal au débit moyen prélevé sur l'ensemble des points de livraison de la Commune entre le 1er juillet et le 31 aout.

$$Dm = Ve \times 1000 / (62 \times 86400)$$

Où Ve est égal au volume prélevé entre le 1er juillet et le 31 aout inclus exprimé en m3
Ce débit exprimé en litre/seconde constitue l'assiette de la prime d'utilisation régulière qui vient en soustraction de la redevance annuelle de débit.
Compte tenu que la variation du débit total livré au SEVE au niveau des quartiers de Font Freye, Fustière et du Gargalon ne dépend pas de la demande de celui-ci mais du débit disponible après livraison aux communes de la CCPF; Dp sera considéré comme égal à Dm.
Remarque: La période des arrosages dit "périodiques" commence le 15 mars et finit le 15 octobre de chaque année.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_16-DE

CHAPITRE III – EAU AGRICOLE			
Section 1 - Abonnement			
III.1.1	Redevance d'abonnement (partie fixe) par exploitation		
III.1.1.1	Commune de Bagnols en Forêt	25,16	AN
III.1.1.2	Commune de Callian	26,40	AN
III.1.1.3	Commune de Fayence	51,108	AN
III.1.1.4	Commune de Mons	-	AN
III.1.1.5	Commune de Montauroux	-	AN
III.1.1.6	Commune de Saint Paul en Forêt	-	AN
III.1.1.7	Commune de Seillans	-	AN
III.1.1.8	Commune de Tanneron [1]	16,30	AN
III.1.1.9	Commune de Tourrettes	-	AN
III.1.2	Location de compteur diam. 15		
III.1.2.1	Commune de Tanneron	6,34	AN
III.1.3	Location de compteur diam. 20		
III.1.3.1	Commune de Tanneron	10,28	AN
III.1.4	Location de compteur diam. 30		
III.1.4.1	Commune de Tanneron	16,07	AN
III.1.5	Location de compteur diam. 40		
III.1.5.1	Commune de Tanneron	24,10	AN
III.1.6	Location de compteur diam. 100		
III.1.6.1	Commune de Tanneron	304,50	AN
III.1.7	Entretien du branchement		
III.1.7.1	Commune de Tanneron	4,57	AN
Section 2 - Approvisionnement agricole			
III.2.1	Fourniture d'eau agricole		
III.2.1.1	Commune de Bagnols en Forêt	0,612	M3
III.2.1.2	Commune de Callian (catégorie A)	0,170	M3
III.2.1.3	Commune de Callian (catégorie B)	0,110	M3
III.2.1.4	Commune de Fayence	0,261	M3
III.2.1.5	Commune de Mons	1,000	M3
III.2.1.6	Commune de Montauroux	0,300	M3
III.2.1.7	Commune de Saint Paul en Forêt	0,071	M3
III.2.1.8	Commune de Seillans hiver	0,420	M3
III.2.1.9	Commune de Seillans été	0,860	M3
III.2.1.10	Commune de Tanneron Tranche	0,380	M3
III.2.1.11	Commune de Tanneron hors Tranche	0,750	M3
III.2.1.12	Commune de Tourrettes	0,600	M3

Remarque: Les redevances "eau potable" fixees par les communes de Callian, Fayence, Mons, Montauroux (hors Estéret du lac), Saint Paul en Forêt, Seillans, Tanneron, Tourrettes ont été reprise dans le présent bordereau. Les tarifs communaux ont été maintenus pour l'années 2021.

[1]: La partie fixe "eau potable" et "agricole" de la commune de Tanneron s'applique en fonction du contrat souscrit. Par exemple pour une souscrition de 2m3/i

[4] CA: Le Coéfficiant d'activité permet de tenir compte de la nature de l'activité impliquant des utilisations de l'eau assimilables aux utilisations à des fins dommestiques

[3]: Montant plafond de la PFAC = 80% x (10 000 – 1 500) = 6 800 €

[4] CP: Le Coéfficiant de Pollution permet de tenir compte des dépenses supplémentaires engendrées pour l'assainissement de l'effluent de l'établissement, comparativement à l'effluent moyen domestique. Il est calculé en fonction des caractéristiques de l'effluent de l'établissement et réévalué chaque année dans le cadre de l'application de la convention de déversement.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_17-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés 29

DCC n° 210413/17

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

TARIFS DES TRAVAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Le Président, informe l'assemblée que le conseil d'exploitation, a étudié l'ensemble des coûts réalisés en régie concernant les branchements, les divers travaux et les fournitures eau et assainissement et nécessitant un remboursement par le bénéficiaire.
Ainsi, un bordereau de prix détaillé permet de répercuter sur le demandeur des travaux le montant de la prestation exécutée (parties de branchement situées sous la voie publique, pose, déplacement, remplacement de compteurs...). La nouvelle tarification, qui est proposée à effet du 01 mai 2021, prend en compte la variation des coûts de fourniture constatée auprès des divers fournisseurs.
Ces tarifs ayant été validés par le conseil d'exploitation de la Régie des Eaux, le Président propose d'adopter la grille tarifaire 2021 d'eau potable et d'assainissement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2224-12-2 et L.2224-12-4 relatifs à la tarification de l'eau potable,
VU le code de la santé publique, notamment les articles L. 1331-1 à L. 1331-10,
VU les travaux du conseil d'exploitation de la Régie des Eaux du Pays de Fayence du 05/03/2021, et 23/03/2021,
VU le débat d'orientation budgétaire 2021 du 16/03/2021,

ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ABROGE** la délibération n°200310/19 du 10 mars 2020 relative aux tarifs 2020,
- **APPROUVE** la nouvelle tarification,
- **FIXE** au 1er mai 2021 la date d'entrée en vigueur de la tarification de travaux d'eau potable et d'assainissement ci-annexée.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_17-DE

Régie des eaux
Pays de Fayence

GRILLE TARIFAIRE 2021

TRAVAUX ET PRESTATIONS

Maison de Pays
50 route de l'aérodrome - 83 440 FAYENCE
04 94 85 30 50
eaux@cc-paysdefayence.fr
www.cc-paysdefayence.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_17-DE

TITRE I - TRAVAUX

CHAPITRE I – TRAVAUX PRELIMINAIRES ET PREPARATOIRES

N° DES	DESIGNATION DES TRAVAUX	PRIX € HT	UNITE
I.1	Installation de chantier	149,00	F

CHAPITRE II – EXECUTION DE FOUILLES

Section 1 - Terrassement

II.1.1	Tranchée de branchement d'eau potable < = 5 ml	778,00	F
II.1.2	Tranchée de branchement d'assainissement < = 5 ml	778,00	F
II.1.3	Tranchée de branchement longue distance ou > 40	206,00	ML

Section 2 – Plus-values en terrassement

II.2.1	Plus-value pour tranchée manuelle	20,00	ML
II.2.2	Plus-value pour terrain dur	62,00	ML
II.2.3	Plus-value pour sur profondeur	3,00	DMxML
II.2.4	Plus-value pour sur largeur	5,00	DMxML
II.2.5	Plus-value pour tranchée de branchement > 5 ml	143,00	ML
II.2.6	Plus-value pour route départementale	211,00	ML

Section 3 – Lit de pose, enrobage, remblais, revêtement sur tranchée

II.3.1	Fourniture et mise en place de granulats pour enrobage de canalisation		
II.3.1.1	Pour du sable 0/2	15,00	ML
II.3.2	Fourniture et mise en place de granulats pour remblaiement de tranchée		
II.3.2.1	Pour de la GNT 0/31.5	16,00	ML
II.3.2.2	Pour une grave auto-compactante	48,00	ML
II.3.2.3	Fourniture et mise en place de BB 0/10	88,00	ML
II.3.2.4	Exécution d'un bicouche à 65 %	5,00	ML
II.3.2.5	Fourniture et mise en place d'enrobé à froid	27,00	ML

CHAPITRE III – BRANCHEMENT D'EAU POTABLE

Section 1 – Dispositifs de branchement

III.1.1	Fourniture et pose des pièces de branchement		
III.1.1.1	Pour un branchement en PEHD 25 mm avec percement en 15 mm, pose d'un collier et d'un robinet de prise en charge petit bossage	122,00	U
III.1.1.2	Branchement en PEHD 32 mm avec percement en 15 , pose d'un collier et d'un robinet de prise en charge petit bossage	159,00	U
III.1.1.3	Branchement en PEHD 40 mm avec percement en 30 , pose d'un collier et d'un robinet de prise en charge gros bossage	203,00	U
III.1.2	Fourniture et pose de canalisation de branchement en PEHD		
III.1.2,1	Pour un tuyau en PEHD 25 mm et gaine TCP 40 mm	1,00	ML
III.1.2.2	Pour un tuyau en PEHD 32 mm et gaine TCP 50 mm	1,00	ML
III.1.2.3	Pour un tuyau en PEHD 40 mm et gaine TCP 90 mm	2,00	ML
III.1.3	Plus-value pour pièces spéciales de canalisation de branchement		
III.1.3.1	Pour un tuyau en PEHD 25 mm	25,00	U
III.1.3.2	Pour un tuyau en PEHD 32 mm	30,00	U
III.1.3.3	Pour un tuyau en PEHD 40 mm	40,00	U

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_17-DE

Section 2 – Accessoires de branchement			
III.2.1	Fourniture et pose d'un robinet d'arrêt	29,00	U
III.2.2	Fourniture et pose d'un clapet anti-retour	18,00	U
III.2.3	Fourniture et pose d'un régulateur de pression		
III.2.3.1	Pour raccordement sur compteur 15 mm d'un régulateur 20X27 mm	86,00	U
III.2.3.2	Pour raccordement sur compteur 20 ou 25 mm d'un régulateur 26X34 mm	134,00	U
III.2.3.3	Pour raccordement sur compteur 30 mm d'un régulateur 33X42 mm	134,00	U
III.2.4	Fourniture et pose de porte coffret 1 compteur	150,00	U
III.2.5	Fourniture et pose d'un coffret 1 compteur	166,00	U
III.2.6	Fourniture et pose d'un coffret 2 compteurs	224,00	U
III.2.7	Fourniture et pose d'un coffret 3ou 4 compteurs	255,00	U
III.2.8	Fourniture et pose d'un coffret 6 compteurs	893,00	U
III.2.9	Fourniture et pose d'un regard 1 compteur	133,00	U
III.2.10	Fourniture et pose d'un regard 2 compteurs	353,00	U
III.2.3	Fourniture et pose d'un regard 3 compteurs	466,00	U
Section 3 – Compteur			
III.3.1	Fourniture et pose de compteur de première prise		
III.3.1.1	D'un diamètre nominal de 15 mm	89,00	U
III.3.1.2	D'un diamètre nominal de 20 mm	96,00	U
III.3.1.3	D'un diamètre nominal de 25 mm	175,00	U
III.3.1.4	D'un diamètre nominal de 30 mm	194,00	U
CHAPITRE IV – BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT			
Section 1 – Dispositifs de branchement			
IV.1.1	Fourniture et pose des canalisations de branchement		
IV.1.1.1	pour un diamètre 160 PVC CR 8	18,00	ML
IV.1.1.2	pour un diamètre 200 PVC CR 8	58,00	ML
IV.1.2	Raccordement sur réseau existant	64,00	U
IV.1.4	Fourniture et pose de tabouret siphoïde	249,00	U
IV.1.5	Fourniture et pose d'un regard préfabriqué diamètre 800 en polyéthylène (PEHD)	632,00	U
CHAPITRE V – TRAVAUX DIVERS OU SPECIAUX			
Section 1 – Travaux spéciaux			
V.1.1	Percement et rebouchage soigné de niche de compteur	74,00	U
V.1.2	Réfection de chaussée pavée	107,00	M2
V.1.3	Obturation de canalisation	453,00	U
V.1.4	Fourniture et pose d'un poteau incendie <= 10 ml	2168,00	U
Section 2 – Travaux divers			
V.2.1	Dépose ou repose d'appareils	48,00	F
V.2.2	Fermeture de bouche à clé	40,00	F

Remarque: Les travaux de branchement > 40, hors forfait ou autres travaux refacturables non prévus au bordereau sont facturés soit sur la base:

- des prix unitaires hors taxe révisés des marchés de travaux
- des coût horaire de main d'œuvre, y compris refacturation des pièces au prix hors taxe révisés des marchés de fournitures
- devis passés par la Régie des Eaux du Pays de Fayence (REPF)

Tout devis émis par la REPF est majoré de frais de gestion de 10%

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_17-DE

TITRE II - GESTION DES DEMANDES ABONNES / TIERS

CHAPITRE I – FRAIS GENERAUX

N° DES	DESIGNATION DES TRAVAUX	PRIX € HT	UNITE
I.1	Frais d'accès au service [1]	30,00	U
I.2	Déplacement pour relevé de compteur	20,00	U
I.3	Déplacement non imputable au service	40,00	U
I.4	Traitement des attestations de contrôle et de conformité ou autre demande administrative	20,00	U
I.5	Rendez-vous non honoré par l'abonné/le demandeur	50,00	U
I.6	Frais de gestion [1]	10,00	%
I.7	Main d'œuvre horaire agent	20,00	H
I.8	Main d'œuvre horaire technicien	25,00	H

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_17-DE

CHAPITRE II – CONTRÔLE			
Section 1 - Assainissement non collectif			
II.1.1	Contrôle périodique		
II.1.1.1	Installation <20EH	125,00	U
II.1.1.2	Installation >20EH	300,00	U
II.1.1.3	Autres installations	125,00	U
II.1.2	Contôle de vente		
II.1.2.1	Contôle d'installation <20EH	175,00	U
II.1.2.2	Contrôle d'installation >20EH	300,00	U
II.1.2.3	Contôle d'autres installations	175,00	U
II.1.3	Contôle ponctuel		
II.1.3.1	Contôle d'installation <20EH	175,00	U
II.1.3.2	Contrôle d'installation >20EH	300,00	U
II.1.3.3	Contôle d'autres installations	175,00	U
II.1.4	Contôle de conception		
II.1.4.1	Contôle d'installation <20EH	145,00	U
II.1.4.2	Contrôle d'installation >20EH	295,00	U
II.1.4.3	Contôle d'autres installations	145,00	U
II.1.5	Contôle de réalisation		
II.1.5.1	Contôle d'installation <20EH	155,00	U
II.1.5.2	Contrôle d'installation >20EH	305,00	U
II.1.5.3	Contôle d'autres installations	155,00	U
II.1.6	Refus de visite		
II.1.6.1	Contôle périodique d'installation <20EH	250,00	U
II.1.6.2	Contrôle périodique d'installation >20EH	600,00	U
II.1.6.3	Contôle périodique d'autres installations	250,00	U
II.1.6.4	Contôle ponctuel d'installation <20EH	350,00	U
II.1.6.5	Contôle ponctuel d'autres installations	350,00	U
II.1.7	Pénalité financière en cas d'absence d'installation, mauvaise état de fonctionnement, non réalisation des prescrition du SPANC		
II.1.7.1	Contôle d'installation <20EH	600,00	U
II.1.7.2	Contrôle d'installation >20EH	1200,00	U
II.1.7.3	Contôle d'autres installations	600,00	U
Section 2 - Assainissement collectif			
II.2.1	Contrôle de vente		
II.2.1.1	Effluent domestique	175,00	U
II.2.1.2	Effluent assimilé domestique	175,00	U
II.2.1.3	Effluent non domestique	300,00	U
II.2.2	Contrôle de raccordement / ponctuel		
II.2.2.1	Effluent domestique	155,00	U
II.2.2.2	Effluent assimilé domestique	155,00	U
II.2.2.3	Effluent non domestique	300,00	U
II.2.3	Contôle de conception effluent non domestique	300,00	U
CHAPITRE III – PRESTATIONS DIVERSES			
III.1.1	Réception et traitement des matières de vidanges en station d'épuration		
III.1.1,1	Entreprise conventionnée Groupement varois de l'Assainissement	24,00	M3
III.1.1,2	Entreprise non conventionnée Groupement varois de l'Assainissement	30,00	M3
III.1.2	Etude de faisabilité travaux d'eau potable	95,00	F
III.1.3	Etude de faisabilité travaux d'assainissement	95,00	F
III.1.4	Contrôle de désinfection d'eau potable	20,00	U
III.1.5	Analyse d'eau potable par un laboratoire COFRAC	96,40	U
III.1.6	Analyse rejet d'assainissement par un laboratoire COFRAC	876,15	U
III.1.7	Contrôle ponctuel d'hydrants	120,00	U

Remarque: Les prestations pour le compte de tiers refacturables non prévus au bordereau sont facturés sur la base des coût horaire de main d'œuvre, augmentés des frais de gestion de 10 %.

(1) Redevance répartie à 50% sur le service d'eau et 50% sur le service d'assainissement

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_18-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice	30
Présents	26
Pouvoirs	3
Absents	1
Suffrages exprimés	29

DCC n° 210413/18

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

AUTORISATION DE SIGNER LES AVENANTS N°1 AUX LOTS 2 ET 4 DE L'ACCORD-CADRE N°2020BOM POUR LA FOURNITURE DE CHÂSSIS-CABINE NEUFS ET DE BENNES NEUVES POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Date de la notification des lots 2 et 4: 09/10/2020
Durée d'exécution : L'accord-cadre commence à compter de la date indiquée dans le premier bon de commande pour une durée de 36 mois.

Titulaire des lots 2 et 4 : **FAUN ENVIRONNEMENT**
625 Rue du Languedoc
07500 GUILHERAND-GRANGES
Tél : 04 75 81 66 00
SIRET : 775 573 009 00047

Montant initial du marché public :
Pour le lot 2 :
Le montant minimum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 72 000.00 euros HT
Le prix unitaire d'une benne renseigné à l'article 1 – du Bordereau des Prix Unitaires est de 73 655.00 € HT.
Pour le lot 4 :
Le montant minimum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 81 000.00 euros HT
Le prix unitaire d'une benne renseigné à l'article 1 – du Bordereau des Prix Unitaires est de 86 910.00 € HT.

Objet des avenants :
La loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit que les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d'une Tarification Incitative (T.I.) en matière de déchets, avec pour objectif que quinze millions d'habitants soient couverts par cette dernière en 2020 et vingt-cinq millions en 2025.
Cette obligation réglementaire de mise en œuvre partielle de la T.I. est traduite dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, avec l'objectif de couvrir 1,7 M d'habitants en 2025.
Par délibération en date du 8 décembre 2018, le conseil communautaire a voté le passage de la TEOM vers la redevance incitative, afin de financer le service public de prévention et gestion des déchets.

Les objectifs de la redevance incitative sont :
- De responsabiliser l'usager sur sa production de déchets et son utilisation du service,
- De réduire les quantités d'ordures ménagères collectées et enfouies,
- D'augmenter la quantité de déchets valorisés,
- D'anticiper la forte hausse de la T.G.A.P.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_18-DE

Elle est complétée par la délibération en date du 16 mars 2021 qui précise les [illegible] professionnel sera doté d'un bac roulant pour la collecte des ordures ménagè[illegible] possible.
Le marché pour la fourniture de châssis-cabine neufs et de bennes neuves pour la collecte des déchets ménagers prévoyait, pour les lots n°2 et n°4, des bennes équipées de basculeur de conteneur simple chaise (article 2-2 et 2-4).
Afin de réaliser la collecte des bacs en porte à porte dans de bonnes conditions pour les agents de collecte, il est nécessaire d'équiper les bennes de basculeurs double chaise et non plus de simple chaise.

Conformément à l'Article L2194-1 - Conditions de modification du marché, un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires.
La plus-value pour mettre un basculeur double chaise automatique Levator avec la prédisposition identification de bacs est de **15 680 € HT pour une benne.**
La commission d'appel d'offres s'est réunie le 06 avril 2021 à 11h30 afin d'analyser les avenants et propose la signature de ces derniers comme suit :

TITULAIRE DU MARCHE : **FAUN ENVIRONNEMENT**
Incidence financière :
POUR LE LOT 2 :
Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 15 680.00 € HT
- Montant TTC 18 816.00 € HT
- % d'écart introduit par l'avenant : **21.25% de plus-value sur l'achat d'une benne.**

Nouveau montant du marché public :
Le montant minimum de l'accord-cadre n'est pas modifié par le présent avenant.

Le montant d'une benne équipée du basculeur double chaise s'élèvera à :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 89 335.00 €
- Montant TTC : 107 202.00 €

POUR LE LOT 4 :
Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 15 680.00 €
- Montant TTC 18 816.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : **18.04% de plus-value sur l'achat d'une benne.**

Nouveau montant du marché public :
Le montant minimum de l'accord-cadre n'est pas modifié par le présent avenant.

Le montant d'une benne équipée des basculeurs double chaise s'élèvera à :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 102 590.00 €
- Montant TTC : 123 08.00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- APPROUVE les avenants n°1 aux lots 2 et 4 de l'accord-cadre pour la fourniture de châssis-cabine neufs et de bennes neuves pour la collecte des déchets ménagers tels qu'exposés ci-dessus,
- AUTORISE le Président à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_19-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés..... 29

DCC n° 210413/19

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de **René UGO** :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE FAYENCE : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Président communique, pour information, le compte administratif de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence (O.T.I.P.F) pour l'année 2020 qui est conforme au compte de gestion.
Les comptes de gestion et administratif 2020 de l'OTIPF ont été approuvé par les membres du Comité de Direction le 12 avril 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
VU l'article L.133-8 du Code du Tourisme,
VU la délibération de la Communauté de communes n°2015-0630/01 en date du 30 juin 2015 intégrant la compétence « promotion du tourisme » dans les statuts de la Communauté de communes en application de loi NOTRe,
VU la délibération n°160628/3 portant création de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence par la Communauté de communes du Pays de Fayence,
VU le compte administratif 2020 de l'O.T.I.P.F. approuvé par le Comité de Direction le 12/04/2021 annexé,

ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :
- **PREND ACTE** de la présentation du compte administratif 2020 de l'O.T.I.P.F

Tourrettes, le 14 avril 2021

Communauté de Communes du Pays de Fayence

René UGO
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 82377863400019	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT OTI DU PAYS DE FAYENCE

POSTE COMPTABLE DE : TRESOR PUBLIC DE FAYENCE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : OTI DU PAYS DE FAYENCE (2)

ANNEE 2020

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 17
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 18
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 19
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet
A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 20
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 23

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 898 698,74	G 839 967,62	G-A -58 731,12
	Section d'investissement	B 49 390,93	H 49 509,36	H-B 118,43
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 173 180,82 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 1 794,82 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 948 089,67	Q= G+H+I+J 1 064 452,62	=Q-P 116 362,95

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 898 698,74	= G+I+K 1 013 148,44	114 449,70
	Section d'investissement	= B+D+F 49 390,93	= H+J+L 51 304,18	1 913,25
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 948 089,67	= G+H+I+J+K+L 1 064 452,62	116 362,95

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	249 746,28	223 152,41	8 591,69	0,00	18 002,18
012	Charges de personnel, frais assimilés	697 398,18	594 386,38	0,00	0,00	103 011,80
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 100,00	109,25	0,00	0,00	990,75
Total des dépenses de gestion courante		**948 244,46**	**817 648,04**	**8 591,69**	**0,00**	**122 004,73**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	668,48	0,00	0,00	331,52
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	10 000,00	9 926,17			73,83
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	47 355,00	47 355,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 006 599,46**	**875 597,69**	**8 591,69**	**0,00**	**122 410,08**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*14 509,36*	*14 509,36*			*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***14 509,36***	***14 509,36***			***0,00***
TOTAL		**1 021 108,82**	**890 107,05**	**8 591,69**	**0,00**	**122 410,08**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	5 500,00	41 714,54	0,00	0,00	-36 214,54
70	Ventes produits fabriqués, prestations	42 500,00	21 640,29	7 068,87	0,00	13 790,84
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	322 600,00	322 600,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	464 000,00	395 665,61	35 080,00	0,00	33 254,39
Total des recettes de gestion courante		**834 600,00**	**781 620,44**	**42 148,87**	**0,00**	**10 830,69**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	13 328,00	16 198,31	0,00	0,00	-2 870,31
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**847 928,00**	**797 818,75**	**42 148,87**	**0,00**	**7 960,38**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*	0,00			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		**847 928,00**	**797 818,75**	**42 148,87**	**0,00**	**7 960,38**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**173 180,82**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	17 227,36	15 999,70	0,00	1 227,66
21	Immobilisations corporelles	33 076,82	32 391,23	0,00	685,59
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**50 304,18**	**48 390,93**	**0,00**	**1 913,25**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**1 000,00**	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**51 304,18**	**49 390,93**	**0,00**	**1 913,25**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***		***0,00***
TOTAL		**51 304,18**	**49 390,93**	**0,00**	**1 913,25**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**30 000,00**	**30 000,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**5 000,00**	**5 000,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**35 000,00**	**35 000,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*14 509,36*	*14 509,36*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***14 509,36***	***14 509,36***		***0,00***
TOTAL		**49 509,36**	**49 509,36**	**0,00**	**0,00**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**1 794,82**			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2)*DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	231 744,10		231 744,10
012	Charges de personnel, frais assimilés	594 386,38		594 386,38
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	109,25		109,25
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	668,48	*0,00*	668,48
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	9 926,17	*14 509,36*	24 435,53
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	47 355,00		47 355,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**884 189,38**	***14 509,36***	**898 698,74**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**898 698,74**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	15 999,70	*0,00*	15 999,70
21	Immobilisations corporelles (6)	32 391,23	*0,00*	32 391,23
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	*0,00*	1 000,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**49 390,93**	***0,00***	**49 390,93**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	**49 390,93**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	41 714,54		41 714,54
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	28 709,16		28 709,16
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	322 600,00		322 600,00
75	Autres produits de gestion courante	430 745,61		430 745,61
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	16 198,31	*0,00*	16 198,31
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes d'exploitation – Total	**839 967,62**	***0,00***	**839 967,62**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**173 180,82**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 013 148,44**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00	30 000,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*14 509,36*	*14 509,36*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**30 000,00**	***14 509,36***	**44 509,36**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**1 794,82**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**5 000,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**51 304,18**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**249 746,28**	**223 152,41**	**8 591,69**	**0,00**	**18 002,18**
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	0,00	5 626,99	0,00	0,00	-5 626,99
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	5 000,00	6 153,42	0,00	0,00	-1 153,42
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1 000,00	6 146,14	1 193,65	0,00	-6 339,79
6064	Fournitures administratives	1 500,00	5 522,66	1 026,64	0,00	-5 049,30
6066	Carburants	2 000,00	951,29	154,03	0,00	894,68
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	1 301,96	0,00	0,00	2 698,04
607	Achats de marchandises	18 000,00	20 970,80	356,40	0,00	-3 327,20
611	Sous-traitance générale	18 000,00	9 891,72	1 176,00	0,00	6 932,28
6132	Locations immobilières	0,00	12 600,00	0,00	0,00	-12 600,00
6135	Locations mobilières	12 000,00	8 830,02	0,00	0,00	3 169,98
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	500,00	14 856,00	0,00	0,00	-14 356,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	242,23	0,00	0,00	1 757,77
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	10 621,98	0,00	0,00	-7 621,98
6156	Maintenance	10 000,00	9 896,92	228,00	0,00	-124,92
6161	Multirisques	4 200,00	3 881,74	0,00	0,00	318,26
617	Etudes et recherches	7 670,00	0,00	0,00	0,00	7 670,00
618	Divers	3 000,00	7 862,00	0,00	0,00	-4 862,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6226	Honoraires	15 000,00	18 195,38	324,00	0,00	-3 519,38
6227	Frais d'actes et de contentieux	576,28	272,95	0,00	0,00	303,33
6228	Divers	15 000,00	3 630,00	0,00	0,00	11 370,00
6231	Annonces et insertions	8 000,00	9 802,48	0,00	0,00	-1 802,48
6232	Echantillons	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6233	Foires et expositions	6 000,00	1 300,00	0,00	0,00	4 700,00
6236	Catalogues et imprimés	24 360,00	9 505,18	1 075,20	0,00	13 779,62
6237	Publications	5 640,00	0,00	0,00	0,00	5 640,00
6238	Divers	3 300,00	769,36	0,00	0,00	2 530,64
6241	Transports sur achats	1 000,00	289,29	0,00	0,00	710,71
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	1 211,49	0,00	0,00	3 788,51
6256	Missions	5 000,00	1 098,18	0,00	0,00	3 901,82
6257	Réceptions	15 000,00	10 388,41	0,00	0,00	4 611,59
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	2 011,25	0,00	0,00	988,75
6262	Frais de télécommunications	12 000,00	13 948,08	0,00	0,00	-1 948,08
627	Services bancaires et assimilés	500,00	257,49	0,00	0,00	242,51
6281	Concours divers (cotisations)	23 000,00	22 590,75	0,00	0,00	409,25
6287	Remboursements de frais	12 000,00	2 526,25	3 057,77	0,00	6 415,98
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**697 398,18**	**594 386,38**	**0,00**	**0,00**	**103 011,80**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	275 000,00	179 146,61	0,00	0,00	95 853,39
6311	Taxe sur les salaires	27 975,00	49 821,00	0,00	0,00	-21 846,00
6312	Taxe d'apprentissage	1 800,00	223,00	0,00	0,00	1 577,00
6313	Participat° employeurs format° continue	4 200,00	7 186,69	0,00	0,00	-2 986,69
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6411	Salaires, appointements, commissions	262 423,18	255 515,92	0,00	0,00	6 907,26
6412	Congés payés	25,00	555,27	0,00	0,00	-530,27
6413	Primes et gratifications	19 500,00	7 753,27	0,00	0,00	11 746,73
6414	Indemnités et avantages divers	14 500,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	53 600,00	40 215,33	0,00	0,00	13 384,67
6452	Cotisations aux mutuelles	11 250,00	9 612,35	0,00	0,00	1 637,65
6453	Cotisations aux caisses de retraites	9 240,00	29 752,08	0,00	0,00	-20 512,08
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	12 385,00	10 035,26	0,00	0,00	2 349,74
6472	Versements aux comités d'entreprise	3 200,00	3 392,00	0,00	0,00	-192,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	1 177,60	0,00	0,00	822,40
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**1 100,00**	**109,25**	**0,00**	**0,00**	**990,75**
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	500,00	106,75	0,00	0,00	393,25
6532	Frais de mission élus	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	2,50	0,00	0,00	97,50
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**948 244,46**	**817 648,04**	**8 591,69**	**0,00**	**122 004,73**
66	**Charges financières (b) (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**1 000,00**	**668,48**	**0,00**	**0,00**	**331,52**
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	661,48	0,00	0,00	-661,48
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	7,00	0,00	0,00	993,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**10 000,00**	**9 926,17**			**73,83**
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	10 000,00	9 926,17			73,83

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**47 355,00**	**47 355,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
695	Impôts sur les bénéfices	47 355,00	47 355,00	0,00	0,00	0,00
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**1 006 599,46**	**875 597,69**	**8 591,69**	**0,00**	**122 410,08**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***14 509,36***	***14 509,36***			***0,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*14 509,36*	*14 509,36*			*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***14 509,36***	***14 509,36***			***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***14 509,36***	***14 509,36***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 021 108,82**	**890 107,05**	**8 591,69**	**0,00**	**122 410,08**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**5 500,00**	**41 714,54**	**0,00**	**0,00**	**-36 214,54**
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	0,00	8 999,33	0,00	0,00	-8 999,33
64198	Autres remboursements	5 500,00	4 850,33	0,00	0,00	649,67
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	27 864,88	0,00	0,00	-27 864,88
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***42 500,00***	***21 640,29***	***7 068,87***	***0,00***	***13 790,84***
706	Prestations de services	*7 000,00*	*895,82*	*297,47*	*0,00*	*5 806,71*
707	Ventes de marchandises	*35 000,00*	*20 492,01*	*6 771,40*	*0,00*	*7 736,59*
7082	Commissions et courtages	*500,00*	*252,46*	*0,00*	*0,00*	*247,54*
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**322 600,00**	**322 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	Subventions d'exploitation	322 600,00	322 600,00	0,00	0,00	0,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**464 000,00**	**395 665,61**	**35 080,00**	**0,00**	**33 254,39**
753	Reversement taxe de séjour	464 000,00	395 663,78	35 080,00	0,00	33 256,22
7588	Autres	0,00	1,83	0,00	0,00	-1,83
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**834 600,00**	**781 620,44**	**42 148,87**	**0,00**	**10 830,69**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**13 328,00**	**16 198,31**	**0,00**	**0,00**	**-2 870,31**
7718	Autres produits except. opérat° gestion	5 500,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
778	Autres produits exceptionnels	7 828,00	16 198,31	0,00	0,00	-8 370,31
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**847 928,00**	**797 818,75**	**42 148,87**	**0,00**	**7 960,38**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**847 928,00**	**797 818,75**	**42 148,87**	**0,00**	**7 960,38**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**173 180,82**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**17 227,36**	**15 999,70**	**0,00**	**1 227,66**
2051	Concessions et droits assimilés	17 227,36	15 999,70	0,00	1 227,66
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**33 076,82**	**32 391,23**	**0,00**	**685,59**
2182	Matériel de transport	3 000,00	2 500,00	0,00	500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	10 576,82	10 653,06	0,00	-76,24
2184	Mobilier	6 500,00	6 514,93	0,00	-14,93
2188	Autres immobilisations corporelles	13 000,00	12 723,24	0,00	276,76
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'équipement	**50 304,18**	**48 390,93**	**0,00**	**1 913,25**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**1 000,00**	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**			
	Total des dépenses financières	**1 000,00**	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**51 304,18**	**49 390,93**	**0,00**	**1 913,25**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (5)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**51 304,18**	**49 390,93**	**0,00**	**1 913,25**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**0,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	**Subventions d'investissement**	**30 000,00**	**30 000,00**	**0,00**	**0,00**
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées(hors 165)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**30 000,00**	**30 000,00**	**0,00**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**5 000,00**	**5 000,00**	**0,00**	**0,00**
1068	Autres réserves	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**5 000,00**	**5 000,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**35 000,00**	**35 000,00**	**0,00**	**0,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***0,00***			
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)***	***14 509,36***	***14 509,36***		***0,00***
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*5 716,54*	*5 716,54*		*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*2 093,00*	*2 093,00*		*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*4 879,82*	*4 879,82*		*0,00*
28184	*Mobilier*	*547,00*	*547,00*		*0,00*
28188	*Autres*	*1 273,00*	*1 273,00*		*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***14 509,36***	***14 509,36***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (6)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***14 509,36***	***14 509,36***		***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**49 509,36**	**49 509,36**	**0,00**	**0,00**
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**1 794,82**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	03/03/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	AGENCEMENT AMENAGEMENT BATIMENT TERRAIN	15	
L	BATIMENT LEGER ABRI	10	
L	VOITURE	5	
L	COFFRE FORT	20	
L	FRAIS D ETUDE NON SUIVI DE REALISATION	5	
L	INSTALLATION ET APPAREIL DE CHAUFFAGE	10	
L	LOGICIEL	2	
L	MATERIEL CLASSIQUE	10	
L	MATERIEL BUREAU ELECTRIQUE ELECTRONIQUE	5	
L	MATERIEL INFORMATIQUE	4	
L	MOBILIER	10	
L	PLANTATION	15	
L	SUBVENTION BIEN IMMO	15	
L	SUBVENTION BIEN MOBILIER	5	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	**I** **0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**14 509,36**	**III** **14 509,36**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**14 509,36**	**14 509,36**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*5 716,54*	*5 716,54*
28182	*Matériel de transport*	*2 093,00*	*2 093,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*4 879,82*	*4 879,82*
28184	*Mobilier*	*547,00*	*547,00*
28188	*Autres*	*1 273,00*	*1 273,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**14 509,36**	**0,00**	**1 794,82**	**5 000,00**	**21 304,18**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**0,00**
Ressources propres disponibles	IV	**21 304,18**
Solde	V = IV – II (3)	**21 304,18**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**4,00**	**0,00**	**4,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
AGENT ADMINISTRATIF	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANTE DE DIRECTION	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CHARGE DE MISSION	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
DIRECTEUR	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESPONSABLE ACCUEIL	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
RESPONSABLE WEB	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SECRETAIRE COMPTABLE	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
AGENT ENTRETIEN	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**4,00**	**0,00**	**4,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**142 973,00**		
AGENT ENTRETIEN	C	TECH		943,00	A	CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	ADM		23 417,00	A	CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	ADM		15 361,00	A	CDI
DIRECTEUR	A	ADM		51 583,00	A	CDD
RESPONSABLE WEB	B	ADM		31 313,00	A	CDI
SECRETAIRE COMPTABLE	B	ADM		20 356,00	A	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**194 560,00**		
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	ADM		179 146,00	A	CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	ADM		15 414,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				**337 533,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 1
Nombre de membres présents : 1
Nombre de suffrages exprimés : 1
VOTES :
Pour : 1
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 19/03/2021

Présenté par (1) RENE UGO PRESIDENT,
A MONTAUROUX le 12/04/2021
(1) RENE UGO PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE
A MONTAUROUX, le 12/04/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

.

Certifié exécutoire par (1) RENE UGO PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/04/2021, et de la publication le 12/04/2021
A MONTAUROUX,le 12/04/2021

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…
(2) L'assemblée délibérante étant : LES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_20-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice	30
Présents	26
Pouvoirs	3
Absents	1
Suffrages exprimés	29

DCC n° 210413/20

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE FAYENCE : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Conformément à l'article L. 133-8 du Code du Tourisme, le Président présente au conseil communautaire le rapport d'activité de l'Office de Tourisme Intercommunal (O.T.I.) pour l'année 2020.
Ce rapport a été approuvé par les membres du Comité de Direction le 12 avril 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'article L.133-8 du Code du Tourisme,
CONSIDÉRANT que l'Office de Tourisme Intercommunal (O.T.I.) a transmis à la C.C.P.F. son rapport d'activité relatif à l'exercice 2020 (document annexé à la présente délibération).

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :
- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2020 de l'O.T.I.

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Office de Tourisme Intercommunal

PAYS DE FAYENCE

villages & lacs

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Bagnols-en-Forêt - Callian - Fayence - Mons - Montauroux
Saint-Paul-en-Forêt - Seillans - Tanneron - Tourrettes - Lac de Saint-Cassien - VAR

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien

Office de Tourisme Intercommunal

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 1 06/04/2021 15:13

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 2 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

marque PAGES

édito du PRÉSIDENT - **4**
éditos des VICE-PRÉSIDENTS - **5**
édito du DIRECTEUR - **6** (titre provisoire)
esprit d'ÉQUIPE - **7**
territoire ACCESSIBLE - **8**
atouts TOURISTICITÉ - **9**
premier COMITÉ - **10**
nouvelle GOUVERNANCE - **11**
comité SOCIAL ÉCONOMIQUE - **12**
moyens MATÉRIELS - **13**
mission ACCUEIL - **14**
côté SALONS - **15**
catalogue des ÉDITIONS - **16**
insertions PUB - **18**
relations PRESSE - **19**
site INTERNET - **20**
ruche APIDAE - **21**
réseaux SOCIAUX - **22**
news LETTER - **23**
coopération COLLECTIVITÉS - **24**
rôles d'ACTEURS - **25**
projets ACCOMPAGNEMENT - **26**
étape ITINÉRANCE - **27**
découverte ANIMATIONS - **28**
chiffre d'AFFAIRES - **30**
données OBSERVATOIRE - **31**
bilan taxe de SÉJOUR - **32**
compte de RÉSULTAT - **33**
déjà RÉALISÉS EN 2021 - **34**
dans l'AGENDA - **35**
bons CONTACTS - **36**
bonnes ADRESSES - **38**

Directeur de la publication : Xavier BOUNIOL – Rédaction : Cécile, Sylvie et toute l'équipe de l'OTIPF – Conception : Crea Mania Communication – Photo page de couv. © : Estérel Côte d'Azur – Photos©: N. GOMEZ, JP VILLEGAS, C. TRILLEAU, X. BOUNIOL, T. PEIRONE, Estérel Côte d'Azur, C. BASSOUR – Parution : Avril 2021 - Malgré l'attention portée à la réalisation de ce document, des erreurs peuvent apparaitre indépendamment de notre volonté. La reproduction même partielle des articles et des illustrations est interdite. Ce document est principalement à destination du Comité de Direction, des Elus du Pays de Fayence, des acteurs du Tourisme du Pays de Fayenceet de l'ensemble des partenaires de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence.
Ce document ne peut être vendu.

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 3 06/04/2021 15:13

édito du PRÉSIDENT

Depuis un an, la pandémie a modifié notre façon de vivre et de voyager. Fort heureusement, la saison estivale a pu battre son plein.

Nouveauté 2020, les espaces extérieurs de la Maison du Lac sont terminés. Le restaurant Le Ponton a ouvert. La plage publique surveillée, l'Ecole de voile et bientôt les jeux pour enfants sont autant d'activités complémentaires à celles déjà déployées par les concessions installées autour du lac.

Investir autour du lac, c'est améliorer l'image de tout notre territoire et le rendre plus attractif. Le lac est évidemment un joyau pour nos visiteurs, mais aussi pour la population locale et les sportifs.

Dans cette dynamique, les chantiers se succèdent. Les importants travaux de la base d'aviron vont aussi accroître la notoriété du Lac et du Pays de Fayence, en accueillant des équipes qui viendront s'entraîner, notamment pour les prochains Jeux Olympiques.

L'année 2020 a été celle du renouvellement des conseils municipaux du territoire. Le nouveau Comité de direction de l'Office de Tourisme composé d'élus communautaires, d'élus municipaux et de professionnels du tourisme exprime une forte volonté communautaire et une véritable représentation du territoire et des métiers du tourisme.

Pour faire face aux incertitudes qui ont jalonné l'année passée, l'Office de Tourisme a été réactif, tant dans son fonctionnement que dans la réalisation de ses missions.

Des actions de communications efficaces ont été mises en place en partenariat avec Estérel Cote d'Azur et Var Tourisme. Toutes les actions menées sur le Web et dans les médias cultivent notre attractivité.

Surtout, continuons à bien accueillir nos visiteurs voisins ou internationaux et, ensemble, préparons le déconfinement où nous retrouverons tous, la liberté et la joie de bien vivre dans notre beau pays.

René UGO

Président de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence

Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence

Maire de Seillans, un des Plus beaux Villages de France

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 4 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

édito des VICE-PRÉSIDENTS

Pour cette mandature 2020-2026, nous avons décidé de fusionner culture et tourisme. C'est un choix pertinent qui démontre que l'attractivité du territoire se bâtit sur les atouts propres de nos 9 communes : villages perchés, patrimoine (églises, monuments, architecture, musées…), sport et détente (vol à voile, golf, sports nautiques, V.T.T., EuroVélo (EV8)…), agriculture (œnotourisme, pastoralisme, plantes à parfum…)

Cette attractivité se bâtit tout autant sur l'évènement culturel : festivals (quatuors à cordes, guitare, jazz, ciné-festival…), salons (antiquaires, modélisme…). L'objectif partagé étant de créer une véritable destination touristique et culturelle Pays de Fayence

Camille BOUGE

Vice-Président de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence, collège des élus.

Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, commission Culture & Tourisme

Maire de Tourrettes, un des Villages de caractère du Var.

Le choix de nos élus d'installer une équité entre les sociaux pros et les élus est pour moi un gage d'une gestion pragmatique de notre territoire.

Nous devons définir clairement une vision à court, moyen et long terme. La quête de destinations qui incarnent le bon vivre : La pratique de loisirs en famille en milieu naturel, l'histoire et la culture de nos villages perchés. le Pays de Fayence est un territoire naturel doté d'une histoire et d'une culture qui lui est propre et à proximité du littoral, en fait une destination unique, ces atouts répondent aux attentes des vacanciers internationaux et Français.

Pour assumer ce statut nous devons installer une véritable culture du service et de l'accueil, en développant des synergies entre la culture et le loisir. Le développement économique et touristique ne doit pas être tabou, ce n'est qu'avec une stratégie claire et maitrisée que nous protégerons notre choix de vivre au Pays de Fayence.

Cyril BAÏZE

Vice-Président de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence, collège des professionnels.

Directeur de Okwide, éco-beach au Lac de Saint-Cassien.

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 5 06/04/2021 15:13

notre petite entreprise TRAVERSE LA CRISE

Xavier Bouniol

Directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence

Il était une fois des présentations de Rapport d'activités qui étaient l'occasion de prendre le temps de se rassembler, d'expliquer son travail, de projeter les évolutions de son métier… et de partager un verre de l'amitié.

Comme tous les professionnels du tourisme, notre activité est confrontée aux aléas sanitaires d'un virus mondial.

Bien sûr, nous ne sommes pas les plus exposés, ni les plus touchés. Je pense au personnel soignant, aux restaurateurs, aux artistes, aux commerçants de proximité, aux stations de sport d'hiver… Je pense aux malades, aux familles blessées…

Bien sûr, ne pas s'apitoyer sur son sort, mais pour autant ne pas oublier. De 2020, je retiendrai :

• la mise en place subite du télétravail nécessitant équipements, apprentissages, innovations, flexibilité… ;

• 15 semaines entre les deux tours des élections municipales et plus de six mois sans Comité de Direction démontrant l'autonomie et la solidité de l'EPIC ;

• les incessantes incertitudes : organisations et annulations, frontières ouvertes ou fermées, re-confinement ou ouvertures, les interrogations sur la recette de taxe de séjour, l'absence de trésorerie… obligeant à une gestion au jour le jour ;

• l'augmentation des interactions avec les pros du territoire en développant plus d'échanges d'informations, actualisant régulièrement les données, créant de nouveaux services… ;

• la mise en place d'un protocole sanitaire permettant d'accueillir le public, derrière plexiglass-visière-masque mais toujours avec joie et professionnalisme ;

• des saisonniers sans job d'été et sans ce pécule aidant à financer études et projets ;

• le flux de touristes de proximité, attirés par le ''calme et la nature'', découvrant la qualité de vie dans nos villages, la diversité de nos campagnes, l'ambiance vacances de nos lacs…. à parfois moins d'une heure de chez eux !

• l'équipe confrontée à la fatigue, la lassitude, la maladie… mais exprimant toujours une forte motivation et la volonté de réaliser une belle année 2021 !

Enfin et surtout, cette année 2020 me rappelle - nous rappelle - une évidence : nos destinations - même de rêves ! - ne sont jamais à l'abri d'une diminution de leur fréquentation touristique, avec de graves conséquences pour l'économie et l'emploi des territoires.

Plus que jamais, notre attractivité touristique se doit d'être remise sur le métier : parfaire et adapter notre offre, créer de nouveaux produits, veiller à être irréprochable, défendre nos paysages, cultiver notre art de vivre, promouvoir une image et une promesse justes…, utiliser le Tourisme pour durablement améliorer notre qualité de vie.

Prenez soin de vous, de vos proches et de votre Nature,

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 6 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

esprit d'ÉQUIPE

Ordres de missions permanents

Le staff permanent
12,55 équivalents temps plein

Xavier BOUNIOL, directeur ;
Cassandra OUAZZAR-SERAFIM, assistante de direction ; Céline BASSOUR, secrétaire administrative auprès de la direction, en remplacement de Cassandra depuis le 1er décembre ; Sylvie MARTINI, responsable accueil et régisseuse taxe de séjour ;
Cécile ROIRON, comptable-secrétaire depuis le 17 février 2020 ; Anne-Laure HARDOUIN, chargée de projets e-tourisme et conseillère en séjour ;
Stéphanie LABORDE, chargée de projets et conseillère en séjour ;
Nathalie CHARPENET, référente apidae (temps partiel) ; Laetitia ROLS, conseillère en séjour jusqu'au 21 octobre ; Edith BAUDET, conseillère en séjour ; Alba BELTRAMOLLI, conseillère en séjour ; Chantal CLAUD, conseillère en séjour (temps partiel) ; départ retraite au 31 décembre 2020 ; Catherine GAMBLIN, conseillère en séjour ; Carol TOULET, régisseuse et conseillère en séjour ; Emmanuelle LANZONI, documentaliste et conseillère en séjour (temps partiel) ;
Audrey THUBERT, conseillère en séjour (en congé parental puis départ le 30 novembre)
Cécile POUSSET, agent d'entretien (6h/mois)

Les saisonniers

Mélanie BOCQUET - saison du mimosa ;
Océane LAMELYN - Noël 2020 ;
Calinda OUAZZAR-SERAFIM - remplacement ;
Magalie SOTOCA - remplacement ;
Coralie TRILLEAU - vacances d'automne.

Les stagiaires

Cloé BAYLAC - Emma BRUNET
Inès GAUME - Marie-Hélène MAUDUIT
Ninon PIRLET

Les formations suivies

Apprentissage de 3 logiciels (Progema comptabilité, Gestion du temps et Ephoto)
Développement de compétences (accueil, apidae, print et web, photos et vidéos, offre vélo et vtt, ressources humaines)
Cursus diplômant de directeur d'office de tourisme

Les webinaires suivis

Thèmes : ressources humaines, accueil, taxe de séjour, crise sanitaire, apidae, chèques vacances

Ressources humaines

Mise à jour des contrats de travail, des annexes de détachement, conventions de mise à disposition et ordres de mission permanent

INFOS COVID 19

Mise en place d'un protocole sanitaire
Télétravail durant le 1er confinement et privilégié à l'automne
Réunions d'équipe mensuelles en visioconférence Zoom
Aucune activité partielle mise en place
88,5 semaines d'absence sur l'ensemble de l'équipe soit 1.7 ETP en moins

Dossiers principalement suivis par Cécile et Sylvie

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 7 06/04/2021 15:13

territoire ACCESSIBLE

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

Toutes les voies de communication pour arriver en Pays de Fayence

Accessible par route par les 4 points cardinaux
Traversé par la D562 et à 1/2 heure de la N7
et la Route Napoléon
4 sorties d'autoroute A8 : 36, 38, 39 ou 40
Des aires de covoiturage
3 Gares TGV et TER à moins d'une heure
2 aérodromes Tourrettes-Fayence et Mandelieu
2 aéroports dont un à 45 minutes
Plusieurs ports de plaisances à 45 minutes
2 ports de croisières à moins de 90 minutes
12 compagnies de taxis
4 lignes bus
• 3 lignes régulières (Cannes et St Raphaël)
• 1 ligne Transport à la demande
À pied : GR 49 et GR 51
À vélo : La Méditerranée à Vélo EV8
Aire de parapente ou deltaplane au Lachens
Un territoire à proximité du monde
750 km de Paris
1h30 de vol de Londres ou d'Amsterdam
9h30 de vol de New York
5h00 de vol de Moscou

Un territoire entre mer et montagne à moins d'une heure de la Mer Méditerranée

• les Îles de Lérins
• le Mont Vinaigre et la Corniche d'Or (Estérel)
• la première station de ski
• le Verdon
• les Pré-Alpes d'Azur

Dossier principalement suivi par Emmanuelle C

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 8 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

atouts TOURISTICITÉ

Un art de vivre du Sud

9 villages perchés
Le soleil, le ciel bleu, une campagne verte
La Provence, le Mistral, la transhumance
Des platanes, des fontaines, des campaniles
Des ruelles, des ateliers d'artistes
Des fêtes de villages, les traditions, la pétanque
Des produits du terroir
La gastronomie

Un patrimoine de qualité

Des Monuments historiques
Un village «Plus beaux villages de France»
Trois «Villages de Caractère du Var»
Un village labellisé « Ville des Métiers d'Art»
Un label «Station verte et village de vacances et neige «
Un label «Patrimoine immatériel de l'Unesco»

Un environnement exceptionnel

Entre 30 et 1.715 m. d'altitude
De l'Estérel aux Alpes d'Azur
4 lacs dont le Lac de Saint-Cassien
Un fleuve, des rivières
Le mimosa, le chêne liège, les oliveraies, les plantes à parfum, les forêts
Des terres agricoles, de la vigne, de l'élevage

Dossier principalement suivi par Stéphanie

6 tables d'orientation
Un panorama du Mercantour à la Sainte Victoire, des Îles de Lérins à la Corse.

Des événements culturels et sportifs

9 festivals labellisés : Quatuors, Jazz, Cinéma, Guitare, Bagiliba, Cello fan, Musique Cordiale, Choralliance…
Une programmation très variée

Des professionnels à votre service

8 Hôtels, 6 Résidences de tourisme, 15 Campings, 50 Chambres d'hôtes, 63 meublés classés, 3 hébergements insolites, 571 meublés non classés
96 restaurants dont un étoilé et 10 labellisés (Assiettes Michelin, Toques Gault & Millau, Maîtres restaurateur)
41 prestataires de loisirs
Une dizaine de boutiques souvenirs
25 producteurs en vente directe, dont 6 domaines viticoles
62 ateliers d'artistes, 10 salles d'exposition
6 marchés hebdomadaires
Des marchés thématiques : potiers, Arts au cœur du Village, brocante…

Des équipements de loisirs et culturels

Un centre international de vol à voile
Deux golfs 18 trous
Le Lac de Saint-Cassien
Une base d'aviron
Le site d'escalade des gorges du Blavet
26 km de la Méditerranée à vélo (EV8) entre Seillans et Montauroux
Un GR de Pays en 3 ou 5 étapes, 50 km
GR 49 et GR 51
191 km de sentiers balisés pour 14 PR labellisés
Canyoning sur le Fil, La Siagnole et la Siagne à partir de Mons
5 salles de spectacles, 1 théâtre de plein air
8 musées dont un musée à ciel ouvert, un écomusée et 2 fours à pain visitables

Des équipements sportifs

Terrain de vol à voile
Golfs de Terre Blanche
Base d'aviron St-Cassien
Gymnase de Fayence
Gymnase de Montauroux
2 piscines municipales
Stade de Tourrettes
Stade de Fayence
Les terrains de tennis

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 9 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

premier COMITÉ

L'historique

• En 2016, pour être en conformité avec la loi NOTRe, la Communauté de Communes du Pays de Fayence délibère la création d'un Office de Tourisme Intercommunal
• Il est décidé d'opter pour le statut EPIC, Établissement Public à caractère Industriel et Commercial
• Les statuts sont votés le 6 octobre 2016
• Une convention d'objectifs et de moyens est établie le 27 mars 2017

Les Membres du Comité de direction jusqu'au 27 septembre 2020

• Président : René UGO
• Vice-présidents : Camille BOUGE et Nicolas TORREMOCHA
• Membres titulaires : Michel AUFFRET, Valérie BACCOFIN, Marie-José BAUDUIN, Augusta CHEYRES, Mylène CHRISTINE, Jean-Yves DAVRIL, Isabelle de COULON, Isabelle DERBES, Olivier DESCAMPS, Joëlle FABRE, Olivier FARON, Rachel DAVID, Bernard JUIGNET, Nadège KLEROUS, Serge LEIBOVITZ, Myriam ROBBE, Marie-Hélène SIMON
• Membres suppléants : Danielle ADER, Brigitte BADET, Charlotte BENNEGENT, Janine BOUNIAS, Eric BRUNEL, François CAVALLIER, Robert CECCHINATO, Patrick DAMOULAKIS, David HENAFF, Jacques LEFORESTIER, Anne-Marie MANDREA, Claudette MARIET, Nicolas MARTEL, Dominique MASSE, Elisabeth MENUT, Cédric PAUL, Ange SELLERON, Sara SUSINI, Bernard VIAL
• Membre associé : Bruno CHERBLANC au nom d'Estérel Côte d'Azur

Le Bureau des Présidents

• Une réunion mensuelle : partage de l'actualité de l'office, réflexions sur les projets et préparation des Comités de direction

Le Comité de Direction

Le Comité de direction est l'outil de gouvernance aux côtés du directeur. Il délibère sur le plan d'action, le budget, le rapport d'activité... Il veille à ce que les missions de l'Office soient bel et bien réalisées et que les actions mises en place permettent le développement de l'économie touristique. Chacun est « force de proposition ».
Chaque Comité de Direction nécessite : convocation, ordre du jour, émargement, rédaction des délibérations, envois à la Préfecture...
• Du 1er janvier 2020 au 27 septembre 2020 4 réunions et 48 délibérations votées
• Elles portent sur les budgets, les contrats, les conventions, les choix stratégiques, ...

Rapport d'activité 2019

Toute l'équipe a présenté le rapport d'activité 2019, non seulement aux membres du Comité de Direction, mais aussi aux professionnels du tourisme, le 2 mars 2020 à Seillans

Dossiers principalement suivi par Cassandra

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 10 06/04/2021 15:13

nouvelle GOUVERNANCE

Le 28 septembre 2020

Nouvelle élection avec séminaire d'accueil

Livret d'accueil explicatif présentant l'OTI et ses missions

Organisation d'ateliers par groupe

Composition

60% de nouveaux membres

Rajeunissement, parité respectée, représentation de toutes les communes

René UGO, président réélu

Camille BOUGE, vice-président, représentant le collège des élus

Cyril BAÏZE, vice-président, représentant le collège des professionnels

Collège des élus titulaires : Jacques BERENGER (Callian) ; Michel FLEURY (Bagnols-en-forêt) ; Sergè LEIBOVITZ (Seillans) ; Marie-Josée GIUDICELLI (Montauroux) ; Claudette MARIET (Mons) ; Bernard MONTAGNE (Tourrettes) ; Michèle PERRET (Fayence) ; Myriam ROBBE (St-Paul-en-forêt) et Bernard VIAL (Tanneron)

Collège des professionnels titulaires : Rose ALLONGUE (événementiel) ; Eric BRUNEL (restauration) ; Mylène CHRISTINE (producteur) ; Patrick DAMOULAKIS (association) ; Rachel DAVID (hébergement) ; Olivier FARON (chambre d'hôte) ; Sylvie FIORUCCI (hôtellerie) ; Galina NAVODNITCHAIA (artisanat d'art) et Jean-François GOMBAULT (loisir)

Collège des élus suppléants : Coraline ALEXANDRE (Tanneron) ; Brigitte BADET (St-Paul-en-forêt) ; Alain BOURDERAU (Fayence) ; Brigitte CAUVY (Bagnols-en-forêt) ; Patrick DECLARENS (Mons) ; Joëlle FABRE (Montauroux) ; Sébastien LAMBERT (Mons) ; Jacques LEFORESTIER (Seillans); Nicolas MARTEL (St-Paul-en-forêt) ; Elisabeth MENUT (Tourrettes) et Christiane TANZI (Callian)

Collège des professionnels suppléants : Cynthia AIME (loisirs) ; Sandrine ALLEXANDRE (producteur) ; Valérie BACCOFIN (hôtellerie plein air) ; Elise BERTRAND (artisanat d'art) ; Manuela CERVANTES (artisanat d'art) ; Lionel FASOLA (loi) ; Régine GRONDIN (restauration) ; David HENAFF (Hébergement RT) ; Jean-Michel MOUTARD (association) et Didier PILLE (chambre d'hôte)

Membre associé : Bruno CHERBLANC puis Aurore LAROCHE (direction ECA)

Pays de Fayence 15

TANNERON

Une nouvelle direction pour l'office de tourisme

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 11 06/04/2021 15:13

comité SOCIAL ÉCONOMIQUE

Historique

Mise en place en décembre 2019
une titulaire, Anne-Laure HARDOUIN et une suppléante, Stéphanie LABORDE

Rôle

C'est l'instance de représentation du personnel dans l'entreprise.
Les membres du CSE sont élus par les salariés de l'entreprise pour une durée maximale de 4 ans.
La délégation du personnel au CSE a pour mission de présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives sur les points suivants :
salaires, application du code du travail et des autres dispositions légales concernant notamment la protection sociale, conventions et accords applicables dans l'entreprise.
Il contribue à promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise. Il réalise des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel.
Le CSE bénéficie d'un droit d'alerte lui permettant de demander à l'employeur des précisions dans les situations suivantes :
atteinte aux droits des personnes (harcèlement moral par exemple), à leur santé physique et mentale ou aux libertés individuelles (liberté d'expression, d'opinion par exemple) dans l'entreprise
danger grave et imminent
danger grave et imminent en matière de santé publique et d'environnement
Source : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34474

En chiffres

Nombre de réunions : 1 par mois soit 12 en présentiel ou distanciel
Qui participe : le directeur, la titulaire et une invitée : la suppléante
Nombre de questions posées par les agents : 12
Nombre de réponses apportées par la direction : 9
Thématiques abordées : choix de la journée de solidarité (jeudi de l'Ascension), prime d'ancienneté, assurance automobile, mutuelle, statuts, télétravail, télésurveillance, mesures de déconfinement.
Les dossiers abordés pour lesquels le CSE a été consulté : règlement intérieur de l'OTI, protocole sanitaire, organisation du télétravail, organisation de la réouverture des bit après le confinement 1 (aménagement, hygiène et protection individuelle), déroulement de la saison estivale, document unique d'évaluation des risques, organisation de l'équipe en 2021, CNAS (mise en place de 2 référentes sur la base du volontariat)
Heures de délégation cumulées : 98.5h

Actions menées

Visite de 4 bureaux suite à la mise en place du protocole sanitaire
Obtention d'une armoire et un panneau spécifique pour l'affichage obligatoire du CSE
Demandes régulières auprès des agents par mail : consultation des registres, agenda, mode de contact
Informations partagées sur la vidéo surveillance sur le lieu de travail
Rappel des gestes barrières
Transmission des réponses de la direction aux questions à l'équipe

INFOS COVID 19

Jeudi de l'Ascension 2020, décrété jour de solidarité dans l'entreprise et donc travaillé :

le matin, réunion équipe et préparation du déconfinement ; l'après-midi, réunion CSE et ateliers sous forme de jeux de rôle sur les gestes barrière à intégrer dans le travail.

Dossiers principalement suivis par Anne-Laure et Stéphanie

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 12 06/04/2021 15:13

matériel et LOCAUX

Matériel

En 2020, l'OTIPF a été subventionné par la Communauté de communes du Pays de Fayence à hauteur de 30.000 euros et a pu acheter les équipements suivants :

- Véhicule 4L pour les Accueils hors les murs
- Création d'une ligne graphique
- Photos
- Tournage vidéo
- Développement du site internet (phase n°2 et 3)
- Plan du Pays de Fayence
- 2 écrans dynamique pour la Maison du Lac et Fayence
- Armoire de rangement pour le back-office de Camiole
- 4 grands PRI avec supports et Plexiglass et 2 PRI multicases
- Transat Géant pour la Maison du Lac
- Drapeaux et pied de voiture
- Support pédagogique pour l'aquarium de la Maison du Lac
- Matériel audiovisuel pour la Maison du Lac

Dossiers principalement suivis par :

- Logiciel comptable
- Vidéoprojecteur
- Ordinateurs (comptabilité, direction et 4 Ordinateurs pour l'équipe)
- 4 écrans + 2 docs station + Accessoires
- Fauteuils de bureau
- Coffres-forts
- Table de réunion et fauteuils de couleurs
- Installation alarme au back-office de Camiole
- Electroménager pour le back-office de Camiole
- Part sociales APIDAE
- Boucle magnétique pour malentendant (tourisme et handicap)
- Audiophones portatifs pour visites commentées (3)
- Armoire et tableau pour le CSE
- 2 petits transats,
- Support document pliant pour accueil hors les murs
- 2 écrans dynamiques

Locaux

Back-office, deux déménagements
- en janvier 2020 - Des bureaux de Tassy de l'aile Est à l'aile Ouest
- en janvier 2021- Des bureaux de Tassy à Camiole
- aménagement et déménagement de la salle de réunion de Tassy en open space de 7 bureaux d'octobre 2019 à août 2020

Nos bureaux d'information touristique

• Maison du Lac : installation d'écrans dynamiques, transats, oriflammes, parasols, Flag.

• Tourrettes : BIT ouvert dans le Musée « Art & d'Essais »,équipement complet, changement du bureau et achat de nouveaux fauteuils,

• Seillans : BIT ouvert dans le Musée Max Ernst, changement de l'enseigne Information

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 13 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

mission ACCUEIL

«Assurer l'accueil et l'information des visiteurs» article 2 « Missions » des statuts

Nos bureaux d'information

Maison du lac, ouverte 7j/7 toute l'année.
Fayence, ouvert 6j/7 du lundi au samedi, toute l'année.
Tanneron, ouvert du 13 janvier au 8 mars, 7j/7 pour la saison mimosa. Ouvert 1j/7 de juin à septembre. Fermé en hors saison.
Les bureaux de Seillans et Tourrettes, situés dans des musées, ouverts 1j/7 jusqu'au confinement puis 5j/7 jusqu'au 2ème confinement. Fermés en décembre.
Montauroux, ouvert 5j/7 du 1er janvier au 15 février, puis 1j/7 (samedi) jusqu'au confinement. Réouverture 1j/7 (mardi) de juin à mi-juillet puis 2j/7 de mi-juillet au 30 août pour cause d'exposition. Fermé de septembre à décembre (locaux récupérés pour le CCAS)
Les bureaux de Bagnols-en forêt, Callian, Mons, fermés en hors saison jusqu'à la fin du confinement. Ouverts 1,5j/7 de juin à septembre. Fermé en hors saison.

Le standard

Installation toute fin 2019, avec un numéro de téléphone unique, une messagerie « tchat » et une adresse mail dédiée, « Chez Léon » a pris son envol et surtout rempli pleinement ses fonctions en 2020.
A l'écoute de tous 7j/7, cette « conciergerie » a permis de maintenir du lien durant le confinement, d'alléger le travail des conseillers en séjour dans les bureaux durant la période estivale en séparant accueil indirect et accueil direct, et de répondre rapidement aux attentes de la clientèle qui passe par les moyens de communication numérique. Durant le confinement, cet outil s'est avéré un maintien primordial du lien avec les locaux, les professionnels… pour continuer à relayer toute information.
Notre personnel se relaie à ce poste, très exigeant en matière de connaissances sur le territoire, d'informations actualisées, de recherches diverses…
Le but recherché de maintenir un accueil de qualité a été atteint alors même que :
- la venue dans un office allait être fortement perturbée par les consignes de distanciation ou interdite lors du confinement
- l'office était contraint en nombre de saisonniers en raison d'un budget potentiellement impacté par la crise d'où la réduction d'ouverture pour certains bureaux
- Les brochures ne seraient plus mises à disposition pour respecter le protocole sanitaire, en privilégiant une distribution numérique
- il ne fallait pas faire prendre de risque aux touristes ni à son personnel
- il fallait respecter le confinement tout en restant solidaire des acteurs touristiques locaux

Ouvert 7j/7 de 9h à 18h30, voire 20h30 les jours d'animations (rondes secrètes par exemple)
Appels téléphoniques : 1730 appels standard + 108 appels Mdl
Pic des appels entre 10h 12h et 14h 16h

INFOS +

En raison de la crise sanitaire et du confinement, tous les bureaux d'accueil ont été fermés au public du 16 mars au 30 mai et du 2 au 27 novembre soit 86j

En raison des travaux d'aménagement des extérieurs, la maison du lac a été fermée du 1er janvier au 16 février et du 8 au 15 mars soit 54j

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 14 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

côté SALONS

Les chiffres clés

• Nombre de jours d'ouverture

Maison du lac ouverte 179j/225

Fayence ouvert 245j/279

Tourrettes et Seillans : 225j/279

Bagnols, Callian, Mons, Montauroux et Tanneron : 177j/279

[Bagnols : 18j, Callian : 21j, Mons : 22j, Montauroux : 44j et Tanneron : 72j]

Soit un total général de 826 journées d'ouverture dans l'année.

Standard ouvert 337j/365 pour un accueil indirect (téléphone, mail, tchat)

• Nombre de visiteurs

8242 visiteurs à la Maison du lac

7435 visiteurs à Fayence

10082 visiteurs sur l'ensemble des autres bureaux

Soit un total de 25 759 visiteurs accueillis

• Langues parlées au sein de l'oti

français, anglais, allemand, italien, espagnol, notion de japonais, provençal

• Accueil hors les murs

Afin de respecter les protocoles sanitaires, aucun accueil hors les murs n'a été maintenu cette année

Dossier principalement suivi par : Sylvie et l'équipe de conseillères en séjour

Salons

L'OTI s'est inscrit pour participer à 4 salons

• **5 au 9 février** = 62ème édition du Salon des vacances à Bruxelles - Salon grand public - clientèle nord européenne - 4j de participation (mais retour 1 jour plus tôt car tempête).

• **20 au 22 mars** = 14ème édition du Salon du randonneur à Lyon - salon thématique sur l'itinérance à pied, à cheval, à vélo

• **7 au 11 octobre** = 36ème édition du 1er salon mondial sur le VTT

• **9 au 11 octobre** = Salon ID week-end NICE –1ère édition de ce Salon de proximité

INFOS +

3 salons ont été annulés pour cause de crise sanitaire mais reconduits en 2021.

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 15 06/04/2021 15:13

catalogue des ÉDITIONS

«Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence» article 2 « Missions » des statuts

Flyer Musée d'Art et d'Essais
Création nouvelle en français
500 exemplaires en février 2020
500 exemplaires en septembre 2020

Guide touristique
1ère édition - 7000 exemplaires en juillet 2020
48 pages en A4 - en français
Véritable bible du vacancier, sont référencés tous les thèmes, tous les prestataires, toutes les activités et infos utiles du territoire. Nombreuses photos.
Un document utile pour préparer son séjour et pratique sur place.
Disponible dans tous nos bureaux d'information, distribué chez les pros tourisme du Pays de Fayence et offices de tourisme voisins (Dracénie, Grasse,...)
Téléchargeable sur le site internet

Ré-éditions Au fil des ruelles ancienne version
• Janvier 2020 : Tanneron, 1000 exemplaires
• Juin 2020 : Callian, 1000 exemplaires

Dossiers principalement suivis par Edith et Cassandra

Voir visuel p16

Carte de voeux
300 exemplaires
Envoyée aux pros du territoire, membres du comité de direction, institutions, fournisseurs avec lesquels nous travaillons

Topo Guide "le pays de Fayence à pied…."
Travail en collaboration avec la CCPF, rédaction des textes, sélection des visuels...

Plans des villages dessinés par les artistes
Nous avons passé commande aux artistes du territoires de plans d'illustration
Circuit des centres villages pour Fayence, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt et Seillans ; dessins réalisés par Ludivine BLANDIN-MICHEL de St Paul-en-forêt et de Julia WOODTHORPE de Montauroux.
Les rives du Lac de Saint-Cassien, dessin réalisé par l'artiste MIRA de Seillans
L'ensemble du territoire, dessin réalisé par Julia WOODTHORPE de Montauroux.

Autres visuels ?
• Au fil des ruelles, nouvelle présentation
Premier exemplaire de la collection : TANNERON
Décembre 2020 : 1.000 exemplaires

• Plan des villages, nouvelle présentation
Premier exemplaire de la collection : TANNERON
Mettre la page de couv et un échantillon
Composé du plan de la commune et ses quartiers, de la nomenclature des quartiers et rues, d'infos pratiques, descriptif de la commune, photos….
Décembre 2020 : 1.000 exemplaires

Nouveautés pour toutes les éditions…

• Lignes des villages
Composées des éléments emblématiques de chaque village, elles valorisent le patrimoine

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 16 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

• Ligne de crêtes

5 lignes représentant le relief alentour, facilement identifiable (Blavet, Lachens, Pente de Seillans, pré-Alpes d'Azur et Estérel - Mont Vinaigre)

Photothèque

Nous avons réalisé plusieurs shooting

• Jean-Paul Villègas : loisirs, villages, paysages, oeuvres d'art…
• XXX : Les extérieurs de la Maison du Lac
• Coralie TRILEAU : les produits vendus à la Maison du Lac
• Nico GOMEZ : table d'orientation de Mons
• Tristan PEIRONE : « villages, paysages… »

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 17 06/04/2021 15:13

insertions PUB

"Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence", article 2 "Missions" des statuts

Local

Le Mensuel

Hors-série juin - 210 000 exemplaires
Distribution Var et Alpes-Maritimes

6 campagnes sponsorisées sur Facebook ont été réalisées en 2020

Hors série juillet et août - 210 000 exemplaires
Distribution Var et Alpes-Maritimes

Régional

Grand Sud Magazine

Édition juillet et août - 100 000 exemplaires
Distribution aéroport de Nice, certaines compagnies aériennes et certains groupes hôteliers.

National

Magazine 'Randos Balades'

Édition septembre- octobre - 700 000 exemplaires
Distribution en kiosque dans toute la france

Campagne TV sur France 3 'Reprenez des couleurs' avec ECA

• **Diffusion :** 425 spots diffusés à partir du 18 juin, en marge des JT de 13h et 20h, sur les antennes Auvergne, Côte d'Azur, Alpes, Grand Rhône et Provence-Alpes.
Plus de 31 millions de contacts touchés.

• **Cible :** Quart sud-est de la France, pour atteindre les clientèles de séjours et courts-séjours et la clientèle de proximité (Bouches-du-Rhône et Alpes Maritimes notamment).

• **Message :** Cette vidéo a été réalisée autour du message « Reprenez des couleurs« . En harmonie avec la richesse des paysages de la destination, marqués par une colorimétrie exceptionnelle, cette mention permet également de faire le trait d'union avec la clientèle en sortie de confinement. Le public a aujourd'hui envie d'extérieur, de grands espaces, de prendre le soleil, bref : de reprendre des couleurs.

• **Participation financière :** Cette campagne de communication a été rendue possible grâce à la mutualisation des moyens par la CAVEM et les offices de tourisme de la destination (Saint-Raphaël, Fréjus, Roquebrune-sur-Argens, Puget sur Argens – Les Adrets de l'Estérel, Pays de Fayence

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 18 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

relations PRESSE

"Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence", article 2 "Missions" des statuts

Estérel Côte d'Azur Mag'

Collaboration sur le premier magazine d'Estérel Côte d'Azur
75 pages – 20 000 exemplaires
Distribution chez nos professionnels et dans tous nos bureaux

Magazine 'Randos Balades'

Édition septembre- octobre - 700 000 exemplaires
distribution en kiosque dans toute la France

Dossiers principalement suivis par Cassandra

Sollicitation presse

15 sollicitations presse durant l'année 2020. Une sollicitation = demande de texte, de photos ou de propositions de sujets.

Revue de presse

• 33 articles de presse

• Article sur le Nouveau journal
• 14 articles sur le web

• 5 interventions à la radio

• 9 reportages tv

• M6 = Les Deux Rocs + Lac + Bambouseraie
Reportage FR3 (1 semaine) sur le thème 'En bord de Siagne"
Tournage à St Cassien des bois (pêche, zone Natura 2000, chapelle et pèlerinage, moine St Cassien, les moulins…) - diffusion décalée le 4 janvier

Espace presse – site internet

Un espace presse est disponible sur le site internet www.paysdefayence.com
Les internautes y trouvent :
- les dossiers de presse
- les communiqués de presse
- la revue de presse
- un formulaire en ligne pour tous types de sollicitation presse

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 19 06/04/2021 15:13

site INTERNET

Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence, article 2 "Missions" des statuts

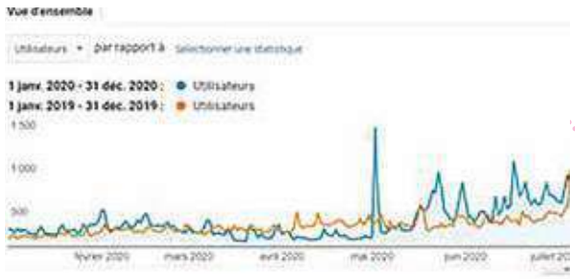

Statistiques de www.paysdefayence.com
• En orange la courbe de l'année 2019
• En bleu la courbe de l'année 2020

Constat

Constante évolution au cours de l'année avec un écart de plus en plus fort à partir de mi-mai à fin septembre
Point culminant le 2 mai = Reportage sur le Pays de Fayence au JT de TF1 sur Le Lac de St Cassien, l' Hotel des Deux Rocs à Seillans et Les Bambous du Mandarin à Montauroux).
Un nombre d'utilisateurs de + 31.66 % sur l'année et un nombre de pages vues à + 18.28 %.

Analyse générale

• Nombre de visiteurs uniques : 114 203 (+ 31,66 %) soit 27464 utilisateurs en plus.
• Taux de rebond général : 69.01 % (65.21 % en 2019) (+ 5.83 %)
• Provenance utilisateurs : France (+40%) et Belgique (+16%) en augmentation, USA, Allemagne et Royaume Uni en baisse
• Provenance France : Lyon, Paris, Marseille, Fréjus, Nice et Cannes

• Navigateur : Chrome, Safari, Samsung internet, Firefox et Android
• Appareil : Ordinateur, tablette et mobile
• Mots clés les plus importants : Lac de St Cassien, Fayence, Pont de Tuves, Tourrettes
• Pages les plus visitées en augmentation : Lac de St Cassien, villages perchés, Rivières et cascades, randos, Le pays de Fayence
• Page en diminution : agenda,
• Termes les plus recherchés : Randonnée, Marché, Maison du lac, Restaurant, Seillans, Fayence.

Nouveautés 2020

• Nouvelle Tool-Bar et réorganisation du header et du footer
• Webcam posée sur le lac de St Cassien : https://www.paysdefayence.com/le-pays-de-fayence-en-live/ avec 4 378 vues
• Page https://www.paysdefayence.com/le-pays-de-fayence/actualites/ : 64 actualités = 2 244 vues. Page divisée en 5 points

Bons plans : mise en avant d'un établissement qui propose une promotion, une gratuité, ou idée de sortie.

Coups de coeur : mise en avant des partenariats avec l'OTI, des événements labellisés, et des animations créées et gérées par l'OTI

Flash infos : mise en avant d'informations utiles localement (route barrée, accès au massif interdit, annulations de dernière minutes...)

Nouveautés : mise en avant d'un nouvel établissement à vocation touristique

Fêtes à thème : mise en avant de différentes animations spécifiques - 5 fêtes = 323 vues
• Page https://www.paysdefayence.com/profiter-sur-place/a-pieds-en-vtt-a-cheval/le-gr-de-pays-villages-perches-de-haute-siagne/ avec 339 vues
• Espace INTRANET
• Blog Page https://www.paysdefayence.com/le-pays-de-fayence/le-blog/ : 34 articles = 5 905 vues
• Page Flow-flow avec tous nos réseaux sociaux en live https://www.paysdefayence.com/nos-reseaux-sociaux/
• Espace GROUPES et Espace PRESSE
• Page dédiée à l'abonnement de la NewsLetter

Et toujours,

Des mises à jour régulières, de nouveaux contenus, de nouvelles photos, des pop-up actualisés...

Dossiers principalement suivis par Anne-Laure et Nathalie

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 20 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

ruche APIDAE

Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence, article 2 "Missions" des statuts

Nombre de fiches Apidae selon les thématiques

Activités sportives et culturelles :
91 dont 34 créées en 2020
Commerces et services : 226 dont 43 nouvelles
Équipements (sites touristiques, infrastructures pour activités, parcs, établissement culturel) : 114 dont 14 nouvelles
Entités juridiques : 735 dont 90 nouvelles
Fêtes et manifestations (ponctuelles ou récurrentes) : 156 dont 44 nouvelles
Hébergements d'accueil collectif (résidence de tourisme, gîtes..) : 6
Hébergements locatifs (meublés, chambres d'hôte, hall, hébergement insolite) : 148 dont 15 nouvelles
Hôtellerie : 7
Hôtellerie de plein air (camping, aire naturelle, aire de service camping car) : 18 dont 6 nouvelles
Patrimoine culturel : 59 dont 2 nouvelles
Patrimoine naturel : 17 dont 9 nouvelles
Producteurs : 36 dont 16 nouvelles
Restaurants : 95 dont 17 nouvelles
Fiches artistes et artisans d'art : 72
Au total : 3341 fiches dont 290 nouvelles en 2020

Extranet Apidae

4 structures ont été formées à la saisie sur APIDAE de leurs informations à travers leurs compte extranet (Terre Blanche, la Maison pour tous, l'espace culturel de Fayence ; la Mairie de Saint Paul en Forêt)

Apidae event

Marché de Noël Var

Sollicitation départementale pour un marché virtuel et inciter à acheter local
122 prestataires sollicités en Pays de Fayence : 3 participants
34 produits mis en ligne : 6 par la Maison du Lac, 21 par Francesca Megnet et 9 par Jean Ruben (épicerie, boisson, déco maison, bien-être, artisanat, jouet)
Ces 34 produits ont généré 13 059 vues.
Sur notre site, l'actu "Marché de Noël" a été vue par 348 visiteurs
• Partenariat start up Coq trotteur
"le marché de mes vacances" : 13 059 vues globales

INFOS COVID 19

La base de données APIDAE nous a permis d'être très réactifs face à l'annonce du confinement pour soutenir les restaurateurs qui se sont lancés dans la vente à emporter ou la livraison. Un critère « vente à emporter » a été créé dès le début du confinement, critérisant 42 fiches.

• **Page "vente à emporter"**
apidae créée le 18 mars - 42 offres – 3 841 vues.

• **Page actu "vente à emporter" en pop-up**
en ligne du 21 mars au 16 mai
237 vues

Dossiers principalement suivis par Nathalie et les Conseillères en séjour

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 21 06/04/2021 15:13

réseaux SOCIAUX

"Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence", article 2 "Missions" des statuts

Page Facebook « Pays de Fayence Tourisme »

• Promotion de la destination 344 publications dans l'année.
• 4 749 fans au 31 déc, 582 en plus
• 746 490 vues dans l'année
Top one : Vidéo du 5 Mai : Reportage JT de TF1 sur le Lac de Saint-Cassien, les Bambous du Mandarin et l'Hôtel des 2 Rocs. 43 143 vues - 2 210 interactions

Page Facebook « Sortir en Pays de Fayence – Office de Tourisme Intercommunal »

• Annonces événements
• 398 publications dans l'année
• 1 324 fans au 31 déc, 312 en plus
• 157 372 vues dans l'année
• Top one : 9 septembre 2020 : Post avec photo : Loisirs - Centre Équestre Les Poun's en Herbe. 3 365 vues / 291 interactions

Page Facebook « Lac de St Cassien – Pays de Fayence Tourisme »

• Promotion du site
• 292 publications dans l'année
• 9 456 fans au 31 déc, 730 en plus
• 486 641 vues dans l'année
• Top one : 30 Mai 2020 : / Post avec 4 photos : Lac de nouveau accessible.
24 895 vues / 4 503 interactions

Instagram @paysdefayence

• Photos de la destination
• 354 publications dans l'année
• 3 507 abonnés au 31 décembre, 1 131 en plus
• Top one : photo du Pont des Tuves par @ pixclem : 380 likes et 3 082 impressions.

Jeu concours sur instagram sur le thème de l'artisanat d'art en Pays de Fayence

#artisanatpaysdefayence2020 = 55 photos postées

Afterwork

Montauroux et lac - 18 juillet
7 participants – 81 photos – 27 stories.

Journée Club Ambassadeurs

Tourrettes et golf - 12 Septembre
9 participants – 149 photos – 60 stories.

Dossiers principalement suivis par Laetitia et Anne-Laure

INFOS COVID 19

Opération **#Fenêtresurlevar**

Participation à cet événement national, décliné au niveau départemental, également transposé à la destination #Fenêtresurlepaysdefayence pour créer du contenu (vidéos, recettes,photos, coups de coeur, anecdote, idées de lecture,…)
17 photos

Opération**#Cheznouspourvous** en #PaysdeFayence

Vidéo autoportraits one shot faites par les professionnels du territoire pour maintenir le lien et préparer l'après-confinement : 14 participants soit 14 vidéos

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 22 06/04/2021 15:13

news LETTER

"Assurer la PROMOTION touristique du Pays de Fayence", article 2 "Missions" des statuts

En chiffre

Nombre de newsletters grand public envoyées : 12
Destinataires : 7838
Nombre d'abonnés : 792 soit + 220
Les + ouvertes : avril et mai

Au sommaire

Un Édito
Des infos liées à l'OTI (ouverture des bureaux, visites, jeu concours)
Dossiers coup de coeur (thème selon la saison : recette, tradition, personnes, nouveauté)
Zoom sur un producteur (présentation et photo)
Zoom sur un artiste ou artisan d'art (présentation et photo)
Zoom sur une ou des manifestations (détails et affiche)
La vidéo du mois
L'édition du mois (photo et explicatif)
L'Agenda complet du mois (en détail)
Comment nous suivre sur les réseaux sociaux
Nos contacts

Exemples de zoom sur...

Vidéo : Maison du lac, Quatuor à cordes ; drône sur Montauroux ; Pays de fayence vu par Pauline de World Me Now ; Seillans avec Mag Azur TV ; Reprenez des couleurs ECA

Edition : Estérel mag' ; Topo guide des sites d'escalade du Var ; Guide touristique de l'OTI ; Topo guide la Méditerranée à vélo ; la BD du Var ; Topo guide "le pays de Fayence à pied"4

Artistes et artisans d'art : Brigitte Cauvy - Bagnols en forêt ; Atelier de Mira - Seillans ; Verrerie d'art - Montauroux ; Ludivine Blandin-Michel - St Paul en forêt ; Maître Savonitto- Seillans

Producteurs : Val d'Iris - viticulteur ; Le clos de Callian - fleurs à parfum ; Marc Deschamps - apiculteur ; Gilles Stalenq - oléiculteur ; Ferme Allexandre - produits de la ferme

Manifestations mises en lumière : Fiero Largado (Mons) ; Les voix départementales (Tanneron) ; Les arts au coeur du village (Tourrettes) ; Le marché potier (Seillans) ; Terr'animalia (Fayence) ; Marché Art et Terroir (Seillans) ; On pose pour la rose (Tanneron) ; Mimosa'bike (Tanneron) ; Course du Blavet (Bagnols -en-forêt) ; Tournois de golf (Tourrettes) ; Festival de quatuor à cordes (Pays de Fayence), Rallye des villages perchés (Pays de Fayence) ; Les 15ème fenêtres de Noël (Callian) ; Fête des lumières (Tourrettes) ; Salons des antiquaires (Fayence)

Divers : recettes ; jeu concours instagram ; marché local ; idée cadeau ; les olivades

Les newsletters envoyées durant le 1er confinement, sont les plus ouvertes

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 23 06/04/2021 15:13

coopération COLLECTIVITÉS

Avec la Communauté de communes

Une intelligence collective

Partage de compétences
Gestion de la crise sanitaire COVID-19
Présence à certains Bureaux des Maires ou Conseils communautaires
Suivi de l'Agenda du Président par Karine
Gestion des carrières des agents mis à disposition par Nathalie, Marjorie et Candice
Coordination de la régie de la Taxe de séjour par Sophie
Multiples interventions de l'équipe technique de Mathieu
Maintenance des réseaux informatiques par Julien
Fin des travaux et équipements du Gîte de Mons avec Mathieu et Samuel
Accueil de nos rendez-vous par Emmanuelle
Participation aux réunions de chefs de services

Dossiers communs

Mise à jour des nouveaux statuts avec Samuel et Vivien
Rédaction de la nouvelle Convention d'objectifs et de moyens avec Samuel
Préparation de la nouvelle composition du Comité de Direction avec Samuel et Vivien
Actions de promotion mutualisées
La Méditerranée à vélo
Le GR de Pays et le topo RandoGuideS de la FFRP, «Le Pays de Fayence à pieds»
Happy Kdo pour les restaurateurs
Contenu des bornes interactives des Pôles multimodaux
Article « Tourisme » dans la Revue et le Rapport d'activité de la CCPF
Livre « Le Pays de Fayence en Automne » cadeau de fin d'année

Locaux, matériel, travaux

Mise à disposition de la Maison du Lac
Location de bureaux à Tassy et Camiole et paiement prorata fluide, ménage et copies
Mise à disposition de la MSAP pour les ateliers numériques
Cuisine et salle de restauration partagées
Pendant le premier semestre location de la salle de réunion de Tassy pour notre Back-Office
Prêt de véhicules
Récupération du papier recyclé
Aide à la recherche d'un local pour le Back-Office
Moments de convivialité

Financement

La CCPF attribue une subvention d'investissement et une subvention de fonctionnement à l'OTIPF
Conformément à la réglementation des EPIC, la CCPF reverse 10 onzième de la Taxe de Séjour à l'OTIPF (l'autre un onzième correspond à la Taxe Additionnelle Départementale)

Dossiers principalement suivis par Cassandra, Céline et Sylvie

Avec les Mairies

Bagnols-en-Forêt
Premières réflexions sur la mutualisation du BIT avec le musée de l'Archéologie

Callian
Prêt du BIT à l'UEPF

Fayence
Projet rénovation des panneaux d'information en bas de village à l'étude : renouvellement de la signalétique de la visite historique du village

Mons
Premières réflexions sur la mutualisation du BIT avec le musée Mer & Monstagne

Montauroux
Prêt du BIT pour les permanences du CCAS

Saint-Paul-en Forêt
Avancement du projet d'installation du Pont Relai Information à la médiathèque

Seillans
Prêt de la salle polyvalente pour la présentation du Rapport d'activité 2019

Tanneron
Partenariat lors de la fête du Mimosa 2020
Valorisation de la Route du Mimosa

Tourrettes
Installation du B.I.T. dans le Musée d'Arts et d'Essais

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 24 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

rôles d'ACTEURS

''Contribuer à coordonner les interventions des ACTEURS locaux et divers partenaires'', article 2 "Missions" des statuts

Avec Estérel Côte d'Azur

Participation à la campagne TV sur France3 / plan de relance
Participation aux réunions préparatoires à la plateforme de marque
Mise en place de la Webcam du Lac de Saint-Cassien
Séances de photos et de vidéos
Nombreuses publications sur les réseaux sociaux d'ECA
Offres groupes – catalogues pour les visites
RégionDo – plateforme de vente de loisirs
Revue Estérel Mag'
Accueils de journalistes
Stand commun sur l'Eco-trail du Pays de Fayence à Montauroux
Présence de la Direction d'ECA aux Comités de Direction
Participation aux Conseils d'administration et à l'AG d'ECA

Avec Var Tourisme

Campagne d'affichage dans le métro parisien
Salon des Vacances à Bruxelles
Accueils de journalistes
Opération #fenêtresurleVar

Avec La Route du Mimosa

Présence sur le site web
Nos informations dans la brochure
Diffusion de la brochure

Avec Villages de Caractère du Var

Présence du logo dans nos supports
Diffusion de brochures

Avec les CRT

Participation aux plans de relance

Avec la FROTSI

Participation à des formations
Participation à des webinaires

Avec ADN Tourisme

Adhésion
Service juridique et social en ligne

INFOS COVID 19

Participation avec Vartourisme à l'opération 100% varoise : "le repos du héros varois ", en remerciement à tous les acteurs de santé de notre département.

une panière garnie a été offerte à MMe Priscilla MOURAUD, infirmière libérale

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 25 06/04/2021 15:13

projets ACCOMPAGNEMENT

«ACCOMPAGNER des porteurs de projet et apporter son concours à la réalisation d'événements», article 2 "Missions" des statuts

Événements culturels et sportifs

• **Fête du mimosa - février** accompagnement, panière garnie offerte

• **Quatuor à cordes et Cellofan** - Porté par la même équipe, rencontre pour une présentation avec Claudine Ipperti
Jeu concours organisé pour gagner des places, Parution site internet, Publication Réseaux sociaux, Stand prévu pour les soirées inauguration, panière garnie offerte pour le quatuor le plus éloigné
Programmations diverses pour informer de l'annulation de ces 2 manifestations

• **Fête des terrasses -juillet**
Participation à cette opération PACA - sets et serviettes de table, affichage, relais sur les réseaux sociaux

• **1er Ecotrail du pays de Fayence - septembre**
Réunion rencontre avec les organisateurs, partage stand ECA le 27 09, panière garnie offerte

• **Bagiliba** - réunion d'équipe avec les organisateurs pour une présentation complète de la manifestation et de son programme, panier garni au Foyer rural - manifestation annulée pour cause de #confinement2

• **cinéfestival - octobre**
Promotion de l'événement, communication site internet, publications Réseaux sociaux, envoi communiqué de presse, tenue de stand soirée du 17/10, panière garnie offerte

• **1er rallye des villages perchés - octobre**
Départ de la Maison du lac, organisation de réunions préparatoires, convention de partenariat, pot d'accueil offert, aide logistique et matérielle, promotion de l'événement, communication Site web, publications Réseaux Sociaux, envoi d'un communiqué de presse, participation remise des prix, panière produits du terroir offerte.

Rencontres avec... des professionnels du territoire

• **RDV, réunions, découverte sur site**
Hôtel des pins (Tourrettes), La ferme de Constantin (Fayence), Le vol à voile (Fayence), Forcerie Vial (Tanneron), ND de la merci (Tourrettes), Musée d'Art et d'Essais (Tourrettes),
Guillaume GARCIA-MOREAU (Dior Parfum) ; Michel (club Estérel auto légende), réunion avec tous les prestataires du lac de Saint-Cassien,
Union économique, Foyer rural Fayence-Tourrettes : panière garnie offerte

• **Ateliers numériques gratuits**
9 ateliers proposés dont 3 annulés cause crise sanitaire - 39 socio-pros accueillis

• **Labellisation accueil vélo**
1 labellisé = Hôtel restaurant la camandoule (Fayence)

• **Qualification Chambre d'hôte référence**
Visite et montage du dossier par 2 agents le l'OTI qui ont été formées, gestion de la qualification par la frotsi Paca et référencement national.
2 labellisés = Le mas des romarins (Fayence) et le vallon des oliviers (Montauroux)

INFOS COVID 19

Durant le confinement, les référentes de chaque filière ont envoyé par mail à tous les socios-pros des informations régulières sur les activités, les actions menées.

Dossiers suivis par Stéphanie, Sylvie et toute l'équipe des conseillères en séjour

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 26 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

étapes ITINÉRANCE

«ACCOMPAGNER des porteurs de projet et apporter son concours à la réalisation d'événements», article 2 "Missions" des statuts

La Méditerranée à vélo

La Méditerranée à vélo est la partie française de l'EV8 (EuroVélo8), un itinéraire cyclable européen. Cet itinéraire relie l'Espagne à la Grèce puis Chypre sur 5.888km. Il traverse l'Occitanie et la Région Sud.
26 km dans le Pays de Fayence, du Viaduc du Rayol à Seillans en longeant l'ancienne voie ferrée, jusqu'à La Siagne à Montauroux.

• **Les actions**

Participation à des webinaires et formations 8 réunions cyclotourisme.
Table ronde avec la CCPF et ECA et OTIPF pour la filière vélo -partenaires du territoire Organisation animations pendant la fête du Vélo (annulée)
Participation aux réunions techniques en visio pour la mise en place du site internet La Méditerranée à vélo, en marque blanche. (Référente de la Région Sud)
Valorisation et promotion de l'itinéraire : balade découverte itinérante traversant 3 territoires (Dracénie, Pays de Fayence et Pays de Grasse, mise en place en 2020 et effective en mai 2021 ;
achat d'un vélo à la Maison du Lac et création d'idées séjours de 4 jours -3 nuits dans le Pays de Fayence

• **label accueil vélo**

2 labellisés en 2020 : Hôtel Restaurant "la camandoule" et Chambre d'hôte "le mas des romarins"

La randonnée pédestre

• **La SVRP** ou Semaine Varoise de la Randonnée Pédestre du 26 sept au 3 octobre.
2 objectifs : animer et faire découvrir le territoire et son patrimoine naturel sur les ailes de saison, déclencher des courts séjours sur le département.
Rôle de l'OTI en collaboration avec les clubs de randonnées du territoire : proposition de plusieurs randonnées thématiques et après validation par Vartourisme, saisie sur la plateforme "Activiteez.com" et inscription des participants n'ayant pas d'accès internet. Collation de début de randonnée offerte par l'OTI aux groupes.
En pays de Fayence : 4 randonnées (Mons, Seillans et Callian), inscrits, 2 clubs locaux participants (lei caminaïres de Seillans et Rando Pays de Fayence de Montauroux)
Niveau départemental : 61 randonnées proposées dont 50 réalisées, 823 participants, 24 clubs de randonnées et 14 offices de tourisme acteurs

• **Le GR de Pays**

ou Grande Randonnée de Pays baptisée "Villages perchés de Haute-Siagne"
permet de découvrir, sur plus de 50 km et de 3 à 5j de marche, 7 des villages perchés du territoire.
étape 1 : Seillans à Montauroux - 18 km
étape 2 : Montauroux à Mons - 19 km
étape 3 : Mons à Seillans - 12 km
Sur chaque étape, diverses possibilités d'hébergement, de restauration et accès à de nombreux services.
Descriptif présent sur le nouveau Topo guide "le Pays de Fayence...à pied" Présentation dans nos éditions et nos supports web

• **Le Topo guide "le pays de Fayence à pied"**

Véritable outil de promotion touristique mettant l'accent sur l'offre sportive et de pleine nature du territoire avec 14 promenades et randonnées locales de tout niveau permettant de découvrir patrimoine bâti et naturel, il contribue au développement du tourisme vert.
Participation à la rédaction des textes (descriptif et thématique) en collaboration avec la CDC, le Comité départemental de la randonnée pédestre et des bénévoles des associations locales de randonnée
Localisation et listing des hébergements sur le tracé du GR de Pays
Mise à disposition de photos
Vendu dans tous les bureaux d'inf
du territoire : 9.90€

TEXTE EN SURPLUS

Le Gîte de Randonnée de Mons
Réhabilitation d'une maison de village par la CCPF en gîte réservé aux randonneurs, à pied ou à vélo.
Idéalement situé sur une étape du GR de Pays, au coeur du village de Mons.
120 m2, 4 chambres pour 12 visiteurs, cuisine et salle commune, local à vélo.
Gestion et réservation dévolues à l'OTIPF
Préparation de la liste de matériel : couchage, cuisine, rangement, sécurité, jeux Organisation des réservations

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 27 06/04/2021 15:13

découverte ANIMATIONS

Happy days à la maison du lac

• Happy jeudis

9 Animations avec un producteur, un intervenant, sur un produit, une thématique dont 3
annulées, à reporter en 2021
Sur inscription
Payant pour les adultes uniquement
Le 09/07/20 : Atelier roses des sables au chocolat bio, avec "les doucesœurs"
Le 16/07/20 : Animation autour de la pêche, découverte de la richesse piscicole du lac et ses légendes, avec la fédération de pêche du Var et les aappma locales
Le 13/08/20 : Animation autour de la pêche, les poissons record du lac de St Cassien, simulateur de pêche, connaître tous les outils du pêcheur, quizz et goodies
Le 20/08/20 : Atelier Muffins avec "les doucesœurs", décoration pâte d'amande avec des
produits 100% naturels, fiche de recette
Le 01/10/20 : Conférence de Mathilde Cocoual sur les plantes du pays de Grasse
Le 08/10/20 : Présentation de la faune et flore locale, les graines avec Laurent Millard, écogarde en Pays de Fayence, dans le cadre dela fête de la nature
Le 15/10/20 : Conférence de Mathilde Cocoual sur les plantes à parfum à travers le prisme du cinéma
Le 22/10/20 : Atelier Muffins d'Halloween avec "les Doucesœurs" (Araignée Chapeau) Le 29/10/20 : Atelier Muffins d'Halloween avec "les Doucesœurs" (Fantôme Potiron)

• Happy mardis à la Maison du lac

Ouverture exceptionnelle en nocturne de la maison du lac intervenante interne à l'OTI, Catherine
22/12 : les traditions de Noël en Provence (table du gros souper, contes pour la veillée, 29/12 : Grand Quiz des fêtes de fin d'année (origines de multiples traditions)
Nombre total de participants de toutes les animations à la Maison du lac
51 en respectant les obligations liées à la crise sanitaire
Eau'tour du lac
2 Balades commentées sur l'éveil de la nature
Avec guide de l'ONF, sur les rives du lac de Saint-Cassien en fin de journée
durée : 1h30
thèmes abordés : La vie de la forêt au printemps, l'influence d'un lac sur le milieu forestier,
l'adaptation des végétaux à la sècheresse, reconnaissance des principales essences 11/06 et 25/06
22 participants en respectant les obligations liées à la crise sanitaire
Sortie sur réservation, payante pour les adultes uniquement
Rondes secrètes
visite commentée de Fayence en nocturne avec des saynètes tout le long du parcours

• avant

Répétitions et coordination avec les intervenants, bénévoles et 2 associations Les Amis du Four du Mitan et le Corps de Bravade du Pays de Fayence.
Recherche de nouveaux figurants.
Créations de dialogues et d'animations autour de ces visites.
Contrats avec 2 intervenants du spectacle qui interviennent sur les 3 soirées.
Repérage et nettoyage des sites en collaboration avec la mairie de Fayence et les services techniques de la ville
Prêts etinstallationdematériel,décors,éclairage...
Communication (réalisation de l'affiche, distribution localement et dans les territoires
alentours, invitation de la presse locale, programmation sur les Réseaux sociaux, site internet

Inscription

Organisation d'un buffet froid pour tous les participants à l 'occasion de la répétition et de la dernière représentation.
Former les 3 accompagnateurs

• pendant

3 dates (22 juillet, 5 août et 2 septembre) 2 visites par soir
durée de chaque visite : 1h30
encaissement des inscrits, 40aine de personnes par soirée
30 bénévoles dont 20 figurants par soirée pour animer les petites scènes théâtrales
8 animations tout au long du circuit
Tanneron terre de mimosa
Balades nature guidées par Marjorie Ughetto
Découverte et histoire du mimosa au coeur des forêts de mimosa, sur le massif du Tanneron avec guide naturaliste

Dossiers principalement suivis par Emmanuelle, Carol et Edith

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 28 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

7 balades
157 participants

• Ateliers autour du mimosa

2 ateliers soie avec Marjorie Ughetto
comment utiliser les couleurs tinctoriales, issues de la nature pour faire une décoration Durée : 2h
17 participants
1 atelier macaron avec Nicolas Denis, chef pâtissier de l'Institut Gastronomie Riviera
confection et décoration Durée : 2h
9 participants

• Communication

Bit ouvert 8 semaines
4244 visiteurs renseignés
Route du mimosa : 4 meublés et 2 chambres d'hôtes de Tanneron mis en avant
1 dossier de presse, 4 communiqués de presse, 6 articles de presse, 4 articles magazine, 1 reportage TV

Animations nationales

• La nuit des musées

14/11, rien n'arrête la culture, pas même un report ni un confinement
visiter nos musées autrement, depuis son canapé avec 3 vidéos réalisées en interne (en direct ou en différé) dans 3 musées avec le RDV #nuitdesmuséeschezvous
Thème choisi : Raconte-moi une histoire sur les 4 éléments
"l'eauetlaterre" -Espacescénographiquedelamaisondulac-Tanneron
"le feu et la dinanderie" - Musée d'art et d'essais - Tourrettes
"l'air avec loplop, le roi des oiseaux selon Max Ernst - Maison Waldberg - Seillans
Côté communication, un post sponsorisé #nuitdesmuséeschezvous sur 2 jours
Couverture de 5 067
548 interactions. 19 partages.
1 commentaire.

• la nuit romantique

Animation collective avec l'association "les plus beaux villages de France" Visite d'un lieu en soirée, aux chandelles, réservée aux couples
Gratuit

• les JEP

Participation en collaboration avec les associations locales du patrimoine - visites commentées de village ou de site

INFOS COVID 19

De nombreuses animations, auxquelles l'oti contribue et participe ont été annulées pour cause de crise sanitaire : les JEMA, la Fête de la nature, la Fête du vélo, Fête des voisins…

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 29 06/04/2021 15:13

chiffre d'AFFAIRES

«ACCOMPAGNER des porteurs de projet et apporter son concours à la réalisation d'événements», article 2 "Missions" des statuts

Les boutiques

• Une régie et neuf sous-régies
• A la maison du lac et dans tous les bureaux
• 22 producteurs
• 11 artistes et artisans d'art - 1 049.50€ de vente
• Buvette - 1 027.15€
• un espace librairie en plein essor - 7 678.05€ de vente
• 266 articles référencés dont 8 nouveautés
• Chiffre d'affaire total : 28 456€
• Panier moyen : 17.53€
• Inventaire du stock au 31 décembre
• Mise en place de deux nouveaux TPE

Les visites pour individuels

• Le thème : un jour, un village ou un site a été retenu !
• Gratuité instaurée de juin à septembre pour les individuels regroupés
• 250 participants tout en respectant les protocoles sanitaires imposant un nombre limité de personnes et une distanciation physique.

Fayence = 48 pers / Montauroux = 47 pers / Seillans = 46 pers / Callian = 37 pers / Mons = 24 pers

Dossiers principalement suivis par Stéphanie et Carol

Les visites de groupe

• 15 groupes soit 337 personnes accueillies
• 21 groupes annulés
• 8 demandes non suivies
• 2 visites de Montauroux en provençal pour scolaires annulées
• 6 visites de la Maison du lac pour scolaires annulées

Les visites thématiques

• Les rondes secrètes : 4 dont une annulée ont ravi 102 personnes
• La nuit romantique : visite aux chandelles de la chapelle ND de l'ormeau (9 personnes)

INFOS COVID 19

limitation des groupes à 9 personnes + le guide

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 30 06/04/2021 15:13

taxe de SÉJOUR

«Réaliser des études statistiques» article 2 « Missions » des statuts

https://paysdefayence.taxesejour.fr
Un portail unique sur le territoire donnant à tout hébergeur l'information et les modalités d'application de la taxe de séjour

• Permet la connexion à un compte personnel pour déclarer et reverser
• Offre la possibilité de télécharger les documents règlementaires
• Aide à la pratique via des tutoriels, vidéos
• Fait lien avec la régisseuse : paysdefayence@taxesejour.fr ou 06.08.56.61.04

Les tarifs applicables

Les tarifs sont fixés en €uro, par nuitée, par personne assujettie ; Ils n'ont pas été modifiés depuis la délibération de 2018.
• Pour les hébergements marchands, la taxe est calculée en fonction de sa catégorie, de son classement et du nombre de personnes y séjournant
• Pour les hébergements non classés, le tarif de taxe proportionnelle correspond à 4% par personne de la nuitée, majoré de 10% de taxe additionnelle reversée au département.

Dossiers principalement suivis par Sylvie

• La taxe de séjour est reversée à la Communauté de communes (10/11ème) et au département (1/11ème)
• Les personnes assujetties ont plus de 18 ans.
• Les personnes exonérées sont : les mineurs, les contrats saisonniers travaillant sur le territoire, les relogés d'urgence.

Quelques chiffres de la plateforme en 2020

• 985 hébergements déclarés dont 744 actifs répartis comme suit :
11 hôtels pour 441 lits
15 terrains de camping et caravanage pour 2954 lits
8 résidences de tourisme pour 2114 lits
73 chambres d'hôtes pour 414 lits
878 meublés pour 5408 lits
• Nombre total de lits touristiques représentés : 11.331
• Nombre nuitées déclarées : 224 377 dont 26 745 nuitées exonérées et 197 632 payantes
• Taux d'occupation des lits par catégorie d'hébergement :
32.97% pour les hôtels soit 22 426 nuitées
13.94% pour les terrains de camping soit 81 719 nuitées
12.33% pour les résidences de tourisme soit 78 108 nuitées
17.39% pour les chambres d'hôtes soit 7 039 nuitées
34.99% pour les meublés de tourisme soit 34 845 nuitées
• Montant total de la taxe de séjour perçue : 466 186.82€
423 806.20€ reversés à l'Office de Tourisme (EPIC) et 42 380.62€ reversés au département.
• 266 912.44€ en direct
• 199 274.38€ via les opérateurs numériques

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 32 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

compte de RÉSULTAT 2020

Au total 820 mandats et 135 titres

La répartition de nos dépenses en 2020 :

Dans le Pays de Fayence : 54%
Dans le Var : 25%
En PACA : 6%
En France : 14%
A l'étranger : 1%

Section de Fonctionnement

Budget + DM 2020 = 1.021.108 €

Recettes de fonctionnement 839.968 €

• Subvention de la CCPF	352.600 €
• Taxe de séjour	430.743 €
• Boutique et prestations	28.456 €
• URSSAF Covid	27.864 €
• Divers	305 €

Dépenses de fonctionnement	**898.699 €**
• Charges fixes	212.806 €
• Achats pour vente	21.327 €
• Actions de promotion	55.671 €
• Masse salariale	594.386 €
• Amortissement	14.509 €
RÉSULTAT de Fonctionnement	- 58.731 €
RÉSULTAT de Fonctionnement cumulé =	+ 114.449 €

A modérer par :

- Régularisation Taxe sur salaire de 2017, 2018 et 2019
- Régularisation Impôts sur les sociétés de 2018 et 2019
- Régularisation TVA

Le COVID-19 a eu une incidence sur nos recettes et nous a donc obligé à réduire nos dépenses.

Section d'investissement

Budget + DM 2020 = 51.304 €

Dépenses investissement	49.391 €
Recettes investissement	49.510 €
RESULTAT d'investissement	+119 €

RESULTAT d'investissement cumulé = +1.913 €

Quelques ratios pour illustrer le budget (total des dépenses de Fonctionnement et d'Investissement)

Par villages (9) = 105.343 euros
Par habitants en Pays de Fayence (28.471) = 33 euros
Par lits touristiques en Pays de Fayence (19.388) = 48 euros
Par jour dans l'année (365) = 2.597 euros
Par jour d'ouverture de l'OTIPF (826 jours) = 1.147 euros
Par nombre de visiteurs accueillis en Pays de Fayence (25.579) = 37 €
Par Equivalent Temps Plein (12,55) = 75.545 euros

Budget : OTI DU PAYS DE FAYENCE Exercice : 0120
Du 01/01/2020
Au 31/12/2020

GRAPHIQUE FONCTION RECETTES

Page : 1

N° Fonction	Intitulé	Montant
ACC	ACCUEIL	13 813,72
ACT	ACTEURS	625 565,89
ADM	ADMINISTRATION	335 024,74
ANI	ANIMATIONS	3 403,53
APG	ACCOMPAGNEMENT	2 059,39
CML	COMMERCIALISATION	40 611,01
GTQ	GESTION EQUIPEMENTS	36 900,39
PRM	PROMOTION	6 697,05
		1 064 075,72

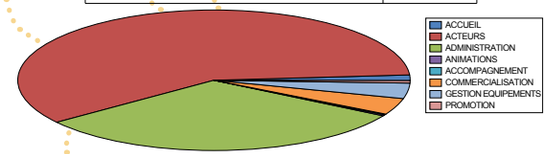

Budget : OTI DU PAYS DE FAYENCE Exercice : 0120
Du 01/01/2020
Au 31/12/2020

GRAPHIQUE FONCTION DEPENSES

Page : 1

N° Fonction	Intitulé	Montant
ACC	ACCUEIL	189 604,98
ACT	ACTEURS	68 327,32
ADM	ADMINISTRATION	312 207,88
ANI	ANIMATIONS	12 302,34
APG	ACCOMPAGNEMENT	23 319,75
CML	COMMERCIALISATION	107 086,28
GTQ	GESTION EQUIPEMENTS	77 708,49
PRM	PROMOTION	153 869,04
		944 426,08

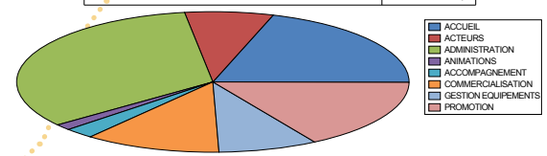

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 33 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

déjà RÉALISÉ en 2021

ADMINISTRATION

2 Comités de direction
Clôture des comptes 2020
Débat d'Orientation Budgétaire 2021
Préparation Budget Prévisionnel 2021
Rapport d'Activité 2021
Suivi de la Taxe de séjour
Mise à jour des fiches de poste
Congés année 2021

EQUIPE

au 1er janvier :
Chantal CLAUD, départ en retraite,
Céline BASSOUR, agent administratif auprès de la Direction, (passage à temps complet)
Du 20 janvier 2021 au 28 février 2021 Maxime VISUS, saisonnier à Tanneron
Le 1er mars, Emmanuelle CETRE, conseillère en séjour, référente du B.I.T. Seillans
Stagiaires : Mylène, Virginie
Recrutement en cours

ACCUEIL

Ouverture de Tanneron pendant la saison du Mimosa, du 11 janvier au 7 mars.
7/7 pendant les vacances d'hiver zones ABC
6/7 pendant la saison du Mimosa

Ouverture de la Maison du Lac

7j/7 pendant les vacances d'hiver, zones ABC.
5/7 les autres semaines

Standard 04 94 76 01 02

7/7 réponses aux demandes par téléphone, courrier, messagerie, e-mails…

BOUTIQUE

19 nouveaux produits référencés

PROMOTION / éditions

Fil des ruelles Tanneron
Fil des ruelles Fayence
Plan de Village Tanneron

PROMOTION / Site Web

Intranet mis en place

PROMOTION / Réseaux sociaux

51 publications sur les 3 pages Facebook
Anne-Laure idem instagram
Interviews (Atelier soie, Balade mimosa, Azur TV)

PROMOTION / Relations Presse

Frankreich Magazine article sur le thème du Mimosa
Petit Futé article dans le magasin Printemps - Eté 2021
Article dans la Revue Intercommunale pou présentation du nouveau comité de direction
Interview AZUR TV thème mimosa
Diffusion reportage "En bord de Siagne" sur France 3 (janvier 2021)

PROMOTION / insertions pub

Page pub Tour des Alpes-Maritimes et du Var Nice Matin
publications sponsorisées cf anne-laure

ACTEURS

Travail sur la plateforme de marque avec Estérel Côte d'Azur

ACCOMPAGNEMENT

2 Ateliers numériques

ANIMATIONS

6 balades Mimosa
4 ateliers Soie couleur mimosa
2 ateliers cosmétiques mimosa
happy jeudis

MATÉRIEL & LOCAUX

Déménagement Départ de Tassy - Communauté de communes
Aménagement du back-office Camiole, à l'étage de E2S suite amélioration du parc informatique
Aménagements intérieur de la 4L
Révision de la Clio T17
Début des travaux au B.I.T. Seillans
Repérage pour installation au musée Mer & Monstagne à Mons
Projet de réaménagement du B.I.T. Montauroux

INFOS COVID 19

Bureaux d'information dans les Musées fermés
Espace découverte de la Maison du Lac fermé
Exposition Mimos'Art annulée

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 34 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

AGENDA

AVRIL

1 - Atelier numérique - France Services - Google Analytics
3 au 13 - Journées Européennes des Métiers d'Arts
10 - Vacances de Printemps
15 - 2ème Commission Culture et Tourisme - Tassy
15 - Happy Jeudi "Autour de Max Ernst et Dorothea Tanning"
24 - Stand au Village du bonheur - Estérel Côte d'Azur - Fréjus
25 - Rallye des Villages Perchés - accueil MdL
29 - Workshop Club Presse - Paris
29 - Happy Jeudi - le Rucher de Florent - Apiculteur

MAI

6 - Balade ONF - Maison du Lac
8 au 16 - Jardin des antiquaires
13 - Journée de Solidarité et CSE
13 au 16 - Festival Choralliance, 23ème éd. nationale Tourrettes
15 - Club ambassadeurs - Seillans
15 - Nuit des Musées, 16ème éd. nationale
19 au 23 - Fête de la Nature - 15ème éd. nationale
21 au 24 - Salon Printemps Déco
22, 23 et 24 - Lancement de saison Lac de Saint-Cassien
25 - Atelier numérique - France Services - Photos Web
26 et 27 - CM on the Beach - Mandelieu
28 - Fête des voisins
29 - Fête du vélo

JUIN

2 - Journée Mondiale pour un Tourisme Responsable et Respectueux
3 - Journée Mondiale pour le Vélo et de la Course à pieds
4, 5, 6 - Rendez-vous aux jardins, 18ème éd. nationale
5 - Instameet au Lac de Saint-Cassien
10 - Atelier numérique - France Services - Instagram 1
24 - Balade ONF - Maison du Lac

JUILLET

24 - Afterwork
25 - Arts au coeur du village - Tourrettes
25 - Arts au coeur du village - Tourrettes
27 - Rondes Secrètes - Fayence

AOÛT

17 - Rondes Secrètes - Fayence

SEPTEMBRE

3 - Atelier numérique - France Services - Instagram 2
7 - Rondes Secrètes - Fayence
10 au 13 - Quatuors à Cordes en Pays de Fayence
11 - Afterwork - le lac au crépuscule
11 au 12 - Salon Terra' Animalia
18 - Word Cleanup Day
21 - Atelier numérique - France Services - Newsletter
22 - 4L Trophée St Cassien
26 - Natural Trail Pays de Fayence

OCTOBRE

1er au 3 - Salon ID week-end - Nice
7 au 11 - Stand Estérel Côte d'Azur - Roc d'Azur - Base Nature Fréjus
11, 12, 13 - Rencontres Etourisme - PAU
23 au 1er novembre - Jardin des antiquaires

INFOS COVID 19

En raison de la crise sanitaire, certains évènements et manifestations sont susceptibles d'être annulés avant la publication de ce rapport.

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 35 06/04/2021 15:13

bons CONTACTS

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

Xavier BOUNIOL
Directeur
CDD 3 ans - Forfait cadre
Liens avec les Présidents, Elus, Comité Direction Stratégie et marque
Charte graphique
Management d'équipe Conseil Social Economique Coordination générale Projets
Plan d'action - Budgets
Ordonnateur - Groupes de travail
Partenariat avec les institutions
xavier.bouniol@paysdefayence.com
07 87 53 81 92

Cassandra OUAZZAR-SERAFIM
Assistante de Direction
Temps plein- Détachée Actuellement en congé parental
Préparation Bureau des Présidents + Comité Direction + réunion de Coordination + Rapport d'activité annuel et relations CCPF
Relations presse, insertions publicitaires
Suppléments éditions et rando
Reportages photos et vidéo Observatoire Tourisme Contrats généraux , Clio
Réseau et serveur
cassandra.ouazzar@paysdefayence.com
07 87 53 81 92

Cécile ROIRON
Comptable, secrétaire
Temps plein- CDI
Saisie comptable,
Préparation, suivi, clôture et analyse du budget Agenda
Gestion agenda et préparation des rendez-vous
Préparation et organisation des Comités de direction et des CSE (en l'absence de Cassandra)
Rédaction de courriers
Suivi de dossiers
cecile.roiron@paysdefayence.com

Céline BASSOUR
Adjoint administratif auprès de la direction
Temps plein
Mise à disposition
Remplacement de Cassandra
Gestion agenda et préparation des rendez-vous
Préparation des réunions de coordination
Rédaction de courriers et comptes-rendus
Rédaction rapport d'activité
Relations presse et insertions publicitaires
Suivi de dossiers
Observatoire, suivi des données Archivage
celine.bassour@paysdefayence.com

Sylvie MARTINI
Responsable des accueils, suivi RH, planning, Qualité Régie intercommunale de la Taxe Séjour
Temps plein– Détachée
Coordination des conseillères en séjour et des bureaux d'information touristique
Gestion générale des accueils : informations, boutiques, ordi, déco, vidéos. Marque Qualité tourisme, référente
Contrats liés aux accueils Plannings
Plan de formation Salons - Référente RH
Gestion de stock des documentations
Régie Intercommunale de la Taxe de Séjour
sylvie.martini@paysdefayence.com
06 08 56 61 04

Nathalie CHARPENET
Référente APIDAE
24 heures – Détachée
Temps partiel – Détachée
Responsable du Back-Office de Camiole Suivi, formation et contrôle Apidae
Référente pages actus du site internet
Référente des meublés et gîtes classés
Référente bien-être
Animation filière, saisie et MAJ d'Apidae Pages Apidae du site - Extranet et My Events
Mise à jour du site internet - Photothèque Est
nathalie.charpenet@paysdefayence.com

Anne-Laure HARDOUIN
Chargée de projets e.tourisme
Conseillère en séjour
Temps plein – CDI
Référente Bureau Information de Bagnols
Référente des animations de Bagnols
Saisie et MAJ d'Apidae
Lignes éditoriales web, comité éditorial web
Développement site web
Animation blog + réseaux sociaux + newsletter Mise en place et suivi nouveaux outils web Formation et ateliers
E-veille + e-réputation
Webcam, Si2R, Borne, Tablettes accueil
Gestion Club ambassadeurs
Elue titulaire CSE
alaure.hardouin@paysdefayence.com
06 83 52 35 36

Recrutement en cours

Conseillère en séjour Temps plein– CDI
Référente bureau information de Montauroux
Référente animations de Montauroux
Cogestionnaire de la Maison du Lac
Référente restaurants et prestataires du lac
Référente de la filière des prestataires de loisirs Référente producteurs, produits du terroir Animation filière, saisie et MAJ d'Apidae
Conventions achat-vente
Suivi boutique de la Maison du lac
Stock de la Maison du lac
Pour toute l 'équipe:
Renseignements, informations de
Vente boutique
Réunion de coordination
Rédaction contenu
Chez Léon
Accompagnement d'évènements
Sortie terrain

TEXTE EN SURPLUS

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 36 06/04/2021 15:13

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

bons CONTACTS

Stéphanie LABORDE
Chargée de projets
et conseillère en séjour – Temps plein - Détachée
Référente bureau information de Tanneron
Référente animations de Tanneron
Référente hébergements pro + EV8 + PRI
Animation filière Mimosa, saisie et MAJ d'Apidae Gestion Relation Client d'AVIZI
Accueil Vélo
Points relais informations
Visites groupes ECA et direct,
RDGP
Offres de services
Qualification chambre d'hôtes référence Elue suppléante CSE
stéphanie.laborde@paysdefayence.com
06 83 52 71 95

Edith BAUDET
Chargée des éditions
et conseillère en séjour
Temps plein – Mise à disposition
Référente bureau information de Fayence
Référente animations de Fayence Référente artistes et artisans d'art Animation filière, saisie et MAJ d'Apidae Editions, brochures, cartes, topo
OTI éco-Responsable
Convention artistes en expo
Itinérance, randonnée
Visites commentées des villages et sites touristiques Régisseuse suppléante du BIT de Fayence
edith.baudet@paysdefayence.com

Catherine GAMBLIN
Conseillère en séjour
Temps plein – Mise à disposition
Référente du standard « Chez Léon »
Référente meublés non classés, sites patrimoine Animation filière, saisie et MAJ d'Apidae Responsable du Gîte de randonnée de Mons Photothèque Ouest
Diaporamas
E-veille
Autres Labels
Newsletter
Impressions accueil (Ed'it Yourself)
Contenu historique des visites
Visites commentées des villages et sites touristiques
catherine.gamblin@paysdefayence.com

Emmanuelle CETRE
Conseillère en séjour
Temps plein – Détachée
Référente bureau information de Seillans
Référente animations de Seillans
Référente des transports
Référente des boutiques de souvenirs
Référente des résidences secondaires
Animation filière résidence secondaire, saisie et MAJ d'Apidae
Référente de l'accueil des nouveaux arrivants
Animation de la donation Waldberg
Visite commentée du musée Max Ernst
Référente des labels : Plus beaux villages de France et villes et métiers d'art
emmanuelle.cetre@paysdefayence.com

Carol TOULET
Régisseuse
et conseillère en séjour
Temps plein – Mise à disposition
Référente bureau information de la Maison du lac Référente animations de la Maison du lac Référente producteurs, produits du terroir
Animation filière, saisie et MAJ d'Apidae
Vie de la Maison du lac Suivi boutiques
Relations producteurs Stocks
Régies Maison du lac et boutiques
carol.toulet@paysdefayence.com

Alba BELTRAMOLLI
Conseillère en séjour
Temps plein - CDI
Référente Bureau Information de Tourrettes
Référente Bureau Information de Callian
Référente animations de Tourrettes Référente animations de Callian
Référente restaurateurs
Animation filière, saisie et MAJ d'Apidae Offres Familles, Ados, Enfants
Accueil Hors les Murs (4L)
Villes jumelles - Projet « Visit'able »
alba.beltramolli@paysdefayence.com

Emmanuelle LANZONI
Documentaliste
et conseillère en séjour
Mi-temps – Mise à disposition
Référente bureau information de Mons
Référente animations de Mons
Référente médiathèques, musées, lieux culturels, sites naturels Animation filière, saisie et MAJ d'Apidae
Espace découverte de la Maison du Lac
Visites et éco-animations de la Maison du Lac
Journées à thème - Bibli'OT - Visites commentées des villages et sites touristiques
emmanuelle.lanzoni@paysdefayence.com

Cécile POUSSET
Agent d'entretien
6 heures par mois - CDI
Ménage du BIT de Bagnols en Forêt

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 37 06/04/2021 15:13

bons CONTACTS

Pays de Fayence
Villages perchés
Lac de Saint-Cassien
Office de Tourisme Intercommunal

Votre activité et vos clients ont tant à gagner à être informés des actions, services et animations mise en place par votre Office de tourisme.

Demande d'informations touristiques
• + 33 (0)4 94 76 01 02
• contact@paysdefayence.com

Siège social
Office de Tourisme Intercommunal
Place Léon Roux - Centre Village
83440 FAYENCE
contact@paysdefayence.com

Siège administratif
Mas de Tassy
1849, RD 19
Communauté de Communes
83440 TOURRETTES
contact@paysdefayence.com
Bureaux administratifs en 2021
236, chemin de Camiole
83440 CALLIAN

Joindre l'équipe
Cf pages 36 + 37 «bons CONTACTS»

Maison du Lac de Saint-Cassien et des 9 villages perchés
RD 37
Sur les rives du Lac
A 5 min. de la sortie 39 de l'Autoroute A8
83440 TANNERON
contact@paysdefayence.com

Site web
• www.paysdefayence.com
• À mettre dans vos favoris

Messagerie en ligne
• Messenger acces permanent via www.paysdefayence.com

Webcam
• www.paysdefayence.com/le-pays-de-fayence-en-live
• À mettre dans vos favoris

Newsletter
• www.paysdefayence.com/newsletter
• À envoyer à vos amis

Pages Facebook
Pays de Fayence Tourisme
• www.facebook.com/pays.fayence
Sortir en Pays de Fayence
• www.facebook.com/sortirenpaysdefayence
Lac de St Cassien
• www.facebook.com/LSCPaysdeFayence
Sur ces trois pages
• Aimez la page
• Invitez vos amis à aimer la page
• Likez et partagez les publications
• Commentez
• Donnez votre avis
• Utilisez #paysdefayence

Instagram
Pays de Fayence Tourisme
• www.instragram@paysdefayence
• Publiez vos photos
• Utilisez #paysdefayence

Maison du Lac
• Ouvert 7/7 : vacances scolaires zones A, B, C et grande saison estivale
• Ouvert 5/7 : hors vacances

Bureau d'Information de Fayence
• Ouvert 6/7 : toute l'année

Bureau d'Information de Tanneron
• Ouvert 7/7 : vacances d'hiver (pendant le mimosa)
• Ouvert 6/7 : saison du mimosa
• Ouvert 5/7 : juillet-août

Bureaux d'Information dans un musée :
Tourrettes, Seillans…
• Ouvert 5/7 : vacances et saison estivale
• Ouvert 1/7 : hors vacances

Autres bureaux d'information
• Ouvert 5/7 : juillet-août
• Lors d'événements

…AYEZ LES BONS REFLEXES
• Transmettez-nous vos informations, actus et nouveautés avec photos, vidéos et affiches
• Ayez toujours des brochures dans votre voiture ou votre valise et les distribuer ;
• Achetez vos souvenirs dans nos boutiques
• Faites visiter nos villages à vos invité.e.s ;
• Venez à nos animations, visitez nos musées
• Parlez du Pays de Fayence sur votre site ;
• Sortez juste à côté de chez vous : événements, fêtes, concerts, randos, loisirs… et restaurants
• Consommez «Made in Pays de Fayence» ;
• Déclarez vos locations dans votre Mairie et au service Taxe de séjour
• Lisez ce rapport d'activité et faites-nous part de vos idées !

RAPPORT D'ACTIVITE 2021 PAGE 210x297.indd 38 06/04/2021 15:13

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_21-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés..... 29

DCC n° 210413/21

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de **René UGO :**

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE FAYENCE : BUDGET PRIMITIF 2021

Le Président communique, pour information, le budget primitif de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence (O.T.I.P.F) pour l'année 2021 qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 067 665,48 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 77 363,40 €

Ce budget a été approuvé par les membres du Comité de Direction le 12 avril 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'article L.133-8 du Code du Tourisme,
VU la délibération de la Communauté de communes n°2015-0630/01 en date du 30 juin 2015 intégrant la compétence « promotion du tourisme » dans les statuts de la Communauté de communes en application de loi NOTRe ;
VU la délibération n°160628/3 portant création de l'Office de tourisme Intercommunal du Pays de Fayence par la Communauté de communes du Pays de Fayence ;
VU le budget primitif 2021 de l'O.T.I.P.F. approuvé par le Comité de Direction le 12/04/2021 annexé,

ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **PREND ACTE** de la présentation du budget primitif 2021 de l'O.T.I.P.F.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 82377863400019	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT OTI DU PAYS DE FAYENCE

POSTE COMPTABLE DE : TRESOR PUBLIC DE FAYENCE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : OTI DU PAYS DE FAYENCE (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 20
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 21
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 23
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 24

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 067 665,48	953 215,78
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 114 449,70
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 067 665,48	1 067 665,48

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	77 363,40	75 450,15
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 913,25
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	77 363,40	77 363,40

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 145 028,88	1 145 028,88

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	249 746,28	0,00	299 999,33	299 999,33	299 999,33
012	Charges de personnel, frais assimilés	697 398,18	0,00	726 516,00	726 516,00	726 516,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 100,00	0,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00
Total des dépenses de gestion des services		**948 244,46**	**0,00**	**1 030 715,33**	**1 030 715,33**	**1 030 715,33**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	10 000,00		9 000,00	9 000,00	9 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	47 355,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 006 599,46**	**0,00**	**1 042 215,33**	**1 042 215,33**	**1 042 215,33**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*1 000,00*	*1 000,00*	*1 000,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*14 509,36*		*24 450,15*	*24 450,15*	*24 450,15*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***14 509,36***		***25 450,15***	***25 450,15***	***25 450,15***
TOTAL		**1 021 108,82**	**0,00**	**1 067 665,48**	**1 067 665,48**	**1 067 665,48**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 067 665,48

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	5 500,00	0,00	17 209,12	17 209,12	17 209,12
70	Ventes produits fabriqués, prestations	42 500,00	0,00	73 500,00	73 500,00	73 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	322 600,00	0,00	357 000,00	357 000,00	357 000,00
75	Autres produits de gestion courante	464 000,00	0,00	490 002,00	490 002,00	490 002,00
Total des recettes de gestion des services		**834 600,00**	**0,00**	**937 711,12**	**937 711,12**	**937 711,12**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	13 328,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**847 928,00**	**0,00**	**941 211,12**	**941 211,12**	**941 211,12**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*12 004,66*	*12 004,66*	*12 004,66*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***12 004,66***	***12 004,66***	***12 004,66***
TOTAL		**847 928,00**	**0,00**	**953 215,78**	**953 215,78**	**953 215,78**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	114 449,70

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 067 665,48

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	13 445,49

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	15 847,36	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	33 076,82	0,00	45 108,74	45 108,74	45 108,74
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**48 924,18**	**0,00**	**65 108,74**	**65 108,74**	**65 108,74**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	250,00	250,00	250,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**1 000,00**	**0,00**	**250,00**	**250,00**	**250,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**49 924,18**	**0,00**	**65 358,74**	**65 358,74**	**65 358,74**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*12 004,66*	*12 004,66*	*12 004,66*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***12 004,66***	***12 004,66***	***12 004,66***
TOTAL		**49 924,18**	**0,00**	**77 363,40**	**77 363,40**	**77 363,40**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**77 363,40**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**30 000,00**	**0,00**	**50 000,00**	**50 000,00**	**50 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**5 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**35 000,00**	**0,00**	**50 000,00**	**50 000,00**	**50 000,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*1 000,00*	*1 000,00*	*1 000,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*14 509,36*		*24 450,15*	*24 450,15*	*24 450,15*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***14 509,36***		***25 450,15***	***25 450,15***	***25 450,15***
TOTAL		**49 509,36**	**0,00**	**75 450,15**	**75 450,15**	**75 450,15**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**1 913,25**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**77 363,40**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**13 445,49**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	299 999,33		299 999,33
012	Charges de personnel, frais assimilés	726 516,00		726 516,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 200,00		4 200,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	*0,00*	1 500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	9 000,00	*24 450,15*	33 450,15
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	1 000,00		1 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*1 000,00*	1 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**1 042 215,33**	***25 450,15***	**1 067 665,48**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 067 665,48**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*12 004,66*	12 004,66
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	20 000,00	*0,00*	20 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	45 108,74	*0,00*	45 108,74
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	250,00	*0,00*	250,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**65 358,74**	***12 004,66***	**77 363,40**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**77 363,40**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	17 209,12		17 209,12
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	73 500,00		73 500,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	357 000,00		357 000,00
75	Autres produits de gestion courante	490 002,00		490 002,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	3 500,00	*12 004,66*	15 504,66
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**941 211,12**	***12 004,66***	**953 215,78**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**114 449,70**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 067 665,48**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	*0,00*	50 000,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*24 450,15*	24 450,15
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*1 000,00*	1 000,00
	Recettes d'investissement – Total	**50 000,00**	***25 450,15***	**75 450,15**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**1 913,25**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**77 363,40**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**249 746,28**	**299 999,33**	**299 999,33**
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	0,00	8 999,33	8 999,33
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	5 000,00	6 100,00	6 100,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1 000,00	7 300,00	7 300,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	6 000,00	6 000,00
6066	Carburants	2 000,00	1 600,00	1 600,00
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	2 000,00	2 000,00
607	Achats de marchandises	18 000,00	18 000,00	18 000,00
611	Sous-traitance générale	18 000,00	16 500,00	16 500,00
6132	Locations immobilières	0,00	12 000,00	12 000,00
6135	Locations mobilières	12 000,00	8 500,00	8 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	2 500,00	2 500,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	500,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	300,00	300,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	11 000,00	11 000,00
6156	Maintenance	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6161	Multirisques	4 200,00	3 500,00	3 500,00
617	Etudes et recherches	7 670,00	5 000,00	5 000,00
618	Divers	3 000,00	8 000,00	8 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	500,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	15 000,00	16 000,00	16 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	576,28	200,00	200,00
6228	Divers	15 000,00	10 024,59	10 024,59
6231	Annonces et insertions	8 000,00	12 500,00	12 500,00
6232	Echantillons	3 000,00	4 000,00	4 000,00
6233	Foires et expositions	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	24 360,00	24 000,00	24 000,00
6237	Publications	5 640,00	5 000,00	5 000,00
6238	Divers	3 300,00	3 000,00	3 000,00
6241	Transports sur achats	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6256	Missions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6257	Réceptions	15 000,00	15 725,41	15 725,41
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	12 000,00	12 000,00	12 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	250,00	250,00
6281	Concours divers (cotisations)	23 000,00	24 500,00	24 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	23 000,00	23 000,00
6287	Remboursements de frais	12 000,00	2 500,00	2 500,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**697 398,18**	**726 516,00**	**726 516,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	275 000,00	184 630,00	184 630,00
6311	Taxe sur les salaires	27 975,00	24 583,00	24 583,00
6312	Taxe d'apprentissage	1 800,00	225,00	225,00
6313	Participat° employeurs format° continue	4 200,00	4 200,00	4 200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	262 423,18	360 074,00	360 074,00
6412	Congés payés	25,00	1 500,00	1 500,00
6413	Primes et gratifications	19 500,00	26 178,00	26 178,00
6414	Indemnités et avantages divers	14 500,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	53 600,00	52 155,00	52 155,00
6452	Cotisations aux mutuelles	11 250,00	11 749,00	11 749,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	9 240,00	36 365,00	36 365,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	12 385,00	13 266,00	13 266,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	3 200,00	3 816,00	3 816,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	1 775,00	1 775,00
648	Autres charges de personnel	0,00	6 000,00	6 000,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**1 100,00**	**4 200,00**	**4 200,00**
6518	Autres	500,00	150,00	150,00
6532	Frais de mission élus	500,00	4 000,00	4 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	50,00	50,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**948 244,46**	**1 030 715,33**	**1 030 715,33**
66	**Charges financières (b) (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**1 000,00**	**1 500,00**	**1 500,00**
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	1 500,00	1 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**10 000,00**	**9 000,00**	**9 000,00**
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	10 000,00	9 000,00	9 000,00
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**47 355,00**	**1 000,00**	**1 000,00**
6951	Impôts sur les bénéfices	47 355,00	1 000,00	1 000,00
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**1 006 599,46**	**1 042 215,33**	**1 042 215,33**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***1 000,00***	***1 000,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***14 509,36***	***24 450,15***	***24 450,15***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*14 509,36*	*24 450,15*	*24 450,15*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***14 509,36***	***25 450,15***	***25 450,15***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***14 509,36***	***25 450,15***	***25 450,15***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 021 108,82**	**1 067 665,48**	**1 067 665,48**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 067 665,48**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**5 500,00**	**17 209,12**	**17 209,12**
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	0,00	8 500,00	8 500,00
64198	Autres remboursements	5 500,00	6 978,79	6 978,79
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	1 730,33	1 730,33
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**42 500,00**	**73 500,00**	**73 500,00**
706	Prestations de services	7 000,00	33 000,00	33 000,00
707	Ventes de marchandises	35 000,00	40 000,00	40 000,00
7082	Commissions et courtages	500,00	500,00	500,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**322 600,00**	**357 000,00**	**357 000,00**
74	Subventions d'exploitation	322 600,00	357 000,00	357 000,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**464 000,00**	**490 002,00**	**490 002,00**
753	Reversement taxe de séjour	464 000,00	490 000,00	490 000,00
7588	Autres	0,00	2,00	2,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**834 600,00**	**937 711,12**	**937 711,12**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**13 328,00**	**3 500,00**	**3 500,00**
7718	Autres produits except. opérat° gestion	5 500,00	3 500,00	3 500,00
778	Autres produits exceptionnels	7 828,00	0,00	0,00
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**847 928,00**	**941 211,12**	**941 211,12**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***0,00***	***12 004,66***	***12 004,66***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*0,00*	*12 004,66*	*12 004,66*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***0,00***	***12 004,66***	***12 004,66***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**847 928,00**	**953 215,78**	**953 215,78**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**114 449,70**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 067 665,48**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**15 847,36**	**20 000,00**	**20 000,00**
2051	Concessions et droits assimilés	15 847,36	20 000,00	20 000,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**33 076,82**	**45 108,74**	**45 108,74**
2182	Matériel de transport	3 000,00	1 500,00	1 500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	10 576,82	23 000,00	23 000,00
2184	Mobilier	6 500,00	19 000,00	19 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	13 000,00	1 608,74	1 608,74
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'équipement	**48 924,18**	**65 108,74**	**65 108,74**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**1 000,00**	**250,00**	**250,00**
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	1 000,00	250,00	250,00
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses financières	**1 000,00**	**250,00**	**250,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**49 924,18**	**65 358,74**	**65 358,74**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)***	***0,00***	***12 004,66***	***12 004,66***
	Reprises sur autofinancement antérieur	***0,00***	***12 004,66***	***12 004,66***
13915	*Sub. équipt cpte résult.Groupements*	*0,00*	*12 004,66*	*12 004,66*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***0,00***	***12 004,66***	***12 004,66***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**49 924,18**	**77 363,40**	**77 363,40**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**77 363,40**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*

(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	**Subventions d'investissement**	**30 000,00**	**50 000,00**	**50 000,00**
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	30 000,00	50 000,00	50 000,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (hors 165)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**30 000,00**	**50 000,00**	**50 000,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**5 000,00**	**0,00**	**0,00**
1068	Autres réserves	5 000,00	0,00	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**5 000,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**35 000,00**	**50 000,00**	**50 000,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***0,00***	***1 000,00***	***1 000,00***
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)***	***14 509,36***	***24 450,15***	***24 450,15***
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*5 716,54*	*7 999,85*	*7 999,85*
28182	*Matériel de transport*	*2 093,00*	*2 592,92*	*2 592,92*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*4 879,82*	*7 544,93*	*7 544,93*
28184	*Mobilier*	*547,00*	*1 099,05*	*1 099,05*
28188	*Autres*	*1 273,00*	*5 213,40*	*5 213,40*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***14 509,36***	***25 450,15***	***25 450,15***
041	***Opérations patrimoniales (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	***14 509,36***	***25 450,15***	***25 450,15***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**49 509,36**	**75 450,15**	**75 450,15**
				+
			RESTES A REALISER N-1 (9)	**0,00**
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	**1 913,25**
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**77 363,40**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*

(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	03/03/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	AGENCEMENT AMENAGEMENT BATIMENT TERRAIN	15	
L	BATIMENT LEGER ABRI	10	
L	VOITURE	5	
L	COFFRE FORT	20	
L	FRAIS D ETUDE NON SUIVI DE REALISATION	5	
L	INSTALLATION ET APPAREIL DE CHAUFFAGE	10	
L	LOGICIEL	2	
L	MATERIEL CLASSIQUE	10	
L	MATERIEL BUREAU ELECTRIQUE ELECTRONIQUE	5	
L	MATERIEL INFORMATIQUE	4	
L	MOBILIER	10	
L	PLANTATION	15	
L	SUBVENTION BIEN IMMO	15	
L	SUBVENTION BIEN MOBILIER	5	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**12 004,66**	**I** **12 004,66**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**12 004,66**	**12 004,66**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*12 004,66*	*12 004,66*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**12 004,66**	**0,00**	**0,00**	**12 004,66**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**25 450,15**	**III**	**25 450,15**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**25 450,15**		**25 450,15**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*7 999,85*		*7 999,85*
28182	*Matériel de transport*	*2 592,92*		*2 592,92*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*7 544,93*		*7 544,93*
28184	*Mobilier*	*1 099,05*		*1 099,05*
28188	*Autres*	*5 213,40*		*5 213,40*
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*1 000,00*		*1 000,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**25 450,15**	**0,00**	**1 913,25**	**0,00**	**27 363,40**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**12 004,66**
Ressources propres disponibles	IV	**27 363,40**
Solde	V = IV – II (6)	**15 358,74**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
AGENT ENTRETIEN	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DIRECTEUR	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESPONSABLE WEB	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SECRETAIRE COMPTABLE	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**237 901,50**		
AGENT ENTRETIEN	C	ADM		1 201,50	A	CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	ADM		34 400,00	A	CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	ADM		21 080,00	A	CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	ADM		18 800,00	A	CDI
DIRECTEUR	A	ADM		80 355,00	A	CDD
RESPONSABLE WEB	B	ADM		45 660,00	A	CDI
SECRETAIRE COMPTABLE	B	ADM		36 405,00	A	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	ADM		0,00	A	CDI
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	ADM		0,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				**237 901,50**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	0	184 630,00
CONSEILLERE EN SEJOUR	C	0	71 395,00
TOTAL GENERAL	C	0	256 025,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 19/03/2021

Présenté par (1) RENE UGO PRESIDENT,
A MONTAUROUX le 12/04/2021
(1) RENE UGO PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE
A MONTAUROUX, le 12/04/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

.

MME ALLONGUE ROSE	
MME CHRISTINE MYLENE	
MME DAVID RACHEL	
MME FIORUCCI SYLVIE	
MME MANKAI MARIE-JOSE	
MME MARIET CLAUDETTE	
MME NAVODNITCHAIA GALINA	
MME PERRET MICHELE	
MME ROBBE MYRIAM	
MR BAIZE CYRIL	
MR BERENGER JACQUES	
MR BOUGE CAMILLE	
MR BRUNEL ERIC	
MR DAMOULAKIS PATRICK	
MR FARON OLIVIER	
MR FLEURY MICHEL	
MR GOMBAULT JEAN-FRANCOIS	
MR LEIBOVITZ SERGE	
MR MONTAGNE BERNARD	
MR UGO RENE	
MR VIAL BERNARD	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Certifié exécutoire par (1) RENE UGO PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/04/2021, et de la publication le 12/04/2021

A MONTAUROUX,le 12/04/2021

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…

(2) L'assemblée délibérante étant : LES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_22-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés..... 29

DCC n° 210413/22

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

MISE EN COHÉRENCE DES RÈGLES D'URBANISME

Le Président rappelle que par délibération en date du 9 avril 2019, le conseil communautaire a approuvé le SCOT du Pays de Fayence.

En outre, le Président :

- **RAPPELLE** que, le SCOT du Pays de Fayence a fixé, dans le prolongement des obligations législatives telles qu'issues par exemple des lois SRU ou ALUR, une croissance démographique de 1,3 % par an sur le territoire et a généré ainsi des droits à bâtir afférents qui ont été repris dans les plans locaux d'urbanisme des communes lorsqu'ils existent,

- **EXPOSE** que postérieurement à l'approbation du document d'urbanisme, et à la suite du transfert de la compétence « Eau et Assainissement » depuis le 1er janvier 2020, la CCPF a lancé une étude besoins-ressources en eau dans le cadre du schéma directeur AEP. Une synthèse de cette étude est annexée à la présente délibération,

- **EXPLIQUE** que cette étude met en évidence une forte hausse des besoins en lien avec la croissance démographique constatée et une fragilité des ressources disponibles. La méthodologie de l'étude est basée sur la comparaison entre les pics de consommation et l'étiage des ressources. Il apparaît que si l'augmentation des besoins se poursuit, des déficits peuvent apparaître dès l'année 2023 (à l'exception de la commune de Tanneron). A cela s'ajoutent les besoins croissants en eau agricole et la volonté de maintenir et développer cette activité,

- **AJOUTE** que le constat des effets d'une forte pression immobilière, qui se concrétise par le dépôt important de permis de construire ou de demandes de lotissement, a pour effet de porter atteinte aux paysages et au caractère rural du Pays de Fayence,

- **PRÉCISE** que le respect des exigences des lois SRU et ALUR conduit, dans les PLU, à densifier par des formes urbaines et non rurales ce qui produit un effet néfaste sur les paysages du territoire et conduit à augmenter trop fortement la croissance démographique du territoire,

- **INFORME** que pour répondre collectivement à cette situation, le conseil d'exploitation de la régie des eaux du Pays de Fayence, étendu à tous les maires du territoire, s'est réuni à deux reprises,

- **EXPOSE** que des leviers d'action à court terme ou à long terme ont été étudiés à la fois sur la consommation et la production de l'eau. Toutefois, ces actions nécessitent, notamment pour renforcer les capacités de production d'eau potable, des études techniques longues. Dans ces conditions, à très court terme, pour préserver la ressource en eau

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_22-DE

et le caractère rural du territoire, il apparaît nécessaire de travailler collectivement à la mise en cohérence des perspectives d'urbanisation par le freinage de la croissance démographique en cohérence avec les objectifs du SRADDET.

Dans ce contexte, il est proposé de mettre en place une réponse coordonnée reposant sur les objectifs suivants :

- Limiter la croissance démographique par la modification et/ou la révision des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux,
- Valoriser le caractère rural du paysage du Pays de Fayence,
- Lancer des études et réaliser des travaux pour rechercher des solutions techniques au renforcement de la capacité en eau potable.

Au niveau intercommunal, il sera donc proposé de lancer la révision du SCOT pour tendre vers la croissance démographique fixée dans le SRADDET (0,7%) qui prend en compte la valorisation du paysage rural du territoire et l'insuffisance de la ressource en eau constatée.

Au niveau communal, certaines communes ont d'ores et déjà lancé la modification ou la révision de leurs documents d'urbanisme de certains PLU comme ceux de Bagnols, Montauroux et Tourrettes a été lancée. Les communes en RNU, sont encouragées à poursuivre l'élaboration de leurs PLU.

Pour cela, il est proposé de fixer, dans les secteurs UB, UC et UD des plans locaux d'urbanisme, des règles minimales que chaque commune non soumise à la loi Montagne ou à un PPRIF devra inscrire dans son document d'urbanisme tout en relevant que les communes membres pourront adopter des règles plus protectrices.

	UB	UC	UD
Emprise au sol	20%	15%	8%
Coefficient d'espaces verts	70%	80%	90%
Distance limites séparatives	5 mètres	8 mètres	10 mètres
Distance emprises publiques ou voie privée ouverte à la circulation publique	10 mètres	15 mètres	15 mètres
Hauteur	R+2, partiel sur 30%	R+1	R+1

En outre, il sera écarté, dans le règlement de chaque document d'urbanisme, les dispositions de l'article R. 151-21 du code de l'urbanisme.

Enfin, chaque commune membre de la CCPF délibérera pour entériner ces principes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ (2 ABSTENTIONS : L. FAUR – C. THÉODOSE) :

- **APPROUVE** le principe de mise en révision du SCOT,
- **APPROUVE** le principe du lancement des études pour rechercher des solutions techniques au renforcement de la capacité en eau potable,
- **APPROUVE** les principes d'urbanisme fixés à savoir :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_22-DE

	UB	UC	UD
Emprise au sol	20%	15%	8%
Coefficient d'espaces verts	70%	80%	90%
Distance limites séparatives	5 mètres	8 mètres	10 mètres
Distance emprises publiques ou voie privée ouverte à la circulation publique	10 mètres	15 mètres	15 mètres
Hauteur	R+2, partiel sur 30%	R+1	R+1

Il sera écarté, dans le règlement de chaque document d'urbanisme, les dispositions de l'article R. 151-21 du code de l'urbanisme.

- **DIT** qu'il appartiendra à chaque commune membre de la CCPF de délibérer en vue d'entériner les principes définis tout en précisant qu'elles pourront adopter des règles plus protectrices.

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

Communauté de Communes du Pays de Fayence

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés..... 29

DCC n° 210413/23

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :

Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR

Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

GROUPEMENT DE COMMANDE MOBILITÉ

Les travaux du SCOT et des différents PLU ont montré l'importance de la question des déplacements au sein de notre territoire et en direction des territoires extérieurs, notamment maralpins.

Le conseil communautaire a d'ailleurs d'ores et déjà lancé le projet des pôles de mobilité et opté pour la prise de compétence mobilité, tant cette question est appelée à jouer un rôle important dans les années à venir.

La Communauté de communes a été approchée par le Département des Alpes-Maritimes pour être partie prenante dans une enquête sur la mobilité du territoire élargi des Alpes Maritimes qui correspond à l'espace azuréen du SRADDET. Cette enquête mobilité est certifiée CEREMA.
Le périmètre de l'enquête comporte toutes les intercommunalités des Alpes-Maritimes, Monaco et les intercommunalités varoises de DPVa, et du Pays de Fayence.

La participation de C.C.P.F. à cette enquête permettra de :
- disposer de données à jour sur la mobilité du quotidien sur le territoire et en direction des territoires voisins,
- mettre ces données en lien avec les territoires voisins avec lesquels il existe d'importants flux,
- réaliser des économies en mutualisant les moyens mis à disposition pour l'enquête.

L'enquête portera sur la mobilité du quotidien en semaine et en week-end. Les données obtenues seront exploitées par le CEREMA qui les mettra à disposition des intercommunalités partenaires.
Un plan de communication fait également partie de l'accompagnement du CEREMA. Celui-ci prévoit une campagne d'information auprès des élus et de la population ainsi que la publication des résultats. Une option dite « Fréquence + » permettant l'actualisation des données 3 à 5 ans après est également prévue mais n'a pas été intégrée au coût de l'enquête car cette actualisation fera l'objet d'une seconde convention.

Afin de suivre l'enquête, un comité technique est créé. Il est composé des intercommunalités, de l'Etat et du CEREMA. Il permettra de lancer et suivre la prestation d'enquête. En complément, un comité de pilotage composé des représentants de ces intercommunalités validera les propositions du comité technique.

Au total, la réalisation de cette enquête est estimée à 1 518 200€ HT.
La répartition financière entre les partenaires est proportionnelle au pourcentage que représente leur population au sein de la population totale du périmètre d'enquête. Ainsi, la C.C.P.F. participe à hauteur 1,27% du coût soit 19 104,40€ HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

Si l'estimation du coût total variait de plus de 10%, l'ensemble des partenaires seraient de nouveau sollicités pour un nouvel accord financier.
La prestation d'enquête commencera en novembre 2021 avec une mise à disposition des résultats prévue pour mai 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (1 voix « CONTRE » : L. FAUR) :

- **APPROUVE** le groupement de commande pour la réalisation de l'Etude Mobilité certifiée CEREMA selon les termes de la convention de partenariat jointe,
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention,
- **AUTORISE** le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS

CANNES PAYS DE LÉRINS

Pays de Grasse communauté d'agglomération

COMMUNAUTÉ DE LA RIVIERA FRANÇAISE

Pays des Paillons

Alpes d'azur communauté de communes

communauté de communes Pays de Fayence

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

CONVENTION

Relative au groupement de commande pour la réalisation d'une enquête mobilité sur le territoire élargi des Alpes-Maritimes

Entre

Le Département des Alpes-Maritimes,

représenté par le Président du Département, Monsieur Charles Ange GINESY domicilié en cette qualité au centre administratif départemental, 147 boulevard du Mercantour, B.P. 3007, 06201 Nice cedex 3, et agissant conformément à la délibération de la commission permanente en date du

désigné ci-après *« le Département »* ;

Et

La Métropole Nice Côte d'Azur,

Représentée par le Président, Monsieur Christian ESTROSI, domicilié en cette qualité au 5 rue de l'Hôtel de Ville – 06364 NICE Cedex 4, dûment habilité par délibération du Bureau Métropolitain en date du

Ci-après dénommée *« la Métropole »,*

La Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis,

représentée par son président, Monsieur Jean LEONETTI, domicilié en cette qualité au 449, route des Crêtes 06901 SOPHIA ANTIPOLIS Cedex, dûment habilité par délibération en date du

La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins,

Représentée par son président, Monsieur David LISNARD, lui-même représenté par son 1er vice-président délégué aux Transports, au Déploiement et aux Travaux du PALM EXPRESS, Monsieur Richard GALY, domicilié en cette qualité au à Cannes - Hôtel de Ville - CS 50044 - 06414 CANNES Cedex, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 19 février 2021,

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse,

Représentée par son président, Monsieur Jérôme VIAUD, domicilié en cette qualité en son siège social, 57 avenue Pierre Sémard, BP 91015, 06131 GRASSE Cedex, dûment habilité par délibération en date du 11 février 2021,

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

représentée par son président, Monsieur Jean-Claude GUIBAL, domicilié en cette qualité au 16, rue Villarey 06500 MENTON dûment habilité par délibération en date du

La Communauté de Communes du Pays des Paillons,

représentée par son président, Monsieur Maurice LAVAGNA, domicilié en cette qualité au 55 bis, RD 2204 06440 BLAUSASC dûment habilité par délibération en date du

La Communauté de Communes Alpes d'Azur,

représentée par son 1er vice- président, Monsieur Pierre CORPORANDY, domicilié en cette qualité à l'Hôtel de Ville Place Adolphe Conil 06206 PUGET THENIERS dûment habilité par délibération en date du

La Communauté de Communes du Pays de Fayence,

représentée par son président, Monsieur René UGO, domicilié en cette qualité au Mas de Tassy 1849, route départementale 19 CS 80 106 83440 TOURRETTES dûment habilité par délibération en date du

Dracénie Provence Verdon agglomération,

représentée par son président, Monsieur Richard STRAMBIO, domicilié en cette qualité au square Mozart - CS 90129 - 83004 DRAGUIGNAN Cedex dûment habilité par délibération en date du

PREAMBULE

Face à la croissance constante du nombre de déplacements sur le territoire des Alpes-Maritimes, la question de la mobilité et des transports représente un enjeu majeur des politiques publiques locales. Afin de pouvoir cartographier et appréhender les déplacements des maralpins, une enquête mobilité a été réalisée en 2008-2009, copilotée par le Département et l'État. Les données et les résultats de ces enquêtes sont actuellement toujours utilisés par les maîtres d'ouvrage et les bureaux d'études, mais après dix années, leur mise à jour s'avère nécessaire. Pour cette raison, les services du Département travaillent actuellement au lancement d'une nouvelle Enquête Mobilité certifiée Cerema (EMC²). Pour être pertinente et prendre en compte les échanges aux frontières du département, le périmètre pressenti pour l'enquête comporte l'ensemble du département, mais aussi la principauté de Monaco, le Pays de Fayence et Dracénie Provence Verdon agglomération.

Le Département des Alpes-Maritimes, au regard de son échelle pertinente et de son expérience, est pilote pour réaliser cette enquête. Les partenaires financeurs envisagés sont l'ensemble des EPCI du département (MNCA, CASA, CAPCL, CAPG, CARF, CCPP, CCAA), le Pays de Fayence, Dracénie Provence Verdon agglomération, la Principauté de Monaco et l'État.

La nouvelle enquête mobilité sera à ce titre un outil stratégique d'aide à la décision pour :

- la planification des infrastructures de transport et les schémas de mobilité associés (Plans de Mobilité) ;
- l'accompagnement des politiques de développement urbains (PLU, SCOT) ;
- la connaissance et la prévision des reports potentiels vers les modes alternatifs à la voiture individuelle, dans une stratégie de développement durable ;
- l'orientation et le soutien du développement local, notamment en matière de tourisme et d'activités économiques pour la prospérité de notre département ;
- l'adaptation de l'investissement aux besoins réels de la population et à l'évolution du comportement des usagers, dans un souci de rationalisation des dépenses publiques et dans une logique de développement durable ;
- la mise à jour du modèle multimodal de prévisions des flux de déplacements des Alpes-Maritimes, indispensable pour apprécier l'impact des projets routiers et de transports collectifs dans les études de déplacements. Cette mise à jour fera l'objet d'une convention ultérieure entre les partenaires.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

La présente convention précise le contenu de l'enquête mobilité et les modalités de participation financière des collectivités partenaires à la réalisation, au suivi et au financement de cette enquête.

L'État, par la Direction Générale des Infrastructures de Transports et de la Mer, apportera sa propre contribution financière à la réalisation de l'enquête EMC² par le versement d'une subvention. Cette subvention fait l'objet d'une convention bipartite entre le maître d'ouvrage CD06 et l'État. Le Cerema assurera le rôle de référent technique et méthodologique dans le cadre de la réalisation de cette enquête mobilité certifiée par le Cerema. L'ensemble des modalités de coopération, les moyens humains et financiers à y consacrer, seront définis dans la convention de coopération pour l'EMC² entre le Département des Alpes-Maritimes et le Cerema.

ARTICLE 1 - **OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les éléments suivants dans le cadre de la réalisation de l'enquête ménages-déplacements :

- le contenu et le périmètre des études à réaliser ;
- les modalités de pilotage de cette opération et de suivi des dites études ;
- les modalités de leur financement ;
- le délai de réalisation ;
- les obligations des partenaires.

ARTICLE 2 - **PERIMETRE DE L'ENQUÊTE MOBILITE**

Compte tenu des flux de personnes entre le Département des Alpes-Maritimes et ses territoires limitrophes, la nouvelle enquête mobilité s'étendra sur le périmètre géographique suivant :

- le Département des Alpes-Maritimes ;
- le territoire du Pays de Fayence ;
- le territoire de Dracénie Provence Verdon agglomération ;
- la Principauté de Monaco.

Ce périmètre comprend le territoire étudié lors de la précédente enquête datant de 2008, autorisant ainsi toutes les comparaisons entre les résultats des deux enquêtes.

Ce périmètre est susceptible d'être légèrement modifié sur demande des collectivités partenaires.

ARTICLE 3 - **CONTENU DE L'ENQUÊTE MOBILITE**

L'enquête globale de déplacements s'effectuera conformément au standard d'enquête certifié par le Cerema, appelé « Enquête Mobilité Certifiée Cerema » (EMC²) et comprend :

- une enquête mobilité selon la méthodologie Cerema identique sur l'intégralité du territoire d'enquête ;
- l'exploitation des données ;
- l'analyse commune des principaux résultats ;
- la publication des résultats généraux ;
- la mise à disposition des données aux signataires ;
- le plan de communication mis en œuvre tout au long de la démarche.

L'enquête mobilité comprend :

- une enquête mobilité, appelé « cœur d'enquête », sur le périmètre décrit à l'article 2, en maintenant un découpage qui permette de mesurer et d'analyser les évolutions des déplacements ;
- des options standardisées proposées par le Cerema et choisies par les partenaires.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

L'exploitation standard de l'enquête mobilité du territoire permet une compara[illegible] avec les enquêtes précédentes et avec les autres territoires français enquêtés. C[illegible] Un rapport de présentation des résultats généraux sera établi et proposé au com[illegible] de pilotage. La publication des résultats fera l'objet d'un document commun et de documents spécifiques pour chaque partenaire.

Le plan de communication comportera trois grandes étapes :

- en amont : campagne d'information auprès des élus locaux et de la population sur le travail de repérage des enquêteurs sur le terrain ;
- pendant l'enquête : informer et motiver la population de l'intérêt de la démarche et de l'importance de la participation à l'enquête, informer par courrier les ménages de la collecte des données ;
- en aval : publication des principaux résultats.

Tous les documents (dossiers, plaquettes, dépliants…) devront être validés par le comité technique avant publication.

ARTICLE 4 - **PRESTATIONS ULTERIEURES A L'ENQUÊTE MOBILITE**

Une des finalités de l'enquête mobilité est la mise à jour du modèle multimodal des Alpes-Maritimes. Afin de réaliser cette mise à jour, il peut être nécessaire de réaliser des relevés de données complémentaires à l'enquête mobilité certifiée Cerema, comme des enquêtes cordons, afin de cartographier les flux de mobilité en limite de périmètre. Les détails techniques de ces enquêtes complémentaires (incluant de manière non exhaustive les enquêtes cordons ainsi que l'option fréquence +), ainsi que les modalités financières, feront l'objet d'une convention ultérieure entre les partenaires. Pour information, le Cerema a fait une première estimation financière pour une enquête cordon « véhicules légers » chiffrée à 184 000 € HT, incluant une prestation d'AMO de 24 000 € HT.

En outre, la prestation technique de mise à jour du modèle multimodal est à ce jour estimée à 300 000 € HT. Les modalités techniques de la prestation doivent cependant être encore affinées par les partenaires. Les modalités techniques et financières de cette mise à jour feront donc l'objet d'une convention ultérieure.

ARTICLE 5 - **COMPOSITION DU GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le groupement de commandes (article L2113-6 à L2113-8 code de la commande publique) est constitué des personnes morales publiques suivantes, signataires de la présente convention et désignées ci-après « les partenaires » :

- Le Département des Alpes-Maritimes (coordonnateur).
- La Métropole Nice Côte d'Azur.
- La Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis.
- La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.
- La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.
- La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.
- La Communauté de Communes du Pays des Paillons.
- La Communauté de Communes Alpes d'Azur.
- La Communauté de Communes du Pays de Fayence.
- Dracénie Provence Verdon agglomération.

ARTICLE 6 - **COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le Département des Alpes-Maritimes, représenté par le Président du Conseil Départemental, est désigné coordonnateur du groupement de commandes. Il assure en outre la conduite de l'enquête.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

La mission de coordonnateur ne donne pas lieu à indemnisation. Le coordonnateur prend en charge [illegible] des frais liés au fonctionnement du groupement ainsi qu'à l'exécution de ses missions [illegible] mentionnées à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 7 - **ADHÉSION ET RETRAIT DES MEMBRES DU GROUPEMENT**

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par délibération de son assemblée délibérante. Une copie de la délibération est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes désigné ci-dessus. Les membres du groupement ne peuvent se retirer qu'à l'issue du règlement des décomptes généraux et définitifs des marchés de l'ensemble de l'opération.

ARTICLE 8 - **MISSIONS DU COORDONNATEUR**

Le coordonnateur se chargera notamment de :

- choisir le cadre juridique de la procédure d'achat conformément aux règles en vigueur ;
- rédiger le dossier de consultation des entreprises (RC, AE, CCAP, bordereau des prix,...) établi en fonction des besoins qui ont été définis par les membres. Le DCE établi par le Département sera soumis à la validation des membres du groupement, et réputé validé sans réponse dans un délai de quinze jours après réception des pièces du dossier ;
- rédiger l'avis d'appel public à la concurrence ;
- gérer les opérations de consultation normalement dévolues au pouvoir adjudicateur (envoi aux publications, envoi des dossiers aux candidats, réception des plis de candidatures et d'offres, ...) ;
- convoquer la commission d'appel d'offres et en assurer le secrétariat ;
- informer les candidats du sort de leurs candidatures et offres ;
- rédiger et transmettre le rapport de présentation en application des dispositions prévues à l'article R 2184-1 du code de la commande publique ;
- notifier le marché au candidat retenu ;
- exécuter le marché au nom des membres du groupement, selon les modalités définies dans la présente convention et le dossier de consultation des entreprises, d'organiser les contrôles et les réunions nécessaires au bon déroulement de l'enquête ;
- transmettre, à chaque membre, les documents nécessaires à présenter comme pièces justificatives à l'appui des mandats concernés par le marché, en application des dispositions du décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 modifiant le code général des collectivités territoriales ;
- proposer la conclusion d'éventuels avenants aux marchés, de les faire valider par les partenaires, les signer et les notifier ;
- représenter le groupement de commandes, en cas de contentieux relatifs à la passation et l'exécution des marchés ;
- organiser les réunions de travail et comités techniques utiles avec les partenaires.

Le coordonnateur tient à la disposition des membres les informations relatives à l'activité du groupement.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

ARTICLE 9 - **MODALITE DE SUIVI DE L'ENQUÊTE MOBILITE**

Le comité de pilotage (COPIL) est composé des représentants des collectivités partenaires impliquées dans le périmètre de l'enquête mobilité et de l'État. Le comité de pilotage valide les propositions du comité technique.

Le comité technique (COTECH) est composé des représentants des services techniques de :

- chaque collectivité partenaire ;
- l'État ;
- le Cerema.

Le comité technique est chargé d'assurer le pilotage technique de l'opération avec l'appui du Cerema notamment pour ce qui concerne :

- la rédaction du cahier des charges ;
- la préparation des enquêtes (découpage, plan de sondage, questionnaires) ;
- la préparation et la réalisation des différentes phases de communication ;
- le suivi de leur réalisation et de leur exploitation ;
- la préparation de la publication des résultats ;
- la préparation des réunions du comité de pilotage et la présentation des dossiers ;
- la validation de l'ensemble des documents produits dans le cadre de la présente opération.

Chaque COTECH et chaque COPIL feront l'objet d'un compte-rendu établi par le Département des Alpes-Maritimes qui sera diffusé aux signataires de la présente convention après recueil des observations éventuelles.

ARTICLE 10 - **RESPONSABILITE DU COORDONNATEUR**

Le coordonnateur est responsable des missions qui lui sont confiées par la présente convention. Il fera son affaire de tous les risques pouvant provenir de son activité. Il est le seul responsable, vis-à-vis des tiers, de tout dommage de quelque nature que ce soit découlant de ses missions.

ARTICLE 11 - **OBLIGATIONS DES MEMBRES**

Chaque membre du groupement de commandes se charge du paiement selon la clé de répartition qui lui incombe (article 15 de la présente convention) et conformément aux pièces contractuelles du marché, notamment pour le déroulement de la prestation de service fait, à l'issue de la production des constats contradictoires.

En outre, les membres tiennent informés le coordonnateur de la bonne mise en paiement de la somme qui leur incombe.

ARTICLE 12 - **LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

La commission d'appel d'offres qui délibérera sera celle du coordonnateur. La commission d'appel d'offres déclare, le cas échéant, le caractère infructueux de la consultation et définit la procédure à relancer.

ARTICLE 13 - **DELAIS DE REALISATION**

La durée prévisionnelle de la démarche est évaluée à 30 mois, décomposé de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

PHASE	DUREE	DEBUT PREVISIONNEL
Procédure de préparation et d'attribution du marché d'étude	8 mois	Septembre 2020
Préparation de l'enquête en lien avec la maîtrise d'œuvre	6 mois	Mai 2021
Réalisation de l'EMC² auprès des habitants	6 mois	Novembre 2021
Traitement des résultats	10 mois	Mai 2022
Durée totale	30 mois	

ARTICLE 14 - **OBLIGATIONS DES PARTENAIRES**

Les signataires de la convention s'engagent à :

- participer aux réflexions et réunions nécessaires à la conduite des études ;
- respecter un délai de réponse de 15 jours à compter de la réception de toute demande de transmission de données ou de validation d'un document qui leur serait transmise par le prestataire en charge de l'enquête ou par le coordonnateur ;
- transmettre, dans les meilleurs délais, tout élément pertinent, en leur possession, qui pourrait contribuer à la réalisation de l'enquête ;
- pour les financeurs : participer au financement de l'étude selon les modalités définies à l'article 15 du présent document.

ARTICLE 15 - **COÛT ET FINANCEMENT DE L'ENQUÊTE MOBILITE**

Enquête cœur :

Le coût prévisionnel de l'enquête cœur est de **1 326 000 € HT** soit **1 591 200 € TTC**. Cet estimatif tient compte d'une éventuelle surcote liée au contexte sanitaire et à la maîtrise d'œuvre d'adopter des mesures supplémentaires de protection de ses équipes face à la COVID 19.

L'État apportera une subvention d'un montant égal à 20% du total HT de l'enquête cœur, dans la limite de 250 000€. Cette subvention fera l'objet d'une convention bipartite entre le département des Alpes-Maritimes et l'État.

Le choix des options et leurs coûts prévisionnels est détaillé en annexe.

Plan de financement :

A ce stade, l'engagement financier de l'option fréquence + estimée à 188 000 € HT n'est pas planifiée, celle-ci se déclenchant trois ans après la réalisation de l'enquête principale. Le plan de financement comporte donc le financement de l'enquête cœur et de l'option week-end, l'option mobilités actives étant financée séparément par la principauté de Monaco. Il comporte également la prise en charge d'une prestation de communication estimée à 60 000 € HT et d'analyse et de valorisation de 30 000 € HT. La prestation d'assistance technique du Cerema pour l'enquête cœur est-elle intégralement prise en charge par l'État, et ne figure donc pas au plan de financement.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

Le coût total des études (hors option population-cible prise en charge indé[illegible] Monaco) est estimé à **1 508 000 € HT**, répartis comme suit :

Désignation	**Montant HT**
Enquête cœur	1 326 000 €
Option week-end	92 000 €
Budget communication	60 000 €
Analyse et valorisation des données	30 000 €
TOTAL	1 508 000 € HT

Le montant total du projet défini ci-dessus sera ajusté par une détermination précise des besoins et en fonction du coût définitif des prestations résultant de l'appel d'offres qui sera lancé. La clé de répartition financière est établie, selon l'intérêt constitué par l'enquête à l'intérêt des collectivités concernées.

Sur ce montant global, l'État prend à sa charge 20% du total HT de l'enquête cœur dans la limite de 250 000 €, et le Département des Alpes-Maritimes prend à sa charge 400 000 € HT, révisables en fonction du coût définitif de l'opération. Les 858 000 € HT restants sont répartis entre les EPCI au prorata de leur population sur le total du périmètre de l'enquête (1 212 600 habitants, Monaco non compté), selon le tableau suivant :

Organisme	**Population (hab.)**	**Participation (%)**	**Estimation (€HT)**
Département des Alpes-Maritimes dont participation Etat		**43,10%**	650 000,00 €
Métropole Nice Côte d'Azur	539 000	**25,29%**	381 380,50 €
Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis	176 000	**8,26%**	124 532,41 €
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	158 000	**7,41%**	111 796,14 €
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse	102 000	**4,79%**	72 172,19 €
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française	71 000	**3,33%**	50 237,51 €
Communauté de Communes du Pays des Paillons	26 000	**1,22%**	18 396,83 €
Communauté de Communes Alpes d'Azur	9 600	**0,45%**	6 792,68 €
Communauté de Communes du Pays de Fayence	27 000	**1,27%**	19 104,40 €
Dracénie Provence Verdon agglomération	104 000	**4,88%**	73 587,33 €
TOTAL	1 212 600	100,00%	1 508 000,00 €

Dans le cas d'une évolution à la hausse du montant de l'opération et dans les limites fixées par la jurisprudence en la matière, il convient de distinguer trois cas de figure :

- évolution du coût de l'opération sans modification du programme ou du périmètre de l'enquête dans la limite de 10% du montant total figurant dans le tableau ci-dessus: dans ce cas les parties s'engagent à

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

prendre en compte, et selon la clé de répartition décrite plus haut, cette évolution qui entrera dans le calcul du montant réel de l'opération ;

- évolution du coût de l'opération avec modification du programme ou du périmètre de l'opération, validée par les parties (la modification apportant un avantage certain pour les parties) : dans ce cas les parties s'engagent à prendre en compte, et selon la répartition décrite plus haut, le surcoût dû à cette évolution dans la limite de 10% du montant total figurant dans le tableau ci-dessus; cette évolution entrera dans le calcul du montant réel de l'opération ;
- évolution du coût de l'opération avec modification du programme ou du périmètre de l'opération, non validée par l'ensemble des parties (la modification apportant un avantage certain pour une (des) partie(s)) : dans ce cas, la (les) partie(s) concernée(s) s'engage(nt) à prendre en charge intégralement le surcoût correspondant. Aussi, les éventuelles prestations supplémentaires devront faire l'objet d'une traçabilité afin qu'ils soient imputés, de manière répartie ou totale (en fonction des trois cas de figure) aux parties qui les demandent. Cette traçabilité sera assurée par le coordonnateur et portée à la connaissance des parties de manière régulière.

Le montant total du projet défini ci-dessus est révisable. Il sera ajusté en fonction du coût définitif des prestations, dans la limite d'une augmentation de +10% du montant global. En cas de dépassement de plus de 10% du montant global estimé dans la présente convention, un avenant relatif au financement de l'enquête sera négocié entre les partenaires. Chaque membre se charge du paiement direct au(x) titulaire(s) de(s) marché(s) selon la clé de répartition définie à l'article 15. Les membres du groupement régleront leur participation au fur et à mesure des états d'acompte, dans le respect de la clé de répartition (participation dans le tableau précédent) définie pour chaque montant.

Prise en charge des dépenses :

Les contractants s'engagent à participer au financement de cette opération selon la répartition définie au paragraphe ci-dessus. A cet effet, ils s'engagent à inscrire à leurs budgets respectifs, les crédits nécessaires au règlement de toutes les dépenses telles que définies à l'article « Coût prévisionnel » de la présente convention.

A titre indicatif, les dépenses estimées, en pourcentage du montant total de l'opération, devraient se repartir de manière suivante entre les trois phases :

Préparation de l'enquête en lien avec la maîtrise d'œuvre	10%
Réalisation de l'EMC² auprès des habitants	70 %
Traitement des résultats	20 %

ARTICLE 16 - **MODALITES DE PAIEMENT**

Les modalités d'émission des pièces des demandes de paiements par le(s) titulaire(s) de marché(s), selon la clé de répartition, seront définies dans les pièces contractuelles du marché. A l'issue des contrôles cités ci-dessus, les rapports produits par le coordonnateur seront remis aux membres, leur permettant de certifier le service fait, nécessaire au paiement direct de la part financière leur incombant. Chaque membre s'engage à payer directement le ou les titulaires.

Régime des paiements :

Les prestations font l'objet de paiements d'acomptes, paiements partiels non définitifs, après constatation du service fait dans les conditions prévues par les articles R2191-20 à R2191-22 du Code de la commande publique. Le caractère définitif des paiements interviendra au moment du solde du marché.

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique, selon la réglementation en vigueur.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

Chaque membre se charge du paiement direct au titulaire du marché.

Les modalités administratives seront détaillées dans le CCAP du marché relati[illegible] l'ensemble des partenaires conformément à l'article 9 de la présente convention.

ARTICLE 17 - **PROPRIETE, DIFFUSION ET COMMUNICATION DES ETUDES**

Propriété des études :

Les études réalisées dans le cadre de la présente convention et les données résultant de l'enquête restent la propriété de l'ensemble des maîtres d'ouvrage. Tout organisme ou collectivité non associé au programme, qui souhaiterait utiliser les données issues des enquêtes, devra demander l'accord préalable des partenaires concernés par le territoire.

Diffusion des données :

Les rapports d'enquête et tous documents ou supports spécifiques réalisés dans le cadre de cette enquête seront communiqués aux partenaires sous format numérique.

Communication des études :

Le coordonnateur soumet à l'approbation des partenaires les dispositions qu'il envisage pour la communication sur le projet tout au long de l'opération. Le coordonnateur s'engage à diffuser des documents et supports de communication qui satisfassent l'ensemble des partenaires.

Les dossiers d'études, documents et supports d'information mentionneront de façon spécifique les logos des maîtres d'ouvrage.

Le Comité de pilotage pourra au cas par cas proposer les dispositifs de communication qu'il jugera utiles. Le coordonnateur s'engage à fournir aux financeurs les éléments utiles à leur programme de communication.

ARTICLE 18 - **VALIDITE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à la date de sa signature par le dernier des signataires et correspond à la durée nécessaire à la réalisation des enquêtes, leur exploitation, les analyses générales et leur publication et durera jusqu'à la fin de l'opération. Elle prend fin après le versement du solde de la participation de chaque co-financeur.

ARTICLE 19 - **MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la consistance du programme d'étude fera l'objet d'une information préalable, d'un accord écrit de l'ensemble des signataires et donnera lieu à l'établissement d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 20 - **CESSION / TRANSFERT / FUSION**

Les parties ne pourront céder ou transférer tout ou partie de la convention de financement sans l'information de chacune des parties et la transmission préalable de tout élément permettant aux autres parties d'assurer la continuité dans l'exécution de la convention.

Cette disposition ne s'applique pas si une des parties est remplacée par son successeur légal, auquel cas la poursuite des engagements réciproques est de plein droit.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

ARTICLE 21 - **LITIGES**

En cas de désaccord dans l'exécution ou l'interprétation de la présente convention et avant toute action contentieuse proprement dite devant le tribunal administratif de Nice, les signataires s'engagent à épuiser toutes les possibilités de conciliation.

ARTICLE 22 - **DOMICILIATION**

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de leur domicile en leur siège respectif.

Fait à Nice, le

La présente convention de partenariat a été établie en dix exemplaires originaux, un exemplaire pour chaque signataire.

Pour le Département des Alpes-Maritimes,

(nom + cachet)

Pour la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

(nom + cachet)

Pour la Métropole Nice Côte d'Azur,

(nom + cachet)

Pour la Communauté d'Agglomération Pays de Grasse

(nom + cachet)

Pour la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis,

(nom + cachet)

Pour la Communauté de Communes du Pays des Paillons,

(nom + cachet)

Pour la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

(nom + cachet)

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_23-DE

Pour la Communauté de Communes Alpes d'Azur,

(nom + cachet)

Pour Dracénie Provence Verdon agglomération,

(nom + cachet)

Pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence,

(nom + cachet)

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210418-210413_23-DE

ANNEXE – DETAIL DES OPTIONS

Option week-end :

L'option week-end fait partie intégrante du recueil cœur. Cette option doit être déclenchée en même temps que le recueil du cœur d'enquête. Le coût d'une enquête week-end est de 18€ HT par personne enquêtée, et le Cerema recommande d'enquêter 20% des 16 ans et plus du cœur. Étant donné qu'environ 80% des enquêtés ont plus de 16ans, cela représente approximativement 4 000 personnes à interroger. Le coût estimé du recueil est ainsi de 72 000 € HT. La prestation de référent technique et méthodologique du CE dans le cadre de cette option est de 20 000€ HT (non-pris en charge par l'état). Au total le coût de l'option est estimé à **92 000€ HT**.

Option fréquence + :

L'option « fréquence + » qui se déclenche trois ans après la réalisation de l'enquête cœur est menée sur un échantillon d'individus uniquement par téléphone (base d'enquête disjointe du cœur). Elle implique d'enquêter les individus à partir d'un questionnaire allégé sur un zonage moins fin que le cœur. Afin de pouvoir avoir une idée plus précise du nombre de macro-secteurs issus du cœur, il faudra revoir le découpage prévu pour ce dernier afin d'affiner l'estimatif. Néanmoins compte tenu de la configuration du territoire (nombre de communes, densités, étalement urbain etc.) il est à ce jour estimé à environ 60 le nombre de macro-secteurs nécessaires, comprenant 80 personnes par secteur seraient interrogées. Avec un coût d'enquête estimé à 35€ HT, le coût estimé de l'option est de 168 000 € HT. La prestation de référent technique et méthodologique du Cerema dans le cadre de cette option est de 20 000€ HT (non-pris en charge par l'État). Au total le coût de l'option est estimé à **188 000€ HT**, pouvant être enclenchée ultérieurement et de façon disjointe du cœur d'enquête.

Option population-cible pour les modes actifs :

L'estimation de cette option reste la plus complexe car elle dépend surtout du mode de passation de l'enquête qui peut être variable (GPS, application mobile, web etc.). A ce stade le Cerema propose une enquête web sur un échantillon de volontaires du cœur. Le Cerema estime qu'il serait nécessaire de procéder à 2 000 enquêtes web, unitairement estimées à 15 € HT, soit 30 000 € HT. La prestation d'AMO pour cette option est actuellement estimée à 5 000 € HT. Au total le coût de l'option s'élèverait à environ **35 000€ HT**. Ce montant sera financé séparément par la principauté de Monaco et payé en direct au prestataire.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_24-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 26
Pouvoirs..... 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés 29

DCC n° 210413/24

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT ET DE REMBOURSEMENT DES SUBVENTIONS PUBLIQUES DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC VAR TRÈS HAUT DÉBIT DE 2020 À 2043

Le Président expose à l'assemblée que par délibération n°151221/3 du conseil communautaire en date du 21 décembre 2015, la Communauté de communes du Pays de Fayence (C.C.P.F.) a pris la compétence visée à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

Dans le cadre de cette compétence, la C.C.P.F. a adhéré au Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit (S.M.O. P.A.C.A. T.H.D.), par délibération n°170214/1 du conseil communautaire en date du 14 février 2017.

Ce Syndicat réunit la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les départements des Bouches du Rhône, des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes et du Var, ainsi que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du Var.

Sur le territoire du Var, dans les zones (telles que le Pays de Fayence) n'ayant fait l'objet d'aucune intention d'investissement de la part des opérateurs privés, le S.M.O. P.A.C.A. T.H.D. a attribué à l'opérateur Orange (auquel s'est ensuite substitué la société *ad hoc*, Var Très haut Débit, filiale d'Orange) une convention de délégation de service public (D.S.P.) pour concevoir, établir, exploiter et commercialiser un réseau très haut débit couvrant le territoire de la zone d'initiative publique du Var.

Cette convention de D.S.P. a été notifiée le 26 octobre 2018 pour un démarrage officiel au 1er novembre 2018 et pour une durée de 25 ans.

Dans le cadre de cette convention de D.S.P., les subventions publiques pour la réalisation du Réseau d'Initiative Publique Var Très Haut Débit s'élèvent à 16 528 538 € sur un coût total du projet de 403 959 433 € financés par le groupe Orange.

En outre, le coût des études préalables et les frais de consultation publique, représentant un montant de 311 410 €, portent le montant des financements publics à 16 839 948 €.

L'objet de la convention soumise à l'assemblée délibérante est d'établir le cadre de la répartition des avances remboursables à verser au S.M.O. P.A.C.A. T.H.D. pour la prise en charge de ces financements publics, et les modalités de remboursement de ces avances.

Le Président indique que cette convention est prévue pour entrer en vigueur une fois signée par l'ensemble des parties, et qu'elle sera établie pour une période allant de sa date d'entrée en vigueur jusqu'au 31 octobre 2043, date de fin de la convention de D.S.P.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_24-DE

Il indique également que la répartition des 16 839 948 € de financements publics es
- Région 50 %
- Département 25 %
- EPCI 25 %, au prorata du nombre de prises de chacun.

Le montant à la charge de chaque EPCI est lissé sur les exercices annuels, à compter de 2020 et jusqu'en 2028, pour le financement des subventions, des coûts de consultation publiques et des études préalables.

Le **Président précise que pour la C.C.P.F., ce montant s'élève à 251 885,53 €**, soit 27 987,28 € par an, de 2020 à 2027 (inclus) et 27 987,29 € en 2028.

Le versement de ces avances remboursables devra faire chaque année l'objet d'une convention de contribution au financement de la délégation de service public Var Très Haut Débit.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1425-1 et L.1425-2 relatifs aux réseaux et services locaux de communications électroniques,
VU la délibération n°151221/3 du conseil communautaire en date du 21/12/2015 portant modifications statutaires de la communauté de communes et notamment la prise de la compétence visée à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques,
VU la délibération n°170214/1 du conseil communautaire en date du 14/02/2017 portant approbation de l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Fayence au Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit,
VU le projet de convention cadre pluriannuelle de financement et de remboursement des subventions publiques de la délégation de service public Var Très Haut Débit de 2020 à 2043, présenté en annexe,
VU la délibération n°2020-052 du 16 décembre 2020 du Comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit approuvant cette convention cadre pluriannuelle de financement et de remboursement des subventions publiques de la délégation de service public Var Très Haut Débit de 2020 à 2043,

ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :
- **APPROUVE** la convention cadre pluriannuelle de financement et de remboursement des subventions publiques de la délégation de service public Var Très Haut Débit de 2020 à 2043,
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention, à engager toute démarche et à signer tout document utile à la mise en œuvre de celle-ci.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_24-DE

CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT ET DE REMBOURSEMENT DES SUBVENTIONS PUBLIQUES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC VAR TRES HAUT DEBIT DE 2020 A 2043

Entre :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont le siège social est situé 27 Place Jules Guesde, 13002 MARSEILLE, représentée par son Président en exercice M. Renaud MUSELIER, dûment habilité à la signature des présentes par une délibération n° [...] de la Commission permanente du Conseil régional en date du [...],
Dénommée ci-après « la Région »,

Le Département du Var, dont le siège social est situé au 390 avenue des Lices, BP 1303, 83076 TOULON Cedex, représenté par son Président M. Marc GIRAUD, dûment habilité à la signature des présentes par une délibération n° [...] de la Commission permanente en date du [...],
Dénommé ci-après « le Département »,

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_24-DE

La Communauté d'Agglomération Provence Verte dont le siège social est situé quartier de Paris, 174 route départementale 554, 83170 BRIGNOLES, représentée par son Président en exercice, M. Didier BREMOND, dûment autorisé à signer les présentes en vertu de la délibération n° [...] du Conseil communautaire en date du [...],

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume dont le siège social est situé 155 avenue Jansoulin 83740 LA CADIERE D'AZUR, représentée par son président M. Ferdinand BERNHARD, dûment autorisé à signer les présentes en vertu de la délibération n° [...] du Conseil communautaire en date du [...],

La Communauté d'Agglomération Dracénie Provence Verdon dont le siège social est situé Square Mozart, 83004 DRAGUIGNAN Cedex, représentée par son Président en exercice, M. Richard STRAMBIO, dûment autorisé à signer les présentes en vertu de la délibération n° [...] du Conseil communautaire en date du [...],

La Communauté d'Agglomération Var Esterel Méditerranée dont le siège social est situé 624 chemin Aurélien, 83707 SAINT RAPHAEL cedex, représentée par son Président en exercice, M. Frédéric MASQUELIER, dûment autorisé à signer les présentes en vertu de la délibération n° [...] du Conseil communautaire en date du [...],

La Communauté de Communes Provence Verdon, dont le siège social est situé Avenue de la Foux, 83670 VARAGES, représentée par son Président en exercice, M. Hervé PHILIBERT, dûment autorisé à signer les présentes en vertu de la délibération n° [...] du Conseil communautaire en date du [...],

La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau dont le siège social est situé 1193 Avenue des Senes, 83210 SOLLIES-PONT, représentée par son Président en exercice, M. André GARRON, dûment autorisé à signer les présentes en vertu de la délibération n° [...] du Conseil communautaire en date du [...],

La Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez dont le siège social est situé 2 Rue Blaise Pascal, 83310 COGOLIN, représentée par son Président en exercice, M. Vincent MORISSE, dûment autorisé à signer les présentes en vertu de la délibération n° [...] du Conseil communautaire en date du [...],

La Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures dont le siège social est situé Hôtel de Ville, BP 62, 83250 LA LONDE LES MAURES, représentée par son Président en exercice, M. François DE CANSON, dûment autorisé à signer les présentes en vertu de la délibération n° [...] du Conseil communautaire en date du [...],

La Communauté de Communes du Pays de Fayence dont le siège social est situé Mas de Tassy, 1849 Route Départementale 19, 83440 TOURRETTES, représentée par son Président en exercice,

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_24-DE

M. René UGO, dûment autorisé à signer les présentes en vertu de la délibération n° [...] du Conseil communautaire en date du [...],

La Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon dont le siège social est situé Place Martin Bidouré, 83630 AUPS, représentée par son Président en exercice, M. Rolland BALBIS, dûment autorisé à signer les présentes en vertu de la délibération n° [...] du Conseil communautaire en date du [...],

La Communauté de Communes Cœur du Var, dont le siège social est situé Quartier Précoumin, Route de Toulon, 83340 LE LUC EN PROVENCE, représentée par son Président en exercice, M. Yannick SIMON, dûment autorisé à signer les présentes en vertu de la délibération n° [...] du Conseil communautaire en date du [...],

Désignées ci-après « Les EPCI »

Dénommés ensemble « les Membres »

Et:

Le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit, dont le siège social est situé dans le bâtiment Gérard Mégie, Technopole de l'Environnement Arbois Méditerranée, Avenue Louis Philibert, CS 10665, 13547 AIX-EN-PROVENCE Cedex 4, représenté par sa Présidente en exercice, Mme Françoise BRUNETEAUX, dûment habilitée à la signature des présentes par la délibération n°2020-052 du comité syndical en date du 16 décembre 2020,

Désigné ci-après « le Syndicat »,

Ensemble désignés « **les Parties** »

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_24-DE

Préambule

1. Le Syndicat et ses Membres

Le Syndicat, régi par les articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (ci-après « CGCT »), réunit depuis 2016 la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les départements des Bouches du Rhône, des Alpes de Haute Provence, des Hautes-Alpes et du Var, ainsi que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du Var.

Sur le territoire du Var, il réalise les actions du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (ci-après « SDTAN ») élaboré en 2014 par le Département, au sens de l'article L.1425-2 du CGCT.
Ce SDTAN répondait aux objectifs de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique, qui a fixé en 2012 un objectif de couverture du territoire régionale en très haut débit de 70 % en 2020 et 100 % en 2030.

Il en a résulté la nécessité de déployer, dans les zones n'ayant fait l'objet d'aucune intention d'investissement de la part des opérateurs privés, un réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique d'initiative publique au sens de l'article L.1425-1 du CGCT, devant desservir un total prévisionnel de 311 000 locaux.

Dans ce contexte, le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des actions d'aménagement numérique relatives à la compétence visée à l'article L.1425-1 du CGCT sur le territoire varois.

C'est dans cette perspective qu'il a attribué à l'opérateur Orange, en septembre 2018, une convention de délégation de service public (ci-après « la Convention de DSP ») pour concevoir, établir, exploiter et commercialiser un réseau très haut débit couvrant le territoire de la zone d'initiative publique du Département du Var.

2. La Convention de DSP relative à la conception, à l'établissement, à l'exploitation et à la commercialisation du réseau très haut débit couvrant le territoire de la zone d'initiative publique du Département du Var

Par délibération n°2018-043 en date du 26 septembre 2018, le Comité syndical du Syndicat a désigné la société Orange SA en qualité de délégataire du service public précité, à laquelle s'est par la suite substituée la société *ad hoc*, Var Très haut Débit (ci-après « le Délégataire »).

La Convention de DSP a été notifiée le 26 octobre 2018 pour un démarrage officiel au 1er novembre et pour une durée de 25 ans.

Dans le cadre de cette Convention de DSP, il est stipulé que :

- les subventions publiques à verser au Délégataire sont de 3 500 000 € pour les investissements de premier établissement, qui s'étalent sur cinq ans,

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_24-DE

- et une participation aux coûts de raccordements finaux d'un montant unitaire de 50 €, plafonnée à 13 028 538 € pour les 10 premières années d'exécution.

Les subventions publiques pour la réalisation du Réseau d'Initiative Publique Var Très Haut Débit s'élèvent donc à 16 528 538 € sur un coût total du projet de 403 959 433 € financés par le groupe Orange.
Les subventions à percevoir de 2019 à 2028 par le Délégataire sont planifiées dans le plan d'affaires prévisionnel de la Convention de DSP dont un extrait figure en **Annexe 3** de la présente convention.

En outre, le coût des études préalables et les frais de consultation publique représentant un montant de 311 410 € sont répartis de la même façon entre les Membres, et portent le montant des financements publics à 16 839 948 €.

3. Les décisions du Collège territorial du Var du relatives aux participations financières des membres du Syndicat

Conformément à l'article 6 des Statuts du Syndicat et à l'article 17.3 du Règlement intérieur du Syndicat, les membres du Collège territorial du Var se réunissent chaque fois que besoin.

Dans le cadre du financement de la Convention de DSP, par la délibération n°CT83-2019-002 du 25 juin 2019, modifiée par la délibération CT83-2020-002 du 27 novembre 2020, le Collège territorial du Var a validé la répartition des participations financières prévues entre les membres précités du Syndicat sous forme d'avances remboursables pour les années 2019 à 2028.

La répartition des 16 839 948 € de financements publics est prévue par cette délibération comme suit :

- Région 50%
- Département 25%
- EPCI 25% au prorata du nombre de prises de chacun

La délibération précitée du Collège territorial du Var précise que, pour financer les subventions publiques prévues contractuellement, les participations des co-financeurs respectent les règles suivantes :

- les dépenses de l'année 2019 sont financées à parts égales entre la Région et le Département ;
- le montant à la charge de chaque EPCI est lissé sur tous les exercices, à compter de 2020 et jusqu'en 2028, pour le financement des subventions, des coûts de consultation publiques et des études préalables ;
- la régularisation des échéances comprises entre 2016 et 2019 est effectuée en intégralité entre la Région et le Département sur l'échéance 2020 ;
- la Région et le Département participent au lissage de trésorerie pour 2/3 et 1/3 du solde des travaux à financer.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_24-DE

Pour mémoire, les conventions financières concernant les participations de 2016 à 2019 ont été exécutées de la manière suivante :

- en 2016 et 2019, la Région a effectué des versements au Syndicat sous forme de fonds de concours ;
- en 2016, le Département a versé sa contribution sous forme de fonds de concours et en 2019, sous forme d'avance remboursable.
- En 2020, le Département et la Région ont conclu chacun une convention bipartite avec le Syndicat, prévoyant leur participation sous forme d'avance remboursable

Il est précisé ici que les montants des fonds de concours déjà versés ne seront pas intégrés dans les sommes à rembourser figurant en **Annexe 2**.

4. La présente convention multipartite pluriannuelle de versements et de remboursements des participations des membres

Pour les années 2020 à 2028, les versements des participations des membres au Syndicat se feront sous forme d'avance remboursables.
Les EPCI verseront le montant de leur participation avant le 31 décembre de chaque année.
Pour l'année 2020, les EPCI verseront leur contribution en 2021, en même temps que la contribution de 2021.
Le Syndicat présentera chaque année à ses Membres un titre de recette correspondant aux sommes prévues dans le tableau figurant en **Annexe 1**.

Les remboursements des avances présentées en **Annexe 2** se feront au plus tôt, et commenceront au plus tard après perception des intéressements perçus du Délégataire au titre des clauses de retour à meilleure fortune figurant au Contrat de DSP.

Les remboursements ne pourront excéder le montant des avances remboursables et seront effectués après présentation du bilan annuel d'exécution de la présente convention.

5. Les recettes financières du Syndicat relatives à la Convention de DSP

Le Syndicat présentera chaque année à ses Membres un état des sommes perçues inscrites en investissement dont les revenus peuvent provenir du Délégataire (surperformance commerciale, intéressement, trop perçu, ...) ou de ressources externes (subventions d'Etat, d'Europe, ...).

Dans le cadre du Collège Territorial et du Comité Syndical, les Membres décideront de l'affectation de ces sommes au remboursement des avances.

Les montants des remboursements seront proportionnels aux avances des membres (*Cf.* **Annexe 2**). Le remboursement des avances, partiel ou total, pourra s'exécuter dès lors que le Syndicat aura perçu ces recettes, les aura intégrées dans le budget de l'exercice suivant, et dans la limite d'un plancher défini par les instances décisionnelles.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210415-210413_24-DE

Par ailleurs, des conventions bilatérales conclues chaque année par le Syndicat avec chacun des membres concernés rendront effectifs l'engagement de paiement de ces avances par les Membres et leur remboursement partiel ou total par le Syndicat.

Ce cadre étant rappelé, la présente Convention a pour objet d'organiser, de manière pluriannuelle et prévisionnelle, le versement des participations financières des membres du Syndicat sous forme d'avances remboursables, et les principes et modalités de leur remboursement aux Membres.

Cela étant exposé, les Parties ont convenu et arrêté ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_24-DE

Article 1er : Objet

La présente Convention a pour objet d'établir le cadre de la répartition entre les Parties des avances remboursables à verser au Syndicat pour le financement incombant à ce dernier au titre de la Convention de DSP et les modalités de remboursement de ces avances.

Article 2 : Durée et entrée en vigueur

La présente Convention entre en vigueur dans toutes ses stipulations, une fois signée par l'ensemble des Parties, à la plus tardive des dates de sa notification par le Syndicat à chacune des Parties par un courrier recommandé avec accusé de réception, doublé d'un envoi par courrier électronique.
La présente Convention est établie pour une période allant de sa date d'entrée en vigueur jusqu'au 31 octobre 2043, date de fin de la Convention de DSP.

Article 3 : Programmation des avances

Le montant des avances de chacun des membres de 2020 à 2028 est fixé, à titre prévisionnel, en **Annexe 1**.

Article 4 : Modalités de versement des avances

Le montant définitif et les modalités de versement des avances feront l'objet, entre chaque membre concerné et le Syndicat, d'une convention annuelle ou pluriannuelle, le cas échéant.

Article 5 : Modalités de remboursement des avances

Il est accepté et reconnu par les Membres que le remboursement des avances n'est pas assuré et dépend de la perception des recettes financières par le Syndicat.
Le Syndicat présentera chaque année à ses Membres un état des recettes éligibles dans le cadre du Collège Territorial au cours duquel les Membres décideront de l'affectation de ces sommes au remboursement des avances, le montant de chaque remboursement étant proportionnel à la répartition des avances entre chacun d'eux, tel que présenté en **Annexe 2**.

Le montant définitif et les modalités de remboursement des avances feront l'objet d'une convention annuelle entre chaque Membre et le Syndicat, ou seront intégrés, le cas échéant, dans la convention annuelle citée à l'article 4, avec la possibilité d'un mécanisme de compensation entre les versements et les remboursements.

Les Membres devront émettre, le cas échéant, les titres de recettes correspondants.
Au terme prévu ou anticipé de la Convention de DSP, en cas de non-perception des recettes par le Syndicat, pour des raisons indépendantes de sa volonté et de celle du Délégataire, et notamment en cas de survenance de cas de force majeure, ou de toute autre contrainte non imputable à celui-ci, le Syndicat en informera les Membres en exposant les incidences économiques, financières,

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_24-DE

juridiques et techniques de l'évolution constatée, pour examiner la situation et proposer par voie d'avenant à la présente Convention :

- soit de définir un échéancier de remboursement;
- soit d'acter l'impossibilité du remboursement de tout ou partie des avances si plus aucune perspective de recette éligible n'est envisageable, et décider soit de la transformation en subvention de tout ou partie de la somme restant à rembourser, soit par affectation en charges exceptionnelles.

Article 6 : Modalités de révision des avances des membres

Le montant des avances des membres ne pourra pas dépasser les montants annuels prévus en **Annexe 1.**

A la fin de la période consacrée aux premiers investissements et aux subventions des raccordements prévus dans la Convention de DSP, le Syndicat présentera aux Membres le bilan des subventions réellement versées au Délégataire et si leur montant total est inférieur à celui prévu au plan d'affaires (cf **Annexe 3**), le Syndicat procèdera au remboursement des sommes en trop perçues, selon la clef de répartition figurant en **Annexe 2,** dans le cadre d'une convention spécifique avec chacun des membres.

Article 7 : Rapport et contrôle

Le Délégataire est tenu de remettre au Syndicat un rapport annuel complet sur son activité au plus tard le 31 mai. Ce rapport sera diffusé chaque année aux Membres et mis à l'ordre du jour du Comité Syndical pour approbation.

Les avances des Membres étant utilisées pour octroyer des subventions à Var Très Haut Débit, le Syndicat mettra également à disposition des Membres l'ensemble des compte-rendu des instances de contrôle et de suivi au cours de l'exécution de la Convention de DSP (Comité Technique mensuel, Comité de Suivi biannuel, Points hebdomadaires) et tous documents utiles à porter à leur connaissance.

Par ailleurs, le Syndicat rendra compte aux Membres de ses actions lors des Comités Techniques et des Comités de Pilotage ANT du Var, et lors des séances du Collège Territorial et du Comité Syndical.

Article 8 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention et/ou de ses annexes fera l'objet d'un avenant entre les Parties dans le respect du parallélisme des formes.

Le Syndicat notifiera aux Membres l'avenant signé des Parties par lettres recommandées avec accusés de réception.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_24-DE

Article 9 : Résiliation

En cas de résiliation de la présente Convention, à la demande d'une des Parties, le Syndicat établira un bilan technique, économique et financier identifiant notamment les coûts restants à la charge de chaque Partie, et le cas échéant, les remboursements à leur verser.

Article 10 : Litiges

Les Parties s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente. Tout litige lié à l'exécution de la présente Convention relève de la compétence du Tribunal administratif de Toulon.

Fait à Aix en Provence, le .....

En quatorze exemplaires originaux,

Signatures en fin de document

*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_24-DE

ANNEXE 1 - ECHEANCIER PREVISIONNEL DE VERSEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

ANNEXE 1 - Echéancier prévisionnel de versement des participations financières

Dépenses SMO Sud-Thd		TOTAL AP
Etudes préalables et négociation DSP		311 410 €
Subventions Premier Etablissement		3 500 000 €
Subventions Raccordements		13 028 538 €

Années		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAUX
Subventions à verser au Délégataire	1er établissement	300 000 €	400 000 €	0 €	0 €	0 €	2 800 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	*3 500 000 €*
	raccordements	107 862 €	937 580 €	1 923 372 €	2 554 283 €	2 944 323 €	1 189 543 €	1 272 370 €	676 784 €	442 947 €	979 474 €	*13 028 538 €*	
	TOTAL	407 862 €	1 337 580 €	1 923 372 €	2 554 283 €	2 944 323 €	3 989 543 €	1 272 370 €	676 784 €	442 947 €	979 474 €	*16 528 538 €*	

Validé CT 83 du 25/06/2019		TOTAL AP	*CP 2016**	*CP 2017**	*CP 2018**	*CP 2019**	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	*Total des avances remboursables*
FTTH 83	%	16 839 948,00 €	*277 896,62 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*450 518,69 €*	1 259 234,46 €	1 992 574,22 €	2 554 283,00 €	2 944 323,00 €	3 989 543,00 €	1 272 370,00 €	676 784,00 €	467 776,33 €	954 644,68 €	
Région	50%	8 419 974,00 €	*157 004,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*246 587,69 €*	609 657,27 €	1 016 531,93 €	1 391 004,45 €	1 651 031,11 €	2 347 844,44 €	536 395,78 €	139 338,45 €	0,00 €	324 578,88 €	*8 016 382,31 €*
CD 83	25%	4 209 987,00 €	*120 892,62 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*203 931,00 €*	181 800,86 €	508 265,96 €	695 502,22 €	825 515,56 €	1 173 922,23 €	268 197,89 €	69 669,22 €	0,00 €	162 289,44 €	*4 089 094,38 €*
EPCI 83	25%	4 209 987,00 €	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	467 776,33 €	467 776,33 €	467 776,33 €	467 776,33 €	467 776,33 €	467 776,33 €	467 776,33 €	467 776,33 €	467 776,36 €	*4 209 987,00 €*
SOLDE 83			*277 896,62 €*	*-96 225,00 €*	*-183 135,00 €*	*10 606,69 €*	-78 345,54 €	69 202,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 829,33 €	-24 829,33 €	*0,00 €*
CUMUL SOLDE 83			*277 896,62 €*	*181 671,62 €*	*-1 463,38 €*	*9 143,31 €*	-69 202,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 829,33 €	0,00 €	*0,00 €*
																16 315 463,69 €

** les participations financières de la Région et du Département entre 2016 et 2019 ont fait l'objet de conventions indépendantes de la présente convention cadre*

NB: les sommes surlignées en jaunes sont corrigées aux centimes d'arrondis pour permettre des calculs par ligne et par colonne concordants, en respectant le total AP de chaque membre voté en CT83

Avances des EPCI	Nbre de prises	Montant total des avances	*CP 2016*	*CP 2017*	*CP 2018*	*CP 2019*	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Cœur du Var	24 726	325 823,79 €	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	36 202,64 €	36 202,64 €	36 202,64 €	36 202,64 €	36 202,64 €	36 202,64 €	36 202,64 €	36 202,64 €	36 202,67 € **
Dracénie Provence Verdon	4 973	65 531,09 €	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	7 281,23 €	7 281,23 €	7 281,23 €	7 281,23 €	7 281,23 €	7 281,23 €	7 281,23 €	7 281,23 €	7 281,25 € **
Golfe de St Tropez	77 181	1 017 043,02 €	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	113 004,78 €	113 004,78 €	113 004,78 €	113 004,78 €	113 004,78 €	113 004,78 €	113 004,78 €	113 004,78 €	113 004,78 €
Lacs et Gorges du Verdon	8 780	115 697,36 €	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	12 855,26 €	12 855,26 €	12 855,26 €	12 855,26 €	12 855,26 €	12 855,26 €	12 855,26 €	12 855,26 €	12 855,28 € **
Méditerranée Porte des Maures	44 819	590 596,79 €	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	65 621,87 €	65 621,87 €	65 621,87 €	65 621,87 €	65 621,87 €	65 621,87 €	65 621,87 €	65 621,87 €	65 621,83 € **
Pays de Fayence	19 115	251 885,53 €	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	27 987,28 €	27 987,28 €	27 987,28 €	27 987,28 €	27 987,28 €	27 987,28 €	27 987,28 €	27 987,28 €	27 987,29 € **
Provence Verdon	14 761	194 511,24 €	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	21 612,36 €	21 612,36 €	21 612,36 €	21 612,36 €	21 612,36 €	21 612,36 €	21 612,36 €	21 612,36 €	21 612,36 €
Provence Verte	54 764	721 645,79 €	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	80 182,87 €	80 182,87 €	80 182,87 €	80 182,87 €	80 182,87 €	80 182,87 €	80 182,87 €	80 182,87 €	80 182,83 € **
Sud Sainte Baume	38 627	509 002,49 €	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	56 555,83 €	56 555,83 €	56 555,83 €	56 555,83 €	56 555,83 €	56 555,83 €	56 555,83 €	56 555,83 €	56 555,85 € **
Vallée du Gapeau	10 263	135 239,41 €	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	15 026,60 €	15 026,60 €	15 026,60 €	15 026,60 €	15 026,60 €	15 026,60 €	15 026,60 €	15 026,60 €	15 026,61 € **
Var Esterel Méditerranée	21 477	283 010,49 €	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	31 445,61 €	31 445,61 €	31 445,61 €	31 445,61 €	31 445,61 €	31 445,61 €	31 445,61 €	31 445,61 €	31 445,61 €
Total EPCI 83	319 486	4 209 987,00 €	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	*0,00 €*	467 776,33 €	467 776,33 €	467 776,33 €	467 776,33 €	467 776,33 €	467 776,33 €	467 776,33 €	467 776,33 €	467 776,36 € **

*** Le calcul des sommes à verser conduit à une somme des arrondis différente de l'arrondi des sommes à 3 centimes déficitaires, d'où ce rattrapage en dernière année pour retrouver les totaux délibérés en CT sur chaque EPCI*

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_24-DE

ANNEXE 2

ANNEXE 2 - Répartition du remboursement des avances

Remboursements prévisionnels	Clef de répartition	
Montant total des Avances	***16 315 463,69 €***	**Coefficient***
Cœur du Var	**325 823,79 €**	2,00%
Dracénie Provence Verdon	**65 531,09 €**	0,40%
Golfe de St Tropez	**1 017 043,02 €**	6,23%
Lacs et Gorges du Verdon	**115 697,36 €**	0,71%
Méditerranée Porte des Maures	**590 596,79 €**	3,62%
Pays de Fayence	**251 885,53 €**	1,54%
Provence Verdon	**194 511,24 €**	1,19%
Provence Verte	**721 645,79 €**	4,42%
Sud Sainte Baume	**509 002,49 €**	3,12%
Vallée du Gapeau	**135 239,41 €**	0,83%
Var Esterel Méditerranée	**283 010,49 €**	1,73%
Total EPCI 83	**4 209 987,00 €**	25,80%
Total CD 83 **	**4 089 094,38 €**	25,06%
Total REGION ***	**8 016 382,31 €**	49,13%
Total Remboursements	**16 315 463,69 €**	

** Répartition au prorata du montant des avances*
*** Le Département n'est pas remboursé sur les fonds de concours versés en 2016*
**** La Région n'est pas remboursée sur les fonds de concours versés de 2016 à 2019*

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_24-DE

Annexe 3

Echéancier des subventions à verser au Délégataire

PLANNING DE VERSEMENT DES PARTICIPATIONS PUBLIQUES

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
au titre du 1er établissement FttH	- €	300 000 €	400 000 €	- €	- €	- €	2 800 000 €	- €	- €	- €	- €	**3 500 000 €**
au titre des raccordements terminaux	- €	107 862 €	937 580 €	1 923 372 €	2 554 283 €	2 944 323 €	1 189 543 €	1 272 370 €	676 784 €	442 947 €	979 474 €	**13 028 538 €**
Total des participations publiques sollicitées	- €	407 862 €	1 337 580 €	1 923 372 €	2 554 283 €	2 944 323 €	3 989 543 €	1 272 370 €	676 784 €	442 947 €	979 474 €	16 528 538 €

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_25-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents..... 26
Pouvoirs..... 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés 29

DCC n° 210413/25

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

CONVENTION DE CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE AU FINANCEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC VAR TRÈS HAUT DÉBIT

Le Président expose à l'assemblée que par délibération n°151221/3 du conseil communautaire en date du 21 décembre 2015, la Communauté de communes du Pays de Fayence (C.C.P.F.) a pris la compétence visée à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

Dans le cadre de cette compétence, la C.C.P.F. a adhéré au Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit (S.M.O. P.A.C.A. T.H.D.), par délibération n°170214/1 du conseil communautaire en date du 14 février 2017.

Ce Syndicat réunit la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les départements des Bouches du Rhône, des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes et du Var, ainsi que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du Var.

Sur le territoire du Var, dans les zones (telles que le Pays de Fayence) n'ayant fait l'objet d'aucune intention d'investissement de la part des opérateurs privés, le S.M.O. P.A.C.A. T.H.D. a attribué à l'opérateur Orange (auquel s'est ensuite substitué la société *ad hoc*, Var Très haut Débit, filiale d'Orange) une convention de délégation de service public (D.S.P.) pour concevoir, établir, exploiter et commercialiser un réseau très haut débit couvrant le territoire de la zone d'initiative publique du Var.

Cette convention de D.S.P. a été notifiée le 26 octobre 2018 pour un démarrage officiel au 1er novembre 2018 et pour une durée de 25 ans.

Dans le cadre de cette convention de D.S.P., les subventions publiques pour la réalisation du Réseau d'Initiative Publique Var Très Haut Débit s'élèvent à 16 528 538 € sur un coût total du projet de 403 959 433 € financés par le groupe Orange.

En outre, le coût des études préalables et les frais de consultation publique, représentant un montant de 311 410 €, portent le montant des financements publics à 16 839 948 €.

Le Président rappelle que, pour la C.C.P.F., ce montant de participation aux financements publics de la D.S.P. Var Très Haut Débit s'élève à 251 885,53 €, soit 27 987,28 € par an, de 2020 à 2027 (inclus) et 27 987,29 € en 2028.

La convention de contribution au financement de la délégation de service public Var Très Haut Débit soumise à présent à l'assemblée délibérante a pour objet d'établir le montant des participations financières de la C.C.P.F. et les éventuels remboursements au cours de l'année 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_25-DE

Le Président précise que l'article 3 de cette convention stipule que la contribution [illegible] versée en 2021, en même temps que sa contribution de 2021, soit un total de **55 974,56 euro**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1425-1 et L.1425-2 relatifs aux réseaux et services locaux de communications électroniques,
VU la délibération n°151221/3 du conseil communautaire en date du 21/12/2015 portant modifications statutaires de la communauté de communes et notamment la prise de la compétence visée à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques,
VU la délibération n°170214/1 du conseil communautaire en date du 14/02/2017 portant approbation de l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Fayence au Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit,
VU la convention cadre pluriannuelle de financement et de remboursement des subventions publiques de la délégation de service public Var Très Haut Débit de 2020 à 2043 adoptée en conseil communautaire du 13 avril 2021,
VU le projet de convention de contribution au financement de la délégation de service public Var Très Haut Débit présenté en annexe,

ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la convention de contribution au financement de la délégation de service public Var Très Haut Débit annexée à cette délibération,
- **AUTORISE** le président à signer cette convention, à engager toute démarche et à signer tout document utile à la mise en œuvre de celle-ci.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_25-DE

CONVENTION DE CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE AU FINANCEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC VAR TRÈS HAUT DEBIT

Entre :

La Communauté de Communes du Pays de Fayence, dont le siège social est situé 50 route de l'aérodrome, CS 80106, 83440 FAYENCE, représentée par son Président en exercice, M. René UGO, dûment autorisé à signer les présentes en vertu de la délibération n°_____ du conseil communautaire en date du 13 avril 2021,

Désignée ci-après « l'EPCI »

Et:

Le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit, dont le siège social est situé dans le bâtiment Gérard Mégie, Technopole de l'Environnement Arbois Méditerranée, Avenue Louis Philibert, CS 10665, 13547 AIX-EN-PROVENCE Cedex 4, représenté par sa Présidente en exercice, Mme Françoise BRUNETEAUX, dûment habilitée à la signature des présentes par la délibération n°2021-022 du comité syndical en date du 12 avril 2021,

Désigné ci-après « le Syndicat »,

Ensemble désignés « **les Parties** »

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_25-DE

Préambule

1. Le projet numérique du Var

Le Syndicat réalise les actions du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (ci-après « SDTAN ») élaboré en 2014 par le Département, au sens de l'article L.1425-2 du CGCT.

Il en a résulté la nécessité de déployer, dans les zones n'ayant fait l'objet d'aucune intention d'investissement de la part des opérateurs privés, un réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique d'initiative publique au sens de l'article L.1425-1 du CGCT, devant desservir un total prévisionnel de près de 320 000 locaux.

Dans ce contexte, le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des actions d'aménagement numérique relatives à la compétence visée à l'article L.1425-1 du CGCT sur le territoire varois.

C'est dans cette perspective qu'il a attribué à l'opérateur Orange, en septembre 2018, une convention de délégation de service public (ci-après « la Convention de DSP ») pour concevoir, établir, exploiter et commercialiser un réseau très haut débit couvrant le territoire de la zone d'initiative publique du Département du Var.

2. La Convention de DSP relative à la conception, à l'établissement, à l'exploitation et à la commercialisation du réseau très haut débit couvrant le territoire de la zone d'initiative publique du Département du Var

Par délibération n°2018-043 en date du 26 septembre 2018, le Comité syndical du Syndicat a désigné la société Orange SA en qualité de délégataire du service public précité, à laquelle s'est par la suite substituée la société *ad hoc*, Var Très Haut Débit (ci-après « le Délégataire »).

La Convention de DSP a été notifiée le 26 octobre 2018 pour un démarrage officiel au 1er novembre et pour une durée de 25 ans.

Dans le cadre de cette Convention de DSP, il est stipulé que :

- les subventions publiques à verser au Délégataire sont de 3 500 000 € pour les investissements de premier établissement, qui s'étalent sur cinq ans,
- et une participation aux coûts de raccordements finaux d'un montant unitaire de 50 €, plafonnée à 13 028 538 € pour les 10 premières années d'exécution.

Les subventions publiques pour la réalisation du Réseau d'Initiative Publique Var Très Haut Débit s'élèvent donc à 16 528 538 € sur un coût total du projet de 403 959 433 € financés par le groupe Orange.

Les subventions à percevoir de 2019 à 2028 par le Délégataire sont planifiées dans le plan d'affaires prévisionnel de la Convention de DSP dont un extrait figure en **Annexe 3** de la présente Convention.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_25-DE

En outre, le coût des études préalables et les frais de consultation publique représentant un montant de 311 410 € sont répartis de la même façon entre les Membres, et portent le montant des financements publics à 16 839 948 €.

3. Les décisions du Collège territorial du Var relatives aux participations financières des membres du Syndicat

Conformément à l'article 6 des Statuts du Syndicat et à l'article 17.3 du Règlement intérieur du Syndicat, les membres du Collège territorial du Var se réunissent chaque fois que besoin.

Dans le cadre du financement de la Convention de DSP, par la délibération n°2020-052, le Comité Syndical a validé la répartition des participations financières prévues entre les membres précités du Syndicat sous forme d'avances remboursables pour les années 2019 à 2028.

Les Parties à la présente sont également partie à la Convention Cadre pluriannuelle de financement et de remboursement des subventions publiques de la délégation de service public Var Très Haut Débit de 2020 à 2043 (ci-après « Convention Cadre »), qui fonde l'exécution de la présente. Cette Convention Cadre a pour objet d'établir le cadre de la répartition entre ses Parties des avances remboursables à verser au Syndicat pour le financement incombant à ce dernier au titre de la Convention de DSP et les modalités de remboursement de ces avances.

Pour l'EPCI, la Convention Cadre précitée prévoit un versement total de **251 885, 53 €**, selon un échéancier présenté en **Annexe 1**.

Il est précisé ici que les montants versés seront intégrés dans les sommes à rembourser à l'EPCI par le Syndicat, selon la répartition figurant en **Annexe 2**.

4. La présente convention bipartite de versement et de remboursement des participations de l'EPCI

La présente convention bipartite annuelle a pour but de rendre effectif l'engagement de paiement des avances par les membres et leur remboursement partiel ou total par le Syndicat.

Il est précisé que pour les années 2020 à 2028, les versements des participations de l'EPCI se feront sous forme d'avances remboursables.

Pour ce faire, le Syndicat présentera chaque année à ses Membres un état des sommes perçues inscrites en investissement dont les revenus peuvent provenir du Délégataire (surperformance commerciale, intéressement, trop perçu, ...) ou de ressources externes (subventions d'Etat, d'Europe, ...).

S'agissant des sommes perçues du Délégataire, la Convention de DSP conclue avec Var Très Haut Débit prévoit une clause de retour à meilleure fortune déclenchée par un Excédent Brut

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_25-DE

d'Exploitation supérieur au plan d'affaires, sous réserves de conditions définies dans son article 31.

L'article 31 de la Convention de DSP et son plan d'affaires prévoient qu'à compter de la 15ème année de cette DSP, une redevance d'intéressement annuelle de 12 789 000 € sera versée par le Délégataire au Délégant si le taux de pénétration constaté est supérieur à trente pourcents (30%) sur trois années précédant la 15ème année.

En outre, la Convention Cadre prévoit dans son article 5 que les subventions d'Etat ou de l'Europe notamment perçues par le Syndicat au titre de la Convention de DSP Var Très Haut Débit pourront être utilisées pour les remboursements des avances de ses membres sur ce projet.

En cas de perception par le Syndicat de telles recettes pendant la période de 2021 à 2028, les sommes perçues pourront être déduites des avances remboursables restant à verser par l'EPCI.

Dans le cadre du Collège Territorial et du Comité Syndical, les Membres varois du Syndicat décideront de l'affectation de ces sommes au remboursement ou à la diminution des avances.

Comme convenu au préambule de la Convention Cadre, les membres pourront, par l'intermédiaire du Collège Territorial, décider de l'affectation de ces sommes au remboursement des avances.

Ce remboursement pourra donc prendre, le cas échéant, la forme d'une compensation des sommes restant à verser par l'EPCI.

Cela étant exposé, les Parties ont convenu et arrêté ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_25-DE

Article 1er : Objet

La présente Convention a pour objet d'établir le montant des participations financières de l'EPCI et les éventuels remboursements au cours de l'année 2021.

Article 2 : Durée et entrée en vigueur

La présente Convention entre en vigueur dans toutes ses stipulations, une fois signée par les Parties, à la date de sa notification par le Syndicat à l'EPCI par un courrier recommandé avec accusé de réception, doublé d'un envoi par courrier électronique.

La présente Convention est établie pour une période allant de sa date d'entrée en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 3 : Programmation des avances

Le montant des avances remboursables à verser au Syndicat de 2020 à 2028 est présenté en **Annexe 1** de la Convention Cadre.

L'EPCI versera le montant de la participation avant le 31 décembre 2021,

Pour l'année 2020, l'EPCI versera sa contribution en 2021, en même temps que la contribution de 2021, soit un total de **55 974,56 euros**.

Article 4 : Modalités de remboursement des avances

Conformément à l'article 5 de la Convention Cadre signée préalablement aux présentes le remboursement des avances pourra être réalisé totalement ou partiellement dès lors que le Syndicat aura perçu des recettes éligibles de la part de son Délégataire Var Très Haut Débit.

Le bilan financier du Délégataire de l'exercice 2019 présenté au Collège Territorial du 27 novembre 2020 ne permet pas de déclencher la clause de retour à meilleure fortune visée à l'article 31 de la Convention de DSP et décrite en préambule.

En effet, le montant des recettes éligibles permettant un remboursement, avec la possibilité d'un mécanisme de compensation entre les versements des avances en 2020, est égal à zéro.

Article 5 : Modalités de révision des avances

Le montant des avances ne pourra pas dépasser les montants prévus en **Annexe 1.**

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_25-DE

A la fin de la période consacrée aux premiers investissements et aux subventions des raccordements prévus dans la Convention de DSP, soit au 31 décembre 2028, le Syndicat présentera à l'EPCI le bilan des subventions réellement versées au Délégataire et si leur montant total est inférieur à celui prévu au plan d'affaires (cf. **Annexe 3**), le Syndicat procèdera au remboursement des sommes en trop perçues, selon les modalités spécifiées à l'article 6 de la Convention Cadre.

Article 6 : Rapport et contrôle

Le Délégataire est tenu de remettre au Syndicat un rapport annuel complet sur son activité au plus tard le 31 mai. Ce rapport sera transmis à l'EPCI ainsi que l'ensemble des compte-rendu des instances de contrôle et de suivi au cours de l'exécution de la Convention de DSP (Comité Technique mensuel, Comité de Suivi biannuel, Points hebdomadaires) et tous documents utiles à porter à sa connaissance.

Par ailleurs, le Syndicat rendra compte à l'EPCI de ses actions lors des Comités Techniques et des Commissions de Pilotage ANT du Var, et lors des séances du Collège Territorial.

Article 7 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention et/ou de ses annexes fera l'objet d'un avenant entre les Parties dans le respect du parallélisme des formes.

Le Syndicat notifiera à l'EPCI l'avenant signé des Parties par lettre recommandée avec accusés de réception, doublée d'un courrier électronique.

Article 8 : Résiliation

En cas de résiliation de la présente Convention, à la demande d'une des Parties, le Syndicat établira un bilan technique, économique et financier identifiant notamment les coûts restants à la charge de chaque Partie, et le cas échéant, les remboursements à leur verser.

Article 9 : Litiges

Les Parties s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente. Tout litige lié à l'exécution de la présente Convention relève de la compétence du Tribunal administratif de Toulon.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200044602-20210413-20210413_25-DE

Fait à Aix en Provence, le .....

En deux exemplaires originaux,

Pour le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit

La Présidente,

Mme Françoise BRUNETEAUX

Pour la Communauté de communes du Pays de Fayence,

Le Président,

M. René UGO

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_25-DE

ANNEXE 1 - ECHEANCIER DE VERSEMENT DES AVANCES REMBOURSABLES

Avances Remboursables EPCI

Année de versements	Sommes prévues convention cadre	Sommes à verser engagements
2020	27 987,28 €	
2021	27 987,28 €	55 974,56 €
2022	27 987,28 €	27 987,28 €
2023	27 987,28 €	27 987,28 €
2024	27 987,28 €	27 987,28 €
2025	27 987,28 €	27 987,28 €
2026	27 987,28 €	27 987,28 €
2027	27 987,28 €	27 987,28 €
2028 **	27 987,29 €	27 987,29 €
Total EPCI		

*** Le calcul des sommes à verser conduit à une somme des arrondis différente de l'arrondi des sommes à 1 centime déficitaire, d'où ce rattrapage en dernière année pour retrouver les totaux délibérés en CT sur chaque EPCI*

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_25-DE

ANNEXE 2 : REPARTITION DU REMBOURSEMENT DES AVANCES

Remboursements prévisionnels	Clef de répartition	
Montant total des Avances	***16 315 463,69 €***	**Coefficient***
Cœur du Var	**325 823,79 €**	2,00%
Dracénie Provence Verdon	**65 531,09 €**	0,40%
Golfe de St Tropez	**1 017 043,02 €**	6,23%
Lacs et Gorges du Verdon	**115 697,36 €**	0,71%
Méditerranée Porte des Maures	**590 596,79 €**	3,62%
Pays de Fayence	**251 885,53 €**	1,54%
Provence Verdon	**194 511,24 €**	1,19%
Provence Verte	**721 645,79 €**	4,42%
Sud Sainte Baume	**509 002,49 €**	3,12%
Vallée du Gapeau	**135 239,41 €**	0,83%
Var Esterel Méditerranée	**283 010,49 €**	1,73%
Total EPCI 83	**4 209 987,00 €**	25,80%
Total CD 83 **	**4 089 094,38 €**	25,06%
Total REGION ***	**8 016 382,31 €**	49,13%
Total Remboursements	**16 315 463,69 €**	

** Répartition au prorata du montant des avances*

*** Le Département n'est pas remboursé sur les fonds de concours versés en 2016*

**** La Région n'est pas remboursée sur les fonds de concours versés de 2016 à 2019*

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_25-DE

ANNEXE 3 : EXTRAIT DU PLAN D'AFFAIRES DU DELEGATAIRE

3.1 ECHEANCIER DES SUBVENTIONS A VERSER AU DELEGATAIRE

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
au titre du 1er établissement FttH	300 000 €	400 000 €	- €	- €	- €	2 800 000 €	- €	- €	- €	- €	**3 500 000 €**
au titre des raccordements terminaux	107 862 €	937 580 €	1 923 372 €	2 554 283 €	2 944 323 €	1 189 543 €	1 272 370 €	676 784 €	442 947 €	979 474 €	**13 028 538 €**
Total des participations publiques sollicitées	407 862 €	1 337 580 €	1 923 372 €	2 554 283 €	2 944 323 €	3 989 543 €	1 272 370 €	676 784 €	442 947 €	979 474 €	**16 528 538 €**

3.2 PREVISIONS DE REVERSEMENT PAR LE DELEGATAIRE D'UN INTERESSEMENT AU SYNDICAT

PLANNING DE VERSEMENT DES REDEVANCES AU DÉLÉGANT

Années	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	TOTAL
Montant attendu												
redevance - part fixe redevance d'intéressement	12 789 000 €	12 980 835 €	13 175 548 €	13 373 181 €	13 573 778 €	13 777 385 €	13 984 046 €	14 193 807 €	14 406 714 €	14 622 814 €	14 842 157 €	151 719 264 €
...												- €

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_26-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice	30
Présents	26
Pouvoirs	3
Absents	1
Suffrages exprimés	29

DCC n° 210413/26

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

INSTAURATION DU PLAN DE FORMATION TRIENNAL 2021-2022-2023 AU BÉNÉFICE DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ

Le Président rappelle que conformément à la loi, la formation est un droit et qu'un plan de formation annuel ou pluriannuel doit déterminer les formations d'intégration et de perfectionnement dispensées au cours de la carrière.
Les propositions de la Communauté de communes pour l'année 2021 ont fait l'objet d'un avis favorable en séance plénière du Comité Technique du 12 avril 2021 et reposent sur trois orientations stratégiques :
1- Renforcer l'intégration de nouveaux arrivants
2- Développer les compétences métiers
3- Prévenir les situations à risques
Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptabilité en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition en adaptant les besoins de formation à l'organisation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,
VU la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,
VU l'avis du Comité Technique en date du 21 mai 2015

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le plan de formation présenté par le Président et annexé à la présente tel qu'il a été validé par le Comité technique le 12 avril 2021.

Tourrettes, le 14 avril 2021

Communauté de Communes du Pays de Fayence

René UGO
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_26-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

PLAN DE FORMATION 2021-2022-2023

Priorité de la formation : 1 indispensable / 2 nécessaire / 3 souhaitable

Type de formation	Intitulé, durée et organisme	Objectifs du stage	Service bénéficiaire	Bénéficiaire (grade)	priorité
Obligatoire	Sensibilisation aux gestes qui sauvent-2h - CNFPT	d'assurer la sécurité de soi-même, de la victime ou de toute autre personne et de transmettre au service de secours d'urgence les informations nécessaires à son intervention : protection / alerte ; - de savoir réagir face à une hémorragie externe et installer la victime dans une position d'attente adaptée - de savoir réagir face à une victime en arrêt cardiaque et utiliser un défibrillateur automatisé externe	Tous services	Tous grades	1
Obligatoire	Recyclage Gestes de 1er secours - 0,5 jour - Pompiers	SECURITE	Tous services	Tout agent	2
Obligatoire	Equipier de Première Intervention - 1 jour - AZS Formation	SECURITE	Tous services	Tout agent	2
Perfectionnement / Professionalisation	Permis Bâteau	Etre habilité à conduire un bâteaupneumatique en toute sécurité	Service Espaces Naturels	Adjoint technique territorial	2
Perfectionnement / Professionalisation	Sécurité dans les ERP - journée actualité - CNFPT	Veille juridique sur la réglementation des ERP	Tout service ayant en charge un bâtiment accueillant du Public	Tout agent ayant en charge un bâtiment accueillant du Public	2
Obligatoire	Examens psychotechniques	SECURITE	Régie de collecte des OM	Adjoint technique, adjoint technique principal 2ème classe	1
Perfectionnement / Professionalisation	Permis Poids lourds	SECURITE	Régie de l'Eau Pôle Réseau	Adjoint technique + un agent de droit privé	1
Obligatoire	Formation Continue Obligatoire des Chauffeurs Poids Lourds - 5 jours -City pro	SECURITE	Régie de collecte des OM	Adjoint technique	1
Obligatoire	AIPR Opérateur	Autorisation d'intervention à proximité des Réseaux	Service technique+Pôle Réseau REGIE EAU	Adjoint technique + Adjoint technique principal 2è cl + agent de maitrise	1
Obligatoire	AIPR CONCEPTEUR Recyclage	Mise à jour de l'Autorisation d'intervention à proximité des Réseaux	Responsable Pôle Réseaux	Agent de maîtrise	1
Obligatoire	CACES R482 Engins de chantiers catégorie B1	Maitriser les régles de conduites et de sécurité des Engins d'extraction à déplacement séquentiel comme les pelles à chenilles ou roues de plus de 6 tonnes/pelles multifonctions	service déchets-environnement + déchetterie	Adjoint technique territorial + agent de maitrise	1
Perfectionnement / Professionalisation	Recyclage CACES R482 CAT A + C1	Mise à jour des connaissances du maniement des engins de chargement à déplacement alternatif de + de 6 tonnes et des petits engins de chantiers	Déchetterie + Pôle Réseau	Contractuel + agent technique pricipal 2è cl	1
Perfectionnement / Professionalisation	Recyclage CACES R 486-Plaformes élévatrices B	Mise à jour des connaissances du maniement d'une plateforme élévatrice à élévation multidirectionelle	Service technique + Electromécanicien	Agent de maitrise+Adjoint technique principal 2è classe+ adjoint technique+ 2 agents droits privés	1
Obligatoire	Travail en hauteur - 2 jours - CNFPT	Identifier les risques liés au travail en hauteur. Savoir rendre compte des difficultés et anomalies rencontrées. Savoir utiliser, contrôler, entretenir et entreposer les équipements de protection individuelle antichute en toute sécurité.	Service Technique et ateliers mécanique	Adjoint technique, Adjoint technique principal 2è cl.	2
Obligatoire	Habilitation électrique - 2 jours - Othis Formation	Habilitations B0, H0V , BS, BE	Agents de stations d'épuration + agent qual de transfert OM	Adjoints techniques+ adjoint technique principal 2è cl	1
Obligatoire	Recyclage Habilitation électrique - 2 jours - Othis Formation	Recyclage Habilitations électriques B1, B1V, B2, B2V, BR, BE essais, BC, H0 , BP , H1V ,HC	Electromécaniciens	Agents de droit privé	1
Obligatoire	Chimie de l'Eau et Manipulation du Chlore-Recyclage-1 jour GAZECHIM	Appréhender les propriétés des produits de chloration de traitement des eaux, les notions relatives à la chimie de l'eau, Comprendre	Agent exploitation des Réseaux D'eau	Adjoint technique (tous grades)+agent de maitrise	1
Obligatoire	Formation CATEC	Obtenir la certification pour travailler en milieux confinés	Agents Pôle Réseau + STEP	Adjoint technique + adjoints technique principal 2è cl + agent de maitrise principal	1
Obligatoire	La Signalisation temporaire des chantiers sur la voirie - CNFPT- 2 jours	Sécuriser un chantier sur la voie publique pour la protection des agents et des usagers.	Agent exploitation des Réseaux D'eau	Adjoint technique (tous grades)+agent de maitrise	1
Obligatoire	Boues activées des eaux usées urbaines Niveau 2 (mesures et diagnostics) OIEAU	Définir les points de contrôle d'une STEU à boues activées Réaliser et valider les observations et mesures Reller les résultats obtenus aux réglages de base	Agents de stations d'épuration	Adjoint technique + droit privé	1
Obligatoire	Boues activées des eaux usées urbaines Niveau 3 (réglages) - OIEAU	Décrire les phénomènes biologiques et hydrauliques mis en jeu Définir, calculer et adapter les paramètres fondamentaux Ajuster les réglages d'aération, de recirculation et d'extraction Caractériser une situation de dysfonctionnement	Agent de stations d'épuration + Responsable STEP	Adjoint technique + Agent de maîtrise principal	1
Perfectionnement / Professionalisation	Formation A.N.C. de 21 à 199 E.H - OIEAU	Connaitre la réglementation concernant ces dispositifs Connaitre les filières et les systèmes Identifier les risques inhérents à ces systèmes Comprendre les mesures compensatoires pour une implantation à moins de 100 m d'habitation ou ERP Connaitre les critères de choix d'une évacuation alternative au rejet Connaitre les éléments de pédologie et hydrogéologie essentiels Être capable d'identifier les zones à enjeux sanitaire ou environnemental	SPANC	Adjoint administratif + droit privé	2

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_26-DE

Type de formation	Intitulé, durée et organisme	Objectifs du stage	Service bénéficiaire	Bénéficiaire (grade)	priorité
Perfectionnement / Professionalisation	Formation Fonctionnement et enjeux d'exploitation des filières agréées en A.N.C - OIEAU	Connaître le mode de fonctionnement des filières de traitement biologique agréées en A.N.C. Connaître les conditions d'entretien, d'exploitation et	Contrôle Réseau	Adjoint administratif	2
Perfectionnement / Professionalisation	Formation Jurisprudence et exercice des pouvoirs de police en A.N.C - OIEAU	Améliorer ses connaissances réglementaires Découvrir les jurisprudences affectant le fonctionnement du S.P.A.N.C. dans ses différentes	Contrôle Réseau	Adjoint technique	1
Obligatoire	Contrôle technique de l'ANC neuf-OIEAU	Connaître la réglementation et les normes régissant l'assainissement non collectif Connaître les filières et les systèmes Connaître les critères de choix pour une bonne adéquation : site/sol/filière Connaître les éléments de pédologie essentiels pour cette mission Etre capable d'identifier les zones à enjeux sanitaire ou environnemental Etre capable de réaliser un contrôle d'un A.N.C.	Contrôle Réseau	Agent de maitrise	1
Obligatoire	Contrôle technique de l'ANC existant-OIEAU	Connaître les textes régissant le contrôle de l' A.N.C. existant Connaître les techniques d'assainissement anciennes, actuelles et les éléments à vérifier Connaître les méthodes et outils de contrôle Être capable d'identifier les zones à enjeux sanitaires ou environnementaux Savoir réaliser les contrôles des installations existantes Anticiper la réalisation de la vidange ou extraction des boues et du dépotage	Contrôle Réseau	Agent de maitrise	1
Perfectionnement / Professionalisation	Formation Contrôle des branchements au réseau d'assainissement - OIEAU	Connaître la réglementation concernant l'établissement et le contrôle des raccordements aux réseaux (rejets domestiques et non domestiques) Connaître les dispositions constructives des raccordements Savoir faire le contrôle d'un branchement de particulier Pouvoir participer au contrôle du déversement d'un effluent non domestique Intervenir en sécurité	Contrôle Réseau	Adjoint administratif + Agent de maitrise, droit privé	2
Perfectionnement / Professionalisation	Formation Diagnostic de l'assainissement lors des transactions immobilières - OIEAU	Connaître la réglementation encadrant l'assainissement Connaître les dispositions constructives des branchements au réseau d'assainissement collectif Connaître les techniques actuelles et anciennes d'A.N.C. Savoir réaliser un diagnostic de branchement ou d'A.N.C. Maitriser les outils de contrôle	Contrôle Réseau	Droit privé	2
Obligatoire	Formation initiale des Assistant de Prévention - 5 jours - CNFPT	Connaissances sur la prévention des risques dans la collectivité	REGIE OM	Agent de maitrise	1
Obligatoire	Formation continue des Assitants de Prévention	Mises à jour des connaissances pour la prévention des risques dans la collectivité	1 assistant de prévention	Adjoint administratif Principal 2ème classe	1
Perfectionnement / Professionalisation	Les sanctions disciplinaires - 2 jours - CNFPT	Identifier et mettre en oeuvre les procédures disciplinaires Situer le rôle et les enjeux de la sanction dans la gestion des ressources humaines.	Service RH	Adjoint administratif principal 2ème Cl.	2
Perfectionnement / Professionalisation	La gestion des retraites	Perfectionner le service RH afin qu'il puisse gérer seul le volet retraite sans l'appui du CDG 83	Service RH	Adjoint administratif principal 2ème Cl.	2
Perfectionnement / Professionalisation	L'optimisation de son mode de collaboration avec son manageur - 2 jours CNFPT	Comprendre la complexité du rôle, les responsabilités et les enjeux de son supérieur; S'adapter au style de management de son supérieur, Identifier les moyens de relayer son supérieur, s'affirmer au sein de l'équipe, être force de proposition	Servie RH	Adjoint administratif principal 2ème cl.	1
Perfectionnement / Professionalisation	La programmation pluriannelle et la gestion des AP/CP- CNFPT	identifier les objectifs et les enjeux d'une programmation et d'une gestion budgétaire pluriannuelle, - maîtriser les principes, la procédure, la mise en œuvre des autorisations de programme et/ou d'engagement/crédits de paiement (AP-AE/CP).	Service Finances /comptabilité	Attaché principal	1
Perfectionnement / Professionalisation	Le perfectionnement du Contrôle financier et comptables des associations - CNFPT	savoir analyser les documents financiers des associations, - mettre en place des outils d'analyse des comptes financiers, - identifier les risques financiers.	Service Finances /comptabilité	Attaché principal	1
Perfectionnement / Professionalisation	L'expertise dans la gestion de la dette - INSET MONTPELLIER		Service Finances /comptabilité	Attaché principal	1
Perfectionnement / Professionalisation	Journée des acheteurs Publics- CNFPT		Service Finances /comptabilité	Attaché principal	1
Perfectionnement / Professionalisation	Journée d'actualité Loi des Finances- CNFPT		Service Finances /comptabilité	Attaché principal	1
Perfectionnement / Professionalisation	La fiscalité et ses incidences sur les budgets intercommunaux-CNFPT		Service Finances /comptabilité	Attaché principal	
Perfectionnement / Professionalisation	La nomenclature comptable M57 - CNFPT		Service Finances /comptabilité	Attaché principal	2
Perfectionnement / Professionalisation	La Tarification du Service de L'eau et de l'assainissement-CNFPT		Service Finances /comptabilité	Attaché principal + AAPAL ère cl	1

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004602-20210413-210415-26-DE

Type de formation	Intitulé, durée et organisme	Objectifs du stage	Service bénéficiaire	Bénéficiaire (grade)	priorité
Perfectionnement / Professionalisation	La comptabilité M4 applicable aux SPIC – Code SXKA – 2 jours		Service Finances /comptabilité	AAPAL 1ère cl	1
Perfectionnement / Professionalisation	Prévention et gestion des recours dans les Marchés Publics : 2j présentiel + ½ j à distance		Service Finances /comptabilité	Adjoint administratif	1
Perfectionnement / Professionalisation	Le guide interne des procédures de la Commande Publique IEL : 20 :OL4V6026 à SAINT-LAURENT-DU-VAR : 1j présentiel + ½ j à distance	Rédiger un guide interne permettant la sécurisation des procédures de marchés publics, acquérir une méthodologie de onctruction d'un guide adapté à sa collectivité	Service Finances /comptabilité	Adjoint administratif	2
Perfectionnement / Professionalisation	La négociation efficace en matière d'achat public : 3j présentiel	Organiser et déployer la négociation, se perfectionner aux outils et méthodes de négociation	Service Finances /comptabilité	Adjoint administratif	2
Perfectionnement / Professionalisation	L'exécution administrative et financière des marchés publics – CNFPT	Appliquer les règles d'exécution administrative et financière des marchés publics, Employer les outils d'exécution financière et administrative des marchés publics.	Service Finances /comptabilité	Adjoint administratif + AAPAL 1ère cl	1
Perfectionnement / Professionalisation	Les marchés publics informatiques	Organiser et mettre en oeuvre des marchés publics spécifiques au domaine informatique.	Service Finances /comptabilité + Infomatique	Adjoint administratif+Contractuel Responsable informatique	2
Perfectionnement / Professionalisation	Les bases des finances publiques locales	définir les principes budgétaires,représenter le cycle budgétaire, appliquer les phases d'élaboration et d'exécution du budget	Service déchets + informatiques + RAM + Développement territorial	Agent de maitrise, Ingénieur, Technicien, EJE, Attaché,	2
Obligatoire	Les régies d'avances et de recettes	Maîtriser les opérations de création d'une régie. Appliquer les règles de fonctionnement d'une régie d'avances et de recettes. Mettre en œuvre le contrôle des régies. Identifier la responsabilité du régisseur.	Service accueil et secrétariat général + déchets-environnement	Contractuels	1
Perfectionnement / Professionalisation	Quelques retours d'expérience sur des démarches de mobilité en territoires de faibles intensité - CNFPT- à distance		Service développement Territorial	Attaché	2
Perfectionnement / Professionalisation	Les politiques culturelles - CNFPT- à distance		Service développement Territorial	Attaché	2
Perfectionnement / Professionalisation	La maîtrise du temps, une dimension essentielle de son organisation CNFPT- à distance		Service développement Territorial	Attaché	2
Perfectionnement / Professionalisation	Les missions les activités et l'environnement professionnel de l'agent de collecte des déchets ménagers - 1 jour CNPT	Comprendre son environnement professionnel et institutionnel, situer le rôle des collectivités dans la chaîne de gestion des déchets, identifier les différentes missions et activités du métier, identifier les risques pour sa santé, agir pour sa propre sécurité et celle de ses collègues, se comporter avec professionnalisme dans ses relations au collectif de travail et à l'usager	Régie OM	Adjoint technique	2
Perfectionnement / Professionalisation	L'émotionnel au service de la décision et du management	repérer et analyser les effets du fonctionnement émotionnel sur les mécanismes rationnels de la décision, - gérer et utiliser ses émotions pour être plus efficace, - développer sa capacité de perception des émotions et mieux les maîtriser, - approfondir l'impact que les émotions ont sur la gestion de groupe.	Service déchets-environnement	Technicien principal 2è cl	2
Obligatoire	Etre guide composteur	Accompagner les usagers et collectivités dans le projet de compostage collectif	Service déchets-environnement	?	1
Perfectionnement / Professionalisation	La gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil - 3 jours - CNFPT	Définir les notions de conflis et d'agressivité, comprendre les mécanismes et les factuers déclenchant, adapter son attitude en vue d'éviter et d'atténuer la situation conflictuelle ou agressive, adopter un comportement adapté aux situations agressives ou conflictuelles.	Accueil, Déchetterie, SPANC	Adjoint technique, adjoint technique principal 2è cl., adjoint administratif, adjoint asministratif principal 2è cl., Agent de maitrise	2
Perfectionnement / Professionalisation	La réussite de sa prise de fonction d'encadrant de proximité 3 jours LA GARDE	Se positionner et s'affirmer dans ses nouvelles fonctions : - identifier le rôle et le positionnement d'un encadrant de proximité, - appréhender les enjeux spécifiques du management de proximité, - identifier les principes structurants de l'organisation, la gestion et l'animation d'équipe, - appréhender les composantes d'un management de proximité créateur efficient, de qualité de vie au travail et conforme aux valeurs de service public, - identifier les points de vigilance et les conditions de réussite pour une prise de fonction sereine, efficace et contributive au projet de la collectivité.	RAM + ervice déchets-environnement	Auxiliaire puériculture 1ère classe et agent de maitrise	2
Perfectionnement / Professionalisation	Analyses des pratiques - 3 jours - Cabinet PSY INGENIUS	Maîtriser les enjeux, les objectifs, les courants théoriques de l'analyse des pratiques Elaborer des dispositifs adaptés aux situations et contextes professionnels vécus en ESMS Parfaire sa position et son rôle d'analyseur Concevoir l'analyse de pratique à la fois individuellement et collectivementSavoir répondre à des demandes Acquérir une méthodologie concrète de conception et animationFaire de l'ADP un réel outil pour psychologue	RAM	Educateur de jeunes enfants	1

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_26-DE

Type de formation	Intitulé, durée et organisme	Objectifs du stage	Service bénéficiaire	Bénéficiaire (grade)	priorité
Perfectionnement / Professionalisation	L'initiation à l'approche systémique dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité- 3 jours - LA GARDE	Acquérir les bases théoriques de l' analyse systémique Réfléchir à la parentalité en fonction des différents cycles de vie.	RAM	Educateur de jeunes enfants	1
Perfectionnement / Professionalisation	Intégration des outils de Coaching dans sa pratique d'encadrant Distance et Présentiel LA GARDE	développer son intelligence relationnelle dans ses actes de management, - démontrer en situation l'apport des outils du coaching dans le management au quotidien.	RAM	Educateur de jeunes enfants	2
Perfectionnement / Professionalisation	L'animation de réunion d'équipe ou de service 2 jours - ST-LAURENT-DU-VAR	se perfectionner dans la conduite et l'animation de réunions, identifier les conditions d'une bonne communication afin de faciliter la prise de parole, professionnaliser ses pratiques d'animation	RAM	Auxiliaire puériculture 1ère classe	2
Perfectionnement / Professionalisation	L'animation et l'encadrement d'une équipe au quotidien - 3 jours- ST-LAURENT-DU-VAR ou LA GARDE	repérer les éléments clés pour adapter ses actes de management aux situations et aux collaborateurs, - disposer des outils et des méthodes pour accompagner individuellement et collectivement les agents de son équipe, - prendre du recul pour faire évoluer ses pratiques managériales.	RAM	Auxiliaire puériculture 1ère classe	1
Perfectionnement / Professionalisation	Servitudes de droit Public	Identifier la réglementation de droit public afin d'éviter les litiges.	Service Urbanisme	Adjoint administratif principal 1ère Cl., adjoint administratif	1
Perfectionnement / Professionalisation	Accessibilité des bâtiments publics	Faciliter l'accueil de tous dans les bâtiments publics, dans le respect des personnes, sous contraintes techniques. - Exploiter et suivre un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). - Concevoir les liens et contradictions entre accessibilité, sécurité incendie, sûreté.	Service Urbanisme	Attaché	2
Perfectionnement / Professionalisation	Rédaction des arrêtés d'urbanisme	Connaitre les fondements sur la forme et le fond d'un arrêté du droit des sols. Savoir rédiger les arrêtés favorables ou défavorables des autorisations d'urbanisme.	Service Urbanisme	Adjoint administratif principal 1ère cl.	1
Perfectionnement / Professionalisation	Ville, Handicap et accessibilité pour tous	Identifier les différents types de handicap et leurs impacts sur les aménagements urbains et leur accessibilité. - Appliquer les outils méthodologiques nécessaires pour dresser un diagnostic et élaborer une stratégie visant à améliorer l'accessibilité à la ville pour tous	Service Urbanisme, Elus	Attaché	2

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_27-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice..... 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés..... 29

DCC n° 210413/27

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

MISE EN ŒUVRE DE L'INDEMNITÉ HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (I.H.T.S.)

Le statut prévoit que des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) peuvent être versées aux fonctionnaires de catégorie B et de catégorie C dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, ainsi qu'à des agents contractuels de même niveau et exerçant des fonctions similaires.

L'octroi d'IHTS est subordonné à la réalisation effective d'heures supplémentaires effectuées à la demande du chef de service au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail.

Le versement de l'IHTS est subordonné à l'établissement d'un décompte déclaratif mensuel.

D'une manière générale, la compensation des heures supplémentaires doit de préférence être réalisée sous la forme d'un repos compensateur.
Le temps de récupération accordé est égal à la durée des travaux supplémentaires effectués. Une majoration de nuit, dimanche ou jours fériés peut être envisagée dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération, c'est-à-dire une majoration de 100% pour le travail de nuit et des 2/3 pour le travail du dimanche et des jours fériés.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de fixer la liste des emplois ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ainsi que les conditions de majoration du temps de récupération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT,
VU le décret n° 82-624 du 20 juillet 1982 fixant les modalités d'application pour les fonctionnaires de l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel,
VU le décret n° 2002-60 du 14/01/02 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
VU le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
VU l'avis du comité technique en date du 12 avril 2021,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_27-DE

ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **D'INSTAURER** l'I.H.T.S. pour les fonctionnaires et contractuels de droit **public** relevant des cadres **d'emplois** suivants :

Cadres d'emplois	*Exemples des emplois dont les missions impliquent la réalisation d'HS*
Rédacteurs Techniciens Agents de maîtrise Adjoints administratifs Adjoints techniques	- Responsable Service, Pôle - Assistant de direction, secrétaires administratifs et techniques - Gestionnaire référent RH, Finances, - Référent, Chef d'équipe, Instructeur urbanisme - Régisseur - Agent d'accueil, facturation - Agent des espaces verts - Agent d'entretien - Agent de collecte des déchets - Agent de déchetterie - Régisseur - Contrôleur - Mécanicien - Agent de réseau Eau/Assainissement - Informaticien - ...

- **DE COMPENSER** les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur, soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires.
L'agent pourra choisir entre le repos compensateur, dont les modalités seront définies selon les nécessités de service, et l'indemnisation, mais le choix final entre repos compensateur et indemnisation est laissée à l'appréciation de l'autorité territoriale.

- **DE MAJORER le temps de récupération** dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié.

- **DE MAJORER l'indemnisation des heures complémentaires** conformément à l'article 5 du décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 : le taux de majoration des heures complémentaires est de 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet et de 25 % pour les heures suivantes.

- **D'ASSURER le contrôle des heures supplémentaires** sur la base d'un décompte déclaratif. Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent ne pourra excéder 25 heures par mois, excepté les situations exceptionnelles imposées par les nécessités de service et validées en amont par l'Autorité Territoriale. Dans ce cas, une attestation de l'Autorité Territoriale sera produite à l'appui de ce décompte au Trésor Public.

- **DIT que** les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_28-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice	30
Présents	26
Pouvoirs	3
Absents	1
Suffrages exprimés	29

DCC n° 210413/28

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

APPROBATION DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

Le Président propose à l'Assemblée d'adopter l'organigramme des services de la Communauté de Communes du Pays de Fayence joint en annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU notamment l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU les modifications apportées dans les services suite aux transferts de compétences, au développement des services, et à leur structuration du fait des recrutements et mutations internes intervenues au cours de l'année écoulée,
VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 12 avril 2021

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'adopter l'organigramme des services de la Communauté de Communes du Pays de Fayence annexé à la présente.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210415_28-DE

ORGANIGRAMME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Vivien VIAL

POLE DEVELOPPEMENT ET VIE LOCALE

DEVELOPPEMENT LOCAL ECONOMIE
Samuel BERTRANDY
Sébastien SEMAVOINE
Agriculture, forêt
Jean-Christophe GAL
France Services
Nathalie BOISSAT
Camille GOLL
Réseau Médiatem
Yves GUILLERAULT

SPORTS
Ludovic GANDINO

ESPACES NATURELS
Laurent MILLARD

FAMILLE & PETITE ENFANCE
Gyssie ALLART
Annabelle VIZIER

AMENAGEMENT / URBANISME
Nathalie BAUJOIN
Sandrine BIGLIETTO
Lydia MORO
Charlotte PEIRONE
Emmanuelle UGOLINI

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
Xavier BOUNIOL
Céline BASSOUR Edith BAUDET - Emmanuelle CETRE - Nathalie CHARPENET - Chantal CLAUD - Catherine GAMBLIN - Anne-Laure HARDOUIN - Stéphanie LABORDE - Emmanuelle LANZONI - Sylvie MARTINI - Cassandra OUAZZAR - Cécile POUSSET - Carol TOULET - Alba BELTRAMOLI

POLE SUPPORTS

ACCUEIL/TELEALARME
Marie STIVANELLO

SECRETARIAT GENERAL COMMUNICATION
Karine MARTIN

RESSOURCES HUMAINES
Nathalie VIANEY-TRUC
Candice DEPETRIS
Marjorie ELOY

FINANCES
Sophie BEREHOUC
Amélie CALAMEL
Lydie DECLAUDE
Elodie MACRIPO

SERVICE TECHNIQUE
Mathieu BLANCHARD
Yannick BRIERE
Thomas MARTINEZ
Mathieu PELASSY
Fabien REPON

ENTRETIEN & SALUBRITE
Arnaud COELLO
Chantal MASALA
Charlotte PINNA

ATELIER MECANIQUE
Serge EGEA
Mickaël EGEA

SYSTEMES D'INFORMATION
Julien HENNEQUIN

POLE ENVIRONNEMENT

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
Anne GUY

Cellule administrative :
Gaëlle NIEROZ
Fanny PIOCH
Margaux STAGNARO

Communication
Maxime VARAILHON

Déchetteries :
Tristan PEIRONE
Julien BERTOT
Serge DARIDE
Brian GRENECHE
Michel PINOT
Sébastien POUSSET

Maintenance :
Dominique CHABALIER
Cédric GIUNIPERO

Collecte : Fabrice BOURGOUNION
Mohamed BAYA - Mourad BAYA - Wiliam BLONDIN - Jean-Pierre BOUDJADJA - Cyril BOUHET - Vincent BOUHET - Boris BURSACHI - Samuel BUSI - Sébastien CAUVIN - Eric CORBISET - Ludovic GASTAUD - Christophe GIORDANO - Guillaume GRYZ - Francky HUZLER - Ulysse JUPIN - Mickaël LE MOINE - Pascal MARTEL - Florent MICHEL - Arnaud MIRANDELLE - Magalie MOREE - Philippe NAUDIN - Cédric NOWAK - Hervé PINCHAULT - Florent ROSSINFELD - Matthieu SAUTERON - Florent TALLENT - Vincent TAULIN - Régis WAXIN-SAUR

Quai de Transfert :
Julien GARCIA

EAU / ASSAINISSEMENT

Pôle Etudes /Distribution :
Benjamin ILIC

Réseaux / Travaux :
Olivier SPATAZZA
Brandon ALEXANDRE - Didier BOYALS - Raymond GRAILLE - Charly MANENTI - Eric MARCHAND - Fabrice TESCHE - Thibault TESCHE - Raphaël TRUC

Contrôle :
Merriel LE MOIGNE
Sébastien MOREE - Marion LOONIS - André OLIVIER

Etudes :
Valérie COLAS - Loïc GABRYSCH

Pôle Production /Maintenance :
Johann CHAMBERLIN

STEP :
Julien PELLISSIER
Yohan DERUDDER - Sébastien FOISSARD - Alexandre FREGA - Cédric LAINE - Christian RENTIER - Florian RIUS

Maintenance :
Marc BAÏSSE - Axel FABRE - Daniel RABOT

Pôle Clientèle/Relève :
Bruno DELANGLE

Régie Recettes :
Sandra AUBAULT
Régis DELGADO

Facturation :
Françoise LASZKIEWICZ
Joséphine MARTINET
Emilie TARPI

Accueil :
Isabelle NORMAND
Déborah PARMENTIER

Secrétariat technique :
Christian BOTTERO
Laëtitia ROLS
Sandra TALLENT

Relève :
Franck CLEMENT
Michel RE
Eric MARTINI

Pôle Eaux de la Siagnole :
Jean-Marc LEAUTIER
Jérôme BRUN - Joseph GUGLIELMELLI - Noël GUISOL

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_29-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents..... 1
Suffrages exprimés 29

DCC n° 210413/29

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

MISE À JOUR DES MODALITÉS DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS (C.E.T.)

Conformément à l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et au décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 modifiant le décret n° 2004-878 du 26 août 2004, les modalités de mise en oeuvre du compte épargne temps (C.E.T.) sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique.

Le Président rappelle que le Compte Epargne Temps a été instauré dans la collectivité par délibération n° 141202-20 en date du 2 décembre 2014.

Il explique que la délibération actuelle doit être mise à jour pour tenir compte des évolutions réglementaires suivantes :
- le décret n° 2018-1305 du 21 décembre 2018 pris pour l'abaissement du seuil du droit d'option à 15 jours au lieu de 20 jours,
- l'arrêté du 28 novembre 2018 portant revalorisation de 10 euros supplémentaires l'indemnisation pour chaque catégorie à partir du 1er janvier 2019,
- le décret n° 2020-723 du 12 juin 2020 portant dispositions temporaires en matière de compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale pour **faire face aux conséquences de l'état d'urgence sanitaire**, portant le seuil maximum de 60 à 70 jours cumulables sur le CET en temps de crise sanitaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 modifiant le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatifs aux modalités de mise en oeuvre du compte épargne temps (C.E.T.),
VU la délibération du conseil communautaire n°141202-20 en date du 2 décembre 2014 instaurant le Compte Epargne Temps au sein de la C.C.P.F.,
CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre à jour la délibération précitée afin de tenir compte des évolutions réglementaires édictées par :

- le décret n° 2018-1305 du 21 décembre 2018 pris pour l'abaissement du seuil du droit d'option à 15 jours au lieu de 20 jours
- l'arrêté du 28 novembre 2018 portant revalorisation de 10 euros supplémentaires l'indemnisation pour chaque catégorie à partir du 1er janvier 2019
- le décret n° 2020-723 du 12 juin 2020 portant dispositions temporaires en matière de compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale pour **faire face aux conséquences de l'état d'urgence sanitaire**, portant le seuil maximum de 60 à 70 jours cumulables sur le CET en temps de crise sanitaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 15 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_29-DE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ABAISSE** le droit d'option afin de permettre la transformation en points-retraite RAFP ou l'indemnisation à partir du 16è jour épargné,
- **AUTORISE** la monétisation selon le barème en vigueur, soit :
  - 135 €/j pour la catégorie A,
  - 90 €/j pour la catégorie B,
  - 75 €/j pour la catégorie C,
- **PORTE** à 70 jours le nombre maximal de jours épargnés pendant la crise d'urgence sanitaire.

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 14 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 19/04/2021
Reçu en préfecture le 19/04/2021
Affiché le 19 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_30-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents 1
Suffrages exprimés 29

DCC n° 210413/30

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

RIFSEEP : MISE À JOUR DU NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié,
VU la loi 2010-751 du 52 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social,
VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié,
VU le décret 2014-513 du 20/05/2014 instaurant le RIFSEEP,
VU le décret 2020-182 du 27 février 2020 facilitant le déploiement du RIFSEEP dans le FPT,
VU les arrêtés ministériels fixant les montants de référence pour les corps et services de l'Etat :

Pour la filière administrative :
- Arrêté ministériel du 3 juin 2015 pour les attachés
-Arrêté ministériel du 19 mars 2015 pour les rédacteurs
-Arrêté ministériel du 20 mai 2014 pour les adjoints administratifs

Pour la filière technique :
-Arrêté ministériel du 14 février 2019 pour les ingénieurs en chef
-Arrêté ministériel du 26 décembre 2017 pour les ingénieurs
-Arrêté ministériel du 7 novembre 2017 pour les techniciens
-Arrêté ministériel du 28 avril 2015 pour les agents de maîtrise et adjoints techniques

Pour la filière culturelle :
-Arrêté ministériel du 30 décembre 2016 pour les adjoints du patrimoine

Pour la filière sportive :
-Arrêté ministériel du 20 mai 2014 pour les opérateurs des activités physiques et sportives

Pour la filière sanitaire et sociale :
-Arrêté ministériel du 17 décembre 2018 pour les éducateurs de jeunes enfants
-Arrêté ministériel du 20 mai 2014 pour les auxiliaires de puériculture

Pour la filière animation :
-Arrêté ministériel du 20 mai 2014 pour les adjoints d'animation

VU la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP,
VU la délibération instaurant le RIFSEEP en date du 12 juin 2017,
CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le nouveau régime indemnitaire au bénéfice de l'ensemble du personnel de la collectivité au fur et à mesure de la parution des textes selon les filières et suite à la réorganisation des services après les transferts de compétences eaux et assainissement,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 19/04/2021
Reçu en préfecture le 19/04/2021
Affiché le 19 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_30-DE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

MET À JOUR la liste des cadres d'emplois concernés comme suit :

- attachés
- rédacteurs
- techniciens
- ingénieurs
- adjoints administratifs, et du patrimoine
- éducateurs de jeunes enfants
- Opérateurs des APS
- Agents de maîtrise et adjoints techniques
- Auxiliaire de puériculture

RÉÉVALUE les plafonds annuels en les transposant à ceux de l'Etat, comme suit :

Catégorie	Groupes	Fonctions (Cf.organigramme) toutes filières confondues	Critères de modulation - Encadrement - Technicité et Expertise - Sujétions particulières	RIPSEEP	
				IFSE	CIA
A	A1	*Directeur général, directeur de service, de régie*	*Direction et organisation stratégique des services*	*De 0 à 36 210*	*De 0 à 6390*
	A2	*Responsable de Pôle, de plusieurs services, Adjoint de direction*	*Encadrement, expertise*	*De 0 à 32 130*	*De 0 à 5 670*
	A3	*Responsable d'un seul service*	*Encadrement d'équipe, sujétions particulières*	*De 0 à 25 500*	*De 0 à 4 500*
	A4	*Adjoint au responsable de service, Chargé de mission*	*Fonction de coordination, pilotage, expertise..*	*De 0 à 20 400*	*De 0 à 3 600*
B	B1	*Responsable de structure, d'un ou plusieurs services*	*Responsable référent - encadrement*	*De 0 à 17 480*	*De 0 à 2 380*
	B2	*Expert, référent*	*Adjoint au responsable, Gestionnaire coordonnateur, assistant de direction, suivi de travaux, fonction de contrôle*	*De 0 à 16 015*	*De 0 à 2 185*
	B3	*Gestionnaire, technicien expérimenté*	*Chargé de mission, technicité*	De 0 à 14 650	De 0 à 1 995
C	C1	*Responsable de Service, Responsable de structure*	*Encadrement de proximité, Responsable Equipements, Sécurité, qualifications, expertise.*	*De 0 à 11 340*	*De 0 à 1 260*
	C2	*Assistant, gestionnaire de dossiers, secrétaire de service, contrôleurs*	*Mission d'assistance technique ou administrative, qualifications supérieures, fonction de contrôles, responsable de dossiers requérant des connaissances spécifiques*	*De 0 à 10 800*	*De 0 à 1 200*
	C3	*Gestionnaire de dossiers avec qualification, agent d'exécution*	*Mission d'exécution, fonctions requérant une technicité, agent d'accueil, sujétions ou qualifications particulières*	*De 0 à 10 800*	*De 0 à 1 200*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 19/04/2021
Reçu en préfecture le 19/04/2021
Affiché le 19 AVR. 2021
ID : 063-200048085-20210413_30-DE

DIT que l'IFSE est cumulable avec :

- l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires,
- la prime de travail du dimanche et jours fériés,
- la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction,
- l'indemnité d'astreinte,
- la GIPA,
- la NBI,
- les indemnités liées à la mobilité géographique (prime itinérance, mobilité...),

DIT que l'IFSE n'est pas cumulable avec :

- l'indemnité de régisseur,

DÉCIDE de compléter la délibération initiale de 2017 instaurant le RIFSEEP et de fixer les montants annuels pour les cadres d'emploi dans les conditions fixées ci-dessus,

CHARGE l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination de moduler les montants individuels de l'IFSE selon les critères définis dans la limite du crédit global en fonction du niveau de responsabilité, d'expertise et de sujétions liées à la nature du poste occupé,

CHARGE l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination de moduler les montants individuels du CIA selon les critères définis dans la limite du crédit global en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent,

INSCRIT les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012,

FIXE au 1er mai 2021 la date d'entrée en vigueur de la présente délibération.

Tourlettes, le 15 avril 2021

René UGO

Président

Communauté de Communes du Pays de Fayence

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 21/04/2021
Reçu en préfecture le 21/04/2021
Affiché le 21/04/2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_31-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents 1
Suffrages exprimés 29

DCC n° 210413/31

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Lois FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

INSTAURATION DES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE

L'article 59-alinéa 4 de la loi 84-53 du 26/01/84 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, prévoit que des autorisations spéciales d'absence qui n'entrent pas en compte dans le calcul des congés annuels peuvent être accordées aux fonctionnaires à l'occasion de certains évènements, essentiellement familiaux.
Les jours d'absence n'entraînent pas de réduction de la rémunération et sont assimilés à des jours effectifs pour la détermination des droits à congé annuel.
Le Président indique que l'évolution de la réglementation nécessite de mettre à jour la délibération du 30 juin 2015 qui fixait le nombre de jours d'absence exceptionnelle.

Hormis lorsqu'il en est fait mention, ces autorisations d'absence ne constituent pas un droit et il revient au supérieur hiérarchique de juger de leur opportunité, en tenant compte des nécessités de service. Toutes les autorisations d'absence ne sont en aucun cas récupérables, fractionnables ou reportables et sont applicables aux agents fonctionnaires titulaires ou stagiaires permanents ainsi qu'aux agents non titulaires permanents et de droit privé. Les autorisations d'absence permettant aux agents de s'absenter de leur service n'ont évidemment lieu d'être accordées que dans la mesure où l'agent aurait dû exercer ses fonctions au moment où les circonstances justifiant l'autorisation d'absence se sont produites.
Une autorisation d'absence ne peut donc être octroyée durant un congé annuel ou une maladie, ni par conséquent en interrompre le déroulement. Les jours accordés sont décomptés au prorata du temps de travail, considérés comme des jours ouvrés et généralement consécutifs.
Les jours accordés ne seront validés qu'après production par l'agent de la preuve de l'évènement (actes, certificats...)
Le Président propose donc, après avis du Comité Technique, de voter les autorisations spéciales d'absence listées ci-dessous.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'article 59-alinéa 4 de la loi 84-53 du 26/01/84 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ENTÉRINE** les autorisations d'absence suivantes :

EVENEMENTS FAMILIAUX	Jours accordés
mariage ou PACS de l'agent	5
mariage ou PACS d'un enfant,	1
Décès :	
• conjoint, enfant,	5
• parents, sœur, frère,	3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 21/04/2021
Reçu en préfecture le 21/04/2021
Affiché le 21/04/2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_31-DE

• grands parents, parents directs et alliés	
naissance ou adoption (cumulables avec le congé paternité)	
femmes enceintes : • à partir du 3è mois de grossesse un aménagement de l'horaire de travail équivalent à 1 heure par jour peut être accordé • examens médicaux obligatoires (7 prénataux et 1 postnatal) • Père accompagnant : 3 examens prénataux obligatoires	**de droit** L 1225-16 Code Travail
Garde d'enfant (jusqu'à 16 ans et sans restriction d'âge pour un enfant handicapé) ; autorisation accordée sous réserve de nécessité de service, par année civile et quel que soit le nombre d'enfants du ménage et à l'un et à l'autre des deux conjoints employés dans la même collectivité	durée des obligations hebdomadaires de service + 1 jour (maxi 6 j)
Mandat syndical	10
administrateur de mutuelle	de droit
Agent RQTH RDV spécialité médicale en lien avec le handicap	1

EVENEMENTS LIES A LA VIE COURANTE	Jours accordés
Concours et examens professionnels en rapport avec la collectivité	1
déménagement	1

Tourlettes, le 15 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 19/04/2021
Reçu en préfecture le 19/04/2021
Affiché le 19 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_32-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice	30
Présents	26
Pouvoirs	3
Absents	1
Suffrages exprimés	29

DCC n° 210413/32

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Lois FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

BUDGET PRINCIPAL : CRÉATION D'EMPLOI DE CHEF DE PROJET

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant et qu'il appartient à ce dernier de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
La CCPF connait un accroissement important de ses investissements sur le budget principal qui doublent d'année en année, en passant de 1 million d'euros en 2018 à 2 millions en 2019 puis à 4 millions en 2020.

Aujourd'hui, la CCPF n'est plus en mesure de conduire ces nombreux investissements à un rythme soutenu et dans des conditions adaptées. En effet, celle-ci ne parvient pas à réaliser pleinement son rôle de maitre d'ouvrage des chantiers, rôle qui recouvre deux dimensions fondamentales :

- ✓ La définition du besoin (études préalables, programmation et recrutement du maitre d'œuvre)
- ✓ Le suivi du chantier jusqu'à son parfait achèvement.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur le recrutement d'un chef de projet de niveau ingénieur dont la compétence en interne fait défaut.
En effet, cela permettrait de pallier cette carence et donc de mettre en œuvre plus rapidement les investissements, et mieux définir les besoins afin de limiter le risque d'avenants en cours d'exécution.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- ADOPTE la modification du tableau des emplois proposée ci-dessous,
- PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget, chapitre 012

FILIERE	CE	GRADE	Création
Technique	Ingénieur	Ingénieur Territorial ou Ingénieur Principal	1 ETP

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 15 avril 2021

René UGO
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 19/04/2021
Reçu en préfecture le 19/04/2021
Affiché le 19 AVR. 2021
ID : 083-200004602-20210413-210413_33-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice	30
Présents	26
Pouvoirs	3
Absents	1
Suffrages exprimés	29

DCC n° 210413/33

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

BUDGET PRINCIPAL : CRÉATION D'EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant et qu'il appartient à ce dernier de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il explique que les missions de la CCPF et le développement des compétences et des services impliquent de renforcer le service chargé du secrétariat général et de la communication. En effet, ce service est actuellement tenu par une seule personne sur deux missions essentielles que sont :

- ✓ La préparation, le suivi et la mise en œuvre des décisions du conseil communautaire, la tenue des plannings, et le secrétariat du Président...
- ✓ La communication pour le site internet, revue, rapport d'activité, communication interne...

Il apparait que les actions de communication nécessitent d'être renforcées tant au niveau externe (page Facebook, liens presse...) qu'interne (création d'un réseau intranet et /ou d'une revue pour le personnel...). Par ailleurs, les missions de secrétariat général nécessitent davantage de temps au regard de l'accroissement de l'activité et doivent pouvoir être assurées, en cas de besoin, pour suppléer l'agent en place.
Il est donc proposé au Conseil communautaire de créer un emploi administratif à temps complet (35 heures hebdomadaires) pour venir en appui au service « Administration générale/communication » et permettre de développer la communication interne et externe de la collectivité.
Selon le profil du candidat, cet emploi administratif pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- ADOPTE la modification du tableau des emplois proposée ci-dessous,
- PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget, chapitre 012

FILIERE	CE	GRADE	Création
Administrative	Adjoint Administratif	Tous grades	1 ETP

Tourrettes, le 15 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 19/04/2021
Reçu en préfecture le 19/04/2021
Affiché le 19 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_34-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice	30
Présents	26
Pouvoirs	3
Absents	1
Suffrages exprimés	29

DCC n° 210413/34

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

BUDGET PRINCIPAL : CRÉATION D'UN EMPLOI DE RÉFÉRENT R.G.P.D., DÉMATÉRIALISATION

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant et qu'il appartient à ce dernier de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
Il explique que la Communauté de communes, comme toutes les administrations, doit faire face au virage du numérique qui modifie en profondeur la manière de travailler et répondre au principe de mutabilité du service public.

En effet, plusieurs services doivent notamment adapter à courte échéance leur mode de fonctionnement aux impératifs de dématérialisation. En premier lieu, l'instruction des autorisations d'urbanisme doit être dématérialisée au 1er janvier 2022 aussi bien à l'échelon communal qu'intercommunal.
Le service des finances opère un changement de logiciel comptable en juin. Le service déchets qui s'apprête à mettre en œuvre la redevance incitative connaîtra une mutation profonde de son activité.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de créer un emploi administratif de référent dématérialisation en charge de la formation et de l'accompagnement des agents dans cette mutation. A cela, s'ajoute la charge d'assurer l'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en tant que Délégué pour la Protection des Données (DPO).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ADOPTE** la modification du tableau des emplois proposée ci-dessous,
- PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget, chapitre 012

FILIERE	CE	GRADE	Suppression
Administrative	Adjoint Administratif	Principal 1è ou 2è cl	1 ETP

Tourrettes, le 15 avril 2021

René UGO
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 19/04/2021
Reçu en préfecture le 19/04/2021
Affiché le 19 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_35-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice	30
Présents	26
Pouvoirs	3
Absents	1
Suffrages exprimés	29

DCC n° 210413/35

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Lois FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

BUDGET PRINCIPAL :
CRÉATION D'UN EMPLOI DE CONSEILLER NUMÉRIQUE POUR FRANCE SERVICES

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant et qu'il appartient à ce dernier de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
Il explique que les demandes des usagers à l'accueil de la Maison « France Services » se multiplient et de complexifient avec la crise sanitaire. Les services nationaux sont de plus en plus longs à répondre quand ils ne sont pas simplement absents.

Un renfort de conseiller numérique est devenu indispensable pour accompagner les usagers dans leurs démarches avec l'Administration et poursuivre l'effort de proximité des services à la population. Le poste à temps complet (35 h) ouvert aux contractuels ou aux fonctionnaires pourrait bénéficier d'un financement par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires à hauteur d'un SMIC pendant deux ans.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- ADOPTE la modification du tableau des emplois proposée ci-dessous,
- PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget, chapitre 012

FILIERE	CE	GRADE	Suppression
Administrative	Adjoint Administratif	Principal 1è ou 2è cl	1 ETP

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 15 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 19/04/2021
Reçu en préfecture le 19/04/2021
Affiché le 19 AVR. 2021
ID : 063-200004802-20210413-210413_36-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents 1
Suffrages exprimés 29

DCC n° 210413/36

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS : CRÉATION D'EMPLOIS ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant et qu'il appartient à ce dernier de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En prévision de la mise en œuvre prochaine de la redevance incitative et de la nécessité de renforcer l'effectif en personnel de la cellule administrative du service déchets, le Président explique la nécessité de créer les emplois suivants :

- ✓ l'agent contractuel employé au sein de la cellule administrative a donné entière satisfaction depuis 2020 et il est proposé au conseil communautaire de transformer l'emploi de contractuel par un emploi à temps complet permanent ;
- ✓ la création de deux emplois d'ambassadeurs du tri permettra de sensibiliser la population aux gestes de tri et à l'environnement à l'occasion du boitage mais aussi d'intéresser la jeunesse en allant à la rencontre des élèves dans les écoles et collèges du territoire ;
- ✓ un agent technique pour assurer le broyage des végétaux directement chez les particuliers ;
- ✓ un mécanicien auto/PL mutualisable avec les budgets Eau et assainissement pour renforcer l'effectif de l'atelier du quai de transfert dont le parc de véhicules roulants tous budgets confondus atteint 83 véhicules à ce jour.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ADOPTE** la modification du tableau des emplois proposée ci-dessous,
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget, chapitre 012

FILIERE	CE	GRADE	Création	Service
Administrative	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Territorial	1 ETP	Cellule administrative
FILIERE	CE	GRADE	Suppression	Service
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1 ETP	broyage à domicile

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 19/04/2021
Reçu en préfecture le 19/04/2021
Affiché le 19 AVR. 2021
ID : 063-200004802-20210413-210413_36-DE

Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial		
Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	1 ETP	Mécanique

Tourrettes, le 15 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 19/04/2021
Reçu en préfecture le 19/04/2021
Affiché le 19 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_37-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents 1
Suffrages exprimés 29

DCC n° 210413/37

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Lois FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-José MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

CRÉATION DU POSTE DE DIRECTEUR DE LA RÉGIE DES EAUX

L'article L.2221-14 du CGCT prévoit qu'une régie autonome doit disposer d'un directeur pour assurer son fonctionnement.
Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant et qu'il appartient à ce dernier de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Les régies de l'eau et de l'assainissement, plus communément appelée la « Régie des Eaux », sont opérationnelles depuis le 1er janvier 2020. Durant ces 16 derniers mois son effectif s'est structuré et renforcé. La mission de direction a été assurée par le chef de pôle *Etudes & Projets* assisté du directeur général de la Communauté de communes.

Sous l'impulsion du conseil d'exploitation la Régie est appelée à augmenter sa cadence d'investissements pour répondre aux nombreuses priorités qui se font jour à la fois sur l'eau potable et sur l'assainissement.

Il est donc proposé de créer l'emploi de directeur de la régie des eaux dont le profil polyvalent est indispensable :

- ✓ en matière notamment d'ingénierie et d'expertise technique dans la conduite des programmes de travaux suivants en lien avec le Conseil d'exploitation et les maires des communes :
  - S'agissant de l'assainissement, l'âge avancé du parc de stations d'épuration nécessite de renouveler progressivement certaines d'entre elles. Les difficultés rencontrées à la STEP des Estérêts du Lac confirment l'urgence d'anticiper les fragilités d'équipements trop anciens ;
  - S'agissant de l'eau, l'étude *besoins/ressources* a mis en évidence le risque élevé de pénurie dans les années à venir. Pour éloigner ce risque, outre le freinage de la croissance démographique, des travaux importants doivent être engagés pour améliorer le rendement des réseaux et étendre la zone d'influence des forages en vue de garantir l'alimentation en eau du maximum de population sur le territoire.

- ✓ en matière d'expérience dans le domaine de l'Eau, de connaissance du contexte local et de savoirs-faire administratifs :
  - pour encadrer et superviser l'activité de l'équipe de la régie ;
  - pour traduire les orientations politiques en programmes de travaux ;
  - pour préparer les orientations budgétaires en recherchant l'optimisation des financements extérieurs (notamment Agence de l'Eau et Etat).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 19/04/2021
Reçu en préfecture le 19/04/2021
Affiché le 19 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_37-DE

Le Président propose donc de créer le poste de Directeur des régies de l'eau et de l'assainissement sur le grade d'Ingénieur, d'Ingénieur principal ou Technicien Principal selon le profil qui sera retenu. Ce poste peut également être pourvu par un agent contractuel.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ADOPTE** la modification du tableau des emplois proposée ci-dessous,
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'eau et de l'assainissement, chapitre 012

Filière	Cadre d'emploi et grade	Création
Technique	Ingénieur, Ingénieur Principal	1 TC (35 h)
Technique	Technicien Principal	1 TC (35 h)

Communauté de Communes du Pays de Fayence

Tourrettes, le 15 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 19/04/2021
Reçu en préfecture le 19/04/2021
Affiché le 19 AVR. 2021
ID : 083-200004802-20210413-210413_38-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

En exercice 30
Présents 26
Pouvoirs 3
Absents 1
Suffrages exprimés 29

DCC n° 210413/38

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021 À 18h00
Secrétaire de séance : Ophélie LEFEBVRE
Date de convocation : 07-04-2021

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de René UGO :
Présents : René BOUCHARD, Brigitte CAUVY, Jérôme SAILLET, François CAVALLIER, Michel REZK, Patrice DUMESNY, Marco ORFEO, Jean-Yves HUET, Marie-José MANKAÏ, Nicolas MARTEL, René UGO, Michel FELIX, Camille BOUGE, Michel RAYNAUD, Aurélie COURANT, Christian THEODOSE, Maryvonne BLANC, Michèle PERRET, Patrick DE CLARENS, Bernard HENRY, Elisabeth MENUT, Claudette MARIET, Ophélie LEFEBVRE, Philippe DURAND-TERRASSON, Myriam ROBBE, Loïs FAUR
Absents excusés : Daniel MARIN, Laurence BERNARD (pouvoir à Jean-Yves HUET), Christian COULON (pouvoir à Marie-Jos MANKAÏ), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à Michel FELIX)

BUDGET « EAU » : CRÉATION D'EMPLOIS D'AGENT DE RÉSEAU ET D'ÉLECTROMÉCANICIEN

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant et qu'il appartient à ce dernier de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
C'est pourquoi, afin de permettre à la régie des eaux du Pays de Fayence créée au 1er janvier 2020 de poursuivre sa structuration, le Président propose de créer les emplois ci-dessous afin de recruter sur des contrats de droit privé les compétences externes nécessaires au bon démarrage de la régie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
VU la délibération n°191220-15 **du** 20 décembre 2019 portant création de la « régie de l'eau potable **du** Pays de Fayence »,
CONSIDÉRANT la nécessité de recruter des compétences extérieures dans le cadre de contrats de droit privé conformément au Code du travail, à la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement et aux textes applicables aux services publics industriels et commerciaux ;

ENTENDU cet exposé,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ADOPTE** la création du tableau des emplois proposée ci-dessous,
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants seront prévus au chapitre 012 du budget correspondant à la compétence.

BUDGET	METIERS	CREATION
EAU	Agent réseau (rempl. Compteurs)	1 ETP
EAU	Electromécanicien	1 ETP

Communauté de Communes Pays de Fayence

Tourrettes, le 15 avril 2021

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr